

Pawel Sekowski

*Les Polonais en France au lendemain  
de la seconde guerre mondiale  
(1944-1949)*

Histoire d'une intégration



Quelle intégration à la société d'accueil, au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour les Polonais immigrés et fixés en France dans l'entre-deux-guerres ? Pawel Sekowski examine divers aspects de ce processus progressif concernant, dans sa grande majorité, des hommes et des femmes relevant du statut des « travailleurs étrangers » dans les années 1944-1949, processus qui fut accéléré par les années d'hostilités et le contexte particulier de l'après-guerre.

La situation de la communauté immigrée des Polonais en France, son statut et les évolutions survenues en son sein sont étudiés dans leurs dimensions à la fois sociales, politiques et culturelles. Une place prépondérante est accordée à l'analyse de trois phénomènes caractéristiques de la vie des Polonais en France, « facteurs du maintien de la polonité » : l'enseignement polonais, l'aumônerie polonaise et surtout la vie associative des Polonais en France. Ces éléments sont présentés dans la perspective du rapatriement (*reemigracja*) organisé par les autorités polonaises de Varsovie et du conflit politique profond qui surgit entre les partisans du nouveau gouvernement de la Pologne populaire (dominé par les communistes) et les militants anticommunistes polonais en France.

La période étudiée constitue un véritable tournant dans le processus de l'intégration sociale des Polonais en France, notamment pour la « deuxième génération » des immigrés, ceux-ci devenant, de plus en plus, Français d'origine polonaise.

Illustration de couverture :  
Rapatriés polonais en 1947 © Pirotte Julia : Droits réservés – Succession Julia Pirotte

ISBN :

979-10-231-3480-3

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

# LES POLONAIS EN FRANCE

# Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussièrre et Olivier Forcade

## Dernières parutions

*Valéry Giscard d'Estaing et le Royaume-Uni.*

*Le rendez-vous manqué avec l'Europe ou le Brexit annoncé*

Laurence Baratier-Negri

*Les Batailles de 1916*

Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale

*Musique et politique en Allemagne, du III<sup>e</sup> Reich à l'aube de la guerre froide*

Élise Petit

*Exils intérieurs. Les évacuations à la frontière franco-allemande (1939-1940)*

Olivier Forcade, Mathieu Dubois, Johannes Großmann,

Fabian Lemmes, Rainer Hudemann (dir.)

*Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*

Silvia Marton, Frédéric Monier & Olivier Dard (dir.)

*Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde*

Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (dir.)

*La Grande Guerre des assiettes*

Jean-Pierre Chaline (dir.)

*Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine.*

*Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*

Olivier Zajec

*Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours*

Jean-Noël Luc & Arnaud-Dominique Houte (dir.)

*De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)*

Paul de Villelume ; édition établie par Simon Catros

*Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses*

*des partis politiques en France et en RFA*

Mathieu Dubois

*Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais,*

*soldat de la Grande Guerre*

Nadine-Josette Chaline

Pawel Sekowski

Les Polonais en France  
au lendemain de la  
seconde guerre mondiale  
(1944-1949)

Histoire d'une intégration

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2019

ISBN : 979-10-231-0631-2

Mise en page 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Paris/Issigeac)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

*En hommage à Janine Ponty,  
une tentative de poursuivre ses recherches*

Pawel Sekowski est docteur en histoire moderne et contemporaine de Sorbonne Université et docteur en sciences humaines (histoire) de l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne). Il est maître de conférences à l'Institut d'histoire de l'université Jagellonne. Il est également l'auteur et l'éditeur scientifique de deux ouvrages et l'auteur de plus de vingt articles scientifiques. Sa recherche se concentre essentiellement sur l'histoire et la sociologie de l'immigration, l'histoire des réfugiés en Europe, l'histoire politique et sociale de la Pologne et de la France pendant et après la seconde guerre mondiale.

## Mondes Contemporains

collection dirigée par  
Éric Bussière et Olivier Forcade

Consacrée aux questions internationales, aux pays étrangers, aux grands problèmes de notre temps, **Mondes contemporains** est une collection fondée sur une approche historique qui veut unir la recherche dans les archives à la réflexion sur les enjeux, les conflits et les systèmes internationaux depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

## REMERCIEMENTS

Ce livre n'aurait pu voir le jour sans l'aide de nombreuses personnes. C'est ici l'occasion de leur exprimer ma gratitude. J'aimerais particulièrement remercier M. le professeur Olivier Forcade, qui a été non seulement mon directeur de recherche français pendant la préparation de la thèse de doctorat qui est à l'origine de ce livre, mais aussi un véritable parrain sur les sentiers de ma vie scientifique depuis 2009. Mes remerciements vont aussi à M. le professeur Wojciech Rojek, de l'université Jagellonne de Cracovie, mon directeur de recherche polonais, dont les conseils et les remarques ont été très précieux. M. Rojek, auquel je suis particulièrement reconnaissant de son appui, est décédé en 2015, quelques semaines à peine après la soutenance de ma thèse de doctorat. Je remercie M. le professeur Józef Łaptos, de l'Université Pédagogique de Cracovie, et M. le professeur Didier Musiedlak, de l'Université de Paris-Nanterre, qui étaient prérapporteurs de ma thèse, tout comme Mme le professeur Janine Ponty, la plus grande spécialiste de l'histoire des Polonais en France, décédée en 2017, qui fut membre du jury de soutenance et une relectrice attentive de ma thèse. Grâce à leurs conseils et à leurs remarques bienveillantes, le travail de remaniement de cette thèse de doctorat à des fins de publication a été considérablement facilité. Je remercie M. le professeur Krzysztof Zamorski, président du jury de soutenance, qui m'a encouragé dans toutes les démarches consécutives à la soutenance de ma thèse, tout en affrontant une situation délicate après le décès prématuré du professeur Rojek.

Les recherches systématiques dans les archives et les bibliothèques de trois pays exigent certains moyens financiers; je remercie par conséquent tous ceux qui ont contribué à les financer avec moi, aux diverses étapes de ce processus, et sans qui ce livre n'aurait certainement pas abouti. L'ambassade de France à Varsovie m'a attribué la bourse du gouvernement français pour effectuer mes recherches en France pendant dix mois. La Société historique et littéraire polonaise à Paris a financé, dans le cadre des bourses du fonds Jean et Suzanne Brzękowski, mes deux séjours d'un mois à Paris. La bourse du fonds Florentyna Kogutowska, attribuée par M. le recteur de l'université Jagellonne pour un séjour d'un mois à l'étranger, a quant à elle rendu possibles mes recherches à Londres. Mes trois séjours scientifiques hors de la Pologne ont été financés par la faculté d'Histoire de l'université Jagellonne, dans le cadre des concours pour le soutien aux jeunes chercheurs. Un soutien financier non négligeable m'a également été

attribué à deux reprises par la Société des doctorants de l'université Jagellonne (Towarzystwo Doktorantów UJ), par la voie des concours pour l'aide financière organisés par cette société.

Je remercie M. Maciej Morawski, fils du dernier ambassadeur à Paris du gouvernement polonais en exil, qui a bien voulu accepter de me confier ses souvenirs et ses observations, contribuant ainsi à l'enrichissement de ce travail.

Parmi tous les membres du personnel des institutions où j'ai conduit mes recherches, je voudrais remercier particulièrement Mme Ewa Rutkowska, responsable des manuscrits à la Bibliothèque polonaise de Paris, et M. le docteur Witold Zahorski, secrétaire de la Société historique et littéraire polonaise.

Mes remerciements vont à mes parents, Jadwiga et Tomasz, qui m'ont fortement encouragé pendant toute la période de la préparation de ma thèse de doctorat. Je remercie ma compagne Karolina de son soutien pendant le temps du remaniement de la thèse en vue de la présente publication.

10 Enfin, je remercie mes enfants Zofia et Jerzy qui ont patiemment subi les années de mon travail, d'abord sur la thèse de doctorat et ensuite sur ce livre, et qui ont fait preuve d'une grande indulgence pendant tout le temps nécessaire pour les mener à bien. Étant nés pendant la préparation de ma thèse, ils ne connaissaient jusqu'à présent pas d'autre temps.

## NOTE DE L'AUTEUR

Ce livre étant rédigé en français, il a souvent bien évidemment fallu décider soit de l'emploi des expressions en langue polonaise, soit de leur traduction. Nous avons fait le choix de traduire les phrases issues des sources examinées, en n'y adjoignant les expressions originales que dans les cas où cela semblait indispensable.

Nous avons décidé d'écrire les patronymes et les prénoms des Polonais dans leurs versions originales, si c'était là l'usage voulu par les intéressés. Ainsi, dans ce travail sont par exemple mentionnés le recteur Franciszek Cegiełka ou les ambassadeurs Kajetan Morawski et Stanisław Skrzyszewski. Certaines personnalités se servaient de la forme française de leur prénom ou utilisaient les deux formes – polonaise et française – en fonction de la situation. Nous avons pris la décision de n'utiliser les formes françaises que dans le cas de Français d'origine polonaise qui en faisaient l'usage eux-mêmes, comme André Poniatowski ou François Pułaski (Pułaski).

Les signes diacritiques des patronymes et toponymes polonais sont conservés – Wrocław et Gdańsk, par exemple. En revanche, nous avons préféré utiliser les versions françaises des toponymes ayant une traduction usuelle – comme Varsovie et Cracovie (respectivement Warszawa et Kraków en polonais).

Concernant les sigles utilisés dans ce livre pour désigner les organisations polonaises les plus importantes en France, nous avons choisi leur version française, puisque des traductions usuelles et souvent même officielles ont déjà cours. Il s'agit surtout des principales organisations centrales des associations d'immigrés polonais en France de l'époque. C'est pourquoi la Centralny Związek Polaków we Francji (l'Union centrale des Polonais en France) est devenue l'UCPF, le Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji (le Comité polonais de libération nationale en France), devenu par la suite le Rada Narodowa Polaków we Francji (le Conseil national des Polonais de France), s'est mué en CPLN, puis en CNPF, et la Polskie Zjednoczenie Katolickie (l'Union des associations catholiques polonaises) est mentionnée par le sigle UACP.

La majorité des noms des associations polonaises dont il est question dans ce livre sont cependant abrégés selon les sigles polonais dans les cas où une version française du sigle n'était pas d'usage – l'Organizacja Pomocy Ojczyźnie (l'Organisation d'aide à la patrie), par exemple, est mentionnée par le sigle OPO et la Federacja Emigrantów i Robotników Polskich (la Fédération des

ouvriers et émigrés polonais en France) par le sigle FREP. D'autres associations ou institutions polonaises ne sont évoquées que dans leurs formes complètes françaises, sauf lors de la première citation qui en est faite dans cet ouvrage, où leur nom polonais est mentionné entre parenthèses.

12 Les ministères des différents gouvernements auxquels il est fait allusion dans le livre sont d'habitude mentionnés sans qu'il soit précisé de quel gouvernement il s'agit. Dans l'hypothèse où l'appellation d'un ministère particulier serait identique pour plusieurs gouvernements ou dans le cas où la situation pourrait prêter à confusion, une précision sera apportée. Pour le portefeuille de l'Enseignement, par exemple, le gouvernement français comptait dans sa structure le ministère de l'Éducation nationale, le gouvernement polonais de Varsovie avait son ministère de l'Instruction (Ministerstwo Oświaty) et le gouvernement polonais en exil à Londres son ministère de l'Instruction publique et des Cultes (Ministerstwo Wyznań Religijnych i Oświecenia Publicznego). Ainsi, il n'est pas nécessaire d'apporter des précisions supplémentaires, sauf dans le cas de la première occurrence. De même, le gouvernement français comptait un ministère du Travail et les gouvernements polonais en concurrence avaient leurs ministères du Travail et de la Protection sociale (Ministerstwo Pracy i Opieki Społecznej), c'est pourquoi il n'a pas semblé nécessaire d'explicitier l'expression « ministre du Travail » ; mais il fallait préciser à quel gouvernement se réfère l'appellation « ministère du Travail et de la Protection sociale ». C'est aussi le cas des ministères de l'Intérieur (en polonais : Ministerstwo Spraw Wewnętrznych), car les trois gouvernements comptaient dans leurs institutions des portefeuilles nommés de cette façon.

Dans le cas particulier des ministères des Affaires étrangères des deux pays, nous avons pris la décision d'utiliser le sigle MAE pour le portefeuille français et le sigle polonais MSZ (Ministerstwo Spraw Zagranicznych) pour ceux des gouvernements polonais en concurrence. Ce sont les seuls ministères dont les noms sont abrégés dans ce livre.

## PRÉFACE

*Józef Łaptos*

Les recherches sur l'immigration polonaise en France au xx<sup>e</sup> siècle réservent bien des surprises et assurent des découvertes fort intéressantes, enrichissant l'étude du phénomène d'immigration en général. L'historien ou le sociologue qui s'y attelle constate avant tout et non sans étonnement que la deuxième immigration en France en termes de quantité avant la Seconde Guerre mondiale, juste après l'italienne, n'a pas soulevé un grand intérêt chez les chercheurs. Le sentiment de compter ainsi parmi les pionniers est rapidement accompagné de difficultés qui ont visiblement découragé d'autres chercheurs. Telle était la situation de Janine Ponty qui, dans les années quatre-vingts et sous l'impulsion du professeur Jean-Baptiste Duroselle, se lança dans cette entreprise. Elle relèva le défi en y mettant beaucoup de passion et en maîtrisant à merveille l'instrument de ses recherches – la langue polonaise. Combien heureuse fut sa décision ! L'apport de Janine Ponty à faire mieux connaître à ses compatriotes ces « Polonais méconnus » de l'entre-deux-guerres est inestimable. Elle laisse en héritage une méthodologie rigoureuse et un intérêt nouveau pour une branche d'histoire négligée qui s'appuie désormais sur la fondation du Musée de l'histoire de l'immigration auquel Janine Ponty a apporté son concours.

Depuis, le nombre des publications touchant aux différents aspects de l'exil polonais et d'une façon plus large, de l'immigration est-européenne a considérablement augmenté, et enrichit notre histoire nationale. Néanmoins l'ouvrage de Paweł Sękowski, que nous présentons ici, peut encore prétendre au titre de travail pionnier pour la période d'après 1945. Il faut donc féliciter la collection « Mondes contemporains » de Sorbonne Université Presses d'avoir eu l'heureuse idée de mettre à la disposition du lecteur français les résultats des recherches faites par ce jeune historien polonais disposant d'une solide préparation scientifique et d'une excellente connaissance de la langue française. Digne successeur de Janine Ponty, il nous propose une analyse d'une envergure et d'une qualité qui mérite une attention particulière. Sa tâche n'était pas facile. À la différence des chercheurs travaillant sur la période précédente, il ne s'agissait pas de traiter uniquement des Polonais venus en France après la Première Guerre mondiale en « quête du pain » (*za chlebem*),

comme on avait l'habitude en Pologne de qualifier l'émigration économique. Ce demi-million de gens vivant au début en marge de la société française, ne connaissant pas la langue, ne jouant aucun rôle politique, a subi entre temps de grands changements. Tout d'abord l'immigration polonaise était affaiblie par les expulsions liées à la crise économique des années trente et blessée profondément par la vague de xénophobie qui l'accompagnait. Dans les années qui suivirent, toute la communauté fut touchée par un phénomène qu'on pourrait qualifier de substitution, teinté, ajoutons-le tout de suite, de couleur politique. Ceux qui étaient renvoyés lors des expulsions des années 1930 (environ 70 000 d'ouvriers), et ceux qui partaient de leur propre volonté dans les convois organisés entre 1945-1948 pour prendre part à la reconstruction de leur pays étaient des éléments plus radicaux, voire communistes. À leur place sont venus des Polonais qui, au moins dans les premiers temps, ne se considéraient pas comme des immigrés. La première vague datait du temps de la guerre et embrassait ceux qui avaient réussi à quitter le pays après la débâcle de septembre 1939. Militaires et civils, ils encadraient les trois divisions et les deux brigades formées par le gouvernement polonais en exil pour combattre aux côtés des armées françaises. De nombreux immigrés polonais d'avant-guerre y participaient aussi. Cet engagement contribua à éveiller la sympathie de l'opinion publique française, atténuant les comportements et les clichés du temps de la crise à l'égard de ces étrangers mangeant le pain des Français. Après la campagne de mai-juin 1940, les soldats réussirent en grand nombre à passer en Grande Bretagne pour continuer la lutte. Certains restèrent en France et entrèrent dans la Résistance aux côtés des résidents polonais. La lutte contre un adversaire commun avait rapproché visiblement les deux peuples.

Pendant l'occupation du Nord de la France, les Allemands introduisirent en France environ trente mille Polonais en tant que *Ostarbeiters*, qui avec d'autres travailleurs forcés des pays occupés furent utilisés pour édifier le Mur de l'Atlantique et d'autres fortifications sur le littoral français. Une autre partie fut assignée aux domaines agricoles de l'Alsace-Lorraine. Après la fin des hostilités, ils furent cantonnés dans des camps, organisés par les alliés pour une catégorie dite des « Personnes déplacées » (*Displaced persons*), et auxquels ces derniers ajoutèrent deux millions de Polonais prisonniers des camps des concentrations et des camps des prisonniers de guerre en Allemagne et en Autriche. Ces gens-là ne rêvaient pas d'autre chose que de retourner chez eux. Mais au vu des décisions politiques prises à Yalta beaucoup hésitèrent et décidèrent, le plus souvent à contrecœur, de rester à l'étranger, refusant de vivre sous le régime communiste. Une prise de conscience s'imposait aussi à la vieille immigration qui, par son ouverture aux valeurs françaises et à la démocratie, s'opposait au régime imposé dans son pays natal. On assistait ainsi à un phénomène de

métamorphose presque kafkaïenne de ces personnes déplacées et d'une grande partie des immigrés d'avant guerre amenés à se transformer en exilés politiques ou immigrés « malgré eux », si on peut se permettre cette notion allusive. L'administration française y ajouta encore la notion de « réfugiés sur place ».

Ces deux catégories de Polonais refusant de reconnaître le régime communiste de Varsovie perdaient la tutelle des consulats et d'autres institutions du gouvernement polonais officiellement reconnu par les Alliés. Ceci compliquait bien, on peut l'imaginer, leur existence quotidienne et posait des problèmes à l'administration française et aux organisations internationales, l'UNRRA et IRO en l'occurrence. Ajoutons encore que l'anticommunisme des Polonais qui coupaient le contact avec Varsovie n'arrangeait aucunement un gouvernement français cherchant à renouer ses alliances orientales.

Tous ces facteurs et bien d'autres avaient un impact sur le fonctionnement de cette société profondément divisée, sont bien décrits par l'auteur, minutieusement traités avec la scrupuleuse prudence nécessaire pour interpréter les actions menées par les hommes politiques, les enseignants, le clergé et les associations polonaises.

Plusieurs thèmes parcourent le corps du livre de Sękowski. Le premier auquel il consacre une partie de chaque chapitre traite de la situation matérielle et sociale des Polonais. Puisant dans les statistiques et dans les rapports des consuls polonais, il décrit l'ascension sociale des immigrés polonais en mettant en exergue une catégorie de cette diaspora, les mineurs, qui revenaient à la position occupée avant la crise économique des années trente.

L'autre grand thème bien présent dans l'ouvrage est le rapatriement. Le problème était complexe, comme nous avons pu le signaler déjà. Tous les détails sur le rapatriement ou le refus du retour en Pologne, devenue communiste, sont un apport appréciable de la part de l'auteur, et permettent de comprendre les fondements du comportement politique des futurs citoyens français d'origine polonaise. Le rapatriement des Polonais de l'ancienne émigration est mieux connu dans l'historiographie, mais Sękowski y ajoute bien des détails et surtout arrive à établir le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel du gouvernement polonais et/ou à l'appel de leur cœur.

Mais le grand thème qui visiblement intéresse notre chercheur et suscitera l'intérêt du lecteur est le processus de l'intégration des Polonais à la société française. Paweł Sękowski lui consacre tout un chapitre, mais en réalité cette question est présente en filigrane dans tout le livre, confirmant son importance dans les études sur l'immigration. L'auteur cherche les indices de ce qu'il appelle la « francisation » dans tous les aspects de la vie des Polonais en commençant par la cuisine, la façon de s'habiller, les pratiques religieuses et jusqu'au nombre d'enfants. Le tableau qu'il présente comme par touches de pinceau met en relief

les nuances entre les différentes régions. Les demandes de naturalisation, qui pourraient servir d'indicateur de cette intégration ne l'étaient pas en réalité, comme le démontre Sękowski, statistiques en main, dans les cas des Polonais. Ceux qui sont venus en France à l'époque de l'entre-deux-guerres étaient attachés au clergé polonais, ceux d'après-guerre au gouvernement en exil. Cette pression allait jusqu'à créer le sentiment d'une trahison en cas de naturalisation, c'est ce que l'auteur ressort très bien de ses recherches, surtout en comparaison avec d'autres groupes d'immigrés, les Italiens en tête.

Tous ceux qui s'intéressent à l'immigration « choisie », « désirable » ou « imposée », présente dans les différents aspects de la politique migratoire française, trouverons dans le livre de Paweł Sękowski des éclaircissements de première main.

## INTRODUCTION

La question de la situation et de l'évolution de la communauté polonaise en France dans les années de l'après-seconde guerre mondiale est très importante du point de vue de l'histoire sociale et politique des Polonais. Elle l'est également comme contribution à l'histoire des immigrés en France et à celle de leur intégration progressive à la société d'accueil.

Cette question est d'autant plus cruciale qu'immédiatement après la Libération, la population polonaise en France était très nombreuse. Selon le recensement national de la population du mois de mars 1946, on comptait 423 470 Polonais sur le territoire français. Les citoyens polonais constituaient alors plus de 24 % de tous les étrangers résidant en France, pourcentage qui était plus élevé qu'avant le 3 septembre 1939. Les Polonais étaient la deuxième communauté étrangère en matière de nombre de ressortissants présents sur le sol français, juste après la communauté italienne, position tenue jusqu'au début des années 1950<sup>1</sup>.

La population qui constitue l'objet d'étude de ce livre est la communauté polonaise installée sur le territoire français depuis l'entre-deux-guerres, dont la grande majorité était composée de « travailleurs étrangers » ou de membres de la famille de ces travailleurs. Par les notions de « communauté polonaise » ou de « population polonaise » nous comprenons les étrangers de nationalité polonaise en France (au sens français de ce terme<sup>2</sup>) et les Français d'origine polonaise naturalisés par décret ou par déclaration qui gardèrent une relation directe avec leur culture et leur société d'origine. Il s'agit également de l'ensemble des apatrides et des réfugiés d'origine polonaise qui faisaient référence à leur origine et à la culture de leur pays d'origine, ou qui furent l'objet d'un traitement particulier par l'administration française ou par la communauté internationale du fait de leur origine polonaise. Ainsi cette définition associe-t-elle les critères

- 1 Janine Ponty, *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 295.
- 2 Le concept de *nation* et par la suite celui de *nationalité* ne sont pas les mêmes en France et en Pologne. Dans la tradition républicaine française de l'État-nation, les notions de nationalité et de citoyenneté sont synonymes, puisque c'est un projet politique commun qui crée la nation. Être de nationalité française, être Français, est équivalent d'être de citoyenneté française, l'origine ethnique de chaque individu étant une question secondaire et sans aucune conséquence juridique. En ce qui concerne la réalité polonaise, la notion de nationalité est bien distinguée de celle de citoyenneté, le concept polonais de nation se rapprochant du sens allemand, où le facteur unissant est un lien communautaire.

objectif et subjectif, le poids de ce dernier reposant sur l'activité et la vie quotidienne de l'individu au sein de la société d'origine et en lien avec sa culture d'origine, et non sur la conscience personnelle de celui-ci.

Dans la mesure où le statut juridique, la vie sociale et associative des « nouveaux » immigrés polonais – c'est-à-dire des Polonais arrivés en France au cours des hostilités ou au cours des premières années qui suivirent la Libération – étaient fort différents de ceux des « anciens » immigrés polonais, la « nouvelle » immigration polonaise ne se trouve pas au centre de cette étude. Bien entendu, les réfugiés de guerre et les « personnes déplacées » seront aussi mentionnés, de façon à présenter la situation générale de la communauté polonaise en France à l'époque examinée. Le choix qui a été fait dans cette étude de se concentrer sur la France métropolitaine exclut par conséquent les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires de l'Algérie et du Maroc.

18

La délimitation chronologique admise exige quelques explications. 1944 fut l'année de la Libération et de la prise du pouvoir, dans une France à nouveau libre, par le gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général Charles de Gaulle. Il est évident que ces événements changèrent profondément la situation des Polonais résidant en France, à un tel point que notre choix de faire débiter l'analyse approfondie à partir de la fin de l'occupation hitlérienne semble justifié. La Libération permit en effet aux Polonais en France de reconstruire leur vie sociale, culturelle, religieuse, et politique, avec tous les particularismes que cela implique. L'année 1949 se caractérisa quant à elle par un tournant dans la situation internationale générale, ce qui eut des conséquences immenses sur la situation de la population polonaise en France. La fin des illusions concernant l'éventualité de l'éclatement d'une nouvelle guerre mondiale (cette fois-ci opposant l'Union soviétique et ses anciens alliés de l'Ouest) et l'entrée dans une nouvelle époque de la guerre froide, dans laquelle la France s'était prononcée en faveur des Anglo-Saxons, contribuèrent au changement profond de la situation des organisations et des institutions polonaises en France, ainsi qu'à une grave crise dans les relations bilatérales franco-polonaises. Le processus d'assimilation à la société autochtone de cercles de plus en plus larges de la population polonaise en France fut un facteur supplémentaire qui aggrava cette crise. C'est en 1949 que l'organisation centrale des associations polonaises reconnaissant le gouvernement de la république de Pologne à Varsovie, le Conseil national des Polonais de France (Rada Narodowa Polaków we Francji), fut interdite et dissoute par les autorités françaises. La même année, l'autre courant des militants polonais en France créa, sur la base de l'organisation centrale des associations catholiques polonaises en France – l'Union des associations catholiques polonaises (Polskie Zjednoczenie Katolickie, UACP) et l'Union des éclaireurs polonais

(Związek Harcerstwa Polskiego) – et du courant politique appuyant Stanisław Mikołajczyk, la nouvelle organisation nommée « Congrès de la Polonia de France » (Kongres Polonii Francuskiej) qui devint par la suite le plus important organisme social des Polonais en France. La troisième organisation centrale des associations polonaises – l'Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków we Francji, UCPF), qui comme l'UACP ne reconnaissait pas le gouvernement polonais de Varsovie – était proche du courant socialiste de l'ancienne *sanacja* (« assainissement », courant militariste qui s'était construit avant guerre autour du maréchal Józef Piłsudski), et des cercles militaires polonais de l'Ouest de l'Europe. En 1949, l'UCPF se trouvait déjà en état de crise profonde, tant financière que structurelle, et elle ne retrouva jamais son importance d'antan.

#### OBJET DE LA RECHERCHE

L'objet principal de ce livre est l'analyse de la situation et de l'histoire de la communauté polonaise en France dans leurs dimensions sociale, politique, culturelle dans les bornes temporelles posées. Le second objet est la présentation de la population polonaise comme étant – dans notre opinion – exemplaire de la situation des immigrés en France dans l'immédiat après-guerre, en prenant en considération les facteurs économiques, démographiques et politiques. La communauté polonaise constitue ainsi un modèle très précis de l'enjeu que représentent les établissements scolaires étrangers en France, et plus largement de toute la politique d'assimilation et d'intégration à la française, et enfin de la question du rapatriement des immigrés vers leurs pays d'origine.

À côté de ces aspects à caractère général, il existe évidemment des questions plus spécifiquement « intérieures, proprement polonaises », comme l'activité des associations et même des partis politiques polonais en France, dans le contexte de l'existence d'au moins deux centres du pouvoir exécutif suprême hostiles l'un à l'autre : le gouvernement de la république de Pologne en exil à Londres et le gouvernement de la république de Pologne (populaire) à Varsovie. Depuis le mois d'octobre 1947, il existait par ailleurs un troisième courant rassemblé autour de l'ancien Premier ministre polonais de Londres et ancien vice-Premier ministre du gouvernement provisoire varsovien, Stanisław Mikołajczyk. Celui-ci ne reconnaissait plus dorénavant aucun des deux gouvernements polonais en concurrence.

Nous soutenons que les premières années après la seconde guerre mondiale constituèrent la période de la plus grande activité de la population polonaise en France dans les domaines de la politique et de la vie associative, au cours de tout le xx<sup>e</sup> siècle. C'était un temps de grande incertitude et d'instabilité politique, à

l'international comme en Pologne et, dans une autre mesure, en France. Cette situation contribua à des divisions profondes et souvent violentes au sein de la population polonaise en France.

Tout cela ne change rien au fait que l'immédiat après-guerre, plus encore que les années précédant la seconde guerre mondiale, constitua une période charnière pour l'accélération du processus social de l'intégration des immigrés polonais à la société et au pays d'accueil. C'est dans le contexte de la décision clé d'un éventuel retour en Pologne dans le cadre de l'action de rapatriement des travailleurs polonais de France, que les immigrés polonais qui restèrent sur le territoire français firent consciemment le choix de l'intégration. Ainsi la voie des Polonais en France devenant des Français d'origine polonaise fut-elle ouverte pour la « deuxième génération » de l'immigration polonaise, leurs parents acceptant consciemment ce processus<sup>3</sup>.

20 L'étude approfondie de la situation des Polonais en France et de l'évolution que cette communauté immigrée a connue constitue selon nous une contribution très importante à l'histoire des émigrés polonais, aussi bien qu'à l'histoire des immigrés en France. L'histoire de l'immigration, dans laquelle veut s'inscrire ce livre, montre que si les moyens de déplacement et les conditions d'installation des immigrés prennent des formes différentes selon les périodes et les territoires concernés, les problèmes principaux qui se posent dans un pays d'installation pour les populations intéressées restent semblables, ou du moins comparables<sup>4</sup>. L'histoire comme la sociologie de l'immigration sont dominées par des chercheurs les étudiant du point de vue de la nation d'installation, et sont de ce fait biaisées par leur orientation « assimilatrice » ou « intégratoire ». Ce livre est l'exemple d'une étude faite par un historien originaire de la nation de départ. Cela ne veut pas dire que les phénomènes sociaux analysés, comme l'intégration des immigrés à la société d'accueil, la naturalisation, ou au contraire leur résistance à ces processus au nom de l'attachement au pays d'origine, seront perçus comme « bons » ou « mauvais », attendus ou regrettables. Bien que des historiens de l'immigration originaires du pays de départ représentent souvent, pour leur part, l'orientation « résistante », nous prétendons aborder cette question sans aucun postulat.

---

3 Sur le concept de l'immigration de la « deuxième génération » et sa spécificité, en France, dans la perspective de l'intégration sociale, voir le chapitre 3, « Des Polonais en France aux Français d'origine polonaise : l'intégration progressive à la société française ».

4 Andrea Rea et Maryse Tripiet, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, p. 5.

## PRÉSENTATION DU CORPS DES SOURCES

### Les archives

Pour effectuer nos recherches, nous nous sommes principalement appuyé sur des documents conservés dans les différentes archives françaises, polonaises et britanniques – les documents d'État britanniques ayant une valeur toute particulière. En France, les recherches ont surtout été effectuées sur le site parisien des Archives nationales<sup>5</sup> (en particulier pour les documents produits par l'appareil administratif et gouvernemental de la République française), et au Centre des archives diplomatiques (pour les documents diplomatiques français concernant la Pologne et les Polonais en France)<sup>6</sup>. Dans la mesure où le Nord et le Pas-de-Calais – soumis, durant l'époque qui nous intéresse, au commissariat de la République à Lille – comptaient un nombre de Polonais (mineurs de l'immigration économique de l'entre-deux-guerres) particulièrement élevé, nous avons aussi effectué une recherche détaillée aux archives départementales du Nord, à Lille. Une recherche complémentaire a été menée aux archives de la préfecture de police de Paris (sous-séries concernant les Polonais). Nous avons aussi examiné les documents des compagnies des mines du Nord de la France déposés aux Archives nationales du monde du travail, à Roubaix, et les matériaux de la mairie de Paris aux archives de Paris – qui comptent toutefois très peu d'informations pour le sujet de ce livre. Des documents isolés, importants au regard du sujet examiné, sont consultables à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (La Contemporaine), à Nanterre, et à la Bibliothèque nationale de France (BnF), à Paris.

Les recherches effectuées à La Contemporaine et à la BnF ont été très fructueuses dans le cas de la presse polonaise parue en France dans les années 1944-1949. C'est à Nanterre que se trouve la collection la plus complète de la presse rédigée par les immigrés installés sur le territoire français, y compris la population polonaise. Des recherches approfondies furent aussi effectuées aux archives de la Bibliothèque polonaise de Paris. Il s'agit de fonds d'origine privée, de militants et d'associations polonaises à tendance anticommuniste (ou neutres, dans plusieurs cas) en France.

En ce qui concerne les recherches archivistiques effectuées en Pologne, il a surtout fallu les entreprendre aux archives du ministère des Affaires étrangères de la république de Pologne à Varsovie (Archiwum Ministerstwa Spraw Zagranicznych). Nous y avons trouvé, entre autres, les rapports des consulats polonais de France et les matériaux concernant le rapatriement massif organisé par les autorités de la Pologne populaire dans l'immédiat après-

5 Aujourd'hui installé à Pierrefitte-sur-Seine.

6 À La Courneuve.

guerre. Le deuxième lieu clé de la recherche en Pologne était les Archives des actes nouveaux à Varsovie (Archiwum Akt Nowych), où sont conservés les documents produits par le gouvernement polonais de Varsovie et les associations polonaises en France reconnaissant le gouvernement varsovien. Les recherches complémentaires ont été effectuées aux archives de l'Institut de la mémoire nationale (Instytut Pamięci Narodowej), où se trouvent les documents produits comme l'effet de l'intérêt des services spéciaux polonais, et aux archives de l'université Jagellonne à Cracovie.

22

Pour connaître la documentation de l'appareil des autorités polonaises civiles et militaires en France soumises au gouvernement polonais en exil, il a fallu procéder à des recherches approfondies aux archives du Polish Institute and Sikorski Museum (Institut polonais Général-Władysław-Sikorski; Instytut Polski i Muzeum im. gen. Sikorskiego), à Londres. Nous avons également effectué des recherches au Polish Underground Movement Study Trust (Institut d'études du mouvement clandestin polonais; Studium Polski Podziemnej), et à la Bibliothèque polonaise POSK (The Polish Library POSK; Biblioteka Polska POSK), tous deux sis à Londres.

Une recherche aux Archives nationales du Royaume-Uni (The National Archives), à Kew, nous a donné des informations sur les soldats polonais soumis au commandement britannique, parmi lesquels de nombreux anciens immigrés polonais installés en France depuis l'entre-deux-guerres.

Les séries consultées dans les différentes archives mentionnées ci-dessus sont répertoriées à la fin de cet ouvrage. Certaines informations précises et intéressantes nous ont été apportées par M. Maciej (Mathias) Morawski, ancien journaliste de la section polonaise de la radio Europe libre (Free Europe) et fils du dernier ambassadeur du gouvernement polonais en exil en France, Kajetan Morawski. M. Morawski habite en France depuis 1946, année où il y a rejoint son père.

#### La littérature scientifique

Beaucoup d'informations précises concernant les immigrés polonais en France apportées dans ce livre sont tirées d'ouvrages et d'articles déjà parus. Nous avons utilisé un corpus de textes polonais, français et anglais. Comme on l'a déjà mentionné précédemment, il n'existe à ce jour aucune analyse complexe de l'histoire de la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre. Pourtant, nombreux sont les auteurs ayant produit des travaux particulièrement importants pour le sujet qui nous intéresse. Les publications exploitées sont présentées dans la bibliographie qui clôt cet ouvrage, mais il faut mentionner ici les auteurs qui ont le plus contribué à développer notre connaissance des divers aspects de la question.

Pour l'historiographie polonaise, l'ouvrage de référence sur l'immigration polonaise en France dans la période examinée reste à ce jour le livre de Leon Turajczyk intitulé *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], paru en 1978<sup>7</sup>. Cette monographie apporte beaucoup d'informations précises sur les relations entre trois organisations centrales d'associations polonaises en France après la seconde guerre mondiale, le Comité national de libération nationale en France (transformé en 1946 en Conseil national des Polonais de France), d'orientation procommuniste, et deux organisations reconnaissant le gouvernement polonais en exil à Londres : l'Union centrale des Polonais en France et l'Union des associations catholiques polonaises. L'analyse de Turajczyk ne dépasse en revanche pas le seuil des considérations sur l'activité de ces trois institutions sociopolitiques, à l'exception du premier chapitre qui décrit de manière très générale la population polonaise en France au moment de la Libération. Beaucoup de sources conservées dans des archives importantes n'ont pas été étudiées, l'auteur n'ayant utilisé que les sources polonaises conservées à Varsovie. Il faut aussi ajouter que dans cet ouvrage beaucoup d'interprétations et de commentaires restent sous la forte influence de la prédétermination de l'époque de la Pologne populaire. Surtout, l'auteur a exagéré l'importance du courant favorable au nouveau régime politique installé sur la Vistule et l'a favorisé, en critiquant les partisans du gouvernement polonais en exil, d'une manière qui paraît souvent injuste. C'est pourquoi l'immigration polonaise en France dans l'immédiat après-guerre, sa différenciation et les divers aspects de la vie des Polonais semblent encore aujourd'hui représenter un enjeu d'analyse important.

Un point de vue tout à fait différent est celui des sociologues et démographes français Alain Girard et Jean Stoetzel, qui avaient fait publier en 1953 un travail devenu un ouvrage de référence dans l'historiographie de l'immigration en France, intitulé *Français et immigrés*. Nous y trouvons l'analyse de l'attitude française envers l'immigration et les études, menées jusqu'en 1952 (année où les enquêtes auprès des étrangers installés en France ont touché à leur fin), des immigrés polonais et italiens au sein de leur société d'accueil<sup>8</sup>. En ce qui concerne les Polonais, les auteurs ont étudié le cas des ouvriers agricoles dans l'Aisne et des mineurs dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. L'année suivante, Girard et Stoetzel ont fait publier un deuxième tome sous leur

7 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978.

8 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Institut national d'études démographiques (désormais Ined), coll. « Travaux et documents », 1953.

direction intitulé *Nouveaux documents sur l'adaptation*, dans lequel on retrouve plusieurs études consacrées aux Polonais, Italiens et Algériens, ainsi qu'à l'activité du Service social d'aide aux émigrants (SSAE) en France. Girard a consacré une partie de ce livre aux Polonais, en retenant l'exemple des départements du Nord et du Pas-de-Calais<sup>9</sup>.

On peut aussi citer des travaux très précieux concernant la communauté polonaise en France dans les périodes précédant celle qui nous intéresse ici : les débuts de l'immigration économique polonaise sur le sol français dans la période antérieure à la première guerre mondiale font l'objet de deux monographies des historiens polonais Wiesław Śladkowski<sup>10</sup> et Małgorzata Gmurczyk-Wrońska<sup>11</sup>. La période de l'entre-deux-guerres, qui vit la plus grande immigration économique des Polonais en France (à hauteur d'un demi-million de personnes) a quant à elle été analysée en profondeur par Janine Ponty dans sa thèse de doctorat d'État soutenue à l'université Paris I en 1985 et publiée pour la première fois en 1988 sous le titre *Polonais méconnus*<sup>12</sup>.

24

Sans sous-estimer l'apport des autres chercheurs dans la question étudiée, on peut affirmer que Janine Ponty fut la plus grande spécialiste de l'histoire des Polonais en France, constat prenant en compte à la fois l'historiographie française et polonaise. Ses monographies et ses nombreux articles, qui figurent dans la bibliographie de ce livre, se caractérisent par un point de vue historique s'ouvrant à la sociologie, donnant lieu à une réflexion méthodologique approfondie. À côté de son champ principal de recherche sur les Polonais (c'est-à-dire le sujet de l'immigration de l'entre-deux-guerres<sup>13</sup>), ses autres études ont notamment porté sur la Résistance polonaise en France pendant la seconde guerre mondiale et le retour des Polonais de France avant et après la guerre. Janine Ponty a aussi beaucoup contribué à la vulgarisation de l'histoire des Polonais en France depuis la Grande Émigration polonaise du XIX<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

9 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 183-214.

10 Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918* [L'Émigration polonaise en France, 1871-1918], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980.

11 Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871-1914: społeczność polska i jej podstawy materialne* [Les Polonais en France dans les années 1871-1914. La communauté polonaise et ses fondements matériels], Warszawa, Neriton, 1996.

12 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990.

13 Voir entre autres : *ead.*, *Les Polonais du Nord ou la Mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995.

14 *Ead.*, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008. Par ailleurs, Janine Ponty a été la commissaire scientifique de l'exposition « Polonia, des Polonais en France depuis 1830 », présentée à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à Paris du 2 mars au 28 août 2011.

Il faut aussi mentionner Halina Janowska, qui est la spécialiste de l'historiographie polonaise de l'immigration polonaise de l'entre-deux-guerres en France et l'auteur d'une monographie riche en faits et données statistiques<sup>15</sup>, ainsi qu'Andrzej Paczkowski pour son travail sur la presse polonaise parue en France dans l'entre-deux-guerres et jusqu'à la défaite de la France en juin 1940<sup>16</sup>.

La période de la seconde guerre mondiale et la participation des Polonais à la lutte contre l'occupant hitlérien en France, dans les rangs de l'armée polonaise puis dans la Résistance sur le sol français, ont fait l'objet de nombreuses études. Parmi les ouvrages concernés, il faut citer une monographie de Piotr Kalinowski, protagoniste des événements, publiée en polonais en 1970 et intitulée en français *Au service de la Pologne et de la France*<sup>17</sup>. Jan Eugeniusz Zamojski est quant à lui l'auteur d'une monographie, publiée en 1975, sur les Polonais dans la Résistance en France<sup>18</sup> et d'articles concernant la question des Polonais en France pendant la seconde guerre mondiale. L'autre chercheur qui a beaucoup contribué au développement de notre connaissance sur les Polonais en France durant cette période est Edmond Gogolewski, auteur entre autres de l'ouvrage intitulé *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, dont un chapitre est consacré à l'histoire de la Résistance polonaise en France<sup>19</sup>. Edmond Gogolewski est aussi l'auteur de nombreuses publications traitant de l'enseignement polonais en France<sup>20</sup>, de la communauté polonaise dans la France du Nord et de la vie associative des Polonais en France, notamment dans le Nord, après la seconde guerre mondiale.

Si nous revenons à la période qui constitue le sujet de ce livre, on trouve plusieurs monographies sur les communautés minières et ouvrières polonaises à l'échelon régional examinant les années de l'immédiat après-guerre, comme

- 15 Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919-1939* [L'émigration économique polonaise en France, 1919-1939], Warszawa, Książka i Wiedza, 1964.
- 16 Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji, w latach 1920-1940* [La Presse et la population polonaise en France, 1920-1940], Wrocław/Warszawa/Kraków, Ossolineum, Komitet Badania Polonii PAN, coll. « Biblioteka Polonijna » [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger], 1979.
- 17 Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France (1939-1945)*, Paris, Société historique et littéraire polonaise, 2<sup>e</sup> éd., 1995 (version polonaise : *Emigracja polska we Francji w służbie Polski i Francji, 1939-1945*, Paris, Księgarnia Polska [Librairie Polonaise], 1970).
- 18 Jan Eugeniusz Zamojski, *Polacy w ruchu oporu we Francji, 1940-1945* [Les Polonais dans la Résistance en France, 1940-1945], Wrocław, Ossolineum, 1975.
- 19 Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1996.
- 20 *Id.*, *La Langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France (1833-1990)*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'étude de la culture polonaise de l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1994, 340 p. (version polonaise : *Szkolnictwo polskie we Francji, 1833-1990*, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998).

celle d'Yves Frey sur les Polonais d'Alsace<sup>21</sup>. Il faut bien sûr mentionner aussi de nombreuses publications de Janine Ponty et des articles d'Edmond Gogolewski, concernant surtout l'immigration minière dans le Nord de la France, et aussi la thèse de doctorat non publiée de Catherine Juif sur les Polonais dans le département de Saône-et-Loire<sup>22</sup>.

Il existe plusieurs travaux, notamment dus à des chercheurs polonais, concernant les aspects particuliers de la vie des Polonais en France pendant la période examinée. Le sociologue Jan Gruszyński est notamment l'auteur d'un ouvrage publié en Pologne, rédigé à partir de la thèse de doctorat qu'il a soutenue en France, dont l'objet est la communauté polonaise sur le territoire français, ses transformations sociales et son intégration au sein de la société française entre la fin de la première guerre mondiale et les années 1970<sup>23</sup>. Roman Dzwonkowski a quant à lui analysé dans de nombreux articles la vie religieuse des Polonais en France<sup>24</sup>, l'enseignement polonais dans ce pays et la question du leadership social de l'émigration économique polonaise. Les travaux et les articles de Gabriel Garçon nous apportent la connaissance de la vie associative et culturelle des catholiques engagés polonais<sup>25</sup>.

26

La problématique des rapatriements des travailleurs polonais dans les premières années qui suivirent la seconde guerre mondiale constitue l'objet de la thèse de doctorat soutenue en 2012 à l'université de Lorraine (Metz) par Joanna Szulc<sup>26</sup>. La thèse de doctorat d'Aneta Nisiobęcka, soutenue à l'université de Varsovie en 2015, aborde le même sujet, tout comme celui de l'adaptation sociale des rapatriés en Pologne<sup>27</sup>.

21 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003.

22 Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation (1939-1980)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Yves Lequin, université Lumière-Lyon 2, 1994, cote BnF: microfiche M-33000.

23 Jan Gruszyński, *La Communauté polonaise en France de 1919 à 1975. Problèmes de l'intégration de trois générations*, thèse de doctorat en sociologie sous la dir. d'Alain Girard, université Paris V-Descartes, 1977; *id.*, *Spoleczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981.

24 Voir entre autres : Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji (1922-1972). Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies » [Les Transformations d'une paroisse polonaise dans la France du Nord (1922-1972). Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, n°1, 1976, p. 17-83.

25 Voir notamment : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004.

26 Joanna Szulc, *De l'émigration à la ré-émigration. Le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la guerre froide*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Olivier Dard, université de Lorraine, Metz, 2012.

27 Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [Le Rapatriement des Polonais de France et leur adaptation en Pologne populaire dans les années 1945-1950], thèse de doctorat en sciences politiques sous la

Les relations politiques franco-polonaises durant la période étudiée ont déjà fait l'objet d'analyses approfondies. Ce furent, au premier rang, les chercheurs polonais Maria Pasztor et Dariusz Jarosz qui examinèrent cette question pour la période suivant la seconde guerre mondiale dans des ouvrages publiés en France et en Pologne<sup>28</sup>. Il faut aussi mentionner les travaux de Zbigniew Girzyński, qui a étudié les relations qu'entretenaient les deux pays dans l'immédiat après-guerre<sup>29</sup>. Grâce aux travaux de ces chercheurs, nous n'avons pas eu besoin d'étudier la problématique des relations politiques franco-polonaises sur la base des documents originaux, et nous nous sommes ainsi limité aux recherches concernant l'activité des représentants des autorités polonaises en France.

Les travaux consacrés à l'histoire de la politique française d'immigration et à l'histoire générale des immigrés en France ont facilité notre approche. Parmi les chercheurs les plus importants de l'histoire générale de l'immigration en France dont les ouvrages ont été consultés lors de la préparation de ce livre, il faut mentionner, dans l'ordre alphabétique, les historiens Marie-Claude Blanc-Chaléard<sup>30</sup>, Gérard Noiriel<sup>31</sup>, Janine Ponty<sup>32</sup> et Émile Temime<sup>33</sup>. Il faut joindre à ces spécialistes le sociologue Alexis Spire<sup>34</sup>, le démographe et économiste Georges Tapinos<sup>35</sup>, la sociologue de l'immigration Maryse Tripier<sup>36</sup> et bien sûr l'historien et politologue Patrick Weil<sup>37</sup>.

---

dir. de Maria Pasztor, université de Varsovie, 2015. Cette thèse est à paraître en Pologne en 2019 dans une version remaniée par l'Institut de la mémoire nationale à Varsovie, sous le titre : *Z Lens do Wałbrzycha. Powrót Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [De Lens à Wałbrzych. Le retour des Polonais de France et leur adaptation dans la Pologne populaire dans les années 1945-1950].

- 28 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005 ; *id.*, *Stosunki polsko-francuskie, 1944-1980* [Les Relations polono-françaises, 1944-1980], Warszawa, PISM [Institut polonais des affaires internationales], 2008.
- 29 Voir notamment : Zbigniew Girzyński, *Polska-Francja, 1945-1950* [Pologne-France, 1945-1950], Toruń, Mado, 2005.
- 30 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001.
- 31 Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du Seuil, 1988 ; *id.*, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002 ; *id.*, *Population, immigration et identité nationale en France (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette, 1992.
- 32 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes, op. cit.*
- 33 Benjamin Stora et Émile Temime (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2007.
- 34 Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.
- 35 Georges Tapinos, *L'Immigration étrangère en France (1946-1973)*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1975.
- 36 Maryse Tripier, *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1990, 332 p. Maryse Tripier est aussi l'autrice, avec Andrea Rea, de l'ouvrage généraliste : *Sociologie de l'immigration, op. cit.*
- 37 Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2004.

Le prologue dresse le contexte de la problématique de l'immigration polonaise en France. Pour bien étudier le statut et l'évolution de la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre, nous présentons sa genèse sur le territoire français. Une photographie de la présence des étrangers dans leur ensemble sur le territoire français au lendemain de la seconde guerre mondiale permettra d'encadrer la problématique des immigrés polonais dans le contexte français de l'après-guerre.

28

La suite du livre est conçue en trois parties constituant des études précises de la communauté polonaise en France installée dans ce pays depuis le début de l'entre-deux-guerres et qui subit après la Libération une profonde transformation sociale. La situation et les changements au sein de l'immigration polonaise au lendemain des hostilités seront étudiés dans la première partie. Cette période fut marquée par deux tendances : d'un côté le rapatriement massif des travailleurs polonais, organisé par les autorités de la Pologne populaire, de l'autre le choix de l'intégration progressive et – de plus en plus souvent – de la nationalité française par ceux qui avaient décidé, pour des raisons multiples, de rester en France. La concurrence violente des deux gouvernements polonais, celui à Varsovie et celui en exil à Londres, et de leurs représentants sur le territoire français sera étudiée dans la deuxième partie. La troisième partie sera consacrée à l'étude des facteurs majeurs du « maintien de la polonité » en France et leur évolution entre 1944 et 1949. Il s'agit de l'enseignement polonais sur le territoire français, l'activité des aumôniers et plus largement du clergé polonais, et enfin la vie associative de la communauté polonaise en France.

Janine Ponty a écrit autrefois que les divisions profondes au sein de la communauté polonaise en France, qui étaient apparues après la fin des hostilités, en 1944-1945, « gagneront en clarté lorsqu'elles auront été soupesées, analysées, dépassionnées<sup>38</sup> ». Ce livre s'efforce de répondre à cet appel. Elle constate en outre qu'« en 1939, le bilan de l'intégration est mince<sup>39</sup> ». Cet ouvrage prétend trouver une réponse à la question du bilan de l'intégration des immigrés polonais en France dix ans plus tard.

38 Janine Ponty, « Conclusions », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n°7, 1992, p. 238.

39 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 392.

## PROLOGUE

### LES ANTÉCÉDENTS ET LE CONTEXTE DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

#### LA GENÈSE : LA COMMUNAUTÉ POLONAISE EN FRANCE AVANT 1945

##### Les débuts de l'immigration polonaise en France

C'est à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle que la présence polonaise en France devint significative. Depuis 1795, la Pologne indépendante n'existait plus, ayant été envahie et partagée entre les trois puissances voisines : la Russie, la Prusse (à partir de laquelle se formera ensuite l'Allemagne en 1870) et l'Autriche, devenue en 1867 l'Autriche-Hongrie, les territoires polonais appartenant à la partie autrichienne de la Double Monarchie. Ce partage demeura jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. La Pologne recouvra son indépendance en novembre 1918 à l'issue d'hostilités qui avaient dressé les puissances occupant les territoires polonais depuis les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle les unes contre les autres. Avant cela, les territoires de l'ancienne Pologne avaient été, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, divisés en quatre entités principales : le « royaume de Pologne », créé en 1815 et composé des territoires du Centre et du Centre-Est d'une ancienne monarchie indépendante, qui s'était trouvé sous la domination russe, le tsar étant *ex officio* roi de Pologne ; la Galicie, c'est-à-dire le Sud et le Sud-Est des territoires polonais, qui faisait partie de l'Empire des Habsbourg et qui obtint après 1860 une autonomie politique relativement large par rapport aux autres anciens territoires polonais ; les territoires polonais de l'Ouest et du Nord-Ouest, qui furent incorporés à la Prusse ; enfin, les vastes confins orientaux de l'ancienne Pologne, qui furent intégrés à l'Empire russe.

La naissance de la « question polonaise » en France fut liée à l'insurrection polonaise de 1830, à laquelle participèrent surtout les représentants de la noblesse, écrasée par les Russes. Dans l'esprit de la révolution de Juillet, la France offrit refuge aux insurgés ayant dû quitter le royaume de Pologne, mais décida de les concentrer dans des « dépôts » spéciaux créés en province, par crainte de leurs idées « révolutionnaires ». En 1833, on comptait environ 4 500 Polonais installés dans ces « dépôts », auxquels 500 autres vinrent

s'ajouter<sup>1</sup>. Les réfugiés polonais constituant cette « Grande Émigration », parmi lesquels des militaires gradés dont la plupart étaient originaires des classes aisées, représentaient à l'époque près de 65 % de tous les réfugiés en France (dont le nombre total était de 7 000 personnes), et 78 % de tous les bénéficiaires des allocations aux réfugiés versées sous la monarchie de Juillet. L'afflux des Polonais déclencha le premier débat sur l'asile pour les réfugiés en France<sup>2</sup>.

En 1848, le « printemps des peuples », qui essaima en Europe sans épargner les territoires polonais, contribua à l'augmentation du nombre de Polonais en France. À la suite de cet événement politique, une nouvelle vague de 300 à 400 réfugiés polonais arriva sur le territoire français, dont près de la moitié s'installèrent à Paris<sup>3</sup>. Puis ce fut l'échec d'une nouvelle insurrection de la noblesse polonaise de 1863, dirigée notamment contre le pouvoir russe, qui causa l'afflux d'environ 5 000 Polonais en France. L'accueil qu'ils reçurent de la part des autorités françaises fut beaucoup moins chaleureux que celui dont elles avaient fait preuve trente ans auparavant<sup>4</sup>. Enfin, le quatrième événement majeur nous permettant d'aborder la question de l'installation des Polonais sur le territoire français fut l'insurrection de la Commune de Paris de 1871, dans laquelle la population polonaise fut particulièrement active. L'opinion publique française qualifia les Polonais de « révolutionnaires » et la voie du rapprochement politique entre la Troisième République et la Russie empruntée après 1871 contribua à la disgrâce de ces immigrés. La première phase historique de l'émigration politique polonaise vers l'Hexagone fut alors close.

Les années 1870 peuvent être conçues comme celles du début de l'émigration de masse des Polonais. Jusqu'à la première guerre mondiale, les Polonais émigrèrent, notamment vers l'outre-mer, et ils furent très peu nombreux à revenir. L'écrasante majorité de ces migrations fut spontanée<sup>5</sup>.

Wiesław Śladkowski, qui a consacré un ouvrage à l'étude des Polonais vivant en France entre 1871 et 1918, distingue pour l'époque trois catégories principales d'immigrés temporaires polonais : les étudiants, les artistes et

1 Wiesław Śladkowski, *Polacy we Francji* [Les Polonais en France], Lublin, Polonia, 1985, p. 78-79.

2 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 27 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, op. cit., p. 7 ; Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002, p. 14.

3 Wiesław Śladkowski, *Polacy we Francji*, op. cit., p. 90.

4 *Ibid.*, p. 109.

5 Halina Janowska, « An Introductory Outline of the Mass Polish Emigrations, their Directions and Problems, 1870-1945 », dans Celina Bobińska et Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles World Wide, XIX<sup>th</sup> and XX<sup>th</sup> C.*, Warszawa/Kraków, PWN, 1975, p. 122.

hommes de lettres et, enfin, les militants politiques du socialisme polonais<sup>6</sup>. Remise des pertes causées par l'échec de l'insurrection de la Commune de Paris, la population polonaise en France comptait environ 6 000 personnes au début des années 1890. Plus de la moitié de ces Polonais résidaient dans la capitale<sup>7</sup>. L'immigration encadrée par les propriétaires fonciers et certaines sociétés privées démarra peu avant la première guerre mondiale. Très tôt, à partir de 1906, les premiers ouvriers saisonniers vinrent en France à la période des moissons ou de la récolte des betteraves sucrières<sup>8</sup>. En 1908, les premiers essais d'organisation de l'immigration collective des Polonais furent réalisés et des ouvriers agricoles furent embauchés par la Fédération des sociétés agricoles du Nord-Ouest. Une partie de ces Polonais immigrés dans la région Nord-Pas-de-Calais y demeurèrent, étant employés ensuite dans les mines de charbon des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. En 1909, des immigrés polonais s'établirent dans le bassin de Meurthe-et-Moselle. La même année, les premiers ouvriers agricoles s'y installèrent, ainsi que dans d'autres départements de l'Est et du Centre-Est de la France (Lorraine, Champagne, Bourgogne)<sup>9</sup>. Si à partir de 1909 les Français avaient d'abord désiré des immigrés saisonniers, les premiers ouvriers annuels furent rapidement embauchés de manière collective<sup>10</sup>.

Les immigrés polonais arrivés en France entre 1908 et 1914 étaient principalement originaires de Galicie, où la surpopulation rurale et la misère de la paysannerie favorisaient cette tendance à l'exil. Ces Galiciens furent comptés par les autorités françaises parmi les immigrés autrichiens. Les immigrés provenant du royaume de Pologne constituaient quant à eux un pourcentage faible.

Les premiers Polonais embauchés dans l'industrie étaient originaires de Westphalie et de Rhénanie, donc légalement prussiens. Recrutés individuellement et sans contrat, ils présentaient un grand avantage : l'expérience professionnelle. Janine Ponty a mis en relief un autre facteur décisif, à savoir

6 C'est en France que le Parti socialiste polonais (*Polska Partia Socjalistyczna*, PPS) avait été créé en 1892 lors du congrès de Paris. Son nom était initialement l'Union des socialistes polonais à l'étranger.

7 Les Polonais vivant à Paris étaient au nombre de 3 500, ceux habitant en province étant environ 2 500. Voir : Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918*, Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980, p. 19-20.

8 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje, hipotezy, refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 17.

9 Bibliothèque polonaise de Paris (désormais BPP), BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji?*[1944][Qu'est-ce que l'émigration polonaise en France ?], f. 44 ; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje – hipotezy – refleksje*, Lublin, Polonia, 1988, p. 17 ; Georges Tapinos, *L'Immigration étrangère en France (1946-1973)*, Paris, PUF/Ined, 1975, p. 5.

10 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 12, 25.

l'attachement de ces ouvriers catholiques polonais à la pratique religieuse, ce qui était à l'esprit des patrons des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, fortement marquées par la déchristianisation des ouvriers français<sup>11</sup>.

Cette nouvelle immigration, certes limitée mais déjà organisée, était le résultat de l'alliance politique entre le mouvement politique paysan et les propriétaires fonciers galiciens. Elle était principalement saisonnière, la plupart des travailleurs ne s'établissant en France que pour une année.

Le nombre de tous les immigrés polonais vivant en France entre 1908 et 1914 atteignit, d'après Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, 22 000 personnes. Selon cette historienne polonaise, ce flux migratoire peut même être conçu comme la première étape de l'immigration collective et massive de l'entre-deux-guerres<sup>12</sup>. Janine Ponty a estimé le nombre d'ouvriers agricoles polonais présents en France à la veille de la Grande Guerre à 10 000 au maximum, dont 8 000 provenant de Galicie et 2 000 originaires des territoires soumis au tsar<sup>13</sup>. C'est à cette époque que les premières colonies polonaises s'établirent, comme Barlin, Billy-Montigny (Pas-de-Calais), Deuchy et Lallaing (Nord). On estime à 500 voire 600 le nombre de mineurs polonais vivant dans ces colonies, soit 3 000 personnes environ, si l'on compte les familles<sup>14</sup>.

Leurs conditions de travail étaient différentes de celles d'après la Grande Guerre. Sous réserve qu'ils aient signé un contrat de travail et qu'ils aient travaillé une année entière – c'est-à-dire qu'ils n'aient pas été saisonniers –, les ouvriers agricoles bénéficiaient de la situation la plus favorable. Il faut aussi prendre en compte le fait que le statut juridique des travailleurs polonais était moins avantageux que celui des autres étrangers, faute de protection engagée de la part des pays dont les immigrés polonais avaient la nationalité, et du

11 *Ibid.*, p. 7, 22, 25.

12 Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871-1914: społeczność polska i jej podstawy materialne*, Warszawa, Neriton, 1996, p. 253 ; Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918*, Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980, p. 36. Halina Janowska estima à 13 000 le nombre de Polonais résidant en France en 1913 (Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919-1939*, Warszawa, Książka i Wiedza, 1964, p. 55). Jan Sikora a évalué que le nombre de Polonais en France à la veille de la Grande Guerre était compris entre 25 000 et 30 000, dont 12 000 à 15 000 ouvriers (Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej, op. cit.*, p. 18). Jean Anglade a quant à lui donné le nombre de 20 000 Polonais installés en France avant 1914 (Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 30). Enfin, Jerzy Jankowski, militant anticommuniste polonais, actif en France au lendemain de la Libération, estima que quelque 15 000 Polonais résidaient en France en 1918 (BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji?, op. cit.*, f. 44).

13 Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 15.

14 Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918, op. cit.*, p. 37 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans GIRARD, Alain et STOETZEL, Jean (dir.), *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 188.

fait de la mauvaise organisation de l'immigration<sup>15</sup>. En outre, les droits et le confort des paysans immigrés ne constituaient guère une priorité pour les grands propriétaires polonais.

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'effectif des Polonais résidant en France ne cessa d'augmenter au fil des années. La communauté, qui ne comptait que 6 000 membres au début des années 1890, s'accrut pour atteindre presque 20 000 personnes, dont environ 10 000 résidant à Paris. En y ajoutant les travailleurs saisonniers, le nombre des Polonais vivant en France à la veille de la Grande Guerre s'éleva jusqu'à 30 000 voire 40 000 personnes<sup>16</sup>. À partir de 1917, ces travailleurs n'étaient plus nommés « Allemands » ou « Autrichiens » mais « Polonais »<sup>17</sup>.

**La grande vague de l'immigration polonaise :  
les travailleurs arrivés dans l'entre-deux-guerres**

Au cours de l'entre-deux-guerres, sur 1 013 000 émigrés polonais, environ 400 000 (39,9 %) choisirent la France comme pays de destination, nombre auquel il faut ajouter les Polonais arrivés directement d'Allemagne. Jusqu'en 1930, c'est-à-dire avant la crise des années 1930, les départs pour la France constituaient 51,1 % de tous les déplacements à l'étranger des Polonais effectués dans le cadre de la recherche d'un travail. Dans le même temps, les retours de France ne représentaient que 11 % de tous les rapatriements des Polonais. La situation changea sensiblement avec la crise : au cours des années 1930, les arrivées sur le territoire français ne représentaient plus que 23 % de tous les départs, tandis que 50,4 % des Polonais rapatriés partaient de France<sup>18</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, la France devint la destination principale de l'émigration polonaise continentale. Les campagnes polonaises étaient surpeuplées et les paysans désœuvrés ne pouvaient se reconvertir dans l'industrie, l'économie polonaise reposant principalement sur l'agriculture<sup>19</sup>. Ces immigrés se fixèrent pour la plupart de façon définitive et allaient bientôt faire partie de la classe ouvrière de leur pays d'arrivée. Ils exerçaient des métiers difficiles, comme ceux de mineur ou d'ouvrier agricole, où le besoin de main-d'œuvre était important, la population autochtone ne voulant pas les occuper. Dans

15 Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Polacy we Francji w latach 1871-1914*, op. cit., p. 254, 256.

16 Wiesław Śladkowski, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918*, op. cit., p. 39.

17 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 31.

18 Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji*, op. cit., p. 79.

19 Janine Ponty a estimé que cette prédominance du secteur agraire constitua une des causes majeures de l'émigration, à côté du surpeuplement de la campagne et de la mauvaise répartition du sol liée à cette surpopulation (Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 42).

l'entre-deux-guerres, les Polonais constituaient ainsi 57,9 % de tout l'effectif étranger dans les mines et presque un quart de tous les travailleurs employés dans les mines françaises<sup>20</sup>.

L'immigration des travailleurs polonais était encadrée par la convention franco-polonaise signée le 3 septembre 1919. L'embauchage en Pologne se faisait sur la base d'un contrat de trois types, minier, industriel ou agricole, signé un an avant le départ<sup>21</sup>. La convention sociale du 14 octobre 1920 égalisa la situation juridique des travailleurs polonais avec celle de leurs camarades de travail français : droit aux allocations accordé aux vieillards, aux veuves ou aux enfants des travailleurs décédés, égalité de traitement dans le domaine de l'assistance sociale et médicale et droit aux pensions de retraite après au moins quinze ans de travail<sup>22</sup>. En 1924, la Société générale d'immigration fut créée afin de réaliser le recrutement pour le compte de toutes les entreprises françaises<sup>23</sup>.

34

La maintenance du contrat de travail permit à l'État de diriger les immigrés vers les secteurs déficitaires<sup>24</sup>. Ainsi les Polonais furent-ils concentrés dans les mines du Nord, en vue de la reprise de l'extraction qui s'était effondrée pendant la guerre, ou dans l'industrie lourde, en Lorraine. L'organisation de l'immigration fut confiée aux entreprises privées. Les contrats des travailleurs dans les mines ou dans l'industrie lourde étaient plus avantageux que ceux des ouvriers agricoles ; et comme le précise Janine Ponty, les mineurs gagnaient « mieux leur vie dans le Pas-de-Calais que dans le Nord, et dans ces deux bassins que partout ailleurs<sup>25</sup> ». Entre 1920 et 1926, les femmes représentaient un tiers de l'effectif polonais recruté dans l'agriculture. Deux tiers des ouvriers agricoles polonais furent transférés dans l'industrie, souvent dès la première année suivant leur arrivée<sup>26</sup>.

Grâce au traité franco-polonais du 21 décembre 1929 concernant les mineurs ayant travaillé en France ou alternativement en France et en Pologne, les immigrés qui, à partir de l'âge de 55 ans, pouvaient justifier de trente années de travail, dont au moins quinze en France, eurent droit à une pension de retraite calculée sur la base de toute leur carrière professionnelle dans les deux pays

20 Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji*, op. cit., p. 114.

21 Pour le texte intégral de ladite convention, voir : Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 395-398. Voir aussi la convention entre la France et la Pologne relative à l'émigration et à l'immigration, Varsovie, le 3 septembre 1919, dans ead., *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 124-127.

22 Le texte de cette convention est reproduit dans ead., *Polonais méconnus*, op. cit., p. 398-402. Voir aussi Convention entre la France et la Pologne relative à l'émigration et à l'immigration, Varsovie, le 3 septembre 1919, dans ead., *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 124-127.

23 Pour plus de détails, voir ead., *Polonais méconnus*, op. cit., p. 51-54, 71.

24 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, op. cit., p. 27.

25 Cité d'après Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 136. Voir aussi Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 203.

26 Janine Ponty, *ibid.*, p. 112.

respectifs. La loi fut promulguée par la Pologne le 3 février 1931 et la France l'adopta le 9 mars 1934<sup>27</sup>. Les ouvriers qui avaient travaillé un nombre d'années suffisant (en France et en Allemagne y compris), dont moins de quinze ans en France, recevaient des allocations de la part du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale<sup>28</sup>.

Le nombre de Polonais progressa jusqu'à la fin des années 1920 et le début des années 1930 – à l'exception de 1927, qui connut une brève récession – pour ensuite chuter au cours de la première moitié des années 1930. L'immigration reprit à la veille des hostilités. Selon les différentes campagnes de recensement général de la population en France, effectuées dans l'entre-deux-guerres tous les cinq ans depuis 1921, la communauté polonaise dans l'Hexagone comptait 45 766 membres en 1921, et déjà 309 312 en 1926, pour atteindre 507 811 cinq ans plus tard, dont deux tiers d'hommes et 106 000 enfants de moins de 10 ans. En 1936, les Polonais se trouvèrent au nombre de 422 694<sup>29</sup>. Alors qu'ils représentaient 3 % de l'ensemble des étrangers en 1921, dix ans plus tard ils constituaient 18,7 % de l'effectif étranger en France et 1,7 % de la population totale<sup>30</sup>.

Les Polonais peuplaient particulièrement le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. 3 371 immigrants polonais résidaient dans le département du Pas-de-Calais en 1921, et ils étaient déjà au nombre de 90 996 cinq ans plus tard, leur part au sein de toute la communauté polonaise de France passant ainsi de 7 % à 29 %. Dans ce département, 93 % des travailleurs hommes étaient employés dans les houillères. Selon le recensement général de 1931, la population polonaise du Pas-de-Calais s'élevait à 115 264 personnes.

Les premières cités minières polonaises, dites « coronas », furent créées dans les arrondissements de Béthune, de Bruay et de Courrières. Les immigrants polonais constituaient alors près de 90 % des mineurs de fond. Après la crise de la première moitié des années 1930, leur effectif tomba à 88 664 travailleurs<sup>31</sup>.

27 *Ibid.*, p. 317.

28 Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji (1918-1978). Problemy integracyjne trzech pokoleń*, Warszawa, PWN, 1981, p. 107.

29 Janine Ponty, *ibid.*, p. 118; *ead.*, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919-1948 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, Kraków, Eventus, 2002, p. 96; Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd., 2004, p. 533; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, op. cit.*, p. 61; BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji?, op. cit.*, f. 45.

30 Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, op. cit.*, p. 107.

31 Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 118, 124, 427; Joël Michel, « Il wojna światowa a przemiany społecznośc polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji » [La Seconde Guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du Nord de la France], dans Hieronim Kubiak et Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad*

L'Alsace, où les mines de potasse avaient besoin de main-d'œuvre étrangère, vit les premiers immigrés recrutés à partir de 1923<sup>32</sup>. En 1926, la Lorraine comptait 40 000 Polonais, dont 20 000 en Moselle et 12 000 en Meurthe-et-Moselle<sup>33</sup>.

Les Polonais provenant des diverses régions de la Pologne reconstituée adoptaient généralement un comportement méfiant à l'égard de leurs compatriotes qui, avant 1918, habitaient dans une autre partie des territoires polonais. C'était là le résultat de plus d'une centaine d'années de partition du territoire polonais<sup>34</sup>. La plupart des immigrés arrivés dans les années 1920 étaient originaires du Sud et du Sud-Ouest de la Pologne, notamment des voïvodies de Kielce, Łódź, Poznań, Cracovie et Lwów. Le pourcentage le plus bas provenait des confins orientaux de la Pologne, habités en majorité par des paysans d'origine ethnique non polonaise. À la fin de cette décennie, la part des travailleurs originaires de l'Est de la Pologne augmenta, et ceux arrivés des confins orientaux de la Pologne, eux aussi, se fixèrent sur le territoire français<sup>35</sup>. Il semble par ailleurs que les divisions régionales ne furent pas la source des conflits qui animaient ces Polonais au quotidien ; au contraire, c'est à cause de rivalités ordinaires que ces divisions et ces reproches réciproques furent conscientisés, stimulés et entretenus<sup>36</sup>. Un nombre important de Polonais arrivèrent en France directement d'Allemagne, de Rhénanie et notamment de Westphalie, où leurs ascendants ou eux-mêmes s'étaient auparavant installés, à partir de 1871, dans le but de trouver un emploi, venant généralement de la région de Poznań ou de la Silésie. Les premiers de ces « Westphaliens » étaient déjà arrivés en France avant la première guerre mondiale et étaient très appréciés des patrons français. Une fois la guerre terminée, et la Pologne ayant regagné son indépendance, les Polonais de Westphalie ou de Rhénanie – étant jusque-là *de jure* de nationalité allemande – obtinrent le droit d'option en faveur de la nationalité polonaise<sup>37</sup>. Une part importante des Westphaliens avait alors choisi d'émigrer en France. D'après les statistiques établies pour les années 1930

36

---

*zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur les communautés polonaises à l'étranger], Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum/PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 580.

32 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918-1948*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 59, 63.

33 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 127.

34 Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej reemigrantów polskich z Francji* [Les Modifications de la conscience nationale chez les rapatriés polonais de France], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1960, p. 85 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji*, *op. cit.*, p. 270 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 388.

35 BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji?*, *op. cit.*, f. 49 ; Janine Ponty, *ibid.*, p. 252.

36 Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej*, *op. cit.*, p. 85.

37 Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji*, *op. cit.*, p. 35-36.

par Georges Mauco, ils étaient entre 80 000 et 100 000, membres des familles des travailleurs compris. Janine Ponty estime quant à elle à 100 000, voire 130 000, le nombre de « Westphaliens »<sup>38</sup>. Ils s'installèrent pour la plupart dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. On comptait aussi un nombre important de « Westphaliens » parmi les premiers travailleurs polonais arrivés en Alsace et en Lorraine<sup>39</sup>. Ces Westphaliens se distinguaient des autres Polonais installés en France. Parlant parfois mieux allemand que polonais, mineurs déjà expérimentés et qualifiés, ils avaient été invités en France par les autorités françaises, sans frais de déplacement. Les « Westphaliens » étaient souvent bien organisés, répartis dans diverses associations importées directement d'Allemagne<sup>40</sup>. Enfin, ils avaient pu emporter avec eux leurs biens mobiliers, avantage lié à la conviction qu'ils allaient s'installer en France de façon définitive. Ces faveurs n'étaient pas concédées aux Polonais provenant directement de Pologne. Les divisions profondes entre les « Westphaliens » et les autres Polonais persistèrent pendant toute la période de l'entre-deux-guerres<sup>41</sup>. En revanche, il faut mettre l'accent sur un élément intéressant : ce sont les « Westphaliens » qui, dans l'entre-deux-guerres, contribuèrent le plus à la réconciliation entre tous les groupes de Polonais installés en France, en organisant spontanément les divers aspects de la vie sociale de ces immigrés<sup>42</sup>. Malgré toutes ces différences – certes non négligeables –, il existait une bonne cohésion au sein de la communauté polonaise durant de l'entre-deux-guerres, notamment renforcée grâce à la langue commune. Les Polonais restaient d'ailleurs à l'écart de la population indigène française dans une mesure plus significative que les Italiens, les Belges ou encore que les Suisses. En cause la distance culturelle, plus sensible entre les immigrés polonais, peuple slave, et les Français, ceux-ci ressemblant sur ce point davantage aux Italiens, aux Belges ou aux Suisses. L'autre facteur était la distance géographique considérable entre la France et la Pologne, pays lointain et inconnu pour les Français. Enfin, la forte concentration des immigrés polonais dans plusieurs régions de France, notamment dans les régions industrielles de l'Est

38 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 61-62, 67-68.

39 Luc Delmas, « Lorraine du fer. Terre d'immigrés », dans *Mineurs immigrés. Histoire, témoignages (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque organisé à Lens les 17 et 18 mai 2000, Montreuil, Institut d'histoire sociale minière/Éd. VO, 2000, p. 78.

40 Sur le rôle des « Westphaliens » dans le développement de la vie associative des Polonais en France, voir le chapitre 9, « La vie associative des immigrés polonais en France ».

41 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 63, 133 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji*, op. cit., p. 271 ; Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji, 1920-1940*, Wrocław/Warszawa/Kraków, Ossolineum/Komitet Badania Polonii PAN, 1979, p. 45 ; Roman Dzwonkowski, « Geneza i rola przywódczej grupy społecznej w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1945 » [La genèse et le rôle du groupe social meneur dans l'histoire de l'émigration économique polonaise en France, 1920-1945], *Przeгляд Polonijny*, n° 3, 1979, p. 79.

42 Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej*, op. cit., p. 82, 85.

et du Nord du pays, contribua à la création de véritables colonies polonaises, autorisant les Polonais à se passer de contacts avec les Français. En outre, les travailleurs incitèrent leurs familles à les rejoindre, de sorte que leur sociabilité s'en trouva renfermée sur le milieu polonais.

C'est d'ailleurs dans l'entre-deux-guerres que l'on construisit les fameux corons polonais dans le Pas-de-Calais et dans le Nord.

Cependant, contrairement à un stéréotype fort répandu, ces colonies minières n'étaient pas homogènes, et, comme l'écrit Janine Ponty, « immigrés et autochtones s'[y] côto[yaient]<sup>43</sup> ». De plus, ces colonies n'étaient pas en mesure de reproduire la totalité des institutions rythmant la vie sociale en Pologne et de créer ces « petites Polognes » – dont il a été fait grand cas et dont les descriptions « reposent toujours sur les quatre à cinq colonies les plus favorisées<sup>44</sup> », comme Oignies, Bruay-en-Artois, Marles-les-Mines, Sallaumines ou Nœux-les-Mines. L'image d'immigrés vivant en vase clos et étant dans l'incapacité absolue de s'intégrer à la société indigène est donc fortement exagérée. En effet, les travailleurs polonais arrivés dans l'entre-deux-guerres avaient droit à des maisonnettes avec des jardins, tant dans le Nord de la France que dans le bassin potassique alsacien<sup>45</sup>. Dans ce premier cas, le nombre de Polonais était tout simplement bien plus élevé.

38

Cette concentration qui, certes, facilitait l'installation de nouveaux venus, résultait aussi de l'intérêt patronal. Les dirigeants d'industries ne voulaient pas que les travailleurs immigrés aient facilement accès aux milieux ouvriers français et notamment à leurs syndicats, désir qui rejoignait celui des autorités polonaises, qui avaient peur des idées révolutionnaires répandues au sein de la classe ouvrière française<sup>46</sup>.

Les Polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres envisagèrent initialement de rentrer en Pologne, après avoir gagné de l'argent pour acheter un lopin de terre dans leur patrie. Beaucoup d'entre eux firent des économies et les expédièrent en Pologne. Ils ne cherchèrent ainsi pas à s'intégrer à la société française. En 1930, une succursale de la Banque polonaise d'État, PKO S.A. (Polska Kasa Opieki, « Caisse polonaise d'assistance », fondée en 1929 pour faciliter des opérations financières pour les Polonais de l'étranger), fut créée. Elle empruntait de l'argent aux agriculteurs polonais et rendait possible l'envoi

43 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 140-141.

44 *Ibid.*, p. 175.

45 Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : une histoire paradoxale », dans Benjamin Stora et Émile Temime (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 70.

46 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 198 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji*, op. cit., p. 182 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji*, op. cit., p. 124.

d'argent en Pologne<sup>47</sup>. Cependant, la distance étant considérable et le prix du voyage assez élevé, les immigrés voulurent économiser, de sorte que peu d'entre eux effectuèrent le voyage dans leur pays natal<sup>48</sup>.

La période du gouvernement du Front populaire en France (1936-1937) fut déterminante pour le changement de conscience des immigrés polonais, eux qui avaient le plus souffert des rapatriements forcés des années précédentes. Les avantages principaux acquis durant cette période persistèrent après la chute du Front populaire et contribuèrent à l'attachement des travailleurs polonais à la France. L'intérêt pour la politique intérieure polonaise diminua et les questions de la vie sociale et politique française prirent la priorité, la Pologne devenant une patrie lointaine et idéalisée<sup>49</sup>. Enfin, il est à noter que les mineurs polonais virent leur carrière promue, passant de manœuvres à des postes d'abattage<sup>50</sup>.

Les Polonais arrivés en France appartenaient donc, pour la plupart, à la classe ouvrière. L'activité de ces immigrés dans le secteur des services était fort restreinte<sup>51</sup>. Toutefois, de petits commerces fleurirent progressivement dans les colonies polonaises du Nord de la France, même si leurs ambitions et leurs résultats étaient fortement limités. Parmi ces commerçants on trouvait notamment des bouchers, des charcutiers, des épiciers, des boulangers, ou encore des restaurateurs<sup>52</sup>.

Pendant les « années noires », entre 1931 et 1936, l'excédent des retours sur les entrées se fit très net. Le nombre de rapatriements – forcés de fait, même s'ils étaient le plus souvent présentés comme « volontaires » – fut considérable, malgré les efforts des autorités consulaires polonaises, qui firent de leur mieux pour stopper cette tendance. Le retour massif des émigrés créait en effet un gros problème pour l'économie polonaise, elle aussi plongée dans une crise et fortement touchée, on l'a dit, par la surpopulation rurale. La plupart de ces rapatriements ne se fit ni par expulsion ni par refoulement, ces deux mesures n'étant appliquées – au moins selon la lettre de la loi – que rarement et seulement envers des « troubleurs de l'ordre public », notamment les communistes actifs (expulsions), ou envers des personnes se trouvant en situation irrégulière, qui

47 On trouve parfois dans la littérature le nom de « Caisse d'épargne postale » (Pocztowa Kasa Oszczędności), dont le sigle polonais était identique (PKO). Cette institution, banque principale de l'État polonais, créée en 1919, était l'une de trois institutions étatiques qui constituaient l'ensemble des actionnaires de la Caisse polonaise d'assistance, banque autonome créée en 1929 spécialement pour les besoins des Polonais vivant en dehors de la Pologne.

48 Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, op. cit.*, p. 286.

49 Władysław Markiewicz, *Przeobrażenia świadomości narodowej, op. cit.*, p. 108-109; Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 323.

50 *Ibid.*, p. 289.

51 Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, op. cit.*, p. 79; Janine Ponty, *ibid.*, p. 173.

52 *Ibid.*, p. 379; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 195.

auraient par exemple pénétré en France clandestinement, qui travailleraient sans contrat ou qui résideraient en France sans carte de travailleur (refoulements)<sup>53</sup>.

Les retours concernèrent les Polonais notamment dans les années 1931-1933, les années 1934-1936 se caractérisant elles aussi par un excédent des rapatriements sur l'immigration, avant que l'embauchage massif ne reprît en 1937.

Selon les sources officielles françaises, durant la période 1931-1936, les rapatriements touchèrent 129 819 travailleurs et 140 355 travailleurs selon les autorités polonaises<sup>54</sup>. Cette période, qui vit de nombreux anciens travailleurs devenus chômeurs rapatriés, souvent avec leurs femmes et leurs enfants – qui ne connaissaient que la France –, laissa une trace profonde dans la mémoire collective des immigrés, persistant après la seconde guerre mondiale.

40

Il est à noter que l'augmentation considérable de l'immigration au cours des dernières années précédant la seconde guerre mondiale échappa au recensement général de la population en France effectué en 1936. C'est pourquoi il faut considérer avec prudence toutes les comparaisons entre le nombre de Polonais (et plus largement le nombre d'étrangers) en France avant et après les hostilités faites sur la base des résultats des recensements effectués dans les années 1936 et 1946. Nous pouvons toutefois essayer d'estimer le nombre de Polonais à la veille des nouvelles hostilités à partir de plusieurs statistiques établies à l'époque, sans cet instrument pourtant si complet qu'est le recensement général de la population.

Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, au 1<sup>er</sup> janvier 1939 vivaient en France 510 000 ressortissants polonais<sup>55</sup>. Dans le département le plus peuplé par les Polonais, le Pas-de-Calais, d'après les statistiques de la préfecture, leur nombre aurait été de 105 773, dont 36 836 hommes, 32 891 femmes et 36 046 enfants<sup>56</sup>.

D'après les chiffres fournis en 1944 par le journaliste Jerzy Jankowski, militant politique fédéraliste et anticommuniste polonais, au début de l'année 1939, environ 499 000 personnes de nationalité polonaise demeuraient en France, dont 200 000 hommes, 143 000 femmes et 156 000 enfants de moins de 14 ans<sup>57</sup>. Parmi ce demi-million de personnes, on comptait environ 50 000 Juifs, 35 000 à 40 000 Ukrainiens et quelque 5 000 Biélorusses, Allemands, Tchèques et citoyens de la ville libre de Dantzig<sup>58</sup>. Il faut souligner que l'écrasante majorité

53 Janine Ponty, *ibid.*, p. 226-227.

54 *Ibid.*, p. 425.

55 Patrick Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 464.

56 Janine Ponty, *ibid.*, p. 427.

57 BPP, BPP 1171, Jerzy Jankowski, *Czem jest emigracja polska we Francji?, op. cit.*, f. 46.

58 *Ibid.*, f. 49. Ces estimations furent reprises par Aleksander Kawalkowski, chef de la Résistance polonaise en France fidèle au gouvernement polonais en exil, dans son esquisse sur la lutte

des Ukrainiens résidant en France (entre 80 et 85 %) étaient de nationalité polonaise, et non soviétique. Ils étaient originaires de la partie orientale de la Galicie polonaise<sup>59</sup>.

Un document du ministère polonais de la Défense nationale de Londres, produit lui aussi en 1944, donne des chiffres différents mais qui confirment cette division selon l'origine ethnique des immigrants polonais installés en France au 1<sup>er</sup> janvier 1939 : sur 480 000 citoyens polonais en France, environ 75 % étaient d'origine ethnique polonaise, 12 % étaient Juifs, 10 % étaient Ukrainiens. Les Polonais d'autres origines ethniques, notamment les Biélorusses, les Allemands et les citoyens de la ville libre de Dantzig, constituaient 3 % de l'effectif total<sup>60</sup>.

Janine Ponty cite des estimations d'autres spécialistes d'après lesquelles il y avait en France entre 50 000 et 55 000 Juifs polonais vers 1935, chiffre qui passa à 80 000, voire 90 000 en 1939<sup>61</sup>. Ces derniers chiffres dépassent de loin les estimations des sources polonaises qui avancent que les Juifs polonais de France représentaient 10 % de tous les Polonais présents sur le territoire français. Ces Juifs polonais étaient particulièrement concentrés dans les principales villes d'Alsace et de Lorraine, notamment à Strasbourg et à Metz<sup>62</sup>. La majorité d'entre eux (et des Juifs lithuaniens) étaient arrivés en France à la suite de la crise économique qui toucha l'Europe de l'Est à la fin des années 1920. L'afflux des Juifs de Pologne, qui s'installèrent en grand nombre à Paris et dans ses banlieues, persista tout au long des années 1930, tant pour des raisons économiques que politiques (dans les cas des communistes persécutés en Pologne, indépendamment de leur origine ethnique, mais aussi du fait de l'augmentation des tendances antisémites dans ce pays)<sup>63</sup>. Les Juifs français, ou plutôt les Français de confession israélite, ressentaient une différence profonde par rapport aux immigrants juifs de l'Europe centrale et orientale. Alors que les premiers étaient déjà bien intégrés à la société française, ne s'en distinguant que

---

des Polonais en France contre l'ennemi nazi. BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość: POWN we Francji* [ Qu'était l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance ? POWN en France ], Paris, juillet 1945, f. 8. Dans son rapport envoyé au gouvernement polonais à Londres en 1944, Kawalkowski écrit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1939, sur environ 500 000 ressortissants polonais, quelque 100 000 étaient « non-Polonais possédant la citoyenneté polonaise », dont 50 000 Juifs et 40 000 Ukrainiens : The Polish Institute and Sikorski Museum-Archives, Londres (désormais PISM), A.XI.E/598, rapport sur la situation des Polonais en France, [Paris, 1944].

59 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 181.

60 BPP, vers. 4042, bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne, bureau de la protection des militaires, département de la culture et de l'éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944.

61 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 319.

62 *Ibid.*, p. 126.

63 Nancy L. Green, « Les Juifs étrangers à Paris », dans André Kaspi et Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 109.

par leur religion, les Juifs de l'Est se concevaient très souvent eux-mêmes comme de nationalité juive, ne ressentait pas d'attachement particulier avec leur pays natal et ne parlaient dans leur majorité qu'en yiddish. Les Juifs polonais tenaient notamment des boucheries, des charcuteries ou des boulangeries offrant des spécialités polonaises à leurs compatriotes<sup>64</sup>. Dans leur ensemble, les immigrés juifs (y compris ceux originaires de Pologne) prirent relativement vite la décision de devenir français par naturalisation et d'intérioriser les valeurs françaises, la France étant pour eux le pays qui garantissait leur liberté, mais surtout l'égalité et la fin des discriminations.

42

À la veille des hostilités, les deux tiers des Polonais de France travaillaient dans les mines ou dans l'industrie (notamment métallurgique), principalement dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Moselle, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Saône-et-Loire et de la Loire, et un tiers dans les départements agricoles du Sud-Ouest de la France et en région parisienne<sup>65</sup>. Plus de 30 % de l'ensemble des travailleurs polonais habitaient dans les deux départements septentrionaux, et exerçaient généralement la profession de mineur. Entre 10 et 15 % des travailleurs polonais s'étaient installés dans l'Est de la France (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Haut-Rhin), notamment pour y travailler dans les mines. Plus de 10 % des Polonais habitaient en Picardie et en Champagne (Aisne, Oise, Somme, Ardennes, Marne et Aube) et étaient, en majorité, des ouvriers agricoles. En Bourgogne, les Polonais étaient employés dans le bassin minier, à Chalon-sur-Saône et à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), dans la Côte-d'Or et dans l'Yonne. La présence polonaise était aussi importante dans l'industrie de la métallurgie de la Loire, particulièrement à Saint-Étienne. Les bassins de l'industrie textile, où travaillaient les Polonais, se trouvaient dans le Rhône et dans l'Isère. Outre les principaux bassins miniers, les immigrés polonais étaient aussi employés dans le Gard, dans l'Aveyron et dans le Tarn. La Normandie (Calvados et Eure) était également connue pour employer du personnel polonais dans ses mines de fer et son industrie ferroviaire<sup>66</sup>. Les travailleurs, généralement d'origine paysanne, arrivés en France après 1908, et particulièrement après 1919, n'eurent pas de contact direct avec la vieille immigration polonaise du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci étant déjà bien intégrée à la société indigène et très souvent déjà assimilée à la communauté nationale française. C'est pourquoi les nouveaux réfugiés polonais installés en France après le début de la seconde guerre mondiale prirent l'habitude de qualifier leurs compatriotes ayant immigré avant le déclenchement des hostilités d'« anciens émigrés ».

---

64 *Ibid.*, p. 118.

65 Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés*, op. cit., p. 30; BPP, BPP 1165, Aleksander Kawalkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość*, op. cit., f. 8.

66 Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji*, op. cit., p. 64-65.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, l'agression allemande contre la Pologne fit éclater la seconde guerre mondiale. Le 3 septembre, la France déclara la guerre aux Allemands. La guerre, prévue depuis un certain temps, devint réalité, même si les Français entrèrent dans une « drôle de guerre » qui dura plusieurs mois. La France, où les représentants éminents de l'opposition polonaise à la *sanacja* (« assainissement ») avaient déjà séjourné au mois de septembre, devint le siège du gouvernement polonais en exil. Le régime militariste d'avant-guerre de la *sanacja*, héritiers politiques du maréchal Józef Piłsudski, fut communément tenu pour responsable de la défaite rapide<sup>67</sup>. C'est pourquoi le nouveau pouvoir, reconstitué dans l'exil, devait être construit sur la base des partis politiques qui étaient jusque-là dans l'opposition. Le général Władysław Sikorski devint ainsi le Premier ministre et commandant en chef (*Naczelny Wódz*) de l'armée polonaise.

Du fait de l'importance du nombre de Polonais en France, l'accord franco-polonais relatif à la création d'« une division polonaise faisant partie de l'armée polonaise, commandée par des officiers polonais » en France (art. 1<sup>er</sup>) fut signé le 9 septembre<sup>68</sup>. Ce traité peut nous renvoyer à la situation de 1917, bien avant le grand afflux de travailleurs immigrés, lorsqu'une armée polonaise autonome bientôt transmise au commandement du général Józef Haller avait été créée en France – dans des conditions sensiblement différentes cependant<sup>69</sup>. Les mois suivants, une vague importante de réfugiés polonais déferla en France, venant directement de la Pologne occupée et des centres d'internement situés en Hongrie et en Roumanie. Dans ces deux pays s'étaient en effet établis de nombreux Polonais : des militaires des unités ayant réussi à passer les frontières méridionales de la Pologne, des civils ayant fui l'agression soviétique de l'Est de la Pologne, mais aussi des membres du gouvernement polonais, des institutions

67 La campagne polonaise des Allemands ne se termina définitivement que le 2 octobre 1939 mais des positions principales frontalières de défense avaient été perdues au cours des premiers jours de l'agression.

68 Centre des archives économiques et financières à Savigny-le-Temple (désormais CAEF), B 33. 773 / F<sup>30</sup> 3216, accord franco-polonais du 9 septembre 1939 portant sur la création d'une division polonaise.

69 Le décret du 4 juin 1917 portait sur la constitution, pour la durée de la guerre, d'une « armée polonaise autonome, placée sous les ordres du haut commandement français et combattant sous le drapeau polonais » (art. 1<sup>er</sup>). Cette armée, soumise à toutes les dispositions alors en vigueur dans l'armée française (art. 3), était composée de Polonais servant jusque-là dans l'armée française et d'engagés volontaires (art. 4). Naturellement, la condition de nationalité juridique n'était pas un élément important, la Pologne n'ayant pas encore alors retrouvé son indépendance (Décret du 4 juin 1917 portant sur la création de l'armée Haller, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes* [op. cit., p. 121]). En avril 1919, quand cette armée fut transférée en Pologne, elle comptait environ 70 000 soldats (Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 122). Voir aussi : Bogusław Kopka et Jan Tarczyński (dir.), *Błękitna Armia i jej dowódca gen. Józef Haller* [L'Armée bleue et son commandant le gén. Józef Haller], Warszawa, Wojskowe Centrum Edukacji Obywatelskiej im. płk. dypl. Mariana Porwita, 2017.

officielles et même des entreprises privées. Parmi ces réfugiés, on comptait une grande part d'officiers gradés, de diplomates ou encore de fonctionnaires, accompagnés de leurs familles. Une fois l'installation du gouvernement polonais à Paris annoncée, la France devint la « terre promise » pour tous ces Polonais. L'afflux des réfugiés polonais en provenance de Hongrie et de Roumanie se prolongea entre septembre 1939 et la défaite française de juin 1940<sup>70</sup>.

Le nouvel accord franco-polonais du 4 janvier 1940 portait sur la reconstitution de l'armée polonaise, créée sur la base de la mobilisation des militaires ayant combattu dans la campagne de Pologne, grâce aux réservistes et à l'engagement volontaire des travailleurs polonais fixés en France<sup>71</sup>.

44

Le recrutement toucha environ 84 000 ressortissants polonais. Parmi les quelque 49 000 soldats enrôlés, 44 500 environ appartenaient à l'immigration polonaise établie depuis des années en France. Une grande partie des travailleurs polonais installés en France depuis l'entre-deux-guerres furent comptés parmi les affectés spéciaux, de sorte qu'ils ne purent pas s'engager dans l'armée polonaise (ni dans des unités composées d'étrangers dans les rangs de l'armée française)<sup>72</sup>. L'armée polonaise fut engagée dans la lutte au cours de la deuxième phase de combats, c'est-à-dire après la rupture du front de la Somme et de l'Aisne par les Allemands. Environ 50 000 soldats polonais combattirent activement dans les rangs de l'armée polonaise au cours de la campagne de France. Les pertes humaines s'élevaient à plus de 1 000 personnes, sans compter les 5 000 soldats blessés, et les 15 000 à 20 000 Polonais qui furent emprisonnés par les Allemands. Une part importante de l'effectif de l'armée (plus de 23 000 militaires) réussit à se faire évacuer en Grande-Bretagne, dont la plupart n'avaient pas activement participé aux combats. On estime que 15 000 à 20 000 militaires restèrent sur le sol français, principalement des officiers. Enfin, entre 10 000 à 15 000 réfugiés civils polonais demeurèrent en France, dispersés en majorité dans la zone dite « libre », c'est-à-dire dans l'« État français » de Vichy nouvellement constitué. Ils traversèrent au cours des mois de juin et de juillet le sol français pour se rendre dans la zone libre, principalement à Toulouse, à Marseille et à Lourdes<sup>73</sup>. Le

70 Mieczysław Biesiekierski, « Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie okupacji niemieckiej, czerwiec 1940-wrzesień 1944 » [L'Action polonaise de protection sociale en France pendant l'occupation allemande, juin 1940-septembre 1944], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 105, 1993, p. 38-39.

71 Voir l'accord Daladier-Sikorski concernant l'armée polonaise en France du 4 janvier 1940, dans Janine Ponty, *L'immigration dans les textes, op. cit.*, p. 247-248. Pour le texte intégral de l'accord, voir : CAEF, B 33. 773 / F<sup>30</sup> 3216, accord militaire franco-polonais du 4 janvier 1940 portant la reconstitution de l'armée polonaise en France.

72 Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France, 1939-1945*, trad. Michel Lisowski, Paris, Société historique et littéraire polonaise, 2<sup>e</sup> éd., 1995, p. 54.

73 The Polish Library POSK, Londres, 916/RPS, Antoni Stefan Koper, *Polscy Displaced Persons w Niemczech, 1945-1947* [Personnes déplacées polonaises en Allemagne, 1945-1947,

gouvernement polonais et tout l'appareil d'État polonais, établis en France à ce moment-là, furent évacués à Londres. L'effectif total des immigrés polonais d'avant-guerre en France se trouva sensiblement affaibli, le nombre de ceux qui retournèrent directement dans leurs foyers après la défaite de juin 1940 ne fut que d'environ 10 000 personnes<sup>74</sup>, le reste faisant partie des soldats évacués en Grande-Bretagne, internés en Suisse, emprisonnés par les Allemands ou ayant trouvé leur mort sur le champ de bataille. Cependant, l'engagement des immigrés polonais dans la lutte commune contre l'ennemi allemand les rapprocha de la société française.

Les Polonais restés dans le Nord de la France, c'est-à-dire en zone occupée, ne subirent pas de répressions graves fondées sur des critères ethniques de la part de l'occupant – sauf bien sûr les Juifs polonais qui souffraient des persécutions racistes en raison de leur origine ethnique. Cette attitude des Allemands peut s'expliquer par le fait que la plupart des immigrés polonais dans le Nord et le Pas-de-Calais étaient des ouvriers, alors que les répressions nazies contre les Polonais étaient prioritairement concentrées sur les élites intellectuelles, politiques et sociales. Beaucoup de Polonais du Nord furent protégés des déportations ou dispensés du service du travail obligatoire par une mesure d'affectation spéciale, et les mineurs polonais du Nord et du Pas-de-Calais ne furent même pas obligés de payer une taxe spéciale. La principale mesure dirigée contre les Polonais dans le bassin minier fut toutefois une surveillance policière particulière<sup>75</sup>. Malgré

London], [1979], introduction et première partie de la thèse de doctorat préparée à l'Université polonaise en exil (Polski Uniwersytet Na Obczyźnie), brouillon, p. 12 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji*, op. cit., p. 41 ; PISM, A.46/2, notice : chef de la Mission militaire polonaise de liquidation en France (Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji, PWML) à l'ambassadeur Kajetan Morawski, Paris, le 15 avril 1947 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji, 1939-1945* [L'Armée polonaise en France, 1939-1945], Paris, Montbrun, 1950, p. 126, 149 ; Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France*, op. cit., p. 24 ; Jan Zamojski, « La présence polonaise en France dans les années de la seconde guerre mondiale », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne*, op. cit., p. 135 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 74, 77 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie : Polska Misja Katolicka we Francji, 1836-2006* [La Plus Vieille au monde. La Mission catholique polonaise en France, 1836-2006], Paris, Polska Misja Katolicka we Francji, 2<sup>e</sup> éd., 2006, p. 159 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace*, op. cit., p. 388. Le capitaine L'Hôpitalier donna les statistiques précises suivantes : 20 283 Polonais présumés prisonniers en Allemagne ; 13 022 internés en Suisse ; 27 083 embarqués en Angleterre ; 13 438 restés en France en zone dite « libre » ; 6 500 restés dans la France occupée (L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji*, op. cit., p. 153).

74 PISM, A.17/25, rapport de l'activité de l'Union pour la période entre les 17 septembre 1939 et 1<sup>er</sup> septembre 1946, Londres, le 8 septembre 1946, f. 136 ; BPP, vers 4042, bulletin spécial du ministère de la Défense nationale de Pologne, bureau de la protection des militaires, département de culture et d'éducation, n° 1/44, Londres, le 28 juillet 1944, p. 8.

75 Jacques Kmieciak, « La protection des Polonais en zone interdite », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve d'Ascq, conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1999, p. 79-80 ; Jan Zamojski, « La participation des Polonais à la Résistance

ces conditions offertes aux Polonais du Nord de la France, les institutions d'État polonaises furent interdites dans la zone occupée, tout comme les associations d'avant-guerre et la presse polonaises. On peut cependant noter des exceptions surprenantes, comme l'autorisation accordée à la banque polonaise d'État PKO S. A. de poursuivre son activité durant toute l'Occupation, ou encore la possibilité pour des centaines d'associations polonaises locales à caractère strictement religieux de poursuivre librement leur activité – sans avoir toutefois le droit de convoquer des assemblées générales périodiques<sup>76</sup>.

46

Dans la zone dite « réservée »<sup>77</sup>, on put observer une situation particulière : les Allemands envisageant que ces territoires soient peuplés dans l'avenir de colons allemands, ils décidèrent, à partir de 1943, de faire de cette zone frontalière de la France occupée le lieu de déportation de nombreux habitants des territoires polonais occupés, notamment de ceux annexés au Reich. En 1943, le *Gauleiter* du Reichsgau Wartheland (c'est-à-dire de la région de Grande-Pologne occupée comprenant en plus des parties adjacentes du Centre et du Sud de la Pologne), Arthur Greiser, accepta la demande formulée par les autorités allemandes d'occupation militaire de la France réclamant l'envoi de main-d'œuvre polonaise supplémentaire. C'est ainsi qu'à partir du mois de mars, 23 512 Polonais furent envoyés dans cette zone, dans le cadre de la *Frankreich-Aktion*<sup>78</sup>. La plupart des déportés étaient des paysans des anciennes voïvodies de Łódź et de Częstochowa, parfois déplacés par campagnes entières – hommes, femmes, enfants, vieillards inaptes au travail, tous confondus. Les conditions de leur venue, en wagons de troisième classe ou de marchandises, furent déplorables.

C'était la première fois que la structure sociale des « nouveaux » immigrés était proche de l'origine sociale des « anciens » travailleurs polonais. Au printemps 1944, de nouveaux déportés polonais firent leur entrée sur le territoire français. Destinés à des travaux forcés dans les fermes agricoles allemandes de

---

dans le Pas-de-Calais et le Nord, 1940-1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du Nord de la France] et la seconde guerre mondiale*, actes du colloque tenu à Lille les 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, juillet-septembre 1975, p. 439.

76 Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1980 » [La Question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920-1980], *Studia Polonijne*, n° 5, 1983, p. 72.

77 Composée des départements suivants : la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Haute-Saône, le Doubs, le Territoire de Belfort, une grande partie de la Meuse et des Ardennes et des parties adjacentes de l'Aisne, de la Haute-Marne et du Jura.

78 Czesław Łuczak, « Deportations of Polish Manpower to Hitler's Reich, 1939-1945 », dans Celina Bobińska et Andrzej Pilch (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles World Wide*, op. cit., p. 181; Czesław Łuczak, « Przemieszczenia ludności z Polski podczas drugiej wojny światowej » [Les Déplacements de population de Pologne pendant la seconde guerre mondiale], dans Andrzej Pilch (dir.), *Emigracja z ziem polskich w czasach nowożytnych i najnowszych, XVIII-XX w.* [L'émigration du sol polonais aux temps modernes et contemporains, XVIIIe-XXe siècles], Warszawa, PWN, 1984, p. 460.

l'Exploitation des grandes entreprises agricoles pour le compte des autorités occupantes, société de colonisation appartenant à la WOL (*Wirtschafts Ober Leitung*, « Direction régionale de mise en culture »), ces quelque 30 000 déportés furent installés dans la zone frontalière est de la France.

Au cours de la guerre, de nombreux immigrés polonais prirent part dans des activités de la Résistance contre l'occupant allemand sur le territoire français. Les organisations clandestines polonaises se partageaient en général entre celles reconnaissant l'autorité du gouvernement polonais exilé à Londres, dirigées par des agents de ce gouvernement, et celles d'inspiration communiste ou communistes, au moins depuis 1943, ne reconnaissant pas le pouvoir des autorités polonaises de Londres<sup>79</sup>. Cette division était très profonde de sorte qu'il n'y eut pas de collaboration entre les deux courants, notamment après 1943. En 1942, la Résistance polonaise relevant des autorités exilées à Londres avait pris le nom d'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (Polska Organizacja Walki o Niepodległość, POWN), dite « Monika ». Elle comptait à la fin de l'année environ 2 000 membres<sup>80</sup>. Créée dans le Sud de la France et implantée dans le Nord du pays dès le début de 1943, elle devint la principale organisation de la Résistance polonaise en France, même si son importance se ressentit plus en matière de nombre de volontaires engagés dans ses rangs que grâce à son activité militaire. D'après un rapport du chef suprême de l'organisation au gouvernement

79 Les relations diplomatiques polono-soviétiques, rompues après l'agression soviétique des territoires orientaux de la Pologne du 17 septembre 1939, furent reprises au mois de juillet 1941, c'est-à-dire après le déclenchement de la guerre germano-soviétique. Cependant, au mois d'avril 1943, le gouvernement de l'Union soviétique rompit les relations diplomatiques avec le gouvernement polonais de Londres, à la suite de l'appel du même mois des autorités polonaises à la Croix-Rouge internationale portant sur la constitution d'une commission indépendante chargée de l'enquête sur le massacre de Katyne. En effet, les Allemands avaient mis au jour près de 4 500 cadavres d'officiers polonais tués par les Soviétiques dans la forêt de Katyne. Ces fosses ne représentaient qu'une partie des quelque 21 500 Polonais tués dans des forêts à proximité de plusieurs localités alors soviétiques, à la suite de la résolution du 2 mars 1940 du Bureau politique du Parti communiste (bolchevik). Jusqu'à l'époque de Gorbatchev (1990), les autorités de l'Union soviétique renoncèrent à admettre leur responsabilité dans le massacre et accusaient l'Allemagne nazie. Bien entendu, les communistes polonais cessèrent de reconnaître le gouvernement polonais de Londres au même moment que leurs camarades soviétiques.

80 Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France sous l'occupation hitlérienne, 1940-1944 », dans *La Libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du nord de la France] et la seconde guerre mondiale*, op. cit., *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, juillet-septembre 1975, p. 211. Le schéma susmentionné des changements de nom est parfois présenté différemment : sans l'étape intermédiaire de l'Organisation polonaise pour l'indépendance. Voir par exemple : Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais*, op. cit., p. 122-123. À l'origine, le pseudonyme de la POWN avait été « Angelika ». On prit ensuite celui de « Monika », les deux mots étant des prénoms féminins polonais. Roman Buczek, « Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość (POWN) we francuskim ruchu oporu w latach 1941-1945 » [L'apport de l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (POWN) à la Résistance française dans les années 1941-1945], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 38, 1976, p. 62.

polonais de Londres, au 1<sup>er</sup> août 1944, le nombre de membres assermentés de la POWN aurait été de 8 150 personnes en France, Belgique, Allemagne et aux Pays-Bas. Jusqu'à 95 % des membres de la POWN étaient issus de l'immigration ouvrière polonaise d'avant-guerre<sup>81</sup>. Pendant toute la période de son activité, la POWN fut dirigée par Aleksander Kawałkowski dit Justyn, officier de grade et consul général de Pologne à Lille avant guerre, nommé à la tête de la Résistance polonaise en France par le général Władysław Sikorski au mois de mars 1941<sup>82</sup>. La POWN fut reconnue par les autorités françaises comme organisation de la Résistance intérieure sur le territoire français par le décret du 9 juillet 1948, paru dans le *Journal officiel* du 13 juillet de la même année<sup>83</sup>.

L'entrée des communistes au sein du Conseil national de la Résistance (CNR) en 1943 contribua au changement de la situation des communistes polonais et de la perception de la Résistance d'obédience communiste en France. Dans le Sud de la France fut créée une organisation politique clandestine, l'Organisation d'aide à la patrie (Organizacja Pomocy Ojczyźnie, OPO), étendue au Nord. Les femmes furent réunies au sein de l'Union des femmes polonaises « Maria Konopnicka » (Związek Kobiet Polskich im. Marii Konopnickiej)<sup>84</sup>, tandis que

48

81 BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu (POWN)* [L'Organisation de la Résistance polonaise (POWN)], s.d., f. 97. L'estimation annonçant 8 000 membres assermentés de la POWN en août 1944 fut reprise par son chef suprême dans son texte paru dans l'ouvrage collectif publié par les exilés polonais éminents en 1949 : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (désormais La Contemporaine), Nanterre, O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941-1944 », dans *La Pologne en lutte (1939-1945-1949)* [brochure], Paris, Comité d'entente de l'Association des Polonais libres, 1949, p. 27. Cependant, le 10 septembre 1944, lors de son allocution sur Radio Lille, Aleksander Kawałkowski évoqua le nombre de 12 000 Polonais étant passés par la POWN dans les deux zones de la France : « Przemówienie p. Kawałkowskiego » [Allocution de M. Kawałkowski], *Sztandar*, n° 2, septembre 1944, p. 1. Dans son élaboration, écrite l'année suivante, Kawałkowski estima le nombre de membres assermentés de la POWN, à la date du 1<sup>er</sup> août 1944, à « presque 10 000 » (pourtant, il avait initialement écrit « plus de 8 000 », le fragment ayant ensuite été rayé). BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość, op. cit.*, f. 50. Dans son rapport envoyé aux autorités polonaises de Londres (1944) et lors de sa conférence en direct aux micros de Radio Paris en février 1945, il donna le chiffre de 7 600 membres de la POWN assermentés. PISM, A.XI.E/598, rapport sur la situation des Polonais en France [Paris, 1944]; BPP, BPP 1165, conférence d'Aleksander Kawałkowski sur Radio Paris, le 19 février 1945, f. 112. L'adjoint du chef suprême de la POWN, Czesław Bitner, a déclaré en 1972 à l'historien Marian Zgórniak les chiffres suivants concernant les membres du mouvement : environ 6 000 en mai 1943 ; environ 8 000 en juin 1944 ; environ 11 000 en août 1944 (Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 465).

82 BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Organizacja polskiego oporu, op. cit.*, f. 94.

83 La Contemporaine, O pièce 26364, Aleksander Kawałkowski, « La Résistance polonaise en France en 1941-1944 », art. cit., p. 29.

84 L'Union « Konopnicka » fut créée en 1944, sur la base des sections féminines de l'OPO : Anna Nowakowska-Wierzchoś, « „Praca polityczna” Polskiej Partii Robotniczej – oddział we Francji w środowisku polskich emigrantek w 1946 r. » [Le « travail politique » du Parti ouvrier polonais – section française dans le milieu des femmes immigrées polonaises en 1946], *TeKi Archiwalne*, n° 11, 2011, p. 303.

la jeunesse alimentait l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald » (Związek Młodzieży Polskiej „Grunwald”). Ces trois associations entrèrent ensuite au sein du Comité polonais de libération nationale en France (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji, CPLN), créé au mois d'avril 1944 dans le Pas-de-Calais, avec pour mission de représenter politiquement les immigrés polonais de gauche ne reconnaissant pas le gouvernement polonais de Londres. À l'été 1943, un nouveau mot d'ordre apparut dans la presse clandestine polonaise d'obédience communiste : « La bataille pour la France est aussi la bataille pour la Pologne<sup>85</sup> ». Bientôt, le Comité d'action et de défense des immigrés (CADI) fut créé pour représenter tous les mouvements de la Résistance des immigrés de gauche au sein du CNR<sup>86</sup>. Dès que la gauche communiste et communiste polonaise eut pris le pouvoir sur les territoires polonais libérés par l'Armée rouge, en créant, en juillet 1944, un comité quasi gouvernemental nommé CPLN et dont le siège était à Lublin, le CPLN français reconnut son autorité<sup>87</sup>. Même si les organisations faisant partie du CPLN en France n'étaient pas très nombreuses, le poids de leur propagande était important, notamment grâce au soutien du Parti communiste français (PCF) dont elles jouissaient. De même, c'étaient les unités polonaises communistes des Franc-tireurs et partisans - main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI) qui avaient la faveur des maquis français, et non la POWN. Le Comité faisait partie du CADI – et ainsi du CNR –, au même titre que des organisations communistes des immigrés italiens, espagnols, tchécoslovaques, russes, ukrainiens, hongrois, arméniens, roumains et juifs (ceux réunis indépendamment de leur nationalité juridique dans le Comité d'unité et de défense juive)<sup>88</sup>. Le CPLN, contrairement aux structures de la POWN, entra au sein des comités départementaux de libération, représentant la branche civile de la Résistance française<sup>89</sup>.

85 Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, p. 311.

86 *Ibid.*, p. 402-403.

87 Déclaration du CPLN en France à l'occasion de la création du CPLN en Pologne [Nord de la France], le 30 juillet 1944, « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej podczas okupacji hitlerowskiej. Materiały programowe, VIII 1941-VIII 1944 » [Les groupes polonais du Parti communiste français pendant l'occupation hitlérienne. Documents de programme, août 1941-août 1944], *Archiwum Ruchu Robotniczego*, n° 1, dir. Kazimiera Maj, 1973, p. 336-338.

88 Voir : appel du CADI aux immigrés en France du mois d'août 1944, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes*, *op. cit.*, p. 282.

89 Voir plus de détails Paweł Sękowski, « Les Polonais dans la Résistance communiste en France », dans Paweł Sękowski (dir.), *Polska – Francja – Europa w XX wieku. Szkice z historii Polski, Francji i stosunków polsko francuskich / Pologne, France, Europe au XX<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l'histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises*, Kraków, Wydawnictwo UJ, 2015 / *Prace Historyczne*, vol. 142, n° 4, p. 671-682.

À l'été 1944, 41 000 Polonais avaient pris les armes au cours des combats libérateurs contre l'occupant. Au moins 15 000 d'entre eux faisaient partie des unités des FTP-MOI et 10 000 de la Milice patriotique polonaise (MPP), tandis qu'environ 16 000 combattants relevaient de la POWN. Quelque 9 000 ressortissants polonais appartenaient aux unités françaises de combat. Au total, environ 50 000 Polonais combattirent durant l'été 1944 contre les Allemands sur le sol français, et 5 000 y trouvèrent la mort. Les pertes polonaises constituèrent 15 % de toutes les pertes humaines de la Résistance en France. D'autre part, plusieurs milliers de Polonais furent arrêtés, dont un nombre considérable fut déporté dans les camps de concentration en Allemagne nazie<sup>90</sup>.

Pendant toute la seconde guerre mondiale, environ 150 000 Polonais de France passèrent ou collaborèrent avec au moins un mouvement de la Résistance sur le territoire français. Les mouvements de la Résistance polonaise éditèrent en outre 45 périodiques clandestins d'orientations politiques diverses<sup>91</sup>.

50

Les chercheurs sont en général d'accord pour dire que la seconde guerre mondiale contribua au rapprochement entre les Polonais de France et les Français. En effet, un sort commun unit les immigrés polonais de la société française au cours de ces années du conflit mondial. Des positions historiographiques contraires se font néanmoins entendre. L'activité clandestine au sein de la Résistance communiste a bien sûr favorisé les contacts courants entre immigrés polonais français, mais a surtout facilité les contacts entre les personnes partageant un socle d'idées radicales communes. Il ne faut pas non plus oublier le cas analogue du réseau commun polono-français « F-2 », dont les initiateurs polonais, officiers de grade fidèles au gouvernement polonais en exil, furent rejoints par de nombreux Français. Cependant, la participation des immigrés polonais dans telle ou telle organisation

90 Marian Zgórniak, « La Résistance polonaise en France », art. cit., p. 473 ; mémorandum du CPLN en France au CPLN en Pologne sur l'émigration polonaise en France et son potentiel militaire, Paris, décembre 1944, *Polska Ludowa. Materiały i Studia*, n° 5, « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941-1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en France, 1941-1945], dir. Wincenty Romanowski et Mieczysław Wrzosek, 1966, p. 198 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais*, op. cit., p. 138 ; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939-1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939-1945], Warszawa, Interpress, 1972, p. 51-52. D'après le CPLN lui-même, plus de 20 000 Polonais issus des Francs-tireurs et partisans français ou de la MPP avaient combattu dans les rangs des forces françaises de l'intérieur, dont 9 000 originaires de la communauté polonaise du Nord et du Pas-de-Calais (*Comité polonais de libération nationale en France. Service de documentation*, n° 1, octobre 1944, p. 2). Mieczysław Bibrowski, président du Club de l'intelligentsia travaillante polonaise de Paris et chef d'un détachement de la MPP lors du soulèvement de la capitale, estima l'effectif des Polonais combattant pour la libération de la France sous l'égide du CPLN à 15 000, voire 20 000 personnes. BPP, BPP 1201/II, Mieczysław Bibrowski, *Polacy w powstaniu paryskim* [Les Polonais dans le soulèvement de Paris], coupure de presse, s.d., f. 202.

91 Jan Zamojski, « La présence polonaise en France », art. cit., p. 155 ; Jan Gruszyński, *Spółczesność polska we Francji*, op. cit., p. 41.

de la Résistance était souvent sans aucun motif politique ni idéologique. C'était notamment le cas des Polonais résidant en dehors des colonies principales du Nord et du Pas-de-Calais.

Au cours des hostilités, les sentiments nationaux polonais parmi les anciens immigrés se renforcèrent tout en évoluant. Le facteur folklorique de leur patriotisme fut occulté par la lutte contre l'ennemi commun de la France et de la Pologne. La résistance civile et la lutte armée des Polonais contre les Allemands fut l'occasion pour eux d'exalter leur fierté d'être polonais, sentiment jusque-là rarement exprimé.

Indépendamment de leurs opinions politiques, il faut constater que, dans l'ensemble, les complexes que pouvaient avoir les immigrés polonais en France par rapport à la société française se trouvèrent amoindris au sortir de la seconde guerre mondiale. Leur intégration à la société française progressa par rapport à l'entre-deux-guerres, processus qui fut même accéléré par l'Occupation et les faits de guerre et de résistance dont certains firent preuve, ces faits ayant été communément vécus.

#### LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La présence d'un grand nombre d'étrangers en France est le résultat de la baisse démographique au sein de la société française de souche. Cette baisse, liée aux mœurs malthusiennes des Français – c'est-à-dire aux comportements restrictifs dans le domaine de la procréation – se constatait depuis trois siècles déjà. Après la Grande Guerre, un nouvel élément vint s'ajouter : les grosses pertes humaines causées par la guerre – plus d'un million et demi de morts. En lien direct avec cette explication démographique, une autre raison pour laquelle la France dut faire appel aux étrangers était économique : la France avait besoin de main-d'œuvre immigrée pour occuper des postes particulièrement durs dont la population indigène ne voulait pas, mais qui étaient indispensables pour l'économie nationale (et pas moins pour les patrons français), comme les mineurs ou les ouvriers agricoles. C'était déjà le cas avant 1914 lorsque la France avait signé les premiers accords concernant l'émigration en France de volontaires ressortissants de plusieurs pays européens, notamment l'Italie et la Belgique. La Grande Guerre s'était traduite par une perte démographique d'environ 2 850 000 individus, dont 1 350 000 décès de soldats et un excédent de 1 500 000 décès dits « naturels » sur les naissances<sup>92</sup>. Ces grosses pertes humaines avaient

<sup>92</sup> Paul Vincent, « Conséquences de six années de guerre sur la population française », *Population*, vol. 1, n° 3, 1946, p. 431.

contribué à l'immigration massive de travailleurs étrangers pendant l'entre-deux-guerres. Après la première guerre mondiale, les traités principaux furent signés avec l'Italie (1919), la Pologne (1919) et la Tchécoslovaquie (1920). Ainsi, entre 1920 et 1930, l'excédent des entrées de travailleurs étrangers en France sur les sorties fut de 1 150 000 personnes<sup>93</sup>.

Au cours de la seconde guerre mondiale, le nombre d'étrangers avait considérablement baissé (à hauteur de 350 000, dont 150 000 Italiens), mais ces pertes avaient été amorties par le fort excédent d'immigration sur les retours entre 1936 et 1939 (de 420 000 personnes).

L'influence des hostilités sur le mouvement des étrangers se découvre dans les chiffres de l'année 1939. Le recensement général de 1936 avait été effectué l'année où le nombre d'étrangers semble être, selon toute vraisemblance, le plus bas pour toute la décennie 1930-1939 – du fait de la crise de la première moitié des années 1930.

52

Selon le ministère de l'Intérieur, au 1<sup>er</sup> janvier 1939 habitaient en France 2 673 000 étrangers, dont 918 000 Italiens, 510 000 Polonais, 421 000 Espagnols et 205 000 Belges<sup>94</sup>. Patrick Weil juge ces estimations surévaluées, faisant référence aux résultats du recensement de 1936. En tout état de cause, ces chiffres étaient plus proches de l'effectif réel des étrangers au moment du déclenchement du conflit mondial que ceux de 1936.

D'après le recensement général de la population du 10 mars 1946, la population totale de la France était de 39 848 182 habitants, dont 1 743 619 étrangers, soit 4,38 % de la population totale. Par rapport au recensement général précédent qui avait été effectué en 1936, la population totale avait diminué de 3,24 %, le nombre de personnes résidant en France étant alors de 41 183 193. La diminution du nombre d'étrangers (de 20,68 %) était beaucoup plus considérable que celle du nombre de nationaux (de 2,26 %). Il faut ajouter que le nombre d'étrangers en France en 1936 ne fut pas un record, le recensement général précédent de 1931 ayant établi le nombre d'étrangers à 2 715 000 personnes, c'est-à-dire 6,59 % de la population totale de l'Hexagone. En effet, le taux d'étrangers en France était alors le plus bas depuis un quart de siècle. Il faut néanmoins souligner que la diminution de l'effectif des étrangers en France de près de moitié entre 1931 et 1946 coïncida avec une hausse du nombre de naturalisés à hauteur de 136 %<sup>95</sup>.

Outre les 1 743 619 étrangers mentionnés plus haut habitaient en France 853 144 naturalisés (Français « par acquisition ») et 22 114 Algériens

93 Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 114 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 22-24.

94 Patrick Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 464 (réf. 18).

95 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration, op. cit.*, p. 51.

musulmans<sup>96</sup>. Le terme *naturalisé* désigne conventionnellement tous ceux qui avaient acquis la nationalité française après leur naissance, c'est-à-dire tous les Français ayant auparavant eu une autre nationalité.

Si l'on prend en compte le critère de nationalité des étrangers résidant en France au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Italiens étaient les plus nombreux. En 1931, ils étaient en France au nombre de 808 000, en 1936 leur effectif était de 720 926, et d'après les données du ministère de l'Intérieur, au début de 1939, on en dénombrait 918 000. Selon le recensement de 1946 le nombre d'Italiens s'élevait à 450 764, cette communauté immigrée constituant 25,9 % de tous les étrangers en France. Cette différence résultait des naturalisations opérées au profit de nombreux Italiens au cours de cette période. À ce nombre d'Italiens en France, il faut ajouter un certain afflux des immigrés arrivés clandestinement par les Alpes.

Le deuxième rang était occupé par les Polonais, dont le nombre était de 508 000 en 1931, soit 18,7 % de tous les étrangers ; de 422 694 en 1936, soit 19,2 % de tous les étrangers ; d'environ 510 000 en 1939, soit 19,07 % de l'effectif étranger de la France (selon le ministère de l'Intérieur) et enfin de 423 470 selon le recensement général de 1946, c'est-à-dire 24,29 % de tous les étrangers. C'est ainsi que le poids de ces deux communautés immigrées au lendemain de la seconde guerre mondiale se trouva « sensiblement égal<sup>97</sup> ».

Les suivants étaient, dans l'ordre décroissant : les Espagnols (302 201 personnes, soit 17,3 % de tous les étrangers en France), les Belges (153 299, soit 8,8 % de l'ensemble des étrangers), les Suisses (53 526, soit 3,1 %) et enfin les Russes (50 934, soit 2,9 %).

Le recensement général de 1946 montra plutôt la situation exacte pour l'année 1945, faute de la prise en compte d'un grand mouvement inorganisé et souvent clandestin qui s'effectua alors et qui échappa au recensement<sup>98</sup>.

96 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 184, 296 ; Pierre George, *Les Migrations internationales*, Paris, PUF, 1976, p. 178. Les premiers résultats du recensement estimèrent à 1 670 742 le nombre d'étrangers résidant en France, soit 4,12 % de la population totale, comptant, quant à elle, 40 518 884 personnes. Le nombre de Français fut estimé à 38 848 142, c'est-à-dire 95,88 % de la population totale de la France. En outre, 310 000 militaires, marins et fonctionnaires hors de France furent recensés. Voir : Institut national de la statistique et des études économiques (désormais Insee), *Premiers résultats du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Paris, Imprimerie nationale, 1947, p. 14 ; *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 34, n° 12, décembre 1946, p. 524 ; Jean Casevitz, « Le recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, vol. 11, n° 3, 1947, p. 102.

97 Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 110 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., p. 464.

98 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes*, op. cit., p. 184, 296 ; Anne-Marie Faidutti-Rudolph, « L'évolution de l'immigration en France de 1946 à 1960 », *Information géographique*, vol. 26, n° 4, 1962, p. 152-153.

Dans l'agriculture, les étrangers se trouvaient en grand nombre dans les départements suivants, par ordre décroissant : l'Hérault (14 000), le Lot-et-Garonne (12 000), l'Aude (12 000), l'Aisne (12 000), les Alpes-Maritimes (10 000), le Nord (10 000), la Seine-et-Marne (10 000), la Haute-Garonne (10 000), le Gers (10 000), l'Oise (10 000), les Bouches-du-Rhône (9 000), la Seine-et-Oise (9 000), les Pyrénées-Orientales (7 000) et la Gironde (6 000). Dans les régions frontalières de la France, la population immigrée dite « frontalière » était composée de Belges dans le Nord, d'Italiens dans le Midi méditerranéen et d'Espagnols dans le Sud-Ouest<sup>99</sup>.

Entre 1936 et 1946, les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, habités majoritairement par les Polonais (dans les deux départements) et les Belges (dans le Nord), subirent une évolution considérable. Les cités minières du Nord déclinèrent, tandis que celles du Pas-de-Calais connurent une forte croissance. La population du bassin houiller pas-de-calaisien (Lens, Liévin, Avion, Harnes, Sallaumines, Hénin-Liétard, Carvin, Bully-les-Mines, Nœux-les-Mines, Bruay-en-Artois, Divion, Marles-les-Mines, Auchel, Calonne-Ricouart, Béthune, Arras) augmenta d'environ 18 800 personnes. Dans le même temps, le bassin houiller du Nord perdit 10 900 habitants<sup>100</sup>. C'est ainsi que l'importance du bassin houiller du Pas-de-Calais, particulièrement habité par les mineurs polonais et leurs familles, augmenta.

Le nombre d'étrangers travaillant dans les mines et les carrières en France diminua de 95 500 à 73 200. Seuls les Espagnols augmentèrent leur effectif dans ce secteur<sup>101</sup>. Au premier trimestre de l'année 1946, les étrangers constituaient 34,4 % de l'effectif total des mineurs affectés à l'extraction de la houille et du lignite, c'est-à-dire 117 500 travailleurs sur 341 000. Malgré la diminution considérable de leur nombre par rapport à l'entre-deux-guerres, les Polonais restaient les étrangers les plus représentés parmi les mineurs immigrés. Avant le rapatriement de 53 000 Polonais (selon le recensement des étrangers de 1945) et après les premiers départs pour leur pays (51 700), ils constituaient au premier trimestre 1946 environ 15,2 % de tous les mineurs et 44 % des mineurs étrangers en France. Il faut en outre noter que quelque 50 000 prisonniers de guerre allemands furent affectés au travail dans les mines françaises dans l'attente de leur libération, ces prisonniers constituant 14,5 % de l'effectif total des mineurs en France.

99 « Rola Polaków w gospodarce francuskiej » [L'apport des Polonais à l'économie française], *Gazeta Ludowa*, n° 27, 1<sup>er</sup> septembre 1947, p. 6.

100 Jean Casevitz, « Le recensement du 10 mars 1946 », art. cit., p. 109.

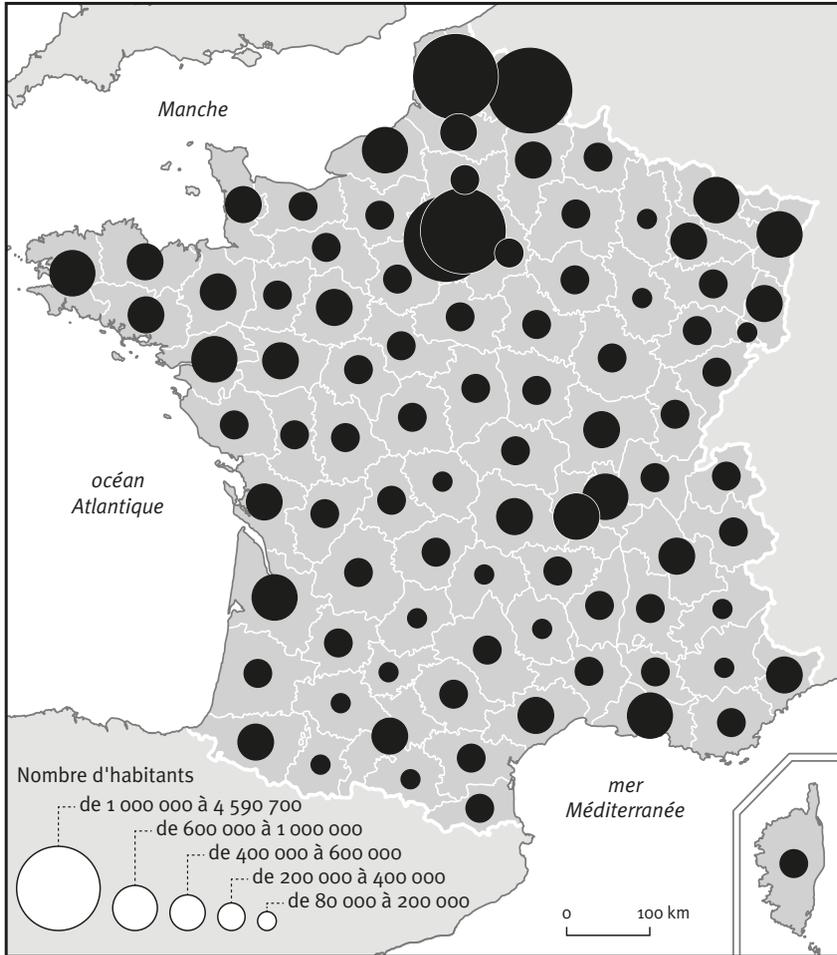
101 *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 211.

En 1945, les étrangers résidant en France représentaient environ 10 % de toute la population active, exerçant généralement les professions les moins qualifiées et les plus dures. Il faut néanmoins souligner que presque un tiers des étrangers recensés en 1945 ne déclara pas de profession exercée. À la fin de la guerre, parmi tous les étrangers employés dans l'industrie de transformation en France, les Italiens étaient les plus représentés, constituant 35 % de tous les ouvriers étrangers dans ce secteur. Les Espagnols représentaient 17 % des travailleurs étrangers dans le secteur, suivis ensuite par les Polonais (15 %) et les Belges (10 %). Les Italiens constituaient plus de la moitié de l'effectif étranger dans l'industrie de la construction, le nombre d'étrangers travaillant dans ce secteur de l'économie étant de 94 000. L'industrie métallurgique employait quant à elle plus de 74 000 étrangers. Enfin, on comptait 33 000 étrangers travaillant dans la confection, 26 000 dans l'industrie ligneuse, 16 000 dans l'industrie cutanée et enfin 11 000 étrangers dans l'industrie textile.

Dans les débats qui animèrent l'opinion publique en France au lendemain de la guerre, la problématique des immigrés fut reléguée au second plan, laissant place aux questions du ravitaillement, des salaires et de la régulation des prix, des assurances sociales ou encore de la politique internationale. Il est cependant évident que l'intérêt actuel pour la problématique de l'immigration, autrefois « minoritaire » du fait de la position sociale relativement médiocre des immigrés, est devenu aujourd'hui très important et mérite une étude approfondie<sup>102</sup>.

---

<sup>102</sup> Andrea Rea et Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, p. 24-25.



Carte 1. Le peuplement de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale, selon la population présente par département, d'après le recensement général du 10 mars 1946

Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 23.

Tableau 1. Les départements comprenant le plus grand nombre d'étrangers et les nationalités dominantes, selon le recensement général de la population de 1946

Département	Nombre d'étrangers	Nationalités dominantes
Seine	226 120	Polonais, Russes
Nord	122 726	Belges, Polonais
Pas-de-Calais	108 037	Polonais
Bouches-du-Rhône	98 550	Italiens
Moselle	64 643	Polonais, Italiens
Seine-et-Oise	60 129	Italiens, Polonais
Alpes-Maritimes	59 352	Italiens
Meurthe-et-Moselle	42 888	Italiens, Polonais
Haute-Garonne	42 319	Italiens, Espagnols

Tableau établi par l'auteur. Sources: Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 357; *id.*, *Premiers résultats du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Paris, Imprimerie nationale, 1947, p. 49; Archives nationales (désormais AN), Pierrefitte-sur-Seine, 577 AP 5, Georges Mauco, *Note sur une politique de peuplement*, mai 1949; Jean Casevitz, « Le recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, vol. 11, n° 3, 1947, p. 104-105; Thérèse Le Liepvre et Marie-Hélène de Bousquet, « Étude de 4 000 dossiers du Service social d'aide aux émigrants », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais: le Service social d'aide aux émigrants*, 1954, p. 234.

Tableau 2. Les départements comptant le plus d'étrangers, selon les renseignements du ministère de l'Intérieur au 31 décembre 1948

Département	Nombre d'étrangers
Population étrangère totale en France	1 938 952
Seine	296 342
Nord	125 987
Pas-de-Calais	108 924
Bouches-du-Rhône	108 407
Moselle	79 331
Alpes-Maritimes	78 552
Seine-et-Oise	67 724
Rhône	66 158
Meurthe-et-Moselle	46 494
Isère	44 968

Source: AN, 577 AP 5, Georges Mauco, *Note sur une politique de peuplement*, mai 1949.

Tableau 3. La répartition de la main-d'œuvre dans les mines de houille et de lignite pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1946, selon le ministère de la Production industrielle

Catégorie des mineurs	Nombre	Pourcentage
Français	220 550	64,7 %
Originaires de la France d'outre-mer	3 000	0,9 %
<i>Polonais</i>	<i>51 700</i>	<i>15,2 %</i>
autres étrangers	16 200	4,7 %
Prisonniers de guerre de l'axe	49 600	14,5 %
Effectif total	341 000	100 %

Source: *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 215.



PREMIÈRE PARTIE

**La situation et les changements  
au sein de l'immigration polonaise  
d'avant-guerre au lendemain  
de la seconde guerre mondiale**



## LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ANCIENNE IMMIGRATION POLONAISE EN FRANCE AU LENDEMAIN DE LA LIBÉRATION

### LA COMPOSITION ET LA RÉPARTITION DE L'IMMIGRATION POLONAISE D'AVANT-GUERRE

Le recensement des étrangers en France, effectué sur ordre du ministère de l'Intérieur au cours de la première moitié de l'année 1945, établit le nombre d'étrangers en France à 1 420 213 personnes. Parmi elles, 324 840 étaient des ressortissants polonais. 76,95 % des Polonais en France étaient répartis dans 17 départements. La population active polonaise comptait environ 203 200 personnes<sup>1</sup>.

Selon la méthodologie du recensement, n'étaient pas comptabilisés : les enfants de moins de 16 ans, les soldats des Forces armées polonaises de l'Ouest, les anciens des Forces françaises de l'intérieur (FFI), les soldats de l'armée française, y compris les engagés volontaires des deux bataillons polonais au sein de la 1<sup>re</sup> armée française, ainsi que les membres du corps diplomatique et consulaire polonais en France et leurs familles. Par ailleurs, les Polonais séjournant en France depuis moins de deux mois étaient pris en compte dans les estimations s'ils étaient munis d'un passeport ou d'un ordre de mission délivré par l'autorité militaire alliée<sup>2</sup>.

Pour cette raison, et du fait des déplacements induits par la guerre, le recensement général de la population française du 10 mars 1946 indique mieux la répartition territoriale et professionnelle de la communauté polonaise en France au lendemain de la seconde guerre mondiale.

D'après le recensement général de la population en France du 10 mars 1946, le nombre de ressortissants polonais résidant sur le territoire français était de 423 470 personnes – 218 040 hommes et 205 430 femmes –, dont 51 % étaient des travailleurs actifs. La communauté polonaise était au deuxième rang parmi

1 *Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii* [Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique], 1948.

2 *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 35, n°3, mars 1947, p. 190, 206, 224-225 ; AN, F 716102, circulaire sur les mesures applicables aux étrangers résidant en France : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 21 décembre 1944 ; AN, F 1<sup>a</sup> 3345, circulaire concernant le recensement des étrangers : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 20 mars 1945.

toutes les nationalités étrangères en France, juste après les Italiens. Les Polonais constituaient 24,29 % de tous les immigrés en France<sup>3</sup>.

Tableau 4. Départements comptant le plus grand nombre de ressortissants polonais

Département	Nombre de Polonais selon le recensement général de la population de 1936	Nombre de Polonais selon le recensement des étrangers de 1945	Nombre de Polonais selon le ministère de l'Intérieur (au 1 <sup>er</sup> semestre 1946)	Nombre de Polonais selon le recensement général de la population de 1946
Pas-de-Calais	88 664	66 338	90 138	88 849
Nord	59 499	43 008	55 230	56 866
Seine (avec Paris)	53 076	29 633	20 885	34 160
Moselle	25 613	15 742	20 767	24 069
Aisne	16 067	10 618	16 644	17 822
Meurthe-et-Moselle	17 655	11 550	17 470	16 366
Seine-et-Oise	14 624	10 456	13 223	15 628
Seine-et-Marne	12 425	9 928	13 340	13 864
Oise	10 720	7 025	10 507	11 689
Saône-et-Loire	10 226	7 494	10 314	10 418
France entière	422 694	324 840	416 704	423 470

Tableau établi par l'auteur. Sources : Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 364-365, 371 ; *Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii* [Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique], Paris, « Gazeta Polska », 1948 ; Centre des archives diplomatiques, La Courneuve (désormais CAD), série Europe, sous-série Pologne (désormais Pologne), art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des renseignements généraux, 6<sup>e</sup> section, « Les Polonais en France », Paris, 1946, annexe 2, « Situation numérique des Polonais en France (1<sup>er</sup> semestre 1946) », p. 1-2 ; voir aussi : AN, F 7 15589.

D'après le recensement général de la population de 1946, on comptait en France 205 430 femmes de nationalité polonaise. Parmi toutes les femmes de nationalité étrangère présentes sur le territoire français, les Polonaises étaient les plus nombreuses, à hauteur de 27,68 %. Les Italiennes constituaient 27,42 % de toutes les étrangères en France, suivies par les Espagnoles (16,16 %)<sup>4</sup>.

La part des femmes dans toute la population polonaise immigrée était plus élevée que la part des femmes dans toutes les autres communautés nationales immigrées en France (48,51 % contre 42,56 % de moyenne pour tous les étrangers).

Dans certains départements, les Polonaises étaient même plus nombreuses que les hommes polonais. Parmi ceux-ci, il faut surtout mentionner le Nord, où les femmes, au nombre de 28 817, constituaient 50,68 % de la population

3 Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 348.

4 Calculs de l'auteur sur la base de : *ibid.*, t. II, p. 406.

polonaise totale, et la Seine, où résidaient 18 041 Polonaises, soit 52,81 % de tous les ressortissants polonais dans ce département.

Tableau 5. Répartition par sexe des principales populations étrangères en France, selon le recensement général de la population de 1946

Nationalité	Nombre de tous les ressortissants	Hommes		Femmes	
		Nombre absolu	Part dans la population totale	Nombre absolu	Part dans la population totale
Italiens	450 764	247 247	54,85 %	203 517	45,15 %
Polonais	423 470	218 040	51,49 %	205 430	48,51 %
Espagnols	302 201	182 254	60,31 %	119 947	39,69 %
Belges	153 299	88 003	57,41 %	65 296	42,59 %
Suisses	53 526	32 191	60,14 %	21 335	39,86 %
Russes	50 934	30 763	60,40 %	20 171	39,60 %
Portugais	22 261	16 752	75,25 %	5 509	24,75 %
Tchécoslovaques	19 364	10 552	54,49 %	8 812	45,51 %
Tous les étrangers	1 743 619	1 001 467	57,44 %	742 152	42,56 %

Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général*, op. cit., t. II, p. 406.

Les autres départements qui comptaient plus de femmes que d'hommes au sein de la communauté polonaise étaient : les Alpes-Maritimes, le Calvados, les Côtes-du-Nord, la Gironde, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Mayenne, les Basses-Pyrénées et la Somme. L'Ardèche, le Territoire de Belfort et la Drôme étaient pour leur part caractérisés par une proportion strictement égale d'hommes et de femmes au sein de la population polonaise.

En résumé, sur les 90 départements de France métropolitaine, au sein de la population polonaise, les hommes étaient en 1946 plus nombreux que les femmes dans 75 départements, l'excédent des femmes sur les hommes ne se constatant que dans 12 départements. L'équilibre entre les deux sexes s'établissait dans 3 départements<sup>5</sup>.

À titre comparatif, mentionnons le cas des Italiens, où l'excédent des femmes sur les hommes ne touchait qu'un seul département (les Alpes-Maritimes), et le cas des Espagnols, où les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans l'ensemble des 90 départements français<sup>6</sup>.

5 Calculs de l'auteur sur la base de : *ibid.*, p. 406-422.

6 *Ibid.*

Tableau 6. Répartition par sexe de la population polonaise dans les départements comptant le plus grand nombre de ressortissants polonais, selon le recensement général de la population de 1946

Département	Nombre total de Polonais	Hommes		Femmes	
		Nombre absolu	Part dans la population polonaise totale	Nombre absolu	Part dans la population polonaise totale
Pas-de-Calais	88 849	45 181	50,85 %	43 668	49,15 %
Nord	56 866	28 049	49,32 %	28 817	50,68 %
Seine (avec Paris)	34 160	16 119	47,19 %	18 041	52,81 %
Moselle	24 069	12 986	53,95 %	11 083	46,05 %
Aisne	17 822	9 056	50,81 %	8 766	49,19 %
Meurthe-et-Moselle	16 366	8 688	53,09 %	7 678	46,91 %
Seine-et-Oise	15 628	8 047	51,49 %	7 581	48,51 %
Seine-et-Marne	13 864	7 472	53,89 %	6 392	46,11 %
Oise	11 689	6 166	52,75 %	5 523	47,25 %
Saône-et-Loire	10 418	5 698	54,69 %	4 720	45,31 %
France entière	423 470	218 040	51,49 %	205 430	48,51 %

Tableau établi par l'auteur.

Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général*, op. cit., t. II, p. 406-422.

64

Le recensement des étrangers effectué en 1945 mit en lumière l'importance de l'année 1923 pour l'immigration polonaise : en d'autres termes, parmi tous les Polonais présents en France en 1945, ceux arrivés en 1923 étaient les plus nombreux<sup>7</sup>. Plus de 30 % des membres des communautés polonaise étaient arrivés en France avant 1925, constatation d'ailleurs partagée avec les immigrés russes. Malgré cela, la proportion des naturalisés issus de ces communautés était faible<sup>8</sup>, ces étrangers s'étant enracinés dans le territoire français sans pour autant s'intégrer pleinement à la société française. D'après le recensement de 1945, 37,4 % des Polonais étaient arrivés en France avant 1926.

La population polonaise comptait entre 5 000 et 10 000 personnes dans les quatre départements suivants : la Loire (8 192), la Somme (7 271), la Marne (6 721) et le Haut-Rhin (5 829). Ainsi, au total, le nombre de ressortissants polonais était supérieur à 5 000 personnes dans 14 départements français. En ce qui concerne les autres nationalités étrangères, les Italiens étaient plus de 5 000 dans 20 départements, les Espagnols dans 17 départements et les Belges dans 7 départements. Ces chiffres montrent que les Italiens et les Espagnols étaient répartis de façon bien plus équilibrée que les immigrés polonais<sup>9</sup>.

7 *Bulletin de la statistique générale de la France*, op. cit., p. 201. Par ailleurs, nous voyons une discontinuité entre les résultats du recensement des étrangers de 1945 et les statistiques d'entrées des Polonais dans l'entre-deux-guerres, tant selon le *Bulletin du ministère du Travail* que selon le *Petit annuaire statistique de la Pologne*. Sans compter l'année 1939 (l'arrivée de nombreux réfugiés polonais), nous voyons que le nombre de Polonais arrivés en France en 1935 et y résidant toujours en 1945 (1 713 personnes) est plus élevé que le nombre total d'entrées des Polonais en 1935 (1 036 selon les sources françaises, 1 400 selon les sources polonaises), ce qui est bien évidemment illogique.

8 Jean Bourgeois, « La situation démographique », *Population*, vol. 2, n° 2, 1947, p. 340.

9 Insee, *Résultats statistiques du recensement général*, op. cit., t. II, p. 370.

Tableau 7. Les Polonais sur le territoire français suivant l'année de leur entrée en France, selon le recensement des étrangers de 1945

Année d'arrivée en France	Nombre de Polonais	Tous les étrangers	Part des Polonais dans l'ensemble des étrangers
1914 et avant	4 129	181 731	2,27 %
1915	180	13 561	1,33 %
1916	219	13 643	1,61 %
1917	219	10 104	2,17 %
1918	371	11 193	3,31 %
1919	1 218	34 992	3,48 %
1920	6 263	47 891	13,08 %
1921	7 141	33 852	21,09 %
1922	25 551	74 894	34,12 %
1923	37 461	108 695	34,46 %
1924	23 473	93 815	25,02 %
1925	15 257	69 356	22 %
1926	18 687	60 794	30,74 %
1927	7 580	30 820	24,59 %
1928	11 604	39 404	29,45 %
1929	25 835	66 168	39,04 %
1930	29 474	76 113	38,72 %
1931	11 259	37 814	29,77 %
1932	4 525	21 646	20,90 %
1933	5 281	22 532	23,44 %
1934	3 625	16 302	22,24 %
1935	1 713	11 825	14,49 %
1936	4 436	15 678	28,29 %
1937	14 644	31 546	46,42 %
1938	10 080	26 211	38,46 %
1939	5 706	105 667	5,40 %
1940	4 837	14 929	32,40 %
1941	1 676	7 155	23,42 %
1942	1 999	11 155	17,92 %
1943	8 408	16 600	50,65 %
1944	4 802	12 786	37,56 %
1945	7 465	24 873	30,01 %
non déclarée	19 722	76 468	25,79 %
Étrangers arrivés en France dans les années 1919-1939	270 813	1 026 015	26,39 %
Étrangers arrivés en France dans les années 1940-1945	29 187	87 498	33,36 %
Ensemble des étrangers	324 840	1 420 213	22,87 %

Tableau établi par l'auteur.

Source : *Bulletin de la statistique générale de la France, op. cit.*, p. 229.

En général, les travailleurs polonais arrivés avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale étaient concentrés dans le Nord et le Nord-Est de la France. La population polonaise active était de 36 703 travailleurs dans le Pas-de-Calais et de 24 829 travailleurs dans le Nord<sup>10</sup>.

Dans le Nord de la France, les Polonais restaient en général fortement concentrés dans les colonies établies avant guerre. Tel était le cas de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais). D'après les statistiques préfectorales du Pas-de-Calais pour la fin de 1945, sur 93 162 Polonais présents dans le département, 77 193 habitaient dans le seul arrondissement de Béthune, soit 82,86 % des Polonais présents dans le Pas-de-Calais<sup>11</sup>. Précisons que 55 000 d'entre eux étaient répartis dans 17 communes. Les Polonais constituaient 38,5 % de tous les habitants de Barlin (3 765 sur 9 778 au total) et 31,95 % de tous les habitants de Sallaumines (4 186 sur 13 102 au total)<sup>12</sup>.

66

Même si ces deux départements septentrionaux constituaient les centres principaux de l'immigration polonaise, 65,59 % Polonais habitaient en dehors de la région Nord-Pas-de-Calais. Le trait caractéristique de la communauté immigrée polonaise en France était sa dispersion<sup>13</sup>.

La population juive polonaise présente sur le territoire français au lendemain de la seconde guerre mondiale était quant à elle particulièrement concentrée dans la région parisienne. Environ 5 000 Polonais habitaient à Paris, dans le quartier de Belleville, où se trouvait le noyau de la communauté immigrée yiddishophone de la capitale, à Saint-Paul qui fait partie du quartier du Marais (IV<sup>e</sup> arrondissement), ou dans d'autres quartiers de la ville. Ces immigrés étaient, dans leur majorité, tailleurs, pelletiers ou artisans. Le Sud de la France comptait aussi quelques points de regroupement de Juifs polonais<sup>14</sup>.

10 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 183, 190.

11 Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *Population*, vol. 4, n° 1, 1949, p. 157.

12 Janine Ponty, « Społeczność polska w Sallaumines (Pas-de-Calais, Francja) w latach 1922-1946: studium demograficzne » [La communauté polonaise à Sallaumines (Pas-de-Calais, France) dans les années 1922-1946 : étude démographique], dans Stanisław Kłabiński (dir.), *Polska klasa robotnicza: studia historyczne* [La Classe ouvrière polonaise. Études historiques], Warszawa, PWN, 1978, t. VIII, p. 368 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 197.

13 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 94.

14 BPP, fonds Józef Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France de l'American Polish War Relief, Florian Piskorski, sur les émigrés polonais en France [France, fin 1944], p. 3-4 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans la délégation de la CRP à Paris entre les 8 et 24 janvier 1946, p. 2.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le nombre des Polonais en France correspondait avec les données du dernier recensement général de la population d'avant-guerre, effectué en 1936. Il faut cependant toujours garder à l'esprit que les estimations annonçant 422 694 ressortissants polonais en France métropolitaine en 1936 n'étaient guère représentatives pour cette période précédant les hostilités. Le recensement de 1936 fut en effet réalisé à un moment où les conséquences cumulées de la grande crise économique de la première moitié des années 1930 se faisaient le plus ressentir – même si l'année 1936 elle-même se caractérisa par un ralentissement de cette crise. Ensuite, entre 1937 et 1939, le nombre de Polonais, et plus généralement d'étrangers, en France augmenta régulièrement.

Néanmoins, malgré cette réserve, la comparaison des résultats des deux recensements généraux de la population en France, en 1936 et en 1946, nous donne un certain aperçu des modifications que la structure de l'immigration polonaise avait subies au cours de cette décennie. Il est par ailleurs évident qu'une correspondance entre le nombre de Polonais en France pour 1936 et 1946 ne signifiait pas qu'il s'agissait des mêmes individus.

Les facteurs contribuant à cette fluctuation du nombre de Polonais résidant en France entre 1936 et 1946 ont été mis en évidence par Janine Ponty (nous nous autorisons ici à y apporter certaines précisions)<sup>15</sup>. Parmi les facteurs affaiblissant le nombre de ressortissants polonais en France, entre 1936 et 1946, citons :

- le décès des immigrés ;
- les naturalisations ;
- les retours en Pologne, effectués dans les années 1936 et 1939 ;
- l'émigration des immigrés polonais vers un autre pays étranger, celle-ci ayant été effectuée surtout après le déclenchement des hostilités. Dans ce groupe se trouvaient aussi les soldats engagés dans l'armée polonaise en France qui se rendirent ensuite en Grande-Bretagne ;
- la déportation des Juifs de nationalité polonaise dans des camps de concentration nazis, surtout vers le territoire polonais occupé par les Allemands, au cours de la seconde guerre mondiale ;
- le rapatriement (*reemigracja*) en Pologne, effectué depuis 1945. Bien entendu, cette catégorie ne comprend que les retours des anciens immigrés qui étaient revenus en Pologne avant la signature du premier accord franco-polonais concernant le rapatriement des travailleurs polonais (le 20 février 1946). Elle ne prend pas en compte les retours des réfugiés de

15 Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919-1948 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, Kraków, Eventus, 2002, p. 96-97.

guerre ou des déportés par les Allemands en temps de guerre, ces personnes étant arrivées en France après le recensement de 1936. La terminologie officielle polonaise de l'époque distinguait le rapatriement des anciens immigrés (*reemigracja*, « réémigration ») du rapatriement des personnes déplacées par les événements de guerre (*repatriacja*).

Parmi les facteurs augmentant le nombre de ressortissants polonais en France, entre 1936 et 1946, on peut citer :

- la naissance d'enfants d'immigrés polonais n'ayant pas acquis la nationalité française par naissance ;
- l'immigration de la main-d'œuvre polonaise dans les années 1936-1939 ;
- l'afflux des réfugiés de guerre (notamment entre septembre 1939 et mai 1940) et des volontaires pour l'armée polonaise reconstituée en France entre 1939 et 1940 ;
- 68 – la déportation des paysans polonais des territoires polonais occupés par les Allemands dans la zone frontalière orientale de la France ;
- l'arrivée en France des Polonais déplacés d'Allemagne après la capitulation allemande ;
- l'entrée en France des premiers réfugiés en provenance directe de la Pologne populaire.

Bien entendu, seuls les deux premiers facteurs concernent l'immigration polonaise d'avant-guerre.

Le nombre d'anciens immigrés polonais était presque toujours exagéré dans des estimations établies par les agents d'État polonais, tant ceux relevant des autorités « londoniennes » que du pouvoir établi à Varsovie, ou par des militants associatifs en France. À titre d'exemple, l'Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków we Francji, UCPF), rassemblant des associations polonaises en France fidèles au gouvernement en exil à Londres, donna dans une brochure publiée en 1946 le nombre de 500 000 Polonais, dont 181 000 dans le Nord-Pas-de-Calais, 93 000 dans l'Est de la France, 126 000 dans le Centre de la France, 30 000 dans le Sud du pays et 70 000 en région parisienne. D'après la même brochure, la répartition professionnelle des Polonais en France aurait été la suivante : 100 000 ouvriers industriels, environ 75 000 mineurs et 40 000 travailleurs de l'agriculture<sup>16</sup>. Józef Jakubowski, président de la Croix-Rouge polonaise en France, fournit quant à lui une note au lendemain de la Libération qui établit à près de 600 000 le nombre de Polonais de l'ancienne

<sup>16</sup> BPP, vers. 4089, *Informacje dla Polaków, pragnących znaleźć pracę we Francji* [Informations pour les Polonais désirant s'installer en France], UCPF, Paris, 1946, p. 2.

immigration, dont 40 % auraient été des enfants<sup>17</sup>. Il est évident qu'il incluait parmi les Polonais de France les Français d'origine polonaise.

L'ambassadeur du gouvernement polonais de Londres en France, Kajetan Morawski, donna à la fin de 1948 le chiffre d'environ 530 000 Polonais présents sur le territoire français, dont 500 000 issus de l'ancienne immigration<sup>18</sup>. Le même nombre de 530 000 Polonais en France avait été fourni en 1943 par le Comité des émigrés polonais de France en Grande-Bretagne, composés des militants de la vie associative et politique de l'ancienne immigration polonaise en France qui s'étaient réfugiés en Angleterre en 1940. Ce document donne aussi les estimations des chiffres selon les circonscriptions consulaires polonaises d'avant-guerre : 230 000 Polonais dans la circonscription de Lille, 160 000 dans celle de Paris, 70 000 dans celle de Strasbourg, 50 000 dans la circonscription de Lyon et 20 000 dans celle de Toulouse. Les hommes constituaient, d'après le même document, 37,74 % de tous les Polonais en France, les femmes 32,07 %, et les « enfants et adolescents » 30,19 %<sup>19</sup>. Ces estimations semblent aussi inclure les naturalisés (les Français d'origine polonaise).

En revanche, les estimations fournies par un autre militant polonais anticommuniste Tadeusz Parczewski, dans les années 1950, semblent vraisemblables. D'après lui, la communauté polonaise en France relevant de l'ancienne immigration (celle de l'entre-deux-guerres) comptait 350 000 étrangers de nationalité polonaise en 1954<sup>20</sup>. En 1952, le nombre d'enfants des travailleurs polonais qui avaient atteint l'âge de majorité était d'au moins 50 000. Ceux-ci auraient généralement été rattachés aux milieux polonais, notamment dans les colonies polonaises du Nord et du Pas-de-Calais, dans des villages et à la campagne, c'est-à-dire hors des grandes villes<sup>21</sup>. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, environ 600 localités, réparties dans 50 départements, abritaient plus de 100 Polonais<sup>22</sup>.

17 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France de l'American Polish War Relief, Florian Piskorski, sur les émigrés polonais en France [France, fin 1944], p. 1.

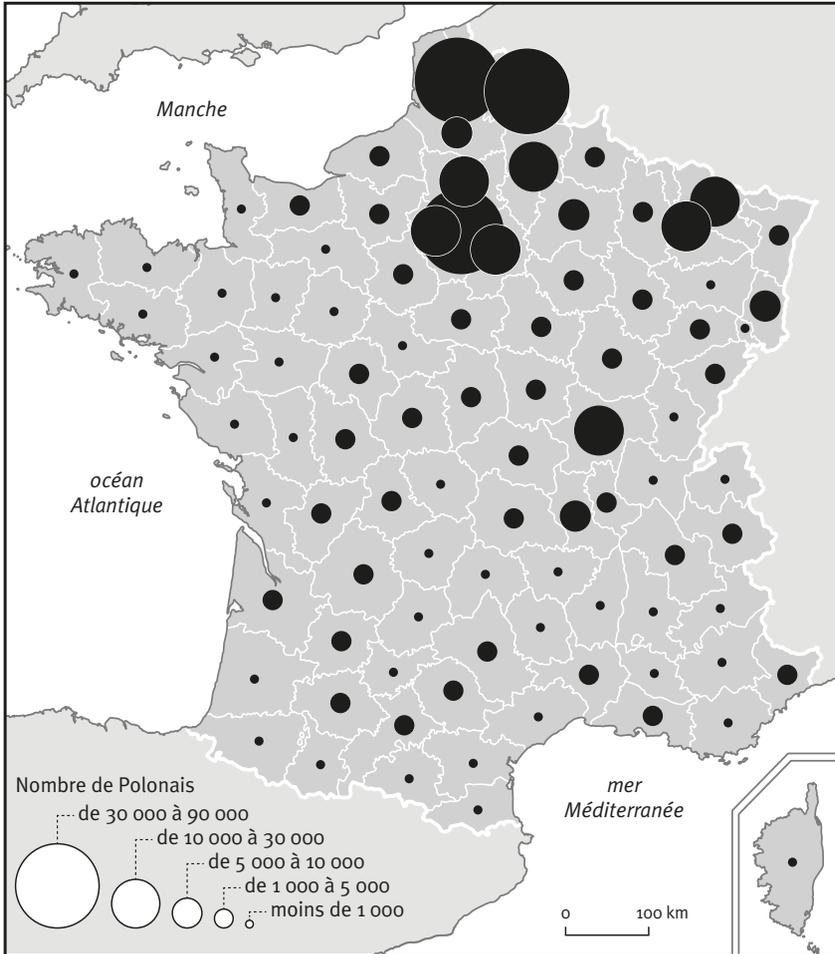
18 PISM, A.46/15, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 28 octobre 1948.

19 PISM, A.17/4, projet de la mobilisation des immigrés polonais en France, élaboré par le Comité des émigrés polonais de France, les 27 octobre et 7 novembre 1943, fol. 83.

20 BPP, fonds Tadeusz Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, s. l., 1954, p. 2.

21 *Ibid.*, p. 16.

22 *Ibid.*



Carte 2. La répartition des Polonais en France par département, selon le recensement général de la population de 1946

Carte établie par l'auteur. Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général, op. cit.*, t. II, p. 364-365. Source du contour : [https://pcd.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Carte\\_France\\_geo\\_dep.png](https://pcd.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Carte_France_geo_dep.png).

Après la Libération, la diminution du nombre de ressortissants polonais résultait de deux facteurs principaux :

- le rapatriement de dizaines de milliers de travailleurs polonais et membres de leur famille au lendemain de la seconde guerre mondiale (notamment entre 1946 et 1948) ;
- les naturalisations d'immigrés polonais : par décret, par naissance en France d'un père étranger ou par la simple déclaration des enfants d'étrangers y ayant droit.

D'après les statistiques françaises pour l'année 1948, le nombre de ressortissants de nationalité polonaise en France diminua à 389 395<sup>23</sup>. En 1949, leur nombre chuta à environ 374 000<sup>24</sup>. D'après le ministère de l'Intérieur, à la fin de 1949, le nombre total de ressortissants polonais dans le Nord de la France était de 131 343 hommes et femmes âgés de 16 ans et plus – 50 916 dans le Nord et 80 427 dans le Pas-de-Calais<sup>25</sup>. La diminution était donc considérable par rapport aux résultats du recensement général de 1946, et encore plus par rapport à ceux établis à la veille des hostilités. Nous savons, d'après les statistiques fournies par la préfecture du Pas-de-Calais, qu'en 1939 le nombre de ressortissants polonais dans ce département était de 105 773<sup>26</sup>. Nous ne disposons en revanche pas de chiffres pour le département du Nord. La question du rapatriement des travailleurs polonais (pas seulement mineurs) et celle touchant à la naturalisation des immigrés feront l'objet de chapitres distincts<sup>27</sup>.

Mentionnons aussi les « nouveaux immigrés » polonais qui s'installèrent surtout à Paris et dans la région parisienne, où la présence polonaise n'avait auparavant pas été significative. Cette « nouvelle immigration » ne détrôna pas pour autant le Nord de la France, où la présence polonaise avait été la plus importante avant les hostilités et qui resta l'une des destinations majeures pour

23 Roman Dzwonkowski, « Status prawny Polonii Francuskiej » [Le statut juridique de la Polonia de France], *Przegląd Zachodni*, vol. 35, n° 2, 1979, p. 115 ; Roman Dzwonkowski et Wiesław Śladkowski, « Polonia francuska » [La Polonia de France], dans Barbara Szydłowska-Ceglowa (dir.), *Polonia w Europie* [La Polonia en Europe], Poznań, Zakład Badań Narodowościowych PAN [Unité des recherches ethniques de l'Académie polonaise des sciences], 1992, p. 381 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 295.

24 Estelle Veru, *L'Émigration polonaise à l'épreuve de la guerre froide (1944-1949)*, mémoire de maîtrise en histoire sous la dir. de Marie-Claude Blanc-Chaléard et Annie Fourcaut, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2004, p. 153.

25 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 212.

26 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 427.

27 Voir le chapitre 2, « Le rapatriement des anciens immigrés polonais : l'action de *reemigracja* » et le chapitre 3, « Des Polonais en France aux Français d'origine polonaise – l'intégration progressive à la société française ».

les anciens déplacés et les réfugiés de guerre polonais. Cependant, contrairement à l'« ancienne immigration » de l'entre-deux-guerres, la « nouvelle immigration » était concentrée en dehors des cités minières. Les principaux foyers d'accueil des anciens déplacés et des réfugiés de guerre polonais dans le Nord de la France étaient l'agglomération de Lille, Roubaix et Tourcoing. La région Champagne-Ardenne – en particulier la ville de Reims (Marne) – devint un autre centre important d'accueil de ces « nouveaux immigrés » polonais en France<sup>28</sup>.

#### LA RÉPARTITION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS POLONAIS

72

La répartition géographique et professionnelle des anciens immigrés polonais sur le territoire français au lendemain de la seconde guerre mondiale était en général identique à celle d'avant les hostilités. D'après le recensement général de la population de 1946, sur les 216 478 personnes constituant la population polonaise active en France, 97 950 Polonais travaillaient dans l'industrie au sens large, soit 45,25 % de tous les Polonais actifs. Ce nombre incluait 56 691 travailleurs des mines et des carrières, soit 26,19 % de l'ensemble des travailleurs polonais. Une autre part importante de ces Polonais (67 113 personnes) travaillait dans le secteur de l'agriculture et des forêts, constituant 31 % de la population polonaise active en France. Enfin, 51 415 Polonais présents sur le territoire Français œuvraient dans d'autres secteurs de l'économie nationale (représentant ainsi 23,75 % de la population polonaise active en France), dont seulement 4 960 exerçaient des professions libérales, le métier d'instituteur ou celui de fonctionnaire public, c'est-à-dire 2,29 % de la population polonaise active<sup>29</sup>.

Dans les deux départements septentrionaux, la majorité des Polonais travaillaient dans les mines des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et dans des centres industriels. La communauté polonaise de ces deux départements était concentrée, tout comme avant la guerre, dans l'étroite bande du bassin minier allant de Béthune (Pas-de-Calais) à Valenciennes (Nord)<sup>30</sup>. Cette concentration était tellement importante qu'« on pourrait dire, sans exagération, que les colonies ouvrières près des puits [avaient] un caractère notablement polonais dans presque tout le bassin minier », pour citer un fonctionnaire polonais

28 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje, hipotezy, refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 90-91.

29 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 23, 31.

30 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 5.

de l'appareil de l'action sociale envers les ressortissants polonais du Nord de la France.

L'écrasante majorité des immigrés polonais installés dans le Nord de la France étaient d'origine ethnique polonaise. Parmi eux, à la fin des années 1940, à l'issue du rapatriement, 80 000 à 90 000 appartenaient au groupe des « Westphaliens », d'après les calculs du consulat général de Pologne à Lille. Dans la première moitié de 1948, seuls quelque 800 ressortissants polonais étaient juifs. On comptait en outre 7 000 à 8 000 Ukrainiens et Biélorusses. Ces derniers étant peu nombreux, ils étaient considérés comme polonais par l'administration française mais ne jouissaient plus de la protection polonaise. Dans la même période, le nombre d'Ukrainiens et de Biélorusses non naturalisés et munis avant les hostilités de la nationalité polonaise diminua à environ 4 000<sup>31</sup>. L'Union soviétique et la Pologne populaire les considéraient comme des ressortissants soviétiques alors qu'eux-mêmes revendiquaient en général leur qualité de réfugiés politiques ukrainiens ou biélorusses, ou tout simplement de travailleurs étrangers ne jouissant d'aucune protection consulaire. Il y eut pourtant des cas où des Ukrainiens de nationalité polonaise avant guerre se présentèrent auprès du consulat général de Pologne pour demander la confirmation de leur citoyenneté polonaise, par peur d'un éventuel rapatriement en Union soviétique. Les autorités polonaises les considéraient comme des « Ukrainiens anciens citoyens polonais ». Les demandes de confirmation de leur nationalité polonaise qu'ils soumettaient étaient soumises à des décisions individuelles du gouvernement polonais à Varsovie<sup>32</sup>.

Les Polonais du Pas-de-Calais étaient concentrés dans les arrondissements de Lens et de Béthune. D'après les renseignements du service régional des renseignements généraux du mois d'août 1945, parmi 100 491 ressortissants polonais présents dans le département<sup>33</sup>, 54 283 (soit 54,02 %) habitaient dans l'arrondissement de Lens et 30 280 (30,13 %) dans l'arrondissement de Béthune. 14 929 Polonais, soit 14,86 % des Polonais du Pas-de-Calais, résidaient dans l'arrondissement d'Arras<sup>34</sup>.

31 Archives du ministère des Affaires étrangères de Pologne, Varsovie (désormais A MSZ), série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1946, Lille, le 11 janvier 1947, fol. 12 ; A MSZ, série 20, art. 123, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 1948, Lille, le 7 avril 1948, fol. 12 ; A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, fol. 3.

32 A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, fol. 86 ; A MSZ, série 20, art. 123, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1948, Lille, le 8 juillet 1948, fol. 41.

33 Il semble que ce chiffre soit exagéré.

34 Archives départementales du Nord, Lille (désormais AD Nord), 27 W 38347/2, note de renseignement : commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements

Parmi les principales colonies polonaises de l'arrondissement de Lens, on peut mentionner les localités suivantes : Avion (1 946 Polonais, d'après les renseignements du mois de septembre 1945), Billy-Montigny (1 295), Bully-les-Mines (1 449), Carvin (4 187), Dourges (1 290), Fouquières-lès-Lens (2 000), Harnes (3 060), Hénin-Liétard (857), Leforest (1 007), Liévin (3 168), Loos-en-Gohelle (1 016), Mazingarbe (1 740), Méricourt (2 818), Montigny-en-Gohelle (1 182), Noyelles-sous-Lens (2 744), Oignies (1 869), Rouvroy (3 633), Sallaumines (4 318), Wingles (842)<sup>35</sup>.

Quant à l'arrondissement de Béthune, les colonies majeures étaient localisées dans les communes de Barlin (3 755 Polonais, selon les renseignements du mois d'octobre 1945), Béthune (1 145), Bruay-en-Artois (6 058), Calonne-Ricouart (2 993), Divion (2 758), Haillicourt (1 654), Hersin-Coupigny (1 992), Marles-les-Mines (4 746) et Nœux-les-Mines (2 590)<sup>36</sup>. L'écrasante majorité des Polonais de l'arrondissement de Béthune habitaient dans le canton d'Houdain, qui comprenait toutes les communes énumérées ci-dessus. D'après les calculs des services de renseignements pour le mois de novembre 1945, sur 33 729 Polonais présents dans l'arrondissement de Béthune, 29 753 résidaient dans le canton d'Houdain, soit 88,21 %<sup>37</sup>. Dans le Nord, on peut mentionner, entre autres, les villes d'Auby, de Lannoy, d'Ostricourt, de Montigny-en-Ostrevent et de Thivencelle<sup>38</sup>. Toujours d'après les statistiques du service régional des renseignements généraux du mois d'août 1945, l'écrasante majorité des 62 624 Polonais recensés dans le Nord<sup>39</sup> habitait dans trois arrondissements : ceux de Douai et de Valenciennes (22 250 Polonais dans chacun de ces deux arrondissements, soit 35,53 %) et celui de Lille (12 715 ressortissants polonais, soit 20,3 %) <sup>40</sup>.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, la majorité de la population active masculine était employée dans les mines. Dans ces deux départements, jusqu'au mois de

généraux au secrétaire général pour la police de la région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 2.

35 AD Nord, 27 W 38347/1, Direction générale de la Sûreté nationale : rapport sur le nombre de Polonais dans le secteur de Lens, Lens, le 5 septembre 1945.

36 *Ibid.*, Direction générale de la Sûreté nationale : rapport sur le nombre de Polonais dans le secteur de Béthune, Béthune, le 2 octobre 1945.

37 AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur l'état numérique des étrangers dans le secteur de Béthune, Béthune, le 28 novembre 1945, tableau récapitulatif.

38 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 3 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 6 (trad. Pawel Sekowski) ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, op. cit.*, p. 4.

39 Estimation trop élevée.

40 AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement : commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements généraux au secrétaire général pour la police de la région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 1.

décembre 1944, les mines étaient réunies au sein de vingt compagnies privées des mines (quatorze dans le Pas-de-Calais et six dans le Nord) constituant neuf groupes, dont les sièges étaient établis dans les localités suivantes : Auchel, Bruay-en-Artois, Béthune, Lens, Liévin, Oignies, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), Douai et Valenciennes (Nord)<sup>41</sup>. En décembre 1944, le gouvernement français institua les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, établissant des administrateurs provisoires de ces compagnies devenues étatiques. La loi de nationalisation du 17 mai 1946 créa les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC), faisant partie des Charbonnages de France. Les neuf groupes des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais devinrent les neuf groupes des HBNPC. Les HBNPC constituaient quant à elles l'une des neuf sociétés au sein des Charbonnages de France<sup>42</sup>.

Les ouvriers polonais de la métallurgie étaient concentrés à Lille (dans le quartier de Fives), Maubeuge, Denain, Douai, Auby, dans le hameau de Pont-de-la-Deûle à Flers-en-Escrebieux (Nord) et à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). Les ouvriers de l'industrie chimique travaillaient quant à eux dans les arrondissements de Lille, Douai, Waziers, Auby et Roubaix (Nord). L'industrie textile employait des Polonaises à Roubaix, Tourcoing, Croix, Wasquehal et Lille (Nord). Dans cette dernière localité, environ 120 filles des ouvrières polonaises habitaient dans la maison des sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus, congrégation polonaise. Dans le seul arrondissement de Roubaix, les jeunes ouvrières polonaises étaient logées dans quinze pensions, mises à disposition et administrées par leurs employeurs français dans le but de leur épargner la fatigue des trajets. Plusieurs milliers de Polonaises étaient employées dans le secteur des services domestiques, d'autres travaillaient dans des magasins ou restaurants. Les Polonais travaillant dans l'industrie, hors des mines, étaient moins concentrés que leurs compatriotes mineurs<sup>43</sup>.

Environ 11 % de la population polonaise du Nord-Pas-de-Calais travaillait dans l'agriculture, principalement dans les arrondissements de Cambrai, Avesnes-sur-Helpe et Dunkerque (Nord). Depuis l'entre-deux-guerres et jusqu'aux années du conflit, la reconversion relativement rapide des immigrés polonais travaillant dans ce secteur vers l'industrie et les mines contribua au

41 Janine Ponty, *Les Polonais du Nord ou la Mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995, p. 10.

42 *Ibid.*, p. 121; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, t. I, *L'Ardeur et la Nécessité (1944-1952)*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 109.

43 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 10; BPP, vers. 3209, rapport sur contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre les 15 et 21 novembre 1945, p. 6; Jerzy Lerski, « Polacy z "Nordu" » [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), n° 1, 1949, p. 25; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France (1918-1978). Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 82.

fait que, d'après une enquête effectuée par le père Henri Desmettre, aumônier des immigrés slaves du Nord de la France, les ouvriers agricoles polonais dans le Nord-Pas-de-Calais n'habitaient en France que depuis « 7 à 10 ans, rarement au-delà », tandis que ceux employés en 1946 dans les mines étaient, dans leur majorité, arrivés en France dans les années 1920. Après la Libération, ce passage d'un secteur à l'autre fut rendu plus difficile à cause des nouvelles contraintes imposées par la législation concernant les étrangers<sup>44</sup>.

En résumé, la répartition professionnelle des Polonais du Nord-Pas-de-Calais selon les grandes catégories professionnelles était la suivante<sup>45</sup> :

- agriculture : 11 % ;
- mines : 62,5 % ;
- autres industries : 19 % ;
- commerce : 1 % ;
- soins personnels et domestiques : 4,5 % ;
- autres : 2 %.

76

Seuls 3,8 % des Polonais actifs dans la région Nord-Pas-de-Calais étaient cadres supérieurs, alors que la proportion des personnes appartenant à cette catégorie au sein de toute la population active de la région était de plus de 25 %<sup>46</sup>.

Dans la région parisienne et plus précisément dans le département de la Seine, la majorité des Polonais étaient employés dans les industries métallurgique, automobile ou alimentaire. Paris et sa région constituaient ainsi le nid du prolétariat polonais peu ou pas qualifié. Dans la Seine-et-Oise, de nombreux Polonais travaillaient dans l'industrie chimique et dans la métallurgie, notamment à Aulnay-sous-Bois, au Blanc-Mesnil et à Argenteuil. Dans la Somme, des ouvrières polonaises étaient employées dans la lingerie (Amiens, Abbeville).

---

44 AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement : commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements généraux au secrétaire général pour la police de la région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 2 ; A MSZ, série 20, art. 444, rapport du père H. Desmettre sur la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise, dans le Nord de la France [1946], fol. 22 ; ce document se trouve aussi aux Archives des actes nouveaux, Varsovie (désormais AAN), ministère du Travail et de la Protection sociale (Ministerstwo Pracy i Opieki Społecznej, désormais MPiOS), art. 222, fiches non paginées. Des copies du rapport du père Desmettre se trouvent aux A MSZ à Varsovie et aux AAN, car son auteur l'envoya, entre autres, au consulat général de Pologne à Lille. En outre, on trouve aux AAN l'abrégé du rapport, rédigé en polonais : AAN, MPiOS, art. 382, fol. 37-40.

45 Calculs de l'auteur sur la base des données pour les départements du Pas-de-Calais et du Nord, fournies par : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 206. Le calcul commun pour toute la région est établi en prenant en compte le fait que l'ensemble des Polonais actifs dans le Nord était équivalent à 67,65 % de l'ensemble des Polonais actifs dans le Pas-de-Calais.

46 *Ibid.*

Tableau 8. Répartition professionnelle de la population active polonaise dans la région Nord-Pas-de-Calais, selon le recensement général de la population de 1946.

Domaine de la profession	Nord		Pas-de-Calais		Toute la région	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pêche	2	0,01 %	2	0,01 %	4	0,01 %
Forêts	18	0,07 %	12	0,03 %	30	0,05 %
Élevage et culture	3 641	14,67 %	3 161	8,61 %	6 802	11,05 %
Extraction et terrassement	11 626	46,82 %	25 308	68,95 %	36 934	60,02 %
Production et utilisation des métaux	1 305	5,26 %	773	2,11 %	2 078	3,38 %
Électricité et radio	93	0,38 %	93	0,25 %	186	0,30 %
Fabrication et transformation du verre	41	0,17 %	28	0,08 %	69	0,11 %
Cuisson des pierres et des terres	53	0,21 %	32	0,09 %	85	0,14 %
Construction et entretien bâtiment	294	1,18 %	331	0,90 %	625	1,01 %
Chimie	316	1,27 %	196	0,53 %	512	0,83 %
Production et conservation des aliments et boissons	472	1,90 %	713	1,94 %	1 185	1,93 %
Fabrication de fils et d'étoffes	1 048	4,22 %	913	2,49 %	1 961	3,19 %
Utilisation des tissus et matières connexes	371	1,49 %	551	1,50 %	922	1,50 %
Cuirs et peaux	77	0,31 %	84	0,23 %	161	0,26 %
Traitement et utilisation des bois	208	0,84 %	163	0,44 %	371	0,60 %
Arts graphiques	28	0,11 %	66	0,18 %	94	0,15 %
Métaux fins et pierres précieuses	3	0,01 %	2	0,01 %	5	0,01 %
Transport	162	0,65 %	408	1,11 %	570	0,93 %
Manutention et stockage	1 773	7,14 %	1 021	2,78 %	2 794	4,54 %
Commerce	330	1,33 %	413	1,13 %	743	1,21 %
Services sociaux et domestiques	2 167	8,73 %	1 492	4,07 %	3 659	5,95 %
Emplois de bureau	126	0,51 %	140	0,38 %	266	0,43 %
Emplois intellectuels	163	0,66 %	240	0,65 %	403	0,65 %
Spectacles	20	0,08 %	21	0,06 %	41	0,07 %
Militaires et force publique	47	0,19 %	40	0,11 %	87	0,14 %
Mal désignés	445	1,79 %	500	1,36 %	945	1,54 %
Total	24 829	100 %	36 703	100 %	61 532	100 %

Tableau établi par l'auteur. Source : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 205.

L'Aube – qui faisait partie de la circonscription consulaire polonaise de Paris – se distinguait également par la présence d'ouvriers polonais. À Troyes par exemple, de nombreuses Polonaises travaillaient, entre autres, dans des usines de bas. Dans le Calvados (Normandie), les Polonais étaient employés dans les mines de fer (Potigny) ou dans les fours de fer (Mondeville, Gouvix et Dives-sur-Mer). On peut aussi mentionner l'Aisne, la Loire-Inférieure, le Loiret et la Seine-Inférieure, départements qui comptaient des Polonais employés dans l'industrie<sup>47</sup>.

On comptait de nombreux ouvriers agricoles polonais dans les départements de l'Aisne (7 556 en 1946), de la Seine-et-Oise, de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Somme et du Loiret.

78

Dans la circonscription consulaire polonaise de Lyon, on estimait à environ 80 % la part des Polonais travaillant dans les mines ou l'industrie (leurs familles y compris), et à seulement 10 à 12 % la part des ouvriers agricoles. Les autres étaient fermiers ou propriétaires agricoles, et, dans le cas des plus grandes villes (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand), commerçants, artisans ou exerçaient des professions libérales<sup>48</sup>. Parmi les Polonais recensés par les autorités françaises au lendemain de la Libération sur les territoires faisant partie de la circonscription consulaire lyonnaise, 2 000 étaient ukrainiens, biélorusses ou lithuaniens et possédaient, avant les hostilités, la nationalité polonaise. Ils n'étaient plus reconnus comme des citoyens polonais par les autorités polonaises, sauf dans des cas bien particuliers<sup>49</sup>.

Le département de Saint-Étienne (Loire) et l'arrondissement de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), riches en puits de charbon, constituaient les principales concentrations de mineurs polonais. Saint-Étienne était un centre important de l'industrie de la métallurgie. Parmi les colonies polonaises majeures dans la Saône-et-Loire se trouvaient, entre autres, celles de Montchanin et du Creusot. Dans la Loire, les colonies les plus importantes étaient celles de Saint-Étienne, de La Ricamarie, de Firminy, de Roche-la-Molière, du Chambon-Feugerolles, de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond<sup>50</sup>.

47 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans la délégation de la CRP à Paris entre le 8 et le 24 janvier 1946, p. 2 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 4.

48 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, Lyon, d'avril 1949, fol. 125.

49 A MSZ, série 20, art. 17, rapport d'activité : consulat général de Pologne à Marseille à l'ambassade de Pologne à Paris, Marseille, le 21 novembre 1947, fol. 33.

50 Centre des archives diplomatiques (désormais CAD), série Europe, sous-série Pologne (désormais Pologne), art. 86, service départemental des renseignements généraux de la Loire : note d'information sur la colonie polonaise dans la Loire, Saint-Étienne, le 14 janvier 1946, fol. 149.

Lyon était un haut lieu de concentration d'ouvriers polonais. On trouvait des mineurs polonais à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône). Dans le département de l'Isère, les travailleurs polonais vivaient concentrés dans des localités comme La Mure et Échirolles, où se trouvaient des fabriques de soie et d'acide sulfurique<sup>51</sup>. Des colonies polonaises étaient implantées aussi en Savoie, en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans le Jura et dans l'Allier. Montluçon constituait, avec Saint-Étienne et Montceau-les-Mines, le troisième centre de l'immigration polonaise dans la circonscription consulaire lyonnaise<sup>52</sup>. À Beaulieu, dans le Loiret, était installée une colonie importante d'ouvriers agricoles polonais. Plusieurs milliers d'ouvriers agricoles polonais travaillaient aussi dans la Côte-d'Or<sup>53</sup>.

Dans la circonscription consulaire polonaise de Toulouse, environ 60% des Polonais travaillaient dans l'agriculture. Cette partie de la France était le foyer principal des colons polonais (propriétaires, fermiers et métayers). En 1949 déjà, la majorité des Polonais dans l'agriculture étaient colons, et parmi ceux-ci la plupart étaient des métayers, devant les fermiers et ensuite les propriétaires de plein droit. Les ouvriers agricoles étaient minoritaires, ce qui donne la preuve que les immigrés polonais s'enrichissaient progressivement<sup>54</sup>. Par exemple, en Dordogne – où la plupart des Polonais, ayant quitté les départements industriels en ce temps de crise économique, étaient arrivés dans les années 1930-1933 –, presque la totalité des immigrés polonais actifs travaillaient comme ouvriers agricoles, fermiers ou métayers. En ce qui concerne les colons polonais, il faut particulièrement mentionner la ville de Périgueux (Dordogne) qui était le siège de la société anonyme d'exploitation agricole nommée Polska Spółka Osadnicza. Elle était composée de dix fermes où travaillaient presque exclusivement des immigrés polonais. Les colons polonais (propriétaires, fermiers, métayers) étaient aussi concentrés aux alentours de Toulouse (Haute-

- 51 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire au mémorandum pour le délégué pour la France de l'American Polish War Relief, Florian Piskorski, sur les émigrés polonais en France, [France, fin 1944], p. 4 ; A MSZ, série 20, art. 125, rapport d'activité de l'inspecteur de l'éducation près le consulat de Pologne à Lyon entre les 1<sup>er</sup> janvier et 31 mars 1947 [Lyon, 1947], fol. 61 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji*, op. cit., p. 16.
- 52 A MSZ, série 20, art. 126, consulat de Pologne à Lyon : rapport social sur les Polonais de la circonscription consulaire, Lyon, le 15 janvier 1948, fol. 61 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans la délégation de la CRP à Grenoble entre les 10 et 22 septembre 1945, p. 14 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/l, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 4.
- 53 BPP, fonds Zygmunt Lubicz Zaleski, vers. 3892/2, note d'Olgierd Junosza-Zdrojewski, lecteur de langue polonaise à Dijon, sur la situation politique à Dijon, [s. l. n. d.] ; A MSZ, série 20, art. 17, rapport : agence consulaire de Pologne à Saint-Étienne à l'ambassade de Pologne à Paris, Saint-Étienne, le 10 mars 1949, fol. 134.
- 54 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 79-80.

Garonne), Agen (Lot-et-Garonne), Limoges (Haute-Vienne), Angoulême (Charente), Montauban (Tarn-et-Garonne) ou encore Châteauroux (Indre).

Des ouvriers agricoles polonais étaient particulièrement dispersés dans les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Indre, de la Creuse et des Deux-Sèvres. Les travailleurs forestiers étaient quant à eux concentrés dans les départements pyrénéens, dans les Landes et en Gironde. En Vendée, dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne, un certain nombre de Polonais s'occupaient d'élevage<sup>55</sup>. Dans les sept départements de la région Midi-Pyrénées (excepté l'Aveyron) se trouvaient, d'après les calculs précis de la direction régionale des services agricoles, quelque 3 000 Polonais ne travaillant que dans l'agriculture<sup>56</sup>.

80 Les mineurs de charbon habitaient et étaient employés dans le bassin de Carmaux – Cagnac-les-Mines, dans le Tarn, et dans celui de Decazeville et Cransac, dans l'Aveyron. Quelques dizaines de mineurs polonais travaillaient aussi dans les houillères de Faymoreau-les-Mines (Vendée). Les mines de wolfram, les industries du cuir et de la porcelaine en Haute-Vienne, les mines d'or à Salsigne (Aude), la métallurgie à Libos, dans les alentours de Fumel (Lot-et-Garonne), et les usines d'aéronautique de Toulouse employaient également des travailleurs polonais. Des colonies d'ouvriers polonais se trouvaient aussi à Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)<sup>57</sup>.

Quant à la circonscription consulaire polonaise de Marseille, l'arrondissement d'Alès (Gard) était le centre principal de l'ancienne immigration polonaise, concentrée autour des mines de charbon. Les principales colonies polonaises du bassin minier du Gard étaient implantées à Alès (500 Polonais en 1947 et 408 en 1949, d'après les chiffres fournis par le consulat de Pologne à Marseille), au Martinet (250 Polonais en 1947 et 206 en 1949), à Molières-sur-Cèze (250 en 1947 et 187 en 1949) et à La Grand-Combe (200 en 1947 et 101 en 1949). On trouvait également, en moindre mesure, des ouvriers polonais

---

55 A MSZ, série 20, art. 129, liste des colonies polonaises plus importantes dans la circonscription consulaire de Toulouse, au mois de mars 1948, fol. 31; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Limoges entre le 19 et le 21 décembre 1945, p. 1; A MSZ, série 20, art. 128, rapport trimestriel de l'activité du consulat de Pologne à Toulouse entre les mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, fol. 14; *ibid.*, rapport du 4<sup>e</sup> trimestre de 1947 du consulat de Pologne à Toulouse, Toulouse, [1948], fol. 31; A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 85.

56 AN, AJ 80 15, Commissariat général du Plan – commission de modernisation de la production animale et équipement rural : rapport sur les problèmes qui se posent dans les régions où l'on constate une tendance à l'abandon des exploitations agricoles et sur les solutions à envisager : tableau n° 1 présentant la situation des étrangers en Midi-Pyrénées [1945].

57 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 83; A MSZ, série 20, art. 993, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais dans le 2<sup>e</sup> semestre de 1949, Toulouse, le 20 mars 1950, fol. 163.

en Corse. Des colonies polonaises étaient établies dans le bassin houiller de l'Hérault, notamment à Graissessac (1 52 Polonais en 1949)<sup>58</sup>. La communauté polonaise présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Rhône, les Alpes, en Languedoc-Roussillon et en Corse était presque exclusivement constituée d'anciens immigrés, les réfugiés de guerre polonais n'y habitant déjà plus au lendemain de la Libération<sup>59</sup>.

L'autre foyer de l'immigration polonaise en France se trouvait en Lorraine et en Alsace, rattachées à la circonscription consulaire polonaise de Strasbourg. En Moselle, département de la « Lorraine industrielle », les principales colonies polonaises se trouvaient dans les localités suivantes : Algrange, Amnéville, Audun-le-Tiche, Carling, Creutzwald, Forbach, Freyming, Hagondange, Hayange, L'Hôpital, Knutange, Merlebach, Mondelange, Moyeuve-Grande, Nilvange, Ottange, Petite-Rosselle, Rombas, Stiring-Wendel, Talange et Thionville. Quant à la Meurthe-et-Moselle, il faut mentionner les communes suivantes : Auboué, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Bouligny, Briey, Cantebonne, Homécourt, Hussigny-Godbrange, Jœuf, Joudreville, Longwy, Trieux, Tucquegnieux et Villerupt. En Moselle résidaient aussi un certain nombre d'ouvriers agricoles polonais. Cependant, c'était la Meuse qui concentrait le plus de travailleurs de l'agriculture et des forêts<sup>60</sup>.

En ce qui concerne l'Alsace, outre les 1 000 ressortissants polonais présents à Mulhouse (Haut-Rhin), l'arrondissement de Mulhouse comptait neuf colonies polonaises où vivaient environ 4 600 personnes. À Wittelsheim, Wittenheim, Bollwiller, Staffelfelden, Pulversheim, Ensisheim (Haut-Rhin) on trouvait des colonies polonaises près des mines de potasse. Un nombre

58 A MSZ, série 20, art. 119, consulat général de Pologne à Marseille : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1946, [Marseille, 1947], fol. 30 ; A MSZ, série 20, art. 48, consulat général de Pologne à Marseille : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Marseille, 1949], fol. 110 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation de la CRP à Marseille entre les 22 et 27 octobre 1945, p. 3-5 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire au memorandum pour le délégué pour la France de l'American Polish War Relief, Florian Piskorski, sur les émigrés polonais en France, [France, fin 1944], p. 4.

59 BPP, BPP 1171, lettre : Leonard T. Mazur à Adam Pragier, ministre de l'Information et de la Documentation, Marseille, le 4 août 1946, fol. 139.

60 PISM, A.XI.E/598, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 2 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Nancy au mois de juillet 1945 ; *ibid.*, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Metz entre les 4 et 5 juillet 1945 ; A MSZ, série 20, art. 133, agence consulaire de Pologne à Metz : rapport sur la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, fol. 17 (ce document se trouve aussi dans : A MSZ, série 20, art. 17, fol. 100) ; A MSZ, série 20, art. 131, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur la situation des Polonais pour le mois de février 1949, [Strasbourg], le 24 février 1949, fol. 132-134 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 128.

peu élevé de travailleurs polonais était employé dans l'industrie métallurgique et textile<sup>61</sup>.

La majorité des travailleurs polonais de l'Est de la France étaient d'origine paysanne et provenaient de la région de la Petite-Pologne, au Sud et Sud-Est de la Pologne. Ils étaient en général arrivés en France entre 1923 et 1928. En outre, 4 000 à 5 000 Polonais appartenaient à la catégorie des « Westphaliens ». Ils étaient employés dans les mines de charbon et de fer ainsi que dans la métallurgie<sup>62</sup>.

Les ouvriers polonais peuplaient aussi les départements franc-comtois, faisant partie de la circonscription strasbourgeoise : le Doubs (travailleurs polonais présents notamment dans l'industrie automobile – les usines Peugeot à Sochaux et à Montbéliard) et la Haute-Saône (mineurs de fer). La majorité des ouvriers polonais de la Haute-Saône travaillaient dans l'agriculture, tout comme 75 % des Polonais dans le Territoire de Belfort<sup>63</sup>.

82

#### LA SITUATION SOCIALE ET MATÉRIELLE DES TRAVAILLEURS POLONAIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

D'après le recensement des étrangers de 1945, la répartition de la population active polonaise par branches principales de l'économie était la suivante<sup>64</sup> :

- forêts et agriculture : 38,09 % ;
- mines et carrières : 25,99 % ;
- industries de transformation : 20,52 % ;
- soins personnels et domestiques : 6,05 % ;
- manutention et transport : 4,33 % ;
- commerce : 3,25 % ;
- professions libérales : 1,77 %.

61 PISM, A.XI.E/598, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 1 ; « Polacy w Alzacji », *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 4, 1<sup>er</sup> octobre 1945, p. 8-9 ; A MSZ, série 20, art. 131, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur la situation des Polonais pour le mois de février 1949, [Strasbourg], le 24 février 1949, fol. 135.

62 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur la situation des Polonais, Strasbourg, le 21 mai 1949, fol. 2-3.

63 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Mulhouse entre le 5 et le 6 juillet 1945 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 4 ; PISM, A.XI.E/598, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 6-7.

64 Calculs de l'auteur sur la base de : *Bulletin de la statistique générale de la France*, op. cit., p. 207.

La meilleure situation était celle des mineurs. Ils étaient rémunérés à la journée et percevaient aussi des primes d'extraction supplémentaire. Les mineurs disposaient de maisons, généralement composées de quatre ou cinq pièces, et de jardinets, dont les houillères étaient propriétaires. À partir de 1941, à la suite de la grande grève des mois de mai et juin, tous les mineurs eurent droit à un approvisionnement supplémentaire en alimentation et un vêtement de travail leur fut fourni. Le travail dans les mines – notamment au sous-sol, où l'effectif polonais était particulièrement important – était très dur, du fait que de minces couches de houille se trouvaient coincées entre d'épaisses couches de pierre. À l'été 1947, le salaire moyen d'un mineur polonais était de 10 000 francs par mois, sans compter les allocations familiales, tandis que le salaire moyen annuel net en France était, pour la même année, de 1 12 223 francs, soit en moyenne 9 352 francs par mois. Au début de 1949, à cause de la perte de valeur du franc, le salaire de base dans les mines du Nord de la France oscillait entre 14 630 et 23 660 francs par mois pour les travailleurs du sous-sol et entre 12 540 et 20 428 francs par mois pour les mineurs de surface. En outre, ils recevaient gratuitement du charbon (plus d'une tonne par an), des vivres et du vin de la part des Houillères. Dans le même temps, dans l'Est de la France, les mineurs de charbon et ceux des mines de fer percevaient entre 16 000 et 35 000 francs par mois du revenu total, tandis que les mineurs de potasse gagnaient chaque mois entre 18 000 et 40 000 francs. Dans le Tarn, l'Aveyron, l'Aude, les bassins de Saint-Étienne, de Montceau-les-Mines et de Montluçon, les mineurs de fond polonais gagnaient, en 1949, entre 20 000 et 30 000 francs par mois, tandis que ceux travaillant en surface touchaient entre 12 000 et 14 000 francs. Pour prendre un point de repère, ajoutons qu'en 1949 les salaires moyens mensuels nets à Paris étaient de 18 237 francs pour l'ouvrier professionnel célibataire et de 13 702 francs pour l'ouvrier non qualifié célibataire. En province, les salaires moyens mensuels étaient de 14 747 francs pour l'ouvrier professionnel célibataire et de 11 508 francs pour l'ouvrier non qualifié célibataire. Dans le cas des pères de famille de deux enfants, les salaires moyens mensuels nets à Paris étaient de 26 743 francs pour l'ouvrier professionnel et de 21 552 francs pour l'ouvrier non qualifié, tandis qu'en province l'ouvrier professionnel touchait 22 237 francs, et l'ouvrier non qualifié 18 638 francs<sup>65</sup>.

65 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre le 15 et le 21 novembre 1945, p. 7 ; A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 5 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 2 ; A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, fol. 1 ; A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949],

Après la seconde guerre mondiale, les mineurs polonais acquièrent de nouveaux droits sociaux, comme les séjours au bord de la mer financés par l'État, qui vinrent s'ajouter au droit aux congés payés obtenu en 1936. Au lendemain des hostilités, leur situation sociale fut ainsi égalisée avec celle de leurs camarades de travail français.

À la sortie de la seconde guerre mondiale, les travailleurs polonais et les membres de leurs familles étaient déjà traités comme les Français dans le domaine de l'assurance maladie, sur la base des cotisations faites dans des caisses d'assurance maladie. En revanche, la situation n'était pas égalitaire dans d'autres domaines tels que les allocations familiales, qui n'étaient attribuées qu'aux travailleurs dont les familles demeuraient en France, l'assurance pour des accidents ou encore l'assurance vieillesse<sup>66</sup>.

84

Il faut encore mentionner le cas particulier des « Westphaliens » qui avaient longtemps travaillé en Allemagne avant d'immigrer en France. D'après la convention franco-polonaise de 1919, le temps de travail en Pologne était compté dans le calcul de l'ancienneté pour les immigrés polonais dont les retraites étaient payées par la France. Ce n'était cependant pas le cas pour le temps de travail passé en Allemagne, même si cela représentait parfois un nombre d'années et des sommes considérables. Beaucoup de Polonais provenant d'Allemagne n'avaient pas eu la chance de travailler quinze ans en France – délai minimum qui donnait droit à la pension de retraite française. À partir de 1927, le paiement des pensions de retraite et des allocations de ceux qui avaient passé au moins les deux tiers de leur activité professionnelle en Allemagne était effectué par des *Knappschaft* ou *Landesversicherung* – sociétés d'assurance des entreprises, notamment des mines ou celles des États fédérés allemands. Quant aux immigrés ayant travaillé en Allemagne et toujours actifs, la situation n'avait pas été réglée : elle ne prenait pas en compte la disposition relevant du traité signé en décembre 1929 et portant attribution de la pension de retraite aux travailleurs ayant travaillé trente ans, dont au moins quinze en France<sup>67</sup>. Le déclenchement des hostilités mit fin à tous les transferts en provenance de l'Allemagne. Après la seconde guerre

---

fol. 126-127 ; *ibid.*, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, fol. 25 ; *ibid.*, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 83 ; Jerzy Lerski, « Polacy z "Nord" », art. cit., p. 24. Pour la source du point de repère, voir : Robert Heisch, « L'évolution des salaires de 1949 à 1951 », *Journal de la Société statistique de Paris*, n° 93, 1952, p. 295 (tableau XI).

66 En revanche, des prestations avaient été attribuées aux vieillards polonais en France avant les hostilités, sur la base du principe de réciprocité. Voir : Jean Laloum, « L'assistance sociale auprès des populations juives parisiennes au temps de l'Occupation », dans Colette Zytnicki (dir.), *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'Éclat, coll. « Bibliothèque des fondations », 2010, p. 58.

67 BPP, vers. 4089, circulaire : Fédération des ouvriers et des émigrés polonais en France (FREP) aux sections locales de la FREP, Paris, le 21 juin 1945, p. 1.

mondiale, les versements des *Knappschaft* allemandes ne reprirent pas, de sorte que les intéressés se trouvèrent dans une situation difficile, confinant parfois à la misère. Ajoutons à cela le fait que l'État polonais n'était dans le même temps pas en mesure d'assurer le maintien de toutes les prestations attribuées par ses soins avant septembre 1939 pour les retraités ayant travaillé moins de quinze ans en France. Selon les autorités françaises, cette question constituait un enjeu dans les relations polono-allemandes.

Le statut des mineurs, promulgué le 14 juin 1946, garantissait à tous les travailleurs des mines le logement perpétuel dans des maisonnettes attribuées par les Houillères, la gratuité du logement et des avantages en nature (notamment le chauffage). La loi prévoyait en outre des hausses de salaire considérables. Par exemple, pour les mineurs de potasse cette hausse était de 89,5 %, échelonnée en quatre étapes, jusqu'à la fin de 1947<sup>68</sup>.

Cette décision augmenta bien évidemment l'attrait pour le métier de mineur, mais contribua aussi à l'accélération de la mobilité professionnelle des descendants des mineurs polonais. Avant la guerre, un certain nombre de fils majeurs des mineurs polonais qui exerçaient une tout autre profession se firent en effet embaucher dans les mines, afin de pouvoir conserver le logement de leur père parti à la retraite<sup>69</sup>. En dehors du Nord-Pas-de-Calais, la situation des familles minières polonaises était différente selon les régions. Dans le bassin du Tarn par exemple, les travailleurs étaient logés dans des locaux de trois ou quatre pièces flanqués d'un jardin. L'élevage d'animaux y était fréquent. En revanche, dans l'Aveyron, les mineurs polonais habitaient dans de vieux bâtiments dont les appartements – peu confortables – étaient composés de deux pièces. Ils ne possédaient pas de jardin près de leur maison mais de petits lopins de terre éloignés de leur foyer<sup>70</sup>. Dans les bassins de Montceau-les-Mines et de Montluçon, les mineurs polonais étaient tous logés dans des appartements attribués par les patrons et jouissaient – en plus – d'un jardin et d'un lopin de terre à cultiver. Les mineurs du bassin de Saint-Étienne étaient quant à eux logés dans la ville même<sup>71</sup>.

68 Kléber Deberles, *La Grande Épopée des mineurs*, Lille, La Voix du Nord, 1992, p. 173 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 495 ; Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation (1939-1980)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Yves Lequin, université Lumière-Lyon 2, 1994, cote BnF : microfiche M-33000, fol. 153.

69 Archives nationales du monde du travail, Roubaix (désormais ANMT), 1994 0511852, lettre : J.-P. Plichon, administrateur des Mines de Béthune et de la Société électrique du Nord-Ouest, à l'administrateur provisoire du groupe de Béthune des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, Lille, le 27 novembre 1944.

70 A MSZ, série 20, art. 128, rapport trimestriel sur l'activité du consulat de Pologne à Toulouse entre les mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, fol. 18.

71 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949], fol. 126.

En outre, le décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines reconnut la silicose comme maladie professionnelle des mineurs et ouvrit le droit à la retraite aux mineurs ayant travaillé au moins trente ans au fond à partir de l'âge de 50 ans<sup>72</sup>. À la suite de la nationalisation des mines, l'État se chargea en effet de la protection des mineurs malades. Ces nouvelles dispositions favorisèrent l'attractivité de la profession minière.

La loi du 22 août 1946 élargit le plein droit aux allocations familiales à presque toute la population étrangère résidant en France – les étrangers possédant une carte de résident privilégié ou ordinaire étaient ainsi inclus dans la mesure. La loi du 30 juin 1948, qui compléta la précédente, définit que même les étrangers ayant qualité de résidant temporaire pouvaient bénéficier de ces allocations s'ils avaient une carte de travailleur, d'exploitant agricole, de commerçant ou d'artisan<sup>73</sup>.

86

Par la convention du 11 février 1947 concernant le paiement de pensions aux victimes de la guerre de 1939-1945, les Polonais reçurent le droit aux pensions de guerre pour les invalides, et plus généralement pour les victimes de la guerre et leurs ayants droit. Les personnes concernées ne percevaient jusque-là que des « gratifications temporaires », et cela uniquement dans le cas des Polonais gravement blessés. Les bénéficiaires pouvaient en outre recevoir une carte d'invalidité, qui offrait par exemple le droit à un tarif réduit pour les voyages en train<sup>74</sup>. La loi fut ratifiée le 30 septembre et publiée par le décret du 18 décembre 1947. Ses dispositions se référaient aux Polonais ayant servi dans

72 Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 162. Voir aussi le décret n° 46-2769 du 29 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, en ligne : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=345EC38456615E014957847ACDCD66FF.tpdj006v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000867981&dateTexte=20080128](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=345EC38456615E014957847ACDCD66FF.tpdj006v_1?cidTexte=JORFTEXT000000867981&dateTexte=20080128) (consulté le 4 juillet 2018).

73 Loi n° 46-1835 du 22 août 1946 ; loi n° 48-1042 du 30 juin 1948 modifiant l'art. 2 de la loi du 22 août 1946, texte intégral : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000864590?page=1&pageSize=10&query=48-1042> (consulté le 4 juillet 2018) ; BPP, fonds Mieczysław Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 9 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 11.

74 Pour le texte intégral polonais de la convention, voir : AAN, MPIOS, art. 382, fol. 123-126. Voir aussi « Francusko-polska umowa dotycząca pensji inwalidzkich dla ofiar wojny 1939/45 » [La convention franco-polonaise relative aux pensions d'invalidité pour les victimes de la guerre 1939-1945], 4.-ty *Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej* [4<sup>e</sup> Bulletin d'information de la Section polonaise], *Les Volontaires. Organe de la Fédération nationale des combattants volontaires des guerres 1914-1918, 1939-1945, des T.O.E. et des Forces de la Résistance*, juin 1948, p. 2 ; BPP, vers. 4115, lettre : Mieczysław Jurkiewicz, chef du département de la protection sociale de la PWML au comité directeur de l'UCPF, Paris, le 24 novembre 1945 ; lettre du ministère français des Anciens Combattants et des Victimes de guerre à la rédaction de la revue *Wieści* [Les Nouvelles] [28 avril 1947], *Wieści*, n° 50, 24 mai 1947, p. 11-12.

l'armée française, dans les FFI ou dans la Résistance française ou polonaise en France, ainsi qu'à tous leurs ayants cause (art. 1<sup>er</sup>).

L'article 2 de ladite convention prévoyait que « tous les droits et avantages prévus en faveur des anciens militaires français et de leurs ayants cause par la législation française sur les pensions militaires de décès et d'invalidité [fussent] accordés aux ressortissants polonais ayant servi dans l'armée nationale polonaise placée sous les ordres du commandant en chef français pendant la guerre 1939-1945, ainsi qu'à leurs ayants cause, pourvu que les intéressés résid[assent] en France ».

D'après l'article 4 de la convention, les ressortissants civils polonais victimes de la guerre par un fait survenu sur le territoire français étaient traités comme les victimes civiles françaises<sup>75</sup>.

Cette convention complétait les dispositions de la loi du 15 mai 1946 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance (CVR). D'après cette loi, le statut de CVR était accordé aux résistants ayant combattu pendant au moins trois mois dans les rangs des formations militaires d'un groupement reconnu par le Conseil national de la Résistance (CNR). Le statut s'appliquait en outre aux déportés, aux personnes blessées au cours de leurs combats contre l'ennemi et aux combattants décorés pour leur participation à un groupement reconnu par le CNR<sup>76</sup>.

Le décret du 29 janvier 1948 élargit la possibilité – datant d'avant-guerre – de décerner la carte du combattant (dite « carte verte ») et la croix du combattant aux personnes ayant pris les armes durant la seconde guerre mondiale. Le décret du 4 mai 1948 définit les conditions d'attribution de la carte du combattant. Parmi les personnes concernées étaient les étrangers qui avaient combattu aux côtés d'unités françaises, qui avaient appartenu à une unité française ou alliée pendant au moins trois mois (art. 2, art. 27) – y compris les prisonniers de guerre issus desdites unités (art. 4) –, qui avaient été évacués pour blessures ou à cause d'une maladie (art. 3) et d'autres combattants blessés en lutte (art. 5). C'est ainsi que tous les CVR purent recevoir leur carte du combattant, celle-ci donnant la priorité dans l'obtention d'un travail, d'un logement, de bourses et de prêts, tout comme l'accès prioritaire à des formations professionnelles<sup>77</sup>.

75 Pour le texte intégral de ladite convention, voir en ligne : [http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=132305CC8C28013F1F0904978B1FCDC1.tpdj011v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006157282&cidTexte=LEGITEXT000006074068&dateTexte=20120529](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=132305CC8C28013F1F0904978B1FCDC1.tpdj011v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006157282&cidTexte=LEGITEXT000006074068&dateTexte=20120529) (consulté le 4 juillet 2018).

76 « Kronika terenowa: Francja » [Chronique du terrain : France], *Polonia Zagraniczna*, n° 20, 15 juillet 1946.

77 Eugène Weismann, « Karta kombatantka » [Carte du combattant], 4. *ty Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej, Les Volontaires*, juin 1948, p. 1; « Carte du combattant 1945 », *Les Volontaires*, n° 162, août 1948, p. 1. Pour le texte intégral de ce statut, voir la loi n° 46-1056 du 15 mai 1946

Ces dispositions ne se référaient qu'aux étrangers domiciliés en France avant le 3 septembre 1939.

Ces mesures prises par les autorités françaises eurent beaucoup d'impact, au regard du nombre important d'immigrés polonais. Notons par exemple que, dans la première moitié de l'année 1948, parmi environ 32 000 membres de la Fédération nationale des combattants volontaires des guerres 1914-1918, 1939-1945, des TOE et des forces de la Résistance, l'une des principales organisations françaises d'anciens combattants, on comptait 9 700 Polonais, soit 30,31 % de tous les membres de ladite Fédération<sup>78</sup>!

88

Il fallut cependant attendre juillet 1948 pour que le service dans la Résistance polonaise fidèle au gouvernement polonais de Londres (POWN) fût égalisé devant la loi française avec les autres formes officiellement reconnues de la Résistance sur le territoire français. Cela signifie que les anciens de la POWN n'obtinrent le droit à la carte du combattant volontaire qu'à cette date, et que les veuves et enfants de ceux qui étaient morts au combat dans les rangs de la POWN pouvaient dorénavant jouir des pensions militaires de leur mari ou parent décédé<sup>79</sup>.

Les arrangements franco-polonais signés le 10 février 1947 réglèrent les questions concernant les assurances invalidité, vieillesse et décès. Le principal changement introduit par ces accords était l'élargissement des dispositions du traité franco-polonais du 21 décembre 1929 – relatif aux assurances (pensions de retraite notamment) s'appliquant aux mineurs polonais ayant travaillé en France ou alternativement en France et en Pologne – à tous les travailleurs de nationalité polonaise. En outre, il fut définitivement décidé que le temps travaillé en Alsace et en Moselle devait être inclus dans la durée totale du travail dont les immigrés devaient justifier pour obtenir le droit aux pensions de retraite en France. Cette question n'avait jusque-là pas été précisément fixée, n'ayant pas été traitée par la convention de décembre 1929<sup>80</sup>.

---

portant le statut et droits des combattants volontaires de la Résistance, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000693125> (consulté le 19 août 2023).

78 [Jay], « Walne Zebranie Federacji » [L'assemblée plénière de la Fédération], *4.-ty Biuletyn Informacyjny Sekcji Polskiej, Les Volontaires*, p. 2.

79 Ladite disposition fut annoncée dans : *Journal officiel*, n° 164, 12-13 juillet 1948. BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 42/1, circulaire n° 1 : Union des anciens de la POWN aux comités régionaux et sections locales de l'Union, Paris, août 1948 ; comité directeur de l'Union des anciens de la POWN, « Komunikat P.O.W.N. » [Communiqué de la POWN], *Placówka*, n° 7, 14 août 1948, p. 4. Pour la description de la situation des anciens de la POWN vis-à-vis des réglementations françaises d'avant l'été 1948, voir : J. Jankowski, « Commentaire sur la lettre du 28 avril 1947 du ministère français des Anciens Combattants et des Victimes de guerre à la rédaction de la revue *Wieści* », *Wieści*, n° 50, 24 mai 1947, p. 12.

80 AAN, MPIOS, art. 222, lettre : ministère du Travail et de la Protection sociale – département des assurances sociales (Departament Ubezpieczeń Społecznych) à l'Office des assurances sociales (Zakład Ubezpieczeń Społecznych, ZUS) à Varsovie et à la Caisse minière (Spółka

Le 9 juin 1948, la convention générale franco-polonaise sur la sécurité sociale fut signée à Paris et le décret portant sa publication fut daté du 28 février 1949. À la convention s'ajoutaient un arrangement relatif à la sécurité sociale dans les mines et un autre au transfert des prestations au pays d'origine. Le texte n'introduisit pas de nouveaux acquis sociaux mais il mit de l'ordre dans l'ensemble des régulations déjà existantes. Seul élément nouveau : l'attribution de plein droit des allocations vieillesse aux anciens travailleurs salariés polonais qui résidaient en France depuis au moins quinze ans (art. 13)<sup>81</sup>.

D'après les estimations du ministère de la Production industrielle du mois de juin 1945, les Polonais constituaient alors 76,92 % de tous les étrangers employés dans les mines françaises (50 000 Polonais parmi 65 000 mineurs étrangers). La plus grande partie d'entre eux étaient employés au fond et, plus spécialement encore, dans l'abattage, postes clés de l'exploitation minière. Dans certaines mines, les Polonais constituaient 80 % de tous les piqueurs de charbon, Français inclus<sup>82</sup> ! Le recensement des étrangers présents en France dans la première moitié de 1945 nous apporte le chiffre d'environ 53 000 Polonais employés dans le secteur des mines et des carrières<sup>83</sup>. Des chiffres plus précis furent donnés par le Bureau de documentation minière pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 1946 : 51 676 Polonais représentaient alors 15,15 % de tous les mineurs et 76,14 % de l'ensemble des étrangers, à l'exception des prisonniers de guerre allemands employés dans les mines de houille et de lignite<sup>84</sup>. La renommée des mineurs polonais devint immense dans toute l'Europe, comparable à celle des caillouteurs italiens ou des Italiens employés dans l'industrie des pierres<sup>85</sup>. Aussi le rapatriement de masse des mineurs polonais était-il mal vu par les autorités françaises.

Bracka) à Tarnowskie Góry, Varsovie, le 30 juin 1947, p. 2, 11 ; « "Arrangement" dotyczące konwencji polsko-francuskiej z r. 1920 » [« L'arrangement » concernant la convention polono-française de 1920], *Lud Polski*, n° 11, 13 avril 1947, p. 3.

81 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l, rapport n° 9 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre les 1<sup>er</sup> juin et 30 septembre 1948 [Paris], le 15 octobre 1948, p. 12 ; « Konwencja o ubezpieczeniu społecznym » [La convention sur la sécurité sociale], *Głos Pracy*, n° 1, février 1948, p. 1 ; « Polsko-francuska umowa o ubezpieczeniach społecznych » [La convention polono-française sur la sécurité sociale], *Placówka*, n° 12, 19 mars 1949, p. 4. Pour le texte intégral de ladite convention, voir en ligne : [https://legislation.lassuranceretraite.fr/#/referencs-reglementaires?file\\_leaf\\_ref=CV\\_GEN\\_09061948.aspx](https://legislation.lassuranceretraite.fr/#/referencs-reglementaires?file_leaf_ref=CV_GEN_09061948.aspx) (consulté le 19 août 2023).

82 Lettre du ministre de la Production industrielle au ministre de la Justice du 14 juin 1945, dans Janine Ponty, *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 293.

83 *Bulletin de la statistique générale de la France*, op. cit., p. 211.

84 *Ibid.*, p. 215.

85 Jerzy Lerski, « Polacy z "Nord" », art. cit., p. 16.

Tableau 9. Les Polonais dans les mines de houille et de lignite à la date du 31 mars 1946, selon le ministère de la Production industrielle

Type des mines	Localisation des mines	Personnel polonais	Personnel étranger*	Personnel total	Polonais dans le personnel total
Mines de houille	Nord-Pas-de-Calais	39 140	73 851	211 145	18,54 %
	Moselle	2 771	15 277	32 227	8,60 %
	Bourgogne-Nivernais (Nièvre)	2 992	4 543	12 174	24,58 %
	Loire	1 941	6 518	23 227	8,36 %
	Bourbonnais-Auvergne	1 170	2 550	8 529	13,72 %
	Gard et Hérault	1 304	7 072	21 324	6,12 %
	Tarn et Aveyron	1 457	3 879	12 865	11,33 %
	La Mure (Isère)	185	918	3 123	5,92 %
	Autres petites mines	382	1 806	6 545	5,84 %
	Fuveau (Bouches-du-Rhône)	239	2 514	5 943	4,02 %
Mines de lignite	Hostens (Gironde)	0	67	263	0 %
	Autres petites mines	95	1 502	3 640	2,61 %
Total houille		51 342	116 414	331 159	15,50 %
Total lignite		334	4 083	9 846	3,39 %
Ensemble houille et lignite		51 676	120 497	341 005	15,15 %

90

Tableau établi par l'auteur. Sources: BPP, vers. 4089, « Mines de houille et de lignite. Personnel étranger (au 31 mars 1946) », ministère de la Production industrielle – Bureau de documentation minière; *Bulletin de la statistique générale de la France, op. cit.*, p. 215. \* Les données concernant le personnel étranger incluent les prisonniers de guerre allemands (environ 41 % de tout le personnel étranger) et les mineurs originaires de la France d'outre-mer (environ 2,5 % de tout le personnel étranger).

Kléber Deberles, fondateur du musée de la Mine de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) apporta pour la même période des chiffres plus précis, mais un peu différents, pour les deux départements septentrionaux : 207 991 mineurs dans huit groupes des Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais à la fin du mois de mars 1946, dont 134 985 Français et 73 006 étrangers. Parmi les étrangers, 38 638 auraient été de nationalité polonaise, de sorte que les mineurs polonais auraient constitué 18,58 % de l'effectif total des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais – un pourcentage à peu près identique à celui apporté par les statistiques du ministère de la Production industrielle. Deberles omet en effet dans ses calculs le groupe de Liévin, ce qui est peut-être la cause de la différence constatée entre les deux sources évoquées.

D'après Kléber Deberles, les chiffres précis concernant l'effectif polonais des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais étaient les suivants :

- le groupe de Bruay et le groupe d'Auchel (ensemble) : 7 210 Polonais sur 41 046 mineurs, soit 17,57 % de l'effectif total ;
- le groupe de Béthune : 4 850 Polonais sur 28 527 mineurs, soit 17 % ;
- le groupe de Lens : 4 184 Polonais sur 34 223 mineurs, soit 12,23 % ;
- le groupe de Hénin : 8 656 Polonais sur 38 315 mineurs, soit 22,59 % ;
- le groupe d'Oignies : 2 217 Polonais sur 8 864 mineurs, soit 25,01 % ;

- le groupe de Douai : 5 798 Polonais sur 28 120 mineurs, soit 20,62 % ;
- le groupe de Valenciennes : 5 723 Polonais sur 28 896 mineurs, soit 19,8 % de l'effectif total.

27 117 mineurs polonais des six groupes dans le Pas-de-Calais (excepté, donc, celui de Liévin) constituaient alors 53,41 % de tous les mineurs étrangers et 17,96 % de l'ensemble des mineurs de ce département.

Dans le cas du département du Nord, au nombre de 11 521, les Polonais constituaient 51,82 % de l'effectif étranger des deux groupes des Houillères de ce département et 20,21 % de tous les mineurs du département<sup>86</sup>.

C'est pourquoi le ministre de la Production industrielle, Robert Lacoste (Section française de l'Internationale ouvrière, SFIO), écrivit en juin 1945 au ministre de la Justice, Pierre-Henri Teitgen (Mouvement républicain populaire), cette phrase significative : « C'est dire que le départ de France des mineurs étrangers, s'il venait à se produire, aurait des conséquences désastreuses pour l'industrie minière et, partant, pour toute l'économie du pays<sup>87</sup>. »

Justement, deux ans plus tard, en mai 1947, le même Robert Lacoste annonça dans une allocution : « Par suite d'engagements internationaux, sur lesquels je n'ai pas à m'étendre, les ouvriers étrangers dans nos mines sont en train de nous quitter ; dans quelques mois, il n'en restera plus guère. Or, ce sont d'excellents ouvriers<sup>88</sup>. » Après la seconde guerre mondiale, du fait des rapatriements, des naturalisations de l'effectif polonais et parce que les mines embauchaient de moins en moins de nouveaux travailleurs polonais (les jeunes ayant déjà été bénéficiaires de la nationalité française), l'effectif polonais dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais diminua progressivement, tout comme l'ensemble de la population polonaise de la région et, plus généralement, de la France. Le nombre de Polonais dans les houillères du Nord de la France était le suivant<sup>89</sup> :

- fin 1945 : 38 647 ;
- fin 1946 : 35 151 ;
- fin 1947 : 32 992 ;
- fin 1948 : 30 655 ;
- fin 1949 : 28 332.

86 Calculs de l'auteur sur la base de : Kléber Deberles, *La Grande Épopée des mineurs*, op. cit., p. 174.

87 Lettre du ministre de la Production industrielle au ministre de la Justice du 14 juin 1945, dans Janine Ponty, *L'immigration dans les textes*, op. cit., p. 293.

88 ANMT, 1994 057 0043, allocution de Robert Lacoste, ministre de la Production industrielle, dans « La situation des Houillères nationalisées », conférence de M. Duguet, Charbonnages de France, le 30 mai 1947, p. 15-16.

89 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 207.

La situation des mineurs de fer en Lorraine était pire que celle des mineurs de charbon. Le travail était plus dur et souvent plus dangereux. La différence de leur salaire de base n'était pas très significative, mais ils ne recevaient pas de combustible de la part de leur employeur. En outre, dans la seconde moitié des années 1940, ils ne travaillaient que cinq jours par semaine, ce qui se ressentait dans la paie<sup>90</sup>. Dans la métallurgie étaient généralement employés les hommes d'âge moyen. Dans le Nord de la France, les salaires des ouvriers de ce secteur étaient relativement élevés (8 000 à 10 000 francs par mois pour le salaire de base à l'été 1947, et entre 22 000 et 26 000 francs par mois au début de 1949). Dans l'Est de la France, les salaires étaient légèrement inférieurs (16 000 à 28 000 francs par mois au 1<sup>er</sup> semestre de 1949). Les ouvriers jouissaient souvent d'un logement attribué par leur patron et ils disposaient parfois, comme les mineurs, d'un jardin et d'un lopin de terre. En revanche, les conditions de travail dans ce secteur étaient dures, et particulièrement dans les grandes villes, à Saint-Étienne par exemple, une situation similaire à celle rencontrée dans l'industrie chimique. D'après le consulat de Pologne à Lyon, les ouvriers polonais de la métallurgie ne percevaient en 1949 qu'entre 14 000 et 20 000 francs par mois. Le consulat général de Pologne à Paris rapporta en revanche que le statut et les revenus perçus par les ouvriers polonais (entre 35 et 100 francs par heure à la fin de 1946) étaient les mêmes que ceux touchés par les ouvriers français<sup>91</sup>.

Les postes dans l'industrie textile étaient principalement occupés par les jeunes Polonaises âgées de plus de 20 ans. Cette catégorie – comprenant dans sa majorité des filles de mineurs polonais – constituait environ 70 % de tous les travailleurs polonais de l'industrie textile dans le Nord-Pas-de-Calais. La plupart d'entre elles envisageaient cet emploi comme un travail temporaire, dans l'attente de fonder une famille. Les femmes d'âge moyen occupaient le dernier rang dans ce secteur. Les hommes, jeunes pour la plupart, étaient quant à eux peu nombreux. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, du fait de la distance entre les colonies minières et les centres principaux de l'industrie textile, ces jeunes ouvrières polonaises vivaient dans des internats, sous un régime quasi

90 A MSZ, série 20, art. 133, agence consulaire de Pologne à Metz : rapport sur la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, fol. 24 ; ce document se trouve aussi dans : A MSZ, série 20, art. 17, fol. 107.

91 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 10 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 6-7 ; A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, fol. 2 ; A MSZ, série 20, art. 49 : consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, le mois d'avril 1949], fol. 127-128 ; *ibid.*, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, fol. 26 ; A MSZ, série 20, art. 116, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1946, [Paris, 1947], fol. 27.

monacal. Les salaires perçus dans ce secteur de l'industrie étaient relativement peu élevés, d'autant plus que la durée du travail y était limitée (32 heures par semaine en moyenne dans le Nord de la France en 1949)<sup>92</sup>.

L'industrie de la construction devint, au lendemain de la Libération, une nouvelle branche dans laquelle on retrouva des Polonais, notamment dans le Nord et dans l'Est de la France. Bien que les salaires fussent attractifs, les ouvriers polonais étaient peu nombreux dans ce secteur, principalement de jeunes immigrés – qui prenaient ainsi part à l'œuvre de reconstruction du pays. Grâce à cette branche, un certain nombre d'ouvriers non qualifiés trouvèrent un emploi, qui n'était en revanche que saisonnier<sup>93</sup>.

Si l'on compare la situation matérielle des travailleurs polonais employés dans les mines à celle des ouvriers de la métallurgie ou de l'industrie textile, il faut prendre en compte un facteur important, qui explique les avantages dont bénéficiaient les mineurs : tandis que les mineurs polonais occupaient, au lendemain de la seconde guerre mondiale, des postes qualifiés, les ouvriers polonais travaillant dans l'industrie exerçaient quant à eux le plus souvent des métiers peu ou pas qualifiés<sup>94</sup>.

Pour ce qui est du secteur agricole, on comptait autant d'hommes que de femmes. En 1948, le salaire moyen des Polonais travaillant dans l'agriculture était de 40 francs par heure, alors que les salaires horaires moyens bruts en France en octobre 1948 étaient, pour les hommes, de 70,22 francs par heure en province et de 87,59 francs par heure à Paris, et pour les femmes de 60,81 francs par heure en province. Les ouvriers agricoles étaient les plus sujets aux abus des employeurs, les plus dispersés et leurs conditions de travail dépendaient principalement des particularités locales – constat qui concernait l'ensemble de cette catégorie de travailleurs, qu'ils fussent français ou étrangers, mais qui

92 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 8 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 5 ; A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, fol. 2 ; A MSZ, série 20, art. 49, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Strasbourg, le 5 août 1949, fol. 26.

93 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 10-11 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 7 ; A MSZ, série 20, art. 133, agence consulaire de Pologne à Metz : rapport sur la situation des Polonais, Metz, le 16 décembre 1947, fol. 17 (ce document se trouve aussi dans : A MSZ, série 20, art. 17, fol. 100).

94 A MSZ, série 20, art. 49 : consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949], fol. 128 ; Robert Heisch, « L'évolution des salaires de 1949 à 1951 », art. cit., p. 288 (tableau II).

touchait surtout ces derniers. Dans la circonscription consulaire de Lyon par exemple, en 1949, les travailleurs polonais gagnaient souvent deux fois le revenu minimal requis, touchant parfois jusqu'à 160 000 francs par an (c'est-à-dire plus de 13 330 francs par mois, en moyenne). La même année, le salaire moyen en France était de 17 103 francs par mois à Paris, de 13 937 francs par mois en province pour les célibataires, et de 25 445 francs par mois à Paris contre 21 337 francs par mois en province pour les pères de famille de deux enfants<sup>95</sup>.

Bien des travailleurs ne jouissaient pas de tous les droits prévus par la législation sociale française. Le temps de travail de beaucoup d'entre eux n'était pas fixe et allait souvent bien au-delà des limites établies par le droit français. De même, les salaires étaient parfois au-dessous du revenu minimal, néanmoins souvent compensés par des prestations en nature. Il n'était en outre pas rare que les travaux les plus durs fussent attribués aux immigrés. Il faut en revanche mentionner le fait que, dans certains cas, les ouvriers agricoles polonais étaient traités par leurs patrons comme des membres de leur famille. C'était aussi le cas d'un certain nombre d'employés de maison, dont la majorité étaient célibataires. Ils pouvaient aussi parfois profiter de leurs lopins de terre. En règle générale, les Polonais travaillant dans de petites exploitations étaient mieux traités que ceux employés dans de grandes fermes.

94

Parmi les ouvriers agricoles, les vachers et les charretiers jouissaient de la meilleure situation. Si des conflits entre un patron et ses employés étrangers devaient survenir, ils concernaient davantage le logement et l'alimentation que les salaires. Cette situation relativement inférieure des ouvriers agricoles polonais poussait les plus entreprenants à chercher un autre travail en ville, dans l'industrie ou dans les services domestiques. D'autre part, après la seconde guerre mondiale, les travailleurs de ce secteur reçurent de nouveaux droits sociaux. Ceux qui avaient épargné de l'argent gagnèrent leur indépendance et devinrent fermiers ou métayers. Une bonne conjoncture économique pendant les hostilités et au lendemain de la Libération permit à un certain nombre d'entre eux d'améliorer sensiblement leur niveau de vie<sup>96</sup>. À la fin des

95 A MSZ, série 20, art. 49 : consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949], fol. 129 ; Robert Heisch, « L'évolution des salaires de 1949 à 1951 », art. cit., p. 295 (tableau XI).

96 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, note sur le travail dans l'agriculture en France, [Paris, 1948], p. 1, 4 ; A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 6-8 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 3-4 ; A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 79-80 ; Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1953, p. 379 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire

années 1940, le nombre de métayers et de fermiers indépendants polonais était d'environ 5 000. Certains propriétaires polonais s'étaient déjà bien enrichis<sup>97</sup>. Malgré tous les problèmes mentionnés, la situation générale des travailleurs polonais dans l'agriculture s'améliora par rapport à l'entre-deux-guerres.

Au lendemain de la Libération, l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut juridique des fermes donna aux étrangers travaillant dans l'agriculture et qui cotisaient à une caisse de crédit agricole le droit à des prêts de courte et de moyenne durée, sur les mêmes bases que celles accordées aux Français. Le crédit agricole de courte durée pouvait servir à couvrir des dépenses courantes, notamment dans le but de devenir fermier indépendant. Le crédit de moyenne durée était quant à lui destiné à effectuer des dépenses exigeant un certain délai d'amortissement, comme l'achat de bétail ou d'outils, ou encore la modernisation de locaux agricoles. Les étrangers étaient en revanche toujours exclus des prêts de longue durée, c'est-à-dire ceux pouvant contribuer à l'achat de la ferme exploitée, interdisant ainsi au fermier d'en devenir propriétaire de plein droit. Comme l'avoua le ministère français de l'Agriculture dans sa réponse à la question de l'Union des agriculteurs polonais de France, cette limitation avait pour but d'encourager les cultivateurs et éleveurs étrangers à demander la nationalité française<sup>98</sup>.

Une autre loi, votée le 10 mars 1948, fixa l'égalité de traitement entre les ouvriers industriels et les ouvriers agricoles quant au temps de travail et de repos. En revanche, les ouvriers agricoles n'étaient toujours pas obligés de payer l'assurance chômage, raison pour laquelle les allocations chômage de ces derniers étaient moins élevées<sup>99</sup>. Les autorités consulaires polonaises de la région du Nord-Pas-de-Calais rapportèrent qu'après les hostilités, l'intérêt des femmes polonaises pour le travail dans le service domestique baissa, malgré l'amélioration considérable des conditions de travail dans ce secteur. Les jeunes filles, qui avaient été les étrangères les plus nombreuses dans cette catégorie avant la guerre, désiraient dorénavant intégrer l'industrie. D'autres s'orientèrent vers les professions de coiffeuse ou de couturière, plus valorisées que des travaux domestiques non qualifiés<sup>100</sup>.

au mémorandum pour le délégué pour la France de l'American Polish War Relief, Florian Piskorski sur les émigrés polonais en France, [France, fin 1944], p. 4.

97 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, remarques concernant les possibilités de s'installer dans l'agriculture française comme métayers et fermiers [Paris, 1948].

98 « Sprawa kredytów rolnych dla osadników polskich » [La question des crédits agricoles pour les colons polonais], *Sztandar Polski*, n° 26, 29 mai 1946, p. 1.

99 Loi n° 48-401 du 10 mars 1948 réglementant le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles, en ligne : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19480311&numTexte=&pageDebut=02475&pageFin](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19480311&numTexte=&pageDebut=02475&pageFin) (consulté le 4 juillet 2017).

100 A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 11 ; A MSZ, série 22, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Lille au ministère de l'Industrie et du Commerce à

Au lendemain de la Libération, la situation des étrangers en France devint plus difficile à la suite des décisions limitant la possibilité qui leur était offerte de monter leur propre entreprise. Cependant, la majorité écrasante des Polonais appartenant à la classe ouvrière et leur structure sociale n'ayant pas connu de grande évolution par rapport à l'avant-guerre, ces mesures n'affligèrent pas spécialement à la communauté polonaise. En revanche, des facilités dans le domaine de la création d'entreprise furent attribuées aux anciens combattants et aux parents d'enfants nés en France<sup>101</sup>.

Les ateliers d'artisanat polonais, d'ailleurs peu nombreux, se trouvaient presque exclusivement dans la Seine et le Nord-Pas-de-Calais. Les Polonais étaient surtout tailleurs, cordonniers et pelletiers. C'est dans le Nord et le Pas-de-Calais (notamment dans des villes comme Lens, Valenciennes, Ostricourt, Douai ou Bruay-en-Artois) que l'on comptait le plus de magasins et de cafés polonais<sup>102</sup>. Les immigrés polonais du Nord-Pas-de-Calais tenaient aussi des boulangeries, des boucheries et, en moindre proportion, des charcuteries, des salons de coiffure et des magasins de textiles. Pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre, certaines boulangeries et boucheries polonaises devinrent des entreprises locales importantes<sup>103</sup>. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, presque la moitié des commerçants et artisans d'origine polonaise était composée de Français naturalisés et, au sein de ce groupe, nombreux étaient des Juifs d'origine polonaise<sup>104</sup>.

Il faut rappeler qu'au lendemain de la Libération, de nouveaux règlements assignèrent les étrangers à une profession en fonction du type de « carte de travailleur » délivrée. Ainsi, le passage du secteur de l'agriculture à une autre branche de l'économie devint dorénavant plus difficile qu'avant les hostilités.

La célèbre mobilité des immigrés polonais en France s'amoindrit après la seconde guerre mondiale. Ceux qui avaient été embauchés dans des mines y demeuraient en général. En outre, d'après les calculs effectués par l'Institut national d'études démographiques (Ined), dans les années 1951-1952, la moitié

---

Varsovie, [Lille], le 5 août 1947, fol. 7 ; A MSZ, série 20, art. 444, rapport du père H. Desmettre sur la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], fol. 23 ; voir le même document : AAN, MPIOS, art. 222, pages non foliotées.

<sup>101</sup> A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 11.

<sup>102</sup> BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre le 15 et le 21 novembre 1945 ; archives de la préfecture de police de Paris (désormais A PPP), BA 2388, préfecture de police de Paris : renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 4.

<sup>103</sup> « Rola Polaków w gospodarce francuskiej », *Gazeta Ludowa*, n° 27, 1<sup>er</sup> septembre 1947, p. 6 ; A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 11-12.

<sup>104</sup> *Ibid.*, fol. 11.

des mineurs polonais du Nord et du Pas-de-Calais n'avaient jamais changé de résidence depuis leur arrivée en France. Le nombre moyen de changements de résidence de ces mineurs polonais était de 0,9. La situation était bien différente pour les cultivateurs polonais résidant au début des années 1950 dans l'Aisne : seuls 22 % d'entre eux n'avaient jamais changé de domicile en France, alors que 54 % avaient déménagé au moins trois fois. Dans leur cas, le nombre moyen de changements de résidence était de 2,8<sup>105</sup>.

D'après l'enquête de Raymond Poignant effectuée en 1947, dans le Pas-de-Calais, entre 60 et 75 % des fils de mineurs polonais âgés de plus 14 ans exerçaient la même profession que leur père. Dans certaines cités ce pourcentage s'élevait à 90 %. Les autres étaient employés dans des professions diverses, notamment dans l'industrie. Seuls 10 % des enfants polonais du Pas-de-Calais poursuivaient des études secondaires, un pourcentage qui peut nous paraître faible, mais qui était en hausse par rapport à l'entre-deux-guerres. Les enfants engagés dans des études supérieures étaient fort rares<sup>106</sup>.

Quant aux fils d'ouvriers agricoles, d'après l'enquête de l'Ined portant sur les années 1951-1952, environ 40 % d'entre eux travaillaient eux aussi comme ouvriers agricoles, bien qu'ayant souvent des qualifications supérieures à celles de leur père<sup>107</sup>.

La limite de 14 ans mentionnée ci-dessus n'était pas prise au hasard. C'était en effet l'âge minimal requis pour travailler dans les mines. Dans les années 1920, cette limite d'âge était encore plus basse (12 ans). Après la seconde guerre mondiale, les adolescents de moins de 18 ans ne pouvaient être qu'apprentis dans les diverses divisions de la compagnie minière. Beaucoup de jeunes Polonais suivaient des formations dans des écoles techniques pour gagner en compétences professionnelles, parcours fréquent depuis une décision du ministère du Travail en ce sens. Les adolescents partageaient ainsi leur temps entre formation et travail à l'usine<sup>108</sup>. Les immigrés polonais arrivés avant guerre commençaient après la Libération à devenir chefs d'équipe, de poste ou de taille, surveillants, ou accédaient même au poste de porion. C'était par exemple le cas à Ostricourt, où les Polonais constituaient 80 % des mineurs de fond. À la fin des années 1940, dans la fosse 6 des mines d'Ostricourt, le premier

<sup>105</sup> Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. I, *op. cit.*, p. 67. L'étude portait sur 526 immigrés, dont 303 Italiens et 223 Polonais. Parmi les Polonais, 129 étaient cultivateurs dans l'Aisne et ses environs (Ardennes, Marne, Oise) et 94 travaillaient dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Voir : *Français et immigrés*, *op. cit.*, p. 59, 160, 166.

<sup>106</sup> Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », art. cit., p. 160.

<sup>107</sup> Alain Girard et Jean Stoetzel, *ibid.*, p. 80.

<sup>108</sup> A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 9-10 ; Jerzy Lerski, « Polacy z "Nordu" », art. cit., p. 24.

Polonais fut nommé chef porion<sup>109</sup>. L'égalité de traitement étant la règle entre les mineurs français et polonais, l'ascension sociale était possible. Les mineurs polonais pouvaient en outre se permettre de vivre dans des conditions plus qu'acceptables – et ce sans devoir économiser<sup>110</sup> puisqu'ils avaient l'assurance d'être logés jusqu'à leur mort et qu'ils avaient déjà renoncé à songer à rentrer un jour en Pologne.

En revanche, Catherine Juif constate dans sa thèse de doctorat portant sur les Polonais de Saône-et-Loire que non seulement les jeunes polonais de ce département se cantonnaient aux emplois de leurs pères (ce qui en général était commun avec les jeunes Polonais du Nord-Pas-de-Calais), mais qu'il était difficile pour eux de subir une quelconque évolution favorable de leur statut professionnel, tant verticale qu'horizontale<sup>111</sup>.

Il semble que l'ascension sociale des jeunes Polonais cheminait plus lentement en dehors du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, c'est-à-dire là où la concentration des immigrés polonais était moindre.

Dans les années 1940, l'éducation des enfants d'immigrés polonais dans le système scolaire français devint une priorité pour leurs parents<sup>112</sup>. L'école devint le principal secteur d'investissement dans l'avenir des jeunes Polonais, déjà conscients qu'ils allaient passer leur vie en France, la décision ayant été prise de ne pas retourner en Pologne.

Dans l'immédiat après-guerre, les premiers travailleurs polonais partirent à la retraite. Voici un extrait du récit d'un immigré retraité depuis 1949, après vingt-sept années de travail dans les mines françaises : « On m'a mis à disposition un appartement gratuit, composé d'une pièce, ainsi qu'une tonne et demie de charbon par trimestre. Les investigations médicales ayant démontré 15 % de silicose, on m'a attribué 20 000 francs supplémentaires par an. En général, ce n'était ni trop ni peu. Cela suffisait pour une vie calme<sup>113</sup>. »

En 1947, les Polonais de France reçurent le versement des pensions pour le travail effectué en Pologne. La question des pensions pour le travail en Allemagne ne fut jamais définitivement réglée, aucun traité polono-allemand ne l'ayant prise en charge.

109 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 462 ; Jerzy Lerski, *ibid.*, p. 18.

110 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 470.

111 Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire*, op. cit., fol. 445.

112 Philippe Rygiel, *Destins immigrés. Cher (1920-1980). Trajectoire d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001, p. 343.

113 Souvenirs de Marcin Bugzel, dans Kazimierz Koźniewski (dir.), *Pamiętniki emigrantów, 1878-1958* [Souvenirs d'émigrés, 1878-1958], Warszawa, Czytelnik, 1960, p. 72, trad. Paweł Sekowski.

Après la seconde guerre mondiale, la question de l'émigration polonaise de masse vers la France n'était plus d'actualité. Au contraire, les autorités polonaises de Varsovie s'efforçaient de ramener dans la nouvelle « Pologne populaire » – qui, assuraient-elles, serait, pour le peuple travailleur, une « bonne mère » et non plus la « mauvaise belle-mère » qu'elle avait été avant les dernières hostilités – le nombre le plus élevé possible d'ouvriers polonais. L'entreprise de rapatriement des travailleurs polonais menée par les autorités polonaises de Varsovie sera décrite dans un chapitre distinct<sup>114</sup>. La question de l'immigration polonaise passa à l'arrière-plan, les autorités françaises s'intéressant à l'époque plutôt aux avantages que pouvait offrir l'immigration italienne et nord-africaine.

#### ANCIENS DÉPORTÉS EN ALLEMAGNE ET ANCIENS *VOLKSDEUTSCHE* DE NATIONALITÉ POLONAISE : LA SITUATION DES POLONAIS APPARTENANT À DES GROUPES PARTICULIERS CRÉÉS EN TEMPS DE GUERRE

Dès le mois de mai 1945, les prisonniers de guerre polonais issus de l'ancienne immigration de la campagne de France commencèrent à rentrer chez eux. Ils reçurent la prime de démobilisation et la prime de libération, payées par les autorités françaises par l'intermédiaire de l'Organe de liquidation de l'armée polonaise en France, basé à Fouilleuse-Suresnes (Seine) et dirigé par le capitaine L'Hôpitalier<sup>115</sup>.

À partir du mois de mai 1945, les premiers déportés polonais de France dans les camps de concentration d'Allemagne nazie et d'Autriche rentrèrent chez eux. À l'échelle nationale, la plus grande vague des rescapés arriva en France entre le 10 et le 30 mai<sup>116</sup>. Toutes les personnes de nationalité étrangère ayant été déportées hors de France furent rapatriées par les soins du ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés (PDR), dans les mêmes conditions que les Français. Elles reçurent ensuite un titre de séjour analogue à celui qu'elles possédaient antérieurement<sup>117</sup>. De même, conformément à la circulaire commune des ministres des PDR et des Finances du 12 juin 1945, les déportés polonais revenus en France jouissaient des mêmes avantages financiers (primes et allocations prévues par l'ordonnance du 11 mai 1945 relative aux indemnités

<sup>114</sup> Voir le chapitre 2, « Le rapatriement des anciens immigrés polonais : l'action de *reemigracja* ».

<sup>115</sup> BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport n° 5 sur l'activité de la CRP, section française, pour le mois d'avril 1945, p. 4; BPP, vers. 4087, lettre : présidence de l'UCPF à A. Jankiewicz, président de la section de l'Association des réservistes et des anciens combattants à Hérimoncourt (Doubs), [Paris], le 18 janvier 1946.

<sup>116</sup> Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, op. cit., p. 269.

<sup>117</sup> AN, F 7 16102, note : Direction générale de la Sécurité nationale, sous-direction des étrangers et des passeports au ministre de l'Intérieur, Paris, le 28 avril 1945, p. 1-2. Voir aussi l'ordonnance n° 456875 du 1<sup>er</sup> mai 1945 relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers déportés et assimilés.

de « congé de libération » et de « déportation »), attribués aux mêmes conditions et aux mêmes lieux, que les Français qui avaient survécu à la déportation. Une seule chose supplémentaire était exigée : ils devaient fournir la preuve qu'ils habitaient en France au moment du déclenchement des hostilités. Pour se rendre dans le centre de rapatriement et être rapatrié, une simple déclaration – au besoin accompagnée par un témoignage des camarades – était suffisante. Ensuite, une fois dans le centre départemental, un certificat de domicile délivré par le maire de la commune de résidence était requis. La circulaire relative aux conditions du retour des étrangers déportés par l'ennemi et résidant en France avant les hostilités – même si applicable « notamment » aux républicains espagnols – concernait ainsi les déportés polonais<sup>118</sup>.

Les déportés juifs, qui avaient été persécutés à cause de leur race, étaient inclus dans la catégorie générale des « déportés politiques ». Comme l'a expliqué l'historienne française Annette Wieviorka,

100

ne pas séparer, ne pas faire de catégories, inclure tous les déportés sous la dénomination de « déportés politiques », y compris ceux qui le furent au nom de la race, c'est revenir à la tradition républicaine qui veut que le fait juif ressorte de la pratique religieuse privée, et qu'il n'en soit jamais fait mention sur un document officiel<sup>119</sup>.

Les rescapés d'origine juive étaient peu nombreux, les Juifs de nationalité polonaise encore moins. Ceux qui avaient survécu au génocide pouvaient jouir de l'aide des œuvres sociales destinées spécifiquement aux Juifs. Les bénéficiaires de ces initiatives étant dans leur écrasante majorité des réfugiés arrivés en France seulement après la seconde guerre mondiale, cette problématique ne sera pas approfondie dans ce livre.

Parmi les rescapés on comptait de nombreuses personnalités de la vie polonaise en France, comme le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski (délégué pour la France du ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes et premier directeur de l'école polonaise de Villard-de-Lans), le père Franciszek Cegiełka (recteur de la Mission catholique polonaise en France), Piotr Kalinowski (secrétaire général de l'Union des Polonais de France et ancien adjoint du chef suprême de la POWN), Gustaw Zieliński (ancien délégué pour la France du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale), Waclaw Godlewski (successeur du professeur Zaleski au poste du directeur de l'école polonaise de Villard-de-Lans) et bien d'autres. La liste établie par la Croix-Rouge polonaise en

118 AN, BB 301741, circulaire des ministres des PDR et des Finances relative au paiement des primes et allocations prévues par l'ordonnance du 11 mai 1945, Paris, le 12 juin 1945.

119 Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, p. 67.

France en janvier 1945 mentionnait 1 164 noms d'immigrés polonais déportés pendant les hostilités en Allemagne, dont 144 personnes avaient déjà été libérées et 55 étaient déjà mortes<sup>120</sup>. Le ministre Aleksander Kawalkowski écrivit au gouvernement polonais à Londres qu'environ 200 personnes étaient revenues des prisons et des camps de concentration allemands<sup>121</sup>. À la fin du mois de mai, les 30 premiers Polonais (25 hommes et 5 femmes) recherchés par la POWN revinrent en France. Le 17 juin, 11 Polonais libérés des camps de concentration d'Allemagne et de l'Autriche annexée passèrent la frontière française pour retourner chez eux<sup>122</sup>. Avant que la France ne reconnût plus le gouvernement polonais à Londres – ce qui eut lieu à la fin du mois de juin 1945 –, environ 145 allocations avaient été versées aux membres de la POWN ayant survécu à la déportation<sup>123</sup>.

Les retours furent fêtés par le Comité franco-polonais d'aide aux prisonniers de guerre et déportés. Une note écrite en mai 1945 par la direction de ce comité et concernant une manifestation d'accueil en l'honneur des Polonais rapatriés en France employait des mots significatifs : la manifestation aurait pour but de « rappeler au public français la part des Polonais en France – [leur] deuxième patrie », de « montrer le vrai visage du déporté polonais [...] qu'on ne saurait confondre avec le souvenir de quelques énergumènes au service de l'ennemi »<sup>124</sup>. Apparait ici le stéréotype tenace du collaborationnisme des Polonais du Nord avec l'occupant allemand<sup>125</sup>. Or, dans les faits, cette attitude ne concernait qu'une part réduite de la population polonaise, alors que la Résistance polonaise en France était quant à elle une réalité tangible.

120 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport n° 2 sur l'activité de la CRP, section française, pour le mois de janvier 1945, p. 4.

121 BPP, BPP 1168, lettre d'A. Kawalkowski au ministère polonais de l'Intérieur, [Paris], le 16 février 1945, fol. 29.

122 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, liste des Polonais rapatriés en France, anciens déportés au camp de Mauthausen, Mauthausen, le 12 juin 1945 ; BPP, vers. 4089, communication : secrétaire général de la POWN aux secrétaires des groupes et des districts de la POWN, Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1945. La date d'arrivée, le 17 juin, est écrite à main sur le document. Selon une autre source, 11 rescapés rentrèrent en France des divers camps, dont 3 de Dachau et 3 de Mauthausen. Voir : *ibid.* (le deuxième document).

123 BPP, BPP 1168, matériaux pour le rapport financier final de l'activité de la POWN dans la période de liquidation, [s. l. n. d.], fol. 43.

124 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, projet préliminaire d'une manifestation d'accueil en l'honneur des Polonais rapatriés en France, fait par le Comité franco-polonais d'aide aux prisonniers de guerre et déportés, Paris, le 22 mai 1945, p. 1.

125 Voir par exemple l'élaboration susmentionnée : CAD, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sécurité nationale et Direction des renseignements généraux, 6<sup>e</sup> section, « Les Polonais en France », [Paris], mai 1946, fol. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589. Parmi les raisons de l'« antipathie » de la population française envers les immigrés polonais dans le Nord fut mentionnée une « attitude douteuse pendant l'Occupation d'un certain nombre de Polonais ayant réclamé le statut de *Volksdeutsche* ».

Après leur retour en France, les Polonais de France qui avaient été déportés en Allemagne au cours des hostilités furent soignés par la Croix-Rouge polonaise (Polski Czerwony Krzyż, CRP) en France, avant de rejoindre leurs foyers<sup>126</sup>. Quant aux soldats de l'armée polonaise reconstituée en France en 1939-1940 détenus en Allemagne durant la guerre, ils commencèrent aussi à revenir en France au mois de mai 1945. Ils bénéficiaient du même traitement que les soldats français, c'est-à-dire qu'ils étaient dirigés vers des centres départementaux de réception des prisonniers de guerre français<sup>127</sup>.

102

Les déplacements de population à travers la France induits par les hostilités conduisirent à une vague de demandes de recherches de ressortissants polonais demeurant en France avant la guerre. C'étaient par-dessus tout des familles, de Pologne ou même d'autres régions de la France, qui déposaient leurs demandes auprès de la CRP puis, à partir du mois de juillet 1945 (après la reconnaissance par la France du gouvernement polonais de Varsovie), auprès des consulats de Pologne en France. Le consulat général de Pologne à Paris transmet ces demandes à la préfecture de police de Paris, dont la sous-direction des étrangers de la Direction de la police générale (7<sup>e</sup> bureau) était chargée de la recherche de ces ressortissants. Avant de communiquer l'adresse des Polonais retrouvés, la préfecture de police demandait le consentement des intéressés. Un certain nombre d'immigrés polonais ne souhaitèrent pas que leurs coordonnées fussent transmises au consulat général de Pologne à Paris<sup>128</sup>.

Les *Volksdeutsche* polonais du Nord de la France se trouvaient au lendemain de la Libération dans une situation bien différente de celle des anciens déportés. Au cours des premiers mois de 1944, ils furent internés, au titre de la répression, dans des camps spéciaux. La quasi-totalité des Polonais concernés appartenait au groupe des « Westphaliens », ce dont le ministre de l'Intérieur s'entretint avec ministre des Affaires étrangères : « Il s'agit de certains étrangers qui, bien que d'origine polonaise, sont nés en Westphalie et parlent couramment la langue allemande. » Les enfants de travailleurs polonais arrivés en France d'Allemagne au début des années 1920 – déjà majeurs durant la guerre –, bien qu'ayant été élevés en France, étaient nés et avaient passé leur enfance en Allemagne (à Herne, Dortmund, Essen, Duisburg, Bochum, Solingen, etc.). Cela explique

126 CAD, Pologne, art. 84, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 4 mai 1945, fol. 163.

127 AN, F 7 16102, lettre : ministère de l'Intérieur, sous-direction des étrangers et des passeports au préfet du Cher, Paris, le 2 juillet 1945.

128 A PPP, BA 2186, note : sous-direction de la police générale (7<sup>e</sup> bureau) de la préfecture de police au directeur du cabinet, sous-direction administrative (1<sup>er</sup> bureau), Paris, le 3 mars 1945 ; *ibid.*, renseignements individuels concernant des ressortissants polonais recherchés en France, à la demande du consulat général de Pologne à Paris, le 22 novembre 1946.

pourquoi une partie – d'ailleurs minoritaire – de ces Polonais « westphaliens » avaient collaboré avec l'occupant allemand dans le Nord de la France<sup>129</sup>.

Les arrestations officielles des collaborateurs étrangers débutèrent à la mi-octobre 1944, mais les FFI avaient procédé à des arrestations dès la libération du Nord de la France. Les personnes suspectées furent internées par décision administrative. Des commissions de vérification examinèrent ensuite les dossiers des internés et décidèrent soit de leur libération, soit de leur transfert devant la justice. Les étrangers envers lesquels des poursuites judiciaires étaient déjà en cours étaient aussi internés, ce qui ne fit pas obstacle aux procédures déjà entamées<sup>130</sup>. Un certain nombre de *Volksdeutsche* avaient réussi à quitter la France en même temps que la fuite de la Wehrmacht. Le reste fut identifié grâce aux éléments suivants :

- des listes de membres de l'association *Volksdeutsche* (on avait par exemple trouvé, au domicile d'un Polonais de Calonne-Ricouart, une liste de *Volksdeutsche* de la région Calonne-Ricouart / Marles-les-Mines / Auchel, « *Feldgendarme* en fuite ») ;
- des demandes de réduction du tarif de la carte d'identité appuyées par l'appartenance à l'association *Volksdeutsche*, déposées dans les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais ;
- la participation à des formations allemandes comme la *Waffen-SS* ou la *Feldgendarmerie* ;
- un « régime de faveur dont ils bénéficiaient » ;
- la « notoriété » de leurs actes de collaboration ou de ceux des membres de leur famille engagés dans la Wehrmacht, qui avaient quitté la France lors de la fuite des Allemands.

Il faut faire remarquer que ce dernier critère pouvait faire l'objet d'une interprétation arbitraire et accuser ainsi injustement des personnes tout à fait innocentes – ce qui pouvait être le cas pour les membres de la famille d'un individu engagé dans la Wehrmacht.

Cependant, dans l'arrondissement de Béthune au moins, la majorité des arrêtés reconnaissent leur statut de *Volksdeutsche*. Au mois de janvier 1945, parmi

129 CAD, Pologne, art. 84, lettre : ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 6 avril 1945, fol. 118 ; AD Nord, 27 W 38328/24, note de renseignement : Maurice Molmy, inspecteur aux renseignements généraux, au commissaire de police – chef du service des renseignements généraux à Valenciennes, Valenciennes, le 2 octobre 1944.

130 AN, F 7 16102, circulaire sur les mesures applicables aux étrangers résidant en France : ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux de la République et préfets, Paris, le 21 décembre 1944, p. 8 ; Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, *op. cit.*, p. 55.

les 1 102 ressortissants polonais internés, 716 furent placés dans le centre de Calonne-Liévin, 291 à Houdain et 95 à Béthune.

D'après le commissaire de police de Béthune, la plupart des immigrés polonais de l'arrondissement approuvèrent « sans réserve » ces arrestations. L'écrasante majorité des internés fut libéré assez rapidement, leur collaboration avec l'ennemi n'ayant pas été jugée assez grave. Les personnes arrêtées étaient groupées dans des centres régionaux d'internement administratif situés à Douai, Lille (caserne Vandamme), Sin-le-Noble, Seclin (Nord), Arras et Bailleul-aux-Cornailles (Pas-de-Calais). Après une enquête, un certain nombre d'étrangers internés furent ensuite transférés au camp d'internement de Noé (Haute-Garonne). Le 10 décembre 1945, les centres d'internement administratif du département du Nord furent fermés après la libération des détenus, leur assignation administrative à résidence ou la mise sous mandat de dépôt par les juges d'instruction dans les cas relevant de la cour de justice<sup>131</sup>.

104

260 étrangers furent néanmoins condamnés à l'expulsion du territoire français. Le 10 décembre 1945, ils furent dirigés vers le camp d'internement de Noé. On comptait parmi ces personnes 252 Polonais, « westphaliens » dans leur écrasante majorité. C'est ainsi qu'à la date du 30 janvier 1946 étaient détenus, dans le camp de Noé, 218 Polonais du Pas-de-Calais et 34 Polonais du Nord, dont 120 hommes et 132 femmes – internés pour la plupart depuis le dernier trimestre de 1944.

Sur ces 252 Polonais :

- 160 avaient collaboré personnellement avec l'occupant (63,49 % des Polonais détenus dans le camp de Noé), dont :
  - 115 étaient des *Volksdeutsche* (45,24 % de tous les Polonais détenus) ;
  - 39 avaient travaillé pour/chez les Allemands (15,48 %) ;
  - 1 était *Volksdeutsche* et avait été employé par des Allemands (0,40 %) ;
  - 2 avaient entretenu des rapports avec les Allemands (0,79 %) ;
  - 1 avait servi dans la Wehrmacht (0,4 %) ;
  - 1 était détenu pour une « collaboration » non précisée (0,4 %) ;
  - 1 Polonais « venu d'All[emagne] en 1944 », qui avait été préalablement déporté en 1940 (0,4 %) ;
- 8 Polonais (soit 3,17 % des Polonais détenus dans le camp de Noé) étaient soupçonnés d'avoir collaboré personnellement avec l'occupant, dont :
  - 6 Polonais « présumés », « suspectés » ou « considérés » *Volksdeutsche* ;
  - 1 Polonais interné pour une « vérification » ;

<sup>131</sup> AD Nord, 27 W 38345/2, commissariat régional de la République à Lille : note pour la presse sur les étrangers internés, [Lille], le 11 décembre 1945 ; AD Nord 27 W 38345/1-2, états nominatifs des Polonais internés dans des centres d'internement administratif dans le Nord et le Pas-de-Calais, 1945.

- 1 Polonais interné en tant que « suspect », sans plus de précisions ;
- 38 Polonais étaient détenus parce qu'un membre de leur famille avait collaboré avec l'occupant (soit 15,08 % des Polonais détenus dans le camp de Noé), dont :
  - 15 Polonaises – femmes de travailleurs pour les Allemands (5,95 %) ;
  - 4 Polonaises – femmes de soldats de la Wehrmacht (1,59 %) ;
  - 1 Polonaise détenue « à cause de son mari », sans plus de précisions (0,4 %) ;
  - 5 Polonaises – mères de soldats de la Wehrmacht (1,98 %) ;
  - 1 Polonaise – mère dont la fille était mariée avec un Allemand (0,4 %) ;
  - 5 Polonais, âgés de 17 à 47 ans, dont l'un ou les deux parents (un seul cas) étaient *Volksdeutsche* (1,98 %) ;
  - 3 Polonais, âgés de 20 à 23 ans, dont le père servait dans la Wehrmacht (1,19 %) ;
  - 3 Polonais, âgés de 19 à 33 ans, dont le père travaillait pour les Allemands, dont dans un cas les deux parents travaillaient pour les Allemands (1,19 %) ;
  - 1 Polonais, âgé de 19 ans, dont le frère servait dans la Wehrmacht (0,4 %) ;
- 30 étaient des enfants polonais, âgés de 1 à 16 ans, accompagnant des Polonais détenus pour faits de collaboration (11,90 % de tous les Polonais internés dans le camp) ;
- 6 Polonais (soit 2,38 % des Polonais détenus dans le camp de Noé) étaient internés pour un fait établi autre que la collaboration avec l'ennemi, dont :
  - 4 détenus pour défaut de papiers d'identité (1,59 %) ;
  - 2 expulsés de France avant les hostilités et revenus ensuite clandestinement (0,79 %) ;
- 8 Polonais (3,17 % des Polonais détenus à Noé), dont le motif d'internement était « ignoré » ou « inconnu », étaient également enfermés, notamment une Polonaise qui aurait été arrêtée parce que son mari avait servi dans une « armée polonaise<sup>132</sup> » !

Il est manifeste que les membres des familles des collaborateurs représentent un pourcentage élevé des Polonais détenus à Noé. Ceux-ci étaient internés surtout dans le cas où des collaborateurs étaient eux-mêmes inatteignables par la justice française. C'est pourquoi à côté des 168 Polonais – hommes et femmes – retenus pour leur collaboration établie (95,24 % des cas) ou présumée (4,76 % des cas), 38 membres de la famille de collaborateurs furent internés : 20 épouses, 6 mères, 11 fils et filles adultes, 1 frère, sans compter les 30 enfants mineurs qui n'étaient pas eux-mêmes internés, mais qui accompagnaient leur parent (parfois leurs deux parents). Il faut aussi remarquer que 14 Polonais (5,56 % de tous les

<sup>132</sup> Il s'agit probablement de la Wehrmacht.

Polonais détenus) étaient internés à Noé pour un fait autre que la collaboration avec l'occupant<sup>133</sup>.

Des individus issus de la communauté polonaise du Nord de la France furent même condamnés à mort. Ce fut le cas pour au moins trois hommes, sur le dossier desquels a statué la cour de justice de Douai. Ayant fui en Allemagne, ils furent condamnés par contumace, l'un pour avoir été agent de la Gestapo, les deux autres pour avoir servi dans la *Waffen-SS*<sup>134</sup>.

Cependant, la communauté polonaise était restée en majorité hostile à l'occupant allemand et une partie considérable des immigrés participèrent à l'œuvre de Résistance<sup>135</sup>. Les estimations du consulat général de Pologne à Lille et celles du service régional des renseignements généraux de Lille étaient semblables : les *Volksdeutsche* de nationalité polonaise dans les deux départements septentrionaux étaient environ au nombre de 5 000<sup>136</sup>. D'après le commissaire de police de Béthune, une « sévère épuration » avait été déjà faite au sein de la communauté polonaise avant la fin janvier 1945<sup>137</sup>.

106

D'où provenait alors ce pourcentage assez élevé de Polonais parmi tous les internés pour des faits de collaboration avec l'occupant ? Comment expliquer l'opinion assez répandue parmi les Français du Nord de la France que les Polonais ont collaboré avec les Allemands ? Le service régional des renseignements généraux de Lille écrivit dans un rapport de janvier 1946 que les colonies polonaises de la région « jouiss[aient] de très peu de considération parmi la population française », entre autres parce que « l'attitude durant l'Occupation d'un grand nombre de ressortissants polonais, la plupart d'origine allemande, a choqué la population française. En effet, bon nombre de Polonais ont adhéré aux *Volksdeutsche* souvent par affinité et toujours dans un but lucratif. En outre,

133 AD Nord, 27 W 38345/3, états nominatifs des Polonais des départements du Nord et du Pas-de-Calais, internés dans le camp de Noé à la date du 30 janvier 1946.

134 AD Nord, 27 W 38328/31, information sur les condamnations à mort pour collaboration avec l'ennemi, [s. l. n. d.].

135 Rapport : commissaire de police de Béthune au chef du service régional des renseignements généraux à Lille du 8 janvier 1945, dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes, op. cit.*, p. 273-274.

136 Le consulat général de Pologne à Lille possédait la liste de 3 442 *Volksdeutsche* de nationalité polonaise, mais dans de nombreux cas il fallait ajouter à ce chiffre des membres des familles, notamment des enfants, rarement inscrits sur cette liste. A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1946, Lille, le 11 janvier 1947, fol. 12 ; A MSZ, série 22, art. 80, consulat général de Pologne à Lille : rapport sur la situation générale au sein de l'immigration polonaise, Lille, le 28 juillet 1947, fol. 2 ; AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement : commissaire divisionnaire, chef du service régional des renseignements généraux au secrétaire général pour la police de la région de Lille, Lille, le 7 août 1945, p. 3.

137 AD Nord, 27 W 38328/24, lettre : commissaire de police – chef du service des renseignements généraux au commissaire divisionnaire – chef du service régional des renseignements généraux à Lille, Béthune, le 22 janvier 1945.

les Français n'ont pas oublié que la Gestapo trouvait assez facilement dans les milieux polonais des auxiliaires zélés<sup>138</sup> ».

En effet, ces 5 % de Polonais constituaient dans le Nord-Pas-de-Calais un groupe bien perceptible, considérant la présence importante des immigrés polonais dans cette région. En outre, la quasi-totalité des *Volksdeutsche* du Nord-Pas-de-Calais étaient polonais, une partie d'entre eux étant des « Westphaliens » arrivés en France directement d'Allemagne, empreints de culture et de langue allemandes et ayant souvent des affinités avec les Allemands. Si l'on ne peut pas du tout dire qu'un Polonais collaborant avec l'ennemi soit représentatif de l'immigration polonaise du Nord-Pas-de-Calais, il est légitime de constater que l'écrasante majorité des *Volksdeutsche* dans cette région se recrutaient dans la communauté polonaise.

Un travailleur polonais « westphalien », arrivé en France en 1922, nous offre un autre élément de réponse. Lui qui n'avait pas collaboré avec l'occupant écrit dans son récit qu'au lendemain de la Libération, « la colère populaire » des Français du Nord de la France s'était concentrée sur des *Volksdeutsche* d'origine polonaise, car « il était plus facile de les atteindre et ils étaient les plus stupides, les plus maladroits, les moins préparés à se défendre. Ils n'avaient pas le bras long et ne comptaient pas dans leur entourage de relation à même de les protéger. Il était facile de les donner en pâture »<sup>139</sup>. Il est bien probable qu'il était plus aisé pour des Français d'éviter une condamnation pour des faits de collaboration avec l'occupant que pour cette catégorie d'étrangers. Il s'agissait ici plus de solidarité locale que d'une attitude tendancieuse des instances étatiques de l'épuration.

En outre, paradoxalement, il n'est pas exclu que l'anticommunisme farouche de certains agents des services français de renseignement ait renforcé ce stéréotype du Polonais du Nord de la France main dans la main avec l'occupant allemand. Une explication nous est fournie dans un rapport du service régional des renseignements généraux de Lille du mois de janvier 1946 : « On souligne le petit nombre de ceux qui eurent une attitude digne durant l'Occupation, et on met en doute la sincérité d'un grand nombre qui se sont contentés à la Libération de remplacer chez eux le portrait d'Hitler par celui du maréchal Staline<sup>140</sup>. » Cette image est évidemment très éloignée de l'attitude de l'écrasante majorité des Polonais et des réalités politiques au sein de l'immigration polonaise.

<sup>138</sup> AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur les questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6.

<sup>139</sup> Souvenirs de Marcin Bugzel, dans Kazimierz Koźniewski (dir.), *Pamiętniki emigrantów, 1878-1958, op. cit.*, p. 66-67, trad. Paweł Sekowski.

<sup>140</sup> AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 7.

Les autorités françaises envisageaient initialement l'expulsion de France de tous les *Volksdeutsche* d'origine polonaise ayant été détenus dans des centres d'internement administratif situés dans le Nord et le Pas-de-Calais, à l'exception de ceux inscrits sur la *Volksliste* par erreur ou contre leur gré. Ces plans n'aboutirent pas du fait de la réticence qu'eut la Pologne populaire à admettre ces individus sur son territoire<sup>141</sup>.

Enfin, des Français accusèrent la communauté polonaise de l'« attitude favorable de certains Polonais à l'égard des prisonniers allemands », alors que les Polonais reprochaient la même bienveillance aux Français, qu'ils fussent civils ou militaires<sup>142</sup>.

108

En Alsace, les *Volksdeutsche* issus de l'immigration polonaise étaient souvent stigmatisés par la communauté polonaise. Cette attitude sévère résultait de raisons non seulement patriotiques mais aussi matérielles. D'après les calculs du consulat de Pologne de Strasbourg, les Polonais qui ne s'étaient pas inscrits sur la *Volksliste* avaient perdu, par des « péréquations » effectuées entre octobre 1940 et décembre 1944, environ 15 % de leur salaire mensuel, qui avait été, en moyenne, de 45 000 francs (entre 40 000 et 70 000 francs par tête). Ceux qui s'étaient inscrits sur ladite liste non seulement ne subissaient pas cette discrimination, mais jouirent d'avantages supplémentaires offerts par l'occupant<sup>143</sup>.

Tout comme les Ukrainiens et les Biélorusses, les anciens *Volksdeutsche* issus de l'immigration polonaise en France n'étaient pas considérés comme des citoyens polonais par les autorités polonaises mais étaient reconnus comme Polonais par les autorités françaises. Les demandes de confirmation de la nationalité polonaise des anciens *Volksdeutsche* étaient soumises à décision ministérielle sur l'accord éventuel de ladite nationalité<sup>144</sup>. Ils reçurent en général plus de décisions favorables que les Ukrainiens et les Biélorusses, le gouvernement polonais craignant leur éventuelle naturalisation française.

141 *Ibid.*, lettre : ministère de l'Intérieur, Inspection générale des camps d'internement, police générale au commissaire de la République à Lille, Paris, le 2 octobre 1945, p. 3 ; *ibid.*, lettre : ministère de l'Intérieur, sous-direction des étrangers et des passeports au commissaire régional de la République à Lille, Paris, le 4 octobre 1945.

142 CAD, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des renseignements généraux, 6<sup>e</sup> section, « Les Polonais en France », [Paris], mai 1946, fol. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589 ; AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 7.

143 « Polacy w Alzacji », art. cit., p. 8-9 ; PISM, A.XI.E/598, rapport : consulat de Pologne à Strasbourg au MSZ – bureau consulaire, Bar-le-Duc, le 5 avril 1945, p. 3 ; AAN, ambassade de Pologne à Paris, art. 346, lettre : consulat de Pologne à Strasbourg à l'ambassade de Pologne à Paris, Bar-le-Duc, le 23 avril 1945, fol. 6.

144 A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, fol. 86.

## LE RAPATRIEMENT DES ANCIENS IMMIGRÉS POLONAIS : L'ACTION DE *REEMIGRACJA*

Le retour des Polonais de France dans leur patrie – la nouvelle Pologne populaire, sortie de la tourmente de la seconde guerre mondiale et dorénavant soumise à la domination des communistes – constituait l'enjeu principal de la politique des autorités de la Pologne populaire envers ses ressortissants résidant en France. En effet, le retour du plus grand nombre d'émigrés possible, dont l'écrasante majorité étaient d'origine paysanne et qui appartenaient, en France, à la classe ouvrière, représentait pour la nouvelle Pologne populaire une sorte de légitimation du nouveau régime politique établi sur la Vistule dès la libération du territoire polonais de l'occupation allemande. La Pologne, « mauvaise belle-mère » autrefois, serait ainsi devenue la « bonne mère » pour ses fils et ses filles dispersés dans le monde entier. Sur un plan plus pragmatique, le retour de dizaines de milliers de travailleurs polonais, notamment des mineurs expérimentés, constituait pour la Pologne l'occasion d'obtenir une main-d'œuvre qualifiée, indispensable pour la reconstruction de l'économie nationale polonaise après les destructions de la seconde guerre mondiale et pour l'exploitation des nouveaux territoires occidentaux polonais, jusque-là allemands. C'est pourquoi les rapatriés furent placés dans des zones spécifiquement désignées, en fonction des besoins économiques et de la politique de population. La France, réceptacle majeur de l'émigration ouvrière polonaise en Europe, devint l'objectif principal de cette politique du gouvernement polonais de Varsovie.

La question du rapatriement (*reemigracja*) des immigrés polonais de France dans leur patrie constitue l'objet de recherche de la thèse de Joanna Szulc, soutenue en 2012 à l'université de Lorraine, à Metz<sup>1</sup>, et de celle d'Aneta Nisiobęcka, soutenue en 2015 à l'université de Varsovie<sup>2</sup>, ce qui nous autorise

- 1 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration. Le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la guerre froide*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Olivier Dard, université de Lorraine, Metz, 2012.
- 2 Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [Le Rapatriement des Polonais de France et leur adaptation en Pologne populaire dans les années 1945-1950], thèse de doctorat en sciences politiques sous la dir. de Maria Pasztor, université de Varsovie, 2015. Thèse à paraître en Pologne en 2019 dans une version remaniée par l'Institut de la mémoire nationale de Varsovie, sous le titre : *Z Lens do Wałbrzycha. Powrót Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [De Lens à Wałbrzych. Le retour des Polonais de France et leur adaptation dans la Pologne populaire dans les années 1945-1950].

à éluder le déroulement de l'action de rapatriement des Polonais de France entre 1945 et 1949. Nous approfondirons cependant certains aspects de cette entreprise, notamment les chiffres, qui diffèrent selon les sources, et la question des motivations ayant présidé aux décisions prises par les immigrés polonais – tant ceux qui firent le choix de retourner en Pologne que ceux qui restèrent en France.

#### LES PREMIERS RETOURS : AVANT L'ACCORD FRANCO-POLONAIS

110 Le premier ambassadeur de la Pologne populaire en France, Stefan Jędrzychowski, a écrit dans ses mémoires concernant sa mission en France que les plans de l'action de rapatriement des immigrés polonais – y compris les mineurs – rencontrèrent la compréhension et l'appui des principaux cadres du PCF, Maurice Thorez et Jacques Duclos, et cela dès le mois de mai 1945<sup>3</sup>. En effet, la propagande des adhérents du gouvernement provisoire varsovien pour le rapatriement – tant des réfugiés de guerre et « personnes déplacées » polonais que des travailleurs polonais arrivés en France avant les hostilités – fut déclenchée bien avant le mois de juillet 1945, c'est-à-dire alors que les autorités françaises reconnaissaient toujours le gouvernement polonais en exil<sup>4</sup>.

Les premiers retours eurent lieu avant la signature de la première convention franco-polonaise sur le rapatriement. Parmi ces pionniers destinés à s'installer sur les nouveaux territoires occidentaux polonais se trouvaient des militants de l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald »<sup>5</sup>. En outre, un certain nombre d'activistes polonais du PCF et d'anciens des Brigades internationales (BI) rentrèrent en Pologne populaire pour accéder à des postes plus ou moins importants dans l'administration du pays ou dans les structures du Parti ouvrier polonais (PPR). Ces départs étaient organisés dans le cadre de convois de

3 Stefan Jędrzychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne », 1987, p. 20.

4 BPP, BPP 1171, rapport n° 3 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 15 janvier et le 31 mars 1946, Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1946, fol. 4 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, fiches non paginées). La différence entre la notion de « personne déplacée » (*displaced person*, DP) et celle de « réfugié » – qui sont très souvent confondues, tant dans les récits de l'époque que dans l'historiographie contemporaine – se trouve dans le fait que la personne déplacée n'a pas quitté son pays pour des raisons politiques, par crainte de persécutions religieuses ou raciales mais a été déplacée de son pays de force par l'occupant pendant la guerre. Une personne déplacée quitte son pays contre son gré et se déplace de façon passive, sans le choisir, contrairement au réfugié qui « choisit » de partir de son pays.

5 Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919-1948 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, Kraków, Eventus, 2002, p. 102.

personnes déplacées polonaises (surtout des déportés pour des travaux forcés dans l'Est de la France) ou de rapatriés soviétiques. Les autorités françaises étaient bien conscientes de ces démarches clandestines entreprises par les militants communistes polonais<sup>6</sup>.

La France essaya de retarder le rapatriement des masses de travailleurs polonais, ceux-ci constituant une main-d'œuvre non seulement nombreuse mais très expérimentée et très prisée, voire indispensable dans le cas des mines à l'époque. Au début du mois de juin 1945, lors de la réunion interministérielle de plusieurs membres du gouvernement français, le nombre de Polonais déjà rapatriés fut estimé à presque 1 000<sup>7</sup>.

À ces anciens immigrés polonais rapatriés de France en 1945 il faut ajouter un groupe spécifique. En novembre 1945, les soldats des 19<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> régiments d'infanterie polonaise, deux unités polonaises ayant fait partie de la 1<sup>re</sup> armée française et reconnaissant les autorités polonaises de Varsovie, revinrent en Pologne dans leur uniforme. Après la fin des hostilités, ces unités avaient stationné plusieurs mois durant dans la zone d'occupation française en Allemagne. En effet, les volontaires engagés dans ces unités étaient issus de l'ancienne immigration polonaise, établie en France dès l'entre-deux-guerres. Ces deux bataillons polonais comptaient environ 2 800 soldats<sup>8</sup>.

#### LE RAPATRIEMENT ORGANISÉ DANS LE CADRE DES CONVENTIONS FRANCO-POLONAISES (1946-1948) : DÉROULEMENT ET BILAN

La première convention sur le rapatriement des travailleurs polonais de France fut signée le 20 février 1946. Elle portait sur le retour dans leur patrie, jusqu'au 15 juillet de la même année, de 5 000 mineurs, un nombre faible du fait de la

- 6 Le déroulement de ces départs est décrit par Joanna Szulc dans *De l'émigration à la réémigration* (op. cit., p. 215-216).
- 7 Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises », art. cit., p. 103. Kazimiera Maj avait fourni le chiffre de « plus de 930 » personnes rapatriées clandestinement, qui fut repris par Joanna Szulc : voir Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji, 1919-1946* [Les Communistes polonais en France, 1919-1946], Warszawa, Książka i Wiedza, 1971, p. 213 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 216. Un chiffre tout à fait différent fut apporté par Leon Turajczyk, qui se référa à Jan Blacha, premier secrétaire de la section française du Parti ouvrier polonais (PPR) : celui-ci avait avancé le nombre de 1 416 membres du PPR rapatriés de France avant le commencement de l'action de rapatriement des immigrés polonais. Voir Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 159 (réf. 201).
- 8 Sur les deux bataillons polonais dans le cadre de la 1<sup>re</sup> armée française, voir le chapitre 5, « Les anciens immigrés polonais toujours dans l'uniforme militaire après la Libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France ».

volonté de la France de ne pas se défaire de trop d'immigrés polonais, dont le travail était très apprécié.

112 Les questions précises concernant la répartition des immigrés à faire rapatrier au cours de l'année selon leur niveau de qualification professionnelle et les mines dans lesquelles ils étaient employés étaient, selon l'article 3 de l'accord, du ressort de la Commission mixte franco-polonaise qui était composée de deux délégués gouvernementaux français (du ministère du Travail et du ministère de la Production industrielle), de deux délégués polonais (de l'ambassade de Pologne à Paris et du Conseil national des Polonais de France – l'organisation centrale des associations d'immigrés polonais en France reconnaissant le gouvernement varsovien) et de deux délégués syndicaux de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol de la Confédération générale du travail (CGT), dont un Français et un Polonais relevant de la section polonaise de la CGT<sup>9</sup>. Le rapatriement des mineurs polonais en 1946 devait concerner 3 650 familles du Nord-Pas-de-Calais ; 450 familles de Moselle et de Meurthe-et-Moselle ; 300 familles des départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Haute-Loire ; 200 familles de la Loire et de l'Isère ; 200 familles de la Saône-et-Loire et de la Nièvre ; 150 familles du Tarn et de l'Aveyron ; et enfin 50 familles du Puy-de-Dôme<sup>10</sup>.

Bien que, pendant toute l'année 1945, les militants du courant provarsovien eussent appelé leurs compatriotes travaillant en France à retourner le plus vite possible dans leur pays d'origine, les représentants de la Pologne populaire en France n'étaient pas préparés pour gérer efficacement les nombreuses demandes de retour déposées par des immigrés polonais. En effet, la propagande vantant le retour immédiat était dirigée vers toute la communauté polonaise, alors que le rapatriement devait être subordonné à des quotas inscrits dans la convention sur le rapatriement. Les personnes inscrites sur les listes des candidats au retour étaient attentistes et il n'était pas rare que des ouvriers agricoles cessassent leur travail, bien que la date de leur retour n'eût pas encore été fixée<sup>11</sup>. Le premier appel à l'enregistrement des candidats pour le retour en Pologne parut dans le journal communiste publié à Paris *Gazeta Polska* [Journal polonais], le

9 Pour plus de précisions sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission mixte franco-polonaise, voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 259-260 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 152-155.

10 BPP, BPP 1171, rapport n° 4 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 1946, Paris, 31 juillet 1946, fol. 21 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekiński, art. prov. 4/1, fiches non paginées) ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 258.

11 *Ibid.*, p. 211.

6 mars 1946. L'enregistrement était effectué dans les consulats polonais en France. L'entreprise commença à la mi-mai, dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, et le premier convoi partit le 19 mai<sup>12</sup>. Les mineurs rapatriés étaient principalement installés dans les nouveaux territoires occidentaux de la Pologne.

Les autorités polonaises de Varsovie fixèrent des plafonds maximums pour les versements effectués à la banque PKO aux familles des mineurs inscrits au rapatriement, avant leur départ. Les Polonais ayant travaillé en France moins de cinq ans étaient autorisés à verser jusqu'à 100 000 francs, ceux qui avaient travaillé entre cinq et dix ans pouvaient verser jusqu'à 150 000 francs, enfin les travailleurs ayant plus de dix ans d'expérience en France pouvaient verser 200 000 francs maximum. Le taux d'échange d'un franc était fixé à 0,84 zlotys polonais<sup>13</sup>.

Mieczysław Biesiekierski, conseiller pour les affaires sociales de l'ancien ambassadeur polonais Kajetan Morawski, a estimé à 3 600 le nombre de mineurs du Nord-Pas-de-Calais qui, avec leurs familles, retournèrent au pays au cours de 1946 dans le cadre de vingt-quatre voyages. En outre, cinq convois de mineurs du Sud-Est de la France et trois convois de mineurs de l'Est du pays furent organisés<sup>14</sup>. Les chiffres de la préfecture du Pas-de-Calais confirmaient les estimations des militants anticommunistes polonais : 2 353 mineurs partirent de Lens (Pas-de-Calais) et 1 251 de Douai ou Valenciennes (Nord) au cours de toute l'année 1946, dans le cadre de 24 voyages. En comptant les membres de leur famille, ce sont 12 906 Polonais qui en 1946 quittèrent les deux départements septentrionaux pour retourner dans leur pays d'origine<sup>15</sup>. À titre

12 « Pod światło: kto odpowie? » [Sur la lumière : qui va répondre ?], *Sztandar Polski*, n° 23, 19 mai 1946, p. 2. D'après Aneta Nisiobęcka, le premier convoi partit le 15 mai 1946, voir : Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950, op. cit.*, p. 201-202.

13 « W sprawie operacji pieniężnych w związku z wyjazdem górników, powracających do Polski » [Sur les opérations financières liées au départ des mineurs retournant en Pologne], *Gazeta Polska*, 23 mai 1946.

14 BPP, BPP 1171, rapport n° 4 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 1946, Paris, 31 juillet 1946, fol. 21 ; *ibid.*, rapport n° 5 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 novembre 1946, Paris, [après le 15 novembre 1946], fol. 42. Ces documents se trouvent aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, fiches non paginées.

15 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration, op. cit.*, p. 325. En apportant des chiffres précis pour les deux départements, Joanna Szulc écrit de façon erronée que ces statistiques concernent le seul département du Pas-de-Calais. Il faut mentionner le fait qu'Alain Girard a autrefois apporté le chiffre de 2 416 mineurs rapatriés du Pas-de-Calais. Cette information n'est pas forcément contradictoire avec les données de la préfecture du Pas-de-Calais (2 353 mineurs, dont un convoi était parti du Pas-de-Calais), car il n'est pas exclu que des mineurs du Nord eussent pu partir du Pas-de-Calais et inversement : Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens*,

de comparaison, le nombre de Polonais de Lorraine rapatriés en 1946 atteint, selon la Commission mixte franco-polonaise, 1 858 personnes (membres des familles inclus)<sup>16</sup>.

Outre le rapatriement des familles des mineurs, en vertu d'un accord franco-polonais distinct du 10 septembre 1946, 2 000 travailleurs polonais, dont la majorité étaient ouvriers agricoles, purent retourner dans leur patrie<sup>17</sup>.

Au mois d'octobre 1946, le rapatriement des cultivateurs polonais commença. Contrairement aux mineurs, les travailleurs agricoles ne purent pas faire le voyage gratuitement. Les intéressés devaient payer 2 000 francs pour eux-mêmes, 1 500 francs pour une personne accompagnante de plus de 5 ans et 1 000 francs pour chaque personne supplémentaire. De plus, les travailleurs agricoles polonais n'étaient autorisés à emporter qu'un bagage de 150 kilos par personne, tandis que le poids des bagages des mineurs rapatriés n'était pas limité<sup>18</sup>. Cela montre que le retour des mineurs constituait la priorité absolue pour les autorités de la Pologne populaire.

D'après les statistiques de l'ambassade de Pologne à Paris, au cours de l'année 1946, 5 029 mineurs et 1 712 travailleurs agricoles polonais présents sur l'ensemble du territoire français retournèrent en Pologne. À ces 6 745 travailleurs il faut ajouter les membres de leurs familles, de sorte que le nombre total de Polonais rapatriés en 1946 s'élevait à 19 595 personnes<sup>19</sup>. Le plafond de 5 000 mineurs pour la France entière établi dans l'accord franco-polonais

---

*Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 211.

16 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 330.

17 Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 162. Joanna Szulc écrit qu'il s'agit-là d'« un avenant au premier accord », fait par la Commission mixte en août 1946, voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 258.

18 BPP, BPP 1171, rapport n° 5 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 novembre 1946, Paris, [après le 15 novembre 1946], fol. 42 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekiński, art. prov. 4/1.

19 « Konferencja w sprawie repatriacji » [La conférence sur le rapatriement], *Gazeta Ludowa*, n° 9, 28 février 1947, p. 7 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 259 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 211. Aneta Nisiobęcka apporte le nombre de 19 695 Polonais rapatriés en 1946 : Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 163, 202. L'*Annuaire statistique de la république de Pologne de 1947* fournit le chiffre de 10 078 rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* entre le mois de juillet et le mois de décembre : *Rocznik Statystyczny 1947* [Annuaire statistique de la république de Pologne 1947], Warszawa, GUS [Office central de la statistique], 1947, p. 28. Leon Turajczyk a estimé à environ 25 000 le nombre de Polonais rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* en 1946 : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 161. Dans un article précédent, il avait apporté le chiffre de 25 900 rapatriés en 1946 : *id.*, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945-1948 » [Les organisations sociales et politiques polonaises en France et leur attitude envers le retour de l'émigration économique au pays, 1945-1948], *Materiały i Studia z najnowszej historii Polski*, vol. 3, 1967, p. 62.

fut atteint. La majorité des rapatriés dans le cadre de l'action de *reemigracja* revinrent sur la base de passeports polonais individuels, y compris les Français d'origine polonaise<sup>20</sup>.

La convention sur le rapatriement pour l'année 1947 fut signée le 28 novembre 1946. D'après cet arrangement, 17 000 travailleurs polonais devaient quitter la France au cours de l'année 1947, dont :

- 8 000 mineurs toutes exploitations confondues (charbon, fer, potasse, etc.) ;
- 6 000 ouvriers agricoles, fermiers et métayers ;
- 1 000 ouvriers industriels ;
- 2 000 « divers, notamment commerçants, artisans, invalides, sans profession, etc. ».

Comme l'année précédente, la Commission mixte franco-polonaise était chargée de qualifier des candidats au rapatriement. Les rapatriements de 1947 furent conduits entre les mois de février et de novembre, en commençant par les familles des ouvriers agricoles. Les mineurs et les ouvriers industriels rentrèrent à partir du mois d'avril.

En 1947, pour la première fois, l'action de rapatriement des Polonais de France était coordonnée, pour ce qui était du ressort polonais, par un corps distinct, la délégation pour la France du plénipotentiaire général du gouvernement de la république de Pologne pour le rapatriement (Delegatura Generalnego Pełnomocnika Rządu RP do Spraw Repatriacji we Francji), créée en janvier 1947. La délégation avait son siège à Paris et disposait de deux bureaux locaux : à Lens (Pas-de-Calais) et à Douai (Nord). Cet organisme était responsable du travail des représentants polonais de la Commission mixte franco-polonaise<sup>21</sup>.

Le premier convoi partit d'Arras (Pas-de-Calais) le 28 février. Le deuxième, qui démarra le 10 mars 1947 de Châlons-sur-Marne, fut repoussé au fort Moselle de Metz par les autorités américaines en Allemagne parce que les représentants polonais de la commission avaient essayé de présenter ce convoi de travailleurs comme un retour de réfugiés de guerre, le transit de cette catégorie étant beaucoup moins coûteux<sup>22</sup>.

20 Kazimierz Pudło, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la deuxième guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve d'Ascq, conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1999, p. 206.

21 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 202.

22 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 5, ministère du Travail, Direction générale de travail et de la main-d'œuvre, Direction de la main-d'œuvre : circulaire n° 145/46 du 19 décembre 1946 concernant le rapatriement des travailleurs polonais ; « Choć po krótce » [Brièvement], *Gazeta Ludowa*, n° 9, 28 février 1947, p. 7 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 6 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre

Jusqu'au 20 avril 1947, l'action de rapatriement concernait environ 4 725 travailleurs agricoles et membres de leurs familles, alors que les prévisions antérieures des autorités polonaises annonçaient 3 000 familles. Entre janvier et mi-avril 1947, le rapatriement concernait plus d'ouvriers industriels que de mineurs<sup>23</sup>. Ainsi l'intérêt des immigrés polonais pour le retour dans leur patrie était-il en dessous des espoirs des dirigeants de la Pologne populaire.

Le conseiller de l'ambassadeur du gouvernement en exil, Mieczysław Biesiekierski, calcula que même en admettant 50 convois pour toute l'année 1947, le rapatriement au cours de cette année ne pouvait dépasser 25 000 personnes, c'est-à-dire environ 50 % de l'effectif total prévu par le gouvernement de la Pologne populaire<sup>24</sup>.

116 En ce qui concerne les données officielles polonaises annoncées par Henryk Birecki, chef de la délégation pour la France de l'Office national du rapatriement (Państwowy Urząd Repatriacyjny, PUR), le rapatriement en 1947 concernait 13 687 travailleurs et 16 466 membres de leurs familles, soit au total 30 153 personnes. Le nombre de travailleurs rapatriés aurait constitué 80,51 % du quota fixé dans la convention sur le rapatriement<sup>25</sup>.

Enfin, le compte-rendu du secrétariat de la Commission mixte franco-polonaise de rapatriement nous apporte les chiffres suivants : 13 018 travailleurs rapatriés, dont 12 899 étaient issus de l'ancienne immigration et 119 personnes appartenaient à la « nouvelle » immigration (réfugiés de guerre). Parmi les rapatriés on comptait 4 272 agriculteurs, 3 451 mineurs, 3 314 ouvriers industriels et 1 981 Polonais « divers ». Les autorités polonaises de Varsovie réussirent à organiser le retour de 71,2 % du nombre prévu de travailleurs agricoles et seulement 43,14 % du quota prévu pour les mineurs. C'est pourquoi le nombre d'ouvriers industriels polonais qui retournèrent effectivement en Pologne en 1947 constituait 331,4 % du quota initialement fixé (de 1 000 ouvriers). Parmi les mineurs, 845 Polonais du Pas-de-Calais (sur 2 500 prévus!) et 684 Polonais du Nord. Dans le Pas-de-Calais, outre les mineurs, 263 agriculteurs, 234 ouvriers industriels et 345 mineurs retraités quittèrent la France. Bien entendu, ces

---

le 16 novembre 1946 et le 25 mai 1947, Paris, [après le 25 mai 1947], p. 4-5 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 286-287, 315 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 208. Sur la nouvelle composition de la Commission mixte franco-polonaise, voir : *ibid.*, p. 287.

23 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 6 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 16 novembre 1946 et le 25 mai 1947, Paris, [après le 25 mai 1947], p. 5 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 180.

24 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 7 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre le 25 mai et le 31 octobre 1947, [Paris], le 15 novembre 1947, p. 9.

25 *Ibid.*, rapport n° 8 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1947 et le 31 mai 1948, [Paris, après le 31 mai 1948], p. 10.

chiffres ne se référaient qu'aux travailleurs actifs, ou plus précisément aux « têtes de familles » qui étaient partis avec femmes et enfants. Le nombre total de Polonais rapatriés en 1947 était, selon les données de la Commission mixte, d'environ 29 500 personnes<sup>26</sup>. Au total, 56,6 % des Polonais rapatriés en 1947 partirent du Nord-Pas-de-Calais et 3,4 % de Lorraine<sup>27</sup>.

Contrairement à l'année précédente, la majorité des Polonais rapatriés en 1947 retournèrent en Pologne sur la base des passeports collectifs<sup>28</sup>.

La troisième convention sur le rapatriement fut signée le 24 février 1948. La date relativement tardive de cette signature résulte du fait que les autorités françaises avaient durci leur attitude envers le rapatriement des Polonais, ce qui n'était pas étranger au changement dans le climat des relations diplomatiques entre la France et la Pologne populaire<sup>29</sup>. Cette nouvelle convention fixa le plafond des rapatriés à 16 000 travailleurs (sans compter leurs familles) répartis comme suit :

- 5 000 mineurs toutes exploitations confondues, dont 4 000 mineurs du charbon ;

26 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 211 ; Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 495 ; Leon Turajczyk, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945-1948 », art. cit., p. 60 (réf. 82) ; Simone Fleurance, « L'émigration française à l'étranger : tendances actuelles », *Population*, vol. 3, n° 3, 1948, p. 561 ; Benjamin Kostrubiec, « Évolution de la structure de la population active polonaise du Nord-Pas-de-Calais. Étude par zone d'emploi », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3), *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 221. Le périodique varsovien *Repatriant* [Le Rapatrié], publié par le PUR, donna dans son numéro du 10 janvier 1948 des chiffres différents : 30 175 immigrés rapatriés (13 687 familles) au cours de toute l'année 1947, dans le cadre de 58 convois, dont : 3 491 familles de mineurs, 4 229 familles de travailleurs agricoles et 5 267 familles d'ouvriers industriels, 400 familles de travailleurs exerçant une profession libérale et 300 familles de commerçants et artisans. 8 721 rapatriés partirent du Nord-Pas-de-Calais, soit 28,9 % de tous les Polonais rapatriés. Voir Stanisław Jaros, « Reemigracja Polaków z Francji w latach 1946-1948 » [Le rapatriement des Polonais de France dans les années 1946-1948], *Problemy Polonii Zagranicznej*, vol. 6-7, 1971, p. 85-86 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 289-290, 296 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 185. L'*Annuaire statistique de la république de Pologne* de 1948 fournit le chiffre de 33 586 Polonais rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* au cours de toute l'année 1947 (*Rocznik Statystyczny 1948*, Warszawa, GUS, 1948, p. 27).

27 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 342.

28 Kazimierz Pudło, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la deuxième guerre mondiale », art. cit., p. 206 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 198.

29 Sur les relations diplomatiques franco-polonaises à l'époque, voir : Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 385 p. Voir aussi le chapitre 4, « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

- 5 000 ouvriers agricoles, fermiers et métayers ;
- 3 000 ouvriers industriels, dont 700 ouvriers de la sidérurgie ;
- 3 000 « divers », avec la possibilité d’inclure dans cette dernière catégorie des ouvriers industriels<sup>30</sup>.

Les dispositions de 1948 furent mises en œuvre très timidement. En outre, dès l’année 1948, les autorités françaises commencèrent à dresser des obstacles techniques sur le chemin du retour des rapatriés, à faire retarder des convois, ou même à inciter des personnes déjà inscrites sur les listes de retour à renoncer à leur projet.

Le rapatriement de 1948 commença au mois de mai. Les deux premiers convois comprenaient entre 700 et 750 personnes, les vingt-deux suivants entre 300 et 500 personnes chacun. Selon les estimations du courant anticommuniste polonais en France, au cours de toute l’année 1948, environ 15 000 Polonais seraient retournés dans leur pays d’origine dans le cadre d’au maximum vingt-huit convois, tandis que l’objectif annuel fixé était de 48 000 personnes. Les autorités polonaises de Varsovie estimèrent pour leur part à trente-deux le nombre de convois, ce qui aurait pu équivaloir à environ 16 000 personnes<sup>31</sup>. Ces chiffres se réfèrent à l’ensemble des rapatriés. D’après le communiqué du ministère français du Travail, le nombre de travailleurs « pères de famille » était de 6 307 personnes, ce qui constituait 42,05 % du quota annuel fixé<sup>32</sup>.

Joanna Szulc nous donne les chiffres suivants pour l’action de rapatriement des immigrants polonais de France sur l’ensemble de l’année 1948 :

6 802 travailleurs rentrés en Pologne, soit 42,51 % du quota prévu, dont :

- 1 742 travailleurs agricoles (34,84 % du quota fixé) ;
- 1 375 mineurs (27,5 % du quota établi) ;
- 2 445 ouvriers industriels, dont 371 métallurgistes (soit 81,5 % du quota fixé pour toutes les industries et 53 % du nombre prévu de métallurgistes) ;

30 Simone Fleurance, « L’émigration française à l’étranger : tendances actuelles », art. cit., p. 561 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 8 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1947 et le 31 mai 1948, [Paris, après le 31 mai 1948], p. 11 ; Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 206.

31 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 9 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 9 ; *ibid.*, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9. Biesiekierski cite les chiffres avancés par le journal communiste *Gazeta Polska*. Voir aussi : Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 253.

32 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 11 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> février et 31 octobre 1949, [Paris, après le 31 octobre 1949], p. 9.

– 1 240 représentants d'autres métiers.

D'après les chiffres avancés par Aneta Nisiobęcka, le rapatriement de 1948 concerna 6 429 travailleurs, dont 1 739 ouvriers agricoles, fermiers et métayers, 1 374 mineurs, 2 419 ouvriers industriels et 897 ouvriers d'autres secteurs<sup>33</sup>.

Le nombre total de Polonais rentrés dans leur pays d'origine au cours de l'année 1948 était, selon diverses sources, compris entre 13 336 et 14 787 personnes. Parmi les rapatriés, 31,72 % étaient partis du Nord-Pas-de-Calais<sup>34</sup>.

Le 29 décembre, un train de rapatriés polonais partit de France. Ce fut le dernier rapatriement à être organisé dans le cadre des conventions franco-polonaises. Ce convoi était particulier car la majorité des passagers était constituée des familles des militants communistes expulsés par les autorités françaises tout au long de l'année, notamment à la suite de la grève générale d'automne<sup>35</sup>.

L'année 1948 ne fut pas une réussite pour les organisateurs de l'action de rapatriement. Sur le plan technique, au cours de cette année, la majorité des rapatriés avaient effectué leur retour sur la base des passeports familiaux<sup>36</sup>. En effet, comme l'écrit Joanna Szulc, 72 % des immigrés polonais de France qui retournèrent dans leur pays d'origine entre 1946 et 1950 le firent dans les deux premières années de cet intervalle, et 54 % au cours de la seule année 1947<sup>37</sup>.

La France refusa de signer la convention sur le rapatriement pour l'année 1949, ce qui acta la dissolution de la Commission mixte franco-polonaise. Les autorités françaises annulèrent même les deux convois prévus pour janvier et février 1949 dans lesquels devaient monter des immigrés qui s'étaient inscrits sur les listes de retour avant la fin de l'année 1948. Les protestations des communistes français furent ignorées par la France qui avança, pour sa part, que le retour individuel ne posait plus de problème maintenant que la guerre était terminée. Dorénavant, le gouvernement polonais organisait seul les retours, sans aucun appui des autorités françaises, qui cherchaient d'ailleurs parfois à

33 Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 253.

34 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 372, 381-382 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 250, 253 (réf. 505).

35 BPP, fonds M. Biesiekiński, art. prov. 4/1, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9.

36 Kazimierz Pudło, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la deuxième guerre mondiale », art. cit., p. 206 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 245.

37 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 324.

entraver les démarches<sup>38</sup>. Le seul rapatriement collectif (organisé directement par les autorités varsoviennes) à se faire par voie maritime partit du Havre le 19 mai 1949. 710 volontaires embarquèrent à bord du paquebot le *Batory*<sup>39</sup>. À partir de cette date, l'État organisa, grâce à son agence de voyages Orbis, des voyages collectifs par trains internationaux sur les lignes commerciales, payés par le gouvernement polonais. On compta un départ par mois.

Selon les calculs du conseiller de l'ambassade de Pologne populaire à Paris, Feliks Chiczewski, transmis à Mieczysław Biesiekierski, collaborateur de l'ambassadeur informel du gouvernement polonais en exil, au cours de toute l'année 1949, le nombre d'immigrés polonais de France rapatriés s'éleva à environ 2 070 personnes (dont les 710 rentrées en mai par voie maritime et quelque 1 360 passagers des lignes ferroviaires ordinaires, dans le cadre de quatre voyages organisés entre les mois de juin et d'octobre<sup>40</sup>).

120

Il n'était pas rare, notamment en 1948, que les travailleurs polonais inscrits sur les listes de rapatriement restassent en France<sup>41</sup>. Si certains immigrés changèrent tout simplement d'avis, beaucoup d'autres s'étaient en réalité inscrits pour le départ à l'instigation des militants des associations provarsoviennes ou des membres du personnel des consulats polonais en France pour pouvoir ranger leurs affaires consulaires ou d'autre caractère, pour ensuite ne pas se présenter au moment du départ.

Les militants des associations anticommunistes polonaises accusaient souvent les partisans du Conseil national des Polonais de France (Rada Narodowa Polaków we Francji, CNPF), organisation centrale des associations communistes qui appelait les immigrés polonais à retourner en Pologne

38 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 177 (réf. 240) ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 254-258 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 389.

39 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n°10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 9 ; Józef Łaptos, « La Situation et le rôle de l'émigration polonaise en France à l'époque de la guerre froide, 1944-1956 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne*, op. cit., p. 183 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 392.

40 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n°11 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 octobre 1949, [Paris, après le 31 octobre 1949], p. 10. Gabriel Garçon cite ce chiffre de 1 360 rapatriés en 1949 par train comme le nombre total de Polonais effectivement rentrés au cours de cette année. Voir : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 288. Le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale fournit d'autres chiffres : 1 939 Polonais revenus de France au cours de 1949, dont 916 hommes. Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 392 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 264.

41 Voir entre autres : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 376-377.

populaire, de ne pas vouloir eux-mêmes rentrer en Pologne. Nous en trouvons la preuve dans le récit que fait un Polonais, enquêté par l'Ined au début des années 1950, de son père qui avait poussé les autres au rapatriement mais qui « lui-même n'a[vait] jamais voulu rentrer au pays, surtout après la visite qu'il y a[vait] faite<sup>42</sup> ».

D'après le recensement général de la population en Pologne daté du 3 décembre 1950, 78 431 travailleurs polonais de France étaient retournés dans leur pays au cours de la période 1946-1948, dans le cadre de l'action de rapatriement. Cependant, ce nombre se référait uniquement aux Polonais résidant en France au mois d'août 1939, et non aux Polonais revenus grâce à l'action de rapatriement au lendemain de la Libération (même si ces nombres devaient être proches)<sup>43</sup>. D'après les statistiques françaises, le nombre de Polonais rentrés dans leur pays natal au cours de cette période était bien moindre : environ 51 000 personnes<sup>44</sup>. Selon le chercheur polonais Stanisław Jaros, 63 964 Polonais étaient rentrés de France dans le cadre du rapatriement des anciens immigrés (*reemigracja*) entre 1946 et 1948<sup>45</sup>. Pour la même période, les autorités polonaises nous donnent le nombre de 64 557 personnes rapatriées dans le cadre du rapatriement organisé sur la base de trois conventions franco-polonaises. Leon Turajczyk a quant à lui estimé à environ 69 000 le nombre d'immigrés polonais rentrés dans leur pays d'origine entre 1946 et 1948, sans compter les 1 000 Polonais revenus avant le lancement officiel de l'action de rapatriement (c'est-à-dire au cours de 1945 et avant le mois de mai 1946)<sup>46</sup>.

Les statistiques officielles polonaises faites à cette période semblent cependant plus proches de la réalité en annonçant presque 65 000 rapatriés. En effet, les estimations françaises ne prenaient le plus souvent en compte que les

42 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. I, *op. cit.*, p. 504.

43 *Rocznik Statystyczny 1956*, Warszawa, GUS, 1956, p. 78 ; Leon Turajczyk, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945-1948 », art. cit., p. 62. Le nombre annoncé plus de 70 000 Polonais rapatriés a été ainsi repris par Marie-Claude Blanc-Chaléard : Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, p. 53.

44 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. I, *op. cit.*, p. 219 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France (1918-1978). Les problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 43.

45 Les chiffres fournis par Stanisław Jaros ont été repris par Gabriel Garçon, qui les considère comme « les sources polonaises » de référence (Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 288).

46 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 207-208. Dans un article – d'ailleurs pionnier quant à la question des retours des Polonais de France après la seconde guerre mondiale –, cet auteur avait déjà apporté le nombre de 68 900 Polonais rapatriés dans le cadre de la *reemigracja* entre 1946 et 1948 (*id.*, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji », art. cit., p. 62).

travailleurs, en oubliant les membres de leur famille<sup>47</sup>. Les autorités de Pologne populaire ne s'autorisèrent pas à considérer leur opération réussie : les rapatriés ne constituaient en effet qu'environ 15 % de la communauté polonaise des immigrés d'avant-guerre qui habitaient en France après la seconde guerre mondiale. Il faut en outre souligner que parmi les rapatriés se trouvaient seulement 9 855 mineurs, alors que les trois conventions de rapatriement consécutives avaient autorisé le retour de 18 000 représentants de ce métier, essentiels pour l'économie nationale polonaise à l'heure de la reconstruction du pays.

Nous présenterons plus loin les raisons qui conduisirent certains immigrés à retourner dans leur pays et celles qui motivèrent la décision de ceux qui restèrent en France. Bien que faible, ce pourcentage représentait tout de même un nombre de personnes considérable si l'on garde à l'esprit le fait que ces Polonais ont choisi librement de rentrer dans leur pays, sans subir de pression directe d'une quelconque autorité.

122

Janine Ponty a attiré l'attention sur le fait que si ce sont le manque de travail et les conditions de vie déplorables qui poussèrent des milliers de Polonais à émigrer en France au cours de l'entre-deux-guerres – à l'exception des « Westphaliens » qui pourtant étaient, eux aussi, après la première guerre mondiale pressés par le devoir du choix d'une nationalité –, les travailleurs polonais qui retournèrent en Pologne après la seconde guerre mondiale n'étaient pas du tout contraints, ni sur le plan économique ni sur le plan politique<sup>48</sup>.

Ceux qui rentrèrent dans leur pays le firent librement, pour des raisons patriotiques ou idéologiques (dans le cas des militants communistes). Cela ne changeait rien au fait que beaucoup d'entre eux, auparavant convaincus par la propagande menée par les militants communistes dans les colonies polonaises en France, regrettèrent ensuite leur décision.

La part des personnes actives pour l'ensemble des rapatriés oscillait, d'après les données de l'Office national du rapatriement, entre 30 et 40 %<sup>49</sup>. En outre, d'après Halina Janowska, qui a consacré un article à la comparaison entre les deux « rapatriements » des Polonais de France – celui forcé des années 1930 et celui organisé par les autorités de la Pologne populaire dans les années 1940 –,

---

47 C'est Janine Ponty qui la première a insisté sur cette question, voir : Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises », art. cit., p. 98-99.

48 *Ibid.*, p. 105.

49 Halina Janowska, « Dwie reemigracje Polaków z Francji » [Les deux rapatriements des Polonais de France], *Problemy Polonii Zagranicznej*, vol. 4, 1964-1965, p. 24.

environ 25 % de l'ensemble des Polonais rentrés dans leur pays d'origine étaient des femmes<sup>50</sup>.

La part des enfants parmi les Polonais rapatriés est difficile à établir, dans la mesure où, comme l'a remarqué Halina Janowska, les statistiques polonaises ne donnaient pas de définition précise du terme *enfants*. Certains organismes fixaient la limite d'âge à 10 ans tandis que d'autres documents considéraient comme « enfants » tous les Polonais âgés de moins de 15 ans. D'autres ne précisaient pas du tout ce que voulait dire la catégorie des « enfants » revenus en Pologne. Halina Janowska a estimé que les enfants de 15 ans et moins représentaient 30 % de tous les rapatriés de France dans les années 1940<sup>51</sup>. D'après Stanisław Jaros, en 1947, les enfants de moins de 14 ans constituaient 22,95 % de l'ensemble des Polonais rapatriés, soit 6 926 personnes sur les 30 175 rentrées en Pologne populaire. Pour l'année 1948, des chiffres presque identiques ont été avancés par Joanna Szulc : les enfants de moins de 16 ans constituaient 23,5 % de tous les rapatriés<sup>52</sup>.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le rapatriement des personnes reconnues par les autorités soviétiques comme citoyens de l'Union soviétique fit l'objet d'une question spécifique. Conformément aux arrangements franco-soviétiques, tous les ressortissants soviétiques devaient être rapatriés, et cela indépendamment de l'avis des intéressés. En revanche, la définition du « ressortissant soviétique » n'était pas la même pour les deux parties contractantes. Alors que les Français ne considéraient comme citoyens de l'Union soviétique que les personnes qui étaient munies du passeport de ce pays, les Soviétiques (tout comme les autorités polonaises de Varsovie) reconnaissaient comme ressortissants de l'Union soviétique les personnes d'origine ethnique ukrainienne, biélorusse, russe ou lithuanienne qui étaient jusque-là de nationalité polonaise. La majorité des personnes concernées ne désirant pas se retrouver sous le pouvoir de Staline, elles demandèrent souvent la nationalité polonaise – même si une part importante d'entre elles ne se considéraient pas comme polonaises avant l'annonce du rapatriement forcé des ressortissants soviétiques de France<sup>53</sup>. Malgré toutes ces réserves, la France accepta le rapatriement des « personnes déplacées soviétiques » jusqu'en juillet 1947. Parmi ces rapatriés se trouvaient un certain nombre de personnes munies

50 *Ibid.*

51 *Ibid.*

52 Stanisław Jaros, « Reemigracja Polaków z Francji », art. cit., p. 85-86 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration, op. cit.*, p. 289, 382.

53 PISM, A.46/1, lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 4 avril 1946.

d'un passeport polonais à la veille des hostilités<sup>54</sup>. La question du sort de ces personnes n'était pas primordiale pour les militants anticomunistes polonais en France. Après avoir appris l'existence de ce problème, les autorités françaises admirent que les personnes munies d'un passeport polonais ou lithuanien au moment du déclenchement des hostilités disposaient d'un droit d'option quant à leur nationalité juridique. Elles ne furent ainsi pas soumises au rapatriement obligatoire concernant les ressortissants soviétiques. La même attitude fut admise dans la zone française d'occupation en Allemagne où initialement, avant que les autorités militaires françaises ne s'orientent vers cette solution, les agents soviétiques avaient effectué de véritables chasses à l'homme, y compris à l'égard des personnes déplacées des territoires annexés à l'Union soviétique en 1939-1940, puis en 1944<sup>55</sup>. En revanche, le sort des Polonais originaires des territoires orientaux de la Pologne d'avant-guerre, désormais soviétiques, constituait un enjeu important pour les responsables des deux gouvernements polonais. Ces personnes étaient généralement considérées comme citoyens polonais si elles pouvaient confirmer leur origine ethnique, leur rapatriement – en Pologne, et non sur le territoire annexé par l'Union soviétique – restant ainsi soumis à leur seule volonté.

L'intérêt de la Pologne populaire pour le rapatriement de ses ressortissants résidant depuis l'entre-deux-guerres dans l'Hexagone poussa les autorités françaises à réenvisager la question des regroupements familiaux afin que les membres de la famille d'immigrés puissent rejoindre ces derniers en France.

Avant les hostilités, la question n'était pas pressante, la majorité des immigrés envisageant leur retour en Pologne dans l'avenir, les autres pensant qu'il leur serait rapidement possible de faire venir leurs familles en France. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que de nombreux travailleurs immigrés se décidèrent à s'installer définitivement en France, il n'était pourtant pas facile, pour les familles d'immigrés qui étaient restées en Pologne, de franchir la frontière polonaise. Les enfants ayant été séparés de leurs parents par la guerre constituaient des cas spécifiques. Pour des raisons principalement démographiques, la France demanda qu'un accord fût signé, assurant la venue

54 Józef Łaptos, « Polityczne implikacje działalności humanitarnej UNRRA wobec środkowoeuropejskich "displaced persons", 1945-1947 » [Les implications politiques du programme humanitaire de l'UNRAA envers les personnes déplacées de l'Europe centrale], *Prace Komisji Środkowoeuropejskiej*, Kraków, PAU [Académie polonaise des arts et des sciences], vol. 5, 1997, p. 150.

55 PISM, A.46/1, rapport du commandant Tadeusz Wyszogrodzki, officier de liaison principal polonais dans la zone d'occupation française en Allemagne, Rastatt, le 8 janvier 1946; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, notice sur l'arrangement franco-polonais relatif aux réfugiés polonais, faite par Mieczysław Biesiekierski, Paris, le 25 mai 1946.

dans l'Hexagone des enfants d'immigrés. Entre 1946 et 1948, 1 174 enfants polonais furent ainsi amenés en France par des trains polonais, prévus ensuite pour le retour des volontaires au rapatriement. Plus de 800 d'entre eux arrivèrent en France en 1948. Le Service social d'aide aux émigrants recueillait les demandes des immigrés. Ces convois particuliers furent organisés avec le concours de la Croix-Rouge française (qui dépêcha des convoyeuses pour accompagner les enfants) et du Secours national (qui mit quant à lui à disposition ses centres d'accueil et ses camions), en collaboration avec le personnel auxiliaire de la Croix-Rouge polonaise<sup>56</sup>. Les concessions faites par les Polonais quant à ces regroupements familiaux étaient liées à la pression française, exercée par des interruptions du rapatriement des immigrés polonais<sup>57</sup>.

#### PARTIR EN POLOGNE OU RESTER EN FRANCE ?

##### LES MOTIVATIONS DES IMMIGRÉS POLONAIS

Il est évident que la question du rapatriement des Polonais de France constituait un enjeu important pour les relations franco-polonaises. L'échec relatif de l'action de rapatriement des travailleurs polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres fut aussi dû à l'opposition des autorités françaises et aux mesures que ces dernières entreprirent pour limiter l'ampleur de l'opération. La politique française envers les immigrés polonais était sur ce point plus efficace que la propagande contre le rapatriement menée par le courant anticomuniste au sein de l'immigration polonaise. En effet, malgré les conventions bilatérales signées entre 1946 et 1948, les autorités françaises désiraient maintenir la main-d'œuvre polonaise sur le territoire et limiter le nombre de travailleurs rapatriés en Pologne. Les mesures entreprises par la France pour garder les travailleurs polonais s'inscrivirent dans la nouvelle politique française d'immigration et d'intégration établie dès 1945, qui est décrite dans le chapitre suivant<sup>58</sup>.

Certes, ceux qui restèrent le firent souvent par peur du nouveau régime communiste établi en Pologne, mais c'est par-dessus tout l'alternative offerte par les autorités françaises qui semble avoir été décisive. L'accès facilité à la nationalité française grâce au nouveau Code de la nationalité française du

56 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 251, 257 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 10.

57 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 9 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 10.

58 Voir le chapitre 3, « Des Polonais en France aux Français d'origine polonaise – l'intégration progressive à la société française ».

19 octobre 1945, l'intégration progressive des enfants et des adolescents de la « deuxième génération » de l'immigration polonaise (personnes nées ou élevées en France et marquées par l'éducation française) tout comme l'égalité de traitement des travailleurs polonais avec les Français semblent en effet avoir été les ressorts du choix fait par nombre de Polonais. Ce dernier aspect – notamment la Sécurité sociale, les allocations familiales et l'égalité des pensions de retraite – a déjà été mentionné par Alain Girard et Jean Stoetzel dans leur ouvrage de référence sur la situation des étrangers en France au début des années 1950. À cela il faut ajouter, dans le cas des mineurs polonais, le droit perpétuel au logement attribué par les Houillères. Tous ces éléments contribuèrent fortement à l'intégration des immigrés polonais à la France et à la société française.

Les femmes, moins intégrées à la société française et ne parlant le plus souvent que le polonais, étaient celles qui, en général, désiraient le plus retourner en Pologne. Parmi les motifs du retour – ou de la décision de rester en France – on peut aussi citer le fait de posséder ou non une ferme ou un lopin de terre en Pologne<sup>59</sup>.

Malgré leur désir profond de retourner dans leur patrie, certains parents s'inclinaient face à la volonté de leurs enfants qui ne voulaient pas « rentrer » dans un pays qu'ils ne connaissaient pas. La « deuxième génération » de l'immigration polonaise, c'est-à-dire les enfants des immigrés d'avant-guerre, et à plus forte raison les premiers membres de la « troisième génération », se sentait beaucoup plus attachée à la France qu'à la Pologne qu'ils méconnaissaient souvent ou qu'ils ne concevaient que comme le pays des souvenirs lointains. Il s'agit sans doute là d'un des éléments les plus importants dans le choix des immigrés de demeurer en France<sup>60</sup>. Naturellement, le rapport qu'entretenaient les immigrés de la « première génération » (arrivés sur le territoire français à l'âge adulte) avec leur pays d'origine et leur pays d'adoption avait aussi évolué. Bien que toujours vus comme des Polonais (les fameux « Polaks », expression datant de l'entre-deux-guerres) par les Français, ils étaient devenus des Français pour leurs compatriotes restés en Pologne sur la Vistule. Ils appréciaient la vie en France et sa culture. Comme l'a écrit Stefan Nowakowski, chercheur polonais, le rapatrié s'identifiait avec tous les bons côtés « caractéristiques » de la France et il accusait ses compatriotes restés en Pologne de tous les défauts que la population française lui avait autrefois attribués ; en miroir, le Polonais « du pays » avait tendance à reprocher au rapatrié de France tous les défauts traditionnellement associés à la

59 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *op. cit.*, p. 426.

60 *Ibid.*, p. 68, 82 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », *art. cit.*, p. 214.

société française<sup>61</sup> – ce qui ne semblait d’ailleurs pas déranger les intéressés, qui n’en avaient souvent pas conscience. En revanche, ceux qui étaient retournés dans leur patrie le regrettaient souvent.

Certains essayèrent de rentrer en France, parfois même sans leur famille. Ce sentiment n’était pas uniquement dû à des raisons politiques ou économiques, mais aussi à la sensation de ne pas faire réellement partie du pays de retour. Par ailleurs, il est vrai que les rapatriés étaient souvent considérés avec méfiance et qu’ils se sentaient surveillés. Un certain nombre de déçus présentèrent leurs demandes aux consulats de France en Pologne, invoquant leur nationalité française, celle-là même qui les avait empêchés de faire partie des programmes de rapatriement. En octobre 1946, lors d’une conférence rassemblant les représentants des Polonais rapatriés de France et la direction centrale du Charbonnage de la Pologne populaire (Centralny Zarząd Przemysłu Węglowego), certains problèmes comme les conditions de logement et d’approvisionnement, le manque de travail pour les jeunes femmes, les retards dans le paiement des retraites, l’insuffisance des outils de travail ou encore les conflits avec les Allemands employés dans les mines furent soulevés<sup>62</sup>.

La question des rapatriés déçus par la réalité de la Pologne populaire était à ce point sensible qu’elle fut abordée par l’ambassadeur français à Varsovie, Roger Garreau, à l’occasion de sa rencontre à Paris avec Kajetan Morawski, le dernier ambassadeur du gouvernement polonais en exil. Lors de cet entretien, qui se tint le 10 août 1946, Garreau apprit à son homologue informel que parmi les personnes qui désiraient retourner en France se trouvaient des officiers et des soldats des bataillons polonais de la 1<sup>re</sup> armée française, revenus en uniforme en Pologne au mois de novembre de l’année précédente<sup>63</sup>. Cette information était d’autant plus intéressante que Roger Garreau jouissait dans les milieux anticommunistes polonais de la réputation de « soviétophile ». En effet, en janvier 1946 déjà, un officier de liaison polonais dans la zone d’occupation française en Allemagne avait informé sa hiérarchie de la présence d’une dizaine d’anciens soldats de bataillons polonais de la 1<sup>re</sup> armée française qui désiraient

61 Stefan Nowakowski, « Przeobrażenia społeczne i adaptacja reemigrantów w Polsce » [Les transformations sociales et l’adaptation des rapatriés en Pologne], *Mysł Współczesna*, n° 7, 1950, p. 83. Voir aussi les résultats des recherches de Kazimierz Pudło, confirmant les dissensions entre les Polonais rapatriés de France dans le cadre de la *reemigracja* et les Polonais ayant toujours vécu en Pologne : Kazimierz Pudło, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la deuxième guerre mondiale », art. cit., p. 213-215.

62 Halina Janowska, « Dwie reemigracje Polaków z Francji », art. cit., p. 26.

63 PISM, A.46/1, lettre : Kajetan Morawski à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 12 août 1946. Sur l’engagement des Polonais dans les deux bataillons polonais de la 1<sup>re</sup> armée française, voir le chapitre 5, « Les anciens immigrés polonais toujours dans l’uniforme militaire après la libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France ».

rentrer clandestinement en France après leur court séjour en Pologne<sup>64</sup>. Il n'était effectivement pas facile de quitter la Pologne après y être retourné, la France n'offrant en outre pas de possibilité de retour à tous les rapatriés déçus. C'est ainsi que, se rendant compte que « la réalité était loin d'être comparable à ce qu'on leur avait promis », les personnes rentrées en Pologne – qui souvent avaient appartenu à une association communiste de l'immigration polonaise – retournèrent clandestinement en France. D'après un autre Polonais qui avait lui-même été militant actif du CNPF et qui avait pu faire un court séjour dans son pays natal, « si elle en avait [eu] les moyens et les possibilités, toute la jeunesse qui [était] rentrée en Pologne en 1947-1948 [serait] revenue en France avec empressement<sup>65</sup> ».

Certains Polonais essayèrent de faire en sorte que leur retour dans leur pays natal ne soit pas définitif. Citons par exemple le cas d'un immigré polonais qui envisageait de retourner en Pologne avec le statut de membre d'une mission économique pour le compte d'une entreprise française, lui permettant ainsi de prendre ensuite la décision de rester en Pologne ou de revenir en France<sup>66</sup>.

Un nombre important de travailleurs polonais considéraient leur installation en France comme une réussite. C'est en tout cas ce qui ressort des résultats de l'enquête effectuée par l'Ined au début des années 1950, tant pour les immigrés du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais que pour les ouvriers agricoles polonais de l'Aisne<sup>67</sup>. Les uns avaient acheté un terrain ou une maison, les autres désiraient que leurs enfants connaissent une promotion sociale en France, restant sourds aux promesses faites par la nouvelle Pologne dite « populaire ».

Les personnes qui firent le choix de retourner dans leur pays natal étaient relativement jeunes mais appartenaient à la « première génération »<sup>68</sup>. En effet, les Polonais plus âgés vivaient en France depuis des années, se sentaient sur le territoire français comme « chez eux » et avaient souvent déjà réussi à acquérir une propriété en France. Ils étaient, comme l'a écrit Jean Anglade, « bien enracinés dans leur terre d'adoption [et] trop vieux pour nourrir de nouvelles espérances<sup>69</sup> ». En outre, leurs enfants étaient déjà bien francisés, et ils ignoraient tout ou presque de la Pologne.

64 PISM, A.46/1, rapport du commandant Tadeusz Wyszogrodzki, officier de liaison principal polonais dans la zone d'occupation française en Allemagne, Rastatt, le 8 janvier 1946.

65 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. I, *op. cit.*, p. 425, 504.

66 BPP, fonds Rosa Bailly, vers. 2845/1, lettre privée : T. Ogierman-[Olearski - (?), mot illisible] à Rosa Bailly, [Champigny - (?), mot illisible], le 23 août 1945.

67 Alain Girard et Jean Stoetzel, *ibid.*, p. 443, 495.

68 *Ibid.*, p. 111-112.

69 Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 45.

Ces constatations sont confirmées par les statistiques citées par Joanna Szulc. En 1946, 60 % des mineurs rapatriés étaient âgés de 36 à 50 ans. De même, pour l'année 1948, seuls 8 % des rapatriés avaient plus de 50 ans. En ce qui concerne le lieu de naissance des intéressés, au cours de 1946, 74 % des Polonais rapatriés du Nord de la France étaient nés sur les territoires polonais, pourcentage auquel il faut ajouter 13 % de Polonais nés en Allemagne (« Westphaliens »). Seuls 12 % d'entre eux étaient nés en France. Pour les rapatriés de Moselle, les chiffres étaient encore plus évidents : 92 % des rapatriés étaient nés sur les territoires polonais, 6 % en Allemagne et 1,6 % seulement en France<sup>70</sup>.

Tout cela ne veut pas dire que les motivations politiques n'étaient pas étrangères à la décision de rentrer ou non. De nombreux travailleurs déclaraient qu'ils seraient rentrés si la Pologne avait été « libre », c'est-à-dire indépendante des influences communiste et soviétique. En outre, *Narodowiec* [Le National], principal journal des immigrés polonais du Nord de la France, publiait des articles qui pointaient du doigt la distorsion entre les promesses brandies par les communistes et la dure réalité de la vie des mineurs rapatriés en Pologne populaire<sup>71</sup>. À la tête des sceptiques concernant l'action de rapatriement – mise en place officiellement dès le mois de mars 1946, mais effective dès les premiers mois de l'année précédente – se trouvait l'Union centrale des Polonais en France. Bien que comprenant les sentiments nationaux qui animaient les volontaires pour le retour immédiat, cette organisation centrale des associations reconnaissant le gouvernement polonais en exil appelait à ne pas revenir en Pologne aussi longtemps qu'elle serait dirigée par les communistes, contre le gré de la société polonaise elle-même.

Le courant « intransigeant » des adhérents du gouvernement en exil mais aussi et surtout *Narodowiec*, indépendant vis-à-vis de deux gouvernements en concurrence, propageaient des témoignages de personnes déçues qui, après être parties pour la Pologne, revinrent ensuite en France. De telles histoires n'étaient pas rares. Les travailleurs rapatriés, habitués au niveau de vie en France, étaient surtout choqués par les conditions d'existence vraiment dures qu'offrait la Pologne, tout juste sortie de l'occupation allemande. L'attitude décourageante des fonctionnaires de l'administration du gouvernement de Pologne populaire et de l'industrie minière était aussi souvent évoquée par les militants anticomunistes en France. Ces derniers soulignaient en outre que les rapatriés pourraient faire l'objet d'une surveillance de la part des services secrets

70 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 332, 381.

71 C. Ciapała, « List z Polski: Górnicy są zadowoleni » [Lettre de Pologne : Les mineurs sont contents], *Gazeta Polska*, n° 156, 3-4 juillet 1949, p. 2.

communistes, puisque considérés comme « agents » potentiels de l'Ouest<sup>72</sup>. Ils cherchaient en effet à infiltrer les milieux des Polonais ayant autrefois vécu en France car ils constituaient selon eux une « population [qui] avait été longtemps sous influence du système capitaliste qui avait pu d'une manière ou d'une autre les utiliser ». Le dossier concernant les rapatriés polonais de France était désigné par l'appellation « Ouest » (*Zachód*)<sup>73</sup>.

On ne peut cependant pas négliger le fait que la presse provarsoviennne, surtout *Gazeta Polska*, publiait régulièrement des témoignages allant dans un sens tout à fait contraire. De longs extraits de lettres écrites par des rapatriés, notamment des mineurs, contents de leur retour et qui louaient les conditions de vie en Pologne furent reproduits<sup>74</sup>. Parmi les quelque 50 000 immigrés qui revinrent dans leur pays d'origine dans les années 1946-1947, au moins 17 389 étaient membres du Parti ouvrier polonais en France (PPR), c'est-à-dire du parti communiste polonais. Cela signifie qu'au moins 35 % des rapatriés sympathisaient activement avec le régime politique de la nouvelle Pologne populaire<sup>75</sup>.

130

Les Polonais anticommunistes qui avaient décidé de retourner en Pologne se sentaient parfois obligés d'expliquer, sinon de justifier, leur attitude. Ainsi un Polonais écrit-il en août 1945, dans une lettre à Rosa Bailly, animatrice et secrétaire générale de l'association Les Amis de la Pologne : « Comprenez, s'il vous plaît, que ma famille entière m'attend là-bas, mon épouse et mes trois enfants ; je recule ma décision quant au départ malgré les informations qui m'arrivent de Pologne, tant bonnes que moins bonnes. Mais la situation n'est pas si mauvaise qu'on la présente dans les journaux [des réfugiés polonais et du gouvernement polonais de Londres]<sup>76</sup>. »

L'attitude du clergé polonais en France envers le retour de ses compatriotes était d'abord modérée. Les prêtres et la presse catholique n'appelaient ni pour que les travailleurs polonais restent en France ni pour qu'ils retournent dans

72 Pour plus de précisions sur cette question et des exemples, voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 212-214, 280, 293, 302, 305-306, 395, 414 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 289-308 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 5, « instructions générales du mouvement Indépendance et Démocratie », [s.l.n.d.], p. 1.

73 Rapport de l'appareil de l'Office de la sécurité publique (Urząd Bezpieczeństwa Publicznego) au ministère polonais de la Sécurité publique du 19 août 1950, cité dans Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 407, trad. Joanna Szulc. Ce point, qui n'est pas en lien avec la question de la vie des immigrés polonais en France, est développé par Joanna Szulc et par Aneta Nisiobęcka : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 407-414 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950*, op. cit., p. 343-350.

74 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 303-305.

75 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 132.

76 BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, lettre privée : T. Ogierman-[Olearski - (?), mot illisible] à Rosa Bailly, [Champigny - (?), mot illisible], le 23 août 1945.

leur terre natale. Ils avancèrent que les personnes qui rentraient en Pologne le faisaient à cause du mal du pays et non pour des motifs politiques<sup>77</sup>. Cette position fut particulièrement mise en avant dans une résolution votée par l'assemblée générale de l'Union des associations catholiques polonaises (Polskie Zjednoczenie Katolickie, UACP), dont la conférence se tint le 26 août 1945 à Lorette (Loire) et qui exprimait « sa protestation contre l'utilisation de la question des rapatriements à des fins politiques<sup>78</sup> ». En novembre de l'année suivante, le conseil de la Mission catholique polonaise vota une résolution en ces termes : « Chacun a le droit, et parfois même le devoir, de rentrer au pays, mais on ne peut forcer personne à prendre cette décision. Tous sont d'accord pour tenir l'attitude suivante : ne pas encourager, mais ne pas empêcher non plus<sup>79</sup>. » Il semble que la position relativement attentiste des représentants de l'Église catholique polonaise en France envers l'action de rapatriement organisée par les autorités de la Pologne populaire résultait de l'attitude du recteur de la Mission catholique polonaise, le père Franciszek Cegiełka, qui était hostile à la politique française d'intégration progressive – ou d'« assimilation », pour employer un terme usité à l'époque<sup>80</sup>. Son successeur, le père Kazimierz Kwaśny, plus favorable – du moins publiquement – aux représentants de la Pologne populaire en France, orienta le clergé polonais en France vers la critique ouverte du rapatriement. Il semble que parmi toutes les figures importantes de la vie sociale et associative des immigrés polonais en France, le recteur Kwaśny ait été le premier à avoir perçu le caractère inévitable de l'évolution des mentalités polonaises en France après le séjour pluriannuel de nombre d'immigrés dans ce pays. L'initiative que le recteur eut de créer le Congrès de la Polonia de France en 1949 s'inscrit bien dans cet état d'esprit, lui qui ne voulait en effet, pas voir diminuer les effectifs des fidèles polonais en France.

D'après Jan Sikora, on peut en général constater qu'en Pologne « revinrent surtout ceux qui, malgré leur séjour déjà long en France, avaient conservé leur polonité et qui constituaient au sein de la Polonia une force vitale gravitant vers

77 « Wrócimy wszyscy » [Nous reviendrons tous], *Polska Wierna*, n° 37, 15 septembre 1946, p. 1. Voir aussi Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 299.

78 Cité dans Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 207, trad. Joanna Szulc. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 310.

79 Cité d'après Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 289 ; trad. Gabriel Garçon.

80 Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie Najstarsza w świecie: Polska Misja Katolicka we Francji, 1836-2006* [La Plus Vieille au monde. La Mission catholique polonaise en France, 1836-2006], Paris, Polska Misja Katolicka we Francji, 2006, p. 191.

la Pologne<sup>81</sup> ». Enfin, il semble que les motivations politiques jouèrent un rôle très minoritaire dans le choix des immigrés de retourner en Pologne ou de rester dans leurs foyers en France<sup>82</sup>. Ce fut l'offre française d'intégration sociale puis nationale qui remporta le succès dans cette bataille pour le rapatriement des travailleurs polonais de France. En effet, même ceux qui avaient pris leur décision de rester en France pour des raisons purement patriotiques anticommunistes intégraient par naturalisation, dans leur majorité, les rangs de la communauté des Français d'origine polonaise, leurs enfants étant d'ailleurs déjà pleinement intégrés à la société française. Il s'agit là du principal paradoxe résultant du choix des Polonais « intransigeants » qui ne désiraient retourner que dans une Pologne vraiment souveraine, c'est-à-dire libérée de la domination communiste et soviétique.

#### LE RAPATRIEMENT DES DÉPLACÉS ET RÉFUGIÉS POLONAIS DE FRANCE : L'ACTION DE *REPATRIACJA*

La fin des hostilités posa aux autorités polonaises un autre défi, l'organisation de retour des réfugiés de guerre et des « personnes déplacées » vers la Pologne. Pour faire la distinction entre ce retour et le retour des anciens immigrés « économiques » de l'entre-deux-guerres, l'action de rapatriement des « nouveaux » immigrés fut nommée *repatriacja*, tandis que le rapatriement des ouvriers et mineurs polonais installés en France depuis des décennies était qualifié de *reemigracja*.

À la mi-juin 1945, le chef de la Mission militaire de l'armée polonaise du gouvernement de Varsovie, le colonel Marian Naszkowski, arriva en France avec son équipe, dont le commandant Waclaw Komar<sup>83</sup>. Cette mission avait pour but non seulement d'exercer une pression sur les autorités françaises pour qu'elles mettent fin à l'activité de la Mission militaire polonaise de liquidation (*Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna*, PWML) du colonel Antoni Szymański, reconnaissant le gouvernement polonais en exil, mais aussi d'organiser le rapatriement des réfugiés de guerre et déplacés polonais qui se trouvaient en

81 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej Obserwacje, hipotezy, refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 61, trad. Pawel Sekowski.

82 Voir Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises », art. cit., p. 105.

83 CAD, Pologne, art. 4, lettre de la délégation du gouvernement provisoire de la république de Pologne au MAE informant sur l'arrivée du chef de la mission militaire polonaise, Paris, le 16 juin 1945 ; *ibid.*, lettre du ministre de la Guerre au MAE informant sur la constitution de la mission militaire polonaise (du gouvernement de Varsovie) à Paris, Paris, le 29 juin 1945 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji*, op. cit., p. 12.

France au moment de la Libération. Cette mission prit fin le 1<sup>er</sup> avril 1946, sur ordre du maréchal polonais Michał Rola-Żymierski<sup>84</sup>.

La majorité des déplacés polonais venus d'Allemagne qui se trouvaient en France à la fin des hostilités décidèrent de retourner en Pologne, choix appuyé par le fait que les militants provarsoviens et le journal *Narodowiec* accusaient les autorités de Londres de privilégier les officiers au détriment des anciens prisonniers de guerre moins gradés et des autres « personnes déplacées » polonaises présentes sur le territoire français<sup>85</sup>. Comme l'a écrit en septembre 1945 un réfugié polonais du camp de rapatriement de Châteaufort à Bruère-Allichamps (Cher), « en général, la majorité des personnes plus âgées qui [étaient] avec leurs familles désir[aient] rentrer. Les célibataires et anciens prisonniers de guerre hésit[aient] et n'arriv[aient] pas à se décider<sup>86</sup> ».

Le rapatriement des personnes déplacées polonaises (*repatriacja*) démarra au mois d'octobre 1945. D'après le service des prisonniers, déportés et réfugiés (PDR) du ministère de la Population, entre mi-octobre et fin novembre 1945, la première étape de la *repatriacja* devait concerner environ 15 000 déplacés polonais<sup>87</sup>. Selon les données françaises, jusqu'à fin octobre 1945, 12 766 déplacés de nationalité polonaise retournèrent en Pologne. Parmi eux, 8 044 Polonais virent leur retour financé par les autorités militaires américaines<sup>88</sup>. Sur les 18 903 étrangers rapatriés par les soins du service PDR du ministère de la Population au cours du mois de novembre, 12 718 étaient polonais (soit 67,28 % des rapatriés)<sup>89</sup>.

D'après les statistiques de l'United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA) – l'organisation responsable des logements, du ravitaillement, de l'habillement et de la protection médicale des « personnes déplacées » –, le rapatriement des personnes déplacées polonaises de France, réfugiés de guerre y compris, concerna entre le 4 octobre et le 14 décembre 1945 exactement 31 667 personnes. Dans le même temps, le rapatriement des déplacés polonais des zones britannique, française et américaine d'occupation en Allemagne concerna 352 543 personnes<sup>90</sup>.

84 CAD, Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 2 avril 1946.

85 Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji*, op. cit., p. 38.

86 Cité d'après BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, lettre : Stanisław Karaś à R. Bailly, Châteaufort/Bruère-Allichamps, le 5 septembre 1945 ; trad. Paweł Sekowski.

87 AN, F 9 3840, Prévisions du rapatriement des Polonais entre le 18 octobre et le 2 décembre [1945], [s.l.n.d.].

88 *Ibid.*, Étrangers rapatriés de France au 15 novembre 1945.

89 *Ibid.*, Étrangers rapatriés de France au cours du mois de novembre 1945.

90 « Bulletin d'information n° 10 », Londres, le 16 janvier 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza/Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945-1947* [Les « Bulletins d'information » de l'état-major du commandant en chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'état-major des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945-1947],

Au total, d'après les renseignements fournis par les centres de rapatriement du ministère des PDR et ensuite du service PDR du ministère de la Population, jusqu'à la fin de l'année 1945, l'action de rapatriement des personnes déplacées étrangères présentes sur le territoire français concerna 113 132 personnes<sup>91</sup>. Au cours de la première moitié de l'année 1946, le service PDR, rattaché dorénavant au ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, supervisa le rapatriement de 4 824 étrangers<sup>92</sup>.

Entre le mois d'octobre 1945 et la fin juin 1946, les autorités françaises rendirent possible le rapatriement d'environ 41 000 déportés, de 3 500 soldats démobilisés des Forces armées polonaises de l'Ouest et de 1 500 anciens soldats de la Wehrmacht ; l'armée américaine organisa le retour de 18 000 anciens soldats de la Wehrmacht et des compagnies de sentinelles. Ce sont au total environ 64 000 réfugiés et déplacés polonais qui quittèrent la France pour la Pologne dans le cadre de cette *repatriacja*. Jusqu'à la fin de l'année 1947, 8 000 autres personnes furent rapatriées en Pologne<sup>93</sup>.

---

éd. Czesław Brzoza, Kraków, Księgarnia Akademicka, 2008, p. 219. En revanche, dans un autre bulletin d'information de l'état-major polonais, on lisait que jusqu'au 28 décembre 1945 le rapatriement concerna 29 392 déplacés polonais de France. Ce nombre, provenant d'un rapport de l'UNRAA, fut ensuite considéré comme représentatif de l'état des rapatriements des réfugiés polonais de France jusqu'au 28 mars 1946 ! « Bulletin d'information n° 12 », Londres, le 16 février 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » Sztabu Naczelnego Wodza, éd. cit., p. 256 ; « Bulletin d'information n° 18 », Londres, le 15 mai 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » Sztabu Naczelnego Wodza, éd. cit., p. 361.

<sup>91</sup> AN, F 9 3840, nombre de rapatriés à la date du 31 décembre 1945.

<sup>92</sup> *Ibid.*, nombre de rapatriés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 juin 1946.

<sup>93</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 286. D'après les statistiques fournies par Krystyna Kersten, entre 1945 et 1950, le rapatriement des réfugiés de guerre et des personnes déplacées de nationalité polonaise de France concerna 63 771 personnes. Voir : Krystyna Kersten, *Repatriacja ludności polskiej po II wojnie światowej: studium historyczne* [Le Rapatriement de la population polonaise après la seconde guerre mondiale. Une étude historique], Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum, 1974, p. 236.

DES POLONAIS EN FRANCE  
AUX FRANÇAIS D'ORIGINE POLONAISE :  
L'INTÉGRATION PROGRESSIVE À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

L'ÉVOLUTION DES MŒURS ET DES TRADITIONS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ  
POLONAISE ÉTABLIE EN FRANCE DEPUIS DES ANNÉES

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la communauté polonaise en France, bien que toujours fortement attachée à son pays d'origine, subissait une évolution considérable résultant de son séjour pluriannuel dans l'Hexagone. Cette transformation concernait non seulement les enfants des travailleurs arrivés dans l'entre-deux-guerres qui faisaient partie de l'immigration de la deuxième génération, mais aussi leurs parents, qui étaient arrivés en France à l'âge adulte en quête d'un travail.

Les Polonais vivant en France depuis l'entre-deux-guerres entretenaient toujours, au lendemain de la seconde guerre mondiale, des contacts avec la Pologne, surtout grâce à une correspondance régulière (69 % des familles des travailleurs agricoles et 59 % des familles des mineurs enquêtés par l'Ined au début des années 1950). En revanche, 83 % des immigrés de l'Aisne et 75 % des immigrés du Nord-Pas-de-Calais n'avaient effectué aucun voyage en Pologne depuis leur installation en France<sup>1</sup>. Parmi ceux qui avaient rendu visite à leur famille dans leur pays natal dès les premières années suivant la seconde guerre mondiale, les immigrés les plus âgés étaient les plus représentés<sup>2</sup>. D'autres facteurs révélaient toutefois les évolutions que subissaient les immigrés polonais vivant depuis longtemps en France.

Les femmes conservaient la tradition polonaise et la transmettaient aux enfants. Les historiens de l'immigration ont découvert une règle s'appliquant

- 1 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF, coll. « Travaux et documents », 1953, p. 97.
- 2 Przemysław Pieczyński, « Les voyages de la jeunesse d'origine polonaise de France en Pologne dans les années 1945-1991 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve d'Ascq, conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1999, p. 218.

à la quasi-totalité des communautés immigrées en France : les hommes étaient plus actifs que les femmes, ces dernières étant recluses dans l'espace domestique<sup>3</sup>. En ce qui concerne le travail des immigrées polonaises, c'est dans le bassin minier du Nord de la France que ces femmes étaient le moins employées. Le statut économique relativement élevé des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais permettait en effet de conserver un modèle familial dans lequel seul l'homme travaillait. Les femmes étaient souvent confinées dans leurs foyers, s'occupant des enfants et du ménage, soucieuses de transmettre la tradition polonaise à leurs enfants, tradition toutefois de plus en plus influencée par les indigènes. La cuisine est un bon marqueur de cette évolution. Au début des années 1950, seuls 10 % des Polonais du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais enquêtés par l'Ined déclaraient se nourrir uniquement « à la polonaise ». Dans le cas des ouvriers agricoles de l'Aisne, cette proportion était moindre (3 %). L'écrasante majorité des travailleurs agricoles polonais (82 %) se nourrissait selon la tradition française. En revanche, dans le Nord-Pas-de-Calais, 71 % des Polonais enquêtés déclaraient avoir des habitudes alimentaires « mixtes », c'est-à-dire combinant des éléments polonais et français<sup>4</sup>. Le vin français était devenu irremplaçable pour ces immigrés, et il avait d'ailleurs beaucoup manqué à ceux qui avaient servi dans les Forces armées polonaises en dehors de la France durant la guerre<sup>5</sup>. De quoi cela est-il le reflet ? Les Polonais qui restaient concentrés dans leurs « colonies » étaient évidemment plus susceptibles de faire perdurer leurs coutumes. S'ils vivaient plus dispersés au sein de la majorité française, ayant ainsi des contacts plus fréquents avec les indigènes, ils s'accommodaient plus rapidement au modèle majoritaire. Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais constituait la forteresse de la « polonité » en France. Mais, comme le remarque bien Jerzy Lerski dans ses chroniques des corons polonais du Nord, pour la revue polonaise *Kultura* en 1949, seuls « les adultes âgés de plus de 25 ou 30 ans » éprouvaient un profond attachement aux coutumes et aux traditions nationales<sup>6</sup>. Les plus jeunes étaient déjà sur la voie de la « francisation ».

En Pologne, dans la campagne, la femme devait, comme son mari, participer aux travaux agricoles pour la subsistance de la famille. Dans le Nord de la France, le modèle traditionnel de la famille polonaise évolua pourtant vers un

3 Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette, 1992, p. 66.

4 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 74.

5 Z. Szepietowski, « Głosy oraz charakterystyka zdemobilizowanych żołnierzy-ochotników z Polonii zagranicznej » [Paroles et caractéristique des soldats volontaires démobilisés issus de la Polonia de l'étranger], *Polonia Zagraniczna*, n° 29, 1<sup>er</sup> décembre 1946 ; Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *Population*, vol. 4, n° 1, 1949, p. 158.

6 Jerzy Lerski, « Polacy z „Nordu” », [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), n° 1, 1949, p. 21.

certain matriarcat où la femme devint la seule personne chargée de l'éducation et de l'initiation des enfants à la tradition polonaise, nationale et religieuse<sup>7</sup>. En revanche, dans d'autres régions de France où la situation matérielle des travailleurs polonais était moins favorable, certaines immigrées travaillaient davantage que ce dont elles avaient autrefois l'habitude en Pologne. C'était par exemple le cas des femmes d'ouvriers industriels et agricoles polonais dans l'Allier et la Saône-et-Loire, où très souvent toute la famille devait travailler pour gagner de quoi vivre – y compris les enfants, qui étaient envoyés à la mine<sup>8</sup>.

L'autre indicateur de l'attachement des immigrés au modèle traditionnel de la famille est le niveau de fécondité. D'après l'enquête de l'Ined, on comptait 3,42 enfants par famille chez les ouvriers agricoles de l'Aisne et 3,24 enfants par famille chez les mineurs polonais du Nord-Pas-de-Calais. Il est intéressant de noter que dans le Nord de la France, parmi les couples polonais où les femmes avaient plus de 50 ans, la fécondité atteignait le niveau de 4,32 enfants par famille<sup>9</sup>. On peut imaginer que certains enfants d'une partie de ces couples étaient nés en Pologne. Cela nous montre que le niveau de fécondité était sensiblement inférieur chez les immigrés dont les enfants étaient nés en France. Avant les hostilités, le taux de fécondité avait notablement diminué en une génération, même chez les « Westphaliens », qui cultivaient pourtant le modèle familial le plus traditionnel parmi les immigrés polonais. Comme l'a remarqué Janine Ponty, les immigrés avaient moins d'enfants en France que leurs parents en Pologne<sup>10</sup>.

Quant à la manière de se vêtir, l'accommodement aux habitudes françaises était presque total, même dans les cités minières, jusqu'à l'être même complètement dans les régions où les Polonais vivaient dispersés parmi la population française. Le port du châle traditionnel par les Polonaises immigrées était déjà devenu rare. Dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, lorsqu'elles allaient à l'église, les femmes polonaises plus âgées s'habillaient tout en noir, portaient des capotes, des pardessus, des robes, des bas, des souliers, et même des gants – que les femmes ne portent pourtant pas en Pologne... Les costumes

7 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej Obserwacje, hipotezy, refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 175.

8 A MSZ, série 20, art. 49 : consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1949 [Lyon, avril 1949], fol. 128 ; Catherine Juif, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation (1939-1980)*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Yves Lequin, université Lumière-Lyon 2, 1994, cote BnF : microfiche M-33000, fol. 445.

9 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés, op. cit.*, t. 1, p. 77.

10 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 366.

folkloriques polonais n'apparaissent plus dans les corons, excepté les jours de grandes fêtes<sup>11</sup>.

En ce qui concerne l'état civil des immigrés polonais, le recensement des étrangers de France de la première moitié de l'année 1945 nous donne les chiffres suivants<sup>12</sup> :

- célibataires : 32,78 % ;
- mariés : 61,88 % ;
- veufs : 5 % ;
- divorcés : 0,34 %.

Ces chiffres concernent les hommes et les femmes de plus de 15 ans, et ne prennent pas en compte les 0,37 % de Polonais recensés qui n'avaient pas communiqué d'informations quant à leur état civil.

138

Selon la même source, les chiffres pour l'ensemble de la population étrangère présente sur le territoire français étaient les suivants (sans compter les 0,46 % d'étrangers recensés qui n'avaient pas déclaré leur état civil)<sup>13</sup> :

- célibataires : 30,66 % ;
- mariés : 59,88 % ;
- veufs : 8,70 % ;
- divorcés : 0,76 %.

Les chiffres se référant à la communauté polonaise et à l'ensemble des étrangers en France étaient donc sensiblement les mêmes. Nous constatons toutefois une sous-représentation des veufs et veuves au sein de l'immigration polonaise – le pourcentage des veufs parmi tous les étrangers ayant déclaré leur état civil, sans compter les Polonais, s'élevait à 9,8 %, ce qui peut être dû à l'âge moyen relativement bas des Polonais en France.

Nous voyons aussi que les Polonais de France comptaient en moyenne deux fois moins de divorcés que l'ensemble des étrangers installés dans ce pays. Si l'on exclut les Polonais des statistiques, la part des étrangers divorcés dans la population étrangère en France atteignait donc 0,88 %.

Cette observation est confirmée à l'échelle de la commune de Sallaumines. Dans cette ville du Pas-de-Calais, qui comptait 31,95 % de Polonais en 1946, les Polonais divorcés ne constituaient, entre 1944 et 1946, que 12,5 % de tous les

11 Waclaw Zbyszewski, « Polonia francuska » [La Polonia de France], *Kultura* (Paris), n° 11, 1950, p. 113 ; Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, *op. cit.*, t. I, p. 74, 473 ; Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *art. cit.*, p. 158.

12 Calculs de l'auteur sur la base de : *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 35, n° 3, mars 1947, p. 228.

13 Calculs de l'auteur sur la base de : *ibid.*, p. 228.

habitants divorcés<sup>14</sup>. Cela montre que l'institution de la famille était plus forte chez les Polonais que chez les autres étrangers présents sur le territoire français. Elle était aussi plus forte chez les Polonais que chez les Français.

Comme avant la guerre, les immigrés vivant dans des colonies polonaises continuaient à célébrer leurs fêtes nationales et religieuses, très souvent indistinctement. On revêtait alors les costumes traditionnels (notamment les enfants), dans une moindre mesure toutefois qu'avant les hostilités. Les Polonais ne constituaient plus, comme c'était le cas auparavant, « une commune dans la commune<sup>15</sup> ».

Certains changements étaient évidents. Bien que le niveau des pratiques religieuses des Polonais fût toujours élevé, tant parmi les travailleurs agricoles (66 % d'après l'étude de l'Ined pour les années 1951-1952) que parmi les mineurs (63 % d'après la même source), la vie religieuse des Polonais n'alla pas sans subir quelques évolutions. D'autant plus qu'un quart des Polonais du Nord-Pas-de-Calais enquêtés avaient refusé de répondre aux questions concernant la religion<sup>16</sup>. Souvent les parents avaient abandonné leur pratique, mais ils continuaient à donner une instruction religieuse à leurs enfants et à les envoyer à la messe chaque dimanche<sup>17</sup>. Si la participation aux messes dominicales avait fortement diminué, certaines cérémonies comme la première communion, la bénédiction d'un drapeau ou l'enterrement étaient toujours importantes<sup>18</sup>. Si la présence dans les foyers des immigrés de représentations de la Sainte Vierge et d'autres saints catholiques prouvait un certain attachement à la religion, il s'agissait plus là d'une volonté de leur part de faire vivre un élément de la culture polonaise que de l'exaltation d'un sentiment religieux. De même, si de nombreux enfants avaient des prénoms issus du Nouveau Testament, c'est principalement parce qu'ils étaient couramment portés en Pologne, ce qui reflète encore une fois le sentiment d'attachement national qu'éprouvaient les parents<sup>19</sup>.

Malgré ces évolutions, des événements religieux comme les pèlerinages avaient toujours cours, notamment entre les mois de mai et septembre, chaque

14 Janine Ponty, « Społeczność polska w Sallaumines (Pas-de-Calais, Francja) w latach 1922-1946: studium demograficzne » [La communauté polonaise à Sallaumines (Pas-de-Calais, France) dans les années 1922-1946 : étude démographique], dans Stanisław Klubiński (dir.), *Polska klasa robotnicza: studia historyczne* [La Classe ouvrière polonaise. Études historiques], Warszawa, PWN, 1978, t. VIII, p. 386.

15 Cité d'après Jean Anglade, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 43.

16 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 84, 481.

17 *Ibid.*, p. 402.

18 A MSZ, série 6, art. 1001, consulat général de Pologne à Marseille : rapport général de la situation des Polonais, Marseille, le 30 juin 1947, fol. 79.

19 Sur ces indices de la vie religieuse des immigrés polonais dans l'entre-deux-guerres, voir : Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 154.

année. Le plus grand pèlerinage de Polonais en France était celui organisé à Lourdes. On peut également citer ceux organisés, comme avant-guerre, à Lisieux (Calvados) ou à la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire, dans le Pas-de-Calais<sup>20</sup>. De même, les Polonais faisaient vivre leurs traditions à chaque temps liturgique, tout au long de l'année. Des coutumes comme *Oplatek* (le partage du pain azyme en famille le 24 décembre au soir) ou *Święcone* (la bénédiction, la veille de Pâques, des paniers contenant la nourriture pour le petit déjeuner de Pâques) étaient observées par nombre d'immigrés, indépendamment de leur niveau de religiosité<sup>21</sup>.

140

Alors que dans l'entre-deux-guerres les Polonais étaient devenus, « sans l'avoir vraiment voulu », de plus en plus des « catholiques des quatre actes de l'existence »<sup>22</sup>, il semble qu'après la seconde guerre mondiale cet éloignement des pratiques religieuses se fit de plus en plus volontairement. Le père Henri Desmettre, aumônier des immigrés slaves dans le diocèse de Lille, écrivit même dans son rapport de 1946, non sans une certaine exagération : « L'étranger, plus ou moins déraciné, adopte volontiers la mentalité et le comportement religieux du milieu dans lequel il a été transplanté. Sa vie spirituelle est souvent un reflet de la vie spirituelle du Français qu'il côtoie journellement<sup>23</sup>. » La religion devint pour beaucoup d'immigrés un élément de la tradition nationale essentiel au maintien de l'identité collective polonaise, beaucoup plus que le reflet d'une véritable foi. Très souvent, les immigrés rompaient avec la pratique lorsqu'ils n'avaient pas dans leur paroisse de prêtre polonais pour remplir l'office et faire vivre la liturgie polonaise, empreinte de tradition populaire, nationale et patriotique. En France, la liturgie polonaise avait intégré cette tradition à un niveau plus important qu'en Pologne, la nostalgie de la patrie abandonnée ayant renforcé ses aspects émotionnels. Sur ce point se rejoignent d'ailleurs les opinions de deux observateurs, Roman Dzwonkowski, père pallotin, et Jan Sikora, ancien consul général de la Pologne populaire à Lille. La vie religieuse

20 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 357 ; Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 25 ; W. Jastrzębowski, « Polska Pielgrzymka Narodowa do Lourdes » [Le pèlerinage national polonais à Lourdes], *Sztandar Polski*, n° 37, 9 septembre 1945, p. 1.

21 Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 27.

22 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 153.

23 A MSZ, série 20, art. 444, rapport du père H. Desmettre sur la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], fol. 25. Ce passage se trouve dans une partie concernant les catholiques romains slaves du Nord de la France qui étaient en majorité composés de travailleurs polonais et de leurs familles. Voir le même document dans : AAN, MPIOS, art. 222, fiches non paginées.

des immigrés polonais était liée à sa dimension sociale : les Polonais avaient besoin de se retrouver parmi les leurs, dans une atmosphère familiale<sup>24</sup>. Comme l'a constaté Marian Faleńczyk, père pallotin lui aussi, la religion ne jouait pas le rôle de « guide moral ou éthique » dans la vie sociale des Polonais<sup>25</sup>. Elle était donc une dimension spécifique de la vie sociale des Polonais de France, souvent limitée aux manifestations mêlant religion catholique et sentiments patriotiques. En revanche, il est difficile de suivre le père Faleńczyk lorsqu'il écrit que « le contact personnel avec Dieu » est (et était) « important et primordial » pour les immigrés polonais en France, en tant que représentants de l'« âme slave », contrairement à la concentration sur la communauté des catholiques français<sup>26</sup>, sauf si l'on prend en compte une « religion sans église », le sens de la religion étant toujours fort chez les immigrés polonais, même non pratiquants, imprégnés de culture polonaise.

Parallèlement à cela, et dès les premières années de la guerre, l'Église française – notamment les diocèses de Lille et de Nancy – fit tout pour que la communauté polonaise rallie les paroisses et les prêtres français, et que les enfants des immigrés soient éduqués dans la tradition du catéchisme français. Parfois, comme ce fut le cas dans la paroisse Saint-Jacques à Ostricourt, dans le Nord, les curés français interdisaient même aux prêtres polonais de célébrer des funérailles ou des mariages, ce qui conduisit certains immigrés polonais – même les plus croyants d'entre eux – à se tourner vers des cérémonies civiles<sup>27</sup>. Il semble que la raison principale de ces conflits entre les clergés polonais et français se trouvait dans la compétition entre les paroisses françaises et les « chapelles polonaises » – une compétition aussi bien symbolique que financière, puisque c'était le prêtre qui célébrait l'office qui s'en voyait rémunéré. Les enjeux patriotiques et folkloriques passaient alors au second plan<sup>28</sup>.

24 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej*, op. cit., p. 150 ; Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 23.

25 Marian Faleńczyk, « L'Église polonaise en exil en France après la seconde guerre mondiale », dans Agnieszka Jakuboszczak et Daniel Tollet (dir.), « *Toute la France est polonaise !* » *La présence polonaise en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris/Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 258.

26 *Ibid.*

27 Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji (1922-1972). Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies » [Les transformations d'une paroisse polonaise dans la France du Nord (1922-1972). Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, n° 1, 1976, p. 53 ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej » [Les problèmes de la Mission catholique polonaise en France pendant les premières années suivant la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 11, 1987, p. 230.

28 A MSZ, série 20, art. 444, rapport du père H. Desmettre sur la situation sociale, morale et religieuse de l'immigration slave, en majorité polonaise dans le Nord de la France, [1946], fol. 27-28 ; voir le même document : AAN, MPIOS, art. 222, fiches non paginées ; AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur la question polonaise, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6.

Cependant, d'après l'étude effectuée dans l'immédiat après-guerre par Raymond Poignant à la fin des années 1940, les immigrés polonais pratiquants de la première génération (arrivés en France dans l'entre-deux-guerres et ayant effectué leur scolarité en Pologne) étaient en général déjà habitués au clergé français, le « pouvoir autocratique » des prêtres polonais sur la communauté polonaise du bassin du Nord-Pas-de-Calais s'en trouvant sensiblement affaibli<sup>29</sup>. Ainsi certains immigrés polonais s'intégrèrent-ils à la société française par le truchement de l'Église catholique de France. Il ne faut toutefois pas négliger l'influence toujours importante du clergé polonais sur une grande partie des immigrés polonais, surtout parmi les « Westphaliens ». En général, les immigrés les plus âgés et les femmes polonaises étaient les plus attachés aux aumôniers polonais. Quant aux enfants d'immigrés élevés en France, ils étaient dans leur majorité éloignés de leur influence<sup>30</sup>. Il est donc évident qu'au lendemain de la Libération, la religiosité des anciens immigrés polonais était moins importante que dans les années précédant la seconde guerre mondiale et moins encore qu'avant l'arrivée de ces Polonais en France. Il semble que le conflit mondial n'ait pas contribué à cette évolution, l'autorité morale des prêtres polonais de France étant au contraire sortie renforcée de cette période; cette tendance s'inscrit davantage dans le processus d'intégration des immigrés polonais à la société d'accueil. D'après Władysław Bartoń, sociologue et prêtre polonais en France à l'époque, les pratiques religieuses étaient en moyenne régulièrement observées par 25 à 30 % de Polonais de culture catholique. C'est l'indifférence qui prédominait, l'hostilité envers l'Église étant plutôt rare. Or, ce pourcentage était toujours fortement supérieur à celui des Français pratiquants (7 à 8 % de l'ensemble de la population française à l'époque<sup>31</sup>).

Même s'ils vivaient en communauté, le fait d'avoir séjourné plusieurs années en France eut, pour les travailleurs polonais de la première génération, pour conséquence de modifier leur conscience nationale et leurs habitudes de vie. Fruit d'une temporalité longue, cette évolution était la continuation d'un processus entamé dans l'entre-deux-guerres et qui s'était accéléré après 1945, sans pour autant avoir été interrompu durant les hostilités. Un rapport du gouvernement polonais de Londres daté du mois de juin 1944 décrivait

29 Raymond Poignant, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », art. cit., p. 158. Raymond Poignant a recueilli des enquêtes effectuées dans la seconde moitié de 1947 au sein de 277 familles polonaises, dont 232 habitant dans des villes et 45 à la campagne. Des interlocuteurs avaient été choisis par hasard, « sans souci de lieu, de profession ou de tendance » (*ibid.*, p. 157).

30 Voir une analyse faite dans un rapport consulaire de Lille : A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ – département des Polonais de l'étranger, Lille, le 23 août 1949, fol. 74.

31 W. Dębski, « Życie religijne emigracji polskiej we Francji » [La vie religieuse de l'immigration polonaise en France], *Polska Wierna*, n° 42, 9 novembre 1947, p. 5.

les Polonais de la façon suivante : « Un Polonais de France est un ouvrier, principalement ouvrier industriel. [Il est] élevé dans une ambiance spécifique de la démocratie française et de sa vie politique riche, avec sa tradition de syndicats professionnels ouvriers. L'envergure des opinions politiques [est] très grande : allant de la droite radicale aux socialistes. Le sens de la dignité personnelle et de l'indépendance civique y est très développé<sup>32</sup>. » L'omission des communistes dans le passage évoquant les forces politiques présentes en France résulte du fait que ce portrait avait été dressé pour les besoins de la mobilisation des immigrés polonais de France dans l'armée polonaise relevant des autorités exilées à Londres. La suite de cette description est tout aussi intéressante : « [Le Polonais] a pris l'habitude d'épargner son argent et de calculer méthodiquement ses dépenses. [Les] sentiments [des immigrés polonais de France] envers leur pays d'origine s'expriment différemment du nôtre, peu dans l'émotion. Ce soldat [issu de l'immigration polonaise en France] désire rentrer en Pologne, y avoir une maison et un lopin de terre, mais il sait que là-bas règne la misère et c'est pourquoi il se constitue des réserves financières avant de revenir à sa terre natale, pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans ses vieux jours<sup>33</sup>. »

On lit dans un rapport de la Croix-Rouge polonaise en France que les Polonais des coronas du Nord-Pas-de-Calais résistaient efficacement à la « dépolonisation », mais qu'ils n'avaient pas pour autant l'habitude de défendre les autorités polonaises auprès des Français, leur position envers le gouvernement polonais étant donc plus sévère que loyale<sup>34</sup>. Cela confirme le jugement de Janine Ponty selon lequel la polonité fervente des immigrés n'était pas égale au nationalisme et était éloignée des implications politiques<sup>35</sup>.

Les expériences communes des immigrés polonais, comme la peur de la crise dans la première moitié des années 1930, la joie des avancées sociales dans les années du Front populaire et, par-dessus tout, leur sort durant les années de guerre, contribuèrent à la disparition des conflits géographiques qui divisaient autrefois la communauté polonaise. Mais il semble que le facteur majeur qui participa à l'unification des immigrés polonais en France d'avant-guerre était le temps. Même les « Westphaliens » étaient de moins en moins catégorisés comme tels et avaient rejoint de plein droit la communauté polonaise. La participation des Polonais à la lutte contre les Allemands durant la seconde guerre mondiale

32 BPP, vers. 4042, instruction du ministère de la Défense nationale relative à la mobilisation des émigrés polonais de France dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, Londres, le 20 juin 1944, trad. Pawel Sekowski.

33 *Ibid.*

34 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport n° 2 sur l'activité de la Croix-Rouge polonaise, section française, pour le mois de janvier 1945, p. 4-5.

35 Janine Ponty, *Les Polonais du Nord ou la Mémoire des coronas*, Paris, Autrement, 1995, p. 43.

débarrassa la communauté immigrée en France de ses complexes et l'imprégna du sentiment de fierté nationale.

Bien entendu, cette unité n'excluait pas la persistance de différences locales. Les Polonais de Barlin se distinguaient, eux-mêmes, de ceux de Bruay-en-Artois, les deux communes étant éloignées l'une de l'autre de plusieurs kilomètres. Certains immigrés étaient vus comme calmes et pieux, tandis que ceux de Vieux-Condé, par exemple, étaient perçus comme socialistes et même communistes<sup>36</sup>. Il y avait toujours des stéréotypes réciproques entre les Polonais, mais ceux-ci s'inscrivaient de plus en plus dans les représentations sociales indigènes des localités dans lesquelles ils vivaient.

144

On peut en conclure qu'un lien ethnique solide unissait les immigrés polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres – si nous nous en tenons aux manifestations matérielles et comportementales de ce lien –, d'autant que la société française prescrivait elle aussi aux immigrés polonais de considérer l'identité nationale comme l'identité majeure, mettant ainsi de côté les différences internes qui existaient entre ces « Polonais »<sup>37</sup>. La Direction générale de la Sûreté nationale et la Direction des renseignements généraux ont commis, au mois de mai 1946, un rapport sur la communauté polonaise qu'on ne peut que rejeter. Les auteurs de ce travail écrivent en effet à propos de la communauté polonaise établie en France qu'« en raison de son organisation sociale et culturelle, du tempérament collectif de ses membres et de la différence de caractère et de mœurs existant entre les races latine et slave, cette colonie est, en quelque sorte, comme un lopin de la nation polonaise transporté tout vif sur [le] territoire [français] »<sup>38</sup>. En effet, au lendemain de la Libération, les immigrés polonais vivant depuis des années sur le territoire français formaient un groupe nouveau et allaient constituer un groupe ethnique polonais au sein de la société française. Il semble que ce processus s'accélérait plus vite que la représentation stéréotypée ne l'admet.

La situation des Polonais dans l'Est de la France était un peu différente de celle installée dans le Nord du pays. En Alsace et en Lorraine, les étrangers, y compris les immigrés polonais, n'étaient pas les seuls « autres » aux yeux de la population française. Les Français alsaciens et mosellans étaient eux aussi placés

<sup>36</sup> Waclaw Zbyszewski, « Polonia francuska », art. cit., p. 111.

<sup>37</sup> Sur cette question, voir : Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Warszawa/Kraków, PWN, 1986, p. 30 ; Philippe Rygiel, *Destins immigrés. Cher (1920-1980). Trajectoire d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001, p. 92.

<sup>38</sup> CAD, Pologne, art. 85, Direction générale de la Sûreté nationale et Direction des renseignements généraux, 6<sup>e</sup> section, « Les Polonais en France », [Paris], mai 1946, fol. 91 ; voir aussi AN, F 7 15589.

« sous curatelle de la République française », pour reprendre l'expression de Yves Frey<sup>39</sup>. Déjà dans l'entre-deux-guerres, les instituteurs du bassin potassique alsacien avaient estimé que les petits Polonais apprenaient plus rapidement et sans accent le français que les Alsaciens<sup>40</sup>.

Au lendemain de la Libération, les Alsaciens et les Mosellans furent traités avec une certaine défiance par Paris, ce qui ne fut pas le cas des Polonais ; d'autant plus que les discriminations importantes qu'ont subies les ressortissants polonais de la part des Allemands durant l'Occupation étaient évidentes. La présence en Lorraine de Polonais déportés pour travaux forcés était également dans les esprits. Le travail dans les mines de potasse alsacienne reprit au mois de mai 1945 – soit après sept mois d'interruption –, et le niveau normal de la production fut atteint à la fin de 1946<sup>41</sup>. En Lorraine, le niveau de l'extraction d'avant-guerre ne fut atteint qu'en mars 1947<sup>42</sup>. Alors qu'à la fin de 1944 les mines de potasse alsaciennes employaient 1 146 Polonais, deux ans plus tard (soit au plus haut de l'action de rapatriement) leur nombre était de 1 618, grâce au retour des ressortissants polonais à la suite de la libération de l'Est de la France et de l'embauche d'un certain nombre des déplacés polonais d'Allemagne ou de soldats démobilisés<sup>43</sup>.

Cependant, l'intégration des immigrés polonais à la société alsacienne et mosellane dut être reprise depuis le début, tant les années d'Occupation avaient éloigné les deux communautés<sup>44</sup>. C'était là la différence principale entre la situation des Polonais d'Alsace et de Moselle et celle des Polonais installés dans le reste de la France.

### LES NATURALISATIONS DES IMMIGRÉS POLONAIS

On admet très souvent que la naturalisation constitue le but du processus d'intégration de l'immigré à sa société d'accueil. Cette vision est très simplifiée et n'est pas toujours proche de la réalité<sup>45</sup>. En revanche, il est vrai que la volonté

39 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918-1948*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 8.

40 *Ibid.*, p. 243.

41 *Ibid.*, p. 484.

42 Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, t. 1, *L'Ardeur et la Nécessité (1944-1952)*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 253.

43 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918-1948*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 487.

44 *Ibid.*, p. 500.

45 Sur cette question, voir : Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 99, 104.

de recevoir la nationalité française prouve en général qu'une étape a été franchie par l'immigré dans son intégration.

Les autorités françaises virent comme une menace l'action de rapatriement des travailleurs polonais de France menée par les autorités de la Pologne populaire et durent trouver une solution efficace pour s'y opposer. La France eut, durant un certain temps, la possibilité de retarder le déclenchement de cette opération – elle y parvint efficacement jusqu'à la fin de 1945 –, mais il était évident, du fait des intérêts diplomatiques français de l'époque, que cette politique finirait par être mise en place. Le 3 juin 1945 déjà, lors de la réunion interministérielle des ministres français du Travail, de la Production industrielle, de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et du secrétaire général à la Population, la décision avait été prise d'accélérer l'accession à la nationalité française des ressortissants polonais. On étudia également les mesures qui pourraient être prises afin de contrer la propagande des autorités varsoviennes incitant les mineurs polonais au retour<sup>46</sup>.

146

L'ordonnance du 19 octobre 1945 portant le Code de la nationalité française établit, à nouveau, plusieurs façons de devenir français. Les étrangers qui demandaient leur naturalisation pouvaient l'acquérir par décret. La durée du séjour régulier en France (cinq ans au minimum) était l'une des principales conditions à remplir pour obtenir satisfaction de sa demande. Il fallait aussi que l'intéressé puisse justifier de ses « bonnes vie et mœurs », d'un bon état de santé et d'un niveau d'assimilation avancé. En revanche, les étrangers ayant au moins trois enfants étaient dorénavant libérés de la condition de durée minimale de séjour, tout comme les anciens combattants de l'armée française ou d'une armée alliée s'étant distingués pour la France et les diplômés de certaines écoles supérieures françaises. Après la seconde guerre mondiale, le nombre des demandes de naturalisation et des décrets s'était accru par rapport à l'entre-deux-guerres. L'augmentation considérable du nombre de Polonais naturalisés dans l'immédiat après-guerre était aussi due à la disposition du ministère de la Production industrielle portant sur la suppression du droit de sceau lors du dépôt de la demande de naturalisation par les mineurs étrangers. En d'autres termes, la nouvelle carte d'identité serait dorénavant gratuite. En outre, on avait

46 Voir la description détaillée de ladite réunion dans : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration. Le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la guerre froide*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Olivier Dard, université de Lorraine, Metz, 2012, p. 245-247. Voir aussi Janine Ponty, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919-1948 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Paris, 30 et 31 mars 2001, Kraków, Eventus, 2002, p. 103 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [Le Rapatriement des Polonais de France et leur adaptation en Pologne populaire dans les années 1945-1950], thèse de doctorat en sciences politiques sous la dir. de Maria Pasztor, université de Varsovie, 2015, p. 125.

annoncé que les demandes des mineurs seraient traitées prioritairement. Le décret du 24 décembre 1945 transféra la gestion des dossiers de naturalisation du ministère de la Justice aux mains du ministère de la Santé publique et de la Population (entre les mois de juin et de novembre 1946, dans le premier gouvernement de Georges Bidault, les portefeuilles de la Population et celui de la Santé étaient divisés entre les deux ministères distincts). Ce changement, qui n'était pas seulement structurel mais qui résultait d'une modification profonde dans la logique de la politique française de naturalisation au lendemain de la Libération, ne fut pas sans influence sur l'augmentation progressive du nombre de naturalisations en France après la seconde guerre mondiale. À titre d'exemple, en 1947, plus de 93 % des décisions concernant des naturalisations furent favorables, ce qui d'ailleurs constituait le taux le plus élevé jamais atteint<sup>47</sup>.

L'autre circulaire, publiée le 23 avril 1947 par le ministère de la Santé publique et de la Population, relative à l'instruction des demandes de naturalisation donna la préférence aux demandes déposées par certaines catégories d'étrangers. La priorité absolue fut donnée aux mineurs, puis aux anciens combattants, aux résistants et aux veuves de guerre. Vinrent ensuite les ouvriers industriels et les travailleurs agricoles (ouvriers agricoles, fermiers et métayers) ; les étrangers « susceptibles de rendre à [la France] des services exceptionnels dans le domaine de la technique, des sciences, des arts et des lettres » ; et enfin les pères d'au moins trois enfants. Tous les ouvriers industriels et agricoles étaient libérés du droit de sceau, privilège jusque-là réservé aux mineurs. En effet, l'ensemble de ces catégories comprenait la quasi-totalité des Polonais de l'ancienne immigration économique. Le fait d'avoir participé à la Résistance durant la seconde guerre mondiale constituait aussi un grand avantage pour les étrangers désirant obtenir la nationalité française. En plus de ces conditions, la circulaire recommandait un examen moins rigoureux de la connaissance de la langue française par les demandeurs. L'assimilation avancée des enfants d'immigrés représentait dorénavant un argument important pour l'acceptation d'une demande de naturalisation du parent qui serait moins intégré. Cette circulaire encourageait enfin la francisation des noms étrangers des naturalisés<sup>48</sup>.

Durant la période qui nous occupe ici, seule une disposition gouvernementale alla dans le sens d'un durcissement de la politique de naturalisation – mais c'était une disposition temporaire et motivée par des raisons purement politiques. Il

47 Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, p. 35, 42, 64-65, 338 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 4, 24 octobre 1945 ; « Postawa Polonii w Zachodniej Europie » [L'attitude de la Polonia dans l'Europe de l'Ouest], *Polonia Zagraniczna*, n° 5, novembre 1945.

48 Pour le texte intégral de ladite circulaire, voir : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19470427&pageDebut=04029&pageFin=&pageCourante=04029](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19470427&pageDebut=04029&pageFin=&pageCourante=04029), consulté le 18 juillet 2018.

s'agit de la circulaire du ministère de la Santé et de la Population annoncée au mois de décembre 1948 – dans le contexte des répressions des autorités françaises contre les étrangers ayant participé à la grève générale des mineurs la même année –, qui recommandait la suspension des naturalisations des mineurs jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1949. Il était prévu que les demandes de naturalisation présentées par des étrangers condamnés pour leur participation à la grève soient rejetées même après cette date. La possibilité de privation de la nationalité française accordée au cours de l'année précédente faisait également partie de cet arsenal dirigé contre les grévistes<sup>49</sup>. Mais ces mesures n'eurent pas d'effet sur l'importance des naturalisations des immigrés polonais.

L'acquisition de la nationalité française se faisait aussi par la naissance, par le mariage ou par déclaration. L'acquisition de la nationalité par la naissance se référait aux enfants nés en France de parents étrangers qui, dans les six mois précédant leur majorité (21 ans), n'avaient pas décliné la qualité de Français et qui avaient résidé en France au moins depuis l'âge de 16 ans. La voie par déclaration concernait les enfants nés en France de parents étrangers et ayant moins de 21 ans. Mais les enfants nés en France d'un parent français ou d'un parent étranger né lui-même en France devenaient français dès leur naissance.

En outre, un certain nombre de Polonaises devinrent françaises au moment où elles épousèrent des Français, à moins de renoncer à la nationalité française avant le mariage. En revanche, les hommes polonais ne devenaient pas français en épousant des Françaises. Ils ne jouissaient que de la réduction du délai nécessaire pour demander la naturalisation par décret – il leur suffisait alors d'avoir séjourné deux ans en France au lieu de cinq.

La nouvelle loi facilita globalement l'acquisition de la nationalité française par rapport à la loi précédente de 1927, qui avait déjà donné le droit à la qualité de Français pour les enfants nés en France de parents étrangers (à la majorité de l'enfant). L'accès à la naturalisation fut avant tout facilité pour les mineurs nés en France. Enfin, les dispositions de cette nouvelle loi prévoyaient que les enfants d'immigrés nés en France devaient renoncer à la qualité de Français s'ils ne souhaitaient pas être reconnus comme tels à leur majorité. Ne pas le faire était donc dorénavant synonyme d'acquisition de la nationalité française. Ces enfants avaient aussi la possibilité de devenir français avant leur majorité par déclaration de leurs parents.

49 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 12. Sur la participation des mineurs polonais à la grève générale de l'automne 1948, voir *infra* le chapitre 9, « La vie associative des immigrés polonais en France ».

Alors qu'en 1936, la France comptait environ 517 000 étrangers, soit 1,25 % de la population totale du pays, en 1946 les Français naturalisés, au nombre de 853 000, constituaient déjà 2,14 % de tous les habitants. Parmi tous les Français d'origine étrangère qui étaient devenus français par décret ou par déclaration, 56 % étaient des femmes, la part des femmes dans l'ensemble des étrangers étant de 42,5 %. Cela montre d'une manière flagrante l'importance des naturalisations obtenues par le mariage d'une étrangère avec un Français<sup>50</sup>.

Les sentiments nationaux des travailleurs polonais peuvent expliquer la réserve initiale que ces derniers avaient eue quant à la possibilité de la naturalisation. Cependant, le facteur ayant le plus compté dans cette réticence semble être la pression importante exercée dans l'entre-deux-guerres par les consulats polonais, les associations et la presse polonaises et enfin le clergé polonais en France contre les naturalisations, qu'ils présentaient comme une trahison envers la Pologne et la nation polonaise.

Après la seconde guerre mondiale, les autorités de la Pologne populaire comme les militants anticomunistes fidèles au gouvernement en exil restaient défavorables à l'égard des naturalisations des immigrés polonais en France. La délégation du gouvernement provisoire de la République de Pologne – avant la constitution du gouvernement provisoire d'unité nationale à Varsovie et avant la reconnaissance des autorités varsoviennes par la France – aborda, en avril 1945, la question des enfants des immigrés polonais qui étaient devenus français au cours des hostilités, du fait de leur majorité, et qui avaient été privés, par les autorités de Vichy, de leur droit à répudier la qualité de Français pendant les six mois précédant leur vingt-et-unième anniversaire. L'intervention fut efficace et les intéressés se virent autorisés à répudier leur qualité de Français *a posteriori*<sup>51</sup>. À la veille de la seconde guerre mondiale, la part de Français d'origine polonaise dans l'effectif total des naturalisés était très inférieure à la part des ressortissants polonais parmi l'ensemble des étrangers de France. Les Français naturalisés d'origine polonaise ne constituaient que 6 % de tous les naturalisés, tandis que les Polonais constituaient plus de 20 % de tous les étrangers. À titre comparatif, les Français originaires d'Italie représentaient 42 % de tous les Français naturalisés, ce qui en outre met en évidence l'excédent important de la communauté d'origine italienne sur le territoire français

50 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, p. 50 ; Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, *op. cit.*, t. I, p. 17.

51 PISM, A.XI.E/192, lettre : Adam Tarnowski, ministère des Affaires étrangères à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne en France, Londres, le 12 avril 1945. Voir aussi Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », *art. cit.*, p. 105.

(l'ensemble des ressortissants du pays d'origine et des Français naturalisés) sur la population d'origine polonaise<sup>52</sup>.

L'immédiat après-guerre a vu une accélération des naturalisations au sein de la communauté polonaise qui, entre 1940 et 1950, représentaient entre 13 et 21 % de toutes les acquisitions de la nationalité française par des étrangers, c'est-à-dire trois fois plus qu'avant les hostilités. La part des Polonais dans l'ensemble des naturalisations en France s'accrut pour atteindre 20,86 % en 1949. Au cours des années 1940, les personnes originaires de Pologne passèrent au deuxième rang en proportion des naturalisés et des nationaux, après les Italiens, en devant les Espagnols<sup>53</sup>.

150

Avant les hostilités, la majorité des demandes de naturalisation d'immigrés polonais vivant en France avaient été effectuées par les Juifs polonais, dont la plupart ne se sentaient pas liés à la communauté nationale polonaise ou étaient tout simplement mus par des motifs pratiques, tout en restant insensibles aux arguments nationalistes de la presse, des associations, des autorités étatiques ou du clergé polonais présents en France. À la suite de la Shoah, le nombre de Juifs polonais en France diminua fortement et la part des Juifs polonais dans l'ensemble des naturalisations des Polonais en France devint évidemment beaucoup plus faible. Mais ceux qui avaient survécu et qui, au lendemain de la Shoah, avaient toujours la nationalité polonaise allaient devenir Français, dans leur quasi-totalité au cours des premières années suivantes<sup>54</sup>. Les immigrés d'origine ethnique polonaise, qui constituaient la majorité de la population polonaise de l'Hexagone, commencèrent quant à eux à accepter plus largement l'idée de l'obtention de la qualité de français après des années vécues en France.

52 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 21.

53 *Ibid.* ; Alexis Spire, *Étrangers à la carte*, op. cit., p. 136 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 208.

54 Parmi les immigrés polonais d'origine juive qui étaient arrivés en France dans l'entre-deux-guerres et qui conservèrent la nationalité polonaise jusqu'aux premières années suivant les hostilités on peut mentionner, entre autres : Georges Charpak, prix Nobel de physique en 1992, né Jerzy Charpak en 1924 en Pologne, arrivé en France en 1932, naturalisé en 1946 grâce à son statut d'élève ingénieur à l'École des mines, à Paris, (depuis octobre 1945) ; ou Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT dans les années 1982-1992, né Henoch Krasucki en 1924 en Pologne, arrivé en France en 1928, naturalisé en 1947. Voir : Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008, p. 150-152.

Tableau 10. L'acquisition de la nationalité française par les Polonais et par l'ensemble des étrangers

Mode d'acquisition	Français d'origine polonaise				Ensemble des Français d'origine étrangère			
	1946	1947	1948	1949	1946	1947	1948	1949
Par Naturalisés et réintégrés majeurs	2 850	15 956	11 622	10 471	14 898	69 636	50 141	43 112
décret Mineurs compris par décrets des parents					3 216	15 607	9 868	9 295

Tableau établi par l'auteur. Source : Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Institut national d'études démographiques (désormais Ined), coll. « Travaux et documents », 1953, p. 22 ; Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 108.

En 1945 on dénombra 2 386 naturalisations de Polonais de France par déclaration et par décret. Les années suivantes, la part des Français d'origine polonaise dans l'ensemble des naturalisés Français était la suivante<sup>55</sup> :

- 1946 : 13,1 % ;
- 1947 : 16,91 % ;
- 1948 : 19,03 % ;
- 1949 : 20,86 %.

Le nombre de naturalisations atteignit en 1947 et 1948 un pic jamais vu jusque-là, tant parmi les immigrés polonais que dans l'ensemble de la population étrangère présente en France. Mais c'est en 1949 que la part des Français d'origine polonaise dans l'ensemble de tous les étrangers naturalisés fut la plus élevée. Ce phénomène des années 1940 correspond en réalité au rattrapage des années des hostilités et met en évidence la libéralisation de l'accès à la nationalité française par les nouvelles lois de 1945, ce qui se référait par-dessus tout à l'année 1947<sup>56</sup>.

D'après le recensement général de 1946, on dénombrait dans le Nord-Pas-de-Calais, où la concentration des immigrés polonais était particulièrement importante, 10 784 Français naturalisés d'origine polonaise (5 678 dans le Nord et 5 106 dans le Pas-de-Calais), soit 7,4 % par rapport au nombre des ressortissants polonais. Ils ne représentaient cependant que 8,9 % de l'ensemble

55 Calculs de l'auteur sur la base de : Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 22 ; Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », art. cit., p. 108. Les mêmes chiffres concernant les naturalisations des Polonais, avancés par Janine Ponty, ont aussi été cités dans : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 292.

56 Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », art. cit., p. 110.

des personnes naturalisées dans le Nord et 15,4 % de celles qui l'avaient été dans le Pas-de-Calais<sup>57</sup>.

Comme l'a déjà remarqué Janine Ponty, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des immigrés polonais étaient devenus Français par décret. Dans les années 1946-1949, sur les 50 265 naturalisations de Polonais, 40 899 personnes (soit 81,37 % !) acquirent la nationalité française de cette façon<sup>58</sup>. Mais il s'agissait, dans l'écrasante majorité des cas, de naturalisations « automatiques », et non de naturalisations qui résultaient d'une déclaration acquisitive ou d'un décret à la suite d'une demande de naturalisation : enfants d'immigrés nés en France (que leurs parents soient naturalisés ou non) ; enfants d'immigrés majeurs ayant vécu en France depuis le temps requis ; mariages de Polonaises avec des Français. Au lendemain de la seconde guerre mondiale déjà, la majorité des enfants d'immigrés polonais en France étaient nés avec la nationalité française puisque l'un de leurs parents était déjà naturalisé ou au moins né lui-même en France. Du fait du retour en Pologne, dans l'immédiat après-guerre, de dizaines de milliers de travailleurs polonais et de leurs familles, la population polonaise en France était passée, entre 1946 et 1954 (année du recensement général suivant), de 423 470 à 281 384 personnes<sup>59</sup>!

152

En 1946, les Français polonais naturalisés représentaient déjà l'équivalent de 10,6 % de la population polonaise en France. Dix ans plus tôt, cette proportion était de 6,8 %. D'après les deux recensements généraux de la population de France, en 1946, les Français d'origine polonaise constituaient 5,5 % de tous les naturalisés, soit 0,5 point de pourcentage en plus par rapport à 1936<sup>60</sup>. Même si les naturalisations des Polonais s'accéléraient, leur niveau était toujours très bas par rapport à celui atteint au sein de la communauté italienne, dans laquelle se recrutaient 26 % de tous les naturalisés<sup>61</sup>. La répartition géographique des naturalisés était très similaire à celle des Polonais en France<sup>62</sup>.

Il faut garder à l'esprit que naturalisation ne rimait pas forcément avec francisation. La distinction juridique entre « national » et « étranger » peut être, selon les individus, fortement éloignée du niveau d'intégration<sup>63</sup>. L'immigré qui était devenu français par naturalisation restait toujours un immigré, riche de son histoire et de ses origines. Les motivations qui poussaient les immigrés

57 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 447 ; Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 207.

58 Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », art. cit., p. 108.

59 *Ibid.*, p. 99, 106.

60 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 90.

61 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, op. cit., p. 52.

62 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, s. l., 1954, p. 16.

63 Voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, p. 213.

à demander la naturalisation étaient parfois très prosaïques, comme la peur du chômage ou encore du renvoi en Pologne par les autorités françaises, surtout après les fameuses « années noires » de la première moitié des années 1930<sup>64</sup>. Certains désiraient obtenir des facilités dans l'accès à la propriété, que prévoyait la loi Loucheur de 1928<sup>65</sup>, d'autres désiraient que la promotion sociale de leurs enfants en soit facilitée, d'autres encore souhaitaient accéder à des indemnités des pertes dues à la guerre qui n'étaient attribuées par la France qu'à ses ressortissants<sup>66</sup>. Beaucoup de Polonais envisagèrent la naturalisation après s'être décidés à ne pas retourner en Pologne populaire dans le cadre de l'action de rapatriement des années 1946-1948. Aussi n'était-il pas rare de voir les immigrés naturalisés continuer de vivre dans les milieux polonais ou de s'impliquer dans des associations polonaises de tendances politiques diverses.

D'autre part, bien des représentants de l'immigration de la deuxième génération restaient étrangers devant la loi, bien que parfaitement intégrés à la société française, fréquentant l'école française et parlant mieux français que polonais. De nombreux immigrés polonais considéraient la naturalisation française comme une bonne chose, mais étaient freinés dans leur démarche par une procédure qu'ils pensaient trop compliquée, et parce qu'ils estimaient que les avantages issus de cette qualité étaient limités<sup>67</sup>. Même après la libéralisation des conditions d'accès à la qualité de Français par le Code de la nationalité de 1945, certains Polonais désirant devenir français se heurtèrent à un refus. Ce fut notamment le cas, au lendemain de la Libération, des anciens *Volksdeutsche* et des membres de leur famille et, à la fin des années 1940, des militants d'associations communistes polonaises en France.

À la fin des années 1940, la plupart des immigrés polonais arrivés en France dans l'entre-deux-guerres s'étaient déjà plus ou moins décidés à prendre la nationalité française – entre 380 000 et 390 000 personnes, d'après les estimations des services français de la justice. En revanche, le nombre d'immigrés qui se considéraient comme ressortissants polonais et qui reconnaissaient le gouvernement de Varsovie oscillait entre 18 000 et 20 000 personnes. 48 550 immigrés polonais refusaient ouvertement la reconnaissance des autorités varsoviennes tout en

64 Voir l'exemple d'un Polonais enquêté par l'Ined : Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 516.

65 Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, op. cit., p. 209.

66 BPP, vers. 4115, lettre : Comité régional de l'UCPF à Mulhouse au Comité directeur de l'UCPF, Mulhouse, le 23 août 1945.

67 Joël Michel, « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji », dans Hieronim Kubiak et Andrzej Pilch [dir.], *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins de la recherche sur les communautés polonaises à l'étranger], actes du colloque de Cracovie, 30 août-5 septembre 1975, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des sciences], 1976, p. 597.

renonçant à la naturalisation – parmi eux se trouvaient, en majorité, les anciens immigrés arrivés en France pendant l’entre-deux-guerres<sup>68</sup>.

#### LES FACTEURS CONTRIBUANT À L’INTÉGRATION PROGRESSIVE DES POLONAIS À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Dans la mesure où le taux de naturalisation ne révèle pas le niveau réel de l’intégration des étrangers, il faut se pencher sur d’autres facteurs clés qui pourront nous permettre d’éclaircir cette question.

L’endogamie était une caractéristique constante de la communauté polonaise en France. En 1945, il y avait en France 4 135 couples mixtes franco-polonais, dont 2 937 composés d’un Français et d’une Polonaise et 1 198 formés par un Polonais et une Française<sup>69</sup>. D’après une enquête de l’Ined du début des années 1950, 91 % des Polonais du Nord-Pas-de-Calais et 95,5 % des Polonais de l’Aisne étaient mariés à (ou vivaient maritalement avec) une Polonaise, sans compter les conjointes françaises d’origine polonaise (1,5 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 3 % dans l’Aisne<sup>70</sup>). Naturellement, ces chiffres font écho à ce que nous avons déjà constaté quant à la force du lien ethnique au sein de la communauté polonaise en France, mais il ne sont pas pour autant antithétique à l’intégration des immigrés polonais. Car la communauté polonaise évoluait, des Polonais « transplantés », avec toutes leurs mœurs et traditions, sur le territoire français vers le « groupe ethnique secondaire », constituant déjà une nouvelle qualité.

En revanche, 26,98 % de l’ensemble des mariages contractés entre des Français et des étrangères dans les années 1945-1949 l’avaient été par des Polonaises, pourcentage qui, d’après le recensement général de 1946, correspondait peu ou prou à la part des Polonaises parmi toutes les étrangères en France (27,68 %). Pour ce qui est des hommes polonais en revanche, dans l’immédiat après-guerre, la part des mariages entre des Polonais et des Françaises parmi tous les mariages contractés par les Françaises avec les étrangers (12,98 %) était bien au-dessous de la part des hommes polonais dans la population masculine étrangère en

68 Józef Łaptos, « La Situation et le rôle de l’émigration polonaise en France à l’époque de la guerre froide, 1944-1956 », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Paris, 30 et 31 mars 2001, Kraków, Eventus, 2002, p. 186 ; *id.*, « UNRRA, IRO i władze francuskie wobec zjawiska przeobrażania się polskich dipisów w uchodźców politycznych (1944-1950) » [L’UNRRA, l’OIR et les autorités françaises envers le phénomène de la transformation des déplacés polonais en réfugiés politiques, 1944-1950], *Prace Historyczne*, vol. 142, n° 4, « Polska – Francja – Europa w xx wieku. Szkice z historii Polski, Francji i stosunków polsko francuskich / Pologne, France, Europe au xx<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l’histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises », dir. Paweł Sekowski, 2015, p. 694.

69 Jan Gruszyński, *Społeczność polska we Francji (1918-1978). Problemy integracyjne trzech pokoleń*, Warszawa, PWN, 1981, p. 167-168.

70 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, *op. cit.*, t. I, p. 70, 394, 469.

France (21,77 %). Pour les deux sexes inclus, les mariages mixtes franco-polonais constituaient, entre 1945 et 1949, 19,08 % de toutes les unions contractées, tandis que la population polonaise en France représentait 24,29 % de l'ensemble des étrangers en France<sup>71</sup>.

Mais l'endogamie (dominante chez les Polonais) n'allait pas à l'encontre de comportements prouvant leur intégration progressive au sein de la société française. D'après les statistiques fournies par une enquête de l'Ined au début des années 1950, 45 % des Polonais du Nord de la France ne parlaient que polonais en famille, 13 % ne parlaient que français et 42 % utilisaient les deux langues. Si l'on parlait en majorité polonais dans la sphère domestique, c'était principalement parce que les parents ignoraient le français. Ces statistiques étaient encore plus significatives pour les Polonais de l'Aisne : seuls 16 % d'entre eux ne parlaient que polonais en famille, alors que 43 % se servaient exclusivement du français, et que 41 % communiquaient dans les deux langues<sup>72</sup>. Il faut souligner que ces chiffres ne se réfèrent qu'à la langue parlée dans la sphère domestique, et ne disent rien de la connaissance de la langue qu'avaient les immigrés. Il était fréquent que les enfants d'immigrés parlent entre eux en français, alors que les parents usaient entre eux et avec leurs enfants du polonais, « les questions se [faisant] dans une langue, et les réponses dans l'autre<sup>73</sup> ».

Au lendemain des hostilités, on lisait davantage la presse française dans les foyers des immigrés polonais que les journaux polonais – ceux-ci étant d'ailleurs rédigés et imprimés en France. Selon l'enquête de l'Ined, seuls 30 % des Polonais du Nord-Pas-de-Calais ne lisaient que des journaux polonais, alors que 29 % lisaient exclusivement la presse française. 41 % des enquêtés s'informaient dans les deux langues. Dans l'Aisne, où la concentration des Polonais était moindre, seuls 38 % des Polonais enquêtés se limitaient à la lecture de la presse polonaise, la part de ceux qui ne lisaient que des titres français étant de 45 %.

Dans la mesure où la diffusion des émissions polonaises sur les ondes françaises était très limitée et l'accès aux émissions de la radio polonaise de Varsovie difficile, les chiffres fournis par l'Ined quant à l'écoute ou non d'émissions polonaises ou françaises à la radio semblent peu intéressants pour notre étude, même s'ils révèlent que la majorité des Polonais écoutaient exclusivement ou principalement des émissions françaises : c'est le cas de 71 % des Polonais de l'Aisne et de 96 % des Polonais du Nord-Pas-de-Calais<sup>74</sup>.

71 Calculs de l'auteur sur la base de : Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 406 ; Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji*, op. cit., p. 169 (tableau XIII).

72 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 78, 407, 487.

73 *Ibid.*, p. 408.

74 *Ibid.*, p. 76.

Tableau 11. Les mariages mixtes entre Français et Polonais dans l'immédiat après-guerre, d'après les statistiques du mouvement de la population de l'Insee

Année	Une Polonaise + un Français	Une étrangère + un Français	Part des Polonaises dans l'ensemble des étrangères	Une Française + un Polonais	Une Française + un étranger	Part des hommes polonais dans l'ensemble des étrangers	L'ensemble des mariages mixtes franco-polonais	L'ensemble des mariages mixtes franco-étrangers	Part des mariages franco-polonais dans l'ensemble des mariages mixtes
1945	2 937	10 199	28,80%	1 198	13 452	8,91%	4 135	23 651	17,48%
1946	3 861	14 254	27,09%	2 033	15 226	13,35%	5 894	29 480	19,99%
1947	2 990	11 086	26,97%	2 078	13 402	15,51%	5 068	24 488	20,70%
1948	2 352	9 156	25,69%	1 906	13 469	14,15%	4 258	22 625	18,82%
1949	2 061	7 944	25,94%	1 639	12 673	12,93%	3 700	20 617	17,95%
Entre 1945 et 1949	14 201	52 639	26,98%	8 854	68 222	12,98%	23 055	120 861	19,08%

Tableau établi par l'auteur. Sources : Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjnej trzecz pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, *op. cit.*, p. 169 (tableau XIII) ; voir aussi : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 293 (chiffres similaires pour les mariages mixtes des Polonais).

La nationalisation des mines et des écoles des compagnies minières à la Libération conduisit à la suppression des aumôniers rémunérés par les houillères, ce qui contribua à l'affaiblissement du rôle du clergé polonais et de l'enseignement polonais en France, transformant ainsi beaucoup la communauté polonaise<sup>75</sup>.

La conservation d'éléments de la culture d'origine ne s'opposait pas forcément au fait de s'intégrer à la société d'accueil. Ce furent parfois même les autochtones qui s'approprièrent certaines pratiques polonaises, comme le fait de porter des bottes de cuir par les jeunes travailleurs agricoles français de l'Aisne ou d'élever des oies, dans l'Aisne et dans le Nord de la France<sup>76</sup>.

Nous ne partageons pas l'avis de Jan Sikora qui avance que les immigrés étaient dans l'impossibilité de s'intégrer à la société française. L'ancien consul général de la Pologne populaire à Lille argumente que l'« intégration » ne pouvait être désirée par les immigrés, puisque ces derniers voulaient conserver des éléments clés de leur identité polonaise, tandis que la France ne proposait que l'assimilation totale, à l'instar du modèle américain<sup>77</sup>. Il est vrai que les autorités françaises à l'époque désiraient l'assimilation totale et le rejet de tous les éléments de la polonité (y compris la langue du pays d'origine), tout comme certaines associations polonaises en France désiraient que les immigrés restent entièrement dévoués à leur ancienne patrie. La majorité des immigrés choisissait cependant une voie intermédiaire. Au fil des années, pendant l'entre-deux-guerres, l'immigré polonais de France s'était, comme l'a écrit Janine Ponty, « éloign[é] de la Pologne sans pour autant se rapprocher de la France, si ce n'est du coin de France où il séjourn[ait]<sup>78</sup> ». Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'immigré polonais était déjà bien implanté dans ce « coin de France » où il séjournait et, ce coin faisant partie de la France, cet immigré commençait donc à se rapprocher de la France dans son ensemble. Cette constatation coïncide avec une conclusion plus générale de Gérard Noiriel : l'intégration ou l'assimilation des immigrés ne dépendait pas de la politique ou de la volonté des autorités du pays d'accueil<sup>79</sup>, mais était fonction des processus sociaux, mais aussi psychologiques auxquels les immigrés étaient confrontés.

75 Sur les problèmes de l'enseignement et de l'aumônerie polonaise en France, voir chapitres : « Le changement du statut de l'enseignement polonaise en France » et « L'activité des aumôniers polonaise au sein des immigrés en France ».

76 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 75.

77 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej*, op. cit., p. 210. D'ailleurs, cette conviction n'est pas étrange à un nombre considérable de chercheurs. Sur ces débats, voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, op. cit., p. 341-342.

78 Cité d'après Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 351.

79 Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, op. cit., p. 343.

Le sociologue Hieronim Kubiak a énuméré plusieurs facteurs contribuant à la maximisation des « chances pour l'assimilation », parmi lesquels le désir de l'installation définitive dans le pays d'immigration tenait une place prépondérante<sup>80</sup>. À partir du moment où les immigrés polonais avaient pris la décision de rester en France – ou plutôt de ne pas retourner en Pologne immédiatement après la guerre –, ils avaient enclenché le processus de leur intégration à la société française.

La nature complexe du processus que les Polonais en France subissaient démontre que la notion d'« intégration » est plus juste que celle d'« assimilation ». Cela d'autant plus que les immigrés polonais dans l'Hexagone, surtout dans les deux départements septentrionaux, vivaient massés, de sorte qu'ils constituaient une communauté dont le poids était trop important pour pouvoir se fondre dans la société d'accueil<sup>81</sup>.

158

Les enfants d'immigrés n'avaient pas de difficulté à s'intégrer, mais étaient « eux-mêmes fils ou fille d'un immigrant<sup>82</sup> », pour reprendre les mots d'Alain Girard et Jean Stoetzel, ce qui constituait en soi un problème. En effet, l'accueil des travailleurs polonais par la société indigène ne fut pas toujours facile, même si leur intégration était possible, voire incitée par les autorités françaises dès le sortir de la guerre. Il semble que le problème principal que les immigrés polonais de France rencontrèrent dans leur intégration était précisément le manque de volonté de nombre d'entre eux de s'intégrer<sup>83</sup>. Cette attitude résultait tant des caractéristiques psychologiques et culturelles des travailleurs polonais et de leurs familles que de la politique des autorités polonaises et des représentants de l'Église polonaise en France. L'immédiat après-guerre constitue de ce point

80 Hieronim Kubiak, « Proces przystosowania społecznego emigrantów polskich do warunków kulturowych krajów osiedlenia. Podstawowe założenia i konkluzje teoretyczne » [Le processus d'adaptation sociale des émigrés polonais aux conditions culturelles de vie du pays de réinstallation. Principes de base et conclusions théoriques], dans Hieronim Kubiak et Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins des recherches sur les communautés polonaises à l'étranger], Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum/PAN [Académie polonaise des Sciences], 1976, p. 67.

81 Voir entre autres : Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej ze społeczeństwem francuskim w latach 1919-1975 » [L'intégration de l'émigration polonaise à la société française dans les années 1919-1975], dans Hieronim Kubiak et Andrzej Pilch (dir.), *ibid.*, p. 561.

82 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 111.

83 Sur les différentes causes compliquant le processus de l'assimilation (selon la terminologie admise ici), voir : Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch et Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie w refleksji teoretycznej we współczesnych naukach społecznych » [Les Processus d'assimilation et leur reflet dans la réflexion théorique des sciences sociales contemporaines], dans Hieronim Kubiak et Andrzej K. Paluch (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les Principes de la théorie d'assimilation], actes du colloque de Cracovie, juillet 1978, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum, Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des sciences], 1980, p. 78.

de vue une période clé, car ce fut à ce moment que la majorité des immigrés polonais choisirent de se fixer en France et, ensuite – en commençant par les représentants de la deuxième génération – de s'intégrer à la société française. Dans la première moitié des années 1950 déjà, Tadeusz Parczewski, militant actif du courant anticommuniste au sein de l'immigration polonaise en France, avait constaté que cette communauté était en train de réaliser le passage de l'« émigration polonaise en France » vers la « Polonia française ». Comme l'ajoute Parczewski, bien qu'étant devenus citoyens français, ces immigrés reconnaissaient avoir toujours des devoirs envers la Pologne<sup>84</sup>.

Même si un certain nombre de Polonais – notamment des immigrés de la première génération – résistaient jusqu'à leur mort à la francisation en faisant vivre leurs traditions, leur langue et la citoyenneté polonaise, la majorité des Polonais de France empruntèrent le chemin inverse, et leur décision – consciente ou inconsciente – de s'intégrer fut prise le plus souvent dans la seconde moitié des années 1940. Comme l'a lapidairement constaté Janine Ponty, les immigrés polonais qui ne s'étaient pas décidés au retour en Pologne dans les années 1940 avaient définitivement tourné la page, « le mythe du séjour temporaire en terre étrangère pren[ait] fin. Ils [devaient vieillir] en France et ils le sav[aient]<sup>85</sup> ».

#### LA DEUXIÈME GÉNÉRATION OPTÉ POUR LA FRANCE : LE FACTEUR PRINCIPAL DU PROGRÈS DE L'INTÉGRATION

Alain Girard et Jean Stoetzel font remarquer que les Polonais de France cherchaient en général à uniformiser la situation juridique des membres de leur famille : soit la famille serait entièrement naturalisée, soit tous les membres conserveraient la nationalité polonaise. Il n'existait pas de corrélation entre cette homogénéité de nationalité juridique et le niveau d'intégration, d'ailleurs fort différent selon les membres de la famille. Le niveau d'intégration des parents qui avaient émigré à l'âge adulte n'était évidemment pas le même que celui de leurs enfants arrivés en France à l'adolescence, ou encore de ceux ayant grandi en France<sup>86</sup>. Ces derniers faisaient partie de ceux que l'on appelle, en sociologie de l'immigration, les immigrés de la « deuxième génération ». Il s'agit, dans le cas de l'immigration polonaise, des enfants des immigrés arrivés en France dans l'entre-deux-guerres, nés ou élevés en France et marqués par l'éducation française, indépendamment de leur nationalité juridique. Autrement dit, pour

84 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., deuxième partie, « Organisations sociales... », p. 2.

85 Cité d'après Janine Ponty, « Une intégration difficile : les Polonais en France dans le premier vingtième siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 58.

86 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 78.

les besoins de ce livre, nous pouvons admettre qu'il s'agit des personnes qui étaient encore mineures à l'aube de la seconde guerre mondiale. La notion de « génération » décrit une collectivité d'individus ayant sensiblement le même âge et constituant un groupe social en raison des liens spécifiques qui les unissent et des expériences qu'ils partagent. La durée d'une génération correspond généralement au cycle de renouvellement d'une population adulte apte à se reproduire<sup>87</sup>. Dans le cas des immigrés polonais en France de la deuxième génération, la principale expérience commune fut, pour la majorité d'entre eux, la seconde guerre mondiale. Ils étaient aussi unis par le manque d'expérience de la vie en Pologne, ou du moins le souvenir lointain de cette expérience.

Si nous nous penchons à nouveau sur les résultats de l'enquête effectuée par l'Ined à propos de la langue parlée à la maison, nous remarquons que dans l'Aisne, seuls 2 % des jeunes Polonais de la deuxième génération ne connaissaient pas le français, et que dans le Nord-Pas-de-Calais tous les enfants de cette génération connaissent le français. Nous voyons aussi que 56 % des jeunes Polonais de l'Aisne ne parlaient que français. Dans le Nord-Pas-de-Calais, où les colonies polonaises étaient nombreuses, 92 % des membres de la deuxième génération parlaient les deux langues, et 8 % ne se servaient que du français<sup>88</sup>.

La deuxième génération, dont les membres grandissaient dans un milieu mixte mais qui fréquentaient des écoles françaises, contribuait ainsi à l'accélération de l'intégration de ses parents. Les jeunes rapportaient en effet des journaux français et leurs manuels scolaires à la maison, ils écoutaient des émissions françaises à la radio et leurs camarades français venaient chez eux<sup>89</sup>. De plus en plus d'enfants accédaient à la nationalité française, même si leurs parents restaient polonais. Cela n'entraînait pas en contradiction avec le fait que les Polonais avaient l'habitude de demander la naturalisation pour l'ensemble des membres de leur famille, les enfants bénéficiant de procédures facilitées pour la naturalisation (par naissance ou par déclaration). C'est pourquoi au début des années 1950, déjà 61 % des enfants des Polonais du Nord-Pas-de-Calais enquêtés par l'Ined étaient français et seulement 39 % étaient polonais – ce qui n'excluait pas qu'ils pussent toujours devenir français dans l'avenir. Les enfants de moins de 15 ans étaient majoritairement polonais, tandis que 67 % des enfants âgés de plus de 15 ans étaient de nationalité française<sup>90</sup>.

D'où vient cette divergence ? Les enfants d'immigrés, nés et vivant en France, pouvaient, à partir de l'âge de 15 ans, se déclarer, eux-mêmes, français. À moins

87 Voir entre autres : Elizabeth E. Bacon, s. v. « Generation », dans Julius Gould et William L. Kolb (dir.), *A Dictionary of the Social Sciences*, London, Tavistock Publications, 1964, p. 284-285.

88 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. I, p. 78, 407, 487.

89 *Ibid.*, p. 82.

90 *Ibid.*, p. 486.

qu'ils eussent renoncé à cette qualité, les enfants devenaient français à leur majorité. Quant aux enfants d'immigrés âgés de moins de 16 ans, seule la déclaration des parents, si l'enfant était né en France, ou le fait d'être né des parents naturalisés antérieurement, donnait droit à la nationalité française.

La transformation de la conscience des jeunes immigrés polonais de la deuxième génération n'échappa pas à l'attention de leurs compatriotes arrivés en France après le déclenchement des hostilités. Une lettre publiée en 1948 dans le périodique polonais de Londres *Orzeł Biały* [L'Aigle blanc] faisant le bilan d'un séjour que des étudiants polonais issus de la « nouvelle émigration » avaient passé dans un centre de l'ancienne immigration polonaise en témoigne : « La situation de l'enfant polonais est mauvaise, tant chez l'ouvrier polonais que chez le mineur. L'enfant polonais nous abandonne, tout comme nos centres d'intérêt et nos passions, notre langue et notre culture<sup>91</sup>. » En même temps, un document des organisateurs du courant anticommuniste de l'enseignement polonais en France s'alarme : « La connaissance de la langue des pères se rétracte au sein de la jeune génération ; des jugements erronés concernant la culture polonaise, dans son ensemble et en particulier, et notre héritage de la période de l'entre-deux-guerres se répandent de manière intentionnelle et de plus en plus vigoureusement<sup>92</sup>. »

Le niveau d'intégration des enfants d'immigrés dépendait de l'âge auquel ils étaient arrivés en France. Ceux qui avaient suivi toute leur scolarité en France étaient en général à peu près entièrement francisés. Les plus vieux d'entre eux étaient restés liés à la Pologne, pays de leur enfance, bien que francisés et qu'ayant grandi en France. Tous les membres de cette génération partageaient, en revanche, un facteur commun : ils grandissaient avec des parents qui se sentaient « à l'étranger », qui conservaient des traditions polonaises et qui parlaient polonais à la maison. C'était avant tout l'usage de la langue polonaise dans la sphère domestique qui faisait perdurer la polonité de ces enfants des immigrés. Cela explique pourquoi les autorités françaises étaient méfiantes à l'égard de l'enseignement polonais que suivaient les enfants d'immigrés, indépendamment de sa coloration politique, même si, précisément, certaines écoles polonaises étaient mieux vues que d'autres en raison de leur orientation politique. Pour confirmer cette analyse, donnons la parole à un enquêteur de l'Ined ayant mené une étude à Barlin, dans le Pas-de-Calais :

91 [T.K.], « Po wakacjach polskiej młodzieży akademickiej we Francji » [Après les vacances de la jeunesse universitaire polonaise en France], *Orzeł Biały* (Londres), n° 43, 1948, p. 4, trad. Pawel Sekowski.

92 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 4, trad. Pawel Sekowski.

Il semble que les enfants de ces immigrants doivent s'assimiler à la vie française, ils parlent notre langue et l'écrivent, lisent nos livres et nos journaux, fréquentent nos écoles et nos lycées, nos cinémas et nos bals ; ils semblent rebelles à la cuisine polonaise. Mais ils conservent leur langue<sup>93</sup>.

En outre, les autorités françaises incitaient les immigrés polonais à la naturalisation grâce à des mesures comme le droit à une « bourse des mines » pour des enfants des mineurs polonais, privilège qui était réservé aux enfants ayant la nationalité française<sup>94</sup>.

Une fois adultes, ces enfants d'immigrés allaient se marier eux-mêmes, et il était alors beaucoup plus fréquent qu'ils s'unissent à un Français ou à une Française. D'après les enquêtes de l'Ined, au début des années 1950, 25 % des mariages des immigrés polonais de la deuxième génération du Nord de la France avaient eu lieu avec une personne de nationalité française – sans compter les 25 % ayant uni leur vie avec celle d'un Français ou d'une Française d'origine polonaise. Les conjoints d'origine polonaise (l'ensemble des ressortissants polonais et des Français d'origine polonaise) constituaient 63 % de l'ensemble des conjoints des immigrés polonais de la deuxième génération. Les conjoints de nationalité polonaise ne constituaient en revanche que 49 % de l'ensemble des conjoints de cette deuxième génération<sup>95</sup>. À la fin des années 1940, des militants associatifs et politiques polonais se rendirent compte que les jeunes Polonais de France se décidaient de plus en plus souvent à se marier avec des Français<sup>96</sup>.

Les enfants issus des mariages mixtes appartenant à la troisième génération seraient tous français dès leur naissance. La plupart des enfants issus des mariages endogamiques polonais deviendraient eux aussi français, soit « par naissance » à leur majorité, soit avant leurs 21 ans si leurs parents ou eux-mêmes (à partir de l'âge de 16 ans) faisaient une déclaration. À ces cas de figure il faut encore ajouter la naturalisation des enfants de la troisième génération par décret, consécutive à la demande qui pouvait être formulée par leurs parents appartenant, eux, à la deuxième génération... À la fin des années 1940, plus aucun immigré de la troisième génération n'avait la nationalité polonaise à l'âge adulte. On peut donc constater qu'entre 1944 et 1949, période qui intéresse cette étude, la quasi-totalité des premiers enfants de la troisième génération avait la nationalité française.

93 Cité dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 531. Sur l'enseignement polonais en France, voir le chapitre 7, « Le changement du statut de l'enseignement polonais en France ».

94 Janine Ponty, « Le problème des naturalisations », art. cit., p. 104.

95 Calculs de l'auteur sur la base de : Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, op. cit., t. 1, p. 490.

96 BPP, vers. 3220, lettre : Jerzy Jankowski à Krystyna Kozłowska, Paris, le 5 mars 1949.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les années d'après-guerre sont très importantes pour l'appréhension de l'évolution de la communauté polonaise en France. Durant cette période en effet, l'intégration progressive des immigrés au pays d'accueil – processus ordinaire après le séjour pluriannuel à l'étranger – se voyait mise à mal, ou au contraire renforcée, par l'action de rapatriement des travailleurs polonais mise en place par les autorités de la Pologne populaire. Ainsi, choisir de ne pas retourner en Pologne signifiait en quelque sorte « choisir de la France ».

L'intégration des immigrés polonais en France était fortement encouragée par les politiques d'immigration et d'intégration menées par les autorités françaises dès la Libération. La France désirait conserver sur son territoire le plus de travailleurs polonais possible, et cela malgré les conventions signées avec la Pologne entre 1946 et 1948 portant sur le rapatriement des immigrés polonais. Le nouveau Code de la nationalité française du 19 octobre 1945 facilita l'accès à la nationalité française aux étrangers résidant en France depuis longtemps.

Faisons aussi un point sur la question de l'intégration des nouveaux immigrés polonais. Il était fréquent que les Polonais issus des classes aisées (relativement nombreux parmi les réfugiés de guerre) rencontrent des problèmes dans leur intégration sociale en France. En effet, pour diverses raisons – telles que l'impossibilité qu'ils rencontraient réinvestir leur instruction dans le pays d'accueil, leur profession, dont l'exercice était restreint par les autorités françaises, ou encore la méconnaissance ou la connaissance insuffisante de la langue française – le rôle social de ces immigrés était moins important que celui qu'ils jouaient autrefois en Pologne. Cette impossibilité de se réintégrer à une catégorie socioprofessionnelle analogue à celle dont ils faisaient partie en Pologne constituait pour eux un véritable fossé les séparant de la société d'accueil<sup>1</sup>. Cependant, l'intégration des nouveaux immigrés polonais à la société française était en général souvent plus facile et plus rapide que le processus analogue qu'avaient subi leurs compatriotes arrivés en France dans l'entre-deux-guerres<sup>2</sup>. Cette constatation se réfère surtout aux réfugiés de guerre, arrivés en France dans les années 1939-1940 qui, grâce à leurs compétences culturelles, élargissaient le

1 Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch et Grzegorz Babiński, « Procesy asymilacji i ich odbicie », art. cit., p. 75.

2 Jan Gruszyński, « Integracja emigracji polskiej ze społeczeństwem francuskim w latach 1919-1975 », art. cit., p. 570.

champ d'interaction entre les Français et les Polonais résidant en France. Il ne faut garder à l'esprit que les anciens soldats des Forces armées polonaises et les anciennes personnes déplacées polonaises provenant d'Allemagne pouvaient s'appuyer, pour leur intégration, sur la présence de centaines de milliers de travailleurs polonais installés en France depuis des années. En outre, l'attitude des Français envers les Polonais après les hostilités devint en général plus favorable que dans l'entre-deux-guerres, les deux communautés ayant tissé des contacts et partagé des expériences communes sous l'occupation allemande<sup>3</sup>.

---

3 Sur l'attitude des autorités françaises envers les réfugiés et déplacés polonais au lendemain de la Libération, voir : Paweł Sękowski, « Francja wobec polskich uchodźców wojennych i dipisów w pierwszych latach po drugiej wojnie światowej » [La France et les réfugiés et déplacés polonais dans l'immédiat après-guerre], *Dzieje Najnowsze*, vol. 46, n° 2, 2014, p. 71-83.

DEUXIÈME PARTIE

**L'enjeu du « contrôle »  
de la communauté polonaise  
en France par les autorités polonaises  
en exil et au pays**



## LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE L'ÉTAT POLONAIS EN FRANCE

La question des conflits entre les représentants en France des deux gouvernements de Pologne en concurrence a toute sa place dans l'histoire de la communauté polonaise en France dans l'immédiat après-guerre. La poser nous permet de comprendre la nature des divisions profondes qui existaient à cette période entre les travailleurs polonais. Il est vrai que les réfugiés de guerre restèrent en majorité fidèles au gouvernement polonais de Londres, ou du moins à l'orientation anticommuniste prétendument réaliste du mouvement paysan indépendant qui dans les années 1945-1947 faisait partie du système politique installé sur la Vistule, et ce jusqu'aux élections à la Diète constituante polonaise du mois de janvier 1947, et participèrent même au gouvernement provisoire d'unité nationale. Les opinions politiques des ouvriers polonais arrivés dans l'entre-deux-guerre étaient bien différentes, ce qui s'était visiblement manifesté au sein de la Résistance polonaise au cours des hostilités. Les idées communistes, très minoritaires au sein de la classe ouvrière en Pologne, étaient bien plus répandues parmi les travailleurs polonais en France. Mais ce furent la politique internationale et ses exigences qui déterminèrent la solution apportée par les Français au problème de la représentation de l'État polonais sur le territoire français.

La question des relations franco-polonaises dans l'après-guerre a déjà été étudiée en profondeur, notamment par deux historiens polonais, Maria Pasztor et Dariusz Jarosz, dans leur livre *Conflits brûlants de la guerre froide*, qui nous offre beaucoup d'informations importantes, sur la base des archives polonaises et françaises<sup>1</sup>. Nous ne prétendons pas reconstruire dans ce chapitre la totalité des relations bilatérales franco-polonaises, notre objectif, plus modeste, étant ici d'examiner la question des relations entre le gouvernement français et les représentants de la république de Pologne en France.

1 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 384 p.

QUAND LA FRANCE RECONNAISSAIT LE GOUVERNEMENT POLONAIS DE LONDRES  
(SEPTEMBRE 1944 - JUIN 1945)

Le 27 août 1944, peu après que la capitale française eut été libérée, l'ambassade de Pologne et le consulat général de Pologne à Paris reprirent leur activité. De même, à la fin du mois d'août 1944, les consulats polonais dans les autres villes libérées (Lille, Lyon et Toulouse) furent réouverts, animés par les partisans du gouvernement polonais de Londres – le seul pouvoir polonais légitime aux yeux du gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Les consuls polonais rouvrirent les consulats sans autorisation des autorités françaises, présentant cette reprise de service comme la poursuite d'une mission dont la continuité avait été interrompue du fait de l'Occupation<sup>2</sup>. À Marseille, où cette argumentation n'avait pas rencontré la compréhension des autorités locales, le consulat général de Pologne ne reprit son activité qu'au mois d'octobre<sup>3</sup>.

168

Avant les hostilités, le réseau des circonscriptions consulaires polonaises en France était composé de deux consulats généraux, à Paris et à Lille, de quatre consulats à Lyon, Toulouse, Strasbourg et Marseille et de plusieurs agences consulaires. En 1939, le consulat général de Pologne à Marseille fut créé sur la base du consulat existant. Les villes de Nice, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Le Havre et Nantes comptaient des consulats honoraires<sup>4</sup>. Après la tourmente de la seconde guerre mondiale, les Bureaux d'administration des Polonais (BAP), créés par le gouvernement de Vichy à la fin de 1941 pour remplacer le réseau consulaire polonais à Lyon et à Toulouse, s'étaient transformés en consulats de Pologne. Le BAP marseillais était devenu le consulat général de Pologne à Marseille<sup>5</sup>. Le BAP de Nice devint vice-consulat polonais. La POWN, en s'infiltrant par les caves du bâtiment du consulat général de Pologne à Lille, en prit possession dès le 21 août, soit une journée avant l'entrée des soldats britanniques dans la capitale des Flandres. Le consulat de Pologne à Strasbourg fut le premier service consulaire étranger à reprendre son activité

2 Ces réouvertures des consulats polonais furent suggérées par l'ambassadeur Morawski. BPP, fonds Kajetan Morawski, art. prov. 6/1, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne près le GPRF à Alger à Feliks Frankowski, secrétaire général du MSZ, Alger, le 18 août 1944.

3 CAD, Pologne, art. 4, lettre : commissaire régional de la République à Marseille au ministre des Affaires étrangères, Marseille, le 20 octobre 1944, fol. 4.

4 CAD, Pologne, art. 6, liste des consulats polonais en France avant la guerre de 1939, annexée à la lettre du délégué du GPRF à Londres à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Londres, le 30 septembre 1944, fol. 27 ; A MSZ, base de données électronique des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1918-1945, faite par Janusz Deszczka. Voir aussi la carte dans Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 424.

5 Entre-temps, en 1941, les réseaux diplomatique et consulaire polonais avaient continué leur activité sous la couverture des « Offices polonais ».

après la libération de l'Est de la France, activité qui ne put démarrer qu'à la libération de l'Alsace et de la Lorraine<sup>6</sup>.

Concentrons-nous sur la situation intérieure des institutions polonaises de Londres. Jusqu'au mois de novembre 1944, le dirigeant du Parti paysan (Stronnictwo Ludowe), Stanisław Mikołajczyk, avait assumé la fonction de Premier ministre du gouvernement de la république de Pologne de Londres. Celui-ci, se prononçant pour la poursuite des négociations polono-soviétiques – et cela même au prix du renoncement de la Pologne à ses territoires orientaux au profit de l'Union soviétique –, dut démissionner. L'attitude de Mikołajczyk paraissait pourtant réaliste aux yeux des Alliés occidentaux, dans la mesure où le Comité polonais de libération nationale de Lublin, fort du soutien soviétique, administrait déjà une grande partie du territoire polonais jusque-là occupé par les Allemands et où les territoires orientaux de Pologne étaient déjà incorporés au sein de l'Union soviétique. Mais pour la majorité de la classe politique polonaise installée à Londres – de la droite nationale jusqu'à la gauche socialiste –, l'abandon des anciens confins orientaux polonais et un accord conduisant à la création d'un nouveau gouvernement polonais intégrant à la fois des membres du Comité de Lublin et du gouvernement exilé à Londres étaient synonymes de trahison de la cause polonaise.

Le 29 novembre 1944, le président de Pologne en exil, Władysław Raczkiewicz, nomma à la tête du gouvernement le socialiste Tomasz Arciszewski. Le fait d'avoir choisi d'un partisan de la gauche aurait pu faciliter la défense du gouvernement polonais en exil contre les accusations soviétiques reprochant aux autorités polonaises leur caractère réactionnaire, mais il se trouva qu'Arciszewski était particulièrement intransigeant sur les questions susmentionnées. Le gouvernement polonais en exil, toujours légitime aux yeux de tous les Alliés, excepté ceux de l'Union soviétique, était dorénavant de plus en plus isolé, voire marginalisé, sur la scène internationale. Le Premier ministre britannique, Winston Churchill, commença à soutenir la ligne de Stanisław Mikołajczyk, qui désirait mettre en place un gouvernement polonais sur la Vistule constitué de personnalités communistes et communistes, avec la bénédiction du maréchal Staline et d'une partie des éléments anticommunistes de Londres,

6 « Wiadomości miejscowe » [Des nouvelles locales], *Sztandar*, n° 3, septembre 1944, p. 4; BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość: POWN we Francji* [Qu'était l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance ? La POWN en France], Paris, juillet 1945, fol. 50; *ibid.*, conférence d'Aleksander Kawałkowski sur Radio Paris le 19 février 1945, fol. 113; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, histoire de la délégation de la CRP à Toulouse, [s.l., juin 1945] p. 26, 28. Voir aussi : Paweł Sękowski, « Attitude des autorités françaises envers les représentants du gouvernement polonais en exil à la veille de la guerre froide (1944-1949) », *Annales. Centre scientifique de l'Académie polonaise des sciences à Paris*, n° 14, 2012, p. 393-394.

concentrés autour de la personne de l'ancien Premier ministre polonais. La situation des autorités en exil devint encore plus difficile lorsque le Comité de Lublin se proclama « gouvernement provisoire de la république de Pologne », l'appellation étant reprise dès le début de 1945.

L'organisation du réseau consulaire polonais en France avait été pensée par la direction de la POWN dès le mois d'octobre 1943. Il avait été prévu que le personnel des consulats dans le Sud de la France serait constitué sur la base des employés des anciens BAP, tandis que les postes à Paris et à Lille seraient occupés par des partisans de la POWN, puis par des agents de carrière du MSZ résidant dans des centres d'accueil sur le territoire français<sup>7</sup>. Après la Libération, une autre organisation fut cependant décidée : les postes clés dans les consulats du Nord de la France furent occupés exclusivement par des anciens de la POWN, tandis qu'on installa d'anciens agents de la BAP et d'autres agents de carrière du MSZ d'avant-guerre dans les consulats du Sud de la France. Le personnel de l'ambassade de Pologne à Paris était composé d'anciens agents des BAP et de membres du Groupement d'assistance aux Polonais en France (Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji, GAPF)<sup>8</sup>.

Kajetan Morawski, arrivé à Paris *via* Londres le 25 novembre 1944, fut nommé ambassadeur en France<sup>9</sup>. Il représentait déjà les autorités polonaises depuis le 10 septembre 1943 auprès du Comité français de libération nationale (CFLN) à Alger<sup>10</sup>. Avant les hostilités, il avait été, entre autres, ministre des Affaires étrangères en 1926 au sein du gouvernement de Wincenty Witos et vice-ministre du Trésor dans les années 1938-1939. Le gouvernement polonais avait été jusque-là représenté en France par Aleksander Kawałkowski, chef suprême de la POWN, ministre plénipotentiaire devenu après la Libération

7 BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość*, op. cit., fol. 42 ; *ibid.*, conférence d'Aleksander Kawałkowski sur Radio Paris le 19 février 1945, fol. 111-112.

8 Le GAPF, créé le 12 juin 1941, était formellement une société privée d'utilité publique qui remplissait quasiment les mêmes missions que l'ancienne CRP. Le GAPF fut forcé à se dissoudre en avril 1944. Voir : Anna Pachowicz, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji, 1941-1944* [Groupement d'assistance aux Polonais en France, 1941-1944], Toruń, Oficyna Wydawnicza Kucharski, 2013, 493 p.

9 CAD, Pologne, art. 6, note : direction du protocole du MAE pour la direction politique du MAE, Paris, le 28 novembre 1944, fol. 34 ; Kajetan Morawski, *Tamten brzeg* [L'Autre Bord], éd. Jerzy Marek Nowakowski, Warszawa, Spotkania, 1996, p. 194. Notice biographique de Kajetan Morawski, voir : Alina Szklarska-Lohmannowa, s. v. « Morawski Kajetan (1892-1973) », dans *Polski Słownik Biograficzny* [Dictionnaire biographique polonais], Kraków, PAN, 1976, t. XXI, p. 727-729 ; Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, Paris, Concorde, 1996, p. 136.

10 Jerzy Marek Nowakowski, « O Kajetanie Morawskim » [À propos de Kajetan Morawski], dans Kajetan Morawski, *Tamten brzeg*, éd. cit., p. 8.

chargé d'affaires par intérim<sup>11</sup>. Kajetan Morawski jouissait d'un grand respect de la part du Quai d'Orsay et avait l'estime du général de Gaulle. Kawalkowski garda pour autant sa fonction de ministre plénipotentiaire et devint également conseiller à l'ambassade<sup>12</sup>.

La structure et le personnel du réseau consulaire polonais en France furent entérinés par le décret du ministre polonais des Affaires étrangères en date du 10 février 1945 et réaffirmés par les nominations intervenues le 27 février suivant. C'est ainsi que Czesław Bitner et Bohdan Samborski, d'anciens responsables de la POWN, exercèrent la fonction de consul général, respectivement à Lille (dès la Libération) et à Paris (dès le mois de novembre, après plusieurs semaines à la tête du consulat de Pologne à Lyon). Le consulat général de Pologne à Marseille était dirigé par son chef d'avant-guerre, Witold Obrębski. L'ancien directeur de l'Office polonais à Lyon, Stefan Domański, devint dès novembre 1944 consul de Pologne dans cette ville. De même, l'ancien consul polonais à Strasbourg, Tadeusz Nagórny, dirigea le consulat provisoirement établi en Lorraine, à Bar-le-Duc (Meuse). L'ancien consul polonais à Stettin (Szczecin depuis son rattachement à la Pologne en 1945) et ancien chef de la POWN à Toulouse, Roman Wodzicki, devint quant à lui consul polonais à Toulouse.

Bien que le délégué polonais pour la France Aleksander Kawalkowski eût informé le 11 septembre 1944 les autorités françaises de la réouverture du consulat de Pologne à Nice, ce service consulaire devint une agence consulaire. Elle fut placée sous la direction de Leon Koppens, ancien directeur de l'Office polonais à Lyon. Le champ d'action de l'agence niçoise s'étendait au département des Alpes-Maritimes. Elle dépendait du consulat général de Pologne de Marseille. Les sources nous assurent que l'agence de Nice avait le statut de vice-consulat au mois de février 1945 (quand les autorités polonaises de Londres nommèrent officiellement tous les chefs des consulats généraux et ordinaires en France) et au mois de mai 1945 (lorsque l'ambassade de Pologne à Paris fit référence à ces nominations, dans une lettre au Quai d'Orsay). De même, le représentant du gouvernement varsovien qui prit la gestion du consulat de Pologne à Nice au début du mois de juillet 1945 était initialement plénipotentiaire de l'ambassade

- 11 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 15 septembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], t. VII, *Maj-listopad 1944* [Mai-novembre 1944], éd. Wojciech Rojek, Kraków, Secesja, 2006, p. 389 ; CAD, Pologne, art. 6, dépêche : délégué du GPRF à Londres au MAE, Londres, le 10 septembre 1944, fol. 8 ; *ibid.*, direction du protocole du MAE pour la direction politique du MAE, Paris, 24 novembre 1944, fol. 32.
- 12 Motion du ministre des Affaires étrangères pour la réunion du Conseil des ministres portant les modifications dans la liste des postes et des revenus dans le budget pour 1944, annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 12 décembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, *Grudzień 1944-sierpień 1945* [Décembre 1944-août 1945], 2008, p. 33.

Tableau 12. Le réseau consulaire polonais en France au 19 mai 1945

Service consulaire	Consul général / consul	Circonscription
Consulat général à Paris*	Bohdan Samborski	Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Manche, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Morbihan, Haute-Marne, Oise, Orne, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne
Consulat général à Lille	Czesław Bitner	Nord, Pas-de-Calais
Consulat général à Marseille**	Witold Obrębski	Ardèche, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard, Hérault, Hautes-Alpes, Lozère, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes
Consulat à Lyon***	Stefan Domański	Ain, Allier, Cantal, Côte-d'Or, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Jura, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie
Consulat à Toulouse****	Roman Wodzicki	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Dordogne, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Indre, Charente, Charente-Maritime, Basses-Pyrénées, Gironde, Vienne, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Landes, Vendée
Consulat à Strasbourg*****	Tadeusz Nagórny	Bas-Rhin, Doubs, Haut-Rhin, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Territoire de Belfort

172

Tableau établi par l'auteur. Sources : archives du ministère des Affaires étrangères (désormais CAD), Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, fol. 77 ; *ibid.*, nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, fol. 78-83 ; AAN, ambassade de Pologne à Paris, art. 331, liste des services de la république de Pologne à l'étranger pour l'année 1945, fol. 14-16 ; *ibid.*, information sur le réseau consulaire de Pologne en France et en Afrique du Nord entre octobre 1944 et juin 1945 [s.l.n.d.], fol. 70-74 ; AN, F 1<sup>a</sup> 3303, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945 (ce document se trouve aussi dans : CAD, Pologne, art. 6, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, fol. 62).

\* Dans la circonscription du consulat général de Pologne à Paris, on comptait deux agences consulaires : à Charleville-Mézières pour les Ardennes et à Rennes pour l'Ille-et-Vilaine.

\*\* Dans la circonscription du consulat général de Pologne à Marseille, on comptait deux agences consulaires : à Alès pour le Gard et à Nice pour les Alpes-Maritimes.

\*\*\* Dans la circonscription du consulat de Pologne à Lyon, on comptait une agence consulaire : à Montluçon pour l'Allier.

\*\*\*\* Dans la circonscription du consulat de Pologne à Toulouse, on comptait trois agences consulaires : à Périgueux pour la Dordogne, à Limoges pour la Haute-Vienne, la Vienne, l'Indre et à Bordeaux pour la Charente, la Charente-Maritime, les Basses-Pyrénées, la Gironde et les Landes.

\*\*\*\*\* Dans la circonscription du consulat de Pologne à Strasbourg, on comptait deux agences consulaires : à Metz pour la Moselle et à Nancy pour la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

de Pologne dans l'agence consulaire à Nice. En conséquence, le poste niçois n'est pas devenu consulat ordinaire avant la reconnaissance par la France du gouvernement varsovien<sup>13</sup>.

Parmi les organismes représentant l'État polonais sur le territoire français, on peut citer : la Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation, par la suite transformée en Mission militaire polonaise de liquidation (PWML), la Croix-Rouge polonaise (CRP) en France, la délégation du ministère du Travail et de la Protection sociale, la délégation du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, et l'inspecteur principal de l'Éducation. Ces institutions étaient priées de consulter le MSZ quant aux questions liées à la politique extérieure de la Pologne<sup>14</sup>.

L'ambassade et les consulats polonais apportaient leur soutien aux associations d'anciens immigrés qui reconnaissant les autorités polonaises de Londres. Cette intrusion des représentants de l'État polonais dans le domaine de la vie associative s'inscrivait dans le contexte du conflit opposant les deux gouvernements polonais.

Du fait de la suspension des avances financières françaises pourtant prévues par l'accord franco-polonais du 7 septembre 1939, la marge de manœuvre des agents du gouvernement polonais se trouva limitée<sup>15</sup>. La France exigea en effet que ces moyens financiers ne soient utilisés que dans le cadre d'actions sociales destinées aux ressortissants polonais en France et menées par l'appareil

- 13 CAD, Pologne, art. 6, lettre : A. Kawałkowski, délégué du gouvernement polonais pour la France, la Belgique et les Pays-Bas au MAE, Lyon, le 11 septembre 1944, fol. 16 ; *ibid.*, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 20 septembre 1944, fol. 19 ; CAD, Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, fol. 77 ; *ibid.*, nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, fol. 78-83 ; *ibid.*, liste des fonctionnaires du « consulat de Pologne » à Nice, le 1 juillet 1945, fol. 111 ; AN, F 1<sup>a</sup> 3303, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945 (ce document se trouve aussi dans : CAD, Pologne, art. 6, fol. 62.) D'après une motion du ministre polonais des Affaires étrangères du mois de décembre 1944, le poste consulaire à Lyon serait consulat général mais placé sous la direction du consul ordinaire. Il doit sûrement s'agir d'une erreur dans le document. Voir : motion du ministre des Affaires étrangères pour la réunion du Conseil des ministres portant les modifications dans la liste des postes et des revenus dans le budget pour 1944, annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 12 décembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 35. De toute façon, la nomination du mois de février 1945 portait sur le poste de consul ordinaire à Lyon.
- 14 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, lettre : ambassadeur de Pologne à Paris aux dirigeants des institutions d'État polonaises en France, Paris, le 10 janvier 1945. Voir aussi Paweł Sękowski, « Attitude des autorités françaises envers les représentants du gouvernement polonais en exil à la veille de la guerre froide (1944-1949) », art. cit., p. 395-396.
- 15 Wojciech Rojek, « Schylek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji, grudzień 1944-lipiec 1945 » [Le Déclin de la mission de l'ambassadeur Kajetan Morawski en France, décembre 1944-juillet 1945], *Teki Historyczne* (Londres), n° 20, 1993, p. 394.



Carte 3. Le réseau consulaire de Pologne au mois de mai 1945

Carte établie par l'auteur. Sources : CAD, Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, fol. 77 ; *ibid.*, nominations consulaires de B. Samborski, C. Bitner, W. Obrębski, S. Domański, R. Wodzicki et T. Nagórny, Londres, le 27 février 1945, fol. 78-83 ; AAN, ambassade de Pologne à Paris, art. 331, information sur le réseau consulaire de Pologne en France et en Afrique du Nord d'octobre 1944 et juin 1945, [s.l.n.d.], fol. 70-74.

gouvernemental polonais sous la couverture de la Croix-Rouge polonaise en France<sup>16</sup>.

L'activité officielle de ce réseau diplomatique et consulaire polonais en France fut interrompue le 29 juin 1945, date à laquelle les autorités françaises ne reconnurent plus le gouvernement polonais en exil. La France devint le premier Allié occidental à prendre cette décision, qui n'était d'ailleurs guère surprenante pour les agents du gouvernement polonais de Londres. En effet, depuis plusieurs mois déjà, la position des représentants des autorités polonaises en exil était affaiblie, alors que celle de la délégation semi-officielle des autorités polonaises de Lublin (ensuite de Varsovie) s'en voyait renforcée.

La poursuite de l'activité des représentants du gouvernement polonais de Londres en France s'inscrivait dans la logique de la vie politique des exilés polonais dont nous parlerons dans un sous-chapitre de ce livre.

#### QUAND LA FRANCE RECONNAISSAIT LE GOUVERNEMENT POLONAIS DE VARSOVIE (À PARTIR DU 29 JUIN 1945)

Les autorités polonaises de Lublin cherchèrent à établir le contact avec le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) dès la prise de pouvoir de ce dernier<sup>17</sup>. Le gouvernement français garda au début ses distances avec le Comité de Lublin (CPLN), le représentant français à Moscou de l'époque, Roger Garreau, refusant même de recevoir la note informant de la création du Comité<sup>18</sup>.

L'envoi en Pologne d'un représentant français chargé de recueillir des informations sur le sort des ressortissants français demeurant après la fin des hostilités en Pologne rapprocha la France du CPLN, seule force exerçant un pouvoir réel sur le territoire polonais. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1944, le capitaine Christian Fouchet fut envoyé en Pologne, placé sous l'autorité de l'ambassade de France à Moscou<sup>19</sup>. En récompense – et à la suite d'un accord

16 Pour plus de précisions sur cette question, voir ci-dessous le chap. vi, « L'action sociale envers les ressortissants polonais nécessiteux en France ».

17 Sur les premières tentatives du CPLN de Pologne de nouer le contact avec le gouvernement français, voir : Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 » [L'activité des représentants diplomatiques et consulaires des autorités varsoviennes de la république de Pologne en France dans les années 1944-1947], *Dzieje Najnowsze*, vol. 44, n° 3, 2012, p. 94-95. Voir aussi : Zofia Zaks, « Rząd francuski wobec Polskiego Komitetu Wyzwolenia Narodowego i Rządu Tymczasowego RP (lipiec 1944-sierpień 1945) » [L'attitude du gouvernement français envers le Comité polonais de libération nationale et le gouvernement provisoire de la république de Pologne, juillet 1944-août 1945], *Polska 1944/45-1989. Studia i materiały*, n° 1, 1995, p. 65, 69-70.

18 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide, op. cit.*, p. 35.

19 *Ibid.*

tacite avec le GPRF –, les autorités polonaises de Lublin envoyèrent en France un délégué du CPLN, Stefan Jędrychowski, membre du PPR<sup>20</sup>. Il arriva en France à la mi-janvier 1945, et se servit dès le début de sa mission du titre de « délégué du gouvernement provisoire de la république de Pologne », même si, dans la mesure où la France reconnaissait toujours le gouvernement polonais en exil à Londres, le Quai d'Orsay continuait à le considérer comme délégué du CPLN<sup>21</sup>.

Au mois de mars 1945, la délégation du gouvernement varsovien reçut l'autorisation de la part des autorités françaises de mobiliser des soldats polonais volontaires, un succès qui priva le gouvernement polonais de Londres du monopole de la mobilisation des ressortissants polonais résidant en France<sup>22</sup>. En outre, les représentants de Varsovie se trouvèrent autorisés, au mois d'avril 1945, à visiter des camps de rapatriement où étaient regroupés des Polonais déportés par les Allemands dans l'Est de la France<sup>23</sup>. Au mois de mai 1945, la délégation du gouvernement provisoire polonais de Varsovie se vit autorisée à demander aux autorités françaises des informations concrètes concernant par exemple l'arrestation de ressortissants polonais. La préfecture de police de Paris se devait dès lors de lui fournir une réponse complète. Bien avant la reconnaissance formelle du gouvernement provisoire d'unité nationale (GPUN), la France considérait en effet que les représentants du gouvernement varsovien étaient munis des mêmes prérogatives que les membres du gouvernement polonais de Londres<sup>24</sup>.

20 CAD, Pologne, art. 4, lettre : délégation pour la France du CPLN à Georges Bidault, ministre français des Affaires étrangères, Paris, le 29 décembre 1944, fol. 23.

21 *Ibid.*, note : direction d'Europe du MAE pour la direction du protocole du MAE, Paris, le 31 mai 1945, fol. 84 ; « Odezwa przedstawiciela Rządu Tymczasowego RP, dr Stefana Jędrychowskiego » [Appel du délégué du gouvernement provisoire de Pologne, Dr Stefan Jędrychowski], *Niepodległość*, n° 11, mars 1945, p. 1 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne », 1987, p. 8. Sur l'activité de la délégation pour la France du CPLN (puis du gouvernement provisoire polonais), voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich i Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 96-97.

22 Sur l'engagement en France dans des unités militaires polonaises relevant des autorités varsoviennes, voir ci-dessous le chap. v, « Les anciens immigrés polonais toujours en uniforme militaire après la libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France ».

23 Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji*, op. cit., p. 46-47 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 91.

24 A PPP, BA 2186, lettre : délégué pour la France du gouvernement provisoire polonais de Varsovie à la préfecture de police de Paris, le 7 mai 1945 ; *ibid.*, lettre : préfet de police de Paris au délégué pour la France du gouvernement provisoire polonais de Varsovie, Paris, [mai 1945].

La reconnaissance par la France du GPUN de Varsovie le 29 juin 1945 changea profondément la situation des institutions d'État polonaises dans l'Hexagone. Sur le plan international, cela prouvait que la France – premier Allié occidental à reconnaître les autorités de Varsovie – s'était décidée à jouer la « carte de l'Est » contre les Anglo-Saxons<sup>25</sup>, ou plutôt à montrer l'indépendance de sa politique extérieure. Au début du mois de juillet, l'ambassade et les consulats passèrent aux mains de personnalités désignées par Jędrychowski, devenu le premier ambassadeur de la Pologne populaire en France.

La classe politique française se prononça dans son ensemble pour le rapprochement avec la nouvelle Pologne populaire. Cet état d'esprit est bien expliqué par l'historien Georges-Henri Soutou : beaucoup de Français pensaient en effet que la France d'après-guerre, nouvelle et progressiste, s'entendrait bien avec la nouvelle Pologne populaire<sup>26</sup>. La perspective d'une nouvelle alliance franco-polonaise, dont le but serait le contrôle de l'Allemagne, était également un enjeu de taille. La reconnaissance du gouvernement de Varsovie permettait aux autorités françaises d'exercer une influence réelle sur la Pologne et sur sa politique extérieure, alors que le gouvernement polonais de Londres ne disposait d'aucun pouvoir réel en Pologne et d'aucune influence sur les événements de la scène internationale.

Au mois de juillet 1945, lorsque Stefan Jędrychowski entra au gouvernement polonais de Varsovie, la fonction d'ambassadeur de Pologne à Paris fut attribuée à Stanisław Skrzyszewski, membre du PPR et jusque-là ministre de l'Instruction à Varsovie<sup>27</sup>. Le nouvel ambassadeur poursuivit les purges au sein des institutions d'État polonaises en France, qui épargnèrent toutefois certains anciens fonctionnaires du MSZ résidant sur le territoire français et qui avaient pris soin de déclarer leur loyauté envers les autorités varsoviennes. L'ex-ambassadeur Kajetan Morawski eut lui aussi la possibilité de poursuivre sa carrière diplomatique au sein du MSZ à Varsovie, mais il y renonça<sup>28</sup>. À l'inverse, certains se virent refuser

25 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 36.

26 Georges-Henri Soutou, « La place de la Pologne dans la politique extérieure française pendant la guerre froide », dans Isabelle Davion, Jerzy Kłoczowski et Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l'Europe. Du partage à l'élargissement (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUPS, 2007, p. 254-255 ; Georges-Henri Soutou, « Préface », dans Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 8.

27 CAD, Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris à la direction d'Europe du MAE, Paris, le 9 juillet 1945, fol. 119 ; *ibid.*, lettre : MSZ au MAE, Varsovie, le 24 juillet 1945, fol. 143. Sur les circonstances de cette nomination, voir : Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 98.

28 Relation de Maciej Morawski à l'auteur, Paris, le 28 février 2012. Notice biographique de Maciej Morawski, fils de l'ambassadeur Kajetan Morawski, arrivé en France en 1946 pour rejoindre son père, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 236-237.

leur reconversion dans les nouvelles institutions polonaises, comme Kazimierz Czerny-Szwarcenberg, ancien consul polonais à Schneidemühl (Piła en Pologne à partir de 1945), qui essaya en vain de trouver un poste dans un consulat en France, avant d'être contraint de rentrer en Pologne<sup>29</sup>. Parmi ceux qui conservèrent leurs fonctions dans les réseaux diplomatique et consulaire polonais en France malgré le changement de gouvernement, on peut mentionner Tadeusz Dalbor, ancien démocrate national qui resta conseiller aux affaires de l'émigration et aux affaires économiques auprès de l'ambassade de Paris<sup>30</sup>, ou encore Feliks Chiczewski, ancien consul à Leipzig, qui exerçait la fonction de premier président de la Croix-Rouge polonaise en zone libre française en 1940. En novembre 1945, Chiczewski devint consul général à Lille, puis, en octobre 1947, conseiller aux affaires de l'émigration à l'ambassade de Pologne à Paris<sup>31</sup>. Andrzej Kuśniewicz, qui fut prisonnier de Mauthausen, secrétaire du consulat de Pologne à Toulouse, ancien fonctionnaire des BAP et qui allait devenir écrivain, obtint, après le 1<sup>er</sup> juillet, le poste de gérant du consulat de Pologne à Strasbourg, pour devenir en octobre 1947 consul général de Pologne à Lille<sup>32</sup>. Romuald Putryński, ancien consul à Lyck (Ełk à partir de 1945), à Vienne et à Riga, au mois de mai 1946, devint gérant du consulat de Pologne à Lyon<sup>33</sup>. Cette attitude libérale du gouvernement polonais de Varsovie envers les anciens agents de carrière des institutions polonaises de Londres ne dura que jusqu'en 1947, année où les communistes durcirent leur ligne politique en Pologne<sup>34</sup>.

29 BPP, fonds Kazimierz Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Leon Babiński, La Monta (Isère), le 5 novembre 1945 ; *ibid.*, lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Jeanne Deray, La Monta, le 18 avril 1946. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 99.

30 BPP, fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, lettre privée : Jeanne Deray à K. Czerny-Szwarcenberg, Baume-les-Dames (Doubs), le 7 novembre 1945. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 99.

31 CAD, Pologne, art. 86, direction générale de la Sûreté nationale et direction des renseignements généraux : note sur l'activité des Polonais en France entre le 25 novembre et le 10 décembre 1945, Paris, le 12 décembre 1945, fol. 117 ; A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité au 4<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lille, le 14 janvier 1948, fol. 97 ; BPP, J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : J. Jakubowski au président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1 ; BPP, fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, lettre privée : F. Chiczewski à K. Czerny-Szwarcenberg, Paris, le 11 octobre 1945 ; *ibid.*, lettre privée : F. Chiczewski à K. Czerny-Szwarcenberg, Paris, le 5 novembre 1945.

32 CAD, Pologne, art. 5, notices biographiques de consuls de Pologne en France récemment nommés : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, fol. 75, 77.

33 BPP, BPP 1171, rapport sur la situation des Polonais dans la région lyonnaise entre le 15 avril et le 31 mai 1946, fol. 143 (ce document se trouve aussi dans : PISM, A.46/29, fiche non paginée).

34 Janusz Wróbel, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego przeciwko repatriantom z Zachodu w latach 1945-1953 » [Les activités du ministère de la Sécurité publique contre les personnes rapatriées de l'Ouest dans les années 1945-1953], dans Ryszard Terlecki (dir.),

Le personnel des consulats de la Pologne populaire fut recruté progressivement. On modifia la structure du réseau consulaire polonais en France, l'agence consulaire à Nice devenant par exemple consulat (ordinaire) de Pologne, placé sous la direction de Leon Stachiewicz, jusque-là vice-consul dans la même ville. La circonscription consulaire niçoise ne couvrait que les Alpes-Maritimes. Le consul Stachiewicz géra, à titre provisoire, simultanément le consulat général de Pologne à Marseille. Dans la première moitié de 1946, lorsqu'un autre agent prit la fonction de consul général à Marseille, le bureau niçois devint consulat honoraire, faisant dorénavant partie, comme autrefois, de la circonscription marseillaise<sup>35</sup>. En plus de sa circonscription en France métropolitaine, le consulat général de Pologne à Marseille était responsable de la protection des Polonais résidant à Madagascar<sup>36</sup>. Le Cher changea de circonscription consulaire, passant de celle de Paris (comme avant la guerre et au lendemain de la Libération) à celle de Lyon. Après le 1<sup>er</sup> juillet 1945, les agences consulaires de Bordeaux, Limoges, Montluçon, Nancy et Rennes furent supprimées. Seules trois agences furent maintenues : à Alès, Charleville-Mézières et Metz. L'agence consulaire de Périgueux fut également supprimée en juillet 1945, pour être ensuite rouverte dans la seconde moitié de 1946 de façon à accélérer l'enregistrement des citoyens polonais de Dordogne, mesure dont nous parlerons ci-dessous. Une nouvelle agence consulaire fut créée à Saint-Étienne pour la Saône-et-Loire. L'agence de Charleville-Mézières fut supprimée en 1946, quand le rapatriement des déportés polonais des Ardennes désirant leur retour en Pologne eut touché à sa fin. Les agences consulaires d'Alès et de Périgueux ne furent maintenues que jusqu'en 1947.

En 1949, la structure du réseau consulaire polonais en France était la suivante :

- trois consulats généraux de Pologne : Paris, Lille, Marseille ;
- trois consulats de Pologne ordinaires : Lyon, Toulouse, Strasbourg ;
- un consulat honoraire de Pologne : Nice ;
- deux agences consulaires polonaises : Metz, Saint-Étienne<sup>37</sup>.

*Aparat bezpieczeństwa wobec emigracji politycznej i Polonii* [L'Appareil de sécurité envers l'émigration politique et la Polonia], Warszawa, IPN, 2005, p. 226-227.

35 A MSZ, série 6, art. 984, rapport sur la mise en place des postes consulaires polonais en France, [juillet 1945], fol. 3 ; A MSZ, série 15, art. 169, protocole de la conférence des consuls polonais en France, tenue entre le 24 et le 25 juin 1946 à Paris, fol. 24 ; A MSZ, base de données électroniques des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946-2012, établie par Janusz Deszczka.

36 A MSZ, série 20, art. 120, lettre : MSZ - bureau consulaire au consulat général de Pologne à Marseille, Varsovie, le 12 novembre 1946, fol. 64.

37 A MSZ, base de données électroniques des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946-2012, établie par Janusz Deszczka ; CAD, Pologne, art. 4, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 19 mai 1945, fol. 77 ; AAN, ambassade de Pologne à Paris, art. 331, information sur le réseau consulaire de Pologne en France

Parmi les premiers chefs des consulats de la Pologne populaire en France on peut citer :

- Tomasz Piętka, ancien mineur, président du CPLN en France, gérant du consulat général de Pologne à Paris depuis juillet 1945 et consul général depuis janvier 1946, jusqu'à son retour en Pologne en novembre 1947. Ses fonctions furent ensuite exercées par Leon Rembiszewski (à la fin de 1947), puis par Jan Sukiennik (entre janvier 1948 et février 1949), puis à partir de février 1949 par Eustachy Czwartacki, ancien attaché consulaire à Trieste, adjoint du consul général à Paris et consul à Lyon ;
- Henryk Arasimowicz, ancien délégué du CPLN pour le Nord de la France en tant que gérant provisoire du consulat général de Pologne à Lille, remplacé en novembre 1945 par Feliks Chiczewski (jusqu'à fin septembre 1947), à qui succéda, le 1<sup>er</sup> octobre 1947, Andrzej Kuśniewicz. À la fin de 1949 le consulat général fut géré par le vice-consul Józef Szczerbiński, ancien membre de la Résistance polonaise en France et ancien déporté à Mauthausen ;
- Ignacy Henner au consulat général de Pologne à Marseille, puis Leon Stachiewicz, simultanément consul à Nice, en tant que gérants provisoires. Ensuite, depuis 1946, le consul général Witold Ptaszyński, puis Tadeusz Łempicki (à partir de novembre 1947), et enfin, à partir d'avril 1949, le vice-consul Józef Skrzyaniarz en tant que gérant du consulat général ;
- Ryszard Deperasiński, puis Rudolf Larysz, ancien militant du « groupe de langue » polonais de la Main-d'œuvre immigrée (MOI, la structure réunissant les communistes étrangers au sein du PCF) en tant que gérants provisoires du consulat de Pologne à Lyon. Ensuite le consul Łukasz Głuszczak, remplacé en mai 1946 par Romuald Putryński qui géra le consulat jusqu'en août 1947, à qui succéda, dès le mois d'octobre 1947, Eustachy Czwartacki. Enfin, en février 1949, le consulat de Pologne à Lyon fut géré par Marian Noga ;
- Stanisław Heresztyn, en tant que gérant provisoire du consulat de Pologne à Strasbourg, puis le consul Rudolf Simek (jusqu'à la fin de 1946), remplacé par Andrzej Kuśniewicz (jusqu'à fin septembre 1947) et ensuite Rudolf Larysz ;
- Lucjan Chmielewski en tant que gérant provisoire du consulat de Pologne à Toulouse, puis le consul Henryk Arasimowicz (entre novembre 1945 et septembre 1947), ensuite Roman Nowek. Puis, entre avril et novembre 1948, Aleksander Bodak, jusque-là consul à Alger, remplacé par le vice-consul

---

et en Afrique du Nord entre octobre 1944 et 1945, [s.l.n.d.], fol. 70-74 ; A MSZ, série 6, art. 1001, rapport : consulat général de Pologne à Marseille au MSZ, département politique, Marseille, le 30 décembre 1946, fol. 51 ; PISM, A.46/29, rapport : Roman Wodzicki, « consul » du gouvernement polonais de Londres à Toulouse à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, [Toulouse, novembre 1946], p. 4.

de Marseille, Józef Skrzyniarz en tant que gérant du consulat (jusqu'en avril 1949) ;

- Leon Stachiewicz, au consulat de Pologne à Nice, qui y était aussi consul honoraire après que le bureau niçois eut été transformé en consulat honoraire en 1946<sup>38</sup>.

Selon des renseignements fournis par d'anciens fonctionnaires du gouvernement polonais de Londres en France, le personnel de l'ambassade de Pologne et de tous les consulats aurait été composé de personnes choisies par l'ambassadeur Skrzyszewski, leur nomination n'étant pas encore approuvée par le MSZ à Varsovie à la fin du mois de juillet 1946<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> A MSZ, série 6, art. 984, rapport sur la mise en place des postes consulaires polonais en France, [juillet 1945], fol. 3 ; AN, F 1<sup>er</sup> 3303, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945 (ce document se trouve aussi dans : CAD, Pologne, art. 6, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 7 juillet 1945, fol. 62) ; A MSZ, série 20, art. 456, rapport : ambassade de Pologne à Paris au MSZ, Paris, le 31 juillet 1945, fol. 21-22 ; CAD, Pologne, art. 5, lettre : MAE à l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, [après le 5 juillet 1946], fol. 6 ; CAD, Pologne, art. 86, direction générale de la Sûreté nationale et direction des renseignements généraux : note sur l'activité des Polonais en France entre le 25 novembre et le 10 décembre 1945, Paris, le 12 décembre 1945, fol. 117 ; A MSZ, série 6, art. 1001, compte-rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille, tenue entre le 22 et le 24 février 1946, fol. 24 ; CAD, Pologne, art. 5, notices biographiques de consuls de Pologne en France récemment nommés : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, fol. 75, 77-78 ; A MSZ, série 20, art. 116, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1946, [Paris, 1947], fol. 5 ; *ibid.*, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1947, [Paris, 1948], fol. 140 ; A MSZ, série 20, art. 117, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1948, Paris, le 8 juin 1948, fol. 4 ; A MSZ, série 20, art. 118, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 1949, Paris, le 30 mai 1949, fol. 4 ; A MSZ, série 20, art. 127, consulat de Pologne à Lyon : rapport d'activité pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 1949, [Lyon, 1949], fol. 7 ; A PPP, BA 2388, préfecture de police de Paris : renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 117 ; AD Nord, 27 W 38474/6, lettre : préfet du Nord au commissaire régional de la République à Lille, Lille, le 12 décembre 1945 ; A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lille, le 14 janvier 1948, fol. 97 ; A MSZ, série 20, art. 124, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1949, Lille, le 26 octobre 1949, fol. 47 ; A MSZ, série 20, art. 121, consulat général de Pologne à Marseille : rapport d'activité pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1949, [Marseille, 1949], fol. 19 ; A MSZ, série 20, art. 125, consulat de Pologne à Lyon : rapport d'activité entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 1947, Lyon, le 10 octobre 1947, fol. 85 ; *ibid.*, consulat de Pologne à Lyon : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lyon, le 14 janvier 1948, fol. 101 ; A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, au 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949], fol. 177 ; A MSZ, série 20, art. 128, rapport trimestriel sur l'activité du consulat de Pologne à Toulouse entre le mois de juillet et de septembre 1947, Toulouse, le 14 octobre 1947, fol. 11 ; A MSZ, série 20, art. 129, consulat de Pologne à Toulouse : rapport d'activité pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1948, [Toulouse, 1948], fol. 35 ; *ibid.*, consulat de Pologne à Toulouse : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1948, [Toulouse, 1949], fol. 60 ; A MSZ, série 20, art. 131, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur l'activité entre le 1<sup>er</sup> octobre 1947 et le 1<sup>er</sup> janvier 1948, Strasbourg, le 12 janvier 1948, fol. 15.

<sup>39</sup> BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki, sur la situation des Polonais dans le Sud-Ouest de la France entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 juillet 1946, fol. 127.

L'objectif principal de tout le réseau diplomatique et consulaire de la Pologne populaire en France entre 1946 et 1948 était l'organisation du rapatriement<sup>40</sup>.

L'ambassade de Pologne à Paris essaya d'avoir de nouveau le contrôle de la Bibliothèque polonaise de Paris et de la Maison polonaise du 7, rue Crillon (IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris). Cette dernière fut reprise avec succès par le consulat général de Pologne à Paris au mois de janvier 1946. La Bibliothèque polonaise ne passa quant à elle pas aux mains des autorités varsoviennes.

La direction de cette institution installée sur l'île Saint-Louis depuis 1838 était assumée depuis 1926 par François Pulaski (Franciszek Pułaski) qui, dès 1945, avait fait reconstruire le bâtiment détruit par l'occupant. Il avait également procédé, jusqu'en 1947, à la récupération d'objets volés par les Allemands pendant les hostilités<sup>41</sup>. Dans le but de rendre la Bibliothèque indépendante de l'Académie polonaise des arts et sciences (Polska Akademia Umiejętności, PAU), son ancienne gestionnaire soumise depuis 1945 aux autorités varsoviennes, François Pulaski donna au mois de juin 1945 la Bibliothèque à bail à l'Union catholique romaine polonaise d'Amérique (Polish Roman Catholic Union of America), dont le siège était situé à Chicago, pour neuf ans, avec la possibilité de le prolonger pour neuf années supplémentaires. L'Union était représentée par un proche du cercle de la Bibliothèque polonaise, le père Augustyn Jakubisiak, délégué pour la France du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement de Londres. Pendant le temps de ce bail, la Bibliothèque fut gérée par un conseil d'administration composé de hautes personnalités de la vie polonaise en France. Après la mort du père Jakubisiak, en novembre 1945, l'Union fut brièvement présidée/représentée par Witold Kozłowski, ancien consul polonais à Milan. Elle passa ensuite aux mains du professeur de philosophie Zygmunt Lubicz Zaleski<sup>42</sup>. Au mois

40 Voir le chap. II, « Le rapatriement des anciens immigrés polonais : l'action de *reemigracja* ».

41 BPP, fonds K. Morawski, art. prov. 19/l, lettre : F. Pulaski à Karol Rozmarek, président du Congrès de la Polonia américaine (Polish American Congress), Paris, le 30 juillet 1947 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939-1978 » [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1939-1978], dans Danuta Rederowa, Bohdan Jaczewski et Waldemar Rolbiecki, *Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1893-1978* [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1893-1978], Wrocław, Ossolineum, 1982, p. 210. Notice biographique de François Pulaski (Franciszek Pułaski), voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 152.

42 PISM, A.46/23, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 23 mai 1946 ; BPP, fonds K. Morawski, art. prov. 19/l, protocole de la réunion du conseil d'administration de la Bibliothèque polonaise du 27 mai 1947 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939-1978 », art. cit., p. 212, 225. Pour une notice biographique de Zygmunt Lubicz Zaleski, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 175. Pour une notice biographique de Augustyn Jakubisiak, voir : Izydora Dąmbska, s. v. « Jakubisiak Augustyn (1884-1945) », dans *Polski Słownik Biograficzny*, op. cit., t. X, 1962-1964, p. 374-375 ; Agata Judycka et Zbigniew

de juillet 1946, les administrateurs de la Bibliothèque firent renaître avec succès la Société historique et littéraire polonaise (Towarzystwo Historyczno-Literackie, SHLP), dissoute en 1893. Son premier conseil d'administration fut notamment composé de Camille Gronkowski (président), André Poniatowski (vice-président) et Zygmunt Lubicz Zaleski (secrétaire)<sup>43</sup>. La SHLP, munie du statut précieux d'association d'utilité publique, commença la bataille juridique en France contre les autorités polonaises de Varsovie, pour son indépendance. La Bibliothèque fut fermée au public jusqu'à la fin de l'année 1956<sup>44</sup>.

Au mois de juin 1946, la PAU, dont le siège était situé à Cracovie, créa une autre institution à Paris qui, contrairement à la Bibliothèque polonaise, était dépendante des autorités polonaises de Varsovie : le Centre scientifique de la PAU à Paris, que Stanisław Wędkiewicz, professeur renommé de linguistique et d'histoire de la littérature, fut le premier à diriger<sup>45</sup>. À liquidation de la PAU en 1951, les autorités polonaises créèrent l'Académie polonaise des sciences (Polska Akademia Nauk, PAN). L'institution prit alors le nom de Centre scientifique de la PAN à Paris. Depuis le mois de juin 1949, le Centre scientifique de la PAU/PAN à Paris était sis rue Lauriston, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement<sup>46</sup>.

L'antenne parisienne de la banque PKO fut quant à elle automatiquement soumise au gouvernement varsovien dès que la France eut reconnu le GPUN. En effet, en tant que filiale de la banque PKO, dont le siège social se trouvait à Varsovie, la banque parisienne reçut, dès le mois de juin 1945, l'ordre de reconnaître le gouvernement provisoire varsovien. L'ambassade de Pologne à Paris, alors toujours aux mains des représentants de Londres, chercha la meilleure manière de se sortir de cette situation. On voulut changer la filiale française de la PKO en société anonyme privée de droit français, mais ces tentatives échouèrent<sup>47</sup>.

Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 78 ; Jerzy Skowronek (dir.), *Cmentarz polski w Montmorency* [Le Cimetière polonais de Montmorency], Warszawa, PIW, 1986, p. 155-156.

43 PISM, A.46/23, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 13 juillet 1946.

44 La bataille devant le tribunal civil de la Seine démarra en février 1951. Au mois de janvier 1952, le tribunal décida que la PAU « avait perdu son caractère national d'institution autonome ». Le gouvernement varsovien déposa un recours, dans lequel il avança que la PAU avait été reconnue comme établissement public polonais par la convention culturelle franco-polonaise du 19 février 1947. En 1953, la Bibliothèque se trouva sous tutelle judiciaire française. En septembre 1955, le tribunal de la Seine ne reconnut pas de continuité entre la SHLP créée en 1946 et celle dissoute en 1893. La bataille ne fut gagnée par la SHLP et la Bibliothèque polonaise qu'à la fin de 1956, à la suite de la décision du cour d'appel. BPP, fonds K. Morawski, art. prov. 19/1, mémorandum sur la Bibliothèque polonaise de Paris, [Paris, 1955].

45 Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939-1978 », art. cit., p. 230.

46 *Ibid.*, p. 242.

47 Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji », art. cit., p. 390.

Quant au lycée polonais Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans (Isère), le premier établissement polonais d'enseignement secondaire créé en France après le début du grand afflux de travailleurs de l'entre-deux-guerres<sup>48</sup>, il s'était également trouvé sous la surveillance de Varsovie, dans la mesure où la section française de la Croix-Rouge polonaise (son gestionnaire légal) était subordonnée au nouveau gouvernement polonais. Le comité directeur de la Croix-Rouge polonaise en France annula son ancienne résolution portant la transmission de la gestion de l'école aux mains du professeur Zygmunt Lubicz Zaleski<sup>49</sup>.

La Pologne populaire permit à ses ressortissants en France de s'enregistrer en tant que citoyens polonais résidant de façon stable sur le territoire français. Cette procédure concernait uniquement les ressortissants polonais d'origine ethnique polonaise et juive. Les Ukrainiens, les Biélorusses et les Lithuaniens qui avaient la nationalité polonaise avant les hostilités étaient considérés après guerre par les autorités polonaises comme citoyens soviétiques, sauf dans des cas individuels soumis à la discrétion de Varsovie. En ce qui concerne les anciens *Volksdeutsche* de nationalité polonaise, n'étaient enregistrés que ceux désirant leur réhabilitation par le biais d'une procédure effectuée auprès du service gouvernemental concerné à Varsovie<sup>50</sup>. Commencée le 1<sup>er</sup> juillet 1946, cette opération aurait dû être achevée à la fin de la même année mais dura jusqu'en 1949.

Les militants polonais reconnaissant l'autorité du gouvernement exilé à Londres et même les partisans du Parti paysan polonais (nommé aussi Parti populaire polonais : *Polskie Stronnictwo Ludowe*, PSL) du vice-Premier ministre du GPUN varsovien Stanisław Mikołajczyk, critiquèrent cette initiative, la considérant comme illégale et lui prêtant des desseins cachés – à savoir l'infiltration de la communauté polonaise en France par le biais du PPR. Les

48 Il y en eut toutefois un avant celui-ci, l'école des Batignolles, créée en 1842 au moment de la « Grande Émigration » polonaise. L'établissement ferma ses portes en 1922. Tadeusz Łepkowski, l'historien de l'établissement polonais d'enseignement secondaire des années 1939-1946 et lui-même ancien élève de cette école, avance – à raison, d'après nous – qu'il n'existait aucun lien entre l'école des Batignolles et l'établissement créé à Paris en 1939, fermé en juin 1940 puis délocalisé, à l'automne 1940, à Villard-de-Lans, en zone non occupée (Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji. Historia Gimnazjum i Liceum im. Cypriana Norwida w Villard-de-Lans, 1940-1946* [Une école libre polonaise en France occupée. L'histoire du gymnase et lycée polonais Cyprien-Norwid à Villard-de-Lans, 1940-1946], Warszawa, PWN, 1990, p. 35, 50-51).

49 PISM, A.46/1, note relative à la situation des institutions polonaises en France, [Paris, août 1945]; BPP, BPP 1171, rapport n° 3 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 15 janvier et le 31 mars 1946, Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1946, p. 1 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l, fiches non paginées).

50 A MSZ, série 15, art. 169, instruction de l'ambassade de Pologne à Paris relative au déroulement de l'enregistrement extraordinaire des ressortissants polonais à l'étranger, [Paris, juin 1945], fol. 28-29.

soutiens du gouvernement polonais de Londres, les responsables d'associations et les anciens fonctionnaires appelèrent au boycott de l'enregistrement proposé par les consulats de la Pologne populaire, puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du GPUN. Le comité directeur de l'Union centrale des Polonais en France (UCPF) informa ses comités régionaux que le droit consulaire n'imposait pas aux citoyens polonais de l'étranger de s'enregistrer et qu'aucune sanction en cas de manquement à cet enregistrement ne pouvait être prise. L'UCPF informa aussi que tous les documents qui avaient jusque-là donné le droit aux citoyens polonais de résider en France seraient toujours valides. L'Union des associations catholiques polonaises (UACP) appela aussi les immigrés polonais en France à ne pas se faire enregistrer dans les consulats de la Pologne populaire ni par des militants des associations « varsoviennes ».

L'enregistrement se basait en effet, selon l'ambassade de Pologne à Paris, sur l'article 16 de la loi du 11 novembre 1924 relative à l'organisation des consulats et aux activités consulaires qui dispose que « les consuls doivent tenir un registre des ressortissants polonais, demeurant dans la circonscription consulaire<sup>51</sup> ». Les agences consulaires et les consulats polonais en France délivraient des certificats d'enregistrement qui devaient être ensuite obligatoirement présentés par les citoyens polonais en vue de leur régularisation auprès des institutions polonaises en France. Or, ces certificats, fournis par des consulats, n'étaient pas considérés comme légaux par les autorités françaises, l'ambassade de Pologne à Paris (et non les consulats) étant la seule institution qualifiée pour délivrer des passeports aux ressortissants polonais résidant en France<sup>52</sup>. L'Union des associations catholiques polonaises (UACP) se prononça également contre l'enregistrement, estimant qu'il était réalisé hors du cadre légal<sup>53</sup>. Les protestations des associations anticommunistes ne se firent pas trop virulentes car leurs dirigeants ne voulaient pas être tenus pour responsables des situations fâcheuses que les Polonais non enregistrés auraient éventuellement pu subir<sup>54</sup>.

Bien qu'en général l'enregistrement eût été perçu par de nombreux immigrés polonais comme une mesure à caractère purement politique et mise en place par des communistes, beaucoup d'entre eux s'y plièrent, notamment dans le dernier

51 *Ibid.*, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MAE, Paris, le 24 juin 1946, fol. 31 ; loi du 11 novembre 1924 relative à l'organisation des consulats et aux activités consulaires, trad. Pawel Sekowski.

52 BPP, vers. 4087, circulaire : comité directeur de l'UCPF aux comités régionaux de l'UCPF, comités locaux et comités directeurs des associations polonaises en France, Paris, le 29 juin 1945 ; « Obowiązek czy partyjne oszustwo? » [Un devoir ou une tromperie politique ?], *Gazeta Ludowa*, n° 33, 27 décembre 1946, p. 7.

53 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 326.

54 AN, F 1<sup>a</sup> 3364, direction générale de la Sûreté nationale et direction des renseignements généraux : note de renseignement sur le recensement des Polonais en France, Paris, le 5 août 1946, p. 2.

trimestre de 1946, craignant d'éventuels désagréments. Certains redoutaient que le fait de ne pas s'enregistrer pût les empêcher de retourner en Pologne ou même entraîner la perte de leur nationalité polonaise, ce qui était suggéré par des communistes, notamment dans la circonscription consulaire strasbourgeoise. Le MSZ à Varsovie envisageait en effet initialement de priver les Polonais en France qui ne s'enregistreraient pas de leur nationalité polonaise, mais cette idée ne fut pas suivie d'effets<sup>55</sup>. D'autres craignaient de perdre des prestations versées par l'État polonais, ou avaient besoin des documents délivrés par les consulats pour régulariser leur situation administrative en France ou arranger leurs affaires financières. D'autres encore s'étaient enregistrés, préoccupés par le sort de leurs familles restées en Pologne.

Le représentant du gouvernement polonais de Londres en France, Kajetan Morawski, écrivit dans une lettre au Premier ministre, le général Tadeusz Komorowski, qu'il y avait « bien des cas où des personnes étant ennemies déclarées du régime varsovien, s'étaient enregistrées, en le traitant comme autrefois un contact inévitable avec des autorités d'occupation ». Parmi les Polonais enregistrés se trouvait Józef Jakubowski, ancien président de la section française de la CRP et militant anticommuniste, qui avait informé de sa démarche ses chefs à Londres. Il ne voulait pas que son fils rencontre des problèmes au moment de retourner légalement en Pologne lorsque sa femme, ayant déjà perdu un fils dans le soulèvement de Varsovie de 1944, s'opposa à son retour clandestin. Les motifs de l'enregistrement étaient donc parfois complexes. Les autorités polonaises de Londres en eurent d'ailleurs conscience et adoptèrent une attitude compréhensive dans de tels cas<sup>56</sup>.

Le fait que les fichiers d'enregistrement comportent un cadre réservé pour la photo constituait aux yeux des militants anticommunistes une preuve de la volonté du contrôle total de la population polonaise en France<sup>57</sup>.

Il semble que la campagne d'enregistrement dirigée par les consulats polonais en France ait pu contribuer au recueil de renseignements sur la répartition

55 A MSZ, série 15, art. 169, note du MSZ pour Wincenty Rzymowski, ministre des Affaires étrangères, et pour le bureau consulaire du MSZ, Varsovie, le 4 juillet 1946, fol. 21; PISM, A.46/29, rapport : Bohdan Samborski, « consul général » du gouvernement polonais de Londres à Paris à Kajetan Morawski, l'ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 12 novembre 1946, p. 2.

56 PISM, A.46/15, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris au Premier ministre de Pologne [du gouvernement de Londres], Paris, le 20 octobre 1948, trad. Pawel Sekowski ; *ibid.*, lettre : T. Komorowski, Premier ministre du gouvernement polonais de Londres, à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, le 29 octobre 1948.

57 BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki, sur la situation des Polonais dans Sud-Ouest de la France entre le mois d'avril et de mai 1946, fol. 133 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, *op. cit.*, p. 6.

des opinions politiques au sein de la communauté polonaise en France. Cette campagne était réalisée par le biais des associations polonaises provarsoviennes comme le Conseil national des Polonais de France (CNPF) et l'Organisation d'aide à la patrie (OPO) ainsi que leurs délégations locales. Il est vrai que ceux qui ne s'étaient pas enregistrés pouvaient être perçus comme hostiles au nouveau régime installé sur la Vistule, même si certains immigrés, notamment des ouvriers agricoles habitant dans des campagnes isolées, pouvaient ne pas être concernés par l'enregistrement pour des raisons bien plus prosaïques. Tirer des conclusions de la participation à l'enregistrement paraît encore plus difficile. Si certains immigrés qui avaient fait le choix de s'enregistrer étaient effectivement des partisans du nouveau régime de la Pologne populaire, d'autres le faisaient – comme on l'a dit plus haut – pour des raisons pratiques, ou ne s'intéressaient pas à la politique, se contentant simplement de suivre les recommandations des autorités légales du pays dont ils étaient les ressortissants. Enfin, les partisans de la ligne de Stanisław Mikołajczyk, assez populaire parmi les ouvriers agricoles et métayers polonais en France, ne se prononcèrent explicitement ni pour, ni contre l'enregistrement (même si l'idée de cette initiative elle-même fut critiquée).

Dans un rapport du mois d'août 1946, l'ancien consul polonais à Strasbourg, Tadeusz Nagórny, affirma à Aleksander Kawałkowski qu'« on prétend[ait] en général que la majorité des Polonais s'enregistr[aient] de peur de perdre leur citoyenneté<sup>58</sup> ». En revanche, dans toute la circonscription strasbourgeoise, seuls deux départements sur sept établirent des listes de Polonais enregistrés. Certaines préfectures françaises s'opposèrent à l'enregistrement, en se référant à une prétendue opinion négative du ministère de l'Intérieur<sup>59</sup>. En ce qui concerne la circonscription toulousaine, l'ancien consul du gouvernement londonien, Roman Wodzicki, informa que le consulat de Pologne à Toulouse avait subi des critiques de la part de l'ambassade lui reprochant de faibles résultats<sup>60</sup>. Dans la circonscription marseillaise, la plupart des immigrés polonais enregistrés étaient des Juifs, désirant recevoir des documents indispensables pour émigrer outre-mer<sup>61</sup>.

58 BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny, sur la situation des Polonais dans l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, fol. 70-71, trad. Paweł Sekowski.

59 *Ibid.*

60 *Ibid.*, rapport de l'ancien consul polonais à Toulouse, R. Wodzicki, sur la situation des Polonais dans le Sud-Ouest de la France, [Toulouse], le 11 juin 1946, fol. 128.

61 *Ibid.*, rapport de L. T. Mazur sur la situation des Polonais dans la région marseillaise, Marseille, le 7 septembre 1946, fol. 141. Même si l'explication fournie par Mazur paraît bien logique et objective, il faut savoir que ce militant anticommuniste était particulièrement focalisé sur la question juive, ayant développé une théorie du « judéo-communisme ». Voici par exemple ce qu'il écrit à propos du personnel du consulat de Pologne à Marseille : « Le

À la fin du mois de mars 1949, on comptait dans les deux départements septentrionaux 103 790 ressortissants polonais enregistrés, soit presque 98 % de la communauté polonaise du Nord de la France. En effet, sur les 145 715 Polonais recensés dans le Nord-Pas-de-Calais en mars 1946, des dizaines de milliers travailleurs avaient entre-temps été rapatriés avec leurs familles en Pologne, de nombreux immigrés avaient été naturalisés. Ajoutons à cela que les anciens *Volksdeutsche* polonais, les Ukrainiens et les Biélorusses désirant s'enregistrer en tant que citoyens polonais qui avaient la nationalité polonaise au déclenchement des hostilités n'étaient pas enregistrés sur les mêmes listes que les Polonais mais faisaient l'objet d'une liste distincte qui fut ensuite transmise aux autorités polonaises de Varsovie et leur nationalité polonaise fut soumise à des décisions rendues au cas par cas par les autorités varsoviennes<sup>62</sup>.

188

La circonscription consulaire de Paris comptait, jusqu'en avril 1949, environ 100 000 enregistrés (52 351 fiches d'enregistrement, souvent remplies pour toute une famille)<sup>63</sup>. En 1946, contrairement aux dispositions officielles, des Ukrainiens, des Biélorusses et des Lithuaniens munis de nationalité polonaise avant guerre furent souvent enregistrés sur les mêmes listes que les Polonais s'ils se déclaraient Polonais et présentaient une pièce d'identité prouvant leurs dires. D'après le consulat général de Pologne à Paris, cela résultait de la méconnaissance de la procédure des militants du CNPF qui avaient procédé à l'enregistrement. À partir de 1947, l'enregistrement des retardataires fut effectué directement par le consulat général<sup>64</sup>.

Jusqu'à la fin août 1948, 38 612 Polonais furent enregistrés au consulat de Pologne à Strasbourg<sup>65</sup>. À Lyon, jusqu'à la fin de 1949, 27 938 Polonais s'enregistrèrent ; parmi eux, environ 27 000 étaient arrivés en France avant la guerre<sup>66</sup>. Dans la circonscription de Toulouse, jusqu'à la fin de 1949,

---

caractère juif homogène avec l'addition de deux goys pour des buts de représentation : le consul général Ptaszyński et le vice-consul Nowek ». *Ibid.*, trad. Pawel Sekowski.

62 Jusqu'à fin septembre 1947, 411 *Volksdeutsche* et 78 Ukrainiens s'étaient enregistrés au consulat général de Pologne à Lille. A MSZ, série 20, art. 122, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1947, Lille, le 7 octobre 1947, fol. 86 ; A MSZ, série 20, art. 48, rapport : consulat général de Pologne à Lille au MSZ, département des Polonais de l'étranger, Lille, le 8 avril 1949, fol. 5.

63 A MSZ, série 20, art. 77, rapport : consulat général de Pologne à Paris au MSZ, département des Polonais de l'étranger, Paris, le 26 avril 1949, fol. 60.

64 A MSZ, série 20, art. 118, consulat général de Pologne à Paris : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1949, [Paris], le 23 novembre 1949, fol. 89.

65 A MSZ, série 20, art. 131, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur l'activité entre le mois d'août et de septembre 1948, Strasbourg, le 20 octobre 1948, fol. 96 ; A MSZ, série 20, art. 32, consulat de Pologne à Strasbourg : rapport sur l'activité en 1948, Strasbourg, le 8 janvier 1949, fol. 31.

66 A MSZ, série 20, art. 1074, résultat de l'enregistrement des ressortissants polonais : M. Noga, consul de Pologne à Lyon, au MSZ, bureau consulaire, Lyon, le 2 janvier 1950, fol. 1. Jusqu'à

on n'enregistra que 12 958 ressortissants polonais, dont 11 770 immigrés d'avant-guerre<sup>67</sup>. À Marseille, jusqu'à fin septembre 1949, 4910 Polonais s'enregistrèrent, soit presque 90 % de tous les Polonais dans la circonscription<sup>68</sup>. Ces chiffres comprenaient aussi des immigrés qui retournèrent par la suite en Pologne dans le cadre des rapatriements des années 1946-1948.

Les institutions polonaises en France n'étaient pas neutres politiquement ; elles favorisaient les adhérents des associations appartenant au CNPF, qui relevait du gouvernement varsovien. Cela n'a jamais été mis en doute par les chercheurs, y compris dans des publications parues dans la Pologne populaire<sup>69</sup>. Outre la campagne d'enregistrement, c'était par-dessus tout dans le cadre du rapatriement que la discrimination était particulièrement visible. En effet, ceux qui se prononçaient contre le retour en Pologne reçurent diverses menaces, parmi lesquelles notamment la perte de la nationalité polonaise ou du droit aux prestations fournies par la CRP. Les associations polonaises anticomunistes, notamment l'UCPF et ses cellules, prirent souvent des résolutions protestant contre l'utilisation de l'ambassade de Pologne, du réseau consulaire polonais, des moniteurs polonais et de la CRP pour des buts politiques<sup>70</sup>.

Même si certains employés des consulats polonais souhaitaient garder leur indépendance, ils étaient surveillés par des « adjoints » – en réalité des militants communistes. C'était par exemple le cas au consulat de Pologne à Strasbourg, où le consul Rudolf Simek était contrôlé par son adjoint, Józef Pacholczyk. Ce dernier détenait les archives secrètes et des documents du personnel, et

fin mars 1949, sur 27 516 Polonais enregistrés, 26 453 étaient arrivés en France avant les hostilités : A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur la situation des Polonais, au 31 juillet 1949, [Lyon, 1949], fol. 187.

- 67 A MSZ, série 20, art. 993, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais pour le 2<sup>e</sup> semestre de 1949, Toulouse, le 20 mars 1950, fol. 160. Dans un rapport du mois de mai 1949, on annonça un nombre plus élevé d'anciens immigrés enregistrés que dix mois plus tard : 12 071 Polonais arrivés en France avant la seconde guerre mondiale sur un total de 12 654 Polonais enregistrés dans la circonscription jusqu'à fin mars 1949 (A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Toulouse : rapport sur la situation des Polonais, Toulouse, le 13 mai 1949, fol. 79). Dans le rapport consulaire pour le dernier trimestre de 1947, le consul Roman Nowek donna un chiffre plus élevé (19 405 Polonais enregistrés), ce qui était erroné : A MSZ, série 20, art. 128, consulat de Pologne à Toulouse : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1947, [Toulouse, 1948], fol. 30 ; A MSZ, série 20, art. 129, consulat de Pologne à Toulouse : rapport d'activité pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1948, [Toulouse, 1948], fol. 18-19.
- 68 A MSZ, série 20, art. 121, consulat général de Pologne à Marseille : rapport d'activité pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 1949, Marseille, le 12 novembre 1949, fol. 36.
- 69 Voir par exemple une opinion explicite : Jan Gruszyński, *Spoleczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 303.
- 70 BPP, BPP 1172, protestation du conseil supérieur de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, fol. 74-75 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée).

était aussi responsable de l'enregistrement des citoyens polonais dans la circonscription strasbourgeoise<sup>71</sup>.

Au mois de février 1947, l'ambassadeur Stanisław Skrzyszewski fut rappelé en Pologne pour y prendre pour la seconde fois le poste de ministre de l'Instruction dans le gouvernement de Varsovie et fut remplacé à l'ambassade par Jerzy Putrament. Ce jeune écrivain (et ancien ami du futur prix Nobel polonais Czesław Miłosz), ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suisse, délégué polonais de la mission d'enquête des Nations unies en Grèce, bénéficiait du respect des diplomates français et était même connu parmi les diplomates de tous les pays de l'Europe centrale et orientale comme « celui pour lequel ses interlocuteurs suisses [avaient] le plus d'estime<sup>72</sup> ». Putrament, bien qu'appartenant au PPR, n'était pas considéré comme un communiste radical. D'après l'ambassadeur de France à Berne, Henri Hoppenot, le nouvel ambassadeur polonais en France et sa femme ne pouvaient pas « être suspectés de nostalgie pour le régime polonais d'avant-guerre ni de sympathie spontanée pour le puissant voisin de l'Est<sup>73</sup> ». À la fin de 1949, l'« année noire » dans les relations diplomatiques franco-polonaises, l'ambassadeur Jerzy Putrament était vu par le Quai d'Orsay comme une personne beaucoup plus souple que ses patrons du MSZ et d'autres diplomates des pays du bloc de l'Est présents en France. Les personnes ayant affaire à l'ambassade de Pologne à Paris auraient été traitées « de manière occidentale », alors que les autres ambassades des pays de la démocratie populaire étaient connues pour leur brutalité et leur désordre<sup>74</sup>.

Tout respecté qu'il fût, le nouvel ambassadeur polonais ne put cependant pas freiner le partage du continent européen, à mesure que se mettait en place la guerre froide. La Pologne devenait en effet de plus en plus dépendante de l'Union soviétique, tandis que la France avait pris la décision de se rapprocher du bloc occidental des Anglo-Saxons, notamment après la révocation des communistes

71 PISM, A.46/29, rapport : T. Nagórny, ancien consul de Pologne à Strasbourg à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, [Bar-le-Duc], le 30 mars 1946, p. 1 ; BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny, sur la situation des Polonais dans l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, fol. 70. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 105-106.

72 A PPP, BA 2187, note au sujet du départ de l'ambassadeur de Pologne, [Paris], le 3 mars 1947 ; CAD, Pologne, art. 5, dépêche confidentielle urgente sur l'opinion concernant l'activité de Jerzy Putrament en Suisse, Berne, le 19 avril 1947, fol. 23-24 ; *ibid.*, note : cabinet du MAE pour la direction d'Europe du MAE, Paris, le 13 mai 1947, fol. 31.

73 Cité d'après *ibid.*, note : Henri Hoppenot, ambassadeur de France à Berne, pour Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Berne, le 25 juin 1947, fol. 37.

74 PISM, A.46/4, rapport de K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, sur sa conversation avec Jacques Dumaine, chef de la direction du protocole du MAE, tenue le 6 décembre 1949, Paris, le 7 décembre 1949.

du gouvernement français au mois de mai 1947. En automne 1947, la politique française envers la Pologne populaire subit une inflexion considérable. Selon Georges-Henri Soutou, les autorités françaises s'aperçurent que les tentatives polonaises de maintenir de bonnes relations avec la France (afin de limiter le risque du renforcement de l'Allemagne) servaient en réalité à encourager la politique extérieure soviétique et à créer une situation de conflit entre la France et les Anglo-Saxons<sup>75</sup>. Entre 1944 et 1947, la France était présentée par la presse polonaise comme le meilleur ami de la Pologne populaire dans l'Europe occidentale<sup>76</sup>. Dans la première moitié de 1947, les autorités françaises estimaient encore que la France était le pays d'Europe centrale et orientale qui jouissait en Pologne des sympathies « les plus marquées<sup>77</sup> ». Les autorités françaises envisageaient même jusqu'à cette date le renouvellement de l'alliance franco-polonaise de 1921 proposé par les Polonais. Un accord sur un texte définitif ne fut cependant pas trouvé. En effet, la Pologne populaire voulait que sa nouvelle frontière occidentale sur la ligne Oder-Neisse soit reconnue, alors que la France désirait simplement signer un texte général confirmant l'alliance entre les deux États. Les négociations furent définitivement interrompues par les Français au mois de novembre 1947<sup>78</sup>.

Le 7 octobre 1947 déjà, l'ambassadeur Putrament rapporta que la révocation des communistes du gouvernement français avait privé la Pologne populaire « du soutien bienveillant des ministères économiques et [que] la position d'autres ministères (dont celui de R. Schuman) s'[était] durcie<sup>79</sup> ». Naturellement, l'ambassade de Pologne à Paris entretenait des relations officielles avec les représentants des principales forces politiques en France, mais ces relations n'étaient cordiales qu'avec les communistes. Celles qu'elle entretenait avec les socialistes étaient les pires, car contrairement aux gaullistes, la SFIO n'avait pas de faible « ni pour les éléments sentimentaux ni pour ceux impériaux<sup>80</sup> ».

75 Georges-Henri Soutou, « Préface », art. cit., p. 9. Voir aussi Paweł Sękowski, « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 », art. cit., p. 106-107.

76 Marek Szczerbiński et Krzysztof Zdanewicz, « Les problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise entre 1944 et 1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/Revue du Nord, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 155.

77 AN, 552 AP 64, note : direction d'Europe, sous-direction d'Europe orientale du MAE pour Vincent Auriol, président de la République française, Paris, le 16 juin 1947, p. 4.

78 Les négociations autour de cet accord ont déjà été étudiées en profondeur par Maria Pasztor et Dariusz Jarosz dans leur ouvrage consacré aux relations diplomatiques franco-polonaises au lendemain de la seconde guerre mondiale (*Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 38-51). La documentation des autorités françaises concernant ces négociations fait l'objet d'un carton distinct : CAD, Pologne, art. 59.

79 Cité dans Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 111.

80 Jerzy Putrament, *Pół wieku: Zagranica* [Un demi-siècle : à l'étranger], Warszawa, Czytelnik, 1965, p. 278, trad. Paweł Sekowski. Sur l'attitude des socialistes français envers le régime

En raison du durcissement de la ligne politique en Pologne – à la suite des élections à la Diète constituante du mois de janvier 1947 –, apparurent les premières tensions au sein des consulats polonais en France au cours de 1947. Le nouveau gouvernement varsovien, présidé par le socialiste procommuniste Józef Cyrankiewicz, ne poursuivait pas la tradition de l'« unité nationale » incluse dans le nom du gouvernement précédent. Le PSL de Stanisław Mikołajczyk entra dans l'opposition officielle contre le pouvoir dominé par les communistes, bien que le service de sécurité polonais se fût livré à des représailles à l'encontre de nombreux militants du PSL déjà l'année précédente. La Pologne entra sur la voie de la stalinisation, pour devenir stalinienne en 1948.

192

C'est dans ces circonstances que de nombreux agents diplomatiques et consulaires polonais – qui étaient cadres avant la guerre – furent révoqués. On peut donner l'exemple du consul général à Lille, Andrzej Kuśniewicz, qui fut démissionné en 1949 en raison de son activité dans le service de renseignement « F-2 » pendant les hostilités<sup>81</sup>. Au mois de novembre 1947, le communiste Rudolf Larysz fut nommé consul polonais à Strasbourg. Dans le même temps, le consulat de Pologne à Toulouse fut confié à Roman Nowek, et le consulat général de Pologne à Marseille à Tadeusz Łempicki, juriste sans expérience préalable dans la diplomatie et ancien mari de la célèbre peintre Art déco Tamara de Lempicka<sup>82</sup>.

Le début de l'année 1948 fut marqué par la naissance du bloc occidental dans le cadre de la guerre froide. Ce changement profond dans la situation internationale s'accéléra du fait de la création du Kominform à l'Est et de la mise en œuvre du plan Marschall à l'Ouest<sup>83</sup>.

---

politique d'après-guerre en Pologne, voir aussi : Witold Zahorski, « Les socialistes français et la république populaire de Pologne. De la méfiance mutuelle à la fin des années 70 », dans Paweł Sękowski (dir.), *Polska – Francja – Europa w XX wieku: szkice z dziejów Polski, Francji i stosunków polsko-francuskich* [Pologne, France, Europe au xx<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l'histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises], Kraków, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego, 2015, p. 699-712.

81 Janusz Wróbel, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego », art. cit., p. 226-227. Janusz Wróbel écrit que la révocation du consul A. Kuśniewicz eut lieu en 1948, mais ce dernier signa encore un rapport périodique sur l'activité du consulat général de Pologne à Lille du 17 janvier 1949 et participa en tant que consul général à Lille à une conférence en mars de la même année (A MSZ, série 20, art. 123, consulat général de Pologne à Lille : rapport d'activité pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1948, Lille, le 17 janvier 1949, fol. 84 ; A MSZ, série 20, art. 18, protocole de la conférence mensuelle dans le consulat général de Pologne à Lille, tenue le 26 mars 1949, fol. 9).

82 CAD, Pologne, art. 5, note : direction de protocole du MAE à la direction d'Europe du MAE, Paris, le 20 novembre 1947, fol. 57 ; *ibid.*, note : direction du protocole du MAE à la direction d'Europe du MAE, Paris, le 22 novembre 1947, fol. 59 ; *ibid.*, note : direction du protocole du MAE à la direction d'Europe du MAE, Paris, le 25 novembre 1947, fol. 64.

83 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 120.

La participation active de nombreux mineurs polonais en France aux grèves de l'automne 1947 contribua au durcissement de la politique française envers les immigrés polonais en France et les associations d'obédience communiste, d'autant plus que le Comité polonais d'aide aux grévistes de France, qui avait soutenu les grèves des ouvriers français en organisant par exemple une quête en faveur des grévistes français, avait été créé à Varsovie et regroupait les institutions et les associations représentatives pour le régime de la Pologne populaire<sup>84</sup>. Les services secrets français commencèrent à surveiller les institutions polonaises et leurs employés en France<sup>85</sup>. Dans un rapport de la Direction de la surveillance du territoire (DST) datant probablement de la fin 1947, on apprend que parmi les employés de l'ambassade de Pologne à Paris et des consulats polonais en France se trouvaient des agents des services secrets polonais. De même, de prétendus agents des services secrets se seraient glissés dans les organigrammes de la Mission économique polonaise, de l'appareil de la CRP, de la presse polonaise d'obédience varsoivienne, de la PKO, de l'agence de voyages Orbis, du CNPF, de la section française du PPR, de l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald », de l'Association de l'université ouvrière TUR, de l'Union des éclaireurs polonais en France d'obédience communiste ou encore de plusieurs associations de Juifs polonais<sup>86</sup>.

L'ambassadeur Jerzy Putrament informa, dans un rapport daté du 16 février 1948, le ministre polonais des Affaires étrangères, Zygmunt Modzelewski, que la police française était entrée en possession de documents prouvant que de nombreuses associations polonaises à caractère « démocratique » (c'est-à-dire relevant du gouvernement de Varsovie) étaient subventionnées « à un degré assez élevé » par l'ambassade de Pologne à Paris. Selon Putrament, le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, désirait neutraliser l'activité des immigrés polonais avant le début des grèves prévues en France pour le mois de mars de la même année<sup>87</sup>.

L'ambassade de Pologne à Paris protesta contre des mesures prises à l'encontre des militants de la vie associative de la communauté polonaise en France (surveillance permanente, interventions policières dans le fonctionnement

84 *Ibid.*, p. 346.

85 CAD, cabinet du ministre, cabinet de G. Bidault 1944-1948, art. 55, document intitulé « Services spéciaux polonais en France avec liste des organismes officiels et officieux camouflant les SR » [services de renseignements polonais], [Paris, 1947], cité dans Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide, op. cit.*, p. 121. Par ailleurs, cette pratique des services secrets français envers les immigrés en France n'était pas nouvelle. Voir la monographie de l'ensemble des activités des services spéciaux français pendant l'entre-deux-guerres : Olivier Forcade, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde, 2008.

86 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide, op. cit.*, p. 121.

87 *Ibid.*, p. 126-127.

des associations polonaises liées à l'ambassade, convocations de leurs militants aux préfetures, etc.), et se montra surtout très critique envers les expulsions des grévistes polonais ayant participé à la grève générale des mineurs de l'automne 1948<sup>88</sup>.

Les relations diplomatiques franco-polonaises empirèrent lorsque le Quai d'Orsay n'accepta pas de donner l'autorisation à Aleksander Bodak, nommé par le MSZ polonais au poste du consul de Pologne à Toulouse, de remplir sa mission en France<sup>89</sup>. La même décision fut prise (officiellement le 24 janvier 1949) à l'égard de Jan Sukiennik, nommé consul général de Pologne à Paris et qui gérait déjà ce consulat général depuis le début de 1948. Sukiennik avait été particulièrement actif dans l'action de rapatriement des travailleurs polonais<sup>90</sup>.

Bientôt, une véritable « guerre des visas » franco-polonaise éclata. Les Français estimèrent que l'ambassade de Pologne à Paris et les consulats polonais en France comptaient trop d'employés par rapport à l'effectif français analogue en Pologne. En février 1949, le réseau diplomatique et consulaire polonais employait 43 agents de carrière et 184 fonctionnaires auxiliaires en France, tandis que l'État français ne disposait en Pologne que de 19 agents de carrière et de 26 fonctionnaires auxiliaires<sup>91</sup>.

Les tensions franco-polonaises contribuèrent au refus français de signer un nouvel accord sur le rapatriement des travailleurs polonais pour l'année 1949. La qualité de ces relations fut fortement critiquée par le ministre Zymunt Modzelewski lors de son discours à la Diète polonaise du 31 mars 1949. Déjà, le 9 mars de la même année, la Diète polonaise avait exprimé sa crainte que les incidents récents puissent peser de manière négative sur les relations polono-françaises<sup>92</sup>.

88 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, p. 11. Sur la participation des Polonais à la grève générale de l'automne 1948, voir le chapitre 9, « La vie associative des immigrés polonais en France ».

89 CAD, Pologne, art. 6, lettre : préfet du Tarn au ministère de l'Intérieur, sous-direction des étrangers et des passeports, Albi, le 7 juillet 1948, fol. 218 ; A MSZ, série 6, art. 985, lettre : Jerzy Putrament, ambassadeur de Pologne à Paris à Stefan Wierbłowski, secrétaire général du MSZ, Paris, le 26 octobre 1948, fol. 2 ; *ibid.*, compte-rendu de l'entretien de Przemysław Ogrodziński, conseiller de l'ambassade de Pologne avec Georges Gueyraud, chef de la sous-direction d'Europe orientale du MAE, [Paris], le 25 octobre 1948, fol. 4-5 ; CAD, Pologne, art. 5, notices biographiques de consuls de Pologne en France récemment nommés : Jean Baelen, ambassadeur de France à Varsovie au MAE, [Varsovie], le 7 janvier 1948, fol. 75, 77.

90 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 130-131.

91 *Ibid.*, p. 132.

92 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 11 sur la situation et l'activité dans le domaine du travail et de la protection sociale entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 octobre 1949, p. 8. Voir aussi Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 134-135.

La fin de la période étudiée dans ce livre fut marquée par l'apogée de la crise des relations franco-polonaises, ceci étant directement lié à la grève générale des mineurs en France du 4 octobre 1949 et qui avait reçu le soutien des autorités de la Pologne populaire. En outre, les autorités polonaises entamèrent une véritable campagne contre plusieurs fonctionnaires français en Pologne, en les accusant d'être des espions<sup>93</sup>.

Par mesure de rétorsion, le 23 novembre 1949, les autorités françaises perquisitionnèrent les locaux d'associations liées à l'ambassade de Pologne. Des militants communistes polonais présents sur le territoire français furent arrêtés. Parmi les personnes interpellées se trouvaient, entre autres, le vice-consul polonais à Lille, Józef Szczerbiński, deux employés de l'ambassade de Pologne à Paris, deux fonctionnaires du consulat général de Pologne à Marseille et le lieutenant Edward Myszkowski, membre du service de l'attaché militaire polonais. Le 23 novembre 1949, l'ambassadeur Jerzy Putrament déposa au Quai d'Orsay une note de protestation contre l'interpellation du lieutenant Myszkowski<sup>94</sup>. Toutes les personnes arrêtées par les autorités françaises furent libérées, excepté le vice-consul Szczerbiński qui avait pourtant eu droit à un avocat et qui jouissait de tous les droits garantis par la procédure judiciaire française, en attendant l'accusation formelle d'espionnage<sup>95</sup>. Dans le même temps, 52 ressortissants polonais devaient être expulsés du territoire français<sup>96</sup> et, au cours du mois de décembre 1949, les autorités françaises expulsèrent 83 Polonais supplémentaires<sup>97</sup>. À la fin des années 1940, les relations diplomatiques entre la France et la Pologne se trouvaient dans la pire situation jamais expérimentée.

#### L'« EXOPOLITIE » POLONAISE EN FRANCE APRÈS LA PERTE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE PAR LE GOUVERNEMENT POLONAIS DE LONDRES

La reconnaissance par la France du gouvernement provisoire d'unité nationale de Varsovie, le 29 juin 1945, changea profondément la situation du réseau diplomatique polonais dans l'Hexagone. Tous les employés de l'ambassade, y compris l'ambassadeur Morawski, ainsi que tous les consulats et agences consulaires perdirent leur légitimité aux yeux des autorités françaises.

93 Yvonne Bassaler, Étienne Decaux, André-Simon Robineau notamment. Voir : *ibid.*, p. 196-227.

94 *Ibid.*, p. 229-230.

95 *Ibid.*, p. 235.

96 *Ibid.*, p. 241.

97 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans *id.* (dir.), *Les Ouvriers polonais en France, op. cit.*, p. 187 ; *id.*, *Szkolnictwo polskie we Francji, 1833-1990*, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, p. 138.

Le 30 juin au matin se tint une réunion entre le chef de la sous-direction de l'Europe orientale du MAE et M. Wiesław Dąbrowski, conseiller de l'ambassade de Pologne. On décida que l'ensemble des activités de l'ambassade et des consulats cesserait dès ce jour. Les diplomates et les consuls polonais obtinrent un délai d'une semaine (jusqu'au 7 juillet, 13 heures) pour ranger toutes leurs affaires personnelles et clôturer leurs dossiers. La gestion des immeubles de l'ambassade et du consulat général à Paris, des consulats généraux à Lille et à Marseille, des consulats à Lyon, Toulouse et Strasbourg (Bar-le-Duc), et des agences consulaires à Nice, Montluçon, Périgueux, Limoges, Bordeaux, Alès, Charleville-Mézières, Rennes, Nancy et Metz, devait être transmise aux mains du MAE, des commissaires de la République et des préfets ou de leurs délégués. On admit néanmoins que les anciens diplomates pourraient « [continuer] à bénéficier des privilèges et immunités diplomatiques pendant un certain temps », sans plus de précisions. Les fonctionnaires consulaires pourraient recevoir des cartes de travail, sans contrat de travail préalablement signé. Le cas des Forces armées polonaises en France était délicat, et il fut admis que la décision définitive les concernant ne serait prise qu'après les négociations avec les autorités militaires interalliées (SHAEF). M. Dąbrowski se prononça pour le maintien de la revue *Sztandar Polski* [L'Étendard polonais], avançant qu'elle pourrait être l'organe des ressortissants polonais qui souhaiteraient rester en France et défendre des intérêts profrançais à l'ère de la propagande varsoivienne du rapatriement massif<sup>98</sup>.

Les plus importants fonctionnaires polonais de l'« ancien régime » à perdre leur poste à la suite de la décision des autorités françaises du 29 juin étaient l'ambassadeur Kajetan Morawski, le ministre plénipotentiaire et conseiller à l'ambassade (il fut aussi ancien commandant en chef de la Résistance polonaise en France, fidèle au gouvernement de Londres pendant la seconde guerre mondiale) Aleksander Kawałkowski, et le conseiller aux affaires sociales Mieczysław Biesiekiński, ainsi que tous les consuls et agents consulaires.

Les diplomates polonais du gouvernement de Londres reçurent jusqu'au mois de juillet 1945 des prestations de la part du Fonds de l'aide confraternelle des employés du corps étranger polonais. Cette aide cessa après que la France eut cessé de reconnaître le gouvernement en exil<sup>99</sup>.

Cette décision des autorités françaises ne signifiait pas que tous les contacts entre le Quai d'Orsay et les diplomates du gouvernement polonais de Londres avaient été rompus. Le Premier ministre polonais en exil, Tomasz

98 CAD, Pologne, art. 4, note : direction d'Europe du MAE pour Jean Chauvel, Paris, le 30 juin 1945.

99 BPP, fonds K. Czerny-Szwarcenberg, art. prov. 1, lettre privée : K. Czerny-Szwarcenberg à Jeanne Deray, La Monta (Isère), le 21 juillet 1945.

Arciszewski, informa même très rapidement ses ministres que les « relations semi-officielles n'avaient non seulement pas été rompues mais s'étaient encore plus resserrées<sup>100</sup> ». Le MAE accepta qu'un certain nombre d'agents de carrière de l'ambassade et des consulats polonais en France du gouvernement polonais de Londres puissent conserver leur passeport diplomatique et l'immunité qui y était attachée durant un certain temps.

L'ancien ambassadeur Morawski fut, de fait, considéré comme le porte-voix légitime des Polonais anticommunistes et le représentant du gouvernement polonais de Londres<sup>101</sup>. Sur décision de la direction d'Europe du MAE Morawski conserva tous ses privilèges diplomatiques. Les conversations fréquentes entre l'ancien ambassadeur et des membres de la direction de l'Europe du MAE portaient sur la situation des immigrés polonais en France, l'évolution de la situation politique intérieure en Pologne et l'aide aux réfugiés. L'ancien ambassadeur pouvait fournir des mémorandums et d'autres dossiers sur la situation des Polonais en France et servir d'intermédiaire pour les organisations polonaises représentant les immigrés polonais<sup>102</sup>. Son statut exceptionnel d'ambassadeur des « Polonais libres » lui fut accordé jusqu'en 1969, année où son état de santé s'aggrava<sup>103</sup>.

Kajetan Morawski écrivit dans ses mémoires qu'au moment décisif où la France se décidait à reconnaître le gouvernement provisoire d'unité nationale de Varsovie, un homme politique français important et qui avait occupé des fonctions élevées au sein de la Résistance lui avait suggéré de conserver son poste d'ambassadeur, même si le gouvernement polonais devait changer. L'ambassadeur Morawski se souvint avoir répondu cette seule phrase : « Si je dois choisir entre l'exemple que la France combattante donna pendant la guerre et les conseils qu'elle donne aujourd'hui, je choisis la première option<sup>104</sup>. »

Bien sûr, ces contacts restèrent secrets dans la mesure où les rapports entre le Quai d'Orsay et les militants de ce que le sociologue Stéphane Dufoix nomme « l'exopolitie » – c'est-à-dire l'espace politique des exilés – remettaient en cause les relations diplomatiques avec un gouvernement officiellement reconnu par la France<sup>105</sup>. Une erreur se produisit toutefois dans cette mécanique de l'ombre pourtant bien huilée : une lettre du MAE adressée à « Monsieur l'Ambassadeur » Kajetan Morawski fut malencontreusement envoyée à l'ambassade de Pologne à

100 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 6 août 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 664.

101 Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002, p. 93.

102 *Ibid.*, p. 95.

103 Jerzy Marek Nowakowski, « O Kajetanie Morawskim », art. cit., p. 8.

104 Cité d'après Kajetan Morawski, *Tamten brzeg*, éd. cit., p. 197-198 (trad. Paweł Sekowski).

105 Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil*, op. cit., p. 28, 92.

Paris, ce qui provoqua une querelle diplomatique entre les deux États qui dura plusieurs semaines<sup>106</sup>.

Malgré le changement radical de la situation politique des représentants du gouvernement en exil, les autorités polonaises de Londres ne rayèrent pas l'idée de maintenir des rapports directs avec le Quai d'Orsay. Le Premier ministre en exil, Tomasz Arciszewski, lança l'idée de la formation d'un « service des affaires polonaises » auprès du MAE<sup>107</sup>. M. Mieczyslaw Biesiekierski, responsable de l'action sociale envers les Polonais en France du gouvernement en exil, annonça au Premier ministre au mois d'octobre 1945 qu'il restait en contact avec le Bureau de la main-d'œuvre étrangère du ministère du Travail, avec le Service des étrangers du ministère de l'Intérieur et avec le Bureau des affaires juridiques et consulaires du MAE. M. Biesiekierski était conseiller informel quant à la question des Polonais ne reconnaissant pas l'autorité du gouvernement de Varsovie<sup>108</sup>. Entre septembre 1944 et la fin de juin 1945, il occupa le poste de conseiller aux affaires sociales auprès de l'ambassade de Pologne à Paris, devenant ainsi l'un de plus proches collaborateurs de l'ambassadeur Kajetan Morawski. Il était aussi, par cumul des fonctions, jusqu'à la fin du mois de mars 1945, délégué du ministère du Travail polonais pour la France. Après que les Français eurent décidé de ne plus reconnaître le gouvernement polonais de Londres, Biesiekierski resta le collaborateur de M. Morawski jusqu'en 1950 en qualité de diplomate informel du gouvernement de Londres en France<sup>109</sup>.

La connaissance détaillée de M. Biesiekierski en matière de politique française qui ressort de ses différents rapports destinés aux autorités de Londres prouve que celui-ci devait avoir accès à certains cabinets français. Au mois de septembre 1946, il se vit même proposer de remplir la fonction de délégué du gouvernement polonais en exil pour la liaison avec la Pologne, poste qu'il refusa<sup>110</sup>.

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>107</sup> BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, deux lettres de Tomasz Arciszewski, Premier ministre du gouvernement polonais de Londres à M. Biesiekierski, conseiller de l'ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, [après le 29 juin 1945].

<sup>108</sup> BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France : M. Biesiekierski au Premier ministre du gouvernement polonais à Londres, [Paris], le 15 octobre 1945, p. 2.

<sup>109</sup> BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, papiers de M. Biesiekierski (nominations, certificats, attestations, 191-1944), fol. 1-102 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, règlement intérieur du département de la protection sociale de la CRP en France, [avant le mois d'avril 1945] ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, notice sur le parcours professionnel de M. Biesiekierski en France, [s.l.], 1974.

<sup>110</sup> BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 1, deux lettres du gouvernement de la république de Pologne à Londres à M. Biesiekierski, Londres, le 5 septembre et le 24 octobre 1946, fol. 122, 124.

Malgré la nouvelle situation politique, les anciens consuls et employés consulaires continuèrent d'écrire à l'ambassadeur Morawski des rapports sur la situation des Polonais dépendant de leurs anciennes circonscriptions. Les copies de ces rapports furent envoyées au ministre plénipotentiaire du gouvernement polonais en exil pour la France, Aleksander Kawałkowski<sup>111</sup>.

La cohésion du camp des Polonais fidèles au gouvernement en exil fut fort affaiblie par la « crise présidentielle » de l'année 1947. Au mois de juin 1947 en effet, le président de la république de Pologne en exil, Władysław Raczkiewicz, gravement malade, désigna pour successeur son proche collaborateur et chef de sa Chancellerie civile (Kancelaria Cywilna Prezydenta RP) August Zaleski, qui appartenait par ailleurs au courant politique de la *sanacja*. Il s'agissait là d'un véritable revirement car trois ans plus tôt le président avait désigné – comme la Constitution polonaise de 1935 le prévoyait – pour lui succéder le chef des socialistes et Premier ministre du gouvernement polonais en exil d'alors, Tomasz Arciszewski. Une grande partie de l'exopolitie polonaise, tant à Londres que sur le continent, ne reconnut pas cette décision tardive du président Raczkiewicz – qui mourut le même mois –, et avança que la Constitution ne lui donnait pas la possibilité de revenir sur sa décision. Ce fut le Parti socialiste polonais (Polska Partia Socjalistyczna, PPS) qui mit le plus en doute la légitimité du nouveau président Zaleski, bien que reconnaissant toujours le gouvernement en exil. C'est pourquoi l'Union centrale des Polonais en France se trouva très divisée sur ce point, ses dirigeants – majoritairement socialistes – ne reconnaissant plus dorénavant l'autorité du président de la république de Pologne.

À la fin du mois de juin 1947, les groupements de l'exopolitie polonaise contestant le choix d'August Zaleski constituèrent à l'initiative des socialistes la « Concentration démocratique » (Koncentracja Demokratyczna). Un mois plus tard, le président Zaleski démit le Premier ministre Arciszewski et nomma à cette fonction le général Tadeusz Bór-Komorowski, membre du courant de la *sanacja* et commandant en chef suprême de l'armée polonaise en son siège de Londres pendant l'insurrection de Varsovie de 1944. Le comte Adam Tarnowski resta toutefois ministre des Affaires étrangères et le ministre de la

111 Dans le fonds A. Kawałkowski de la BPP se trouvent les revues de la presse française parue dans l'Est de la France et une copie du rapport de l'ancien consul polonais à Bar-le-Duc (Strasbourg), Tadeusz Nagórny, sur la situation des Polonais dans l'Est de la France pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 1946; les copies des rapports de l'ancien consul polonais à Toulouse, Roman Wodzicki, sur la situation des Polonais dans le Sud-Ouest de la France pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 juillet 1946; copies des rapports de M. Leonard Tadeusz Mazur sur la situation des Polonais dans la région de Marseille entre le 4 août et le 7 septembre 1946; copie du rapport sur les Polonais dans la région lyonnaise entre le 15 avril et le 15 juin 1946; un rapport sur la fête nationale polonaise du 3 mai et de la préparation du « référendum populaire » à Lille daté du 18 juin 1946. Voir: BPP, BPP 1171, fiches non paginées.

Défense nationale, le général Marian Kukiel, fut également maintenu dans ces fonctions<sup>112</sup>.

200 M. Stanisław Mikołajczyk, leader du Parti paysan polonais (PSL) – jusque-là seul parti légal d'opposition contre le gouvernement communiste en Pologne – ayant fui la Pologne à la fin du mois d'octobre 1947, un nouveau mouvement politique vint grossir le champ de l'exopolitie polonaise en France. Le mouvement paysan cessa en effet de reconnaître le gouvernement de Varsovie, sans reconnaître pour autant le gouvernement en exil. Celui-ci, affirmaient-ils, ne représentait pas la totalité des courants politiques anticommunistes polonais émigrés et ils se prononcèrent pour la création d'un nouveau pôle de l'émigration politique. Le délégué de Mikołajczyk pour la France, le professeur Stanisław Kot, aurait entretenu en 1949 des contacts avec le MAE, notamment avec la direction générale des conventions administratives et sociales et son directeur Raymond Bousquet. Stanisław Kot essaya en effet d'obtenir du Quai d'Orsay une aide pour son projet de création d'un Bureau central de la protection sociale à Paris et d'un réseau des bureaux régionaux émanant de cet organisme, et prévoyait que ce Bureau s'occuperait des réfugiés polonais, en coopération avec l'Organisation internationale pour les réfugiés<sup>113</sup>. Ainsi Stanisław Kot prépara-t-il plusieurs rapports sur la situation en Europe centrale pour la direction d'Europe du MAE, notamment le rapport intitulé « Au sujet de l'immigration d'ouvriers polonais », compte-rendu de son entretien avec un Polonais venu d'un camp dans la zone britannique d'occupation en Allemagne<sup>114</sup>. Installé dans un appartement de l'hôtel de Malte, rue de Richelieu, le professeur Kot conserva tous ses privilèges diplomatiques en qualité d'ancien ambassadeur de Pologne populaire à Rome.

En effet, le professeur Kot, qui devint à partir de décembre 1948 le délégué de Stanisław Mikołajczyk pour l'Europe de l'Ouest, revendiquait la même chose que les diplomates du gouvernement polonais de Londres : la protection des intérêts des réfugiés polonais se trouvant en France et le concours pour l'idée de l'immigration des personnes déplacées polonaises d'Allemagne pour la France, tâches qui seraient effectuées sous l'égide de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

L'opposition aux autorités polonaises de Londres au sein de l'exopolitie devint plus forte encore lorsque le PPS et le Parti du travail formèrent, avec le PSL

<sup>112</sup> Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956* [Le Parti socialiste polonais en exil dans les années 1945-1956], Kraków, Księgarnia Akademicka, 1998, p. 38.

<sup>113</sup> BPP, fonds Stanisław Kot, art. prov. Kot 11, deux lettres de S. Kot à la direction générale des conventions administratives et sociales du MAE, Paris, les 13 et 18 janvier 1949.

<sup>114</sup> *Ibid.*, rapport sur l'immigration des ouvriers polonais – note d'un entretien avec M. « F.K.D.P. », arrivé récemment du camp Marx, Wittmund, Allemagne, Paris, le 2 avril 1949.

de Stanisław Mikołajczyk, une nouvelle structure de consultation entre partis de l'exoplitie polonaise : l'Entente des partis démocratiques (Porozumienie Stronnictw Demokratycznych)<sup>115</sup>. La collaboration avec Mikołajczyk, qui ne reconnaissait pas l'autorité du gouvernement en exil depuis plusieurs années, acta le changement dans les lignes de failles au sein du courant anticommuniste en exil, existant depuis la seconde moitié de l'année 1945.

L'autorité du gouvernement polonais en exil se trouva davantage fragilisée lorsqu'en avril 1949 Tadeusz Tomaszewski remplaça le général Komorowski au poste du Premier ministre. Tomaszewski, ex-membre du PPS (jusqu'à la « crise présidentielle » de 1947 où il choisit la loyauté envers les autorités d'État en exil), ne put créer son gouvernement qu'avec quatre ministres, dont aucun n'était issu des principaux partis politiques de l'exoplitie<sup>116</sup>.

À la fin des années 1940, le partage de l'exoplitie polonaise en trois courants concurrents était acté et la légitimité et l'influence des autorités polonaises en exil avaient atteint le plus bas niveau de leur histoire :

- le président de la république de Pologne et le gouvernement en exil, dominés par les gens de l'ancien camp de la *sanacja* ;
- le Conseil politique (Rada Polityczna), créé en décembre 1949 et composé des PPS, Parti national (Stronnictwo Narodowe) et du mouvement « Indépendance et Démocratie » – groupements reconnaissant la légitimité du gouvernement polonais en exil après le mois de juin 1945 mais ne reconnaissant en revanche pas sa composition ni la personne du président de la République ;
- l'Entente des partis démocratiques, composé du PSL, du Parti du travail et du Parti démocratique – groupements ne reconnaissant pas l'autorité du gouvernement polonais en exil ni le président de la République en exil.

Il faut toutefois constater qu'après 1947, le gouvernement polonais en exil n'exerçait plus aucune influence réelle sur la vie de la communauté polonaise installée en France depuis l'entre-deux-guerres.

La position des représentants « intransigeants » vis-à-vis des autorités françaises et des militants du courant de Stanisław Mikołajczyk se renforça visiblement pendant les années 1948-1949, période de grande tension dans les rapports entre la France et la Pologne populaire. Leur rôle diminua en 1950, à l'occasion d'un apaisement des relations franco-polonaises.

<sup>115</sup> Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 51.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 56.



## LES ANCIENS IMMIGRÉS POLONAIS TOUJOURS EN UNIFORME MILITAIRE APRÈS LA LIBÉRATION DE LA FRANCE : LES DEUX NOUVELLES MOBILISATIONS ET LA DÉMOBILISATION DES RESSORTISSANTS POLONAIS DE FRANCE

### UNE NOUVELLE MOBILISATION ORDONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT POLONAIS EN EXIL : L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES IMMIGRÉS POLONAIS DANS LES FORCES ARMÉES POLONAISES SOUS LE COMMANDEMENT MILITAIRE BRITANNIQUE

Bien avant le débarquement des Alliés sur les côtes françaises, le délégué pour la France, la Belgique et les Pays-Bas du gouvernement polonais de Londres, Aleksander Kawałkowski, se vit chargé de préparer la mobilisation des ressortissants polonais en France de manière à ce que, une fois la France libérée par les armées alliées, l'engagement puisse immédiatement démarrer – ce qui fit l'objet de la résolution prise par le gouvernement polonais à Londres le 17 mai 1944<sup>1</sup>. Le même mois, le ministre polonais de la Défense nationale, le général Marian Kukiel, informa lors de la réunion gouvernementale que le général Marie-Pierre Kœnig, commandant en chef des FFI, avait promis que la France faciliterait l'engagement des immigrés polonais arrivés sur le territoire français après le déclenchement des hostilités et des anciens soldats de la Wehrmacht d'origine polonaise incorporés malgré eux. Cette déclaration concernait aussi les soldats de l'armée polonaise reconstituée en France dans les années 1939-1940. Le général Kœnig exprima sa crainte quant à l'impossibilité de mobiliser les centaines de milliers de travailleurs polonais en France, en raison des intérêts de l'économie nationale française<sup>2</sup>.

La mobilisation des immigrés polonais, afin de renforcer les effectifs des détachements polonais qui seraient débarqués dans l'Ouest de l'Europe,

- 1 Résolution du Conseil des ministres du 17 mai 1944 portant la création du poste de délégué du gouvernement pour les affaires des émigrés polonais en France, en Belgique et aux Pays-Bas, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], t. VII, *Maj-listopad 1944* [Mai-novembre 1944], éd. Wojciech Rojek, Kraków, Secesja, 2006, p. 24.
- 2 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 30 mai 1944, *ibid.*, p. 136-137 ; Wojciech Rojek, « Les rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le général de Gaulle, juin 1940-juin 1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la seconde guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, Paris, Inalco, 2000, p. 60.

comme une part des armées alliées, était prévue déjà depuis 1943. D'après les estimations du Comité des émigrés polonais de France en Grande-Bretagne de l'année 1943, le nombre d'hommes polonais en France aptes au service militaire était de 120 000. En revanche, 70 % d'entre eux travaillaient dans les mines ou dans l'industrie, participant ainsi à l'effort de guerre, ce qui réduit le nombre maximal de mobilisés à 40 000, outre 10 000 femmes pouvant remplir dans cette armée une fois mobilisées, certaines tâches auxiliaires<sup>3</sup>.

Une fois la majeure partie du territoire français libérée, les autorités polonaises relevant des autorités se trouvant en exil à Londres annoncèrent l'engagement volontaire des immigrés polonais dans les Forces armées polonaises de l'Ouest (Polskie Siły Zbrojne na Zachodzie). Bien entendu, cette mesure fut prise de concert avec le GPRF. L'objectif des responsables polonais était la mobilisation du plus grand nombre de Polonais de France aptes au service militaire possible, pour ensuite les transférer dans les unités de l'armée polonaise, notamment dans le 2<sup>e</sup> corps du général Władysław Anders, stationné en Italie. L'État-major polonais désirait par la suite unifier toutes les formations militaires polonaises, à l'époque dispersées<sup>4</sup>. L'armée polonaise en Europe occidentale, qui reconnaissait les autorités polonaises de Londres, constituait ainsi une force considérable avec laquelle les Alliés devraient compter. Cet argument paraissait particulièrement important dans le contexte du conflit diplomatique entre la Pologne et l'Union soviétique, qui influencerait de plus en plus l'avenir de la Pologne, lorsqu'elle serait libérée de l'occupation allemande.

Cette deuxième mobilisation, annoncée en 1944, se distinguait de celle des années 1939-1940 par trois traits principaux. Tout d'abord, elle s'effectuait sur la base du volontariat, tout comme la mobilisation parallèle au sein de l'armée française. Deuxièmement, seuls les immigrés de nationalité juridique polonaise pouvaient s'engager. Enfin, alors que l'armée polonaise reconstituée en France en 1939-1940 avait été soumise aux ordres du commandement militaire français, les engagés volontaires des années 1944-1945 entrèrent au sein des Forces armées polonaises de l'Ouest, placées sous le commandement militaire britannique.

Le futur enrôlement des immigrés polonais fut préparé par les autorités militaires polonaises (le ministère de la Défense nationale du gouvernement polonais à Londres) dès le mois de juin 1944, soit juste après le débarquement des armées alliées sur le territoire français. La première instruction datant de juin et concernant la future mobilisation soulignait la différence entre les soldats

3 PISM, A.17/4, projet de mobilisation des immigrés polonais en France élaboré par le Comité des émigrés polonais de France, le 27 octobre et le 7 novembre 1943, fol. 83.

4 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 5 octobre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VII, p. 480.

relevant de l'immigration de France et ceux n'ayant vécu qu'en Pologne avant le déclenchement des hostilités. Selon les autorités militaires polonaises, les engagés issus de l'immigration polonaise en France ne connaissaient ni n'aimaient la vie de soldat, pas plus que la discipline exigée de quiconque porte l'uniforme. Ils prévoyaient qu'un engagé volontaire issu de la communauté polonaise de France « ne claquerait pas des talons ni ne se raidirait dans une position stricte. Il n'aimerait pas des ordres dont il ne comprendrait pas le sens<sup>5</sup> ».

Le 21 septembre 1944, l'engagement des volontaires polonais en France et en Belgique fut ordonné par le ministère polonais de la Défense nationale, en accord avec le MSZ et le ministère de l'Intérieur, et avec l'agrément préalable des autorités militaires alliées (SHAEF) et des autorités françaises<sup>6</sup>. L'enrôlement fut annoncé le 14 octobre 1944. À cette date, le délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, le colonel Antoni Zdrojewski, annonça la publication de trois documents : l'instruction relative à l'engagement volontaire sur les territoires de la France et de la Belgique ; l'instruction pour les commandants des postes de recrutement ; la liste des camps de rassemblement (*obozy zborne*) et des postes de rassemblement (*stacje zborne*).

La mobilisation était surveillée par le délégué ministériel, le colonel Zdrojewski, et dans le Nord de la France par son adjoint, le colonel Kazimierz Gaberle<sup>7</sup>. Toute la structure des camps militaires polonais en France était gérée par les services du délégué – la délégation pour la France du ministère de la Défense nationale, créée le 27 juin 1944 –, avant que ce service ne soit remplacé, le 8 février 1945, par la Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation (*Misja Wojskowa do Spraw Zaciągu i Ewakuacji*). Le 1<sup>er</sup> mars 1945, le colonel Zdrojewski fut remplacé par le colonel Antoni Szymański, qui devint aussi attaché militaire auprès de l'ambassade de Pologne à Paris<sup>8</sup>.

5 BPP, vers. 4042, instruction du ministère de la Défense nationale relative à la mobilisation des émigrés polonais de France dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, Londres, le 20 juin 1944, trad. Pawel Sekowski.

6 « Zaciąg ochotniczy do służby wojskowej » [L'engagement volontaire pour le service militaire], *Sztandar*, n° 12, octobre 1944, p. 1.

7 BPP, BPP 1171, ordre n° 4 du délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, Paris, le 20 septembre 1944.

8 La notification du changement du nom de la délégation du ministère de la Défense nationale en « Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation » avait déjà eu lieu le 21 décembre 1944, mais la réorganisation dura jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1945. PISM, A.54/2, lettre de A. Kawalkowski, ministre plénipotentiaire pour la France informant sur la création de la Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation, Paris, le 17 janvier 1945 ; *ibid.*, lettre du colonel Antoni Szymański, chef de la Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation informant sur la création de la mission, Paris, le 2 mars 1945 ; Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji, grudzień 1944-lipiec 1945 » [Le déclin de la mission de l'ambassadeur Kajetan Morawski en France, décembre 1944-juillet 1945], *Teki Historyczne* (Londres), n° 20, 1993, p. 386.

La date finale du recrutement avait été établie au 1<sup>er</sup> mars 1945, mais on la repoussa jusqu'au 31 mai, date à laquelle le contingent officiel de 10 000 engagés résidant sur le territoire français fut atteint. Interdiction fut faite de recruter après ce jour<sup>9</sup>.

Selon la décision du commandement militaire interallié, inscrite dans le protocole de Bruxelles du 1<sup>er</sup> novembre 1944, l'engagement ne pouvait concerner que 10 000 volontaires polonais de France. Ce plafond fut institué pour ne pas trop indisposer l'Union soviétique. Au début du mois de novembre 1944, le général britannique Frederick Beaumont-Nesbitt donna son accord pour que ce nombre maximal de 10 000 volontaires ne concerne que les engagés issus de l'ancienne immigration polonaise. Cela voulait dire que les prisonniers de guerre de la Wehrmacht et les déserteurs de l'armée allemande d'origine polonaise, les personnes déplacées venues d'Allemagne, les déportés pour travaux forcés dans la zone frontalière est de la France, les soldats de l'armée polonaise reconstituée en France en 1939-1940 et les réfugiés de guerre volontaires n'étaient pas concernés par ce plafond<sup>10</sup>. Cependant, ce nombre maximal était toujours en vigueur sur le territoire français. C'est pourquoi les soldats polonais étaient systématiquement expédiés hors de France, pour que le nombre de volontaires sur le territoire français ne dépasse jamais les 10 000.

L'engagement volontaire fut mené sous la devise *Pour la victoire et la gloire, en vengeance de Varsovie* (« *Po zwycięstwo i chwałę w odwecie za Warszawę* »), qui faisait référence à la destruction de la capitale polonaise par les Allemands, à la suite de l'échec du soulèvement de Varsovie de 1944<sup>11</sup>.

9 BPP, fonds Edmund Strauch, art. prov. 3, protocole de la conférence des dirigeants des comités locaux et régionaux de lutte du Nord de la France, effectuée le 27 janvier 1945 à Lille, Lille, le 14 février 1945 ; PISM, A.54/3, lettre : officier de liaison près le consulat de Pologne à Lyon au consulat de Pologne à Lyon, Lyon, le 20 juin 1945.

10 BPP, BPP 1171, compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, fol. 157 ; Edmond Gogolewski, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 131 ; L'Hôpitalier, *Dzieje Armii Polskiej we Francji, 1939-1945* [L'Armée polonaise en France, 1939-1945], Paris, Montbrun, 1950, p. 158.

11 BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 2, indications pour la politique de propagande polonaise des postes de recrutement, [s.l., octobre 1944]. Le soulèvement de Varsovie, dont l'éclatement le 1<sup>er</sup> août 1944 fut ordonné par les autorités militaires polonaises de Londres et accepté par le Premier ministre polonais, dura jusqu'au 2 octobre. Il se termina par une défaite militaire, entraîna la mort de 150 000 à 200 000 civils, de 16 000 soldats de l'Armée de l'intérieur (Armia Krajowa) et de ceux relevant d'autres formations militaires polonaises clandestines combattant dans la ville contre les Allemands, et la destruction quasi totale de la ville par les Allemands. Après la défaite, au moins 500 000 habitants durent quitter la ville, dont environ 150 000 furent déportés pour travaux forcés ou en direction des camps situés en Allemagne. L'éclatement du soulèvement fut décidé sans l'accord des Alliés occidentaux et considérant l'avance de l'Armée rouge soviétique, accompagnée par l'armée polonaise d'obédience communiste, créée en l'Union soviétique. Dans la mesure où l'Union soviétique ne cessait d'avancer sur le front de l'Est et que le Comité polonais de libération nationale avait été constitué à Lublin sur un territoire polonais déjà libéré, les autorités polonaises de Londres

Les engagés devaient être âgés de 17 à 40 ans dans le cas des soldats et des sous-officiers et de 55 ans maximum dans le cas des officiers. Les volontaires pouvaient être citoyens d'autres États, à condition qu'ils soient d'origine polonaise et qu'ils aient une catégorie d'aptitude « A » (suprême). Naturellement, dans le cas des pays alliés ou neutres, les intéressés devaient être munis d'une autorisation gouvernementale d'un État dont ils étaient citoyens<sup>12</sup>.

Au mois de février 1945, on annonça aussi l'engagement volontaire des Polonaises âgées de 18 à 45 ans pour le Service auxiliaire militaire des femmes (Pomocnicza Wojskowa Służba Kobiet). En outre, on prévint l'engagement des garçons âgés de plus de 14 ans et demi munis d'une autorisation parentale et leur rassemblement dans un camp spécial pour jeunes élèves militaires (*obóz junaków*)<sup>13</sup>. Une école pour jeunes élèves militaires fut effectivement créée au mois de février 1945 à La Chapelle-en-Serval (Oise). L'effectif total des volontaires, âgés de 13 à 16 ans, comptait 75 élèves issus de l'ancienne immigration ou ayant été déportés par les Allemands dans les années 1943-1944<sup>14</sup>.

Tous les immigrés liés par un contrat de travail en France pouvaient être réclamés par leurs employeurs français. Cela voulait dire que même si un Polonais désirait s'engager dans les Forces armées polonaises, les autorités militaires polonaises ne pouvaient pas l'accepter si son employeur le réclamait<sup>15</sup>.

En effet, à partir du tournant des années 1945 et 1946, les mineurs polonais qui avaient abandonné la mine pour s'engager dans l'armée polonaise furent poursuivis par les tribunaux pour abandon de poste. En général, les condamnés devaient payer 500 francs d'amende<sup>16</sup>.

---

décidèrent de déclencher le soulèvement à Varsovie, en espérant que les Alliés, y compris l'Armée rouge, se sentiraient contraints de venir en aide aux combattants. Or, l'Armée rouge attendit passivement la fin du soulèvement qui avait lieu de l'autre côté de la Vistule. Staline sabota même toutes les tentatives de soutien – d'ailleurs peu nombreuses – des Alliés occidentaux, le soulèvement de Varsovie étant dirigé contre les Allemands sur le plan militaire, mais aussi et par-dessus tout contre l'Union soviétique sur le plan géopolitique.

- 12 « Zaciąg ochotniczy do służby wojskowej », art. cit., p. 1 ; « L'engagement volontaire des Polonais résidant en France », *La Voix du Nord*, 2 novembre 1944, p. 2.
- 13 Les autorités militaires polonaises acceptèrent : des sous-lieutenants et lieutenants jusqu'à l'âge de 42 ans, des capitaines et des capitaines de cavalerie jusqu'à l'âge de 46 ans, des commandants (majors) jusqu'à l'âge de 51 ans, des lieutenants-colonels jusqu'à l'âge de 53 ans, des colonels jusqu'à l'âge de 55 ans (BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 2, instruction du délégué pour la France du ministre de la Défense nationale, le colonel A. Zdrojewski, relative à l'engagement volontaire, Paris, le 14 octobre 1944 ; BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 3, protocole de la conférence des dirigeants des comités locaux et régionaux de lutte du Nord de la France, effectuée le 27 janvier 1945 à Lille, Lille, le 14 février 1945).
- 14 Bohdan Gajewicz, *Opieka nad kombatantami (1941-1944)* [La Protection des anciens combattants (1941-1944)], Vals-les-Bains (Ardèche), GAPF, 1944, p. 77.
- 15 BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 2, proclamation de l'engagement volontaire : A. Kawałkowski, chargé d'affaires par intérim de Pologne à Paris au consulat général de Pologne à Paris, Paris, le 14 octobre 1944.
- 16 AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 1.

Les commandants des postes de recrutement furent choisis parmi les anciens commandants locaux de la POWN ou par des personnes désignées par eux. Dans les régions où la POWN ne disposait pas de cellule, les commandants étaient des dirigeants des comités locaux de lutte ou des présidents des principales associations polonaises. L'enrôlement fut aussi effectué par le biais des services militaires des consulats de Pologne. Des groupes de volontaires furent ensuite transférés des postes de recrutement à un de 15 postes de rassemblement<sup>17</sup>. Ceux derniers dépendaient de trois centres de rassemblement : le camp n° 1 à Paris, le camp n° 2 à Sorgues et le camp n° 3 à Lille.

Parmi les engagés issus de l'ancienne immigration polonaise, les membres de la POWN étaient les plus représentés. Les autorités militaires polonaises entretenaient l'espoir d'un possible engagement d'environ 4 500 Polonais toujours rassemblés au sein des FFI, en général faisant partie des FTP-MOI ou des détachements français des Francs-tireurs et partisans français (FTPF)<sup>18</sup>. Ces Polonais ne rejoignirent finalement pas les Forces armées polonaises relevant des autorités de Londres, mais une partie importante d'entre eux entra au sein de deux bataillons polonais, reconnaissant sur le plan politique le gouvernement provisoire polonais à Lublin (transféré en février 1945 à Varsovie), et faisant partie de la 1<sup>re</sup> armée française.

L'arrivée dans les camps de rassemblement des anciens prisonniers de guerre était parfois encadrée, comme dans le cas des officiers polonais de l'Oflag XVII-A, à Edelbach (Autriche), ou de l'Oflag VI-B de Dössel (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Ils furent transférés en France par les soins du SHAEF<sup>19</sup>.

En ce qui concerne les anciens soldats de la Wehrmacht d'origine polonaise, ils furent libérés des camps de prisonniers de guerre allemands par les autorités militaires interalliées, à la demande des officiers autorisés des Forces armées polonaises. Les intéressés subirent une vérification visant à rejeter les personnes appartenant à l'un des deux premiers groupes de la *Volksliste*, notamment des

17 BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 2, proclamation de l'engagement volontaire : A. Kawalkowski, chargé d'affaires par intérim de Pologne à Paris au consulat général de Pologne à Paris, Paris, le 14 octobre 1944 ; *ibid.*, instruction du délégué délégué pour la France du ministre de la Défense nationale pour les commandants des postes de recrutement, Paris, le 14 octobre 1944.

18 BPP, BPP 1171, compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, fol. 154.

19 Czesław Brzoza, « Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych przy armii amerykańskiej we Francji, 1946-1947 » [Les soldats des Forces armées polonaises dans les compagnies de sentinelles près de l'armée américaine en France, 1946-1947], dans Rafał Dmowski, Janusz Gmitruk, Grażyna Korneć et Wojciech Włodarkiewicz (dir.), *Wojsko i kultura w dziejach Polski i Europy. Księga jubileuszowa profesora Piotra Matusaka w 65 rocznicę urodzin* [L'Armée et la culture dans l'histoire de la Pologne et de l'Europe. Livre de mémoire en hommage du professeur Piotr Matusak à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire], Warszawa, MHPRL-Siedlce/Sprint, 2006, p. 493.

Allemands ayant eu, avant les hostilités, la nationalité juridique polonaise. Dès le début de l'année 1945, les prisonniers de guerre anciens soldats de la Wehrmacht d'origine polonaise furent rassemblés dans le camp n° 2 à Sorgues pour ensuite – après vérification – être transférés en Italie, dans le but de renforcer le 2<sup>e</sup> corps polonais<sup>20</sup>.

Tableau 13. Les postes de rassemblement (*stacja zborna*) et des camps de rassemblement (*obozy zborna*) des engagés volontaires de France et de Belgique pour des Forces armées polonaises

Camp de rassemblement (obóz zborny)	Numéro du poste de rassemblement (stacja zborna)	Localité du poste de rassemblement
Camp de rassemblement n° 1 à Paris	Poste n° 1	Paris, caserne Bessières
	Poste n° 2	Laval (Mayenne)
	Poste n° 3	Nancy (Meurthe-et-Moselle)
	Poste n° 4	Saint-Étienne (Loire)
	Poste n° 5	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)
Camp de rassemblement n° 2 à Valence (Drôme), effectivement créé à Sorgues (Vaucluse)	Poste n° 6	Riom, effectivement créé à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
	Poste n° 7	Grenoble (Isère)
	Poste n° 8	Auch (Gers)
	Poste n° 9	Périgueux (Dordogne)
	Poste n° 10	Marseille (Bouches-du-Rhône)
	Poste n° 11	Alès (Gard)
	Poste n° 12	Bordeaux (Gironde)
Camp de rassemblement n° 3 à Lille (Nord)	Poste n° 13	Lille (Nord)
	Poste n° 14	Douai (Nord)
	Poste n° 15	Mons (Belgique)

Tableau établi par l'auteur. Sources: BPP, fonds E. Strauch, art. prov. 2, liste des camps de rassemblement et des postes de rassemblement de l'armée polonaise en France et en Belgique, Paris, le 14 octobre 1944 (ce document se trouve aussi dans: BPP, BPP 1171, fol. 176. PISM, A.46/2, notice: A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947).

Le commandement militaire polonais désirait aussi intégrer dans les rangs de la nouvelle armée polonaise des soldats de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, internés depuis 1940 en Suisse. Des soldats de cette unité avaient rejoint clandestinement la France à partir d'août 1944, sur ordre du commandant en chef de l'armée polonaise à Londres. Un réseau d'évacuation polonais avait été mis en place pour transférer des volontaires (relativement peu nombreux) par la France dans des unités des Forces armées polonaises en Italie ou (dans leur majorité) en Grande-Bretagne. Cette évacuation clandestine avait été secondée par les Britanniques. Mais la plupart des soldats de la 2<sup>e</sup> division, issus de l'ancienne immigration polonaise en France, ne désiraient que rentrer chez eux après plus

<sup>20</sup> *Ibid.*

de quatre ans passés loin de leur famille. Quand après la capitulation allemande du mois de mai 1945 la Suisse libéra la 2<sup>e</sup> division polonaise, la campagne d'engagement pour l'armée polonaise en France était déjà terminée. En outre, le commandant de l'unité, le général Bronisław Prugar-Ketling, s'était décidé à retourner en Pologne pour y continuer son travail dans l'armée populaire polonaise. Cela ne pouvait qu'encourager les soldats à se désengager des Forces armées polonaises de l'Ouest.

L'évacuation officielle de Suisse des soldats de la 2<sup>e</sup> division polonaise d'infanterie commença le 15 mai 1945, de Genève par Annemasse (Haute-Savoie) jusqu'à Grenoble. Au début du mois de juin, près de 500 soldats étaient officiellement revenus en France, dont 10 % environ désiraient poursuivre le service militaire dans les Forces armées polonaises. Tous les soldats revenus qui désiraient rentrer chez eux après des années d'internement furent démobilisés par les autorités militaires françaises. Ceux qui désiraient continuer à porter les armes, dorénavant dans les rangs des Forces armées polonaises de l'Ouest, furent transférés en Grande-Bretagne<sup>21</sup>.

210

Les volontaires issus de l'immigration d'avant-guerre furent rassemblés dans des compagnies distinctes des anciens soldats de la Wehrmacht et des anciens prisonniers de guerre évadés d'Allemagne ou de Pologne occupée (ces derniers étant d'ailleurs peu nombreux)<sup>22</sup>. Selon l'opinion du ministère de la Défense nationale, le général Marian Kukiel, exprimée lors de la réunion gouvernementale du 20 octobre 1944, l'aide française à la mobilisation des immigrés polonais « dépassait toutes les attentes imaginables » et le matériel militaire mis à disposition des Forces armées polonaises par les FFI présentait « une grande valeur matérielle et militaire »<sup>23</sup>.

Pour encourager l'engagement des immigrés polonais, les frais de transport du lieu de domicile en France à un centre de mobilisation furent pris en charge, y compris ceux du retour des volontaires reformés. Les familles des engagés furent couvertes par les allocations payées par le ministère de la Défense nationale, par l'intermédiaire du délégué du ministre pour la France. Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale précisa que toutes les demandes de paie à raison du service dans les FFI ou dans la POWN devaient être dirigées à « ceux

21 PISM, A.54/3, ordre de la Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation concernant l'évacuation des soldats de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie de Suisse en France, [Paris], le 17 mai 1945 ; Stefan Jędrzychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne », 1987, p. 64.

22 BPP, vers. 4042, instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 1.

23 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 20 octobre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VII, p. 567.

qui les avaient auparavant payées », les autorités militaires polonaises en étant ainsi exemptes<sup>24</sup>.

Les centres de mobilisation ne dispensaient pas de formation militaire. En revanche, les soldats furent informés des objectifs militaires de la Pologne et de son apport dans les combats précédents. On leur enseigna aussi les bases de la langue anglaise et de la culture britannique. La propagande communiste était combattue par « un éclairage calme et précis des tentatives et des aspirations du gouvernement de Pologne pour une entente durable avec la Russie [l'Union soviétique]<sup>25</sup> ».

À la fin de l'année 1944, le ministre Kawałkowski informa Londres que les volontaires des Forces armées polonaises étaient logés dans des conditions qui laissaient à désirer. La situation de ces engagés était, d'après l'ancien chef suprême de la POWN, « nettement défavorable » par rapport à celle des Polonais dans des « détachements du CPLN », c'est-à-dire dans des unités FTP-MOI et d'autres détachements communistes des FFI. Les familles des soldats de l'armée polonaise relevant du gouvernement de Londres percevaient des allocations inférieures à celles attribuées par le gouvernement français (pour des familles des soldats emprisonnés ou internés de l'armée polonaise des années 1939-1940) et même par le CPLN (pour des familles des soldats des détachements FTP-MOI)<sup>26</sup>.

D'après le renseignement fourni par la délégation française de la Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise à Londres, à la fin du mois de juillet 1945, se trouvaient sur le territoire français 9 790 engagés volontaires dans les Forces armées polonaises de l'Ouest. 7 217 d'entre eux (73,72 %) déclarèrent suivre les ordres d'un éventuel départ de France et envisager un retour en France après le service militaire. 328 enrôlés (3,35 %) désiraient partir immédiatement de France. 1 275 soldats polonais (13,02 %) étaient « hésitants » sur cette question. Enfin, 970 engagés (9,91 %) déclaraient ne pas vouloir retourner en France « dans la situation actuelle » après avoir effectué leur service militaire dans l'armée polonaise<sup>27</sup>. 12 500 soldats des Forces armées polonaises se trouvaient en France au moment où les autorités françaises reconnurent le gouvernement

24 BPP, vers. 4042, instruction du ministère de la Défense nationale relative aux redevances dues aux soldats de l'infanterie des Forces armées polonaises soumise aux délégués du ministère de la Défense nationale pour la France, Londres, le 10 octobre 1944, p. 3-4.

25 *Ibid.*, instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 2, 5, trad. Pawel Sekowski.

26 BPP, BPP 1170, rapport : A. Kawałkowski au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, fol. 5, 18.

27 Polish Underground Movement Study Trust (Studium Polski Podziemnej, désormais SPP), A.5.2.9., dépêche : « Aza » à l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise, [France], le 31 juillet 1945, fol. 432.

polonais de Varsovie<sup>28</sup>. Le transport des soldats était arrêté depuis la fin des hostilités, mais ceux qui demeuraient en France ne furent pas démobilisés, restant dans des camps militaires et d'autres centres placés sous l'autorité de la Mission militaire polonaise de liquidation (Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji, PWML) à Paris, qui succédait à l'ancienne Mission militaire polonaise de recrutement et d'évacuation.

En réalité, le nombre de Polonais ayant rejoint les rangs des Forces armées polonaises en s'y engageant en France était beaucoup plus élevé, mais beaucoup de volontaires passèrent successivement la frontière franco-italienne pour rejoindre le 2<sup>e</sup> corps du général Anders. Le travail du réseau clandestin d'évacuation, déjà mentionné, démarra au début du mois de septembre 1944<sup>29</sup>. Les soldats des unités FFI relevant de la POWN avaient été déjà évacués en Italie entre août et septembre 1944<sup>30</sup>. Au début du mois de novembre 1944 déjà, le nombre de 10 000 volontaires polonais fut atteint : 3 816 engagés volontaires et 9 362 anciens soldats de la Wehrmacht d'origine polonaise passèrent la frontière française, principalement par la base de transit à Marseille, pour atteindre le 2<sup>e</sup> corps polonais en Italie. Le transport des volontaires polonais à Marseille fut assuré par les armées américaine et britannique qui exerçaient une pression sur la France afin qu'elle finance des troupes polonaises jusqu'à leur expédition en Italie. On envisagea le passage en Italie de 30 000 autres soldats en quatre mois<sup>31</sup>. À la fin du mois de mars 1945, le contingent de 7 000 soldats polonais envoyés en Grande-Bretagne depuis l'Europe continentale – dont environ 5 000 engagés volontaires en France – fut atteint. On mit alors fin aux acheminements à destination de l'Angleterre. La date butoir de la campagne d'engagement en France pour les besoins du 2<sup>e</sup> corps polonais d'Italie fut fixée au 31 mai, mais, le 2<sup>e</sup> corps ayant toujours besoin de nouveaux soldats, le recrutement continua dans le secret jusqu'au mois de juillet<sup>32</sup>.

Dans un contexte de montée en puissance, en France, du communiste CPLN, l'ampleur de l'engagement volontaire inquiéta certains responsables de la vie associative de l'ancienne immigration polonaise en France, qui

28 PISM, A.46/2, notice : A. Szymański, chef de la PWML, pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

29 BPP, BPP 1165, Aleksander Kawałkowski, *Czem była Polska Organizacja Walki o Niepodległość: POWN we Francji* [Qu'était l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance ? La POWN en France], Paris, juillet 1945, fol. 85.

30 BPP, BPP 1170, rapport : A. Kawałkowski au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, fol. 18.

31 BPP, BPP 1171, rapport sur les affaires militaires polonaises dans le Sud de la France au ministre de la Défense nationale, Paris, le 8 novembre 1944, fol. 150 ; *ibid.*, compte-rendu de la conférence des officiers polonais en France, Lyon, le 3 novembre 1944, fol. 155-156.

32 Czesław Brzoza, « Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych », art. cit., p. 493.

avaient peur de perdre leurs meilleurs militants anticomunistes, notamment dans le Sud du pays – l'écrasante majorité des engagés résidaient en effet dans cette région au moment de l'enrôlement dans l'armée, ce qui était évident, puisque les mineurs et ouvriers polonais du Nord n'étaient pas autorisés par les autorités françaises à s'y engager<sup>33</sup>. D'après le chef de la PWML, le colonel Antoni Szymański, environ 40 000 engagés polonais de France (entre octobre 1944 et mars 1945) furent envoyés « au front » avant la capitulation allemande<sup>34</sup>. Le département culture et éducation de la PWML fournit les chiffres suivants : 555 officiers et 40 794 soldats engagés, dont 133 officiers et 31 054 soldats envoyés en Italie, et 422 officiers et 9 740 soldats en Grande-Bretagne, sans compter quelque 4 000 à 5 000 soldats incorporés avant la mi-octobre 1944<sup>35</sup>.

#### L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DANS LES BATAILLONS POLONAIS RELEVANT DES AUTORITÉS POLONAISES DE VARSOVIE ET FAISANT PARTIE DE LA 1<sup>re</sup> ARMÉE FRANÇAISE

Bien que le GPRF eût dissous les commandements des FFI par le décret du 19 septembre 1944, et ensuite intégré les FFI dans l'armée française par son décret du 23 septembre<sup>36</sup>, nombre d'unités, notamment celles relevant des FTPE, continuèrent indépendamment leur existence sur le territoire français – du point de vue formel, en attendant leur intégration au sein de l'armée. Ce fut aussi le cas de plusieurs détachements polonais des FTP-MOI qui, du point de vue formel, avaient le choix entre l'incorporation au sein de l'armée polonaise relevant du gouvernement de Londres, l'intégration au sein de la Légion étrangère ou la dissolution.

Le service de renseignements polonais en France relevant des autorités militaires de Londres fit remarquer, dans son rapport du mois de septembre 1944, l'importance de la brigade « Kościuszko », qui stationnait dans la région d'Agen (Lot-et-Garonne). Selon la même source, les villes Tarbes et Lourdes (Hautes-Pyrénées) furent « assujetties » par les unités polonaises<sup>37</sup>. De même, les sources militaires britanniques informèrent le War Office sur quelque

33 BPP, BPP 1170, rapport : A. Kawalkowski au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, fol. 18-19 ; Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji », art. cit., p. 384.

34 PISM, A.46/2, notice : A. Szymański, chef de la PWML pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

35 Piotr Kalinowski, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France (1939-1945)*, Paris, Société historique et littéraire polonaise, 1995 (2<sup>e</sup> éd.), p. 50-51.

36 Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, t. 1, *L'Ardeur et la Nécessité (1944-1952)*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 23, 268.

37 SPP, A.5.2.9., dépêche n° 189 : « Migdał » à « Warta » [Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise], [France], le 27 septembre 1944, fol. 69.

5 000 Polonais groupés dans des détachements « FFI et MOI » qui agissaient dans le Rhône et qui certainement ne rejoindraient pas l'armée polonaise relevant des autorités en exil<sup>38</sup>.

Au total, jusqu'au début de 1945, quelque 120 000 membres des FFI, soit environ 30 % de leur effectif total, entrèrent dans des unités régulières pour continuer le combat contre les Allemands ; l'écrasante majorité intégra la 1<sup>re</sup> armée française, commandée par le général Jean de Lattre de Tassigny<sup>39</sup>.

À la demande des autorités de Lublin, le CPLN en France – en tant que direction politique des unités polonaises des FTP-MOI au sein des FFI et de la Milice patriotique polonaise (MPP) – créa des troupes régulières polonaises. Le but de cette entreprise était de montrer que les Polonais d'obédience communiste participaient aussi aux armées alliées, comme les formations relevant des autorités militaires polonaises de Londres, actives dans les combats libérateurs dans l'Europe de l'Ouest. Les responsables communistes polonais, avec l'appui certain du PCF, commencèrent à négocier avec les autorités militaires françaises la possibilité de créer des bataillons autonomes polonais au sein de l'armée française relevant du GPRF.

Des volontaires recrutés dans des unités communistes polonaises des FFI et de la MPP entrèrent au sein de nouveaux bataillons polonais, parfois sans l'autorisation des autorités françaises, mais avec le soutien des FFI, notamment des unités relevant des FTPF. Ce fut par exemple le cas d'une soixantaine de membres d'une unité FFI, qui devinrent ensuite militants de l'organisation « Grunwald » à Wingles (Pas-de-Calais). Ils firent tous leur entrée dans les Forces régulières polonaises en France, un bataillon polonais relevant de l'autorité du CPLN<sup>40</sup>. Au mois d'octobre, les communistes polonais disposaient de quatre bataillons qui intégrèrent ensuite des formations régulières armées<sup>41</sup>. À la fin de 1944, quelque 500 volontaires polonais étaient cantonnés dans la caserne militaire d'Hérin, dans l'arrondissement de Valenciennes (Nord), placée sous le commandement de Bolesław Maślankiewicz<sup>42</sup>, membre de la direction de

38 The National Archives, WO 204/5703, dépêche du colonel Raikes, commandant de la 203 Sub-Area concernant le rythme de l'évacuation des Polonais, [France], le 28 décembre 1944.

39 Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, op. cit., p. 22. Les chiffres varient selon les sources. Jacques Dalloz donne par exemple le chiffre de 137 000 hommes relevant des FFI et ensuite entrés au sein de la 1<sup>re</sup> armée française : Jacques Dalloz, *La France de la Libération*, Paris, PUF, 1983, p. 28.

40 AD Nord, 27 W 38328/24, renseignement : commissaire de police aux renseignements généraux de Lens au commissaire de police - chef régional des renseignements généraux à Lille, Lens, le 12 octobre 1944.

41 CAD, Pologne, art. 30, extrait d'un tract clandestin diffusé en Suisse par le CPLN en octobre 1944, [Paris], le 1<sup>er</sup> novembre 1944, fol. 3.

42 AD Nord, 27 W 38328/24, renseignement : commissaire de police aux renseignements généraux de Valenciennes au commissaire de police - chef régional des renseignements

la section polonaise de la MOI et ancien commissaire politique du bataillon « Adam-Mickiewicz » de la 13<sup>e</sup> BI pendant la guerre civile espagnole. Environ 4 500 Polonais relevant des FTPF et FTP-MOI et disposant de l'aide des FFI et des comités départementaux de libération (cantonnement, équipement, alimentation) se trouvaient répartis dans des casernes dispersées sur tout le territoire français<sup>43</sup>.

Tout comme le gouvernement polonais de Londres, les autorités militaires varsoviennes désiraient recruter le plus de soldats possible de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie, internés en Suisse depuis la défaite française de 1940. D'après le renseignement fourni par le détachement en France de la Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise à Londres, à la fin d'octobre 1944, la frontière franco-suisse fut le théâtre d'un nombre important de passages clandestins organisés par des maquis communistes et communistes français et polonais<sup>44</sup>.

Au début de l'année 1945, le ministère français de la Guerre du GPRF décida, à la demande du SHAEF, que les unités polonaises des FFI pourraient être soumises au commandement interallié en vue de la participation aux opérations militaires futures, sauf les unités qui souhaiteraient intégrer l'armée polonaise créée par les autorités polonaises de Londres, et celles dont les membres désiraient s'engager dans la Légion étrangère<sup>45</sup>. Cependant, le général de Lattre de Tassigny, commandant de la 1<sup>re</sup> armée française, à la demande des autorités polonaises de Varsovie, donna son accord – « de sa propre autorité », selon une note relevant du Quai d'Orsay – pour la création de deux bataillons polonais ne faisant pas partie de la Légion étrangère mais étant bien des unités polonaises placées sous l'autorité politique du CPLN<sup>46</sup>.

généraux à Lille, Valenciennes, le 27 décembre 1944.

- 43 Julian Andrzejewski, « Z działalności komunistów polskich we Francji », [De l'activité des communistes polonais en France : contribution à l'histoire du PPR en France], *Nowe Drogi*, n° 2, 1962, p. 51; BPP, BPP 1170, rapport : A. Kawałkowski au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, [Paris], le 28 décembre 1944, fol. 4.
- 44 SPP, SK.17.23, rapport : « Basia » du poste « Lila » [Lyon] à la « Baza Moda » [détachement français de la Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise], [Lyon], le 31 octobre 1944.
- 45 The National Archives, WO 204/5701, arrêté du ministre de la Guerre relatif à l'emploi d'unités polonaises des FFI, Paris, le 9 janvier 1945.
- 46 CAD, Pologne, art. 30, note : direction d'Europe du MAE à Jean Chauvel, [Paris], le 1<sup>er</sup> mai 1945, fol. 18; rapport : commandant B. Jeleń à la mission militaire polonaise en France, Paris, le 12 août 1945, *Polska Ludowa. Materiały i Studia*, n° 5, « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941-1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en France, 1941-1945], dir. Wincenty Romanowski et Mieczysław Wrzosek, 1966, p. 201.

Tableau 14. Les lieux d'hébergement des Polonais désirant entrer au sein des bataillons polonais relevant du gouvernement provisoire de la république de Pologne à Lublin (à partir du 1<sup>er</sup> février 1945 : à Varsovie), au 23 janvier 1945

Nature du poste de recrutement	Localité
Camp de rassemblement	Seclin (Nord)
Camp de rassemblement	Hérin (Nord)
Poste de rassemblement	Guesnain (Nord)
Poste de rassemblement	Arras (Pas-de-Calais)
Camp de recrutement	Montigny-en-Ostrevent (Nord)
Section de recrutement	Barlin (Pas-de-Calais)
Caserne de la MOI	Paris, caserne de Reuilly*
Compagnie polonaise	Coulommiers (Seine-et-Marne)
Poste de rassemblement	Vénissieux (Rhône)
Caserne	Lyon, caserne de la Part-Dieu
Caserne de la MOI	Mende (Lozère)*
Bataillon « Adam Mickiewicz »	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)

Tableau établi par l'auteur. Source : SPP, A.5.2.9., dépêche n° 189 : base « Moda » [détachement français à Paris] à « Warta » [Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise], [Paris], le 23 janvier 1945, fol. 188.

\* Postes de recrutement d'étrangers de diverses nationalités, y compris des ressortissants polonais.

216

À la fin du mois de mars 1945, Varsovie remporta une importante bataille politique. La France autorisa en effet le recrutement sur le territoire français de volontaires polonais pour « l'armée polonaise », sans pour autant définir de quelle armée il s'agissait. Cette décision revêtait un sens symbolique en ce qu'elle venait équilibrer la situation des autorités varsoviennes par rapport à celles de Londres, qui avaient eu le droit d'organiser la campagne d'engagement volontaire pour les Forces armées polonaises de l'Ouest. En pratique, les autorités françaises locales se trouvaient souvent désorientées par les querelles qui occupaient les Polonais. Elles avaient ainsi tendance à confondre le recrutement « varsovien » effectué par des représentants des autorités varsoviennes avec les campagnes d'engagement pour les Forces armées polonaises de l'Ouest. Le recrutement fut mené sous l'autorité des comités polonais locaux de libération nationale dans 14 districts<sup>47</sup>. La délégation du gouvernement provisoire varsovien ne disposait pas de locaux convenables en France, et c'est la raison pour laquelle la campagne de recrutement fut poursuivie dans des centres gérés par les FFI (parfois tout aussi déboussolées par les querelles internes des immigrés polonais) et notamment par les FTP-MOI et FTPF. En revanche, les autorités militaires interalliées (SHAEF) étaient bien renseignées sur la situation par des

47 PISM, PRM 162, copie de la dépêche n° 196 du 22 mars 1945 du K. Morawski, ambassadeur de Pologne à Paris : MSZ aux président de Pologne, président du Conseil des ministres [Premier ministre], ambassadeur de Pologne à Paris, ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur et de l'Information et de la Documentation, Londres, le 26 mars 1945, fol. 293.

officiers de liaison polonais relevant des autorités de Londres, et s'opposèrent au recrutement de Varsovie.

En effet, la décision avait peu contribué à l'accélération de l'engagement des volontaires dans les deux bataillons polonais créés au sein de la 1<sup>re</sup> armée française. L'autorisation française accordée au mois de mars 1945 avait vivement inquiété les autorités polonaises de Londres qui avaient même compté sur une accélération de la fin de la campagne d'engagement pour les Forces armées polonaises pour forcer les autorités varsoviennes à terminer leur propre campagne<sup>48</sup>. Ce recrutement avait si peu d'ampleur que les deux bataillons polonais au sein de la 1<sup>re</sup> armée française se basaient sur les effectifs des anciens détachements des FTP-MOI et d'autres unités des FTPF.

On avait réussi à créer, sur la base des FTP-MOI polonais et des volontaires ultérieurement engagés, deux bataillons de pionniers polonais promis au nettoyage des mines allemandes, transformés en avril 1945 en le 19<sup>e</sup> et le 29<sup>e</sup> groupement d'infanterie polonaise (GIP, sous les commandements respectivement de Bolesław Maślankiewicz et de Jan Gerhard). Ils faisaient partie de la 1<sup>re</sup> armée française. Toute la hiérarchie militaire de ces deux groupements était composée de Polonais, sauf leur commandant supérieur, Henri Thevenon, dont l'adjoint polonais était le commandant Bolesław Jeleń<sup>49</sup>. Cependant, ces deux unités ne bénéficièrent pas du ravitaillement du SHAEF, dans la mesure où elles ne reconnaissaient pas l'autorité du gouvernement polonais de Londres, le seul reconnu par la Grande-Bretagne et les États-Unis<sup>50</sup>. Les deux bataillons polonais participèrent à toute la progression de la 1<sup>re</sup> armée française : le passage par le Rhin et la poursuite des troupes ennemies dans le Sud-Ouest de l'Allemagne jusqu'au haut Danube.

Après la capitulation allemande et jusqu'à l'automne 1945, les soldats de ces deux groupements furent affectés dans les garnisons françaises de Baden-Baden, de Horb, de Karlsruhe, de Singen, de Stuttgart et de Tuttlingen<sup>51</sup>. Les deux

48 Wojciech Rojek, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykraj-Morawskiego we Francji », art. cit., p. 387.

49 Rapport : commandant B. Jeleń à la mission militaire polonaise en France, Paris, le 12 août 1945, *Polaska Ludowa. Materiały i Studia*, n° 5, « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941-1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en France, 1941-1945], dir. Wincenty Romanowski et Mieczysław Wrzosek, 1966, p. 201-202.

50 CAD, Pologne, art. 30, note de la direction d'Europe du MAE concernant les 19<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> GIP au sein de la 1<sup>re</sup> armée française, Paris, le 5 mai 1945, fol. 19.

51 Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939-1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939-1945], Warszawa, Interpress, 1972, p. 53 ; Ludwik Gronowski, *Polacy we francuskim ruchu oporu* [Les Polonais dans la Résistance française], Warszawa, Prasa Wojskowa, 1950, p. 46 ; Czesław Łuczak, *Polacy w okupowanych Niemczech, 1945-1949* [Les Polonais en Allemagne occupée, 1945-1949], Poznań, Pracownia Serwisu Oprogramowania, 1993, p. 23.

groupements comptaient environ 2 800 militaires, dont environ 1 150 dans le 19<sup>e</sup> GIP et 1 650 hommes au sein du 29<sup>e</sup> GIP<sup>52</sup>.

#### LE RETOUR EN FRANCE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DANS LES FORCES ARMÉES POLONAISES DE L'OUEST ISSUS DE L'IMMIGRATION POLONAISE EN FRANCE

Les premiers retours en France de Grande-Bretagne des Polonais issus de l'ancienne immigration ayant servi dans l'armée polonaise de l'Ouest eurent lieu à partir du début de l'année 1946. Au mois de mai 1944 déjà, le général Marie-Pierre Kœnig informa le ministre polonais de la Défense nationale que la France ne traiterait pas les démobilisés des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France de la même manière que les soldats français. Les Britanniques s'étaient chargés de payer les primes de démobilisation de tous les soldats qui avaient servi dans les rangs des Forces armées polonaises de l'Ouest<sup>53</sup>.

218

Après presque cinq années de service militaire à l'étranger, éloignés de leurs familles vivant en France, les immigrés polonais attendaient de retourner chez eux. En mai 1945, les représentants des soldats issus de l'immigration polonaise en France et des engagés volontaires polonais de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, d'Amérique du Sud, des États-Unis et du Canada déposèrent aux autorités suprêmes polonaises de Londres un mémorandum dans lequel ils demandèrent leur accord pour la démobilisation des soldats trop âgés ou déjà inaptes au service militaire et qui étaient restés en Grande-Bretagne sans aucune raison<sup>54</sup>.

52 Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu*, op. cit., p. 53; Jan Zamojski, « La participation des Polonais à la Résistance dans le Pas-de-Calais et le Nord, 1940-1944 », *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, juillet-septembre 1975, p. 455.

Les chiffres fournis sont pourtant variables. Jan Zamojski a donné le nombre d'environ 3 000 soldats dans les deux bataillons polonais de la 1<sup>re</sup> armée française (« La présence polonaise en France dans les années de la Seconde Guerre mondiale », dans Bernard Michel et Józef Łaptos (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au xx<sup>e</sup> siècle*, Kraków, Eventus, 2002, p. 153). D'après Czesław Łuczak, les deux GIP au sein de la 1<sup>re</sup> armée française comptaient environ 2 000 soldats et officiers (*Polacy w okupowanych Niemczech*, op. cit., p. 33). Julian Andrzejewski nous informe dans ses mémoires publiés en 1962 que chaque groupement polonais était composé de 4 compagnies fortes de 290 hommes chacune, ce qui donnerait pour l'effectif total des deux GIP 2 320 personnes (« Z działalności komunistów polskich we Francji », art. cit., p. 53).

53 Protocole de la réunion du Conseil des ministres du 30 mai 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VII, p. 137.

54 PISM, A.17/24, mémorandum : Soldats-engagés volontaires et mobilisés issus de la Pologne de l'étranger au président de Pologne, commandant en chef de l'armée polonaise, président du Conseil des ministres [Premier ministre], ministre de la Défense nationale et président de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger, Londres, le 8 mai 1945, fol. 142-145.

Au mois d'août 1945, les autorités militaires polonaises autorisèrent la démobilisation de tous les soldats enrôlés hors de Pologne et ayant vécu à l'étranger avant le déclenchement des hostilités. Les militaires polonais issus de l'immigration polonaise en France ayant résidé en France avant le 3 septembre 1939 et combattu en temps de guerre dans l'armée polonaise sous le commandement militaire britannique pouvaient demander leur démobilisation et leur retour en France jusqu'au 14 novembre 1945. Le délégué du ministère français du Travail à Londres, arrivé au tournant des mois d'octobre et de novembre, était chargé de recevoir les demandes de visas d'entrée. Chaque demande était ensuite examinée et sanctionnée par une décision individuelle de l'administration française<sup>55</sup>. Le retour du plus grand nombre possible de travailleurs polonais – dont environ 3 000 mineurs – était en effet tout à fait conforme aux exigences de France<sup>56</sup>.

La question du retour des engagés volontaires issus de l'immigration de l'entre-deux-guerres était devenue urgente, dans la mesure où les directeurs de certaines mines (Douai, dans le Nord, et Messeix, dans le Puy-de-Dôme, par exemple) avaient menacé que si leurs travailleurs polonais ne revenaient pas rapidement de Grande-Bretagne, leurs familles perdraient les maisonnettes autrefois attribuées par les Houillères<sup>57</sup>.

La démobilisation concernait d'abord les soldats de la Marine et de l'Aviation. À la mi-novembre 1945, les autorités militaires polonaises de Londres estimèrent dans leur bulletin intérieur secret que 153 soldats de la marine polonaise originaires de l'immigration établie en France avaient jusqu'ici demandé de retourner en France. Ce nombre représentait 68,92 % de tous les volontaires de la Marine polonaise en Grande-Bretagne désirant rentrer dans le pays où ils avaient établi leur résidence permanente avant le 1<sup>er</sup> septembre 1939 (date de l'agression allemande contre la Pologne et du déclenchement des hostilités polono-allemandes)<sup>58</sup>. Un mois plus tard, à la mi-décembre 1945, les 18 premiers pilotes polonais des Forces aériennes polonaises en Grande-Bretagne issus de

- 55 SPP, A.5.2.9., dépêche : « Warta » [Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise] à « Alan » [chef du détachement français de la Section spéciale de l'état-major du commandant en chef], [Londres], le 25 août 1945, fol. 452 ; CAD, Pologne, art. 87, dépêche : René Massigli, ambassadeur de France à Londres, au MAE, Londres, le 24 octobre 1945, fol. 21 ; *ibid.*, note : direction des conventions administratives et sociales du MAE à la [sous-]direction d'Europe orientale du MAE, Paris, le 12 mars 1947, fol. 115.
- 56 CAD, Pologne, art. 84, note de la direction des conventions administratives du MAE sur les mineurs polonais, Paris, le 2 juin 1945, fol. 184-185.
- 57 BPP, vers. 4091, lettre : comité régional de l'UCPF à Douai au comité directeur de l'UCPF, Douai, le 7 novembre 1945 ; *ibid.*, lettre : Société anonyme des houillères de Messeix à la PWML, Messeix, le 27 octobre 1945.
- 58 « Bulletin d'information » n° 6, Londres, le 15 novembre 1945, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza / Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945-1947* [Les « Bulletins d'information » de l'état-major du commandant en

l'immigration établie en France s'inscrivirent sur la liste des volontaires pour le retour dans l'Hexagone. L'effectif total des aviateurs militaires polonais en Grande-Bretagne ayant vécu en France avant la guerre s'élevait à 200 hommes, dont 5 officiers. Entre mi-novembre et mi-décembre 1945, encore 18 soldats de Marine polonais présentèrent leur demande de retour en France. Sur l'ensemble de l'année 1945, les immigrés polonais de France représentaient 71,25 % de tous les candidats au retour de Grande-Bretagne dans leur pays de résidence autre que la Pologne: 240 volontaires sur la totalité de 450 engagés dans la Marine hors de Pologne<sup>59</sup>.

À la fin de l'année 1946, le nombre total de demandes de démobilisation des soldats de la Marine issus de l'ensemble de l'émigration polonaise était de 304 (sans compter les demandes qui firent ensuite l'objet de rétractation), dont 252 furent effectivement démobilisés avant la fin de l'année. Nous ne connaissons pas leur répartition selon le pays de résidence mais la majorité des intéressés devaient être issus de l'immigration de France au regard des statistiques antérieures: à la fin de l'année 1945, 171 demandeurs sur 240 étaient en effet issus de l'immigration polonaise en France<sup>60</sup>. À la fin du mois de janvier 1947, le nombre total de soldats de la Marine polonaise ayant demandé leur démobilisation diminua à 302 hommes<sup>61</sup>.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1946, on réussit à démobiliser 3 aviateurs polonais issus de l'immigration en France. Au total 59 Polonais de l'étranger engagés dans les Forces aériennes polonaises furent démobilisés à cette date<sup>62</sup>. Jusqu'à la fin de l'année 1946, on démobilisa 272 pilotes polonais engagés à l'étranger, et au mois de janvier 1947, 13 autres aviateurs polonais de l'étranger furent démobilisés. Le nombre total d'engagés volontaires polonais de l'étranger ayant demandé leur démobilisation était de 401 hommes sur 619<sup>63</sup>.

---

chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'état-major des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945-1947], éd. Czesław Brzoza, Kraków, Księgarnia Akademicka, 2008, p. 145.

59 « Bulletin d'information » n° 8, Londres, le 15 décembre 1945, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 184-185; « Bulletin d'information » n° 10, Londres, le 16 janvier 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 223.

60 « Bulletin d'information » n° 31, Londres, le 13 janvier 1947, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 595.

61 « Bulletin d'information » n° 32, Londres, le 10 février 1947, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 624.

62 « Bulletin d'information » n° 20, Londres, le 21 juin [19]46, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 408.

63 « Bulletin d'information » n° 31, Londres, le 13 janvier 1947, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 597; « Bulletin d'information » n° 32, Londres, le 10 février 1947, art. cit., p. 626; « Bulletin d'information » n° 30, Londres, le 16 décembre 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 563.

La démobilisation des soldats de l'infanterie démarra au début de l'année 1946. Les autorités françaises autorisèrent le retour en France de tous les soldats des Forces armées polonaises qui y résidaient avant le 3 septembre 1939, à l'exclusion des personnes condamnées pour des crimes ou des délits et des personnes expulsées (avec toutefois dans ce dernier cas la possibilité que la décision soit révisée). Les soldats ayant été condamnés pour des « contraventions » eurent également le droit de rentrer en France. Toutes les personnes concernées verraient leur situation égalisée avec celle des Français dans le domaine du droit du travail et de la sécurité sociale. Les soldats polonais démobilisés issus de l'immigration polonaise en France d'avant-guerre pourraient recevoir une carte du « résidant privilégié », conformément à la législation française concernant le séjour des étrangers en France. La limite d'âge maximale serait abrogée, et le temps passé dans les rangs des Forces armées polonaises serait considéré comme équivalent aux années d'un séjour continu en France. Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas retrouver leur emploi d'avant-guerre (si leur entreprise avait fermé durant la guerre, par exemple) deviendraient aux yeux du ministère français du Travail et de son service de la main-d'œuvre des « demandeurs prioritaires », à l'exclusion toutefois des professions « particulièrement touchées par le chômage »<sup>64</sup>. Ce droit était aussi assuré aux engagés volontaires de l'armée française et des armées alliées par l'ordonnance de 1<sup>er</sup> mai 1945<sup>65</sup>. Tous les immigrés polonais de France démobilisés des Forces armées polonaises en Grande-Bretagne seraient transportés en France par groupes à destination d'un camp militaire de transit. Là, ils obtiendraient des sauf-conduits remplaçant provisoirement une pièce d'identité<sup>66</sup>.

Sur 1 137 visas d'entrée pour divers pays reçus par les soldats polonais en Grande-Bretagne à la mi-janvier 1946, 995 (87,51 %) concernaient le retour en France. À la mi-février 1946, cette situation n'avait pas évolué puisque les autorités militaires polonaises estimèrent qu'« environ 1 000 personnes » avaient reçu l'autorisation de retourner en France<sup>67</sup>. La partie française n'était pas responsable de ce retard, puisque le War Office britannique ne transmit au consulat général de France à Londres les premières listes des travailleurs polonais désirant rentrer en France que vers le 10 février 1946.

64 « Bulletin d'information » n°10, Londres, le 16 janvier 1946, art. cit., p. 226. Dans le texte original du bulletin, on parle du « bureau de la main-d'œuvre » au sein du ministère du Travail.

65 Ordonnance n°456875 du 1<sup>er</sup> mai 1945 relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers déportés et assimilés, art. 1<sup>er</sup>.

66 « Bulletin d'information » n°10, Londres, le 16 janvier 1946, art. cit., p. 226-227.

67 *Ibid.*, p. 221 ; « Bulletin d'information » n°12, Londres, le 16 février 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 263.

Il semble en effet que les autorités polonaises en exil aient eu leur part de responsabilité. D'après une dépêche de l'ambassadeur français à Londres du début de mars 1946, les autorités polonaises « renouvel[ai]ent presque chaque semaine au consulat général [de France à Londres] la promesse de lui envoyer très prochainement les listes attendues<sup>68</sup> ».

Or, à la fin du mois de novembre 1945, au cours d'une conversation informelle, Kajetan Morawski, ambassadeur du gouvernement polonais de Londres en France, avança à François Coulet, directeur de la direction d'Europe au Quai d'Orsay, le chiffre de 2 300 soldats polonais de France en Grande-Bretagne désirant leur démobilisation<sup>69</sup>.

Les retours de soldats de l'infanterie commencèrent au mois de mars 1946. 330 Polonais de France furent appelés dans un centre de démobilisation en Écosse le 28 février, avec 70 soldats polonais originaires d'autres pays que la France. On prévint deux transports par semaine, en commençant à la mi-mars avec un groupe de 200 démobilisés. Le premier convoi de 200 Polonais de France quitta la Grande-Bretagne le 23 mars et arriva le jour suivant à Lille<sup>70</sup>. Jusqu'au 10 mai 1946, 779 engagés dans l'armée polonaise issus de l'immigration polonaise en France retournèrent effectivement chez eux à partir de l'Écosse<sup>71</sup>. Le transport des démobilisés polonais jusqu'au centre de démobilisation de Lille était à la charge des Britanniques. À Lille, des primes de démobilisation furent versées et les intéressés dirigés sur leur nouveau lieu de travail par des fonctionnaires de l'Inspection générale du travail de Lille<sup>72</sup>.

Le 5 juillet de la même année, déjà 4 670 soldats polonais de France avaient déposé leur *form of application* (demande de démobilisation) concernant la démobilisation et le rapatriement dans le pays où ils résidaient avant la guerre. 1 773 d'entre eux étaient effectivement retournés en France. En

68 CAD, Pologne, art. 87, dépêche : René Massigili, ambassadeur de France à Londres, au MAE, Londres, le 12 février 1945, fol. 70 ; *ibid.*, dépêche : R. Massigili, ambassadeur de France à Londres, au MAE, Londres, le 4 mars 1946, fol. 78.

69 PISM, A.46/1, rapport de K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, sur sa conversation avec F. Coulet, Paris, le 27 novembre 1945.

70 CAD, Pologne, art. 87, dépêche : R. Massigili, ambassadeur de France à Londres, au MAE, Londres, le 21 mars 1946, fol. 79 ; CAD, Pologne, art. 86, direction des renseignements généraux : note sur les Polonais en France, Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1946, fol. 217 ; « Bulletin d'information » n° 14, Londres, le 28 mars 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 300 ; « *Wracają ochotnicy Polonii Zagranicznej* » [Les volontaires de la Polonia de l'étranger rentrent chez eux], *Polonia Zagraniczna*, n° 13, 6 avril 1946, p. 5-6.

71 « Bulletin d'information » n° 18, Londres, le 15 mai 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 363.

72 AD Nord, 27 W 38347/2, lettre : ministère de l'Intérieur, sous-direction des étrangers et des passeports, au commissaire régional de la République à Lille, Paris, le 22 janvier 1946, p. 1-2.

revanche, 469 soldats issus de l'immigration polonaise en France s'étaient rétractés<sup>73</sup>. L'amplification des demandes de démobilisation était liée à la décision du gouvernement du Royaume-Uni annoncée le 22 mai 1946, portant la démobilisation progressive des toutes les Forces armées polonaises sous commandement militaire britannique et leur transformation en Polish Resettlement Corps en Grande-Bretagne. Entre le 5 juillet et le 5 septembre 1946, 533 Polonais de France rejoignirent leurs foyers. Dans le même temps, 233 nouvelles demandes de démobilisation furent déposées par des immigrés polonais de France et 93 personnes se rétractèrent<sup>74</sup>. Au cours des deux mois suivants, entre le 5 septembre et le 5 novembre 1946, 507 Polonais de reçurent la confirmation de leur démobilisation – 25 personnes retirèrent leur demande. 272 soldats démobilisés furent effectivement renvoyés en France<sup>75</sup>. Au mois d'août, 190 autres Polonais de France reçurent l'autorisation de rentrer en France<sup>76</sup>.

Au cours de toute l'année 1946, 2 634 Polonais de France rentrèrent dans leurs foyers, dont 2 599 soldats, 15 officiers, 9 femmes du « Service auxiliaire militaire des femmes » et 11 membres de familles des militaires<sup>77</sup>.

Une année après avoir fait leur demande de démobilisation, beaucoup de soldats polonais de France engagés dans les Forces armées polonaises de l'Ouest n'étaient pas encore retournés chez eux. Ils étaient dans l'attente que toutes les formalités juridiques fussent finalisées. D'après le colonel Antoni Szymański, chef de la PWML, quelque 14 000 soldats polonais de France se trouvaient encore en Grande-Bretagne au mois d'avril 1947<sup>78</sup>. Ces soldats accusaient les autorités militaires polonaises de Londres d'empêcher leur démobilisation immédiate dans le but de pouvoir motiver l'effectif vaste des officiers dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, transformées à l'époque en Polish Resettlement Corps, en Grande-Bretagne<sup>79</sup>.

73 « Bulletin d'information » n° 22, Londres, le 18 juillet [19]46, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 431-432.

74 « Bulletin d'information » n° 26, Londres, le 21 septembre 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 491.

75 « Bulletin d'information » n° 29 Londres, le 16 novembre 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 551.

76 « Bulletin d'information » n° 24, Londres, le 23 août 1946, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza*, éd. cit., p. 463.

77 « Bulletin d'information » n° 32, Londres, le 10 février 1947, art. cit., p. 621.

78 PISM, A.46/2, notice : A. Szymański, chef de la PWML, pour Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 avril 1947.

79 Jerzy Lerski, « Polacy z "Nordu" » [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), n° 1, 1949, p. 21.

Tableau 15. La démobilisation en Grande-Bretagne des engagés volontaires de l'armée de terre des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France en 1946

Période	Nombre de demandes de démobilisation	Nombre de retraits des demandes de démobilisation	Nombre de retours effectués
15 mars-10 mai 1946	?	?	779
11 mai-5 juillet 1946	4 670	469	994
6 juillet-5 septembre 1946	233	93	533
6 septembre-5 novembre 1946	507	25	272
6 novembre-31 décembre 1946	?	?	56

Tableau établi par l'auteur. Sources : Bulletins d'information n° 14-32, Londres, 28 mars 1946-10 février 1947, dans « *Komunikaty Informacyjne* » *Sztabu Naczelnego Wodza / Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945-1947* [Les « Bulletins d'information » de l'état-major du commandant en chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'état-major des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945-1947], éd. Czesław Brzoza, Kraków, Księgarnia Akademicka, 2008, p. 300-621.

224

Le nombre de retours s'accrut en 1947. D'après des statistiques britanniques citées par la presse polonaise en France, 5 142 engagés volontaires issus de l'immigration polonaise en France étaient déjà rentrés chez eux au mois de septembre 1947<sup>80</sup>.

Un correspondant de *Polonia Zagraniczna*, le bulletin de l'Union mondiale des Polonais (Światpol), caractérisait les immigrés polonais volontaires de l'armée polonaise des années 1944-1945 en ces termes : « L'engagé volontaire de France dépense tout son argent dans des cadeaux qu'il fait à sa famille en France, il est chargé d'un grand bagage personnel. Quand il parle, il raconte volontiers et vivement sa vie en France et il se promet de rattraper la consommation perdue du vin français qui lui manque. Il veut réintégrer son ancienne association, sportive le plus souvent ; il désire changer de profession mais la conjoncture et la loi le forcent à revenir au travail dans les mines<sup>81</sup>. »

En général, ceux qui rentrèrent effectivement chez eux gardaient un bon souvenir de leur service militaire et du traitement qu'ils avaient subi en Grande-Bretagne. La direction française des renseignements généraux souligna que leurs revenus étaient calculés « exactement de la même façon et avec les mêmes égards que les militaires anglais », de sorte que leur séjour en Grande-Bretagne avait laissé à ces Polonais de France une « impression éminemment favorable »<sup>82</sup>.

80 *Gazeta Polska*, 13 septembre 1947, cité dans Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 41.

81 Z. Szepietowski, « Głosy oraz charakterystyka zdemobilizowanych żołnierzy-ochotników z Polonii zagranicznej », *Polonia Zagraniczna*, n° 29, 1<sup>er</sup> décembre 1946, trad. Paweł Sekowski.

82 CAD, Pologne, art. 30, note de la direction des renseignements généraux sur la démobilisation des immigrés polonais de France des Forces armées polonaises en Grande-Bretagne, Paris, le 23 avril 1946, fol. 120.

L'ACTION SOCIALE ENVERS LES RESSORTISSANTS POLONAIS  
NÉCESSITEUX EN FRANCEL'ACTION DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT POLONAIS DE LONDRES  
(JUSQU'EN JUIN 1945)

Au mois de septembre 1944, l'action sociale des représentants du gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants résidant en France fut reprise sous la couverture de la Croix-Rouge polonaise (CRP), dont le siège se trouvait initialement à Lyon<sup>1</sup>. La section française de la CRP représentait une délégation du comité directeur de la CRP dont le siège était à Londres et qui faisait partie du Comité international de la Croix-Rouge (CICR ou Croix-Rouge internationale). Le dernier président du Groupement d'assistance aux Polonais en France (GAPF) et membre de la direction du groupe « Sud » de la POWN, Józef Jakubowski, devint premier président de la branche française de la CRP. Au début du mois de novembre, le siège de la CRP en France fut transféré à Paris. L'action coordonnée par Jakubowski dépassait de loin les bornes admises pour l'activité des Croix-Rouges des pays étrangers, s'inscrivant de fait dans l'action du ministère polonais du Travail et de la Protection sociale et de son département de la protection sociale (Wydział Opieki Społecznej) envers les ressortissants polonais en France. La CRP servit de couverture au gouvernement polonais pour passer outre de longues formalités (pour parler à l'échelle des États entre la France et la Pologne) et forcer ainsi l'action sociale envers les nécessiteux polonais se trouvant sur le territoire français – ce dont la CRP à Londres fut directement informée par le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale. C'est ainsi que la section française de la CRP continua *de jure* l'entreprise de la CRP entamée dans les années 1940-1941, sans en demander l'autorisation aux autorités françaises, la dissolution de l'organisme ordonnée par le gouvernement de Vichy en 1941 ayant été reconnue par les

1 Ludwik Frendl, « Formy organizacyjne Opieki społecznej nad wychodźstwem polskim we Francji w roku 1944 » [Les formes d'organisation de la protection sociale destinée aux émigrés polonais en France en 1944], *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix-Rouge polonaise – section française], n°1, 12 décembre 1944, p. 3-4 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 10, lettre privée : Władysław Rosiński à Józef Jakubowski, Lyon, le 6 septembre 1944.

intéressés eux-mêmes comme illégale<sup>2</sup>. L'action sociale envers les Polonais de France fut financée par un fonds de réserve spécial créé par le gouvernement polonais jusqu'à l'achèvement des négociations polono-françaises concernant la reprise des avances attribuées par la France au profit du gouvernement polonais et prévues par l'accord financier du 7 septembre 1939<sup>3</sup>.

La CRP travailla en coopération étroite avec le conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale auprès de l'ambassade de Pologne à Paris, Mieczysław Biesiekierski, et avec le délégué pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale, Czesław Bobrowski, socialiste et avant les hostilités membre du groupe des jeunes économistes étatistes en Pologne. Le 28 mars 1945, lors de la réunion du Conseil de la protection sociale (Rada Opieki Społecznej), organe consultatif pour les affaires sociales composé de militants éminents d'associations et d'institutions de l'ancienne immigration polonaise en France, on précisa même que la CRP en France constituait « une cellule autonome sous le contrôle du délégué du ministère du Travail et de la Protection sociale ». Au sein de la CRP, le département autonome de la protection sociale poursuivit sa mission sous la direction directe du délégué du ministère du Travail et de la Protection sociale, Czesław Bobrowski, ensuite remplacé par Mieczysław Biesiekierski. Cette division autonome de la CRP était de fait son organe de supervision<sup>4</sup>. La direction de la section française de la CRP préparait chaque mois un rapport pour Biesiekierski. Toute la correspondance entre l'ambassade

2 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, rapport n° 1 sur l'activité de la CRP en France entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 1944, p. 1; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 13, protocole de la réunion du comité directeur de la section française de la CRP, [Paris], le 19 février 1945; PISM, A.17/4, compte-rendu de la réunion interministérielle sur l'émigration polonaise en France, [Londres], le 26 janvier 1945, fol. 110; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport de l'ambassade de Pologne à Paris sur l'organisation de l'action sociale en France dans les années 1940-1944, de l'état actuel de cette action et des indications pour l'avenir proche, [Paris, avant le mois de novembre 1944], p. 10.

3 Motion du ministre du Travail et de la Protection sociale portant la création du fonds de réserve pour les besoins de la protection sociale en France, annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 16 mars 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], éd. Wojciech Rojek, Kraków, Secesja, t. VIII, *Grudzień 1944-sierpień 1945* [Décembre 1944-août 1945], 2008, p. 371.

4 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, protocole de la réunion du Conseil de la protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 1-2; ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1; *ibid.*, règlement intérieur du département de la protection sociale de la CRP en France, [s.l.n.d.].

Czesław Bobrowski a présenté dans ses mémoires, publiés en Pologne populaire dans les années 1980, une opinion selon laquelle la présence d'un délégué ministériel en France s'avéra inutile, dans la mesure où « l'ancienne GAPF » (c'est-à-dire la CRP) avait déjà mené son activité envers les ressortissants polonais. Cette opinion paraît juste, excepté l'idée selon laquelle le délégué ministériel était traité comme le superviseur de l'appareil de la CRP mandaté par le gouvernement polonais : Czesław Bobrowski, *Wspomnienia ze stulecia* [Mémoires du centenaire], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1985, p. 142.

de Pologne à Paris et les dirigeants des offices polonais en France fut transmise, entre autres, au président de la CRP en France<sup>5</sup>.

La politique sociale envers les Polonais de France était menée par le biais de plusieurs structures indépendantes les unes des autres. Le délégué pour la France du comité directeur de la CRP de Londres, le lieutenant-colonel Zabłocki, représentait la « vraie » CRP, sans pour autant disposer des moyens financiers ni de personnel pour agir. L'existence parallèle de deux Croix-Rouge polonaise en France relevant des autorités de Londres ne cessait pas d'étonner la Croix-Rouge américaine sur place, avec laquelle la (les!) CRP collaborait étroitement<sup>6</sup>. La situation, rendue plus compliquée encore par un conflit d'egos, fut normalisée avec la nomination officielle, le 1<sup>er</sup> mai 1945, de Józef Jakubowski au poste de délégué pour la France du comité directeur de la CRP de Londres<sup>7</sup>.

Le département de la protection sociale placé sous l'autorité du ministère de la Défense nationale pour la France, faisait également partie des structures gouvernementales qui portaient assistance aux nécessiteux polonais sur le sol français. Cette cellule, créée en mars 1945, s'occupait des soldats engagés dans les Forces armées polonaises et de leurs familles demeurant en France<sup>8</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1945, à la suite de la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais de Londres, la tâche du département de la protection sociale fut prise par une cellule du même nom au sein de la Mission militaire polonaise de liquidation en France (PWML), entreprise rassemblant les militaires polonais sous le commandement militaire britannique et de ce fait ne devant pas être dissoute après la reconnaissance du gouvernement polonais de Varsovie (gouvernement provisoire d'unité nationale) par la France.

D'après Mieczysław Biesiekierski, ancien vice-président du GAPF, puis délégué pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale, et ensuite, entre 1944 et fin juin 1945, conseiller auprès de l'ambassade de Pologne à Paris, la complexité de l'organisation de l'action sociale envers les Polonais de France résultait aussi d'un conflit entre le ministère du Travail et de la Protection sociale et le comité directeur de la CRP, tous deux exilés à

5 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de la Pologne à Paris aux dirigeants des institutions d'État polonaises en France, Paris, le 10 janvier 1945.

6 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, notice sur l'organisation de la CRP en France, [1945].

7 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, nomination pour J. Jakubowski au poste de délégué de la CRP pour la France, Londres, le 1<sup>er</sup> mai 1945 (une copie de ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3).

8 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, extrait de la lettre : ministère du Travail et de la Protection sociale à M. Biesiekierski, conseiller près l'ambassade de Pologne à Paris, Londres, le 21 mars 1945 ; *ibid.*, protocole de la réunion du Conseil de la protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 8 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l).

Londres<sup>9</sup>. Nous en trouvons effectivement la preuve dans une note rédigée au mois de septembre 1944 par le ministre polonais des Affaires étrangères, Adam Romer, pour le Premier ministre de l'époque, Stanisław Mikołajczyk. D'après cette note, le ministre du Travail et de la Protection sociale, Jan Stańczyk, avait vivement critiqué la CRP qui s'occupait de l'action sociale envers les civils au lieu de se concentrer exclusivement sur la situation des militaires blessés<sup>10</sup>. Le ministère du Travail et de la Protection sociale sortit vainqueur de ce conflit et se servit par la suite de la CRP comme couverture.

Néanmoins, au mois d'avril 1945, la préfecture de police de Paris ordonna à la « Société de la Croix-Rouge polonaise » d'effectuer une demande pour l'exercice de son activité<sup>11</sup>. L'affaire se dissoudrait le jour où la CRP se verra dirigée par des personnalités relevant du gouvernement varsovien.

En septembre 1944, le consulat général de Pologne à Lille appela à l'inscription dans son siège ou dans une agence consulaire de sa circonscription les Polonais répondant à l'une des catégories suivantes :

228

- les allocataires d'avant-guerre ayant jadis travaillé en Allemagne dont les prestations avaient été payées jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1939 par l'Office national des assurances sociales en Pologne (ZUS) ou par les caisses allemandes de solidarité (*Knappschaften*) ;
- les vieillards dont la retraite avait été déjà payée avant les hostilités par une *Knappschaft* ;
- les allocataires et les retraités qui avaient perçu jusqu'en 1939 des versements de la part du ZUS ;
- les familles des déportés pour l'Allemagne et des prisonniers fusillés par l'occupant au cours des hostilités ;
- les victimes des opérations militaires menées en France ;
- les familles des enrôlés dans l'armée polonaise en France dans les années 1939-1940 qui avaient perdu leur droit aux allocations françaises.

Dans le cas des anciens allocataires (et retraités) des caisses de solidarité *Knappschaften* et du ZUS, les demandeurs devaient présenter un certificat

9 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Mieczysław Biesiekierski, *Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie wojny, 1939-1945* [L'action polonaise de protection sociale en France pendant la guerre, 1939-1945], [Paris, après le 10 juillet 1945].

10 Note : Adam Romer, ministre des Affaires étrangères au Premier ministre du gouvernement de Pologne, [Londres, septembre 1944], annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 15 septembre 1944, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VII, 2006, p. 398.

11 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, lettre : préfecture de police à Paris à la CRP en France, Paris, le 14 avril 1945.

d'indigence délivré par la mairie de leur ville de résidence<sup>12</sup>. Les aides sociales envers les ressortissants polonais en France furent ensuite prises en charge par la section française de la CRP et, dans le cas des familles des soldats polonais, par les services du délégué du ministère de la Défense nationale.

La situation la plus précaire était celle des allocataires et retraités payés jusqu'au déclenchement des hostilités par des caisses de solidarité *Knappschaften*. L'État polonais s'efforçait de verser des avances (très insuffisantes) à ces malheureux, dans l'attente de la reprise des versements allemands. Le consulat général de Pologne à Lille avait initialement demandé que les intéressés – résidant presque exclusivement dans le Nord et le Pas-de-Calais – présentent un document certifiant de leur bon comportement délivré par un comité local de lutte (détachement local du Comité central de lutte, organe politique suprême de la Résistance polonaise relevant des autorités polonaises de Londres)<sup>13</sup>, exigence dont on se passa lorsque la section française de la CRP reprit l'action sociale envers les Polonais nécessiteux.

La Croix-Rouge polonaise rouvrit ses centres d'accueil, créés au cours des hostilités, même si leur nombre était bien réduit par rapport à la fin de 1941, date à laquelle le gouvernement de Vichy enleva officiellement la gestion de ces centres au GAPF. En septembre 1944 déjà, des centres autonomes de la CRP furent autorisés par le gouvernement français, mais ils ne bénéficiaient pas de subventions françaises. C'est pourquoi l'écrasante majorité des centres pour ressortissants polonais nécessaires se trouvaient sous l'autorité de l'administration française, même si le personnel polonais de la CRP y était toujours actif<sup>14</sup>.

En raison de leur localisation peu propice à leur approvisionnement, certains petits centres de la CRP du Sud de la France durent fermer leurs portes (à Brides-les-Bains, en Savoie, par exemple). Après la Libération, la CRP disposait au total de 18 centres d'accueil dans le Sud de la France, où les immigrés de l'ancienne génération constituaient environ 32,55 % de leurs effectifs totaux. Ces centres étaient placés sous l'autorité du service des étrangers du MAE et donc subventionnés par le Quai d'Orsay. Bien que la plupart des documents de la CRP en France traitent ces centres comme sa propriété, ils s'inscrivaient bien dans la logique de la gestion des étrangers (et notamment des réfugiés de guerre) par l'administration française. La CRP était toutefois chargée de définir la spécificité de chaque centre d'accueil, ceux-ci étant répartis selon

12 E. Nowicki, « W obronie potrzebujących pomocy » [Pour la défense des nécessiteux], *Sztandar*, n° 12, octobre 1944.

13 *Ibid.*

14 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, précisions concernant l'organisation des centres d'accueil polonais en France, Paris, le 25 septembre 1944, p. 2.

les catégories de résidants (familles nombreuses, personnes inaptes au travail, vieillards, personnes handicapées, enfants). La direction de ces centres était confiée aux personnels polonais de la CRP, qui décidaient ou non de l'admission des nécessiteux<sup>15</sup>.

Parmi les initiatives de la CRP qui étaient destinées aussi aux anciens immigrés polonais, on peut mentionner l'activité du gymnase et lycée polonais avec internat Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans ; de l'internat à Uriage-les-Bains, près de Grenoble (Isère), pour quelques dizaines de filles élèves d'une école professionnelle à Vizille ; de l'internat pour garçons à Voiron (Isère) ; du Centre de travail artistique et scientifique polonais à Paris avec internat ; des cours professionnels pour filles à Aix-les-Bains ; de la Maison des cours professionnels à Paris. Des cours de commerce furent dispensés à Ussat-les-Bains (Ariège) et à Bourg-d'Oisans (Isère). Les projets de centres d'accueil polonais dans le Nord de la France ne virent pas le jour<sup>16</sup>.

230

La section française de la CRP disposait de sept délégations régionales maillant le même territoire que les circonscriptions consulaires (Paris, Lille, Marseille, Lyon, et Toulouse), avec en plus une délégation à Grenoble (du fait d'un nombre considérable des centres d'accueil polonais à proximité) et une à Verdun, dans le département de la Meuse (où un grand nombre de Polonais déportés pour travaux forcés arrivèrent en 1943-1944). À Bordeaux se trouvait une « représentation » supplémentaire de la CRP<sup>17</sup>.

Au mois de mars 1945, on comptait environ 2 000 Polonais dans l'ensemble des centres placés sous l'autorité du service des étrangers du MAE et gérés par la CRP, dont 34 % étaient issus de l'ancienne immigration. Sur la même période, quelque 20 000 ressortissants polonais (sans compter des dizaines de milliers de déportés pour travaux forcés des années 1943-1944) bénéficiaient de la « protection ouverte » (*opieka otwarta*) de la CRP, c'est-à-dire des services

15 *Ibid.*, note sur la réorganisation des centres de la CRP en France, [Paris, premier semestre 1945], p. 1-2 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, rapport n° 1 sur l'activité de la CRP en France entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 1944, p. 3.

16 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, Mieczysław Biesiekierski, *Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie wojny, 1939-1945, op. cit.*, p. 3 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note sur la réorganisation des centres de la CRP en France, [Paris, premier semestre 1945], p. 1-2 ; *ibid.*, BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, lettre : section française de la CRP au conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale près l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, rapport n° 1 sur l'activité de la CRP en France entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 1944, p. 4, 9 ; [B.], « Zadania oświatowe » [Objectifs éducatifs], *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix-Rouge polonaise – section française], n° 1, 12 décembre 1944, p. 11-12 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans l'internat pour filles à Uriage-les-Bains entre le 25 et le 26 septembre 1945, p. 1.

17 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, rapport n° 1 sur l'activité de la CRP en France entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 1944, p. 2.

rendus aux Polonais nécessiteux vivant hors des centres d'accueil, notamment une aide financière. Ce chiffre ne comprenait pas les quelque 5 000 enfants alimentés par les soins de l'organisation<sup>18</sup>. La délégation de la CRP à Lille, dont la circonscription couvrait les départements du Nord et du Pas-de-Calais, fournit 37,5 % de toutes les allocations attribuées. Parmi les 9 000 allocataires que comptait cette délégation, presque 95 % étaient issus de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres<sup>19</sup>. De même, nous savons que dans la circonscription de la délégation toulousaine de la CRP (couvrant 28 % du territoire total de la France), la part des anciens immigrés dans l'ensemble des allocataires grandissait de mois en mois entre 1940 et fin juin 1945 pour finir par constituer, en juin 1945, les deux tiers de l'effectif total. Dans les centres d'accueil polonais de cette circonscription, les anciens immigrés constituaient alors environ 60 % de tous les résidents (environ 220 personnes)<sup>20</sup>.

D'après les chiffres fournis par le ministre polonais du Travail et de la Protection sociale, au mois de mai 1945, environ 100 000 prestations sociales furent attribuées à des ressortissants polonais, dont 55 000 issus de l'immigration de l'ancienne génération<sup>21</sup>.

Les citoyens polonais d'origine juive pouvaient demander l'aide de la CRP sur les mêmes droits que leurs compatriotes d'origine ethnique polonaise. Même si, dans son rapport rédigé au lendemain de la Libération, l'officier de liaison de l'armée américaine à Toulouse avait toutefois qualifié la CRP en France d'« organisation fasciste et antijuive » parce qu'elle n'acceptait pas les demandes des « Juifs d'origine polonaise », il faut faire remarquer que les responsables de l'action sociale polonaise en France restaient neutres et traitaient de manière égale tous les citoyens polonais. Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, l'égalité de traitement entre les réfugiés d'origine ethnique polonaise et les Juifs polonais était particulièrement garantie par le vice-président de la CRP, le socialiste Henryk Jabłoński (qui deviendra plus tard une figure importante au sein du pouvoir de la Pologne populaire) et le délégué ministériel de Londres, Czesław

18 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, protocole de la réunion du Conseil de la protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 5 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l.

19 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP en France, [Paris, mars 1945], p. 2 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, lettre : CRP en France au conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale près l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945, p. 1.

20 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 22, histoire de la délégation de la CRP à Toulouse, [s.l., juin 1945], p. 30-32.

21 Motion du ministre du Travail et de la Protection sociale, de concert avec le ministre du Trésor, pour la réunion du Conseil des ministres relative au budget du Polish War Relief pour l'année 1945-1946, annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 25 mai 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 527.

Bobrowski, lui aussi socialiste. La protection sociale de la CRP – et donc, de fait, du gouvernement polonais de Londres – n’était destinée qu’aux ressortissants polonais, c’est pourquoi les Français naturalisés d’origine polonaise en étaient exclus – la majorité des cas de demandes rejetées mentionnées plus haut<sup>22</sup>. Une autre raison fréquente de rejet des demandes des allocations attribuées par la CRP était l’exigence que tout demandeur ne touche pas d’aides au-delà d’un certain plafond de la part d’une autre organisation en France. Cette disposition concernait principalement les Polonais d’origine juive, qui touchaient souvent des allocations provenant d’une ou de plusieurs organisations juives. Pour éviter les éventuels malentendus, la direction de la CRP mit en place un accord avec le Comité général de défense des Juifs selon lequel les deux organismes s’échangeraient des informations sur leurs allocataires<sup>23</sup>. La CRP était aussi en contact avec le Cercle amical du Bund, dirigé par Emanuel Scherer, le Comité uni de défense de Juifs (CUDEF), l’Œuvre de secours aux enfants (OSE), le Comité d’assistance aux réfugiés (CAR) et l’Union des Juifs polonais en France (nommée aussi Organisation des Juifs polonais, *Związek Żydów Polskich*), afin de traiter des questions concernant l’aide sociale à la population juive polonaise<sup>24</sup>.

Au mois de mars 1945, 3 497 allocataires de la CRP en France étaient catégorisés comme « Juifs ». Ce nombre constituait 7,89 % de tous les allocataires de nationalité polonaise mais si l’on ne prenait pas en compte la catégorie des personnes déportées par les Allemands dans l’Est de la France, cette part s’élevait à 20,6 %. La plupart de ces Juifs polonais habitaient dans la Seine (2 676 personnes), région dans laquelle se trouvaient nombre d’artisans et de commerçants qui avaient perdu leurs ateliers et magasins à cause de la guerre. La moitié des allocataires juifs de la région parisienne était constituée de familles des déportés dans des camps allemands, tandis que l’autre moitié était des personnes malades, invalides, les vieillards et mères solitaires de plusieurs enfants. La CRP, en collaboration avec des associations juives, aidait les Juifs polonais à reconstruire leurs ateliers et commerces d’avant-guerre<sup>25</sup>.

22 BPP, BPP 1171, compte rendu de la conférence des officiers polonais et britanniques à Lyon, le 3 novembre 1944, fol. 159.

23 *Ibid.*, traduction d’une lettre : Polish Red Cross – section from France in Lyon to the Delegate of the Polish Red Cross in Marseille, Lyon, le 16 octobre 1944, fol. 181.

24 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP en France, [Paris, mars 1945], p. 5 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, protocole de la réunion du Conseil de la protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 10 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1) ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, rapport n° 1 sur l’activité de la CRP en France entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 1944, p. 10.

25 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP en France, [Paris, mars 1945], p. 2, 6 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, lettre : CRP en France au conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale près l’ambassade

La délégation parisienne de la CRP appréciait sa collaboration avec le Cercle amical du Bund qui, d'après les agents polonais de la protection sociale, fournissait des données exactes et précises. En revanche, l'Union des Juifs polonais était accusée de fournir de fausses données sur la situation des candidats aux allocations, en appuyant notamment les demandes des personnes aptes au travail et en dissimulant le fait que les enfants de nombreux demandeurs étaient français ou ne pouvaient du moins pas prouver leur nationalité polonaise (339 enfants sur 685 déclarés par les demandeurs juifs jusqu'à la fin de 1944). Pour cette raison, au début de l'année 1945, la CRP en France restreignit de 44,3 % le nombre d'avis favorables pour les demandeurs dont les dossiers avaient été présentés par l'Union des Juifs polonais (de 1 833 allocataires en automne 1944 à 1 021 bénéficiaires). En outre, la somme totale des allocations mensuelles attribuées aux citoyens polonais membres de l'Union des Juifs polonais passa de 1 058 650 francs à 483 700 francs (soit une baisse de 54,31 %). Le montant moyen de l'allocation passa ainsi de 577,55 à 473,75 francs. Enfin, l'Union des Juifs polonais faisait croire à la communauté juive de France que c'était elle qui versait les allocations, alors que c'était la CRP qui s'en chargeait, ce qui acheva de faire enrager les responsables de l'action sociale de l'État polonais en France.

La branche parisienne de la CRP examinait aussi les demandes appuyées par le Comité juif d'action sociale et de reconstruction (Cojasor) et par la Fédération des sociétés juives de France (FSJF). Cette délégation de la CRP disposait de deux assistantes sociales spécialement dédiées au service des nécessiteux issus de la communauté juive polonaise, ce qui d'ailleurs valut à la CRP les critiques de l'Union des Juifs polonais, qui estimait qu'il s'agissait là de la preuve que les autorités gouvernementales polonaises ne faisaient pas confiance aux associations juives indépendantes. Les parents dont les enfants avaient la nationalité française mais qui eux-mêmes étaient de nationalité polonaise étaient mis en relation avec le Comité des œuvres sociales de la Résistance (Cosor), créé par le père Pierre Chaillet, puisque la CRP n'attribuait pas d'aide aux membres de familles qui n'étaient pas de nationalité polonaise, y compris les enfants de nationalité française ayant des parents polonais<sup>26</sup>.

de Pologne à Paris, Paris, le 10 avril 1945, p. 1; *ibid.*, protocole de la réunion du Conseil de la protection sociale, Paris, le 28 mars 1945, p. 5 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l); BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, note supplémentaire au memorandum pour le délégué pour la France du American Polish War Relief, Florian Piskorski, sur les émigrés polonais en France, [France, fin de l'année 1944], p. 3. Pour des statistiques précises concernant les allocataires de la CRP en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, voir dans cet ouvrage le tableau 3 en annexe (p. 378).

26 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, rapport n° 2 sur l'activité de la CRP en France, pour janvier 1945, p. 7-8; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, note pour le vice-président de la CRP, Henryk Jabłoński sur la protection des Juifs de nationalité polonaise, [Paris, la première moitié de 1945], p. 1-2; *ibid.*, commentaire concernant l'Union des Juifs polonais,

Dans la région toulousaine, la CRP collaborait étroitement avec la FSJF et avec l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE). Dans l'arrondissement de Grenoble, les allocations attribuées aux Juifs polonais par la CRP étaient couvertes à 30 % par le CUDEF. L'aide sociale fournie par l'État polonais à ses ressortissants juifs était bien moindre dans les délégations de la CRP à Bordeaux et à Marseille (ces deux délégations collaboraient avec la FSJF), et dans celles de Lyon et de Lille (qui étaient en contact avec le Comité général de défense des Juifs)<sup>27</sup>.

234

Au mois de novembre 1944, le ministre du Travail et de la Protection sociale du gouvernement polonais en exil, le socialiste Jan Stańczyk, fit des recommandations à l'ambassade de Pologne à Paris : « Je vous prie de prendre en compte le sort particulier du reste de la population juive polonaise en France dans l'organisation et dans la réalisation de l'action. Ce sont le plus souvent des gens qui, pour des raisons que tout le monde sait, se trouvent à bout de forces, physiquement comme psychiquement. [...] Une attitude appropriée à cet égard revêt – outre l'aspect purement humanitaire du problème – une grave portée politique, ce qui ne requiert pas d'explications supplémentaires<sup>28</sup>. »

Malgré ces recommandations, il s'avère que le sort particulièrement horrible fait à la population juive pendant les années de la seconde guerre mondiale ne constituait pas, aux yeux des dirigeants de la CRP en France, un argument suffisant pour que les Juifs polonais soient dispensés – ou du moins soulagés – de toutes les exigences formelles requises pour jouir de son aide.

De même, les associations juives comme l'Union des Juifs polonais étaient considérées de la même façon que les organisations polonaises s'occupant des réfugiés polonais d'origine ethnique polonaise. Rien ne permet pour autant de dire que la CRP en France ait pratiqué une quelconque forme de discrimination à l'égard des ressortissants polonais d'origine juive par rapport à leurs compatriotes de culture catholique. Une raison explique cette impression de discrimination. Au lendemain de la Libération en effet, le pourcentage des immigrés devenus français par naturalisation était beaucoup plus important parmi les Juifs polonais qu'au sein de la communauté des travailleurs polonais

---

[Paris, février 1945]; *ibid.*, protocole de la conférence des représentants de la CRP en France et de l'Union des Juifs polonais en France, Paris, le 8 février 1945, p. 2-3; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP en France, [Paris, mars 1945], p. 5; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans la délégation de la CRP à Paris entre le 8 et le 24 janvier 1946, p. 49.

27 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 18, note pour le vice-président de la CRP, Henryk Jabłoński, sur la protection des Juifs de nationalité polonaise, [Paris, premier semestre 1945], p. 2-3.

28 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, lettre : J. Stańczyk, ministre du Travail et de la Protection sociale, à Mieczysław Biesiekierski, conseiller près l'ambassade de Pologne à Paris, Londres, le 14 novembre 1944, p. 5.

et de leurs familles. La somme moyenne allouée à un Juif était supérieure à la moyenne de celle versée à l'ensemble des allocataires polonais. Par exemple, dans la circonscription de la CRP à Marseille, un Juif percevait 300 francs, alors qu'un non-Juif bénéficiait de 245 francs d'allocations<sup>29</sup>.

L'aide de la CRP en France pouvait être attribuée à toute personne munie d'un passeport polonais ou d'un document équivalent délivré par un consulat général de Pologne, un ancien Office polonais dans l'État français (1940-1941) ou un bureau d'administration des Polonais (fin 1941-1944). Les naturalisés ne pouvaient prétendre aux aides offertes par la CRP. Du montant de chaque prestation fournie aux bénéficiaires était déduit la somme des éventuelles allocations attribuées par la France<sup>30</sup>.

Toutes les demandes concernant des prestations financières étaient avalisées par des associations reconnaissant le gouvernement polonais de Londres, même si dès le début de l'activité, au mois de novembre 1944, on admit le principe de la « stricte apolitisation » (« *bezwzględna apolityczność* »). Ce principe provoqua même un certain énervement parmi les anticomunistes engagés, au point que le comité directeur de la CRP en France se sentit obligé d'éclaircir son attitude en précisant, au mois de février 1945, qu'une « apolitisation » se référait aux personnes dans le besoin, alors que chaque coopération n'était possible qu'avec une organisation reconnaissant le gouvernement polonais de Londres<sup>31</sup>. Cette attitude paraît logique, quand on sait que les moyens financiers pour les besoins de l'action sociale de la CRP en France étaient assurés par ce gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> mai 1945, la direction des affaires politiques du MAE autorisa la poursuite du versement des avances attribuées par le ministère français des Finances au profit du gouvernement polonais de Londres. Ces avances avaient été prévues par l'accord financier franco-polonais du 7 septembre 1939 avant d'être suspendues après le mois de juin 1940. Les autorités françaises exigèrent toutefois que ces sommes soient destinées à l'action sociale de la Croix-Rouge

29 BPP, M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP, [Paris, mars 1945], p. 6.

30 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, instruction relative aux règles de la politique de prestations matérielles fournies par la section française de la CRP, Lyon, le 10 octobre 1944, p. 1; BPP, M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP, [Paris, mars 1945], p. 6.

31 *Ibid.*, p. 10; comité directeur de la section française de la CRP, *Okólnik w sprawie metod pracy* [Circulaire relative aux méthodes du travail], Paris, le 4 novembre 1944, p. 12-13 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, circulaire n° 3 de la section française de CRP, Paris, le 4 novembre 1944); *ibid.*, circulaire n° 5 de section française de la CRP, Paris, le 9 février [1945 – la circulaire est datée par erreur de 1944] (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3); BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 23, « Wyjaśnienie Zarządu Oddziału PCK we Francji » [Explication du comité directeur de la section française de la CRP], Paris, le 21 juin 1945, *Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję*, n° 3, juin 1945, p. 3-7.

polonaise. La situation internationale ayant beaucoup évolué au désavantage du gouvernement de Pologne à Londres au cours des premiers mois de 1945, notamment à la suite de la conférence des « Trois Grands » à Yalta au mois de février, Józef Jakubowski convainquit les autorités françaises d'intégrer les termes suivants dans le texte de l'accord signé entre le Quai d'Orsay et la section française de la CRP : « Le comité directeur de la Croix-Rouge polonaise prend note du fait que le présent accord restera en vigueur, sauf préavis du ministère des Affaires étrangères mentionné [...] aussi longtemps que la composition actuelle du comité directeur de la Croix-Rouge polonaise n'aura subi aucun changement ».

Qu'était-ce à dire ? Tout changement dans la composition du comité directeur de la section française de la CRP – notamment une modification prétendument effectuée par le gouvernement polonais de Varsovie, après qu'il sera reconnu par la France – impliquerait la perte des avances promises par la France<sup>32</sup>. Le comité directeur était à l'époque composé de trois personnes : J. Jakubowski, Henryk Jabłoński et Władysław Rosiński. Les avances, dont les mensualités s'élevaient à 27 millions de francs, furent versées à la suite de la décision du ministère des Finances (direction du Trésor), à partir du mois de juin 1945<sup>33</sup>.

Les deux personnalités polonaises garantes de cet accord étaient l'ambassadeur de Pologne, Kajetan Morawski et le délégué pour la France du gouvernement

32 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, accord entre le ministre plénipotentiaire et directeur des Affaires politiques du MAE, Maurice Déjean, et le comité directeur de la section française de la CRP, Paris, le 1 mai 1945 ; AAN, ambassade de Pologne à Paris, art. 320, lettre : direction des conventions administratives MAE à l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 4 juin 1945, fol. 38-39.

33 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 16, lettre : ministère des Finances, direction du Trésor à la CRP en France, Paris, le 4 juin 1945 ; A MSZ, série 6, art. 984, lettre : direction politique du MAE à l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 20 octobre 1945, fol. 11 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : Józef Jakubowski, responsable de l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers les Polonais en France, au président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1 ; projet de la lettre de la direction de la CRP en France au chef de la direction politique du MAE, annexé au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 30 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 469-470 ; rapport du ministre du Trésor, Jan Kwapiński sur la situation financière du gouvernement polonais, annexé au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 27 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 457-458. Voir aussi Wojciech Rojek, « Les rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le général de Gaulle, juin 1940-juin 1945 », dans Bruno Drwęski (dir.), *L'Impact de la seconde guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, Paris, Inalco, 2000, p. 63. Le 30 avril 1945, le gouvernement polonais à Londres décida d'étudier les possibilités éventuelles de la cooptation dans le comité directeur de la CRP en France de Piotr Kalinowski et Zygmunt Lubicz Zaleski, étant tous deux d'anciens prisonniers du camp de concentration de Buchenwald. Enfin, la composition de la direction de l'action sociale en France ne fut pas changée. Peut-être l'accord susmentionné qui rendit-il ces projets caducs. Voir : protocole de la réunion du Conseil des ministres du 30 avril 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 466.

varsovien, Stefan Jędrychowski<sup>34</sup>. On doit certainement cette solution aux autorités françaises. Cela montre non seulement que les autorités varsoviennes comprirent l'importance de l'action sociale de la CRP envers les immigrés polonais en France, mais qu'elles désiraient par-dessus tout profiter des dispositions de l'accord franco-polonais de 1939 une fois le gouvernement à Varsovie reconnu par la France. À partir d'avril, le CPLN et le délégué varsovien Jędrychowski cherchèrent à collaborer avec la CRP, lui promettant le soutien financier extérieur non sans oublier de lui présenter ses conditions. La CRP déclina ces propositions, confirmant ainsi le caractère apolitique de l'aide fournie aux ressortissants polonais, indépendamment de leurs opinions politiques<sup>35</sup>. En juin, le vice-président de la CRP en France, le socialiste Henryk Jabłoński, critiqua ouvertement le prétendu caractère politique de l'action sociale menée par le gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants en France. Il s'était notamment froissé avec le père Augustyn Jakubisiak, délégué pour la France du ministère de l'Instruction publique et des Cultes de Londres, tout comme avec Aleksander Kawalkowski, chef de la POWN. Il semble que Jakubowski était alors proche du point de vue de Jabłoński<sup>36</sup>.

Dès que la section française de la CRP eut repris son activité officielle sur le territoire français libéré, elle s'occupa d'administrer le gymnase et lycée polonais Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans. Dès le mois de mars 1945, dans la mesure où les bâtiments de l'école avaient souffert d'une pléthore considérable et parce que les locaux étaient situés en province, les autorités polonaises envisagèrent le transfert de l'institution à Paris<sup>37</sup>.

Après que la France eut reconnu le gouvernement provisoire d'unité nationale à Varsovie, le comité directeur de la section française de la CRP reconnut pour sa

34 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : comité directeur de la section française de la CRP au comité directeur de la CRP à Londres, Paris, le 4 juillet 1945, p. 2.

35 *Ibid.*, lettre : Stefan Jędrychowski, délégué pour la France du gouvernement polonais de Varsovie au comité directeur de la CRP en France, Paris, le 26 avril 1945 ; *ibid.*, lettre : comité directeur de la CRP en France à la délégation pour la France du gouvernement polonais de Varsovie, Paris, le 2 mai 1945 ; *ibid.*, lettre : délégation pour la France du gouvernement polonais de Varsovie au comité directeur de la CRP en France, Paris, le 12 mai 1945 ; Polpress, « O współpracę z PCK » [Pour la coopération avec la CRP], *Niepodległość*, n° 25, juin 1945, p. 3 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, réponse du comité directeur de la CRP en France à un article paru dans le journal *Niepodległość*, Paris, le 29 juin 1945 ; « PCK w obronie swej apolityczności » [La CRP pour la défense de son caractère apolitique], *Sztandar Polski*, n° 27, 1<sup>er</sup> juillet 1945, p. 1-2.

36 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, note : H. Jabłoński à J. Jakubowski sur le contrôle effectué par A. Jakubisiak au sein du département culture et éducation de la CRP en France, [Paris, juin 1945] ; *ibid.*, note : H. Jabłoński à J. Jakubowski, Paris, le 19 juin 1945 ; *ibid.*, lettre : J. Jakubowski à l'ambassadeur K. Morawski, Paris, le 20 juin 1945 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, lettre : H. Jabłoński à J. Jakubowski, Paris, le 24 avril 1945.

37 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 19, lettre : CRP en France aux ministères polonais de l'Instruction publique et des Cultes et celui du Travail et de la Protection sociale, Paris, le 22 mars 1945.

part l'autorité du comité directeur de la CRP de Varsovie, rompant ainsi avec la CRP de Londres. Cette démarche, qui n'avait pas fait l'objet d'une concertation préalable avec le gouvernement polonais de Londres, fut dictée par la volonté du maintien de l'action sociale envers les Polonais en France, quelle que fut la situation politique. Jakubowski argumenta sa décision par la nécessité d'aider les Polonais qui le désiraient à retourner dans leur patrie et de venir en aide aux Polonais déplacés en zone d'occupation française en Allemagne<sup>38</sup>. Malgré cela, le premier ambassadeur de la Pologne populaire, Stefan Jędrychowski, décida le 7 juillet 1945 de l'installation le 10 juillet d'un nouveau comité provisoire de la CRP en France. Deux membres de l'ancien comité directeur conservèrent leur poste, dont Henryk Jabłoński, nouveau président par intérim, qui – tout comme Władysław Rośniński – était déjà entré secrètement en contact avec le CPLN en France plusieurs mois auparavant<sup>39</sup>. En revanche, l'ancien président de la CRP, Józef Jakubowski, fut exclu de la nouvelle direction, celle-ci étant par ailleurs dotée de quatre nouvelles personnes. Deux d'entre elles, Irène Domanska (membre du PCF et du PPR à la fois, dotée de la double nationalité, polonaise et française) et Pelagia Lewińska (ancienne déportée à Auschwitz, commandante en chef de l'Union des éclaireurs polonais en France, d'obédience communiste), communistes ferventes, allaient jouer un rôle clé dans la mobilisation de militants polonais du courant varsovien en France<sup>40</sup>. Domańska et Lewińska furent nommées déléguées pour la France du comité directeur de la CRP à Varsovie à la mi-juin 1945<sup>41</sup>. Au mois d'août 1945, Irène Domanska fut portée à la tête de la CRP en France<sup>42</sup>.

38 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : comité directeur de la section française de la CRP au comité directeur de la CRP à Londres, Paris, le 4 juillet 1945, p. 1-2. Le texte de cette lettre avait été pensé et approuvé par les trois membres de la direction française de la CRP avec la participation de Gustaw Zieliński, ancien délégué secret pour la France du ministère du Travail et de la Protection sociale de Londres (pendant les hostilités).

39 Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne », 1987, p. 38.

40 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : délégué pour la France du gouvernement provisoire d'unité nationale de la Pologne au comité directeur de la section française de la CRP, Paris, le 7 juillet 1945 ; AAN, Croix-Rouge polonaise-comité de direction à Varsovie (Polski Czerwony Krzyż – Zarząd Główny w Warszawie, désormais PCK), art. 133, communiqué n° 2 du comité directeur de la section française de la CRP, Paris, le 15 août 1945, fol. 4.

41 *Ibid.*, nomination de I. Domańska et P. Lewińska au poste de déléguées de la CRP pour la France, Varsovie, le 12 juin 1945, fol. 1.

42 *Ibid.*, communiqué n° 2 du comité directeur de la section française de la CRP, Paris, le 15 août 1945, fol. 4.

Les autorités polonaises de Varsovie désiraient prendre le contrôle sur l'action sociale menée par la CRP afin de pouvoir profiter des avances françaises versées sur la base de l'accord du 7 septembre 1939. C'était la principale raison pour laquelle les autorités varsoviennes s'intéressaient à cette question, aucune autre délégation de la Croix-Rouge polonaise de Londres n'ayant en effet fait l'objet de préoccupation du gouvernement polonais de Varsovie ni du comité directeur de la CRP à Varsovie. Mais Varsovie s'était trompée dans ses calculs. Avec préavis de trois mois, le gouvernement français résilia en effet l'accord de 1939, conformément au texte du 1<sup>er</sup> mai 1945, dans la mesure où la composition du comité directeur de la section française de la CRP avait été modifiée. Les avances françaises ne furent donc payées que jusqu'à la fin du mois de décembre 1945. D'après une note du Quai d'Orsay datant du mois d'octobre 1945, les autorités françaises n'auraient pu continuer à verser des avances au profit d'un service désigné par le gouvernement polonais de Varsovie – l'ambassade de Pologne à Paris, par exemple – que si Varsovie avait reconnu les dettes du précédent gouvernement de Pologne envers la France<sup>43</sup>. Bientôt, à la demande du comité directeur de la CRP à Varsovie, la Croix-Rouge polonaise de Londres fut exclue du Comité international de la Croix-Rouge, basé à Genève.

Au cours des premiers mois sous l'autorité du gouvernement varsovien, le personnel de la CRP en France ne fit pas l'objet d'une purge. Le fait que la majeure partie des anciens employés se situaient à gauche du courant londonien ainsi que la présence de Henryk Jabłoński – très apprécié par l'ancien président Jakubowski – dans la direction de l'organisme semblaient garantir le caractère apolitique de sa mission. En septembre encore, un rapporteur du courant anticommuniste informa que la délégation de la CRP à Grenoble était toujours sous l'« influence importante de Londres<sup>44</sup> ». Les purges commencèrent quand Jabłoński, lui-même revenu en Pologne en octobre 1945 pour y occuper le poste de vice-ministre de l'Instruction, fut remplacé par Irena Domańska<sup>45</sup>. Des militants de l'UCPF purent percevoir des prestations de la part de la CRP

43 A MSZ, série 6, art. 984, lettre : direction politique du MAE à l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 20 octobre 1945, fol. 12-13 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 17, lettre : Józef Jakubowski, responsable de l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers les Polonais en France, au président de la CRP à Londres, Paris, le 15 septembre 1945, p. 1.

44 BPP, vers. 4043, rapport : lieutenant M. Jasiński à la PWML, Grenoble, le 10 septembre 1945 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France : M. Biesiekierski au Premier ministre du gouvernement polonais à Londres, [Paris], le 15 octobre 1945, p. 2.

45 AAN, PCK, art. 133, lettre : I. Domańska, présidente du comité directeur de la CRP en France, au comité directeur de la CRP à Varsovie, Paris, le 3 octobre 1945, fol. 27 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> décembre 1945 et le 28 février 1946, fait par Józef Jakubowski, Paris, le 24 février 1946, p. 1.

jusqu'au mois de mars 1946 inclus, mais à partir d'avril, ces prestations furent retirées à tous les militants d'organisations opposées au gouvernement polonais à Varsovie et à ses représentants en France<sup>46</sup>. La fonction de président de la section française de la CRP fut successivement exercée par Irena Domańska (août 1945-octobre 1947), Henryk Birecki (depuis octobre 1947) et Tadeusz Gout (depuis 1948)<sup>47</sup>.

L'activité de la CRP en France devint de plus en plus limitée au fur et à mesure que la campagne de rapatriement des travailleurs polonais gagnait en intensité et que les centres d'accueil polonais et les camps de rapatriement en France furent fermés. D'autant plus que la plupart des réfugiés de guerre polonais qui n'étaient pas rentrés en Pologne après sa libération de l'occupation allemande se prononçaient contre le nouveau régime établi sur la Vistule, ne reconnaissant pas son autorité. Des associations polonaises anticommunistes accusaient le gouvernement varsovien de limiter intentionnellement l'ampleur de l'action sociale envers les Polonais de France pour les forcer à retourner en Pologne<sup>48</sup>. De leur côté, les Français accusèrent la CRP de ne pas observer une stricte neutralité politique, et en donnèrent comme exemple la propagande exercée par l'association humanitaire vantant le rapatriement des mineurs et ouvriers polonais<sup>49</sup>.

Au début de juillet 1945 déjà, le paiement des prestations pour les anciens allocataires polonais des *Knappschaften* passa de la CRP aux mains du consulat général de Pologne à Lille, qui répartissait une somme attribuée par le ministère polonais du Travail et de la Protection sociale<sup>50</sup>. D'après un mémorandum du CNPF, au mois d'août 1946 environ 4 000 Polonais de France étaient allocataires d'une *Knappschaft* – ce qui ne correspondait donc qu'à une partie des personnes concernées par le problème des pensions des *Knappschaften*, même si

46 BPP, vers. 4087, lettre : présidence de l'UCPF aux comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 11 avril 1946.

47 AAN, PCK, art. 133, lettre : H. Birecki, délégué pour la France de la CRP, au comité directeur de la CRP à Varsovie, Paris, le 30 octobre 1947, fol. 83 ; A PPP, BA 2187, note de renseignement : liste du personnel de la CRP en France, [Paris], le 11 juin 1949.

48 A MSZ, série 6, art. 1001, compte rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille tenue entre le 22 et le 24 février 1946, fol. 33. Concernant la protestation contre la partialité de la CRP en France, voir par exemple : BPP, BPP 1172, protestation du conseil suprême) de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, fol. 75. Ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée. Voir aussi BPP, BPP 1172, mémorandum de la Fédération des anciens combattants polonais en France [faisant partie de l'UCPF] sur la situation des anciens combattants polonais dans la région parisienne, Paris, le 27 mai 1946, fol. 79.

49 A PPP, BA 2388, préfecture de police de Paris : renseignements concernant la colonie polonaise en France, Paris, le 8 avril 1948, p. 41.

50 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre le 15 et le 21 novembre 1945, p. 8 ; AAN, MPiOS, art. 382, lettre : ambassade de Pologne à Paris au ministère du Travail et de la Protection sociale, Paris, le [25] avril 1947, fol. 117.

la situation était meilleure qu'en novembre 1945 (seules 2 928 personnes avaient reçu l'allocation)<sup>51</sup>. En revanche, le paiement des pensions de retraite attribuées avant les hostilités par le ZUS n'avait pas encore repris à la fin de l'année 1945<sup>52</sup>.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 1946, les bourses d'études attribuées jusque-là à un certain nombre d'étudiants polonais par la CRP étaient dorénavant payées par le ministère polonais de l'Instruction, par l'intermédiaire de l'ambassade de Pologne à Paris<sup>53</sup>. Après que le gymnase et lycée polonais avait été transféré de Villard-de-Lans à Paris (ce qui fut fait avant l'année scolaire 1946-1947), la CRP n'administra plus d'établissements polonais d'enseignement secondaire en France. La dernière initiative dans le domaine de l'enseignement polonais à laquelle la CRP en France participa fut la création et la gestion des cours annuels de baccalauréat à Houilles (Seine-et-Oise)<sup>54</sup>. Créés en janvier 1946, ils n'existèrent que jusqu'à la fin du mois de juin de la même année. En 1946, la CRP en France se débarrassa définitivement de toutes obligations envers l'enseignement polonais. En revanche, un centre d'accueil de la CRP destiné aux enfants polonais ouvrit ses portes à Salies-du-Salat (Haute-Garonne)<sup>55</sup>.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1946 et le 30 juin 1947, les autorités polonaises de Varsovie financèrent l'action sociale envers les ressortissants polonais en France à hauteur de 49 096 915 francs, sans compter le financement des frais de scolarités, des rapatriements, ni de l'action sociale de la CRP. Ces ressources furent utilisées pour payer les allocations urgentes aux vieillards, les prestations pour les anciens allocataires de la *Knappschaft*, les allocations temporaires pour les nécessiteux et pour des malades, les pensions des invalides, la protection sociale dans les hôpitaux et destinée aux prisonniers polonais, enfin l'organisation des colonies de vacances pour les enfants<sup>56</sup>. En avril 1947, diverses allocations de

- 51 Kazimiera Maj, *Polscy komuniści we Francji, 1919-1946* [Les Communistes polonais en France, 1919-1946], Warszawa, Książka i Wiedza, 1971, p. 237 ; AAN, MPIOS, art. 225, lettre : Feliks Chiczewski, consul général de France à Lille à l'ambassade de Pologne à Paris, Lille, le 14 décembre 1945, p. 1.
- 52 Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 164.
- 53 BPP, BPP 1171, rapport sur la situation des Polonais dans la région lyonnaise entre le 31 mai et le 15 juin 1946, fol. 146 ; ce document se trouve aussi dans : PISM, A.46/29, fiche non paginée.
- 54 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji, 1833-1990*, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, p. 78.
- 55 PISM, A.46/29, rapport : Roman Wodzicki, « consul » du gouvernement polonais de Londres à Toulouse, à Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Toulouse, le 1<sup>er</sup> juin 1946, p. 11.
- 56 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 155.

la CRP en France furent attribuées à 3 662 personnes, pour une somme totale de 1 700 000 francs par mois – sans compter les prestations pour les anciens allocataires de la *Knappschaft* ni les pensions d'invalidité<sup>57</sup>. L'action sociale de la CRP envers les anciens immigrés polonais fut considérablement limitée après sa reprise en main par le gouvernement varsovien. Elle était dorénavant concentrée sur l'aide aux vieillards, aux veuves et aux orphelins polonais. En 1948, l'action de la CRP en France fut subventionnée par le gouvernement varsovien à hauteur de 45 017 000 francs et de quelque 40 millions de francs l'année suivante<sup>58</sup>.

242

Si l'on se rappelle que l'ancienne CRP londonienne avait assumé tous les devoirs évoqués ci-dessus et qu'elle n'avait pas subventionné l'enseignement polonais (celui-ci ne dépendant pas du ministère du Travail et de la Protection sociale, mais du ministère de l'Instruction publique et des Cultes) ni le rapatriement (qui ne pouvait pas être réalisé par un gouvernement en exil), il apparaît évident que les dépenses de l'État polonais pour l'aide sociale envers les Polonais en France diminuèrent quand Varsovie reprit en main l'aide sociale. Lorsque le gouvernement polonais de Londres bénéficiait de la reconnaissance de la France, ces dépenses s'élevaient à 27 millions de francs par mois. À la fin des années 1940, l'aide fournie par Varsovie s'élevait à 95 millions de francs par an, soit moins de 8 millions de francs par mois – 3 fois moins que l'aide londonienne, voire plus si l'on prend en compte la perte de valeur du franc entre-temps.

Il est évident que cette différence devait être ressentie par les Polonais de France dans le besoin, et les militants anticomunistes usèrent de cet argument. Il faut toutefois rappeler que les moyens du gouvernement polonais de Londres provenaient directement des avances du gouvernement français, suspendues dès le mois d'octobre 1945. Par ailleurs, la protection consulaire et l'aide sociale prodiguées par les représentants de l'État polonais en France n'étaient fournies qu'aux ressortissants polonais qui s'étaient enregistrés dans les consulats de la Pologne populaire, ceux-ci constituant la majorité des citoyens polonais résidant sur le territoire français<sup>59</sup>.

57 AAN, MPiOS, art. 382, lettre : ambassade de Pologne à Paris au ministère du Travail et de la Protection sociale, Paris, le [25] avril 1947, fol. 117 ; *ibid.*, lettre : ambassade de Pologne à Paris au MSZ, département de la protection sociale (Wydział Opieki Społecznej), Paris, le 29 mars 1947, fol. 190.

58 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 155, 188.

59 Sur la campagne d'enregistrement des Polonais en France, voir le chapitre 4 : « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

## L'ACTION SOCIALE DES MILITANTS DE L'« EXOPOLITIE » POLONAISE EN FRANCE (APRÈS LA PERTE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE PAR LE GOUVERNEMENT POLONAIS EN EXIL)

Après que la France eut reconnu le gouvernement provisoire d'unité nationale (GPUN), créé à Varsovie, les autorités polonaises de Londres furent contraintes de redéfinir leur politique d'aide sociale envers les immigrés polonais en France. Par l'instruction du ministère du Travail et de la Protection sociale du 30 juin 1945, toute l'action sociale envers les ressortissants polonais en France fut placée sous la responsabilité du délégué du ministère qui était aussi conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale auprès de l'ambassadeur de Pologne en France. Il s'agissait de Mieczysław Biesiekierski, le plus proche collaborateur de l'ambassadeur du gouvernement en exil, Kajetan Morawski. Biesiekierski devint également responsable de l'action sociale envers les Polonais résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg<sup>60</sup>.

Après 29 juin 1945, l'action sociale envers les nouveaux réfugiés polonais en France – « personnes déplacées » ou « néoréfugiés » (personnes venues de Pologne populaire après la fin des hostilités) – fut menée par l'organisation Caritas. Cette institution s'occupait de la distribution des vêtements et d'autres objets à des personnes dans le besoin, notamment à Paris et dans la région parisienne. Caritas n'était en réalité qu'un service de la Mission catholique polonaise à Paris (PMK). À sa tête se trouvait l'abbé Antoni Banaszak, auquel succéda l'abbé Augustyn Gałęzewski, puis Szymon Konarski, un laïc<sup>61</sup>.

À l'échelle générale, la Croix-Rouge polonaise à Londres, présidée par Helena Sikorska, veuve du général Władysław Sikorski, poursuivit son action, mais, en octobre 1946, sous la pression extérieure (après qu'il fut exclu du Comité international de la Croix-Rouge), l'association changea son nom pour la Relief Society for Poles (RSFP, Towarzystwo Pomocy Polakom)<sup>62</sup>. Ainsi, l'action sociale du gouvernement polonais de Londres envers ses ressortissants dispersés en dehors de la Pologne se faisait dorénavant avec les moyens de cette nouvelle institution. Toutes les sections étrangères de l'ancienne Croix-Rouge polonaise de Londres – notamment dans les pays où se trouvaient les soldats ou les anciens militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest – furent maintenues, excepté en France, où tout l'appareil de l'aide sociale du courant anticommuniste dut être remis sur pied.

60 Instruction du ministère du Travail et de la Protection sociale relative à la mise en place des politiques sociales [envers les Polonais] en France, Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, annexée au protocole de la réunion du Conseil des ministres du 14 août 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej*, éd. cit., t. VIII, p. 670-671.

61 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 224, 359.

62 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 33, rapport sur l'action de la Relief Society for Poles et ses plans pour l'avenir proche, Londres, août 1949, p. 8-9.

Après le mois de juin 1945, toutes les initiatives sociales des délégués du gouvernement polonais de Londres en France étaient devenues privées au regard de la loi française. La délégation de la RSFP en France ne fut officiellement autorisée par la préfecture de police de la Seine qu'en décembre 1948, sous le nom de la Société de secours aux Polonais (SSP)<sup>63</sup>. La régularisation de cette institution auprès des autorités françaises avait pour but – entre autres – l'obtention du statut d'organisation coopérant avec l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR)<sup>64</sup>. La coopération entre la SSP et l'OIR débuta en juin 1948, moment de l'afflux de plus de 600 réfugiés polonais provenant du Kenya, d'Ouganda et d'Inde<sup>65</sup>.

La structure de la SSP était assez compliquée. L'organisation constituait une branche chargée de la protection au sein du Comité interassociatif de placement des Polonais en France (Comité d'assistance aux réfugiés polonais en France), organisme créé au début de 1948 par les représentants des principales organisations anticommunistes polonaises à caractère social, avec pour but unique de collaborer avec l'OIR. La lettre de Valentin Smith, délégué de l'OIR pour la France, au Comité d'assistance aux réfugiés polonais en France datée du 13 août 1948 confirmait officiellement la coopération en faveur des déplacés polonais. Le comité fut reconnu en tant qu'« un organe consultatif externe habilité à préparer la rédaction des demandes d'assistance administrative, y compris la copie conforme des pièces d'origine en possession de vos compatriotes réfugiés [polonais] ». Valentin Smith écrivit ensuite à ce comité : « En outre, vous aiderez la délégation à apprécier la validité des raisons invoquées par vos compatriotes pour ne pas retourner en Pologne ou refuser de jouir de la protection des autorités polonaises légales<sup>66</sup>. »

Après que la communauté internationale décida de ne plus reconnaître le gouvernement polonais en exil, l'action sociale de ses représentants se concentra sur la nouvelle immigration – réfugiés de guerre, anciens militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest et « néoréfugiés » –, l'action sociale envers les immigrés polonais de l'ancienne génération restant dans les mains des associations polonaises de France, auxquelles avaient adhéré les travailleurs polonais arrivés dans ce pays dans l'entre-deux-guerres.

63 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, lettre : J. Jakubowski, délégué de la Société de secours aux Polonais en France au ministère français de l'Intérieur, Paris, le 25 avril 1948.

64 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 30, note sur la légalisation de la section française de la Société de secours aux Polonais, faite par J. Jakubowski [Paris, après le mois de mai 1948].

65 AN, AJ 43 311, note : délégué général de l'OIR pour la France au comité préparatoire de l'OIR à Genève, Paris, le 2 juillet 1948 ; *ibid.*, note sur les Polonais dits de Calais et les Polonais dits de Marseille, Paris, le 3 juin 1948.

66 Cité d'après BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, lettre : délégation de l'OIR pour la France au Comité d'assistance aux réfugiés polonais en France, Paris, le 13 août 1948.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Au lendemain de la Libération, les immigrés polonais de France étaient toujours pour la plupart des ressortissants polonais, ce qui explique l'intérêt qu'ils représentaient aux yeux de l'État polonais. Le conflit politique entre les deux gouvernements polonais en concurrence – celui créé sur le territoire polonais libéré par l'Armée rouge et dirigé par les communistes et celui qui se trouvait en exil à Londres, que la France cessa de reconnaître officiellement à la fin du mois de juin 1945<sup>1</sup> – créait un contexte particulier. Ce conflit influençait aussi l'activité des représentants de deux gouvernements polonais en France.

La communauté polonaise en France constituait, dans les années 1940, la cible importante, sinon majeure, de cette rivalité. Les Polonais pouvaient en effet choisir d'adhérer librement à l'un ou l'autre courant. Cette rivalité n'était cependant pas l'enjeu principal aux yeux des ressortissants polonais en France. Les influences proprement dites de l'un ou l'autre gouvernement polonais ou de leurs représentants au sein de la communauté polonaise fixée en France n'étaient que secondaires.

Pourtant, cette question des gouvernements et des courants politiques en concurrence – qui pouvait à première vue ne concerner que la politique intérieure de la Pologne – eut des répercussions dans la relation que la France entretenait avec la Pologne. La conscience que pouvaient avoir les immigrés et leurs enfants élevés en France de leur appartenance nationale représentait un enjeu majeur dans ces relations franco-polonaises.

Dans la dernière partie de ce livre, nous étudierons l'évolution, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de l'enseignement polonais dispensé aux enfants des travailleurs immigrés, de l'activité du clergé polonais au sein de la communauté polonaise en France et de la vie associative des immigrés polonais en France, trois facteurs ayant contribué au « maintien de la polonité » de la communauté polonaise en France durant l'entre-deux-guerres.

1 Mais qui continua ses activités à partir de la Grande-Bretagne jusqu'en 1990 !



TROISIÈME PARTIE

**L'évolution de la perception  
du « maintien de la polonité » :  
des aléas de l'entre-deux-guerres  
à la fin des années 1940**



## LE CHANGEMENT DU STATUT DE L'ENSEIGNEMENT POLONAIS EN FRANCE

### L'ENSEIGNEMENT AU NIVEAU PRIMAIRE

La question de l'enseignement polonais constitua un des enjeux principaux de la vie des immigrés polonais en France. Les règles de fonctionnement du réseau des cours polonais pour les enfants de mineurs polonais dans des écoles des compagnies minières en France avaient été fixées en 1924 par la lettre écrite par Henri de Peyerimhoff, vice-président du Comité central des Houillères de France (CCHF), à Franciszek Sokal, ministre polonais du Travail et de la Protection sociale, chargé de la présidence de la délégation polonaise pour les affaires d'émigration. Le CCHF, institution puissante rassemblant les patrons des mines françaises, a « invité » les employeurs français à « inaugurer et à poursuivre » l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie polonaises dans des écoles françaises pour les enfants âgés de 7 à 14 ans. Dans les régions qui comptaient un grand nombre d'enfants polonais, on avait prévu l'ouverture d'écoles privées proposant l'enseignement d'autres matières en polonais et placées sous le contrôle des inspecteurs des académies. Ce fut le cas dans plusieurs compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais. En revanche, le nombre d'heures d'enseignement en polonais ne pouvait jamais dépasser la moitié du volume horaire total. Les moniteurs, munis d'une autorisation délivrée par le ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes et accrédités par une « commission privée d'examen », étaient employés par les patrons français. Les exploitations minières qui comptaient dans leurs colonies plus de 65 enfants polonais en âge d'aller à l'école furent invitées à créer ces cours polonais<sup>1</sup>. À partir de 1924, les enfants étrangers eurent la possibilité de suivre des cours dans leur langue maternelle dans les écoles publiques françaises en dehors du volume horaire réglementaire. L'année suivante, on définit que la

1 Pour le texte intégral de la lettre, voir : « L'accord Sokal-Peyerimhoff sur l'enseignement du polonais dans les écoles françaises de 1924 », dans Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 173-174. Voir aussi *ead.*, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 (2<sup>e</sup> éd.), p. 156-157 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919-1939* [L'Émigration économique polonaise en France, 1919-1939], Warszawa, Książka i Wiedza, 1964, p. 254.

présence des moniteurs polonais dans des écoles françaises ne devait être que temporaire, le temps nécessaire à l'assimilation des jeunes étrangers en France. L'ordonnance du ministère de l'Éducation nationale du 12 juillet 1939 relative aux des cours polonais dans des écoles publiques et privées en France prévoit que les parents devaient donner leur accord préalable pour que leur enfant suive les cours dispensés par un moniteur polonais dans un établissement français. Les directeurs des écoles françaises étaient dorénavant chargés de transmettre ces demandes aux inspecteurs des académies<sup>2</sup>.

250

C'est ainsi que les cours polonais devinrent populaires dans les principaux centres de la communauté polonaise en France : dans le Nord de la France, en Lorraine, en Normandie et dans la région de Montceau-les-Mines. Des cours polonais étaient ajoutés au volume horaire réglementaire en vigueur dans les écoles françaises. Comme l'a remarqué Janine Ponty, une telle forme d'autorisation avait permis au gouvernement français de contourner les lois scolaires promulguées sous Jules Ferry à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Toutefois, dans de nombreuses écoles des compagnies minières de cités où les immigrés polonais étaient surreprésentés, d'autres matières que la langue, l'histoire et la géographie étaient enseignées en polonais, et ce pendant l'horaire réglementaire.

La situation était un peu plus favorable pour l'enseignement polonais dans le bassin potassique alsacien. Dans les Mines domaniales de potasse d'Alsace (MDPA, détenues par l'État français), les cours polonais (langue, histoire et géographie) étaient intégrés à l'horaire scolaire ordinaire, selon les mêmes conditions que l'enseignement de l'allemand pour les enfants alsaciens. Cela représentait donc trois heures par jour, à partir du second semestre de la deuxième année de scolarité. Dans le cas des mines privées (KST), le modèle ressemblait davantage à ce qui avait cours dans le bassin houiller. Là, des cours polonais avaient lieu dans des écoles communales et en dehors de l'horaire ordinaire. En revanche, la quantité d'heures des cours polonais y était plus élevée : trois heures supplémentaires en plus des trois heures en remplacement des cours de l'allemand pour les enfants alsaciens<sup>4</sup>.

2 BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Szkolnictwo polskie we Francji (Szkiec historyczny), 1925-1955* [Brochure éphémère : l'enseignement polonais en France (esquisse historique), 1925-1955], Lens, Union indépendante des instituteurs polonais/*Narodowiec*, 1955 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji Szkolnictwo polskie we Francji, 1833-1990*, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, p. 33 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, op. cit.*, p. 254, 260.

3 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes, op. cit.*, p. 174-175.

4 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 240-242.

L'expression « enseignement polonais en France », tant avant qu'après les hostilités, était loin de revêtir la même réalité sur tout le territoire français. Il pouvait en effet prendre différentes formes, comme :

- des cours dispensés sur la base de l'« accord » de 1924 et par des moniteurs rémunérés par des patrons (avant les nationalisations des années 1944 et 1946) ;
- des cours informels dispensés par des instituteurs polonais, relevant des associations polonaises ou du clergé polonais.

Au lendemain de la Libération, tous ces cours informels prenaient, selon la fréquence des leçons, l'appellation de « cours du jeudi » pour ceux dispensés le jeudi (à l'époque le jour de repos obligatoire pour tous les écoliers de France) ou un autre jour au cours de la semaine, et de « cours du soir », donnés tous les jours et souvent mentionnés dans les sources polonaises par l'appellation « écoles polonaises ».

Ces deux types de cours étaient dispensés hors du cadre scolaire français. Leur objectif avait évolué par rapport à l'entre-deux-guerres. Quand les cours du jeudi avaient été initiés, en 1933 (amenant, ensuite, à la création des cours du soir), par le consul général de Pologne à Lille à l'époque, Stanisław Kara, il s'agissait de renforcer la polonité des enfants immigrés par un enseignement complètement indépendant du contrôle français<sup>5</sup>. Au lendemain de la Libération, l'esprit de concurrence avec les Français ayant disparu et le contexte du conflit entre les deux gouvernements polonais en concurrence s'installant, deux nouvelles motivations prédominaient : proposer l'enseignement polonais dans les établissements français qui n'en dispensaient pas et assurer un enseignement indépendant des influences politiques du courant opposé qui s'exprimait au sein de l'immigration polonaise.

D'après un rapport préparé en 1945 par l'inspecteur général de l'Éducation auprès de l'ambassade de Pologne à Paris, Antoni Drągowski, à la veille de la seconde guerre mondiale, environ 30 000 enfants polonais (soit 60 % de tous les jeunes Polonais en France) avaient suivi divers cours dans les 250 établissements, animés par 180 enseignants polonais, dont 125 étaient « diplômés ». 23 000 jeunes Polonais avaient suivi des cours dispensés par des moniteurs polonais dans des établissements français et environ 7 000 petits Polonais avaient appris la langue et la culture de leur pays d'origine dans le cadre des cours du jeudi

5 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 335 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 167 ; Halina Janowska, *Polska emigracja zarobkowa we Francji*, op. cit., p. 256, 258.

ou des cours du soir<sup>6</sup>. Cependant, ce dernier chiffre comprenait aussi les écoliers des « écoles maternelles » polonaises. Parmi les instituteurs « diplômés » on comptait aussi ceux qui ne possédaient que la *mala matura* (« petit baccalauréat », délivré après l'examen au sortir du « gymnase », d'habitude à l'âge de 15 ans, avant l'entrée au lycée pour deux années) ou un certificat de scolarité délivré après une scolarité de six ans au « gymnase inférieur » (selon le système scolaire polonais antérieur à 1932, ce certificat étant d'habitude délivré aux élèves âgés de 16 ans). D'après les statistiques fournies par Georges Mauco, en 1938, 52 672 enfants polonais suivaient des cours dans des écoles primaires publiques dans 86 départements de la France métropolitaine (nous n'avons pas de renseignements pour les départements de l'Aisne, du Maine-et-Loire, de l'Oise, et de la Sarthe), dont 16 140 dans le Pas-de-Calais (8 589 garçons et 7 551 filles) et 9 716 dans le Nord (5 094 garçons et 4 622 filles)<sup>7</sup>. Bien entendu, ces totaux ne prenaient pas en compte les élèves des écoles privées gérées par des compagnies minières.

252

Ce que les Polonais appelaient les « maternelles polonaises » n'étaient pas conçues comme telles par les autorités françaises. Il s'agissait en réalité d'un service de garderie d'enfants polonais en bas âge dont l'ouverture n'était soumise à aucune procédure auprès du ministère français de l'Éducation nationale ni des pouvoirs français locaux. Ces structures réunissant des enfants pouvaient toutefois subir un contrôle sanitaire à la demande des services de police. Les premières garderies avaient été créées par des religieuses polonaises dès le début des années 1920. En 1926, l'Union des instituteurs polonais en France avait créé des maternelles près des compagnies minières françaises. Dans les années 1930, la création de ces écoles maternelles avait été encouragée par le consul Kara, selon la même logique que celle encourageant les cours polonais dispensés aux primaires<sup>8</sup>.

Janine Ponty souligne à juste raison qu'on ne peut pas donner à ces lieux d'enseignement polonais le nom d'« écoles polonaises ». L'appellation « cours polonais » semble être bien plus appropriée. Les enseignants polonais, autorisés à travailler depuis 1924, n'avaient que le statut de « moniteurs » et étaient

6 PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 131, 135 ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji* [Brochure éphémère. L'apport des émigrés dans l'enseignement polonais en France], Union indépendante des instituteurs polonais, [après 1951], p. 28.

7 Calculs de l'auteur sur la base de : AN, 577 AP 5, statistiques des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946. Georges Mauco fut sans doute le plus important et le plus influent spécialiste de l'immigration de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle en France (dans l'entre-deux-guerres, sous le régime de Vichy et après les hostilités).

8 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 23-24 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 335.

placés sous l'autorité des instituteurs français<sup>9</sup>. Autre précision : ces cours ne couvraient que l'éducation au niveau primaire.

Au lendemain de la Libération, les cours polonais reprirent progressivement. Dès le mois de juin 1944, ils furent placés sous le contrôle de l'inspection de l'Éducation auprès du ministre plénipotentiaire en France, puis de l'ambassade de Pologne à Paris. Le 12 septembre 1944, tous les enseignants polonais à plein temps furent à nouveau placés sous la responsabilité des consulats polonais. Chaque circonscription consulaire disposait de ses inspecteurs locaux de l'Éducation, qui contrôlaient le travail des enseignants polonais dans les colonies – tant des moniteurs polonais dans des établissements français que des instituteurs des cours du jeudi et des cours du soir. La structure de l'inspection de l'Éducation de l'ambassade de Pologne garda son organisation initiale après que le gouvernement varsovien eut été reconnu par la France, à la fin du mois de juin 1945. Au mois de mai 1946, tout le réseau de l'enseignement relevant de l'appareil d'État polonais en France fut subordonné au ministère de l'Instruction à Varsovie<sup>10</sup>.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1944, on comptait en France 39 moniteurs polonais dans près de 48 établissements français, ce qui signifiait une perte d'environ 50 % par rapport à la veille des hostilités. Certaines compagnies minières avaient même posé des problèmes dans la reprise de ces cours<sup>11</sup>. Jusqu'au mois de mars 1945, le réseau des cours polonais réussit à reprendre sa dimension d'avant-guerre dans les circonscriptions consulaires de Lille, de Lyon et de Marseille. L'état de l'enseignement polonais dans la circonscription toulousaine était lui aussi satisfaisant du point de vue des représentants du gouvernement polonais en France. La situation était cependant plus difficile dans la circonscription de Paris. Il était alors trop tôt pour s'intéresser à la situation en Alsace et en Lorraine. Au 1<sup>er</sup> mars 1945, 27 340 enfants polonais en France suivaient les cours polonais, la plupart dans le cadre horaire prévu dans les établissements

9 Janine Ponty, *L'immigration dans les textes*, op. cit., p. 175 ; ead., *Polonais méconnus*, op. cit., p. 157. Cette remarque a également été faite par Edmond Gogolewski : v. « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 175.

10 BPP, vers. 3218, *Jednolnośćka: Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 8 ; BPP, vers. 4115, lettre : comité régional de l'Union des Polonais de France à Marseille-comité régional à Alès, au comité directeur de l'Union des Polonais de France à Lyon, Alès, le 21 septembre 1944 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 140.

11 « Szkolnictwo polskie we Francji » [L'enseignement polonais en France], *Narodowiec*, n° 77, 2 avril 1947, p. 1 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 176 ; id., *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 43.

français<sup>12</sup>. À la fin de l'année scolaire 1944-1945, c'est-à-dire à la veille de la nationalisation des écoles des compagnies minières et simultanément du passage de l'enseignement polonais dans des établissements français aux mains des autorités varsoviennes, le gouvernement polonais de Londres employait 350 enseignants et instructeurs<sup>13</sup>.

Les cours du jeudi et les cours du soir, dispensés dans des locaux privés (cafés, salles attenantes aux églises, sièges d'associations polonaises, etc.), furent repris par des associations polonaises. Au début du mois de mars 1945, on en dénombrait 123, pour plus de 2 500 élèves. Des associations polonaises s'occupaient aussi des 33 maternelles polonaises réparties sur le territoire français et qui accueillèrent 1 859 enfants au 1<sup>er</sup> mars 1945<sup>14</sup>. L'enseignement polonais se heurtait à des problèmes pratiques, comme le manque de manuels et de fournitures scolaires<sup>15</sup>.

254

Dans le cas des enseignants des cours du jeudi et des cours du soir polonais, en dehors des établissements français, on peut déjà parler d'« instituteurs » de plein droit, en ce qu'ils n'étaient en rien subordonnés, contrairement aux moniteurs polonais dans des écoles françaises. Même si ces cours polonais avaient un caractère informel au regard des autorités françaises, ils étaient placés sous la dépendance d'un appareil d'État polonais, soit du ministère de l'Instruction du gouvernement varsovien, soit du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement en exil.

Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, les cours polonais en France, supervisés par l'inspection de l'Éducation auprès de l'ambassade, suivaient le programme scolaire approuvé par le ministère polonais de l'Instruction publique et des Cultes en 1936<sup>16</sup>. Parallèlement à ce réseau scolaire, dès l'automne 1944, le Comité polonais de libération nationale en France (CPLN) créa ses propres cours polonais, concentrés notamment dans le département du Nord. Les premiers enseignants étaient des mineurs polonais et des femmes de mineurs.

12 PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 132-133.

13 BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Szkolnictwo polskie we Francji, op. cit.*, p. 9 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej » [L'enseignement polonais en France après la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 7, 1983, p. 184.

14 PISM, A.17/4, état des écoles maternelles polonaises en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, fol. 143-144.

15 Protocole de la réunion du Conseil des ministres tenue le 27 février 1945, dans *Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], t. VIII, *Grudzień 1944-sierpień 1945* [Décembre 1944-août 1945], 2008, p. 287.

16 PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 134.

En juillet 1945, le CPLN avait créé 90 cours pour les enfants polonais, dispensés par 70 enseignants<sup>17</sup>.

Outre leur salaire versé par une compagnie minière ou par toute autre entreprise française employant des parents d'élèves polonais, les moniteurs polonais, nommés par l'ambassade de Pologne, percevaient une indemnité payée par les consulats polonais. L'enseignement polonais représentait six heures par jour dans les cas où les enfants polonais étaient nombreux (notamment dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais)<sup>18</sup>. À la fin de l'année scolaire 1944-1945, 285 moniteurs polonais dispensaient environ 390 cours dans des établissements français pour environ 29 000 enfants d'immigrés<sup>19</sup>.

Deux grands changements influencèrent fortement l'enseignement polonais en France dans la seconde moitié de 1945 : la nationalisation des mines, et par conséquent des écoles des compagnies minières, et la reconnaissance par la France du gouvernement polonais de Varsovie impliquant la reprise du contrôle sur l'ensemble des moniteurs polonais dans les établissements français par les représentants des autorités varsoviennes. La nationalisation des mines toucha directement 25 000 enfants polonais fréquentant les cours polonais dans des écoles privées des compagnies minières. Les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais avaient déjà été créées au mois de décembre 1944. En mai 1946, les Charbonnages de France furent institués, englobant toutes les mines de charbon françaises. Les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais devinrent ainsi les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Les cours polonais que suivaient les enfants des mineurs et qui étaient jusque-là financés par les patrons privés furent supprimés dans le Nord de la France dès l'année scolaire 1945-1946. Conformément à l'ordonnance du 2 novembre 1945, les écoles primaires privées gérées par les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais devinrent publiques, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1945 (art. 1<sup>er</sup>). De même, les moniteurs polonais devaient dorénavant enseigner « conformément aux règlements et conventions en vigueur pour les écoles publiques » (art. 8), ce qui les priva de l'espoir d'être un jour intégrés au sein du corps enseignant français<sup>20</sup>.

17 Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1999, p. 198 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 96-97.

18 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflicts brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, p. 91.

19 BPP, vers. 4089, protocole de la réunion du comité directeur de l'UCPF, Paris, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1945, p. 6.

20 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 182 ; id., *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 50-51.

En effet, les directions des compagnies minières, dorénavant étatiques, maintinrent l'enseignement polonais pour les enfants de leurs employés, notamment de façon à contrer l'intense propagande en faveur du rapatriement menée par les militants des autorités varsoviennes. De même, au lendemain de la Libération, la quasi-totalité des inspecteurs de l'académie donnèrent leur accord provisoire pour l'enseignement de cours polonais dans les colonies polonaises. Il est évident que cette attitude indulgente – qui allait à l'encontre de la politique du gouvernement français, favorisant à l'époque l'assimilation totale des immigrés – était motivée par la crainte qu'avait l'industrie française de perdre sa main-d'œuvre polonaise, expérimentée et fort appréciée.

Deux changements importants sont à noter par rapport à l'entre-deux-guerres :

256

- la plupart des cours polonais cessèrent d'être financés par les Houillères ; d'après l'UCPF, dès la fin de l'année scolaire 1944-1945, les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais ne donnaient que 10 % de la somme attribuée avant guerre à l'enseignement polonais par des patrons privés<sup>21</sup> ; le financement des cours polonais par les Houillères cessa définitivement le 1<sup>er</sup> octobre 1946 ;
- suivant l'ordonnance du 2 novembre 1945, les cours polonais devaient se limiter à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie polonaises, toujours en dehors des horaires réglementaires, et cela indépendamment du nombre d'élèves polonais.

Ces deux changements sonnèrent la fin du modèle de l'enseignement polonais existant en France depuis 1924.

En conséquence on enregistra une nette diminution du nombre d'enfants polonais suivant des cours polonais dans le bassin minier, d'autant plus que les enfants qui fréquentaient des écoles gérées par des congrégations religieuses n'étaient plus autorisés à participer aux cours polonais dispensés dans les écoles publiques<sup>22</sup>.

Les cours polonais dans les établissements français étaient, de fait, devenus analogues aux cours du jeudi et aux cours du soir indépendants, à cette

21 BPP, vers. 4089, protocole de la réunion du comité directeur de l'UCPF, Paris, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1945, p. 6. L'inspecteur général de l'Éducation, Antoni Dragowski, donna dans son rapport du 1<sup>er</sup> juillet 1945 le nombre de 275 moniteurs polonais employés par les consulats polonais en France. (PISM, A.46/23, note de l'inspecteur général de l'Éducation près l'ambassade de Pologne à Paris concernant les rémunérations des enseignants polonais, Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1945.)

22 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 183.

différence près qu'ils étaient financés par les autorités polonaises (varsoviennes depuis le mois de juillet 1945). Après la nationalisation des mines, les contrôles des inspecteurs français des académies devinrent plus fréquents qu'auparavant, et les exigences professionnelles envers les moniteurs polonais augmentèrent<sup>23</sup>.

Les enfants polonais suivaient des cours portant sur l'histoire et la géographie de la Pologne et apprenaient la langue polonaise en dehors des horaires scolaires réglementaires, soit après la journée de classe ordinaire, soit pendant l'interclasse, soit le jeudi, à raison de deux heures par jour. Le financement du catéchisme par les directions des mines fut quant à lui irrémédiablement supprimé dès le mois de décembre 1945, puisque le principe de la laïcité devait être observé par les Houillères, devenues institution d'État française. Le catéchisme enseigné par des aumôniers polonais se poursuivait, mais en dehors des écoles publiques françaises.

D'autres modifications furent entraînées par la reconnaissance du gouvernement varsovien par les autorités françaises. Les contrats des moniteurs polonais furent résiliés par les représentants de la Pologne populaire, avec un mois de préavis<sup>24</sup>. Après le 1<sup>er</sup> juillet 1945, tous les intéressés devaient signer un nouveau contrat avec les autorités varsoviennes. Dans des colonies polonaises, les militants du CPLN (transformé dans le courant du même mois en CNPF) faisant partie des « commissions d'union » locales demandèrent initialement que chaque moniteur polonais déclare sa loyauté envers le nouveau gouvernement polonais, et même sa volonté de collaborer avec le CPLN/CNPF<sup>25</sup>. Cette tendance était semblable à celle des dernières années de l'entre-deux-guerres, quand les consuls polonais avaient exigé que tous les enseignants en France collaborent avec les comités des associations locales polonaises et qu'ils animent même un groupement polonais dans leur colonie<sup>26</sup>. L'ambassade de Pologne à Paris renonça bientôt à ces pratiques à la suite des protestations de nombreux moniteurs polonais, dont un certain nombre furent d'ailleurs limogés<sup>27</sup>. Plus dangereux pour l'enseignement polonais, les représentants du GPUN en France acceptèrent les candidatures d'enseignants non qualifiés, à condition qu'ils aient

23 « Brońmy szkoły polskiej » [Défendons l'enseignement polonais], *Sztandar Polski*, n° 38, 16 septembre 1945, p. 1.

24 BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, lettre privée : Jan Zdzisław Zaleski à Rosa Bailly, Gouvix (Calvados), le 20 juillet 1945.

25 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 178-179.

26 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 339.

27 PISM, A.17/22, « Prezes Centralnego Związku Polaków o pracach emigracji polskiej we Francji » [Le président de l'Union centrale des Polonais : sur des travaux de l'émigration polonaise en France], *Polonia Zagraniczna*, n° 6, 26 novembre 1945 ; BPP, vers. 3218, *Jednolnośćka: Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 9 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 179.

déclaré leur adhésion à la nouvelle Pologne populaire. En 1946, l'ambassade de Pologne à Paris supervisa 540 cours polonais que suivaient 32 132 enfants et 31 maternelles accueillant 1 147 enfants en bas âge<sup>28</sup>. Bien que les autorités polonaises de Varsovie eussent repris la main sur l'enseignement polonais, le courant londonien s'efforçait de poursuivre l'enseignement autonome pour les enfants polonais en France. L'éducation était en effet vue comme l'un des champs principaux du conflit avec les communistes, étant donné son importance dans la création des comportements et des opinions des jeunes citoyens. Mais les communistes polonais ne constituaient pas le seul danger pour les enfants polonais, selon le gouvernement londonien... La politique française d'intégration représentait, aux yeux des militants polonais en France, le risque d'une dépolonisation des jeunes Polonais<sup>29</sup>.

258

L'enseignement en France relevant des autorités polonaises de Londres était contrôlé par le délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, le père Augustyn Jakubisiak, remplacé après le mois de juin 1945 par le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, à son retour des camps de concentration d'Allemagne<sup>30</sup>. Ce dernier présidait le Comité central des études (Centralny Komitet Studiów, CKS), qui ne jouissait d'aucun statut juridique auprès des autorités françaises mais fut toutefois « reconnu de fait » par le ministère français de l'Éducation nationale<sup>31</sup>. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 1946, tout le réseau de l'enseignement « indépendant » polonais en France ne fut subordonné qu'au CKS. Dorénavant, aucune relation officielle ni salariale ne liait plus les enseignants polonais à l'UCPF ni à l'UACP (Union des associations catholiques polonaises). La dépendance n'était qu'interne, au sein d'une association polonaise convenable<sup>32</sup>.

Une institution distincte, la Commission scolaire (Komisja Szkolna), s'occupait du partage des moyens financiers offerts par le gouvernement de Londres, exclusivement pour l'enseignement primaire. Il s'agissait du partage des fonds entre l'UCPF et l'UACP, ces deux organismes gérant les cours polonais indépendants des autorités varsoviennes. Il ne faut pas confondre

28 Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 198.

29 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 7.

30 Le 18 juin 1945 encore, c'était le père Jakubisiak qui exerçait la fonction de délégué ministériel. (BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 12, *Niezależne Liceum Polskie we Francji. La Courtine – Les Ageux* [Le lycée polonais indépendant en France. La Courtine – Les Ageux], département éducation de l'Association d'entraide des anciens combattants polonais en France, Paris, 1949, p. 9.)

31 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, note pour la Polonia américaine intitulée « Student polski we Francji » [L'étudiant polonais en France], Paris, le 9 octobre 1948, p. 4-5.

32 BPP, vers. 4087, lettre : présidence de l'UCPF aux comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 11 septembre 1946.

cette Commission scolaire avec la commission mixte de l'UCPF et l'UACP, cette dernière étant composée des représentants de ces deux fédérations d'associations<sup>33</sup>. La Commission scolaire, relevant directement de l'appareil gouvernemental polonais de Londres, fut présidée par Antoni Dragowski (avant le 29 juin 1945, il avait été inspecteur général de l'Éducation auprès de l'ambassade de Pologne à Paris) puis par Zygmunt Markiewicz<sup>34</sup>.

Au cours de l'année scolaire 1945-1946, les deux principales fédérations d'associations polonaises en France ne reconnaissant pas le gouvernement varsovien, l'UCPF et l'UACP, dispensaient leurs propres cours aux enfants polonais. Du point de vue français, il ne s'agissait là que d'initiatives privées, ne concernant pas le ministère de l'Éducation nationale.

Voici le recensement des cours dispensés par l'UCPF :

- à la fin de l'année 1944-1945, encore sous la couverture de l'Union des Polonais de France : 54 cours de niveau primaire et 25 écoles maternelles<sup>35</sup> ;
- à la rentrée de l'année 1945-1946 : 70 cours du jeudi, 9 cours dans des établissements français et 17 écoles maternelles dispensés par 68 enseignants à 3 478 enfants ; parmi ces 68 instituteurs, seuls 12 avaient les qualifications requises, 5 étaient diplômés du secondaire, un prêtre, deux religieuses et 48 enseignants étaient mineurs ou ouvriers<sup>36</sup> ;

33 PISM, A.46/24, schéma de l'organisation de l'enseignement polonais et de l'action au sein de la jeunesse, approuvé par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, [s.l.], janvier 1947, p. 1-2 ; *ibid.*, commission scolaire : programme pour l'année scolaire 1947-1948, Paris, août 1947.

34 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, lettre : Z. Lubicz Zaleski à Zygmunt Nagórski, Paris, le 8 avril 1949.

35 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264. Ces chiffres comprennent probablement les effectifs de l'Union des associations catholiques aussi, étant donné le nombre élevé de maternelles et le fait que l'UACP faisait partie de l'Union des Polonais d'avant-guerre.

36 J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji » [L'action scolaire et éducative de l'Union centrale des Polonais en France], *Syrena*, n° 10, 4 avril 1948, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 9, 4 février 1946 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 281-282 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 181 ; Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 196.

Un rapport du comité directeur de l'UCPF donna les chiffres différents : 54 cours du jeudi et 25 maternelles. (BPP, BPP 1172, rapport du comité directeur de l'UCPF de l'activité entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 25 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.)

En revanche, le bulletin de l'UCPF au mois de janvier 1946 écrivit 72 cours du jeudi et 47 maternelles, gérés par l'Union pour environ 4 000 enfants polonais. Des maternelles dispensées par l'UACP furent probablement comptées parmi les points de l'UCPF. *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 1, 15 janvier 1946, cité dans Roman

- à la fin de l'année scolaire 1945-1946, c'est-à-dire à l'apogée de l'activité scolaire de l'UCPF : 102 cours du jeudi et 25 maternelles<sup>37</sup> ;
- au cours de l'année 1946-1947 : 40 cours du jeudi pour quelque 1 200 enfants, 4 cours du soir pour 240 élèves et 10 maternelles pour 348 enfants en bas âge, soit un effectif total de 1 788 enfants<sup>38</sup> ;
- au cours de l'année scolaire 1947-1948 (au 1<sup>er</sup> mars 1948) : 26 cours du jeudi, 1 bourse à La Madeleine (Nord) avec un enseignement polonais supplémentaire et 8 maternelles, pour un total de 1 600 enfants<sup>39</sup> ;
- à la rentrée de l'année scolaire 1948-1949 : 25 cours du jeudi et 2 maternelles, pour moins de 800 enfants<sup>40</sup> ;
- dans le courant de l'année scolaire 1949-1950 : 13 cours du jeudi, dispensés par 12 enseignants à 649 enfants<sup>41</sup>.

260

L'enseignement de l'UCPF se développa dès la Libération et jusqu'à la fin de l'année scolaire 1945-1946, période correspondant au moment où les directions des compagnies des HBNPC décidèrent définitivement d'arrêter de subventionner tout l'enseignement polonais. En outre, c'est à cette période que les financements de l'enseignement polonais en France par le gouvernement polonais en exil commencèrent à s'épuiser. La diminution progressive, depuis 1946, du nombre de cours dispensés par l'UCPF et du nombre d'enfants polonais participant à ces cours était évidente.

En ce qui concerne les cours dispensés par l'UACP, les chiffres étaient les suivants :

- pour l'année 1946-1947 : 10 cours du jeudi pour 262 enfants, 4 cours du soir pour 188 élèves et 7 écoles maternelles pour 350 enfants, soit au total 800 enfants<sup>42</sup> concernés ;

---

Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 188.

37 « Koniec roku szkolnego » [La fin de l'année scolaire], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 12, 1<sup>er</sup> juillet 1946, p. 7 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 181.

38 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 283.

39 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2.

40 *Ibid.*, p. 3.

41 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, liste des points scolaires de l'UCPF dans le courant de l'année scolaire 1949-1950.

42 *Ibid.*, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2. D'autres chercheurs citent des chiffres différents, fournis par la revue catholique polonaise *Polska Wiernia* : 10 cours du jeudi, 30 cours du soir pour filles et garçons et 15 maternelles, pour 1 355 élèves et 658 enfants dans les maternelles. Il est probable qu'au sein de cette trentaine de cours du soir se trouvaient entre autres 18 cours professionnels pour filles

- pour l'année scolaire 1947-1948 (au 1<sup>er</sup> mars 1948) : 7 « cours de jeudi » [sic] et 9 classes maternelles, pour 1 115 enfants<sup>43</sup> ;
- pour l'année scolaire 1948-1949 : 7 cours du jeudi et 14 maternelles, pour 842 enfants<sup>44</sup>.

L'enseignement géré par l'UACP était moins important que celui de l'UCPF, mais avait la particularité d'être plus stable. D'une année à l'autre, la part des maternelles dans l'ensemble des enseignements dispensés par des associations catholiques augmentait. Bien que les deux unions eussent créé en 1948 une commission scolaire commune, leurs cours restaient distincts les uns des autres. À partir de l'année 1949-1950, après que le Congrès de la Polonia de France (Kongres Polonii Francuskiej, CPF) avait été créé, les cours dispensés par l'UACP passèrent sous la responsabilité de cette nouvelle fédération. À la rentrée de l'année 1949-1950, quelque 1 500 enfants suivirent des cours polonais dispensés par environ 60 enseignants, rétribués modestement par le Congrès<sup>45</sup>. La même année, l'enseignement de l'UCPF occupait une place très minoritaire dans la vie des immigrés polonais de France. Les cinq derniers cours polonais de l'UCPF furent définitivement fermés en 1952<sup>46</sup>. Au fil des années, les deux fédérations d'associations polonaises indépendantes du gouvernement polonais de Varsovie se spécialisèrent dans d'autres types des cours. Si l'UCPF maintenait les cours du jeudi – en proportion toutefois moindre –, l'UACP se concentra principalement sur la gestion des maternelles.

---

et garçons, mentionnés dans la notice relevant des archives privées du délégué Zygmunt Lubicz Zaleski. Ces cours accueillèrent des adolescents n'ayant plus l'âge de suivre des cours de niveau primaire. « Działalność oświatowa Polskiego Zjednoczenia Katolickiego za rok 1946/1947 » [L'activité éducative de l'Union des associations catholiques polonaises au cours de l'année 1946-1947], *Polska Wiema*, n° 13-14, 28 mars 1948, p. 7-8 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 332 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 190 ; Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 197 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonaises en France*, op. cit., p. 403.

- 43 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 2. Edmond Gogolewski donna deux chiffres différents : 10 (à la rentrée de l'année scolaire) ou 11 (en 1948) cours du jeudi et 7 maternelles, dispensés par l'UACP dans l'année scolaire 1947-1948. Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 187 ; *id.*, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 47
- 44 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, [1948], p. 3 ; *ibid.*, rapport de la Commission scolaire mixte de l'UCPF et l'UACP sur l'action scolaire au 15 juin 1949. Un autre rapport mentionne 20 cours dispensés dans l'année 1948-1949 par l'UACP, sans préciser de quel type de cours il s'agit (*ibid.*, statistiques de la commission scolaire de l'UACP pour l'année scolaire 1948-1949.)
- 45 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 189 ; *id.*, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 52.
- 46 *ibid.*, p. 50.

Tableau 16. Statistiques de l'enseignement primaire polonais et des maternelles polonaises, dits indépendants en France

Année scolaire	Union centrale des Polonais en France		Union des associations catholiques polonaises	
	Nombre de cours primaires et de maternelles	Nombre d'enfants concernés	Nombre de cours primaires et maternelles	Nombre d'enfants concernés
1945-1946	96	3 478	?	?
1946-1947	54	1 788	21	800
1947-1948	35	1 600	16	1 115
1948-1949	27	> 800	21	842

Tableau établi par l'auteur. Sources : BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948]; J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji », *Syrena*, n° 10, 4 avril 1948, p. 1.

262

À la lecture des sources, il faut garder à l'esprit que l'UCPF – qui, entre 1945 et 1948, essaya en vain de persuader les associations catholiques d'entrer dans sa structure – incluait souvent dans ses statistiques les cours dispensés par l'UACP. Les statistiques fournies par le bulletin de l'UCPF au mois de janvier 1946 souffrent probablement de ce vice : il est presque certain que sur les 47 maternelles polonaises mentionnées, au moins 30 étaient gérées par l'UACP<sup>47</sup>. Cette pratique de l'UCPF fut explicitement confirmée dans divers articles et brochures les années suivantes. Il faut aussi garder à l'esprit que, la plupart du temps, les sources émanant d'organismes différents quels qu'ils soient nous donnent des chiffres différents quant à l'état de l'enseignement polonais en France. C'est pourquoi, lorsqu'on mentionne une statistique, il convient de choisir la source la plus crédible. De plus, les cours polonais donnés dans l'année 1945-1946 dans neuf écoles françaises par des enseignants simplement liés à l'UCPF et indépendants des consulats polonais étaient présentés par l'Union comme dispensés par elle, et parfois même comme des « écoles polonaises » de l'Union<sup>48</sup>. Cela n'était que l'attitude négative de certains établissements français envers les changements des moniteurs polonais qui décidait dans ces neuf cas. Les années suivantes, des cours du soir indépendants dispensés plusieurs fois par semaine furent aussi désignés comme « écoles polonaises ».

Tant l'UCPF que l'UACP réclamèrent en vain une subvention de la part du gouvernement français pour ces cours polonais<sup>49</sup>. À côté de l'enseignement polonais dispensé dans des établissements français par des moniteurs polonais

47 *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 1, 15 janvier 1946, cité dans Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 188.

48 Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 196.

49 Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002, p. 196-197.

supervisés par les autorités polonaises de Varsovie, ce courant disposait aussi de ses propres cours du jeudi et de ses maternelles. Ils étaient gérés par le Conseil national des Polonais de France (CNPF), assujetti aux autorités varsoviennes. On observa des conflits entre des associations londoniennes et les associations varsoviennes concernant la gestion des cours polonais dans une même localité, notamment au début de l'année scolaire 1945-1946. En général, des militants du CNPF voulaient reprendre des cours gérés jusque-là par l'UCPF (les « catholiques » n'étaient pas attaqués par les communistes, qui à l'époque cherchaient en vain à collaborer avec l'UACP). Il n'était pas rare que des rixes fussent provoquées pendant des leçons<sup>50</sup>. La situation se calma avant la fin de l'année 1945, grâce aux interventions très résolues des services français.

Les moniteurs rémunérés par les consulats de la Pologne populaire reçurent l'interdiction de coopérer avec le réseau alternatif de l'enseignement polonais. Des moniteurs polonais exerçant dans des écoles françaises et qui transgressèrent cette interdiction furent privés de l'indemnité versée par le consulat qui venait compléter le salaire de base assuré par la France<sup>51</sup>. Après la nationalisation des écoles des compagnies minières, la situation matérielle des moniteurs devint difficile. Leur pouvoir d'achat fut divisé par deux par rapport à la fin de l'entre-deux-guerres. En outre, les moniteurs polonais n'étaient plus concernés par les droits sociaux accordés aux fonctionnaires des Houillères, comme les prestations de la caisse d'assurance maladie et de la caisse autonome, ainsi que la retraite vieillesse attribuée par les Houillères, sans parler du charbon donné par la compagnie<sup>52</sup>. Au début de l'année scolaire 1947-1948, ils ne percevaient qu'entre 5 000 et 7 000 francs par mois<sup>53</sup>.

Bien entendu, les instituteurs enseignant en dehors du système officiel, c'est-à-dire donnant des cours du jeudi et des cours du soir indépendants, n'étaient rémunérés que par les autorités polonaises de Londres, qui disposaient, elles aussi, de moyens de plus en plus limités. Le gouvernement en exil, par l'intermédiaire de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol),

50 Par exemple, en octobre 1945, quatre militants communistes firent irruption pendant un cours à Firminy (Loire), en annonçant qu'ils prenaient possession de la classe. La gendarmerie française dut intervenir et les cours dispensés par l'UCPF ne furent dorénavant plus troublés. (BPP, BPP 1172, [J. Skrzyp.], « Oszczercy spod znaku "Rady Narodowej" napiętnowani wyrokiem sądowym » [Des diffamateurs du « Conseil national » stigmatisés par un verdict judiciaire], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 6, 1<sup>er</sup> avril 1946, p. 16.)

51 PISM, A.17/4, rapport n° 2 sur l'état de l'enseignement polonais en France, Paris, le 6 décembre 1945, fol. 170.

52 Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 184 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 334.

53 A MSZ, série 6, art. 994, rapport périodique : ambassade de Pologne à Paris au MSZ, Paris, le 7 octobre 1947, fol. 494.

octroyait des moyens financiers à la Commission scolaire (Komisja Szkolna), située à Paris<sup>54</sup>, qui répartissait ces fonds entre l'UCPF et l'UACP. Dès le début de l'année scolaire 1946-1947, les difficultés financières des autorités polonaises en exil devinrent évidentes : si les cours polonais de primaire furent pleinement subventionnés, les établissements d'enseignement secondaire (dirigés par des congrégations religieuses polonaises en France) s'en virent privés<sup>55</sup>. Dès 1946, on ne parlait plus de développer les cours polonais, l'objectif principal étant le maintien de l'état actuel. La subvention pour l'année 1947-1948 avait déjà bien été amputée<sup>56</sup>. Faute de moyens gouvernementaux, le financement de l'« enseignement indépendant » s'appuyait dorénavant de plus en plus sur les grandes quêtes annuelles conduites par l'UACP et l'UCPF. La situation des instituteurs polonais anticommunistes s'aggravait de manière générale au fil des années, de sorte qu'ils vivaient au-dessous du revenu minimal requis à l'époque en France. Au début de 1946, l'UCPF rémunérait 53 instituteurs<sup>57</sup>. D'après un rapport du comité directeur de l'UCPF, en 1947, les instituteurs des cours du jeudi dispensés sous l'égide de l'Union n'avaient perçu qu'un tiers du salaire minimum vital requis pour cette année-là<sup>58</sup> !

Tableau 17. Les cours polonais en France durant l'année scolaire 1945-1946

Type de cours	Enseignement « consulaire »		Enseignement de l'UCPF	
	Postes	Nbre d'enfants concernés	Postes	Nbre d'enfants concernés
Cours du soir et cours du jeudi	540	33 279*	79	3 478
Maternelles	31		17	

Tableau établi par l'auteur. Sources : J. Saber, « Akcja szkolno-oświatowa Centralnego Związku Polaków we Francji », *Syrena*, n° 10, 4 avril 1948, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 9, 4 février 1946 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, p. 281-282 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 181 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 187.

\* 32 132 élèves des cours polonais au niveau primaire et 1 147 enfants dans les maternelles.

54 Stéphane Dufoix, *Politiques d'exil*, op. cit., p. 197.

55 PISM, A.46/23, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 2 octobre 1946 ; *ibid.*, lettre : W. Folkierski à K. Morawski, Londres, le 14 novembre 1946.

56 PISM, A.46/24, lettre : W. Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Londres, le 3 septembre 1947.

57 Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 197.

58 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 267.

Au fil des années, les cours « consulaires » au niveau primaire, à caractère d'habitude apolitique en 1945, avaient profondément changé, pour devenir un instrument de lourde propagande communiste. Le durcissement dans la politique scolaire des représentants de Varsovie s'accéléra en novembre 1947, après que Feliks Wnorowski, spécialiste en pédagogie éducative et chercheur à l'université Jagellonne avant la guerre, cessa d'exercer la fonction d'inspecteur général de l'Éducation<sup>59</sup>. Cependant, la plupart des moniteurs polonais n'arrivaient pas à temps avec le changement de leur manière de travail. Beaucoup d'entre eux étaient compétents et indépendants dans leur travail, et la majorité utilisait les mêmes manuels que les instituteurs des associations relevant du gouvernement de Londres (UCPF) ou indépendantes (UACP). D'après l'opinion du ministre polonais des Affaires étrangères exprimée au mois de septembre 1948, seuls 10 à 12 % des moniteurs suivaient les directives des autorités de la Pologne populaire et coopéraient « de manière plus ou moins active et sincère » avec les associations « démocratiques » (relevant du gouvernement varsovien) en France<sup>60</sup>. D'après les sources émanant du gouvernement polonais de Londres, au début de l'année 1948, sur les quelque 320 moniteurs polonais exerçant dans le système de l'enseignement « consulaire » polonais en France, environ 140 seulement étaient diplômés et qualifiés<sup>61</sup>. Si l'on combine ces deux faits, il devient évident que le nombre de cadres voulant travailler dans l'enseignement polonais consulaire était peu élevé, ce qui correspond bien avec les conditions difficiles de leur vie, décrites plus haut.

Les moniteurs polonais ne s'identifiant pas aux idées communistes – l'écrasante majorité d'entre eux – travaillaient avec la crainte permanente d'être radiés par les autorités consulaires polonaises et de perdre ainsi leur seul moyen de subsistance. Ils risquaient aussi de pouvoir être rappelés en Pologne, comme tout fonctionnaire, placés sous la surveillance permanente des militants du CNPF. Dans le même temps, ils étaient souvent accusés par les aumôniers polonais ou par les militants d'associations anticommunistes des colonies polonaises d'être eux-mêmes communistes ou du moins les espions du gouvernement varsovien.

La réputation des moniteurs polonais fut mise en cause lorsqu'entrèrent au sein de ce corps pédagogique des adeptes de cours raccourcis – trois semaines seulement! –, organisés pour des militants des associations provarsoviennes comme « Grunwald », l'Union des femmes polonaises « Maria

59 F. Wnorowski était inspecteur général de l'Éducation près l'ambassade de Pologne à Paris entre le 1<sup>er</sup> novembre 1946 et le 17 novembre 1947 (archives de l'université Jagellonne à Cracovie (AUJ), S II 619, dossier individuel de F. Wnorowski, *curriculum vitae*, Cracovie, le 10 mai 1949).

60 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 162.

61 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948], p. 3.

Konopnicka », l'Organisation d'aide à la Patrie ou encore les conseils nationaux polonais locaux<sup>62</sup>.

Paradoxalement, il ne s'agissait là pratiquement que d'anciens moniteurs déjà en poste à la veille des hostilités, et qui s'accrochaient encore à leur fonction à la fin des années 1940. Ils étaient difficiles à remplacer à la fois faute d'effectifs alternatifs, mais aussi parce qu'ils étaient fortement implantés dans la communauté locale<sup>63</sup>.

En 1948, le réseau des cours polonais relevant des autorités varsoviennes s'étendait dans la quasi-totalité des principales colonies d'immigrés du Nord et du Pas-de-Calais, ce que les dirigeants du courant opposé reconnaissaient. Malgré la prédominance évidente de l'enseignement consulaire sur les cours indépendants, il était clair que le nombre d'enfants participant aux cours polonais diminua fortement à partir de la Libération. En 1948, l'enseignement consulaire ne s'adressait qu'à 19 172 enfants (les maternelles incluses), alors qu'en 1946, 33 279 enfants suivaient ces cours. Cela signifiait une chute de 42,39 % en deux ans<sup>64</sup>. Les cours polonais dispensés par le courant varsovien perdaient des adeptes, mais pas en faveur du courant londonien. Les parents qui avaient cessé d'envoyer leurs enfants à des cours consulaires renoncèrent à confier leurs enfants à un système d'enseignement polonais organisé.

Parfois l'enseignement polonais était mis en difficulté à cause d'un conflit opposant la direction d'une école française à un inspecteur consulaire de l'Éducation. Ce fut le cas des mines de Bruay, où la direction de l'école française ne voulut pas laisser entrer des moniteurs polonais dans ses locaux. Ce sont au total 1 500 enfants qui pouvaient être concernés par ces querelles. Les parents – peu nombreux – qui désiraient malgré tout que leurs enfants suivent un enseignement polonais devaient les envoyer à des cours indépendants à Haillicourt (Pas-de-Calais), distant de quatre kilomètres des mines<sup>65</sup>.

La situation de l'enseignement polonais dit consulaire s'améliora à partir du 19 février 1947, lorsque la France et la Pologne signèrent la convention relative à la collaboration intellectuelle. Bien que les deux parties contractantes ne se

62 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji, op. cit.*, p. 221.

63 Maryla Laurent, « L'abandon de la polonité, un acte volontaire ou une attitude induite ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France, op. cit.*, p. 123-124 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 200.

64 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 267 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 192 ; Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 199-200 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 187.

65 « Znamienny apel rodzicielski: "Pozwólcie naszym dzieciom uczyć się po polsku" » [Un appel significatif des parents: « Permettez à nos enfants d'apprendre en polonais »], *Gazeta Ludowa*, n° 1, 3 janvier 1947, p. 2.

fussent pas mises d'accord sur le statut des cours polonais, les réunions régulières de la commission mixte culturelle franco-polonaise offrirent aux Polonais quelques satisfactions.

La Pologne désirait un accord autorisant trois heures de cours polonais par semaine dans le cadre de l'horaire réglementaire dans les écoles dans lesquelles exerçait un moniteur polonais, et six heures dans le cas où la présence des enfants polonais était particulièrement forte. Les autorités françaises acceptèrent que les trois heures de cours polonais par semaine soient intégrées dans l'horaire réglementaire des établissements français dans le cas d'écoles où les enfants polonais constituaient plus de la moitié de l'effectif total. Cet accord n'était toutefois que temporaire, pour un délai probatoire. Il s'agissait là d'un compromis entre les deux États, même s'il était évident que la France avait l'avantage dans ces négociations. En 1949, dans la circonscription consulaire lyonnaise, l'enseignement polonais à raison de trois heures par semaine sur la grille horaire réglementaire concerna 11 écoles publiques sur les 66 établissements français dispensant des cours polonais. En général, dans la France entière, les élèves polonais de primaire suivaient 6 heures de cours polonais par semaine. Les moniteurs polonais étaient toujours rémunérés par l'État polonais, même ceux qui enseignaient sur l'horaire réglementaire. Quelques-uns seulement percevaient un supplément de salaire versé par les directions d'écoles françaises<sup>66</sup>.

Grâce à une décision de la commission mixte franco-polonaise, les moniteurs polonais eurent en outre le droit d'enseigner dans tout leur département, alors qu'ils n'avaient auparavant le droit d'exercer que dans la seule école à laquelle ils étaient rattachés. En mai 1949, on dénombrait 295 moniteurs polonais consulaires, dont seuls 115 disposaient du diplôme requis<sup>67</sup>.

Ces concessions restaient bien maigres au regard du statut de l'enseignement polonais des années 1924-1946. D'ailleurs, dans certaines localités le nombre d'heures des cours polonais diminua même du fait de contrôles plus stricts des compétences des moniteurs polonais par les académies françaises (un certain nombre de moniteurs virent leur autorisation d'enseigner retirée, et certains candidats ne reçurent pas le droit de dispenser des cours)<sup>68</sup>.

La plus grande victoire varsoivienne porte sur la question des manuels polonais. La France autorisa en effet l'introduction de nouveaux manuels polonais sur

66 A MSZ, série 20, art. 49, consulat de Pologne à Lyon : rapport sur l'activité des Polonais, au 1<sup>er</sup> avril 1949, [Lyon, avril 1949], fol. 166-168.

67 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 159, 161.

68 A MSZ, série 6, art. 1001, copie de l'aide-mémoire : ambassade de Pologne à Paris à Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire et directeur général au MAE, Paris, [juillet 1948], fol. 108-109.

son territoire. Les manuels d'histoire et de géographie polonaises publiés en Pologne populaire après 1944 intégraient de tout nouveaux contenus comme « le socialisme en tant que nécessité historique », la révolution d'Octobre en Russie, le *Manifeste du Parti communiste* et même... « les sections du Conseil national des Polonais en France ». Ces manuels étaient dorénavant les seuls à pouvoir être utilisés dans le cadre des cours polonais dans des établissements français. Ainsi, les directeurs des écoles françaises anticommunistes n'eurent plus la possibilité d'imposer l'usage d'anciens manuels au détriment de ceux préconisés par les inspecteurs de l'Éducation relevant des autorités polonaises de Varsovie<sup>69</sup>.

Tableau 18. Les cours polonais en France durant l'année scolaire 1947-1948

Type de cours	Enseignement consulaire		Enseignement de l'UCPF		Enseignement de l'UACP	
	Postes	Enfants	Postes	Enfants	Postes	Enfants
Cours du soir et cours du jeudi	500	19 172*	26	1 600	7	1 115
Maternelles	16		8		9	

Tableau établi par l'auteur. Sources : BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, notice sur l'état de l'enseignement primaire polonais en France, relevant du gouvernement polonais de Londres, [1948], p. 2 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 192 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », *art. cit.*, p. 188.

\* 18 639 élèves des cours polonais de niveau primaire et 533 enfants dans les maternelles.

Le courant anticommuniste disposait aussi de deux internats pour les élèves polonais issus de l'ancienne immigration : un ouvert en 1946 à La Madeleine, près de Lille (Nord), et un à Voiron (Isère), ayant été repris des mains de la CRP. Ces internats, dans lesquels vivaient quelques dizaines de jeunes Polonais, étaient gérés par l'UCPF. En 1948, l'internat de Voiron fut fermé, tandis que celui à La Madeleine (avec 28 garçons polonais) passa aux mains de la Société de secours aux Polonais en France (SSP), l'équivalent de la CRP pour le courant londonien. Cet internat fut utilisé pour des « buts polonais » jusqu'en 1950<sup>70</sup>. Il faut aussi mentionner l'internat de garçons de Nîmes (Gard), dirigé depuis 1942 par la Young Men's Christian Association (YMCA) polonaise. Une quarantaine d'élèves de l'École pratique de commerce et d'industrie et de

69 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide*, *op. cit.*, p. 92, 94-95, 159 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », *art. cit.*, p. 185.

70 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 4-5 ; BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan du travail du département culture et éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour l'année 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11 ; PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264, 268 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, lettre : UCPF à la SSP en France, Paris, le 18 juillet 1950.

primaire supérieure, issus de l'ancienne immigration y habitaient et suivaient des cours au collège moderne et technique local. L'internat dispensait également des cours polonais<sup>71</sup>. Au mois de juillet 1945, la direction de la YMCA polonaise en France se subordonna aux autorités varsoviennes. Les élèves logés à l'internat purent jouir de la bourse attribuée par l'ambassade de Pologne à Paris, mais la direction de l'internat nîmois restait suffisamment indépendante pour que les autorités en exil à Londres le subventionnent aussi. Au début de 1947, 32 élèves polonais habitaient l'internat de la YMCA, qui ferma à l'issue de l'année scolaire 1949-1950<sup>72</sup>. Les associations polonaises provarsoviennes, notamment l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald » et l'Union des éclaireurs polonais, organisaient des colonies de vacances pour les enfants d'immigrés polonais. Ainsi, en 1948, plus de 14 000 enfants et adolescents polonais passèrent leurs vacances en France. Le gouvernement polonais de Varsovie proposa aussi des colonies de vacances en Pologne. En 1948, 750 enfants polonais – ils seront 1 175 l'année suivante – passèrent leurs vacances en Pologne, où ils pratiquèrent la langue polonaise et où on les initia aux succès de la Pologne populaire. Les autorités varsoviennes désiraient que cette expérience pousse les parents à retourner en Pologne. Cette action était contestée, tant par les militants du gouvernement polonais en exil que par les autorités françaises, qui craignaient que les jeunes Polonais soient influencés par l'idéologie communiste<sup>73</sup>.

De son côté, le courant antivarsovien organisait ses propres colonies de vacances. Durant l'été 1946, quelque 1 000 garçons et filles issus de l'immigration polonaise partirent partout en France dans le cadre de six colonies

- 71 PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 139.
- 72 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 123 ; PISM, A.46/24, schéma de l'organisation de l'enseignement polonais et de l'action au sein de la jeunesse, approuvé par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, [s.l.], janvier 1947, p. 2.
- 73 Maria Pasztor et Dariusz Jarosz, « Kolonie letnie dla dzieci polonii francuskiej w latach 1948-1955 (organizacja, przebieg, skutki) » [Les colonies de vacances pour les enfants d'émigrés polonais en France dans les années 1948-1955 (l'organisation, le déroulement, les résultats)], dans Halina Parafianowicz (dir.), *Polska w Europie i świecie w xx stuleciu: prace ofiarowane Panu Profesorowi Marianowi Leczykowi w 75-lecie urodzin* [La Pologne en Europe et dans le monde au xx<sup>e</sup> siècle. Travaux offerts au Professeur Marian Leczyk à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire], Białystok, Wydział Historyczno-Socjologiczny Uniwersytetu w Białymstoku [faculté d'Histoire et de Sociologie de l'université de Białystok], 2001, p. 420-421 ; Maria Pasztor et Dariusz Jarosz, *Conflicts brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 167, 169-170 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 188 ; Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 199. Jan Gruszyński donna des chiffres un peu différents : 600 enfants d'immigrés polonais en France partis pour les vacances en Pologne en 1948 et 1 178 l'année suivante (Jan Gruszyński, *Społeczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 290).

organisées par l'UCPF. Ce fut là l'apogée de cette initiative. L'année précédente en effet, les colonies organisées par l'Union avaient réuni 700 enfants, et elles ne comptaient que 270 enfants en 1947, effectif qui tomba à 220 l'été suivant<sup>74</sup>. Depuis l'été 1946, des colonies de vacances étaient également organisées par l'Union des associations d'enfants, faisant partie de l'UACP. Les organisateurs de ces colonies bénéficiaient des centres des pallottins à Chevilly et à Osny. Ces initiatives pouvaient concerner quelques centaines d'enfants immigrés chaque année<sup>75</sup>.

270

C'est ainsi que l'enseignement polonais en France se divisa en deux camps en concurrence, d'un côté l'enseignement consulaire relevant des autorités polonaises de Varsovie, de l'autre son homologue indépendant, relevant des associations polonaises en France ne reconnaissant pas l'autorité de la Pologne populaire. Dans une même ville ou dans un même quartier il y avait parfois deux cours polonais opposés. Cette concurrence s'affichait sur les enfants qui se distinguaient par les insignes qu'ils arboraient : certains affichaient l'aigle blanc couronné d'or, emblème de la Pologne avant la guerre, d'autres portaient des faluches ornées du même aigle, sans couronne, l'emblème de la Pologne populaire. Même si les enfants ne comprenaient pas la nature de ces conflits, ils se demandaient les uns aux autres si eux ou leurs parents étaient « fascistes » ou « communistes ».

#### L'ENSEIGNEMENT AU NIVEAU SECONDAIRE

Pendant les hostilités, la communauté polonaise en France s'était dotée d'une véritable école secondaire polonaise. Au lendemain de la Libération, le « gymnase » et lycée Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans fut placé sous la gestion de la section française de la CRP et Ernest Berger fut confirmé dans sa fonction de directeur, qu'il occupait depuis mars 1944. Conformément au système scolaire polonais d'avant-guerre la scolarité au « gymnase » durait quatre années, à partir de l'âge de 11 ans. En 1944 avait été créée la première classe du « gymnase », qui n'existait pas durant les hostilités. Ce cycle de quatre ans se terminait par un examen nommé *mała matura* (le « petit baccalauréat »), qui fut supprimé en 1945. Venaient ensuite la scolarité au lycée, dans une classe dont l'élève choisissait la section (lettres ou mathématiques et physique),

74 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264; BPP, vers. 4090, lettre : présidence de l'UCPF au délégué pour la France du American Polish War Relief, [Paris], le 30 juin 1948; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 284; Wiesław Hładkiewicz, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », art. cit., p. 197.

75 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 381.

que sanctionnait, après deux années, la *matura*, équivalente au baccalauréat français<sup>76</sup>. Au fil des années, depuis la création de l'école en 1940, la proportion entre les élèves originaires de l'ancienne immigration et les réfugiés de guerre avait largement changé. Alors qu'en 1940 les réfugiés de guerre y étaient les plus représentés, pour l'année scolaire 1944-1945, sur les 192 élèves inscrits à l'école Cyprian-Norwid, 75 % étaient issus de l'ancienne immigration. Après la seconde guerre mondiale, l'école était devenue une école de garçons et de filles issus de l'ancienne immigration. En outre, après les hostilités, pour la première fois de l'histoire de l'école, les filles étaient plus nombreuses que les garçons – 103 filles sur 200 élèves, soit 51,5 % de l'effectif total. En 1945, 27 élèves en sortirent bacheliers<sup>77</sup>.

Quand la France eut reconnu le gouvernement de la Pologne populaire, l'école Cyprian-Norwid fut placée sous l'autorité de Varsovie. Ernest Berger affirma sa loyauté aux autorités varsoviennes et conserva son poste de directeur. Le gestionnaire de l'établissement, le comité directeur de la CRP en France, annula par conséquent la disposition prévoyant de confier la direction de l'école au professeur Zygmunt Lubicz Zaleski. L'école fut placée sous l'autorité du ministère de l'Instruction du GPUN à Varsovie<sup>78</sup>. Dans la première année scolaire sous la gestion de Varsovie, le nombre d'élèves augmenta considérablement : on compta jusqu'à 233 garçons et filles à la fin de 1945. 73,9 % des élèves étaient issus de l'ancienne immigration, le reste étant des réfugiés de guerre. Les filles étaient toujours plus nombreuses parmi les élèves (67 %). À partir de l'année scolaire 1945-1946, l'examen de *mata matura* fut supprimé, conformément à la réforme du système éducatif effectuée en Pologne, portant la liquidation du « gymnase » et l'établissement des écoles à deux niveaux : écoles primaires et écoles secondaires (lycées). Le baccalauréat (*matura*) qui venait diplômer les élèves après l'enseignement secondaire était quant à lui toujours d'actualité<sup>79</sup>. L'entrée au sein de l'école d'un nombre considérable d'enfants d'immigrés polonais issus de l'ancienne génération causa quelques problèmes, beaucoup d'entre eux ayant en effet du mal à parler polonais correctement, ce qui obligeait les instituteurs à leur consacrer du temps pour qu'ils comblent leurs lacunes

76 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le gymnase et lycée polonais à Villard-de-Lans entre le 13 et le 17 septembre 1945 ; Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji. Historia Gimnazjum i Liceum im. Cypriana Norwida w Villard-de-Lans, 1940-1946* [Une école libre polonaise en France occupée. L'histoire du gymnase et lycée polonais Cyprien-Norwid à Villard-de-Lans, 1940-1946], Warszawa, PWN, 1990, p. 195.

77 PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 137 ; *ibid.*, état de l'enseignement secondaire polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, fol. 147 ; Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji*, op. cit., p. 251, 267.

78 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le gymnase et lycée polonais à Villard-de-Lans entre le 13 et le 17 septembre 1945.

79 Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji*, op. cit., p. 195, 201-202, 251.

dans ce domaine. En 1946, 19 élèves de l'école Cyprian-Norwid obtinrent le baccalauréat. 1946 fut la dernière année qui le vit accueillir les épreuves du baccalauréat à Villard-de-Lans<sup>80</sup>.

Entre-temps, les autorités varsoviennes avaient créé des cours annuels de baccalauréat à Houilles (Seine-et-Oise), placés sous la gestion de la CRP. Dispensés pour la première fois au mois de janvier 1946, ces cours préparaient des volontaires diplômés de la *mala matura* au baccalauréat et des adolescents ayant passé deux ans dans le « gymnase » polonais au « petit bac ». Étaient aussi acceptées des candidatures de militants communistes, ou de personnes adhérant pleinement au régime de la Pologne populaire. Les candidats devaient être âgés de moins de 26 ans et passer un examen d'entrée général<sup>81</sup>. Ces cours préparant au baccalauréat duraient moins d'une année scolaire. Ces cours prirent fin après l'été 1946, l'école polonaise de Villard ayant été transférée à Paris<sup>82</sup>.

272

L'école s'installa dans le bâtiment de l'ancienne école polonaise des Batignolles, rue Lamandé (XVII<sup>e</sup> arrondissement). Les contrats de tous les instituteurs furent résiliés et les autorités scolaires de Varsovie renouvelèrent l'intégralité du corps enseignant. L'école ne portait dorénavant plus de nom de Cyprian Norwid.

Le programme scolaire proposé par le lycée polonais parisien était semblable à celui enseigné dans les lycées en Pologne. Outre les leçons dispensées en polonais, des enseignants français donnaient des cours complémentaires de langue française. Ceux qui désiraient rester en France devaient passer une « équivalence » afin que leur éducation soit reconnue par la France. Cet examen permettait d'accéder à une école supérieure française. L'écrasante majorité des diplômés du lycée polonais partaient en Pologne après leur baccalauréat participer à l'effort de reconstruction du pays (entre 75 et 90 % selon les années). L'école, reconnue par les autorités françaises le 7 janvier 1948, était considérée par la France comme une école privée, créée conformément à la loi Falloux de 1850. À partir de 1948, conformément aux principes de la réforme scolaire effectuée en Pologne, l'école comportait des classes de sixième et de septième (c'est-à-dire deux dernières classes de l'école primaire) et les quatre années du lycée (entre la huitième et la terminale, c'est-à-dire la onzième)<sup>83</sup>.

---

80 *Ibid.*, p. 267-268.

81 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 78.

82 Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji*, op. cit., p. 210-211 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 71.

83 *Ibid.*, p. 72-73 ; Wiesław Śladkowski, « Szkolnictwa polskiego nad Sekwaną wzloty i upadki » [L'ascension et effondrement de l'enseignement polonais sur Seine], dans Albin Koprukowniak (dir.), *Szkolnictwo polonijne na świecie. Zarys syntezy* [L'Enseignement polonais dans le monde. Un essai de synthèse], Lublin, Wydawnictwo UMCS [Presses universitaires de l'université Marie-Curie-Skłodowska de Lublin], 1995, p. 170.

En 1947, 1948 et 1949, on compta respectivement 23, 28 puis 32 bacheliers issus du lycée polonais de Paris. Sur ces 83 bacheliers, 34 (soit 40,96 %) étaient d'anciens élèves de l'école polonaise Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans<sup>84</sup>. À la fin de l'année 1948-1949, les enfants de mineurs et d'ouvriers industriels polonais arrivés en France avant guerre représentaient déjà 90 % des bacheliers issus du lycée polonais de Paris<sup>85</sup>.

Il est intéressant de remarquer que les autorités polonaises successives n'avaient pas mis en pratique la nouvelle disposition du 29 juillet 1938 qui donnait la possibilité de créer un concours d'agrégation en langues slaves (russe et polonais). Grâce aux interventions du délégué pour la France du ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes, le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, cette disposition parut dans le *Journal officiel* daté du 30 juillet 1938. Cette décision ouvrit la voie à l'introduction de l'enseignement de la langue polonaise dans les collèges et lycées français. Effectivement, seules quelques écoles privées s'étaient jusqu'alors mises d'accord pour enseigner la langue polonaise en tant que matière facultative et en dehors de l'horaire réglementaire. Le manque d'initiative politique des autorités polonaises – pourtant indispensable pour pousser la France à revoir la grille horaire permettant de créer un cadre viable pour les enseignants de polonais du secondaire – contribua à ce que cette disposition de 1938 reste lettre morte jusqu'aux premières épreuves en 1953. L'enseignement de la langue russe prévu par l'arrêté de 1938 fut dispensé dans les lycées français dès 1947<sup>86</sup>. En effet, dans les premières années de l'après-guerre, seuls des citoyens polonais pouvaient passer l'épreuve de langue polonaise au baccalauréat (en tant que seconde langue étrangère). Les candidats passaient des examens devant un instituteur choisi et approuvé par un inspecteur d'académie. Chaque année, au cours des sessions ordinaires, environ 30 élèves passaient leur épreuve du bac de langue polonaise dans la circonscription scolaire de l'académie de Paris, et environ 20 élèves le passèrent en province. Un certain nombre de Polonais passèrent l'épreuve du bac de langue polonaise à l'occasion d'une session extraordinaire. Ainsi, en février 1946, ce furent 15 personnes (anciens soldats et victimes de la dernière guerre) qui passèrent leurs examens dans la circonscription scolaire parisienne<sup>87</sup>.

Les enfants polonais avaient aussi la possibilité de suivre les enseignements dispensés par le clergé et les religieuses, proches de ceux proposés par le courant

84 Tadeusz Łepkowski, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji*, op. cit., p. 270.

85 T. Sroka, « Tyle myśli ciśnie się naraz do głowy » [Tant de pensées me viennent en tête], *Gazeta Polska*, n° 156, 3-4 juillet 1949, p. 2.

86 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 90-91.

87 [J.J.], « Język polski, droga do poznania przez cudzoziemców naszej kultury » [La langue polonaise, un chemin vers la connaissance de notre culture par les étrangers], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 7, 15 avril 1946, p. 16.

indépendant laïque, tout en restant autonomes vis-à-vis des deux gouvernements polonais. Le père pallottin dirigeait le collège polonais Notre-Dame-des-Apôtres, à Chevilly, près d'Orléans (Loiret). Créé en 1943, il fut jusqu'en 1951 (l'année où il fut transféré à Osny, dans la Seine-et-Oise) réservé aux enfants polonais. Pour l'année scolaire 1945-1946, 120 garçons y étaient inscrits et suivaient les cours dispensés en français. En 1946-1947, on comptait 130 élèves, 158 en 1947-1948, 122 en 1948-1949 et 95 à la rentrée de 1949-1950<sup>88</sup>. La quasi-totalité des élèves étaient issus de la communauté polonaise du Nord de la France. Outre des leçons dispensées en français dans la grille horaire ordinaire des écoles françaises, les élèves suivaient des cours d'histoire, de géographie et de langue polonaises dispensés en polonais ainsi que des cours de latin et de catéchisme. Au regard de la loi française, le collège Notre-Dame-des-Apôtres était considéré comme un établissement privé et pouvait dès lors jouir de tous les droits afférents aux établissements scolaires français classiques et modernes. À partir de la sixième jusqu'à la terminale les élèves suivaient une préparation visant l'obtention du baccalauréat français, et, depuis 1947, au brevet d'études du premier cycle du second degré (BEPC). Jusqu'à la fin du mois de juin 1945, le financement de l'école était assuré par le gouvernement polonais de Londres (par le biais de la CRP en France) et par les cotisations des parents. L'école des pallottins reconnaissait toujours l'autorité du délégué londonien du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski, même si le gouvernement londonien n'était plus reconnu par la France.

Les sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus, une congrégation fondée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'évêque polonais Józef Sebastian Pelczar, dirigeaient depuis 1924 une école ménagère pour jeunes filles issues de l'immigration ouvrière polonaise. Le siège de cet établissement se trouvait dans le couvent de Saint-Ludan, près de la commune alsacienne d'Hipsheim (Bas-Rhin). 25 à 35 jeunes filles polonaises y étaient accueillies chaque année. L'école, dont la direction reconnaissait l'autorité du délégué du gouvernement polonais de Londres, fut fermée en 1949. La même année, les sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus ouvrirent une école semblable à Fouquières-lès-Béthune (Pas-de-Calais). Du fait de l'importante communauté polonaise dans le Nord de la France, il était beaucoup plus facile pour l'école pour filles de remplir ses bancs<sup>89</sup>. D'après les responsables

<sup>88</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 407.

<sup>89</sup> BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, rapport de J. Jakubowski sur la situation et les besoins des enfants et de la jeunesse polonaise en France, [Paris], le 15 avril 1947, p. 1; BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan du travail du département culture et éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour la période 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11; PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 138; *ibid.*, rapport n° 2 sur l'état de l'enseignement polonais en France, Paris, le 6 décembre 1945, fol. 170; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit.,

de l'enseignement anticommuniste polonais en France, la seule école secondaire polonaise indépendante des influences communistes – le collège de Chevilly – n'exerçait pas convenablement ses fonctions, puisque des candidats auraient été sélectionnés en fonction de la probabilité de leur vocation sacerdotale<sup>90</sup>. C'est pourquoi les militants anticommunistes polonais en France firent de leur mieux pour créer un nouvel établissement d'enseignement secondaire polonais qui serait indépendant des autorités varsoviennes, d'autant plus que ces dernières n'avaient pas donné leur accord à l'attribution des bourses de la CRP aux élèves faisant partie des Forces armées de l'Ouest.

C'est dans ce contexte que furent créés, au mois de décembre 1945, les cours de baccalauréat (*Kursy Maturalne*) polonais dans le camp des soldats polonais placés sous le commandement militaire britannique à La Courtine (Creuse). Il s'agissait de soldats arrivés en France après le déclenchement des hostilités, ou même après la Libération. Cette école fut liquidée le 31 octobre 1947, à la suite de la démobilisation des soldats polonais en France<sup>91</sup>. À partir du mois de janvier 1948, l'enseignement polonais proposé par le courant anticommuniste fut dispensé au lycée et « gymnase » polonais des Ageux (Oise). D'après les responsables de cet établissement, les enseignements appliquaient les méthodes des cours de baccalauréat de La Courtine et de l'école polonaise Cyprian-Norwid de Villard-de-Lans. Dans sa première année d'activité (première moitié de 1948), 30 élèves polonais suivirent les cours proposés par le lycée des Ageux<sup>92</sup>. Au fil des années, la part des élèves issus de l'ancienne immigration polonaise au sein de l'effectif du lycée augmentait. Au début de l'année scolaire 1948-1949, on comptait autant d'enfants d'anciens immigrés que de réfugiés sur ses bancs. D'après l'Association d'entraide des anciens combattants polonais en France (Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji, devenue Stowarzyszenie Polskich Kombatantów, le sigle polonais SPK restant inchangé), qui gérait l'établissement depuis sa création, les jeunes filles issues de l'ancienne immigration étaient surreprésentées aux Ageux. Beaucoup d'entre elles parlaient très mal ou pas du tout le polonais, ce

p. 86-87 ; Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1992, p. 21 ; *id.*, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 192-193 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 409.

90 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 5.

91 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, instruction de la PWML relative à la fermeture des cours de préparation au baccalauréat de La Courtine, Paris, le 14 octobre 1947, p. 1 ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 28.

92 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan du travail du département culture et éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour la période 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 8, 10.

qui rendait difficile l'éducation au niveau secondaire<sup>93</sup>. Cette argumentation s'inscrit d'ailleurs dans les tensions qui existaient dans l'immédiat après-guerre entre les anciens immigrés et les réfugiés de guerre. Les responsables du département éducation de la SPK déploraient que l'ancienne immigration polonaise n'eût pas su recruter ses propres enseignants qui auraient été aptes à enseigner au niveau secondaire – la totalité des enseignants du lycée des Ageux étaient en effet des réfugiés de guerre<sup>94</sup>. Toutefois, les enfants issus de l'ancienne immigration étaient très appréciés par les responsables de l'école, dans la mesure où l'établissement ne vivait que grâce aux frais de scolarité payés par les familles des élèves et à diverses levées de fonds.

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

276

Ceux qui désiraient approfondir leur connaissance de la langue et de la culture polonaises et les enseigner à leur tour pouvaient poursuivre leur éducation dans le cadre de cours de langue polonaise à l'École nationale des langues orientales vivantes à Paris (dite « Langues O ») ou dans des universités de province comme à Montpellier, Lyon, Lille, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Dijon ou encore Grenoble. Dans l'entre-deux-guerres des écoles supérieures dispensaient des cours de polonais, et ce grâce au professeur Zygmunt Lubicz Zaleski. En 1927, en tant que délégué pour la France du ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes, le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski avait en effet mis sur pied des cours de polonais dans dix universités françaises – les neuf susmentionnées et à Bordeaux, où l'activité ne reprit pas après la guerre. Avant les hostilités, les enseignants étaient rémunérés par l'État polonais et, durant la guerre – dans les universités où ils pouvaient continuer à travailler –, par le GAFPE. Après la Libération, le ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres se chargea de les rémunérer, ce qu'il continua de faire même après que la France eut décidé de ne plus reconnaître son autorité. Le gouvernement polonais de Varsovie essaya lui aussi de nouer des liens avec des enseignants du polonais en poste dans des universités françaises. Le directeur du Centre scientifique de l'Académie polonaise des arts et sciences (Polska Akademia Umiejętności, PAU) à Paris, le professeur Stanisław Wędkiewicz, était chargé de superviser les cours de polonais. C'étaient en pratique la volonté propre de chaque enseignant et celle des responsables d'université qui décidaient de quel gouvernement polonais se

93 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 12, *Niezależne Liceum Polskie we Francji. La Courtine-Les Ageux*, op. cit., p. 13.

94 *Ibid.*

rapprocher. En revanche les universités françaises ne comptaient aucune chaire de la langue polonaise. Les chaires de langues slaves étaient en général occupées par les professeurs de langue et de littérature russes<sup>95</sup>. Dans la seconde moitié de l'année 1949, l'ambassade de Pologne à Paris suggéra au MSZ varsovien de liquider progressivement les cours de polonais dans les universités de Dijon, Montpellier, Clermont-Ferrand et Nancy, par manque d'étudiants reconnaissant les autorités varsoviennes. Le ministère de l'Instruction protesta contre cette note provenant de l'ambassade de Pologne à Paris, et la proposition ne fut pas retenue par Varsovie<sup>96</sup>. Soutenir financièrement les Polonais de France qui souhaitaient poursuivre des études supérieures n'était pas la priorité du gouvernement de Varsovie. Les jeunes bacheliers devaient, selon les autorités varsoviennes, rentrer en Pologne contribuer au développement du pays. L'ambassade de Pologne à Paris attribua toutefois près de 40 bourses aux étudiants polonais en France pour l'année universitaire 1949-1950<sup>97</sup>.

Les réfugiés de guerre étaient les plus représentés parmi les Polonais poursuivant des études supérieures, c'est pourquoi ils restaient en majorité en contact avec les services relevant du gouvernement londonien. Au cours de l'année universitaire 1947-1948, parmi les 957 étudiants polonais en France qui demandèrent une bourse ou un subside de la part de l'appareil du gouvernement polonais de Londres, 76 personnes étaient issues de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres, soit 7,94 % de l'effectif total des intéressés. Parmi ceux qui réussirent à obtenir une bourse, 25 personnes (sur l'ensemble de 465 étudiants, soit 5,38 % des boursiers) étaient issues de l'ancienne immigration polonaise en France<sup>98</sup>. Si leur part dans l'ensemble des boursiers était réduite, c'est parce que la situation matérielle des immigrés polonais de l'ancienne génération était en général bien meilleure que celle des réfugiés de guerre et des Polonais arrivés en

95 [J.J.], « Język polski, droga do poznania przez cudzoziemców naszej kultury », *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 7, 15 avril 1946, p. 16 ; Maria Delaperrière, « Zygmunt Lubicz Zaleski (1882-1967), médiateur entre deux cultures », *Synergie Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 67 ; Waldemar Rolbiecki, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939-1978 » [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1939-1978], dans Danuta Rederowa, Bohdan Jaczewski et Waldemar Rolbiecki, *Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1893-1978* [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1893-1978], Wrocław, Ossolineum, 1982, p. 252.

96 A MSZ, série 8, art. 83, lettre : Jerzy Putrament, ambassadeur de Pologne à Paris, au directeur du 2<sup>e</sup> département du MSZ, Paris, le 16 septembre 1949, fol. 16 ; *ibid.*, lettre : cabinet du ministre de l'Instruction au MSZ, 2<sup>e</sup> département, Varsovie, le 23 décembre 1949, fol. 20 ; *ibid.*, lettre : MSZ, département presse et information, à l'ambassade de Pologne à Paris, [Varsovie], le 30 décembre 1949, fol. 21.

97 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, rapport sur l'activité culturelle et dans le domaine de l'enseignement de l'Association d'entraide des anciens combattants polonais en France jusqu'au 31 mai 1950, Paris, le [31] mai 1949, p. 23.

98 *ibid.*, notice sur les étudiants polonais en France, Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1948, p. 1.

France après la Libération. Il était toutefois peu courant que, dans l'immédiat après-guerre, les enfants d'immigrés de l'ancienne génération fussent diplômés de l'enseignement supérieur.

#### L'IMPORTANCE RÉELLE DE L'ENSEIGNEMENT POLONAIS EN FRANCE ET SA SITUATION À LA FIN DES ANNÉES 1940

278

En 1946, 35 000 enfants polonais suivaient des cours de polonais, tous courants politiques confondus, un chiffre relativement élevé. D'après les statistiques très précises fournies par Georges Mauco, la même année, il y avait dans toute la France 54 319 enfants polonais dans des écoles primaires publiques, dont 13 866 dans le Pas-de-Calais (7 665 garçons et 6 201 filles) et 7 874 dans le Nord (4 005 garçons et 3 869 filles). Cela signifie qu'en 1946, il y avait moins d'enfants polonais dans les écoles primaires publiques françaises qu'en 1938, malgré la nationalisation des écoles privées des Houillères. Dans les deux départements septentrionaux, le nombre d'élèves dans les écoles publiques passa de 28 656 en 1938 à 21 740 en 1946 ! L'explication est simple et tient à la diminution de la population polonaise en France après la seconde guerre mondiale due à la hausse du nombre de naturalisations des jeunes Polonais (y compris l'acquisition de la nationalité française par naissance) et au rapatriement organisé par les autorités de la Pologne populaire – dans une moindre mesure, car la campagne de rapatriement ne démarra qu'en 1946. Dans le même temps, 37 492 jeunes Italiens firent leur éducation dans des établissements analogues, la différence considérable entre le nombre de Polonais et d'Italiens résultant certainement d'un niveau élevé des naturalisations et de l'acquisition de la nationalité française par naissance des enfants des immigrés italiens. Il n'est pas possible de fournir des chiffres concernant la répartition par sexe des élèves polonais dans les écoles primaires publiques dans toute la France, cette distinction n'ayant pas été prise en compte dans les statistiques de certains départements<sup>99</sup>.

Pour l'année scolaire 1947-1948, soit deux ans plus tard, le nombre d'enfants polonais qui suivaient les cours polonais – tous courants politiques confondus – était déjà inférieur à 22 000, soit moins de 30 % de l'ensemble

<sup>99</sup> Calculs de l'auteur sur la base de : AN, 577 AP 5, statistiques des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946. L'ensemble des enfants polonais dans des écoles primaires publiques en 1946, relevant des statistiques de G. Mauco, est supérieur de 1 648 au nombre fourni pour 1938, mais ce dernier omet quatre départements, dont l'Aisne, fortement peuplée par les immigrés polonais (3 114 élèves polonais en 1946), et l'Oise (859 élèves polonais en 1946). C'est pourquoi on peut estimer que l'effectif total des enfants polonais dans les écoles primaires publiques de toute la France devait être plus élevé en 1938 qu'en 1946.

des enfants polonais dans le primaire (80 000 enfants). Ce chiffre incluait tant les cours donnés par des moniteurs polonais dépendant des autorités consulaires polonaises en France que les cours indépendants dispensés par les deux fédérations d'associations anticomunistes. Pour l'année 1947-1948, près de 90 % des enfants qui suivaient des cours polonais fréquentaient les cours consulaires.

Les enfants polonais en France pouvaient profiter de l'enseignement polonais au niveau primaire. L'éducation secondaire en revanche, y compris professionnelle, se faisait presque exclusivement dans des établissements français, sans continuer l'éducation en polonais. Les enfants issus de l'ancienne immigration étaient peu nombreux sur les bancs des établissements secondaires. D'après un rapport sur l'enseignement polonais en France, préparé en mars 1945, le nombre total d'élèves polonais suivant des cours de niveau secondaire était de 490 garçons et filles pour l'ensemble de la France<sup>100</sup>.

Dès la Libération, l'enseignement polonais indépendant en France était supervisé par des représentants du gouvernement polonais de Londres issus de la nouvelle immigration (même si le délégué ministériel, le professeur Zaleski, lui-même, avait vécu en France avant les hostilités). Le succès de l'enseignement polonais aux niveaux secondaire et supérieur était apprécié au prisme de la participation à ces initiatives des réfugiés de guerre et des personnes déplacées venues d'Allemagne. Au niveau primaire en revanche, les cours étaient gérés par des associations d'anciens immigrés (l'UCPF et l'UACP) et étaient presque exclusivement destinés aux enfants des anciens immigrés. La raison en paraît évidente : les enfants des immigrés de l'ancienne génération étaient les seuls enfants polonais de France à avoir l'âge d'aller à l'école primaire. Les enfants des anciens immigrés polonais avaient peu d'intérêt à poursuivre leur éducation au-delà du primaire, ne souhaitant notamment pas continuer l'apprentissage en langue polonaise.

Les divergences entre les militants polonais anticomunistes de l'ancienne immigration ouvrière et ceux de la nouvelle immigration se manifestèrent, entre autres, sur la question de l'enseignement primaire polonais – dirigé par d'anciens immigrés pour des enfants d'anciens immigrés, mais supervisé par des personnalités issues de l'immigration de la nouvelle génération, arrivées en France après le déclenchement des hostilités. Zygmunt Markiewicz, le dirigeant de la Commission scolaire polonaise en France – institution relevant des autorités polonaises de Londres et chargée de répartir les fonds distribués par Londres entre les différents cours polonais de primaire – accusa même les

<sup>100</sup> PISM, A.17/4, rapport sur l'état de l'enseignement polonais en France au 1<sup>er</sup> mars 1945, [s.l.], fol. 139.

responsables de l'UCPF et de l'UACP de dissimuler de façon « assez diligente » la provenance du financement de leurs cours<sup>101</sup>. Effectivement, il n'était pas dans leur intérêt – et surtout pas dans l'intérêt de l'UACP – de souligner que leur programme d'enseignement fonctionnait grâce aux aides du gouvernement polonais de Londres. L'UCPF et l'UACP insistaient surtout sur le fait que les cours polonais qu'ils proposaient étaient indépendants des autorités varsoviennes et par conséquent des influences idéologiques communistes.

Malgré tous ces efforts, la situation tant financière qu'organisationnelle de l'enseignement polonais relevant du gouvernement de Londres était catastrophique, voire « honteuse », pour reprendre l'expression du chef du Département culture et éducation de la PWML, le colonel Mieczysław Jurkiewicz<sup>102</sup>. D'autant plus que la dépendance du réseau des cours polonais de l'UACP des autorités polonaises de Londres était problématique, le courant catholique des militants polonais en France étant de plus en plus proche de l'orientation de Stanisław Mikołajczyk (après sa fuite de Pologne au mois d'octobre 1947).

Bien qu'irrévocablement plus puissant que les cours indépendants, l'enseignement polonais consulaire en France fut fortement affecté par la crise des relations diplomatiques franco-polonaises de la fin des années 1940<sup>103</sup>. Dès les derniers mois de 1947, les autorités françaises commencèrent à critiquer le principe des enseignements dispensés aux élèves en fonction de leur nationalité. Les établissements français où les moniteurs polonais donnaient des cours sur le temps de classe réglementaire (suivant la décision de la commission mixte) exigeaient que les enfants suivant l'enseignement polonais soient de nationalité juridique polonaise. Les moniteurs polonais répandant activement l'idée du rapatriement commencèrent à rencontrer des problèmes dans la poursuite de leurs cours, aussi bien ceux qui dispensaient leurs cours sur le temps de classe réglementaire qu'en dehors<sup>104</sup>. L'année suivante, cette politique française fut renforcée par le conflit diplomatique franco-polonais. Le 14 novembre 1949, le gouvernement français adressa aux autorités polonaises une note informant

101 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3882/2, lettre : Z. Markiewicz à Z. Lubicz Zaleski, délégué pour la France du ministre de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres, [s.l., juillet 1949], p. 2.

102 BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan du travail du département culture et éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour la période 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 12.

103 Sur cette crise diplomatique, voir le chapitre 4, « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

104 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 9 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 1948, [Paris], le 15 octobre 1948, p. 5 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 194 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 53.

sur la suppression des inspecteurs polonais de l'Éducation sur le territoire français<sup>105</sup>. En effet, l'activité de ces inspecteurs n'était pas prévue par la convention du 11 juin 1947 ni par la commission mixte franco-polonaise. Au mois de décembre 1949, 18 moniteurs et 5 inspecteurs de l'éducation furent expulsés du territoire français, en raison de leur activité politique subversive, selon le ministre français de l'Intérieur, Yvon Delbos. Outre ces expulsions, 19 enseignants se virent interdit de donner des cours. Il s'agissait là de représailles à l'expulsion précédente de 9 citoyens français par la Pologne populaire<sup>106</sup>. Les années suivantes, entre 1950 et 1952, des représailles touchèrent 85 % des moniteurs polonais d'obédience varsovienne<sup>107</sup>.

L'ampleur de l'enseignement polonais en France était de plus en plus limitée. Lorsqu'un enseignant était malade ou qu'il mourait, son poste était supprimé. C'est pourquoi, à la fin des années 1940, l'enseignement polonais en France était déjà condamné à la décrépitude<sup>108</sup>. Le conflit qui opposait les immigrés polonais autour de l'enseignement polonais en France se résolut par l'échec des deux camps. Le manque d'enfants polonais inscrits siffla la fin de l'affrontement. L'enseignement polonais en France – notamment celui dispensé par l'école secondaire polonaise à Paris – continua toutefois d'être géré par l'État polonais jusqu'en 1963.

105 A MSZ, série 8, art. 83, lettre : direction générale des relations culturelles du MAE à l'ambassade de Pologne à Paris, [Paris], le 14 novembre 1949, fol. 13 ; Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 138.

106 BPP, vers. 3218, *Jednolitość: Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 9 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 187 ; *id.*, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 138 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 188 ; Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflicts brûlants de la guerre froide*, op. cit., p. 237-238. Cet ouvrage avance le nombre de 19 enseignants expulsés et d'une trentaine de moniteurs suspendus. Voir Bernard Lachaise, *Yvon Delbos. Biographie (1885-1956)*, Périgueux, Fanlac, 1993.

107 Edmond Gogolewski, *Szkolnictwo polskie we Francji*, op. cit., p. 139.

108 Maryla Laurent, « L'abandon de la polonité, un acte volontaire ou une attitude induite ? », art. cit., p. 124.



## L'ACTIVITÉ DES AUMÔNIERS POLONAIS PARMI LES IMMIGRÉS EN FRANCE

### L'ÉVOLUTION DU STATUT DES PRÊTRES POLONAIS EN FRANCE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'activité des prêtres polonais en France parmi les ouvriers immigrés polonais restait toujours subordonnée aux décisions relevant du règlement établi en 1924 par l'archevêque de Paris et l'épiscopat polonais, représenté par le recteur de la Mission catholique polonaise en France (*Polska Misja Katolicka we Francji*, PMK). Les dispositions de ce règlement servaient de modèle pour d'autres diocèses français, même si leur acceptation ne résultait que de la bonne volonté des évêques<sup>1</sup>. Elles réglaient en pratique le statut des aumôniers polonais dans l'Hexagone jusqu'en 1952. Dans l'entre-deux-guerres, le clergé s'était installé dans des colonies polonaises à la demande des ouvriers, attachés aux pratiques et à la tradition catholiques polonaises. Cependant, de nombreuses colonies polonaises n'étaient pas encadrées par des aumôniers polonais. Ainsi certains aumôniers faisaient-ils des tournées toute l'année, visitant un certain nombre de localités où la présence des immigrés polonais était importante. Les cités minières de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais) et de celui de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) disposaient d'un prêtre en permanence, situation exceptionnelle pour la plupart des colonies<sup>2</sup>. Tous ces prêtres n'étaient pas curés polonais, mais ils étaient considérés comme vicaires coopérateurs ou comme prêtres auxiliaires chargés du service religieux des Polonais – selon qu'ils résidaient dans une paroisse ou non (art. 2 du règlement). Jusqu'aux années 1950, il n'existait pas de paroisses polonaises en France. Les prêtres étaient rémunérés par les établissements qui les avaient fait venir (les directions des mines ayant un important effectif d'employés polonais notamment) ou éventuellement par un curé de la localité dans laquelle l'aumônier polonais allait s'établir (art. 1). Tous les services religieux fournis par un aumônier polonais, comme les baptêmes, les mariages et les enterrements, devaient être enregistrés dans des registres

- 1 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 53.
- 2 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 173.

paroissiaux de l'église où ils avaient lieu (art. 9). Les aumôniers polonais (et les instituteurs polonais missionnés par le recteur de la PMK) reçurent de l'épiscopat français l'autorisation d'enseigner le catéchisme aux enfants polonais de 7 à 13 ans, ce qui d'ordinaire avait lieu le jeudi. S'il n'y avait pas de prêtre polonais, le clergé français assurait l'enseignement du catéchisme aux enfants polonais (art. 5)<sup>3</sup>.

Ces mesures ne s'appliquaient pas dans les trois départements où le régime particulier concordataire était en vigueur : dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et en Moselle. Dans ces départements, les aumôniers étrangers étaient rémunérés par l'État, en ne subissant qu'une petite minoration par rapport aux prêtres français<sup>4</sup>.

La situation des aumôniers empira au lendemain de la Libération avec la nationalisation des compagnies minières. C'étaient jusque-là les patrons qui rémunéraient les aumôniers polonais pour leurs services auprès de leurs compatriotes travaillant dans les mines et qui finançaient des lieux de culte<sup>5</sup>.

284

Le recteur Cegielka réussit à convaincre le ministère français du Travail de subventionner la PMK à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1945, le mois de novembre étant le dernier payé par les directions des mines. C'était dorénavant la PMK qui rémunérait les aumôniers polonais, avec des fonds versés par le gouvernement français. Mais dès 1946, ce nouveau mode de financement fut dénoncé par les autorités françaises, de sorte que la PMK dut chercher une autre source de revenus<sup>6</sup>. Le gouvernement polonais ne s'occupait pas plus du financement du clergé polonais en France. Une partie des revenus des aumôniers polonais provenait dorénavant des fonds attribués par des évêques français (1 800 francs par mois au début de 1946, d'après le consul général de Pologne à Paris)<sup>7</sup>.

Dans le même temps, des prêtres polonais se virent de plus en plus privés du « droit d'étole », c'est-à-dire le droit de célébrer des mariages et des enterrements. Nombre d'aumôniers polonais, surtout dans le diocèse de Lille et ceux de Nancy et de Toul, ne pouvaient dorénavant que visiter des malades, confesser des croyants et enseigner le catéchisme polonais facultatif en plus du catéchisme

3 *Ibid.*, règlement des aumôniers polonais de 1924, p. 170-172.

4 Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 233.

5 PISM, A.46/15, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 7 mai 1948 ; Jan Gruszyński, « Integracja religijna Polaków we Francji » [L'intégration religieuse des Polonais en France], *Studia Polonijne*, n° 4, 1981, p. 161.

6 Franciszek Cegielka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej » [Les problèmes de la Mission catholique polonaise en France pendant les premières années suivant la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 11, 1987, p. 229 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 312-313.

7 A MSZ, série 6, art. 1001, compte rendu de la conférence des consuls polonais de France à Lille tenue entre le 22 et le 24 février 1946, fol. 34.

français, devenu obligatoire. Les autres services exigeaient dorénavant qu'un accord fût passé avec un curé français local. À côté de la nationalisation des mines, le durcissement de l'attitude de l'épiscopat français contre l'autonomie des aumôniers polonais contribuait à la dégradation des conditions matérielles des prêtres polonais en France dans l'immédiat après-guerre. En effet, ne plus célébrer de mariages ou d'enterrements privait les prêtres des traitements liés à ces offices<sup>8</sup>.

## L'ACTIVITÉ DU CLERGÉ ET DES RELIGIEUSES POLONAIS EN FRANCE

L'activité du clergé polonais de France était subordonnée à la PMK, fondée à Paris en 1836, à l'époque de la « Grande Émigration » polonaise. Chaque recteur de la Mission était nommé par le primat de Pologne. Entre 1937 et 1940 et ensuite dans les années 1945-1947, elle fut dirigée par le père pallottin Franciszek Cegiełka. Dans les années 1940-1945, le recteur de la PMK fut emprisonné par les Allemands, dans les camps de concentration de Sachsenhausen et de Dachau notamment<sup>9</sup>.

En l'absence du père Cegiełka, la PMK fut dirigée par le père Czesław Wędzioch. Pallottin lui aussi, il fut détenu par la Gestapo parisienne pendant quatre mois. Durant la guerre, le père Wędzioch se chargea, entre autres, du soutien à l'évacuation des soldats polonais du Sud de la France par les Pyrénées et de l'assistance sociale et morale aux déportés polonais installés dans la zone frontalière orientale de la France.

Dans l'immédiat après-guerre, le rôle du père Cegiełka, après son retour du camp de concentration, dépassait de loin ses fonctions ecclésiastiques. Il jouissait d'une grande autorité morale auprès des immigrés polonais, tant parmi les ouvriers arrivés dans l'entre-deux-guerres que dans les milieux des réfugiés de guerre. Sa forte personnalité avait fait de lui un des leaders du courant anticommuniste de l'immigration polonaise en France. Pour son attitude intransigeante dans les années des hostilités, il reçut de la part des autorités

8 AD Nord, 27 W 38347/2, note de renseignement sur des questions polonaises, Lille, le 4 janvier 1946, p. 6 ; Roman Dzwonkowski, « Przemiany polskiej parafii w północnej Francji (1922-1972). Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies » [Les Transformations d'une paroisse polonaise dans la France du Nord (1922-1972). Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, n° 1, 1976, p. 229.

9 *Id.*, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada "Warszawska", 1945-1947. Konflikt ideologiczny i polityczny » [La Mission catholique polonaise à Paris et l'ambassade « varsoivienne », 1945-1947. Un conflit idéologique et politique], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise face aux problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la seconde guerre mondiale], Toruń, Adam Marszałek, 2007, p. 159.

françaises (en février 1947) la Légion d'honneur et la croix de guerre 1939-1945 avec palme. Au lendemain de la Libération, la PMK collaborait discrètement, mais très étroitement avec les responsables de l'action sociale envers les nouveaux immigrés polonais en France, relevant des autorités polonaises de Londres. Le père Cegiełka renonça fermement aux avances de l'ambassade de Pologne du gouvernement de Varsovie à Paris et du CNPF, redoutant l'instrumentalisation de sa bonne volonté par les communistes polonais<sup>10</sup>. Le 9 novembre 1945 déjà, l'assemblée des prêtres polonais réunie à Clamart (Seine) avait voté une résolution rappelant la réprobation du communisme par le pape Pie XI et critiquant l'action des communistes au sein de l'immigration polonaise en France<sup>11</sup>. Au début de 1946, le recteur Cegiełka interdit aux prêtres polonais de France de bénir des drapeaux d'associations polonaises « relevant du centre de disposition répandant l'idéologie communiste », c'est à dire – en pratique – des associations membres du CNPF. Les organisations communistes désiraient que leurs drapeaux soient bénis par un prêtre polonais pour gagner en légitimité aux yeux des immigrés, toujours pleins d'estime pour leur clergé. Cette interdiction contribua à ce que des prêtres français bénissent les drapeaux des cellules de l'Union « Grunwald », de l'Union des femmes polonaises ou de l'OPO<sup>12</sup>. L'ambassadeur Stanisław Skrzyszewski intervint notamment auprès du nonce apostolique en France, le cardinal Angelo Roncalli (futur Jean XXIII), du ministère français de l'Intérieur, et de l'épiscopat français, afin que le père Cegiełka soit démis de ses fonctions<sup>13</sup>.

Le recteur Cegiełka fonda le séminaire polonais de Paris. Dès le mois de mai 1945, quinze séminaristes polonais de l'ancien séminaire diocésain de Włocławek qui avaient rejoint la France après leur libération du camp de concentration de Dachau furent accueillis au séminaire Saint-Sulpice, sous la supervision du père Franciszek Korszyński, leur ancien recteur à Włocławek. Douze d'entre eux furent ordonnés prêtres. Au mois d'octobre 1945, le séminaire polonais fut fondé pour plusieurs dizaines de clercs avec qui Cegiełka était

10 Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu » [Le nonce A. G. Roncalli à Paris], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 39, 1977, p. 186 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada "Warszawska", 1945-1947. Konflikt ideologiczny i polityczny », art. cit., p. 159-162.

11 Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu », art. cit., p. 186-187 ; BPP, vers. 3386, « Ze Zjazdu Duszpasterstwa Polskiego w Clamart » [À propos de l'assemblée plénière de l'aumônerie polonaise à Clamart], dans *Duszpasterstwo polskie we Francji* [L'Aumônerie polonaise en France], état au 1<sup>er</sup> mars 1947, brochure, 1947, p. 14.

12 Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu », art. cit., p. 187-189 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada "Warszawska", 1945-1947. Konflikt ideologiczny i polityczny », art. cit., p. 162-163.

13 Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu », art. cit., p. 185, 187 ; Roman Dzwonkowski, « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada "Warszawska", 1945-1947. Konflikt ideologiczny i polityczny », art. cit., p. 165.

emprisonné à Dachau. Le premier siège (temporaire) du séminaire se trouvait rue Labat, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans l'immeuble de l'asile de nuit. Le recteur du séminaire polonais, le père Antoni Banaszak, appartenait aussi à ce groupe de 111 prêtres et clercs polonais de Dachau. Le séminaire s'installa en décembre 1945 dans un immeuble de la rue des Irlandais donné à bail par l'épiscopat irlandais, d'abord pour trois ans, puis pour un temps indéterminé. Le séminaire s'était donné pour vocation première de former des séminaristes polonais libérés des camps de concentration allemands et – dans l'avenir – de jeunes clercs envoyés de Pologne pour le travail missionnaire en dehors de la Pologne. La situation politique en Pologne populaire modifia le projet du séminaire polonais, dans la mesure où il était de plus en plus difficile pour les candidats de sortir de Pologne<sup>14</sup>. En 1947 et en 1948, aux alentours de la fête nationale polonaise du 3 mai célébrant l'anniversaire de la première Constitution polonaise de 1791, le nonce apostolique à Paris, le cardinal Roncalli, ordonna prêtre des Polonais issus du séminaire<sup>15</sup>. À la rentrée de l'année 1948-1949, le séminaire polonais de Paris accueillit 34 clercs et 15 prêtres étudiants<sup>16</sup>.

En septembre 1947, le recteur Cegiełka démissionna<sup>17</sup>. Il n'acceptait pas la politique de l'apaisement dans les relations entre l'Église catholique et les autorités de la Pologne populaire, dont le fer de lance était le primat August Hlond. Le primat Hlond désirait que l'action des aumôniers polonais soit dépourvue d'aspects politiques et qu'elle se concentre sur des problèmes pastoraux.

D'après l'ambassadeur du gouvernement polonais de Londres, Kajetan Morawski, l'engagement du recteur de la PMK avait été critiqué à demi-mot par le primat de Pologne, mais aussi par certains évêques français et des personnalités du Vatican. L'ambassadeur Morawski avait déjà informé le gouvernement en exil, en décembre 1946, que le recteur Cegiełka avait offert sa démission un

14 Le bâtiment du 5, rue des Irlandais, à Paris, fut utilisé par l'épiscopat polonais jusqu'en 1996. Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej », art. cit., p. 227; Marian Banaszak, *Dar Boży dla Kościoła i Polski. Polskie Seminarium Duchowne w Paryżu, 1945-1995* [Un cadeau divin pour l'Église et pour la Pologne. Le séminaire polonais de Paris, 1945-1995], Paris/Poznań, Papieski Wydział Teologiczny, 1995, p. 13, 26, 36, 91; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 410; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie: Polska Misja Katolicka we Francji, 1836-2006* [La Plus Vieille au monde. La Mission catholique polonaise en France, 1836-2006], Paris, Polska Misja Katolicka we Francji, 2006, p. 185-186. Notice biographique d'Antoni Banaszak, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, Paris, Concorde, 1996, p. 181.

15 Marian Banaszak, *Dar Boży dla Kościoła i Polski*, op. cit., p. 59.

16 *Ibid.*, p. 51.

17 B. Dryka, « Rektor Cegiełka odszedł » [Le recteur Cegiełka est parti], *Polska Wierna*, n° 23, 28 septembre 1947, p. 1-2; Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 184.

mois plus tôt, mais que le primat Hlond l'avait prié de rester en fonctions jusqu'au début de juillet de l'année suivante<sup>18</sup>. Le père Cegiełka quitta la France au mois de septembre 1947.

Au mois de novembre 1947, après l'intérim de deux mois assuré par le père Wędzioch, le poste de recteur de la PMK fut repris par le père Kazimierz Kwaśny, jusque-là l'aumônier polonais à Audun-le-Tiche (Moselle), et qui resta en fonctions jusqu'en 1972<sup>19</sup>. L'activité de la PMK se concentra alors sur des aspects religieux – conformément aux instructions relevant de l'épiscopat de Pologne. L'attitude de la PMK à l'égard des orientations politiques au sein de l'immigration polonaise en France était dorénavant subordonnée à l'attitude de tel ou tel courant envers l'Église catholique. En pratique, la ligne du nouveau recteur contribua au rapprochement évident du clergé polonais en France et de l'orientation de Stanisław Mikołajczyk, indépendant à la fois de Varsovie et des autorités exilées à Londres<sup>20</sup>.

288

D'autre part, le recteur Kwaśny décida de continuer à prier pour le président de Pologne exilé à Londres après les messes solennelles dans l'église polonaise de Paris, comme avait l'habitude de le faire le père Cegiełka<sup>21</sup>. Cette prière relevait du concordat signé entre la Pologne et le Vatican en 1925 et qui avait été résilié par le gouvernement polonais de Varsovie au mois de septembre 1945, mais pas par le gouvernement polonais de Londres.

Au début de 1945, la structure du clergé polonais en France était partagée en quatre doyennés : Paris (24 prêtres et 3 séminaristes), le Nord (25 prêtres), le Sud (29 prêtres) et l'Est (6 prêtres). Cinq prêtres travaillaient au siège de la PMK à Paris. Au lendemain de la Libération, on comptait donc 89 prêtres polonais

18 PISM, A.46/1, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 9 décembre 1946 ; *ibid.*, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 23 novembre 1946. Sur une intervention du Mgr Egidio Vagnozzi, auditeur de nonciature à Paris, voir : Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu », art. cit., p. 190.

19 PISM, A.46/14, lettre : père Franciszek Cegiełka, recteur de la PMK, à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 15 septembre 1947 ; *ibid.*, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 8 octobre 1947. Notice biographique de Kazimierz Kwaśny, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 113.

20 PISM, A.46/15, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres], au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 10 décembre 1948.

21 PISM, A.46/14, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Londres, Paris, le 8 octobre 1947 ; PISM, A.46/15, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 20 novembre 1948.

qui exerçaient leur mission en France, contre 76 à la fin de l'année 1939<sup>22</sup>. Quelques dizaines prêtres – aumôniers de la communauté polonaise en France – étaient chargés de visiter les colonies polonaises et de célébrer les messes dans les paroisses françaises. Les aumôniers polonais officiaient dans le Nord-Pas-de-Calais (excepté dans l'arrondissement de Valenciennes), à Paris et dans ses banlieues, dans les bassins industriels de Lorraine et d'Alsace, dans l'arrondissement de Montceau-les-Mines et dans la région de Saint-Étienne<sup>23</sup>. Le clergé polonais était composé principalement d'anciens prisonniers du camp de concentration de Dachau, ramenés en France le 30 mai 1945 par les soins du Comité international de l'aumônerie catholique. Selon la liste établie par le père Cegiełka et confirmée par son ami Edmond Michelet, alors président du Comité patriotique français de Dachau qui s'occupa de l'organisation des rapatriements des déportés de ce camp en France, ils étaient 111 prêtres et clercs<sup>24</sup>.

En 1947, les effectifs des aumôniers polonais commencèrent à se stabiliser. On comptait alors 59 prêtres dans le doyenné de Paris, 30 prêtres dans le doyenné du Nord, 15 dans le doyenné de l'Est, 15 dans le doyenné du Centre et 18 dans le doyenné du Sud. À ces 137 prêtres polonais subordonnés à la PMK il faut ajouter 2 prêtres polonais en Corse, 2 dépendant du diocèse de Nîmes, 4 du diocèse de Cambrai et 12 du diocèse d'Arras<sup>25</sup>.

Le clergé polonais en France avait deux périodiques : l'hebdomadaire de la PMK, *Polska Wierna* [La Pologne fidèle], et le mensuel *Głos Misjonarza* [La Voie du missionnaire], rédigé par les pallottins depuis 1944. *Polska Wierna* tirait 7 000 à 10 000 exemplaires, tandis que *Głos Misjonarza* était, lui, tiré à plus de 20 000 exemplaires. En 1947, le mensuel des pallottins changea de nom pour *Nasza Rodzina* [Notre Famille] (12 000 exemplaires). Le pallottin Piotr Oramowski était rédacteur en chef du mensuel pour enfants *Rycerzyk* [Le Petit Croisé] (tirage mensuel à 10 000 exemplaires en 1947). *Rycerzyk* était l'organe de presse de l'Union des associations des enfants polonais, faisant partie de l'UACP<sup>26</sup>. Mentionnons enfin l'organe de l'Union des associations de la jeunesse polonaise, elle aussi organisation membre de l'UACP, *Młode Serce* [Le

22 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 266-267, 298.

23 Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej », art. cit., p. 224 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie*, op. cit., p. 180.

24 BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, *Échos de la Pologne catholique*, n° 4, 27 juin 1945, p. 1 ; Franciszek Cegiełka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej », art. cit., p. 226.

25 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 300-302. Ce nombre est proche des 160 prêtres polonais dans toute la France en 1947 évoqués par Roman Dzwonkowski dans « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais » (art. cit., p. 19).

26 *Id.*, « La presse catholique polonaise en France dans les années 1923-1983 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/Revue du Nord, 1988, p. 74-76.

Cœur jeune]. Ce mensuel dirigé par le père Mieczysław Januszczak commença à paraître en décembre 1946, avant que la rédaction en chef n'en soit confiée au père Konrad Stolarek. Son tirage pouvait atteindre jusqu'à 2 500 exemplaires<sup>27</sup>.

Le clergé polonais contribuait aussi au développement de la vie associative des immigrés polonais, notamment dans le Nord de la France. En 1946, la PMK ouvrit une Maison polonaise à Roubaix, dont le principal animateur était le père Alojzy Nosal<sup>28</sup>. L'UACP, l'une des deux principales fédérations anticommunistes des associations polonaises en France, était en pratique subordonnée au recteur de la PMK.

290 Lorsque le père Kwaśny inaugura sa mission à Paris fin 1947, la situation financière de la PMK était très difficile. Le recteur Kwaśny craignait même la faillite et demanda de l'aide au comité directeur de la Relief Society for Poles à Londres<sup>29</sup>. La situation difficile, voire déplorable, des aumôniers polonais fut évoquée par Kajetan Morawski dans une lettre au ministre polonais des Affaires étrangères de Londres du mois de mai 1948. Morawski lia l'aggravation de la situation du clergé polonais en France avec la nationalisation des mines, ce qui était juste<sup>30</sup>.

Dans le même temps, le nouvel ambassadeur de la Pologne populaire, Jerzy Putrament, essayait d'améliorer les relations entre l'ambassade et la PMK, refroidies par l'attitude de l'ancien recteur, le père Cegiełka, mais aussi par celle de l'ancien ambassadeur polonais, Stanisław Skrzyszewski. Le nouvel ambassadeur encouragea le clergé polonais à collaborer avec les représentants de la Pologne populaire en France en leur proposant, entre autres, des postes de chapelains dans diverses institutions d'État polonaises. Ces tentatives restèrent vaines<sup>31</sup>.

Varsovie perdait beaucoup de crédit aux yeux de la communauté ouvrière polonaise en France du fait de son conflit avec l'Église catholique, dont l'autorité était respectée par les travailleurs.

À côté du clergé séculier, plusieurs ordres religieux polonais officiaient au lendemain de la Libération. Parmi les ordres masculins se trouvaient les

27 Gabriel Garçon, « *Le Monde serce*, journal de l'association de la jeunesse catholique polonaise KSMP en France, 1946-1953 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France*, op. cit., p. 196-205.

28 « Kronika terenowa : Francja » [Chroniques de terrain : France], *Polonia Zagraniczna*, n° 20, 15 juillet 1946 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, deuxième partie « Organisations sociales », s.l., 1954, p. 99.

29 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 34, lettre : père K. Kwaśny, recteur de la PMK, au comité directeur de la Relief Society for Poles à Londres, Paris, le 17 décembre 1947.

30 PISM, A.46/15, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministre des Affaires étrangères, Paris, le 7 mai 1948.

31 PISM, A.46/3, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, au ministère des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 6 juillet 1948 ; Franciszek Cegiełka, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu », art. cit., p. 192.

pères missionnaires lazaristes à Courbevoie (Seine), les pallottins à Paris (VII<sup>e</sup> arrondissement), les pères oblats à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) et les prêtres de la Société du Christ pour les émigrés de Pologne (fondée en 1932 par le primat de Pologne, le cardinal August Hlond), à Hesdigneul-lès-Béthune (Pas-de-Calais).

Parmi les religieuses polonaises en France, mentionnons les sœurs de Nazareth, à Paris (VI<sup>e</sup> arrondissement), les sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus au couvent de Saint-Ludan près d'Hipsheim (Bas-Rhin), les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (XIII<sup>e</sup> arrondissement), les sœurs ursulines à Virieu (Isère). Au lendemain de la Libération, neuf congrégations féminines étaient installées sur le territoire français<sup>32</sup>.

Les pallottins dirigeaient un orphelinat à Osny (Seine-et-Oise), créé en août 1945 pour 40 enfants polonais. Ils étaient issus particulièrement des familles de déportés politiques et de prisonniers de guerre. La congrégation créa aussi une école primaire et une maternelle de garçons polonais. En 1946, 53 garçons étaient inscrits dans cet établissement, dont plusieurs n'avaient pas l'âge minimum requis pour aller à l'école. L'orphelinat et l'école primaire qui y avait été attachée furent fermés en 1949. On a déjà mentionné le collège polonais Notre-Dame-des-Apôtres, géré par les pallottins depuis 1943, à Chevilly (Loiret). Depuis 1946, les pères oblats animaient dans leur Maison de La Ferté-sous-Jouarre le Centre catholique de la jeunesse polonaise. À partir de 1947, ils s'occupèrent aussi de l'internat Saint-Casimir, à Béthune, créé pour les garçons issus de l'immigration polonaise fréquentant des établissements français. Dans cet internat, les jeunes Polonais suivaient des cours complémentaires en polonais, en dehors du temps réglementaire. En 1952, l'établissement fut transféré à Vaudricourt (Pas-de-Calais)<sup>33</sup>.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul géraient l'œuvre de Saint-Casimir, à Paris (XIII<sup>e</sup> arrondissement), fondée en 1846. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'établissement administrait un orphelinat pour enfants réfugiés et une école primaire accueillant 40 à 50 filles. Nous avons déjà mentionné l'école ménagère de jeunes filles polonaises de Saint-Ludan, dirigée par les sœurs

32 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 90-91; Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 170-175.

33 BPP, vers. 4091, lettre: père C. Wędzioch, recteur par intérim de la PMK, au secrétaire général de l'UCPF, Paris, le 1<sup>er</sup> août 1945; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 408; Roman Dzwonkowski, « La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 21; *id.*, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej » [L'enseignement polonais en France après la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 7, 1983, p. 191-192, 194; Franciszek Cegielka, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej », art. cit., p. 224; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie*, op. cit., p. 184.

du Sacré-Cœur-de-Jésus. L'école, fermée en 1949, fut remplacée par un autre établissement géré lui aussi par les sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus, ouvert la même année à Fouquières-lès-Béthune (Pas-de-Calais)<sup>34</sup>.

---

34 BPP, vers. 4087, lettre : père Czesław Wędzioch, directeur de l'orphelinat polonais à Osny, au président du comité directeur de l'UCPF, Paris, le 20 novembre 1945 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, *op. cit.*, p. 92-93 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, rapport de J. Jakubowski sur la situation et les besoins des enfants et de la jeunesse polonais en France, [Paris], le 15 avril 1947, p. 1 ; BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan de travail du département culture et éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour la période 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 11 ; BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Wkład Emigracji w nauczanie polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 28 ; Roman Dzwonkowski, « Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej », art. cit., p. 191 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 409.

## LA VIE ASSOCIATIVE DES IMMIGRÉS POLONAIS EN FRANCE

L'essor et la multiplication des associations polonaises en France, et ce dès l'entre-deux-guerres, sont caractéristiques de la communauté polonaise. C'est une donnée bien connue des historiens de l'immigration. La vie associative, tout comme le phénomène des moniteurs et des aumôniers polonais, est d'ordinaire présentée comme un obstacle important à l'intégration des immigrés d'origine polonaise à la société française et aux demandes de naturalisation au sein de cette communauté.

La création et le développement de nombreuses associations polonaises en France avaient pour but de maintenir le lien des immigrés avec leur patrie, une certaine communauté morale, mais aussi de freiner l'intégration de la communauté polonaise à la société française – aussi bien les ressortissants polonais que les naturalisés d'origine polonaise. D'après le sociologue et politologue américain Lubomyr Wynar, les « organisations ethniques » se distinguent par des traits suivants :

- elles sont créées par des individus qui se sentent membres du groupe ethnique ;
- elles mènent une activité ayant pour but de satisfaire les besoins essentiels du groupe auquel ses membres appartiennent ;
- elles se considèrent comme éléments à part entière du groupe ethnique<sup>1</sup>.

Wynar distingue 14 types d'organisations ethniques, suivant leur champ d'intérêt<sup>2</sup> :

1. religieuses
2. d'entraide
3. d'aide sociale et philanthropiques
4. politiques et idéologiques
5. professionnelles
6. sociales, de loisirs et sportives
7. scientifiques

1 Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Warszawa/Kraków, PWN, 1986, p. 49.

2 *Ibid.*, p. 50, 74-75.

8. de jeunesse
9. féminines
10. d'anciens combattants
11. culturelles
12. éducatives
13. financières
14. musées et bibliothèques

Naturellement, cette typologie n'est pas la seule possible, d'autant plus qu'elle a été créée dans le contexte américain, où le statut social et juridique des groupes ethniques immigrés était bien différent de celui qui avait cours en France. Cependant, il semble que l'application de la typologie de Wynar dans l'analyse de la vie associative des immigrés polonais en France peut s'avérer pertinente, à condition que l'on omette certains types pour le cas qui nous intéresse.

294

Un autre sociologue américain, Arnold M. Rose, partagea les organisations bénévoles entre organisations instrumentales et expressives. Les organisations instrumentales ont des buts bien définis et influencent pour que ces buts soient atteints. Les organisations expressives ont quant à elles pour seul but de rassembler des gens qui veulent échanger leurs idées et opinions ou tout simplement passer du temps ensemble. Cette distinction est d'ordre typologique et non catégorielle, dans la mesure où certaines associations peuvent remplir simultanément les deux fonctions<sup>3</sup>. En croisant la typologie de Rose avec celle distinguant entre les organisations intérieures (orientées vers un changement au sein de l'organisation) et extérieures (orientés vers un changement au-delà de l'organisation), nous obtenons la typologie proposée par le chercheur polonais Grzegorz Babiński<sup>4</sup>:

- organisations ethniques extérieures et institutionnelles ;
- organisations ethniques intérieures et institutionnelles ;
- organisations ethniques extérieures et expressives ;
- organisations ethniques intérieures et expressives.

Nous partageons le point de vue de Grzegorz Babiński selon lequel une association ne rassemblant que des réfugiés politiques (ou des personnes qui se conçoivent, elles-mêmes, comme telles) ne constitue pas des organisations ethniques mais une organisation des réfugiés<sup>5</sup>. Cela ne signifie pas que des organisations ethniques ne peuvent pas se charger des questions purement

---

3 *Ibid.*, p. 75.

4 *Ibid.*, p. 80.

5 *Ibid.*, p. 79.

politiques ou se concentrer exclusivement sur ce genre de questions (le type 4 de la typologie de Wynar).

Ce chapitre a pour but d'étudier la question de la vie associative des immigrés polonais en France dans l'immédiat après-guerre, en se concentrant sur la participation des immigrés à la vie associative de la communauté polonaise en France.

## LA NAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE DES IMMIGRÉS POLONAIS DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Dans l'entre-deux-guerres, quand la communauté polonaise en France constituait un « groupe primitif<sup>6</sup> », d'après la catégorisation du sociologue américain Emerich Francis, modifiée par Grzegorz Babiński, le lien supralocal unissant les immigrés contribuait à l'essor des associations polonaises. Des leaders locaux firent leur apparition. Les premières associations polonaises en France furent créées par des Westphaliens, empreints de la culture de coopération, du sens de solidarité et de l'expérience de la vie associative polonaise telle qu'elle existait en Westphalie ou en Rhénanie. Autre héritage de la vie associative des Polonais en Allemagne : la défense de la conscience nationale comme un but important de toutes les initiatives associatives. Ces associations, à caractère confessionnel catholique pour la plupart – mais pas exclusivement, car c'étaient fréquemment aussi des Westphaliens qui avaient initié l'activité des associations polonaises de gauche<sup>7</sup> –, furent souvent même littéralement transplantées d'Allemagne en France. Par ailleurs, au sein de la communauté polonaise, tant avant qu'après les hostilités, la distinction entre des associations laïques et religieuses n'était pas évidente comme elle pouvait l'être dans le cas de la vie associative des Français<sup>8</sup>. Bien des associations religieuses entraient dans les sphères de la vie laïque, tout comme celles laïques combinaient leur activité quotidienne avec des éléments de la religion catholique, conçus souvent comme des éléments de la tradition nationale polonaise.

Pendant tout l'entre-deux-guerres, la plupart des premiers leaders locaux de la communauté polonaise en France se recrutaient parmi ce groupe de Westphaliens. Leur influence était d'autant plus importante qu'ils appartenaient

6 Cette étape se caractérise par la création du lien et de la conscience supralocaux unissant les immigrés d'une même origine qui toutefois ne sont pas encore distincts de ceux du pays d'origine. Voir : *ibid.*, p. 14.

7 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 179-180.

8 Roman Dzwonkowski, « Przywódca grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1980 » [La question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920-1980], *Studia Polonijne*, n° 5, 1983, p. 65.

à la classe ouvrière, de sorte qu'ils étaient conçus comme faisant partie de la population, davantage que les prêtres ou les moniteurs polonais<sup>9</sup>.

C'était le cas des deux principaux journaux polonais d'avant-guerre, *Narodowiec* et *Wiarus Polski* (Le Vaillant Combattant polonais). *Wiarus Polski* fut créé en 1890 à Bochum et commença à paraître à Lille en 1924. Le quotidien avait paru légalement sous le régime de Vichy, même après l'entrée des troupes allemandes dans le Sud de la France. En 1944, les autorités françaises interdirent le journal, dont la rédaction ferma. *Narodowiec* fut quant à lui fondé en 1909 à Herne et devint quotidien en 1913. Dès 1924 il eut son édition française – le quotidien était simultanément imprimé en Allemagne jusqu'en 1939 sous le titre *Naród* [La Nation]<sup>10</sup>. Contrairement à *Wiarus Polski*, la publication de *Narodowiec* fut interrompue dès l'Occupation.

296

Les associations relevant du « groupe primitif » des Polonais de France dans les années de l'entre-deux-guerres étaient pour la plupart des organisations « intérieures », selon la typologie de Babiński. La lutte active pour des intérêts du groupe au sein de la société d'accueil était encore rare<sup>11</sup>. La vie associative des Polonais en France prit son essor dans les années 1930.

Si rôle des initiatives spontanées des premiers leaders locaux fut important, on ne peut pas négliger l'influence des éléments qui ne faisaient pas partie de la masse des immigrés, notamment des prêtres polonais (surtout dans les années 1920, quand la plupart des associations faisaient ensuite partie de l'Union des associations catholiques polonaises en France) et des autorités consulaires polonaises en France (notamment dans la seconde moitié des années 1930). Dans le cas des initiatives consulaires, c'était notamment Stanisław Kara, consul général à Lille entre 1932 et 1934, puis à Paris entre 1934 et 1938, qui agissait dans le sens de la « politique de consolidation » par la voie du Conseil d'entente des Unions polonaises en France (Rada Porozumiewawcza Związków Polskich we Francji) regroupant neuf associations polonaises en France. Cette fédération ne survécut pas à la fin de mission du consul Kara en France. En revanche, son idée de créer des comités des associations locales (*komitety towarzystw miejscowych*, KTM), formés dès 1934 et dont la tâche était de rassembler

9 Id., « Geneza i rola przywódczej grupy społecznej w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1945 » [« La genèse et le rôle du groupe social meneur dans l'histoire de l'émigration économique polonaise en France, 1920-1945 »], *Przegląd Polonijny*, n°3, 1979, p. 75.

10 Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 170-171. Voir plus de détails dans : Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji, w latach 1920-1940* [La Presse et la population polonaise en France, 1920-1940], Wrocław/Warszawa/Kraków, Ossolineum, coll. « Biblioteka Polonijna/Komitet Badania Polonii PAN » [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger/Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des sciences], 1979, p. 76-80, 96, 104-115.

11 Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji*, op. cit., p. 16.

toutes les associations polonaises à l'échelle locale de chaque colonie (ou de plusieurs communes voisines) fut reprise dans de nouvelles modalités après la seconde guerre mondiale<sup>12</sup>. Tant avant la guerre qu'après les hostilités, les KTM n'avaient pas réussi à centraliser toute la vie associative polonaise en France. Cependant, au lendemain de la Libération, ils réussirent à gagner du terrain. Au mois de décembre 1938, l'Union des Polonais de France (*Związek Polaków we Francji*) fut créée, sur la base du Conseil d'entente. À la veille de la seconde guerre mondiale l'immigration polonaise en France restait très divisée sur le plan idéologique et politique, et l'Union des Polonais était vue comme l'instrument inspiré par le gouvernement polonais de la *sanacja*<sup>13</sup>.

Tadeusz Parczewski, qui était à l'époque lui-même militant anticommuniste, établit même, dans une étude sur les organisations politiques et sociales des immigrés polonais en France, la distinction entre les associations des anciens immigrés, celles créées par les Westphaliens et celles formées à l'initiative de l'ambassade de Pologne à Paris et des autorités consulaires polonaises<sup>14</sup>. Cette distinction qui est, certes, insuffisante n'était pas loin des réalités de l'entre-deux-guerres.

En 1936, 65 000 Polonais adhéraient à au moins une association en France, ce qui les plaçait au premier rang parmi toutes les nationalités étrangères dans le pays<sup>15</sup>.

D'après les données fournies pendant la seconde guerre mondiale par le Comité exécutif des émigrés polonais de France en Grande-Bretagne, à la veille des hostilités, l'Union des Polonais de France avait rassemblé environ 120 000 membres dans 27 associations et 2 300 sections locales<sup>16</sup> – mais il faut prendre en compte le fait que beaucoup de militants associatifs adhéraient à plusieurs organisations.

12 Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 331.

13 Janusz Albin, « La communauté polonaise en France et l'État polonais entre 1920 et 1939 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, Villeneuve-d'Ascq, conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3), 1999, p. 54.

14 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, deuxième partie « Organisations sociales », s.l., 1954, p. 2-3.

15 Estimations de Ralph Schor citées dans : Yves Frey, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace (1918-1948)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 220-221.

16 PISM, A.17/4, projet de la mobilisation des immigrés polonais en France, élaboré par le Comité des émigrés polonais de France, les 27 octobre et 7 novembre 1943, fol. 85. D'après les chiffres fournis par le ministère polonais de la Défense nationale (en septembre 1944), les associations membres de l'Union des Polonais de France comptaient à la veille des hostilités « plus de 100 000 » membres (BPP, vers. 4042, instruction du ministère de la Défense nationale sur le service de la protection et de la propagande en France, Londres, le 24 septembre 1944, p. 7).

Les Juifs polonais disposaient de leur propre réseau associatif, indépendant de celui des Polonais de culture catholique. Pendant l'entre-deux-guerres, leur réinsertion sociale au sein de la société française se fit surtout par leur activité au sein de la Fédération des sociétés juives de France. De nombreux immigrés entrèrent aussi au sein de *Landsgemeinschaften*, c'est-à-dire d'associations regroupant des personnes originaires de la même ville, comme Mińsk, Lublin, Kraśnik, Varsovie, etc.<sup>17</sup>.

Pendant les hostilités, la vie associative des immigrés polonais avait été autorisée dans la zone non occupée, jusqu'à l'entrée des troupes allemandes en novembre 1942. L'activité des principales organisations polonaises était interdite en zone occupée, avec toutefois une certaine tolérance envers les associations locales à caractère religieux, animées en général par des Westphaliens. En revanche, toutes les manifestations de la vie associative des Polonais étaient interdites dans les départements orientaux annexés de fait au Reich.

298

#### L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS FIDÈLES AU GOUVERNEMENT POLONAIS EN EXIL ET RASSEMBLÉES DANS L'UNION CENTRALE DES POLONAIS EN FRANCE (UCPF)

Dès la Libération, la vie associative de l'immigration polonaise reprit son cours. Après des transformations initiales des structures associatives sorties de la clandestinité, entre 1945 et 1949, la majorité des organisations polonaises en France se trouvaient sous la dépendance d'une de trois fédérations d'associations polonaises à l'échelle nationale :

- l'Union centrale des Polonais en France, fidèle au gouvernement polonais en exil ;
- l'Union des associations catholiques polonaises en France (UACP), d'obédience catholique, proche de la Mission catholique polonaise en France et, depuis 1947, de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk (c'est-à-dire indépendante des deux gouvernements polonais en concurrence) ;
- le Comité polonais de libération nationale en France (CPLN), transformé en juillet 1945 en Conseil national des Polonais de France (CNPFF), fidèle au gouvernement polonais de Varsovie et dominé par les communistes.

Dans un ouvrage précieux pour les historiens, Leon Turajczyk étudia soigneusement l'activité de ces trois fédérations et leurs relations réciproques<sup>18</sup>.

17 Nancy L. Green, « Les Juifs étrangers à Paris », dans André Kaspi et Antoine Marès (dir.), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 116.

18 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Associations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978.

En revanche, il ne se concentra que sur la vie des associations et son attitude était par ailleurs teintée de partialité (bienveillante envers le CPLN/CNPF), ce qui est dû à l'époque à laquelle son ouvrage fut publié en Pologne.

Dès la Libération, l'activité des militants associatifs polonais fidèles au gouvernement de Londres fut poursuivie sous l'autorité du Comité central de lutte (CKW), créé dans la clandestinité pendant les hostilités et qui était sorti à la lumière du jour en septembre 1944. Le rôle de l'Union des Polonais de France d'avant-guerre n'était que secondaire. Le CKW restait dominé par les socialistes, tandis qu'au sein de l'Union des Polonais prédominaient les militants catholiques, en général moins politisés. L'Union n'était presque pas active, tandis que le Comité central de lutte développa ses structures sur le terrain. Le 9 septembre 1944, le CKW annonça la publication de son *Manifeste de l'émigration*, rédigé sur la base du « Programme de la Pologne populaire », et imprimé clandestinement dans la Pologne occupée par les Allemands par le PPS-Liberté-Égalité-Indépendance (PPS-Wolność-Równość-Niepodległość, PPS-WRN).

Les responsables du gouvernement polonais en France suggérèrent à Aleksander Kawałkowski de dissoudre les structures de la POWN, organisation principale de la Résistance polonaise en France fidèle aux autorités en exil, et de mettre en place, le plus vite possible, une organisation ayant des « activités normales<sup>19</sup> », une fédération réunissant des organisations fidèles au gouvernement polonais de Londres, qui continuerait la tâche de l'Union des Polonais de France d'avant-guerre et qui inclurait les structures du Comité central de lutte. C'est pourquoi la conférence nationale, conçue comme l'assemblée constituante de la nouvelle Union centrale des Polonais en France (UCPF) et convoquée enfin les 27 et 28 mai 1945 à Paris, portait définitivement le nom d'« assemblée nationale de l'émigration polonaise en France », et non d'« assemblée de l'Union des Polonais ». Le retard dans l'organisation de cet événement était dû aux tensions internes au sein des militants fidèles au gouvernement polonais de Londres, notamment celles entre les socialistes du CKW et les militants catholiques de l'Union des Polonais d'un côté, et entre les socialistes et l'Union des associations catholiques de l'autre<sup>20</sup>.

L'UCPF, constituée lors de l'assemblée nationale de l'émigration polonaise en France, avait été créée par l'accord passé entre l'Union des Polonais de France

19 BPP, BPP 1169, lettre : Władysław Banaczyk, ministre de l'Intérieur, à A. Kawałkowski, délégué pour la France, la Belgique et les Pays-Bas du gouvernement polonais, Londres, le 22 septembre 1944, fol. 15.

20 PISM, A.17/4, lettre : Stefan Moszczyński, vice-président de l'Union des Polonais de France, au CKW, Paris, le 6 avril 1945, fol. 149. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 246.

et le Comité central de lutte, qui cessèrent ainsi leurs activités. Les associations qui faisaient partie de ces deux fédérations d'associations étaient dorénavant des organisations membres de l'UCPF, dont le siège social était situé à Paris. En dehors de l'Union restaient toutes les associations polonaises faisaient partie du Comité polonais de libération nationale en France et de l'Union des associations catholiques. Au mois de juillet 1945, la déclaration idéologique de l'UCPF fut votée, dont les deux points majeurs étaient la loyauté envers le président de Pologne en exil et la condamnation du gouvernement provisoire d'unité nationale à Varsovie<sup>21</sup>.

300

Les dirigeants de l'UCPF considéraient toutes les associations qui faisaient partie avant la guerre des fédérations d'associations polonaises (surtout de leur dernière incarnation, l'Union des Polonais de France) comme des associations membres de l'UCPF, sauf avis contraire des intéressés – ce qui fragilise les propos mettant en avant l'importance de l'UCPF. Ce point de vue résultait du fait que les responsables de l'Union centrale la concevaient comme la représentation de toute l'immigration polonaise en France reconnaissant les autorités polonaises « légales », c'est-à-dire le gouvernement polonais en exil à Londres. C'est pourquoi certaines organisations décidèrent de collaborer avec l'UCPF après avoir été déjà déclarées par l'Union comme un de ses membres. Parfois, comme dans le cas de l'Union des commerçants et artisans polonais en France, des associations longtemps conçues par l'UCPF comme faisant partie de ses membres ne se reconnaissaient pas comme telles. L'Union des commerçants et artisans polonais prit la décision de ne pas intégrer une des trois fédérations d'associations d'immigrés polonais en France, mais ses dirigeants reconnurent le gouvernement provisoire d'unité nationale de Varsovie. L'UCPF la présentant comme faisant partie de ses membres, elle était par conséquent la seule association de l'Union à reconnaître les autorités varsoviennes! Cette politique n'était que pure fiction. Mais bien entendu, l'écrasante majorité des organisations considérées par le comité directeur de l'UCPF comme ses membres étaient effectivement liées étroitement à cette fédération.

L'activité de l'UCPF fut autorisée par la France au mois de septembre 1945<sup>22</sup>. Son premier président fut Wawrzyniec Baran, chef du Parti socialiste polonais en France et ancien président du Comité central de lutte, arrivé dans l'Hexagone en 1924. La fonction de secrétaire général était assurée par Piotr Kalinowski, arrivé en France en 1922, ancien secrétaire général de l'Union des Polonais de

21 BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 22 (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées).

22 BPP, vers. 4088, circulaire : comité directeur de l'UCPF aux comités des associations locales, Paris, le 8 octobre 1945, p. 1.

France d'avant-guerre, à ce titre rémunéré par le consulat général de Pologne à Lille, ensuite adjoint du chef suprême de la POWN dans la Résistance polonaise. Il était perçu comme l'intermédiaire privilégié entre les socialistes et les milieux ecclésiastiques polonais<sup>23</sup>. Le caractère anticommuniste, « radical-social, vraiment démocratique et résolument indépendant<sup>24</sup> » de l'UCPF fut inscrit dans son rapport d'activité pour la seconde moitié de 1945. À la fin de 1945, l'Union disposait effectivement de 15 comités régionaux et 186 comités des associations locaux (KTM) dans des colonies polonaises qui constituaient les structures de l'Union proprement dite, même si les chiffres fournis par les statistiques officielles étaient d'ordinaire plus élevés (on apportait les données pour l'Union des Polonais de France d'avant-guerre) : 18 comités régionaux et 234 KTM. À la fin de 1946, l'UCPF disposait de 17 comités régionaux et 228 KTM<sup>25</sup>. En outre, certaines associations disposant de leurs propres structures verticales faisaient partie de l'UCPF, en y étant affiliées et en profitant de ses subventions. En revanche, les personnes physiques ne pouvaient pas être membres de l'UCPF mais seulement d'une ou de plusieurs de ses associations membres.

Au mois de janvier de 1947, Wawrzyniec Baran, accusé de fraudes financières, quitta ses fonctions dans les postes clés qu'il occupait dans la vie associative des immigrés polonais et fut remplacé à la tête de l'Union par Aleksander Skrodzki. Socialiste comme Baran, arrivé en France en 1923, Skrodzki était trésorier de l'UCPF entre 1945 et 1947. Avant les hostilités, il avait été secrétaire de la Main-d'œuvre étrangère du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, au sein de la CGT<sup>26</sup>.

La force de l'Union dans des colonies polonaises résultait avant tout de l'appartenance formelle des KTM à cette fédération, leur rôle augmentant par rapport à l'entre-deux-guerres. Ces KTM rassemblaient cependant le plus

23 BPP, vers. 4088, circulaire : comité directeur de l'UCPF aux comités régionaux UCPF, Paris, le 8 juillet 1945, p. 1 ; BPP, BPP 1169, certificat concernant Piotr Kalinowski, attesté par A. Kawałkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne, Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1959.

24 BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 22 ; trad. Pawel Sekowski (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées).

25 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264 ; BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 23 (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées). Voir aussi « Działalność CZP w 1946 r. » [L'activité de l'UCPF en 1946], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 4, 1<sup>er</sup> avril 1947, p. 3.

26 BPP, vers. 4090, lettre : W. Baran, président de l'UCPF, aux membres de la présidence de l'UCPF, [s.l.], le 22 janvier 1947 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 34, 15 février 1947 ; BPP, vers. 4088, note de renseignement sur le comité de rédaction du *Courrier polonais*, à autoriser par le service d'information de Radio France, [Paris], décembre 1946.

souvent tant des associations de l'UCPF que des organisations catholiques faisant partie de l'UACP et des associations non affiliées, parfois même quelques sections des associations issues du CNPF. Il n'était pas rare que l'autorité de l'Union centrale sur certains KTM fût tout à fait négligeable.

L'UCPF était néanmoins reconnue par le gouvernement polonais à Londres comme la fédération représentant l'ensemble des immigrés polonais en France, notamment ceux issus de l'ancienne immigration, qui restaient fidèles aux autorités polonaises en exil. L'Union centrale aidait les immigrés dans leurs démarches administratives en vue de l'obtention d'un « certificat de nationalité » polonaise ou d'autres documents (actes de naissance, de mariage et de décès, certificats de coutume, etc.) indispensables aux immigrés qui ne voulaient pas effectuer ces démarches auprès des consulats de la Pologne populaire. Selon l'indication de l'UCPF, les intéressés devaient écrire dans la rubrique « Observations » du formulaire de demande de document : « Je soussigné(e) [...], de nationalité polonaise, déclare expressément que je ne désire pas m'adresser aux autorités consulaires polonaises en vue de l'obtention du document dont j'ai besoin<sup>27</sup> ».

302

D'après le rapport d'activité de l'Union pour la seconde moitié de 1945, les associations de jeunesse, les associations féminines et les associations d'anciens combattants étaient les plus actives. Selon le document, 8 193 jeunes Polonais faisaient partie d'associations membres de l'UCPF répartis dans le Nord-Pas-de-Calais (la grande majorité), à Metz, à Montceau-les-Mines, à Saint-Étienne, à Moulins et à Toulouse. L'activité des associations à caractère strictement politique était moindre, et les associations regroupant l'intelligentsia polonaise résidant dans les grandes villes étaient très faibles<sup>28</sup>. Parmi les organisations de jeunesse, l'Union centrale rassemblait aussi l'Union des éclaireurs polonais en France (Związek Harcerstwa Polskiego we Francji, ZHP), créée en 1936 et dont l'importance était primordiale, accompagnée par l'Association des amis des éclaireurs polonais en France (Związek Kół Przyjaciół Harcerstwa Polskiego we Francji), présidée en novembre 1944 par Walerian Budzyński, de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), et en 1948 par M. Kozal de Harnes (Pas-de-Calais), dont l'activité à l'époque était quasi nulle<sup>29</sup>. En 1948, la présidente de

27 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/l, instruction : présidence de l'UCPF aux comités régionaux de l'UCPF, [Paris], le 17 janvier 1946.

28 BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et 31 décembre 1945, fol. 24, 30 (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées).

29 Walerian Budzyński, « Związek Kół Przyjaciół Harcerzy do Kół Przyjaciół Harcerswa Polskiego we Francji » [L'Association des amis des éclaireurs aux cercles locaux des Amis des éclaireurs polonais en France], *Sztandar*, n° 20, novembre 1944, p. 4 ; BPP, vers. 4090, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

la ZHP, Maria Zdziarska-Zaleska, décida de quitter l'UCPF, s'attachant au bloc catholique pour entrer en 1949 au sein du Congrès de la Polonia de France. Dès les premiers mois de 1948, le nouveau règlement intérieur des éclaireurs confirmait en effet que le but de l'association était le travail avec la jeunesse polonaise « dans l'esprit polonais et catholique<sup>30</sup> ». Au mois de mars 1949, la ZHP en France comptait environ 5 000 adhérents et adhérentes<sup>31</sup>.

L'autre organisation rassemblant la jeunesse polonaise était l'Union des sociétés de gymnastique « Sokols polonais en France » (Związek Towarzystw Gimnastycznych « Sokół »), à caractère sportif, créée en 1926 à Lens et dirigée après la guerre par Franciszek Grzona de Lens, ensuite par Walenty Porzucek de Liévin (Pas-de-Calais). La structure des « Sokols » en France s'étendait aussi en Belgique et aux Pays-Bas. Selon les données apportées par Leon Turajczyk, en 1946 les « Sokols » français comptaient plus de 8 000 membres. Même si leur activité en France était visible, les « Sokols » français comptaient deux fois moins d'adhérents en 1948 qu'à la veille des hostilités. La Société gymnastique et sportive « Strzelec » [Tireur] (Towarzystwo Gimnastyczno-Sportowe « Strzelec »), dont le siège social était à Lens, était une organisation paramilitaire pour la jeunesse, dirigée par Stefan Moszczyński. Contrairement aux « Sokols », la Société « Strzelec » n'avait, au lendemain de la Libération, presque aucune activité. Mentionnons aussi la Fédération des sociétés de tir (Związek Bractw Kurkowych), créée avant la guerre à Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais). En 1947, l'organisation était présidée par Józef Piszto<sup>32</sup>. En 1949, cette organisation quitta l'UCPF pour intégrer le Congrès de la Polonia de France nouvellement créé.

L'Association polonaise de football en France (Polski Związek Piłki Nożnej we Francji, PZPN), dont le siège était à Lens, jouissait d'une grande autonomie

30 « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 19, juin 1946 ; BPP, vers. 3220, règlement intérieur de la ZHP en France, voté lors de la réunion du comité directeur de la ZHP, le 18 janvier 1948 ; BPP, vers. 4090, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

31 BPP, vers. 3220, lettre : Jerzy Jankowski à Zdeněk Švrček, Paris, le 12 mars 1949.

32 BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; *ibid.*, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948 ; BPP, fonds Z. Lubicz Zaleski, vers. 3883/2, plan du travail du département culture et l'éducation de la PWML entre avril et juillet 1948 et pour la période 1948-1949, Paris, le 5 avril 1948, p. 13 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, *op. cit.*, p. 84 ; Bernard Woltmann, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, 1992, p. 212, 216-217 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 291. Gabriel Garçon traduit « Związek Bractw Kurkowych » par « l'Union des sociétés [confréries] de ball-trap ». Voir : Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, p. 145 (réf. 174).

au sein de l'UCPF. Existant sous ce nom depuis 1938, elle organisait des compétitions entre des clubs composés d'immigrés. Lors de son assemblée plénière du mois de janvier 1946, la PZPN fédérait 12 clubs de football et un mois plus tard déjà 27 clubs avec quelque 4 000 membres, dont 843 footballeurs actifs. La présidence de l'association fut confiée à Antoni Radoła<sup>33</sup>. En 1945, parmi les clubs, 14 équipes du Nord-Pas-de-Calais rivalisaient pour gagner le championnat de la PZPN en France, dans les deux groupes régionaux, de Lens et de Harnes<sup>34</sup>. La PZPN quitta l'Union centrale en 1947, afin de garder des liens avec la Pologne et pouvoir recevoir des subventions de la part des autorités polonaises de Varsovie, dans le contexte de la crise financière de l'UCPF<sup>35</sup>. Au mois de septembre 1947, la PZPN reprit l'organisation du championnat régulier, auquel participèrent 24 clubs<sup>36</sup>. En 1949, plusieurs scissions eurent lieu au sein de la PZPN en France. Une partie des membres de la direction prit la décision d'intégrer le CNPF tandis que d'autres créèrent une nouvelle organisation sous le même nom, opposée à l'intégration à la fédération d'associations polonaises fidèles à Varsovie. Cette nouvelle PZPN était présidée par Stanisław Surma<sup>37</sup>.

Quant aux organisations féminines, l'Union centrale comptait parmi ses membres l'Union des sociétés féminines polonaises en France (ou l'Union des sociétés des femmes polonaises, *Związek Towarzystw Kobietych*), l'Union pour le travail civil des femmes (*Związek Pracy Obywatelskiej Kobiet*) et l'Association des femmes polonaises diplômées (*Związek Kobiet z Wyższym Wykształceniem*), cette dernière étant élitiste. L'Union des sociétés féminines polonaises en France était active dans le Nord de la France, où elle était implantée depuis 1926. Au milieu de l'année 1946, l'organisation comptait environ 5 000 membres. Sa présidente, Katarzyna Konopczyńska, d'Escaudain (Nord), était aussi membre du Comité central de lutte (CKW), et vice-présidente de l'UCPF. La fête du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Union des sociétés féminines, à Dourges (Pas-de-Calais), en septembre de la même année, réunit environ 1 000 Polonaises<sup>38</sup>.

33 Bernard Woltmann, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 215 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 10, 25 février 1946.

34 « Sport », *Sztandar Polski*, n° 27, 1<sup>er</sup> juillet 1945, p. 2. Il s'agissait des équipes suivantes : la Gwiazda Bully, l'Urbania Lens, le Rapid Lens, le Promień Montigny, le Naprzód Rouvroy, la Diana Liévin, le Naprzód Grenay, la Gwiazda Lens, le Kurier Harnes, l'Iskra Évin, le Ruch Carvin, la Legia Fouquières, la Warta N. [Nœux-les-Mines ?], le Rapid Ostricourt.

35 Bernard Woltmann, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 215.

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*

38 BPP, vers. 4087, lettre : Wawrzyniec Baran, président de l'UCPF, à Józef Kupś, membre de la direction de l'Union des agriculteurs polonais, [Paris], le 16 mai 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 17, 1<sup>er</sup> juin 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 25, 1<sup>er</sup> octobre 1946.

Lors de la deuxième assemblée plénière de l'Union, tenue à Waziers (Nord), au mois de juin 1947, l'organisation comptait déjà plus de 6 000 adhérentes<sup>39</sup>. Après les hostilités, l'Union pour le travail civil des femmes, présidée par Jadwiga Ostrowska, ne joua pas un rôle actif parmi les anciens immigrés. En revanche, cette association gérait, dans la première moitié de 1945, un foyer pour des personnes déplacées polonaises venues d'Allemagne (soldats, anciens prisonniers de guerre ou déportés pour des travaux forcés). Ce foyer était situé dans le bâtiment de la Maison polonaise à Paris, jusqu'à ce que celle-ci soit réquisitionnée par les représentants des autorités polonaises de Varsovie<sup>40</sup>.

Les associations d'anciens combattants, rassemblant d'anciens immigrés polonais, étaient regroupées au sein de la Fédération des unions des anciens combattants polonais en France (Federacja Polskich Związków Obrońców Ojczyzny, FPZOO), dirigée par Franciszek Kędzia, mineur de Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), vice-président de l'UCPF et président du comité régional Nord de l'UCPF. Créée en 1936, la Fédération était basée à Waziers (Nord). Après la Libération, son siège social fut transféré à Paris, mais son activité resta principalement concentrée dans le Nord de la France<sup>41</sup>. Parmi les associations faisant partie de cette Fédération, on trouvait :

- l'Association des réservistes et des anciens combattants polonais (Związek Rezerwistów i byłych Wojskowych we Francji), créée en 1929 et reconstituée dès la Libération, sous la direction de Franciszek Kędzia. En 1945 l'association comptait 162 sections réunies dans 8 districts. Jusqu'en septembre 1946, le nombre de sections diminua à 153 et l'association revendiquait alors 4 000 membres<sup>42</sup> ;
- l'Union des anciens de la Résistance polonaise en France POWN (Stowarzyszenie byłych Członków POWN), créée au mois de novembre 1945, rassemblant les membres de l'organisation principale de la Résistance polonaise en France. En septembre 1946, l'Union comptait

39 « Zw.[iązek] Towarzystw Polek stale wzrasta » [L'Union des sociétés féminines augmente toujours], *Gazeta Ludowa*, n° 22, 15 juin 1947, p. 5.

40 BPP, vers. 4087, lettre : présidence de l'UCPF à J. Ostrowska, présidente de l'Union pour le travail civil des femmes, [Paris], le 20 août 1946 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 25, lettre de remerciements : comité directeur de l'Union pour le travail civil des femmes à la direction de la CRP en France, Paris, le 20 juin 1945.

41 BPP, vers. 4087, invitation au 10<sup>e</sup> anniversaire de la FPZOO, Waziers, le 31 juillet 1946 ; BPP, vers. 4090, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

42 Franciszek Kędzia, « Odezwa do był.[ych] Kombatantów Rez.[erwistów] i był.[ych] Wojsk. [owych] » [Appel aux anciens combattants réservistes et anciens militaires], *Sztandar*, n° 13, novembre 1944, p. 4 ; BPP, vers. 4088, Leon Strutyński, secrétaire général de l'Union : rapport sur la reprise d'activité de l'Association des réservistes et des anciens combattants polonais en France, préparé à l'assemblée générale de l'association à Douai, [avant le 26 août 1945], p. 1, 3-4 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 26, 15 octobre 1946.

- environ 4 000 membres réparties dans 300 sections locales. L'organisation était dirigée par Franciszek Kędzia puis, à partir de 1948, par Czesław Bitner. Aleksander Kawałkowski en devint le président d'honneur<sup>43</sup> ;
- l'Union des anciens insurgés de la Grande-Pologne (Związek Powstańców Wielkopolskich), créée en 1932 et présidée au lendemain de la Libération par W. Budzyński. En septembre 1946, elle comptait 8 sections et environ 350 membres<sup>44</sup> ;
  - l'Union des officiers polonais de réserve (Związek Oficerów Rezerwy), dont le siège social était à Lille, et présidée par Władysław Lach, de La Madeleine (Nord)<sup>45</sup> ;
  - l'Union des sous-officiers de réserve (Związek Podoficerów Rezerwy), constituée en 1934 et dirigée après la seconde guerre mondiale par Józef Strzemzalski. En septembre 1946, l'association revendiquait environ 200 membres, rassemblés dans 6 sections<sup>46</sup>. Trois ans plus tard elle quitta l'UCPF pour rejoindre le Congrès de la Polonia de France nouvellement créé ;
  - l'Union des légionnaires (Związek Legionistów i Peowiaków), dont le siège social était à Lens, présidée au lendemain de la Libération par Karol Pustelnik d'Haillcourt (Pas-de-Calais). Son activité était presque nulle<sup>47</sup>.

43 BPP, BPP 1168, protocole de la conférence constitutive de l'Union des anciens de la POWN, Paris, le 4 novembre 1945, fol. 50 ; *ibid.*, lettre : A. Kawałkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne en France, au colonel Antoni Szymański, chef de la PWML, Paris, le 10 novembre 1945, fol. 49 ; *ibid.*, compte rendu de l'assemblée plénière de l'Union des anciens de la POWN, Lille, le 3 mars 1946, fol. 62 ; PISM, A.17/25, compte-rendu de la 2<sup>e</sup> assemblée plénière de l'Union des anciens de la POWN qui se tint le 4 juillet 1948, Lille, le 3 septembre 1948, fol. 252-255.

44 Peut-être s'agit-il de Walerian Budzyński, de Marles-les-Mines, qui était président de l'Union des commerçants et artisans polonais en France et, juste après la Libération, président de l'Association des amis des éclaireurs polonais en France. PISM, A.46/14, mémorandum de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947. L'insurrection en Grande-Pologne eut lieu au tournant des années 1918-1919 lorsque les Polonais de cette région se dressèrent contre les Allemands pour assurer l'appartenance de ces territoires à la Pologne reconstituée. Cette insurrection fut un succès.

45 BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; PISM, A.46/14, mémorandum de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, liste des institutions, organisations et associations polonaises en France au 11 avril 1951, p. 2 ; *ibid.*, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, *op. cit.*, p. 47.

46 BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; PISM, A.46/14, mémorandum de la FPZOO, Lille, le 8 février 1947 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, liste des institutions, organisations et associations polonaises en France au 11 avril 1951, p. 2.

47 « Sprawozdania i komunikaty » [Informations et communiqués], *Sztandar*, n° 22, décembre 1944, p. 4 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 292 (réf. 159). Les « légionnaires » étaient les anciens soldats des trois brigades des légions polonaises, créées en 1914 et 1915 sur la base de deux légions (orientale et occidentale) formées en 1914 sous le commandement de Józef Piłsudski et ayant participé aux combats de la première guerre mondiale dans les rangs de l'armée de l'Autriche-Hongrie. En 1916, les légions furent transformées en corps auxiliaires polonais, qui furent dissous

- l'Union des anciens de l'armée Haller (ou l'Union des anciens combattants de l'armée polonaise en France / l'Union des vétérans de l'armée polonaise en France; Związek Hallerczyków), dont l'activité était presque nulle, la majorité de ses membres passant sous l'égide du Conseil national des Polonais;
- l'Amicale des engagés volontaires polonais de l'armée française (ou l'Union des anciens « Bayonnais »; Związek Bajończyków), n'existant plus pratiquement au lendemain de la seconde guerre mondiale (3 membres!)<sup>48</sup>;

L'Union des familles des anciens combattants polonais (Związek Rodzin Polskich Obrońców Ojczyzny) faisait également partie de la FPZOO. Constituée en 1934, cette association réunissant notamment les femmes ou les veuves d'anciens combattants comptait en septembre 1946 200 membres répartis dans 6 sections locales sur tout le territoire français. Elle fut présidée à partir de 1947 par Zofia Ciszewicz, de Quiévrechain (Nord)<sup>49</sup>. Il faut aussi mentionner l'Union des mutilés de guerre en France (Związek Inwalidów Wojennych we Francji), dont le siège social était initialement localisé à Lens, avant d'être transféré à Paris. L'association était dirigée par Józef Meller, de Sallarmines (Pas-de-Calais), puis, à partir de 1948, par Bolesław Jagiełowicz, de Paris. Mais cette organisation ne rassemblait qu'une minorité des membres qu'elle comptait avant guerre, d'autant plus qu'à la fin de 1948, Józef Meller et ses adhérents au sein de l'Union firent scission, en formant l'Union des mutilés de guerre en France du Nord (*Związek Inwalidów Wojennych Francji Północnej*), dont le siège social était situé à Lille. La majorité des sections de l'Union des mutilés de Guerre intégra en 1945 le Conseil national des Polonais<sup>50</sup>.

---

en février 1918. En avril 1917, une partie des légions donna naissance aux Forces armées polonaises (Polnische Wehrmacht) qui ensuite se trouvèrent à l'origine de l'armée polonaise après la reconstitution de la république de Pologne. L'Union des légionnaires rassemblait aussi les anciens membres de l'Organisation militaire polonaise (Polska Organizacja Wojskowa, POW), à caractère clandestin, créée en 1914 dans le royaume de Pologne, c'est-à-dire sur les territoires polonais soumis à la Russie. Jusqu'en 1917, ce furent Piłsudski puis Edward Śmigły-Rydz qui en assurèrent le commandement suprême.

- 48 BPP, vers. 4087, protestation de la FPZOO au ministre de l'Intérieur de la France, Paris, le 17 août 1946; Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 292 (réf. 159). Les « Bayonnais » (Bajończycy) étaient les volontaires de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon C de 2<sup>e</sup> régiment de marche du 1<sup>er</sup> régiment étranger, constituée dans les rangs de la Légion étrangère à Bayonne en 1914 et ayant combattu contre les Allemands jusqu'en 1915. La majorité des anciens « Bayonnais » rejoignit ensuite l'armée Haller.
- 49 BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947.
- 50 *Ibid.* ; « Apel Związku Inwalidów » [Appel de l'Union des invalides], *Gazeta Ludowa*, n° 1, 3 janvier 1947, p. 8; « Inwalidzi polscy we Francji. Walne Zgromadzenie P.Z.I.W. w Paryżu » [Les mutilés polonais en France. L'assemblée plénière de l'Union des mutilés de guerre polonais à Paris], *Placówka*, n° 12, 18 septembre 1948, p. 4; Małgorzata Nossowska, *O Francuzce, która pokochała Polskę: Rosa Bailly i stowarzyszenie Les Amis de la Pologne* [À

Cependant, une partie des anciens membres de la POWN n'avait pas rejoint les rangs de l'Association des anciens, créée le 4 novembre 1945 à l'initiative d'Aleksander Kawałkowski, et décida plutôt de grossir les rangs de l'Association des résistants combattants polonais en France (Związek Uczestników Polskiego Ruchu Oporu we Francji, ZUPRO ; initialement Związek b. Członków POWN, Jeńców, Inwalidów oraz Żołnierzy z Polskich Jednostek), dirigée par le colonel Antoni Zdrojewski dit « Daniel », et dont le premier adjoint était le père Franciszek Cegiełka<sup>51</sup>. En 1945, Zdrojewski avait été appelé à Londres par les autorités militaires en exil mais il ne se subordonna pas, ce qui lui valut d'être en conflit avec le gouvernement de Londres. La ZUPRO n'entra pas au sein de l'UCPF, gravitant de plus en plus autour de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk, représentée en France par Michał Kwiatkowski et son journal *Narodowiec*, et par les responsables de la Mission catholique polonaise en France. Dans les années 1945-1947, le colonel Zdrojewski jouissait des faveurs des autorités militaires françaises et présenta des candidats aux décorations françaises, sans avis préalable de Kawałkowski. En 1947, quand fut reconnue à Kawałkowski la possibilité de présenter des candidats aux décorations françaises, Zdrojewski réclama que les demandes formulées par l'ancien chef suprême de la POWN soient cosignées par « Daniel » – ce qu'avait précisément réclamé Kawałkowski en 1945 à l'égard des demandes formulées par Zdrojewski<sup>52</sup>. Les deux associations finirent par se réconcilier en 1948. En 1949, la ZUPRO allait intégrer les rangs du Congrès de la Polonia de France.

L'autre association d'anciens combattants, très proche du Parti paysan polonais (PSL) en France, était l'Union des anciens combattants de la 2<sup>e</sup> division de chasseurs internés en Suisse (Związek byłych Żołnierzy II Dywizji Strzelców Pieszych internowanych w Szwajcarii). Créée au lendemain de la guerre, cette association était présidée par Marian Wacław Pompa, secrétaire du comité central du PSL en France et elle ne rejoignit pas l'UCPF. Le PSL tint de nombreuses réunions dans les locaux de cette association dont le siège social se trouvait à Troyes (Aube), avant d'être transféré à Paris en mars 1947<sup>53</sup>.

---

propos d'une Française qui est tombée amoureuse de la Pologne : Rosa Bailly et l'association Les Amis de la Pologne], Lublin, Wydawnictwo UMCS [Presses universitaires de l'université Marie-Curie-Skłodowska de Lublin], 2012, p. 354 (réf. 141).

51 BPP, BPP 1168, protocole de la conférence constituante de l'Union des anciens de la POWN, Paris, le 4 novembre 1945, fol. 51 ; *ibid.*, lettre : A. Kawałkowski, ministre plénipotentiaire de Pologne en France, au colonel Antoni Szymański, chef de la PWML, Paris, le 10 novembre 1945, fol. 49 ; « Związek byłych członków POWN » [L'Union des anciens de la POWN], *Dziennik Polski i Dziennik Żołnierza* [Journal polonais et Journal du soldat] (Londres), n° 267, 10 novembre 1945, p. 4.

52 PISM, A.46/14, notice relative aux objections formulées par le colonel A. Zdrojewski auprès du colonel Jossé, faite par A. Kawałkowski, [Paris, 1947].

53 « Walny Zjazd » [L'assemblée plénière], *Gazeta Ludowa*, n° 25, 1<sup>er</sup> novembre 1946, p. 6 ; Wacław Marian Pompa, « Zjazd Związku B.[yłych] Intern.[owanych] » [L'assemblée de l'Union

La Fédération des ouvriers et émigrés polonais en France (*Federacja Robotników i Emigrantów Polskich*, FREP), rattachée à la CGT, s'occupait de la situation et du statut social des travailleurs polonais en France, question dont nous traiterons plus bas.

Les ouvriers agricoles et cultivateurs polonais pouvaient adhérer à l'Union des colons polonais (*Związek Osadników Polskich*), créée en 1932. Le nom de l'association fut changé lors de l'assemblée plénière de janvier 1945 pour l'Union des agriculteurs polonais (*Związek Rolników Polskich*). Le siège social de l'association, jusque-là situé à Toulouse, fut transféré à Paris. Durant l'entre-deux-guerres, les ouvriers agricoles n'avaient pas trop participé à la vie associative de sorte que c'étaient surtout les fermiers, les métayers et les propriétaires polonais de sept départements situés sur l'axe Toulouse-Agen-Périgueux-Limoges qui y étaient représentés. Le changement de nom avait pour but d'étendre la base sociale de l'association aux ouvriers agricoles polonais. Le secrétaire général du comité directeur de cette Union des agriculteurs polonais était Aleksander Janowski, militant polonais habitant à Toulouse. Entre 1945 et 1946, le président de l'association était Sylwester Lesisz, de Damet (Dordogne), qui fut aussi vice-président de l'UCPF. Au début de 1946, il fut remplacé à la tête de l'Union des agriculteurs par Edward Darul du département Tarn-et-Garonne. L'association jouissait d'une large autonomie, et était l'organisation prolondonienne la plus importante de la région toulousaine. D'après le rapport de l'assemblée plénière de l'Union des agriculteurs polonais du mois de février 1946, l'association revendiquait alors 3 493 membres, répartis dans 80 sections présentes dans 12 régions. Elle comptait 60 % de métayers, 30 % de fermiers et 10 % de propriétaires, la part des ouvriers agricoles restant toujours infime.

En novembre 1947, une partie majoritaire de militants de l'association décida de s'affranchir de l'UCPF, créant ainsi une scission au sein de l'Union des agriculteurs polonais. Parmi ces scissionnistes, le secrétaire général Janowski et le nouveau président Józef Kupś, qui intégra par la suite les rangs du CNPF. Une partie minoritaire des membres de l'association, dorénavant dirigée par Roman Kubiak, du département de l'Allier, restèrent fidèles à l'UCPF. L'association se trouva par conséquent profondément divisée et très affaiblie<sup>54</sup>.

des anciens internés], *Gazeta Ludowa*, n° 30, 6 décembre 1946, p. 6 ; « Z naszej gromady » [De notre colonie], *Gazeta Ludowa*, n° 10, 7 mars 1947, p. 4 ; BPP, vers. 5011, lettre : comité central du PSL en France à la présidence du PSL à l'étranger [aux États-Unis], Paris, le 5 février 1948.

54 PISM, A.17/4, compte rendu de l'assemblée plénière de l'Union des colons polonais en France, tenue le 28 janvier 1945 à Toulouse, fait par l'ambassade de Pologne à Paris, Paris, le 2 février 1945, fol. 102-103 ; BPP, vers. 4115, compte rendu de l'assemblée plénière de l'Union des colons polonais en France, tenue le 28 janvier 1945 à Toulouse, fait par le président du

Les membres de la direction du PSL en France animaient une autre association à caractère agricole, l'Association des sociétés d'élevage polonaises (Związek Polskich Towarzystw Hodowlanych), dont le siège social se trouvait à Douai (Nord). Jusqu'en 1947, l'association faisait partie de l'UCPF, même si son président, Władysław Krawczyk, de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), était aussi président du PSL en France<sup>55</sup>. En juin 1947, l'assemblée plénière de l'association, dont l'activité n'était pas importante, prit la décision d'intégrer le CNPF<sup>56</sup>. L'importance de cette association n'était pas grande.

La principale association socialiste au sein de l'UCPF était l'Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en France (Towarzystwo Uniwersytetu Robotniczego, TUR), créée en 1928, et dont le siège était situé à Lens<sup>57</sup>. Son but était l'augmentation du niveau de la formation générale des ouvriers adultes. Avant les hostilités, la TUR en France constituait une branche étrangère de l'association, soumise à l'influence du Parti socialiste polonais (PPS) en Pologne. La plupart de leurs cellules avaient leur siège dans le Nord de la France, notamment dans le Pas-de-Calais. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la branche française de la TUR s'était déclarée indépendante vis-à-vis de la direction varsoivienne de l'association, devenue une structure dépendant du PPS légal dans la Pologne populaire (dont la ligne politique était procommuniste) et du PPR. Le président du comité directeur de la TUR en France était Wincenty Jaśniewicz, socialiste issu de l'ancienne immigration, habitant à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais)<sup>58</sup>. En 1947, la TUR disposait en

310

---

comité régional de l'Union des agriculteurs polonais à Toulouse, Toulouse, le 6 février 1945 ; BPP, vers. 4087, lettre : Michał Tomasik au comité directeur de l'UCPF, le 12 mars 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 12, 23 mars 1946 ; BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul polonais à Toulouse, R. Wodzicki, sur la situation des Polonais du Sud-Ouest de la France, [Toulouse], le 11 juin 1946, fol. 128 ; *ibid.*, lettre : R. Wodzicki à A. Kawałkowski, Toulouse, le 22 juillet 1946, fol. 131 ; BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; *ibid.*, lettre : comité directeur de l'Union des agriculteurs polonais au comité directeur de l'UCPF, Toulouse, le 12 janvier 1948 ; PISM, A.46/15, lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 10 mars 1948 ; BPP, vers. 4090, lettre : comité directeur de l'Union des agriculteurs polonais, présidé par J. Kupś, au comité directeur de l'UCPF, Toulouse, le 22 avril 1948 ; *ibid.*, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

55 BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; *ibid.*, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, liste des institutions, organisations et associations polonaises en France au 11 avril 1951, p. 3.

56 « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, n° 23, 1<sup>er</sup> juillet 1947, p. 8.

57 BPP, vers. 3269, statuts de la TUR en France, art. 3, [s.l.n.d.].

58 *ibid.*, procès-verbal du VII<sup>e</sup> congrès de la TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 9 ; BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947.

France de 25 sections locales, dont 10 dans le Pas-de-Calais (comptant presque 200 membres), 9 dans le Nord (avec plus de 150 membres), une section à Paris (27 membres) et 5 dans d'autres régions de France (comptant environ 100 membres)<sup>59</sup>.

Une certaine partie des anciens combattants polonais et des sympathisants du régime politique polonais d'avant-guerre animaient l'activité de la Fédération des sociétés culturelles polonaises en France « Józef Piłsudski » (Towarzystwo Kulturalno-Oświatowe im. Józefa Piłsudskiego). Le caractère de cette association était semblable à celui de la TUR, mais son orientation politique était différente. Le siège social de la Fédération se trouvait à Saint-Julien-les-Villas (Aube). L'activité de cette association existant depuis les années 1920 et présidée par Jan Kołczak, de Troyes (Aube), était peu développée au sortir de la seconde guerre mondiale. Elle comptait, en mars 1946, 45 sections locales rassemblées dans les 4 structures régionales<sup>60</sup>.

Il faut aussi mentionner l'Union des sociétés de théâtre (Związek Towarzystw Teatralnych), l'Union des sociétés de musique (Związek Towarzystw Muzycznych) et l'Union des cercles de chant (Związek Towarzystw Śpiewaczych ou Związek Kół Śpiewaczych), membres, avant les hostilités, de l'Union des Polonais de France.

Lors de son assemblée plénière qui se tint en octobre 1945 à Douai (Nord), l'Union des sociétés de théâtre, créée en 1924 dans la même ville et présidée après la Libération par Władysław Jędrzejewski, de Somain (Nord), était composée de 33 cercles de théâtre. Dans la moitié de l'année 1948, l'Union était dirigée par Józef Maciejewski, de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais)<sup>61</sup>. L'association quitta l'UCPF en 1949, lorsqu'elle intégra les rangs du nouveau Congrès de la Polonia de France.

En mars 1946, lors de l'assemblée plénière de l'Union des sociétés de musique – créée en 1926 et parfois nommée aussi « Union des sociétés musicales » –, les délégués de 15 associations musicales se prononcèrent pour la continuation de la coopération étroite avec l'UCPF. L'association était alors dirigée par

59 BPP, vers. 3269, liste des comités régionaux et sections locales de la TUR en France, [1947]. Lors du congrès de la TUR, à Lens, en octobre 1945, on dénombra 26 sections locales. *Ibid.*, procès-verbal du VII<sup>e</sup> congrès de la TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 2.

60 « Komunikaty związków i towarzystw » [Communiqués des unions et sociétés], *Sztandar Polski*, n° 27, 1<sup>er</sup> juillet 1945, p. 2 ; BPP, vers. 4087, lettre : comité directeur de la Fédération des sociétés culturelles polonaises en France « Józef Piłsudski » au comité directeur de l'UCPF, Paris, le 20 mars 1946 ; BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 19.

61 « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 5, novembre 1945 ; BPP, vers. 4087, lettre : présidence de l'UCPF à W. Jędrzejewski, président de l'Union des sociétés de théâtre, [Paris], le 3 janvier 1946 ; BPP, vers. 4090, liste des organisations groupées dans l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 30 juin 1948.

Wojciech Matysiak, d'Avion (Pas-de-Calais), puis, à partir de 1947, par Karol Pasz de Marles-les-Mines. L'association quitta l'Union centrale en mai 1948 pour intégrer l'Union des associations catholiques<sup>62</sup>.

Quant à l'Union des cercles de chant, association créée en 1922 et dirigée après guerre successivement par Czacharowski et Bronisław Lech, elle adhéra à l'UACP. Les négociations menées en 1947 par la direction de l'UCPF visant à faire revenir l'association en son sein échouèrent. Au cours des années 1945-1946 déjà, la majorité des chorales religieuses adhérant à l'Union des cercles de chant entrèrent dans le « bloc catholique », constituant ainsi une organisation distincte : l'Union des chorales paroissiales<sup>63</sup>.

Au sein de l'UCPF se trouvait aussi une organisation professionnelle, l'Association des ingénieurs et techniciens polonais en France (Stowarzyszenie Inżynierów i Techników Polskich we Francji, AITPF), présidée par l'industriel et ingénieur Adam Bogdan Rozen. L'association, créée en 1917, comptait à la fin des années 1940 environ 100 membres<sup>64</sup>. L'AITPF et l'Association des femmes polonaises diplômées étaient les seules organisations représentant l'intelligentsia polonaise. D'autres organisations professionnelles avaient fait le choix de rester en dehors des fédérations d'associations. C'est le cas de l'Union des commerçants et artisans polonais (Związek Kupców i Rzemieślników Polskich we Francji), enregistrée officiellement en 1933 et dont le siège était à Lens. Au moment de sa dissolution en 1940, l'Union des commerçants et artisans polonais revendiquait environ 1 000 membres. Après la Libération, l'association fut recrée, présidée par Walerian Budzyński (qui fut également, immédiatement après la Libération, président de l'Association des amis des éclaireurs polonais en France). Son caractère indépendant s'inscrivait dans la logique de la neutralité

62 BPP, vers. 4087, compte-rendu de l'assemblée plénière de l'Union des sociétés de musique, tenue le 10 mars 1946 à Lens, Lens, le 14 mars 1946 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 15, 4 mai 1946 ; BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947 ; *ibid.*, lettre : comité directeur de l'Union des sociétés de musique à l'UCPF, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), le 29 mai 1948 ; Gabriel Garçon, « La jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France*, *op. cit.*, p. 127.

63 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 308 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 323 ; PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 262-263. Gabriel Garçon utilise le nom « Union des cercles de chant » dans l'ouvrage susmentionné et « Union des chorales » dans un autre texte (voir : Gabriel Garçon, « La jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », *art. cit.*, p. 127).

64 BPP, vers. 3215, rapport sur l'action sociale et économique de l'Union des réfugiés de guerre polonais entre le 15 octobre 1949 et le 30 juin 1950, p. 6 ; Jan Gruszyński, « Integracja religijna Polaków we Francji » [L'Intégration religieuse des Polonais en France], *Studia Polonijne*, n° 4, 1981, p. 567. Voir aussi BnF, 4-WZ-6441 : *Association des ingénieurs et techniciens polonais en France – 50 ans*, [brochure], juin 1969.

dans les querelles politiques polonaises de l'époque<sup>65</sup>. Par ailleurs, le caractère strictement neutre de cette organisation professionnelle contribuait à faire dire à l'UCPF d'un côté, et au CNPF de l'autre qu'elle appartenait à l'un ou l'autre « courant » de la vie associative polonaise en France. Dès 1947, les dirigeants de l'Union des commerçants et artisans polonais en France rendirent des visites de courtoisie et d'affaires aux représentants des organisations homologues en Pologne<sup>66</sup>. Bien que le rapprochement pragmatique avec les autorités de la Pologne populaire fût manifeste, le XI<sup>e</sup> congrès de l'Union, tenu en mai 1949 à Lens, confirma la neutralité politique de l'association<sup>67</sup>. En 1949, l'Union des commerçants et artisans polonais en France était présidée par Franciszek Jasiński. Les effectifs de l'organisation comptaient alors plus de 1 000 membres (soit environ 80 % de l'ensemble des Polonais représentant ces métiers en France), dont 700 dans les deux départements septentrionaux<sup>68</sup>.

De même, les principales associations à caractère intellectuel restaient en dehors des fédérations d'associations polonaises. Parmi celles-ci, il faut mentionner la Société historique et littéraire polonaise (Towarzystwo Historyczno-Literackie) à Paris, qui reprit son activité en juillet 1946, cinquante-trois ans après sa dissolution, grâce aux membres de la Bibliothèque polonaise de Paris (Biblioteka Polska w Paryżu) – et cela même si les institutions et le groupe gravitant autour de la Bibliothèque restaient en contact étroit avec les milieux des anticommunistes polonais, notamment avec les militants de la SPK<sup>69</sup>.

Autre exemple d'une association indépendante de toutes les fédérations d'associations polonaises, la Société des bibliophiles polonais de Paris (nommée aussi Société polonaise des amis du livre à Paris, Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu, PTPK), créée en 1924 et dont l'activité reprit en 1946<sup>70</sup>.

65 Edmond Gogolewski, « Le *Kupiec Polski*, organe des commerçants et artisans polonais en France, 1934-1969 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, 1988, p. 116 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 10, protocole de la première réunion du conseil de la SPK en France, Paris, le 7 octobre 1946, p. 2 ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, n° 26, 15 août 1947, p. 8 ; BPP, vers. 3215, rapport sur l'action sociale et économique de l'Union des réfugiés de guerre polonais entre le 15 octobre 1949 et le 30 juin 1950, p. 7.

66 Edmond Gogolewski, « Le *Kupiec Polski*, organe des commerçants et artisans polonais en France, 1934-1969 », art. cit., p. 128-129.

67 *Ibid.*, p. 133.

68 *Ibid.*, p. 119. Il faut toutefois prendre en compte le fait qu'un certain nombre d'adhérents de l'Union des commerçants et artisans polonais étaient des Français d'origine polonaise, de sorte que la part des membres de l'association dans l'ensemble des représentants de ces métiers ayant la nationalité polonaise était probablement inférieure à 80 %.

69 Sur l'histoire de la Bibliothèque polonaise de Paris au lendemain de la Libération, voir le chapitre 4, « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

70 Notice biographique de Bolesław Przegaliński, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, Paris, Concorde, 1996, p. 151-152.

En 1947, la PTPK, présidée par Bolesław Przegaliński, comptait 51 membres en France, 7 membres résidant en Pologne et 5 habitant dans d'autres pays. Elle collaborait avec ses associations homologues comme la Société de bibliophiles polonais à Varsovie ou la Société des amis du livre à Cracovie. Son siège social était situé dans le bâtiment de la Bibliothèque polonaise.

Au sein de la PTPK se trouvaient aussi bien des membres adhérant au gouvernement en exil que des militants communistes. Pour ne mentionner que certains d'entre eux : Rosa Bailly, poétesse, secrétaire générale des Amis de la Pologne ; Jan Brzękowski, poète et écrivain ; Irène Domanska (Irena Domańska), femme médecin et militante communiste, présidente entre 1945 et 1947 de la CRP en France ; Waclaw Godlewski, enseignant en langue polonaise à Lille et ancien directeur de l'école polonaise de Villard-de-Lans<sup>71</sup> ; Irena Krzywicka, écrivaine et journaliste, attachée culturelle de l'ambassade de Pologne populaire à Paris entre 1945 et 1946 ; Stanisław Lam, directeur de la Librairie polonaise à Paris<sup>72</sup> ; Aleksander Ładoś, ancien diplomate et ministre dans le gouvernement Sikorski, ministre plénipotentiaire à Berne entre 1940 et 1945, membre du PSL ; Henri de Montfort, journaliste et historien, polonophile ; Witold Ptaszyński, consul général de Pologne populaire à Marseille entre 1946 et 1947 ; François Pulaski (Franciszek Pułaski), directeur de la Bibliothèque polonaise de Paris ; Zdzisław Woydat, président de la YMCA polonaise en France ; Zygmunt Lubicz Zaleski, philosophe et écrivain, délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais en exil, ancien directeur de l'école de Villard-de-Lans<sup>73</sup>.

En admettant que le niveau de l'activité des associations faisant partie de l'UCPF était lié aux subventions attribuées par cette fédération pour leur action, on peut constater que les organisations les plus actives au cours de l'année 1945 étaient : la FREP (420 000 francs de subventions), devant l'Union des agriculteurs polonais (297 000 francs de subventions), suivie par la ZHP (290 000 francs de subventions)<sup>74</sup>. La lecture des sources concernant l'activité des associations polonaises en France confirme cette opinion. En revanche,

71 Sur Waclaw Godlewski, voir : Monika Salmon-Siama, « Chemins du destin de Waclaw Jan Godlewski (1906-1996), messager du peuple franco-polonais », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 71-80.

72 Notice biographique de Stanisław Lam, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France, op. cit.*, p. 114-115.

73 Polish Library POSK à Londres, 558/RPS, invitation à la première assemblée plénière de la PTPK après la seconde guerre mondiale, tenue le 19 janvier 1946 à Paris, Paris, le 12 janvier 1946 ; *ibid.*, compte rendu de l'assemblée plénière de la PTPK à Paris, Paris, le 30 mai [1947] ; *ibid.*, communiqué n° 1 du comité directeur de la PTPK à Paris, Paris, le 13 juin 1947 ; *ibid.*, information sur la première publication d'après-guerre de la PTPK à Paris, [Paris, 1949] ; *ibid.*, liste des membres de la PTPK à Paris au 31 mars 1947.

74 BPP, vers. 4088, liste des associations subventionnées en 1945 par l'UCPF, annexée au rapport financier de l'UCPF pour l'année 1945.

en 1946, l'Union des sociétés féminines, l'Union des Sokols et la PZPN, dont l'activité était aussi importante, ne reçurent aucune aide financière de la part de l'UCPF<sup>75</sup>, ce qui démontre qu'on ne peut pas faire une simple transposition entre la somme des subventions et le niveau de l'activité des associations membres de l'Union centrale.

L'UCPF ne réussit pas à ramener à lui les associations membres de l'Union des associations catholiques polonaises de France, ce qui fut pourtant l'un des objectifs premiers de sa direction pendant toute la période 1945-1949. Les relations difficiles entre les deux fédérations ont déjà été soigneusement analysées, notamment par Gabriel Garçon<sup>76</sup>. Il semble que la raison principale de cet échec soit à trouver d'un côté dans la volonté de la domination totale éprouvée par les responsables de l'UCPF qui étaient dans leur majorité socialistes (ce qui jouait également un certain rôle), et de l'autre côté dans la conscience qu'avait l'UACP (et de la PMK) de sa force parmi les immigrés du Nord de la France et dans sa position indépendante vis-à-vis non seulement des deux autres fédérations d'associations polonaises en France, mais aussi vis-à-vis des deux gouvernements polonais.

Les premiers symptômes de la crise au sein de l'UCPF étaient déjà perceptibles en 1946. Certaines sections de ses associations et des structures régionales de la fédération ne comptèrent bientôt qu'un nombre limité de militants actifs. Lors de la conférence régionale de l'UCPF organisée à Metz, à la fin de juin 1946, aucun délégué local ne voulut prendre part au comité régional de l'Union, tous réclamant que le nouveau comité soit composé d'employés à l'échelle régionale rémunérés par l'Union<sup>77</sup>. En 1948, l'UCPF entra dans une crise profonde dont elle n'allait jamais sortir. Dans le même temps, la position des catholiques au sein de la communauté polonaise en France augmenta sensiblement, d'autant que le CNPF était affaibli par la perte de ses militants principaux (qui étaient retournés en Pologne) et les représailles contre les communistes étrangers entreprises par les autorités françaises à partir de 1948. Alors qu'en 1945 l'UCPF avait rémunéré 48 employés pour faire fonctionner son administration centrale et 19 personnes dans ses comités régionaux, en 1948 l'Union n'avait qu'un seul employé rémunéré ! Les associations faisant partie de l'UCPF manquaient de moyens financiers, notamment pour organiser les voyages de militants. Les

75 BPP, vers. 4087, lettre : Wawrzyniec Baran, président de l'UCPF à Józef Kupś, membre de la direction de l'Union des agriculteurs polonais, [Paris], le 16 mai 1946.

76 Gabriel Garçon, « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France*, op. cit., p. 35-47 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 273-277. Sur cette question, voir aussi BPP, vers. 4088 (archives de l'UCPF).

77 BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Strasbourg, T. Nagórny, sur la situation des Polonais dans l'Est de la France, Bar-le-Duc, le 10 août 1946, fol. 71.

résultats des quêtes annuelles organisées pour les besoins de l'enseignement polonais indépendant en France étaient de plus en plus faibles.

À la fin de 1947, les derniers numéros du bulletin de l'Union (le *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*) et du périodique pour les enfants *Polskie Pachole* [L'Enfant polonais] furent publiés. En 1947 déjà, les dirigeants de l'UCPF s'étaient tournés vers l'ambassadeur Morawski, en soulignant que le seul paiement de toutes les subventions arriérées pourrait les sauver. Or, le MSZ en exil répondit que toutes les subventions promises avaient été versées et qu'une annonce de l'attribution des fonds supplémentaires n'était que conditionnelle<sup>78</sup>. Comme l'a remarqué Tadeusz Parczewski, militant anticommuniste polonais en France, complaisant envers l'UCPF, au moment où le gouvernement en exil limita fortement son financement, le « rôle prépondérant [de l'UCPF au sein de la communauté polonaise immigrée] s'[était] terminé<sup>79</sup> ».

316

Avant la fin de l'année 1948, l'Union des cercles de chant, l'Union des sociétés de musique et la PZPN (celle-ci déjà en 1947) quittèrent l'UCPF, notamment faute de subventions<sup>80</sup>. Au mois de mai 1949, la direction de l'Union des sociétés féminines prit la même décision, dans le but d'entrer au sein de la nouvelle fédération d'associations laïques, créée sur la base de l'Union des associations catholiques<sup>81</sup>. Le cas des éclaireurs était un peu différent – leur choix n'était pas motivé par une raison financière –, mais ce fut justement leur départ qui affaiblit le plus l'UCPF. Enfin, en juin 1949, trois associations membres de l'UCPF, l'Union des sociétés de théâtre, la Fédération des sociétés de tir et l'Union des sous-officiers de réserve quittèrent ses rangs dans le but de rejoindre le nouveau Congrès de la Polonia de France<sup>82</sup>. Enfin, des tensions apparurent au sein de la présidence de l'Union centrale. À la fin de 1948, lors de l'assemblée plénière de l'UCPF, son trésorier, Franciszek Kędzia, démissionna, accusant le président Skrodzki de ne pas l'avoir admis aux opérations financières de

78 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264; PISM, A.46/24, lettre: K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Władysław Folkierski, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Paris, le 28 août 1947; PISM, A.46/14, lettre: présidence de l'UCPF à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, Paris, le 8 novembre 1947; *ibid.*, lettre: Tadeusz Gwiazdoski, MSZ de Pologne à Londres à K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, le 16 novembre 1947.

79 Cité d'après BPP, fonds T. Parczewski, notice sur les centres d'orientation des Polonais indépendants en France, le 25 avril 1951.

80 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 262-263.

81 Gabriel Garçon, « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », art. cit., p. 47; *id.*, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 437.

82 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 359.

l'organisation<sup>83</sup>. Rappelons que le socialiste Aleksander Skrodzki avait remplacé dans les fonctions de président de l'UCPF son camarade du PPS Wawrzyniec Baran lorsque ce dernier, accusé de fraudes financières, avait renoncé à tout poste dans la vie associative des Polonais en France.

Tableau 19. Évolution de la situation de l'Union centrale des Polonais en France dans l'immédiat après-guerre

Champ d'activité de l'UCPF	En 1945	En 1946	En 1947	En 1948
Nombre d'associations membres	21	19	18	16
Nombre de comités régionaux UCPF	15	17	19	16 *
Nombre de comités d'associations locales	186	228	234	234
Nombre de points de l'enseignement polonais	79	96	43 **	29 **
Nombre d'enfants dans les colonies de vacances d'été	700	1 000	270	220
Somme collectée dans le cadre de la quête annuelle pour l'enseignement polonais en France (en francs)	626 467	615 311	219 478	« résultats maigres »

Source : PISM, A.17/25, rapport d'activité de l'UCPF pour les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 264.

\* Cette information est citée d'après : BPP, vers. 4090, liste des comités régionaux de l'UCPF, pour les besoins du préfet de police de Paris, [Paris], le 8 juin 1948. Ce document donne la liste complète de tous les comités régionaux de l'UCPF. Le nombre de 16 comités régionaux, fourni par ce document, est différent de celui apporté par le rapport de l'activité de l'UCPF, préparé à la fin de 1948 qui donne le chiffre de 19 comités régionaux de l'Union centrale en 1948.

\*\* Ces chiffres sont différents de ceux fournis par le délégué du ministère de l'Instruction publique et des Cultes du gouvernement polonais de Londres, le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski (voir tableau 16).

Le tableau ci-dessus peut être un peu trompeur car, visiblement, le nombre de KTM augmenta d'une année à l'autre jusqu'en 1947, pour ensuite rester inchangé jusqu'à la fin des années 1940. En 1948, on comptait plus de comités régionaux de l'UCPF que trois ans plus tôt. Or, en 1948, les comités régionaux de l'Union ne fonctionnaient qu'en théorie, faute de moyens pour rémunérer au moins chacun un employé. L'appartenance des KTM à l'Union n'était que théorique depuis au moins la seconde moitié de 1945, et leur dépendance réelle du comité directeur de l'UCPF était, au moins depuis le début de 1947, littéralement nulle.

La crise n'était en effet pas à chercher du côté de l'orientation trop uniformément socialiste de la direction de l'UCPF, même si la prédominance des socialistes dans les organes de pouvoir de l'Union pendant toute la période examinée était évidente.

<sup>83</sup> Franciszek Kędzia, « Fundusze CZP tajemnicą dla wszystkich – nawet dla skarbnika! » [Les fonds de l'UCPF mystérieux pour tous – même pour son trésorier!], *Narodowiec*, 23 décembre 1948. Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 293.

La raison principale de la décadence progressive de cette fédération au cours de la seconde moitié des années 1940 était son manque d'attractivité pour la communauté polonaise résidant en France étant donné que son autorité suprême – le gouvernement polonais en exil – était lui-même de moins en moins respecté par les immigrés polonais. Ce problème ne concernait pas les deux autres fédérations d'associations polonaises en France puisque pour le CNPF, le point de référence était le gouvernement polonais de Varsovie, qui exerçait son pouvoir sur le territoire et sur la population du pays d'origine des immigrés, tandis que l'UACP bénéficiait de l'influence et de l'autorité morale et sociale de l'Église catholique polonaise, très importantes pour les Polonais de France, même si l'on prend en considération des changements dans la conscience des immigrés (analysés dans le troisième chapitre de cet ouvrage). L'Union centrale des Polonais en France ne disposait pas d'une autorité telle qu'elle lui aurait permis de s'estimer représentative de la communauté polonaise immigrée en France – le gouvernement polonais en exil de Londres ne pouvant être considéré comme une autorité de référence pour des masses des immigrés, puisqu'il n'était pas reconnu par la communauté internationale et ne disposait pas de moyens financiers lui permettant de subventionner ses politiques envers les ressortissants polonais de l'étranger.

De plus, à partir de l'année 1948, de graves tensions apparurent au sein de l'orientation légaliste des Polonais de Londres. Cependant, l'UCPF poursuivit son activité, bien après les années 1940, quoique devenant de plus en plus insignifiant pour la vie des immigrés polonais en France.

**L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS RECONNAISSANT LE GOUVERNEMENT VARSOVIEN  
RASSEMBLÉES DANS LE COMITÉ POLONAIS DE LIBÉRATION NATIONALE (CPLN),  
PUIS LE CONSEIL NATIONAL DES POLONAIS DE FRANCE (CNPF)**

La première cellule de la fédération associative des immigrés polonais communistes, le Comité polonais de libération nationale (CPLN), fut créée dans la clandestinité en février 1944 dans l'Est de la France. Au mois d'avril 1944, à l'issue d'une conférence à Denain (Nord), le CPLN créa une branche dans le Nord de la France, qui devint ensuite la direction centrale de l'organisation. Au cours du même mois, une branche du CPLN fut créée dans le Sud du pays. Le premier président du CPLN en France fut Władysław Chwistek, ensuite remplacé par Tomasz Piętka, mineur dans le Nord de la France<sup>84</sup>.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 78; Mieczysław Juchniewicz, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939-1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939-1945], Warszawa, Interpress, 1972, p. 42.

En décembre 1944, le CPLN disposait de 160 comités locaux et 16 comités régionaux<sup>85</sup>.

La première assemblée générale du CPLN, qui prétendait représenter toute l'« émigration polonaise en France », se tint les 17 et 18 décembre 1944 à Paris. La présidence d'honneur du CPLN fut alors confiée à Irène Joliot-Curie, prix Nobel de chimie de 1935, fille de Marie Curie (née Maria Skłodowska à Varsovie) et de Pierre Curie<sup>86</sup>. Sur la tribune d'honneur se trouvait aussi Maria Mickiewicz, petite-fille d'un grand poète polonais, Adam Mickiewicz, et fille du militant patriote polonais en France Władysław Mickiewicz<sup>87</sup>. Le CPLN appuyait le régime politique établi en Pologne après la fin de l'occupation allemande et reconnaissait les autorités polonaises installées sur le territoire polonais libéré par l'Armée rouge, c'est-à-dire tout d'abord son homologue, le CPLN, dont le siège était à Lublin ; puis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945, le gouvernement provisoire de la république de Pologne, dont le siège fut transféré en février à Varsovie ; enfin depuis le 29 juin 1945, le GPUN. Lors de sa deuxième assemblée générale, au mois de juillet 1945, la fédération des Polonais reconnaissant le gouvernement polonais de Varsovie prit le nouveau nom de Conseil national des Polonais de France (CPLN).

Dès les premiers mois suivant la Libération, l'activité du CPLN fut particulièrement forte dans le Sud de la France, vidé d'un nombre important des militants polonais du courant anticommuniste qui s'étaient engagés dans les Forces armées polonaises. La domination du CPLN sur les structures du Comité central de lutte, ensuite l'UCPF, fut confirmée par des délégués du gouvernement polonais en exil<sup>88</sup>. L'influence du CPLN parmi les anciens immigrés du Sud de la France fut aussi soulignée dans un rapport de l'agent de la Section spéciale de l'état-major polonais de Londres, préparé à la fin du mois de septembre 1944<sup>89</sup>. Cette popularité était liée à la perspective d'un rapatriement rapide dans une Pologne dirigée par les représentants de la classe ouvrière. La propagande des militants du CPLN (CNPf ensuite) et de leurs associations membres encourageant le retour des travailleurs polonais fût extrêmement

85 Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 80 ; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans *id.* (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 177 (réf. 6).

86 Notice biographique d'Irène Joliot-Curie, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 86-87.

87 Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 82.

88 BPP, BPP 1171, compte rendu de la conférence des officiers polonais et britanniques à Lyon, le 3 novembre 1944, fol. 158.

89 SPP, A.5.2.9., dépêche n° 189 : « Migdał » à « Warta » [Section spéciale de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise], [France], le 27 septembre 1944, fol. 69.

importante au cours de toute l'année 1945 et l'année suivante, et restait toujours forte en 1947<sup>90</sup>.

Le CPLN jouissait de la faveur de certains cercles français, notamment grâce à son statut d'organisation membre du CADI, fédération des associations des immigrés issus de la Résistance, dont la coloration politique était très à gauche. Le CADI représentait les immigrés au sein d'un Front national faisant partie du Comité national de la Résistance<sup>91</sup>. Or, Joël Michel a bien remarqué que les communistes polonais en France jouaient un double jeu puisque d'un côté ils répondaient aux instructions provenant de l'ambassade de Pologne populaire et, surtout, prenaient part dans l'organisation de la campagne de rapatriement des immigrés polonais de France, tandis que de l'autre côté ils participaient aux travaux du CADI, dont le but majeur était de faciliter l'intégration progressive des immigrés de toutes les origines nationales à la société française, y compris grâce aux naturalisations<sup>92</sup>. Cinq représentants du CPLN en France furent nommés pour représenter l'immigration polonaise en France au sein du parlement provisoire polonais à Varsovie, le Conseil national d'État (Krajowa Rada Narodowa)<sup>93</sup>. Après les élections à la Diète constituante polonaise du mois de janvier 1947, la représentation des Polonais de l'étranger au parlement national fut abandonnée.

Lors de la deuxième assemblée plénière des émigrés polonais en France, organisée les 28-30 juillet 1945 à Paris par des adhérents du gouvernement provisoire d'unité nationale (GPUN) à Varsovie, le CPLN fut transformé en Conseil national des Polonais de France (CNPF). La conférence fut organisée en grande pompe, avec la participation d'invités spéciaux venus de Pologne et des représentants d'organisations françaises de gauche. Encore une fois, Irène

90 Cette question est développée par Joanna Szulc et Aneta Nisiobęcka dans leurs thèses de doctorat respectives. Voir : Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration. Le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la guerre froide*, thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'Olivier Dard, université de Lorraine (Metz), 2012, p. 207-209, 270-271, 276-277, 290-292, 296-298 ; Aneta Nisiobęcka, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [Le Rapatriement des Polonais de France et leur adaptation en Pologne populaire dans les années 1945-1950], thèse de doctorat en sciences politiques sous la dir. de Maria Pasztor, université de Varsovie, 2015, p. 137-141, 159, 171, 177-178.

91 Sur le CADI pendant les hostilités, voir le prologue au présent ouvrage, « Les antécédents et le contexte de la présence étrangère en France au lendemain de la seconde guerre mondiale », p. 23.

92 Joël Michel, « Il wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji » [La seconde guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du Nord de la France], dans Hieronim Kubiak et Andrzej Pilch (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et les besoins de la recherche sur les communautés polonaises à l'étranger], Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum/PAN [Académie polonaise des sciences], 1976, p. 594.

93 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 87 ; Stefan Jędrychowski, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne », 1987, p. 36.

Joliot-Curie et Maria Mickiewicz prirent place sur la tribune d'honneur. Le militant communiste Józef Łuka fut élu à la fonction de premier président du CNPF. L'assemblée plénière du CNPF vota la réservation d'une place dans son comité directeur pour un représentant de l'Union des associations catholiques polonaises<sup>94</sup> – tout comme l'avait fait deux mois plus tôt l'assemblée de l'UCPF. Les « catholiques » renoncèrent à ces deux propositions, en restant la troisième fédération d'associations d'immigrés polonais en France, indépendante vis-à-vis des courants londonien et varsovien.

Lors de la troisième assemblée des organisations démocratiques polonaises (c'est-à-dire du CNPF), qui se tint au mois de mai 1947, les délégués choisirent à la tête du Conseil national des Polonais Szczepan Stec, moniteur polonais et militant communiste<sup>95</sup>. Il allait exercer cette fonction jusqu'à la dissolution de la fédération.

Les trois principales associations faisant partie du CPLN/CNPF étaient les mêmes qui avaient donné naissance, dans la clandestinité, au Comité : l'Organisation d'aide à la patrie (OPO), l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald » et l'Union des femmes polonaises « Maria Konopnicka »<sup>96</sup>.

L'OPO, présidée par Ludwik Zgraja, était la plus forte de toutes les associations du courant provarsovien. Elle revendiquait, en juillet 1945, environ 29 000 membres et en mars 1946 comptait déjà environ 40 000 adhérents. Dix-sept mois plus tard, les effectifs de l'OPO avaient bien diminué (environ 19 500 membres), ce qui était dû aux retours massifs en Pologne des militants de l'association. C'était l'OPO qui se faisait la plus grande propagandiste en faveur du rapatriement des immigrés polonais de France<sup>97</sup>.

Au mois de mai 1945, l'Union « Maria Konopnicka » comptait 10 087 membres, rassemblées dans 132 sections locales. Le développement de ses structures était constant<sup>98</sup>. En mai 1946, l'association rassemblait en effet plus de 250 sections et 16 085 membres, c'est-à-dire trois fois plus que son homologue faisant partie de l'UCPF. L'activité de l'association féminine du courant communiste était si importante que sa domination était même confirmée par la présidente de l'Union des sociétés des femmes polonaises, d'obédience londonienne<sup>99</sup>.

94 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 102, 107, 312.

95 *Ibid.*, p. 167.

96 Voir le prologue au présent ouvrage, « Les antécédents et le contexte de la présence étrangère en France au lendemain de la seconde guerre mondiale », p. 23.

97 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 135 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 266.

98 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 73.

99 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 265 ; Katarzyna Konopczyńska, « Akcja kobieca », *Polonia Zagraniczna*, n° 30, 15 décembre 1946. Voir aussi la thèse de doctorat consacrée à l'Union des femmes polonaises « Maria Konopnicka » : Anna

L'Union « Grunwald » rassemblait en novembre 1945 plus de 13 000 membres, soit un nombre beaucoup plus élevé que l'ensemble des membres de toutes les associations de jeunesse au sein de l'UCPF (plus de 8 000 à la fin de l'année 1945)<sup>100</sup>. En 1945, l'organisation était présidée par Stanisław Stęplewski<sup>101</sup>.

Les déclarations des dirigeants du CPLN/CNPF concernant ses associations membres rendaient difficile l'évaluation de ses effectifs. Le problème était bien différent de celui évoqué dans le cas des documents de l'UCPF. En effet, les communistes polonais en France et leurs collaborateurs annonçaient souvent que telle ou telle association avait intégré leur fédération, quand il y avait eu lieu une scission en son sein, ou même si une ou plusieurs cellules d'une association polononienne avaient déclaré leur adhésion au courant provarsovien.

322

Au sein de l'Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en France (TUR), les adhérents du nouveau gouvernement varsovien firent scission, en créant une association concurrente sous le même nom dont la présidence fut assurée par Józef Szczerbiński, le seul membre du comité directeur de la TUR en France élu lors de son congrès en 1938 qui avait reconnu le GPUN. Il fut rejoint par des partisans de la coopération étroite de la TUR avec les communistes, qui avaient été révoqués de la direction de l'organisation en 1938, comme l'ancien secrétaire général, J. Sieg, ou l'ancien trésorier, M. Kot<sup>102</sup>. La TUR de Szczerbiński coopéra avec la direction nationale de la TUR à Varsovie. En mars 1947, au moment du VIII<sup>e</sup> congrès de la branche française de la TUR qui se tint à Waziers (Nord), l'association provarsovienne comptait 40 sections locales dans toute la France<sup>103</sup>.

La même situation se fit jour au sein de l'Union des agriculteurs polonais, lorsque la majorité de ses membres, dirigée par le nouveau président de l'association Józef Kupś et le secrétaire Aleksander Janowski, décidèrent de

---

Nowakowska-Wierchoś, « *Konopniczanki* ». *Związek Kobiet Polskich we Francji im. Marii Konopnickiej w latach 1944-1950* [« Konopniczanki ». L'Union des femmes polonaises en France « Maria Konopnicka » dans les années 1944-1950], thèse de doctorat en histoire sous la dir. de Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, Institut d'histoire de l'Académie polonaise des sciences, Varsovie, 2014.

100 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 135 ; BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 24 (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées).

101 Marek Szczerbiński et Krzysztof Zdanewicz, « Les problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise entre 1944 et 1949 », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 148.

102 M. Czekaj, J. Sieg, M. Kot, « Niech żyje demokratyczny TUR! » [Vive la TUR démocratique], *Niepodległość*, n° 26, juin 1945, p. 2 ; « Prawdziwe stanowisko TUR » [La véritable attitude de la TUR], *Sztandar Polski*, n° 38, 16 septembre 1945, p. 1 ; BPP, vers. 3269, procès-verbal du VII<sup>e</sup> congrès de la TUR à Lens, le 28 octobre 1945, p. 3.

103 Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 124 (réf. 122).

quitter l'UCPF en novembre 1947. Une partie minoritaire de ces scissionnistes, dirigée par Kupś, entra ensuite au sein du CPLN<sup>104</sup>.

Les communistes polonais, membres de la CGT, disposaient aussi de leur propre organisation au sein du CNPF, concurrente de la FREP, anticommuniste : la Fédération des émigrés polonais (*Federacja Emigrantów Polskich*, FEP), ou plus précisément une partie minoritaire des membres de l'ancienne FEP qui n'avaient pas intégré les rangs de la nouvelle FREP, association membre de l'UCPF.

Le courant communiste disposait de sa propre Union des éclaireurs polonais (ZHP), dirigée par Pelagia Lewińska, ancienne déportée à Auschwitz et communiste fervente. La ZHP, appartenant au courant de la gauche polonaise, formait les jeunes en insistant sur l'éducation communiste et rejetait les idées du scoutisme de Robert Baden-Powell. Les éclaireurs collaboraient étroitement avec l'Union « Grunwald ». Lors du rassemblement national de la jeunesse polonaise en France, organisé par « Grunwald » à Bruay-en-Artois à la fin de 1944, le CPLN réussit à rallier environ 6 000 personnes<sup>105</sup>.

Alors que les militants des organisations polonaises faisant partie de l'UCPF s'attachaient à discréditer les associations membres du CPLN/CNPF, ce dernier tentait de donner l'impression que de nombreuses structures ou des militants importants de l'ancienne Union des Polonais et de l'UCPF l'avaient rejoint. C'est pourquoi le manifeste de la commission d'organisation de la deuxième assemblée nationale des émigrés polonais en France – autrement dit le II<sup>e</sup> congrès du CPLN – du mois de juin 1945 fut signé, entre autres, par le vice-président de l'UCPF à Nice, les présidents de la FRP (organisation des ouvriers polonais, faisant partie de l'UCPF) à Saint-Étienne et en Meurthe-et-Moselle, ou le président de l'Union des anciens insurgés de la Grande-Pologne à Ostricourt. De même, deux membres de l'Union des commerçants et artisans polonais en France signèrent ledit manifeste « au nom » de cette association, sans pour autant avoir recherché ni obtenu l'accord de son comité directeur<sup>106</sup>. Le CNPF comptait en son sein, surtout dans le Nord de la France, un certain nombre d'associations de théâtre, de musique ou de chorales<sup>107</sup>.

104 BPP, vers. 4088, déclaration des délégués régionaux : Troyes, Clermont-Ferrand, Angers, Périgueux et des quelques délégués de la région parisienne de l'Union des agriculteurs polonais en France, [1948].

105 BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 4.

106 « Jednościowa Komisja Zjazdowa. Głos Wychodźstwa » [La commission unitaire de l'assemblée. Le parole des émigrés], *Niepodległość*, n° 25, juin 1945, p. 2 ; « Nowe zgłoszenia do Centralnej Jednościowej Komisji II Zjazdu Emigracji » [De nouveaux accès à la commission centrale unitaire de la 2<sup>e</sup> assemblée de l'émigration], *Niepodległość*, n° 26, juin 1945, p. 1.

107 BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Lille entre le 15 et le 21 novembre 1945, p. 9.

C'était parfois la majorité des membres de certaines associations qui choisissait de faire entrer leur association au sein du CNPF. Ce fut le cas de l'Union des mutilés de guerre polonais, dont le siège était à Paris et dont le président, Dorożala, décida d'intégrer le Conseil national des Polonais et de ne pas entrer au sein de l'UCPF en 1945. Cette association, créée en 1928, comptait en septembre 1946 environ 1 200 membres, rassemblés dans 21 sections locales. Une partie minoritaire de cette Union décida de rester au sein de l'Union centrale<sup>108</sup>. Même situation dans le cas de l'Union des anciens de l'armée Haller. En 1945, la majorité de ses membres prit la décision de quitter les rangs de l'UCPF et de la FPZOO pour intégrer le CNPF. L'Union des mutuelles polonaises (Związek Kas Wzajemnej Pomocy), présidée par Franciszek Kasprzak, décida elle aussi d'adhérer au CNPF, et ce malgré le fait que la majorité des mutuelles polonaises participaient toujours à l'activité des KTM dans des colonies<sup>109</sup>. Au mois de juin 1947, l'assemblée plénière de l'Association des sociétés d'élevage polonaises (Związek Polskich Towarzystw Hodowlanych), par les voix des délégués de ses 43 sections locales, vota la sortie de l'UCPF et l'intégration au CNPF<sup>110</sup>. Enfin, au mois d'août 1949, la majorité de la direction de l'Association polonaise de football en France (PZPN), ayant quitté l'UCPF en 1947, intégra le CNPF<sup>111</sup>.

Il existait également une association réunissant des travailleurs polonais de l'agriculture provarsoviens, l'Union des colons et ouvriers agricoles (Związek Osadników i Robotników Rolnych, ZORR), qui se voulait la concurrente de l'Union des agriculteurs polonais, relevant de l'UCPF<sup>112</sup>. Or, l'influence du CNPF parmi les colons polonais – propriétaires, fermiers et métayers – était particulièrement faible ; et cela notamment du fait de l'anticommunisme traditionnel des paysans polonais, opposés à la collectivisation des campagnes (même si, jusqu'en 1948, les communistes en Pologne ne prévoyaient pas de suppression de la propriété privée des paysans).

Il faut aussi mentionner l'Union des Polonais anciens résistants (Związek Polaków byłych Uczestników Ruchu Oporu), créée au sein du CNPF, qui réunissait surtout les anciens des FTP-MOI.

<sup>108</sup> BPP, vers. 4090, lettre : présidence de l'UCPF au comité régional de l'UCPF à Saint-Étienne, [Paris], le 13 février 1947.

<sup>109</sup> Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 106 ; BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 23 (ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées).

<sup>110</sup> « Z naszej gromady », *Gazeta Polska*, n° 23, 1<sup>er</sup> juillet 1947, p. 8 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 135.

<sup>111</sup> Bernard Woltmann, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 215.

<sup>112</sup> BPP, BPP 1171, rapport de l'ancien consul de Pologne à Toulouse, R. Wodzicki, sur la situation des Polonais dans le Sud-Ouest de la France entre le 1<sup>er</sup> avril et le 25 juillet 1946, fol. 122.

La tactique développée par le courant communiste du « doublage » des associations faisant partie des fédérations de tendance anticommuniste par ses propres organisations était aussi employée par les communistes en Pologne. Il ne s'agissait pas d'emprunter les noms d'associations anticommunistes dans le seul but d'entrer en concurrence avec elles, mais de choisir des noms qui étaient déjà connus par les immigrés polonais en France ou en Pologne. Il s'agissait donc d'une tentative d'attirer un certain nombre de compatriotes par une marque réputée et déjà connue (notamment des personnes peu au fait des nuances politiques de l'immédiat après-guerre), mais aussi de se présenter comme successeur d'organisations d'avant-guerre.

Contrairement à l'UCPF, et bien évidemment à la fédération catholique, le CPLN/CNPF comptait parmi ses membres une association de juifs polonais, l'Union des juifs polonais en France (nommée aussi l'Organisation des juifs polonais). Cette association était peu représentative de la communauté des juifs polonais en France, puisqu'elle ne rassemblait que des personnes intéressées par la question polonaise et conservant des liens avec leur pays d'origine. Les membres de l'Union des juifs polonais en France soulignaient avant tout que la nouvelle Pologne populaire était devenue une véritable patrie pour ses ressortissants juifs, jusque-là exposés à l'antisémitisme grandissant dans la « Pologne fasciste » d'avant-guerre.

Certaines organisations faisant partie du CPLN/CNPF n'avaient que peu d'importance, même si leurs noms pouvaient suggérer une large ampleur de leur clientèle. Les anciens des Brigades internationales pouvaient adhérer à l'Union des anciens des Brigades internationales (*Związek byłych ochotników Brygady im. Jarosława Dąbrowskiego*). Mieczysław Bibrowski, l'ancien président du Club de l'intelligentsia travaillante polonaise de Paris, structure clandestine des années de l'occupation, animait au lendemain de la Libération l'activité de l'Union de l'intelligentsia polonaise en France (*Związek Inteligencji Polskiej*)<sup>113</sup>.

Plus encore que son prédécesseur, le CNPF se présentait comme la fédération représentant toute l'immigration polonaise en France, et c'était la raison pour laquelle un certain nombre d'associations en faisant partie ne révélaient pas ouvertement leurs idées communistes. D'où des conflits intérieurs entre les communistes et les apolitiques, ou même les anticommunistes qui s'étaient inscrits à l'Union de la jeunesse polonaise « *Grunwald* » ou à l'Union des femmes polonaises « *Maria Konopnicka* ». Des adhérents du gouvernement en

113 « Jednościowa Komisja Zjazdowa. Głos Wychodźstwa », *Niepodległość*, n° 25, juin 1945, p. 2-3.

exil rapportèrent le témoignage d'une telle situation, par exemple dans le bassin minier de Gardanne-Biver (Bouches-du-Rhône)<sup>114</sup>.

En 1946, au cours de sa XVII<sup>e</sup> assemblée plénière, tenue à Lille, l'Union des instituteurs polonais en France (Związek Nauczycielstwa Polskiego we Francji, ZNP), sorte de syndicat des enseignants polonais en France, créée en 1924, adhéra au CNPF, oubliant l'indépendance à laquelle elle s'était contrainte jusque là. Dorénavant, l'association constituait la chaîne de transmission dans le domaine de l'enseignement polonais en France pour l'inspection de l'Éducation auprès de l'ambassade de Pologne à Paris et sa politique éducative, de plus en plus idéologique. En janvier 1950, les autorités françaises durent dissoudre la ZNP pour son activité « antinationale », c'est-à-dire procommuniste. Le président de l'Union, Władysław Strąk, et son adjoint, Stanisław Bar, furent ainsi expulsés<sup>115</sup>.

326

Les militants du CNPF, et de l'OPO notamment, participèrent activement à l'organisation du « scrutin populaire » polonais parmi les immigrés en France. Il s'agissait d'un référendum effectué en Pologne le 30 juin 1946. Cette initiative avait pour but que les Polonais de France reconnaissent la légitimité du pouvoir communiste en leur posant trois questions. Les réponses positives à ces trois questions étaient perçues comme le signe de l'appui de la base pour la politique de la Pologne populaire. Or, les questions étaient construites de telle sorte qu'elles impliquaient une réponse par l'affirmative<sup>116</sup>. Le Conseil national des Polonais en France (CNPF), successeur du CPLN, mena une campagne active au sein des colonies polonaises installées sur le territoire français, pour que les immigrés signent, en donnant leur nom, prénom et l'adresse de leur domicile, des fiches portant des déclarations favorables (vote « Trois fois oui ») au gouvernement polonais de Varsovie. Les responsables de l'UCPF appelèrent les Polonais de France à ne pas participer dans cette action<sup>117</sup>. D'après le CNPF,

114 *Ibid.*, lettre : L. T. Mazur à Adam Pragier, ministre de l'Information et de la Documentation du gouvernement polonais de Londres, Marseille, le 4 août 1946, fol. 138.

115 BPP, vers. 3218, *Jednodniówka: Kilka słów o Związku Nauczycielskim we Francji* [Brochure éphémère. Quelques mots sur l'Union des instituteurs en France], Union indépendante des instituteurs polonais, [après janvier 1950], p. 18; Edmond Gogolewski, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 187 (réf. 26).

116 Les trois questions concernaient les problèmes suivants : 1. la suppression du Sénat, 2. l'appui à la réforme agraire effectuée en 1944 et à la nationalisation des branches principales de l'industrie effectuée dès le début 1946; 3. le soutien à la fixation des frontières occidentales de la Pologne (sans dire un mot de la perte des territoires orientaux d'avant-guerre au profit de l'Union soviétique).

117 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 226; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 136-137; BPP, BPP 1171, rapport sur la situation des Polonais dans la région lilloise fait par un militant du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 18 juin 1946, fol. 148-149.

101 474 Polonais de France prirent part à ce référendum, parmi lesquels 99 % votèrent trois fois « oui »<sup>118</sup>.

Les militants du CNPF participèrent aussi à la campagne d'enregistrement des citoyens polonais, en transmettant ensuite les fichiers aux consulats polonais<sup>119</sup>.

Le ralentissement de la réalisation du rapatriement des anciens immigrés et ensuite la critique des lacunes de cette opération constituaient les raisons principales de l'affaiblissement de l'influence du gouvernement polonais de Varsovie et de ses représentants en France au sein de la communauté immigrée polonaise dans ce pays.

Au fur et à mesure que la campagne de rapatriement prenait de l'ampleur, l'influence du CNPF diminuait. À la fin de 1947, la plupart des adhérents convaincus par le régime politique de la Pologne populaire quittèrent la France, tout comme l'écrasante majorité des immigrés polonais qui décidèrent de retourner dans leur pays d'origine pour d'autres raisons que politiques ou idéologiques. Les associations comme l'OPO ou « Grunwald », dont le caractère était le plus « combatif », étaient celles qui se trouvaient les plus affaiblies par le retour en Pologne de leurs militants, et cela même si c'était précisément l'organisation du rapatriement qui avait stimulé l'activité et le développement de ces associations<sup>120</sup>.

L'action sociale bien délimitée de la CRP en France contribuait aussi à l'augmentation du mécontentement dans les colonies polonaises, d'autant plus que l'insuffisance de son aide avait été fortement attaquée par les adhérents du CPLN avant que son organisation ne passe aux mains des gens de Varsovie<sup>121</sup>.

Dans le même temps, la révocation des ministres PCF du gouvernement français (en mai 1947) et le soutien ouvert des communistes polonais en France aux grèves dirigées par la CGT en automne de la même année contre la politique du gouvernement français installèrent le CNPF dans un conflit avec les autorités françaises. La situation des militants communistes polonais devint particulièrement difficile lorsque le socialiste Jules Moch devint ministre de l'Intérieur en décembre 1947.

Dès le début de l'année 1948, les premières arrestations de militants communistes polonais eurent lieu. Parmi eux se trouvait Czesław Ciupa,

118 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration, op. cit.*, p. 227. L'auteur donne plus de précisions concernant ledit référendum (p. 227-231). Leon Turajczyk a apporté d'autres chiffres : sur 132 423 votants, 131 991 auraient voté trois fois « oui » (*Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 137). Par ailleurs, il semble que cet événement n'ait pas été perçu comme important dans la vie de la communauté polonaise en France.

119 Sur la campagne d'enregistrement des citoyens polonais en France, voir le chapitre 4, « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

120 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration, op. cit.*, p. 295.

121 Voir entre autres : « Zjazd Okręgowy CZP w Lyonie » [La conférence régionale de l'UCPF à Lyon], *Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji*, n° 7, 15 avril 1946, p. 18.

commandant suprême de la ZHP varsoivienne en France<sup>122</sup>. Les rangs des associations membres du CNPF commencèrent à fondre. Au début de 1948, le ministère français de l'Intérieur ordonna de vérifier les liens qu'entretenaient les associations d'étrangers avec le mouvement communiste. Quelques dizaines de militants communistes parmi les plus actifs furent expulsés<sup>123</sup>. D'après le rapport du secrétariat du PSL en France aux autorités suprêmes de ce parti, entre 1946 et 1948, le nombre de sections de l'Union des femmes polonaises (relevant du CNPF) passa de 58 à seulement 15<sup>124</sup>. Au mois de juin 1948, les autorités françaises décidèrent la dissolution de la ZORR. Parmi les raisons de cette décision administrative, les autorités évoquèrent... l'incitation des immigrés polonais au retour en Pologne par des militants associatifs<sup>125</sup>.

328

La majorité des arrestations, qui furent ensuite suivies par des expulsions, eurent lieu à la fin de l'année 1948, tout comme la répression de la participation active à la grève générale, organisée par la CGT, en automne de cette année-là. Un certain nombre de militants communistes de la vie associative polonaise en France furent expulsés au mois de novembre. Parmi eux, Władysław Degórski, président du comité directeur de l'OPO et Szmulewski, secrétaire de l'Union des anciens des BI et membre de la direction du CNPF. Les arrestations des militants des associations membres du CNPF – y compris à l'échelle locale – continuèrent jusqu'au début de 1949<sup>126</sup>. Une nouvelle vague de représailles dirigée contre les communistes polonais eut lieu à la fin de 1949. C'était la réponse française aux arrestations des Français par les autorités de la Pologne populaire. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient, entre autres, le président du CNPF, Szczepan Stec, et le rédacteur en chef du quotidien communiste polonais en France *Gazeta Polska*, Artur Kowalski<sup>127</sup>.

C'est dans le cadre de ce durcissement de la politique française envers les communistes étrangers que le CADI et son organe de presse, *Unis*, furent

122 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 179.

123 BPP, art. 5011, lettre : Marian Pompa, secrétaire du comité central provisoire du PSL en France à M. Raczkowski, Paris, le 20 février 1948 ; *ibid.*, lettre : M. Pompa, secrétaire du comité central provisoire du PSL en France à Władysław Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 9 janvier 1948.

124 *Ibid.*, lettre : secrétariat du PSL en France à la présidence du PSL à l'étranger à Washington, [Paris, 1948].

125 *Ibid.*, lettre : M. Pompa, secrétaire du comité central du PSL en France, à Stanisław Kot, délégué du comité exécutif suprême du PSL pour l'Europe de l'Ouest, Paris, le 23 juin 1948.

126 Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, p. 70-71 ; BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 11-12.

127 Dariusz Jarosz et Maria Pasztor, *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, p. 229. Sur la crise des relations franco-polonaises à la fin de 1949, voir le chapitre 4, « Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France ».

dissous. Justin Godart, radical-socialiste de gauche, initia la constitution du nouveau Comité français de défense des immigrés – une nouvelle incarnation du CADI –, d'une ampleur toutefois bien plus limitée et qui ne disposait d'aucun organe de presse.

Toutes ces expulsions furent ordonnées « en urgence absolue », c'est-à-dire sans droit au recours à une instance supérieure. En 1949, les communistes polonais ne disposaient plus d'organisme pouvant fédérer leur vie associative en France, d'ailleurs quasiment liquidée. En novembre, le ministère français de l'Intérieur décida la dissolution de tous les clubs de football polonais membres du CNPF<sup>128</sup>. Au mois de janvier 1950, les autorités françaises prirent la décision officielle de dissoudre complètement le Conseil national des Polonais de France et ses sept associations membres : l'OPO, l'Union des femmes polonaises « Maria Konopnicka », l'Union de la jeunesse polonaise « Grunwald », la TUR, l'Union des mutilés de guerre polonais, l'Union des instituteurs polonais en France et l'Union des Polonais anciens résistants<sup>129</sup>.

#### LA VIE ASSOCIATIVE DU « BLOC CATHOLIQUE » : L'ACTIVITÉ DE L'UNION DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES POLONAISES EN FRANCE (UACP) ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union des associations catholiques polonaises en France (Polskie Zjednoczenie Katolickie we Francji, UACP) fut créée en 1924 à Lens, initialement sous le nom d'Union des associations paroissiales polonaises (Związek Polskich Towarzystw Kościelnych), et porta le nom d'UACP à partir de juin 1939<sup>130</sup>. À la veille des hostilités, au mois de mars 1939, les associations membres de l'UACP comptaient au total 30 890 adhérents<sup>131</sup>. Après la seconde guerre mondiale, l'organisation reprit son activité à l'occasion de la réunion de son conseil suprême, tenue le 7 janvier 1945 à Lens et ensuite de la conférence des représentants de 14 associations catholiques qui se tint le 23 août 1945. Dès

<sup>128</sup> Bernard Woltmann, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais », art. cit., p. 215.

<sup>129</sup> Marek Szczerbiński et Krzysztof Zdanewicz, « Les problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise entre 1944 et 1949 », art. cit., p. 156.

<sup>130</sup> Entre-temps, le nom officiel de l'organisation, tant en français qu'en polonais, fut changé à plusieurs reprises. En 1926, cette fédération d'associations prit le nom d'Union des associations catholiques polonaises (UACP), en polonais Związek Polskich Towarzystw Katolickich (ce qui ne changea pas le sigle en polonais). Trois ans plus tard, l'organisation prit le nom d'Union des sociétés catholiques polonaises en France, en polonais dorénavant Zjednoczenie Polskich Towarzystw Katolickich. Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 71-72, 95, 204-205. Garçon écrit dans un autre texte que le premier changement pour UACP (et en polonais Związek Polskich Towarzystw Katolickich) eut lieu en 1927, et non en 1926 (« La jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », art. cit., p. 128).

<sup>131</sup> Id., *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 204.

le mois de janvier 1945, les dirigeants de l'UACP avaient renoncé à reconnaître l'autorité du Comité central de lutte<sup>132</sup>.

Le 26 août 1945, l'assemblée officielle des délégués des associations membres de l'UACP se tint à Lorette, dans la Loire. Un nouveau comité directeur y fut élu, dont la présidence était dorénavant assurée par un laïc, Jan Szambelańczyk (et ce pendant toute la période examinée dans ce livre). En revanche, le secrétaire général était un religieux, le père Alojzy Nosal, remplacé en juin 1946 par le père Mieczysław Januszczak, puis en octobre 1946 par le père Leon Plutowski, de Harnes (Pas-de-Calais)<sup>133</sup>. Le comité directeur de l'Union était composé tant de laïques que de prêtres. Chaque association membre de l'UACP comptait un assistant religieux, en plus de ses responsables laïques<sup>134</sup>.

330

Les deux réunions du mois d'août étaient le résultat de l'impossible accord des militants catholiques avec les responsables de l'UCPF. Le rôle du comité directeur de l'UACP était symbolique, les associations membres jouissant d'une large autonomie et de la tutelle des prêtres polonais délégués par la Mission catholique polonaise (PMK). Le recteur de la PMK était le véritable leader du courant catholique de la vie associative des immigrés polonais en France. L'activité des organisations catholiques et l'influence de l'UACP étaient concentrées dans les deux départements septentrionaux. Le problème des associations catholiques des immigrés polonais a déjà été profondément étudié par Gabriel Garçon dans la monographie tirée de la thèse de doctorat qu'il a soutenue en 2003 à l'université Charles-de-Gaulle (Lille 3)<sup>135</sup>.

Les principales associations membres de l'UACP étaient :

- l'Union des sociétés catholiques polonaises d'hommes polonais en France (Związek Katolickich Stowarzyszeń Mężów Polskich we Francji) : créée en 1931, cette organisation regroupant toutes les associations masculines et dont le siège se situait à Aubry (Nord) était présidée après les hostilités par Franciszek Ratajczak ;
- l'Union des associations catholiques de la jeunesse polonaise masculine (Związek Katolickich Stowarzyszeń Młodzieży Polskiej Męskiej), dont le

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 71-72, 276 ; *id.*, « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », art. cit., p. 37-38 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 1, 7 septembre 1945.

<sup>133</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 342, 473 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 3, 10 octobre 1945 ; Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 309 ; PISM, A.46/13, lettre : Kajetan Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 17 juin 1946.

<sup>134</sup> BPP, vers. 3386, *Duszpasterstwo polskie we Francji*, [L'Aumônerie polonaise en France], état au 1<sup>er</sup> mars 1947, brochure, 1947, p. 2.

<sup>135</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*

- siège était à Dourges (Pas-de-Calais). Elle fut dirigée par Alojzy Ambroży et à partir de mars 1949 par Bolesław Szambelańczyk ;
- l'Union des associations catholiques de la jeunesse polonaise féminine (Związek Katolickich Stowarzyszeń Młodzieży Polskiej Żeńskiej), dont le siège était à Dourges. Elle fut dirigée après les hostilités par Teresa Durczyńska, et à partir de depuis mars 1949 par Józefa Szymańska ;
  - l'Union des associations d'Enfants polonais (Związek Stowarzyszeń Dzieci Polskich<sup>136</sup>), créée en 1932 et dirigée au lendemain de la seconde guerre mondiale par le père Ludwik Makulec, depuis janvier 1947 par le père Bronisław Wiater, remplacé en 1948 par le père Piotr Oramowski. Son siège social se trouvait à Paris ;
  - l'Union des confréries du rosaire (Związek Bractw Różańcowych), créée en 1929 et présidée dès son origine et après la seconde guerre mondiale par Stanisława Witkowska. Son siège était situé à Sallaumines (Pas-de-Calais).
  - L'Union des chorales paroissiales (Związek Polskich Chórów Kościelnych), dont le siège était à Aubry, fut créée en 1945 par la plupart des chorales religieuses, jusque-là membres de l'Union des cercles de chant. L'association fut dirigée par Kazimierz Majcherek, et depuis avril 1949 par Roman Wiśniewski<sup>137</sup>.

Les deux organisations de jeunesse – féminine et masculine – faisaient partie d'une même Union des associations catholiques de la jeunesse polonaise en France (Katolickie Stowarzyszenie Młodzieży Polskiej), créée en 1930 à Lens. C'est en 1933 que l'on sépara formellement les deux organisations selon le sexe. Au début de l'année 1947, l'organisation comptait au moins 33 associations féminines et 22 masculines<sup>138</sup>.

Toutes ces organisations étaient dirigées par des présidents laïques choisis de manière démocratique, dont l'action était supervisée par des ecclésiastiques nommés par la Mission catholique polonaise.

<sup>136</sup> Leon Turajczyk utilisa le nom « Związek Katolickich Organizacji Dziecięcych » [Union des associations catholiques des enfants]: Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 308.

<sup>137</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 99-100, 174, 323, 473-476 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 53 ; Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 308, 352 ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, n° 1, 3 janvier 1947, p. 8.

<sup>138</sup> Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 99-100 ; id., « La jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », art. cit., p. 135 ; id., « Le Młode serce, journal de l'association de la jeunesse catholique polonaise KSMP en France, 1946-1953 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle - Lille 3/*Revue du Nord*, 1988, p. 195-196.

Le nombre d'adhérents des associations membres de l'UACP entre 1945 et 1949 oscillait entre 20 000 et 23 000, en prenant en compte le fait qu'il n'était pas rare de faire partie de plus d'une organisation membre du « bloc catholique »<sup>139</sup>. Plus de 80 % de ces membres habitaient dans le Nord-Pas-de-Calais, et une grande majorité d'entre eux étaient des Westphaliens, une spécificité de la fédération catholique par rapport aux deux autres fédérations d'associations des Polonais en France.

Contrairement à l'UCPF et au CPLN/CNPF, le « bloc catholique » ne disposait pas, après les hostilités, de ses propres structures d'un échelon infranational pouvant représenter la fédération sur le terrain. Seules les organisations membres de UACP possédaient des sections locales, parfois des structures régionales. Le Nord-Pas-de-Calais était la seule région où existaient quatre districts de l'UACP (Lens, Bruay-en-Artois, Douai et Valenciennes), dont le rôle était davantage technique que décisif<sup>140</sup>.

332

En plus, dans toute la France, surtout dans les régions minières, on comptait de nombreuses associations religieuses d'ampleur locale, créées par des Westphaliens et qui n'étaient pas centralisées à l'échelle nationale. Parmi celles-ci, on peut mentionner les Sociétés de Sainte-Barbe (Towarzystwa Świętej Barbary), les Sociétés polonaises de Saint-Michel (Towarzystwa Polskie Świętego Michała), les Sociétés catholiques de Saint-François (Towarzystwa Katolickie Świętego Franciszka), les Sociétés paroissiales de Saint-Stanislas (Towarzystwa Parafialne Świętego Stanisława), etc.

Dès la fin de l'année 1947, il était évident que l'UACP se rapprochait de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk et s'éloignait par conséquent du gouvernement polonais de Londres, ce que l'ambassadeur Kajetan Morawski rapporta au MSZ de Londres au début de l'année suivante<sup>141</sup>. Dans le même temps, l'influence de l'UACP ne cessait d'augmenter, surtout au détriment de l'UCPF – en 1946, déjà, l'Union des cercles de chant avait choisi d'y adhérer. En juillet 1947, vingt-cinq ans après sa création, l'association comptait environ 2 000 membres, rassemblés dans 30 chœurs répartis dans 6 régions (3 dans le Nord de la France, une dans le Sud du pays, une à l'Est et une à Paris)<sup>142</sup>. En 1948, la même décision fut prise par les militants de l'Union des sociétés de musique,

139 *Id.*, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 345. Selon Leon Turajczyk, à la fin de l'année 1945, toutes les associations membres de l'UACP comptaient environ 37 000 adhérents, dont 7 000 femmes et 10 000 adolescents. Voir : Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, *op. cit.*, p. 313.

140 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, *op. cit.*, p. 330, 332-333.

141 PISM, A.46/3, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 3 janvier 1948.

142 « Srebrne gody śpiewacze we Francji » [L'anniversaire argenté des chœurs en France], *Gazeta Ludowa*, n° 24, 15 juillet 1947, p. 5.

jusqu'à la fin de cette année-là, l'Union des éclairés polonais décida de quitter l'UCPF pour rallier l'UACP dans son idée de constituer une nouvelle fédération dont la dimension dépasserait le caractère religieux de l'Union des associations catholiques<sup>143</sup>. Enfin, en mai 1949, l'Union des sociétés féminines quitta l'UCPF pour rejoindre cette nouvelle initiative<sup>144</sup>.

La deuxième assemblée plénière de l'UACP se tint le 19 septembre 1948, à Lens, dans la salle du Syndicat libre des mineurs du Pas-de-Calais – ce qui démontrait d'ailleurs le rapprochement entre les milieux catholiques polonais en France et les syndicats chrétiens français. Parmi les personnes présentes dans l'assemblée on peut mentionner le rédacteur en chef du quotidien *Narodowiec*, Michał Kwiatkowski, le recteur de la Mission catholique polonaise en France, le père Kazimierz Kwaśny, et le chef des sections polonaises de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), François (Franciszek) Szczepaniak. Lors de cette assemblée, on valida l'entrée au sein de l'UACP de deux nouvelles associations membres : l'Association universitaire catholique polonaise « Veritas » (Polskie Katolickie Stowarzyszenie Uniwersyteckie « Veritas ») et la Fédération des sections polonaises du Syndicat libre des mineurs.

On comptait alors 3 335 membres dans 93 associations locales de l'Union des associations catholiques des hommes polonais en France; 13 043 personnes adhérant à l'Union des confréries du rosaire; environ 10 000 membres dans 121 sections locales de l'Union des associations catholiques de jeunes gens polonais et de l'Union des associations catholiques de jeunes filles polonaises<sup>145</sup>.

L'UACP était à l'origine de la création, le 19 juin 1949, à Lens, du Congrès de la Polonia de France (Kongres Polonii Francuskiej, CPF). L'utilisation du terme « Polonia » (*Polonia, polonijny*) au lieu de « Polonais » (*Polacy, polski*) élargissait l'audience de l'organisation, y incluant les descendants des immigrés polonais ou de certains immigrés de la première génération eux-mêmes qui étaient déjà francisés mais qui conservaient la conscience de leur origine polonaise. Il s'agissait là d'une nouveauté importante dans la vie associative des immigrés polonais par rapport au mode de pensée qui considérait que le rôle des associations était la lutte contre la dépolonisation des immigrés et ainsi contre leur francisation<sup>146</sup>. Son

143 Sur ces plans, voir entre autres : Gabriel Garçon, « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », art. cit., p. 45-46.

144 *Ibid.*, p. 47 ; *id.*, *Les Catholiques polonais en France, op. cit.*, p. 437.

145 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 352-353 ; Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France, op. cit.*, p. 344-345.

146 Gabriel Garçon traduit le nom « Kongres Polonii Francuskiej » par « le Congrès des Polonais de France » (voir : *ibid.*, p. 436). Conformément à ce que nous expliquons, nous choisissons de ne pas traduire le mot *Polonia* puisqu'il semble n'avoir pas été choisi au hasard.

premier président était Bronisław Lech, immigré de Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais) et président de l'Union des cercles de chant. Ce tour de force résultait de la décision définitive des milieux ecclésiastiques polonais en France que la fusion des « catholiques » avec l'Union centrale des Polonais, de plus en plus faible, aurait été peu profitable pour eux. On choisit ainsi de mettre sur pied une nouvelle fédération, le CPF qui, à côté de l'UCPF, regrouperait aussi des organisations strictement laïques. Le recteur de la Mission catholique polonaise en France, le père Kazimierz Kwaśny, fut choisi pour mener à bien cette initiative. Par ce choix, l'UACP entra en concurrence directe avec les deux fédérations d'associations laïques déjà existantes, tant le CNPF que l'UCPF<sup>147</sup>.

Le CPF regroupait 10 associations : les 6 principales organisations catholiques membres de l'UACP, l'Union des sociétés féminines, la ZHP en France, l'Union des cercles de chant et l'Association universitaire catholique polonaise « Veritas ». Parmi toutes les organisations membres du CPF, plus de la moitié des membres étaient rassemblés au sein de l'Union des confréries du rosaire (environ 13 000 adhérents) ou dans l'une des deux unions des associations catholiques de jeunes – l'Union des associations catholiques de jeunes gens polonais et l'Union des associations catholiques de jeunes filles polonaises (environ 10 000). Le nombre d'adhérents aux associations à l'origine de la création du CPF était de 40 683<sup>148</sup>. Au mois de juillet 1949, l'Union des sociétés de théâtre rejoignit le CPF<sup>149</sup>. D'après Gabriel Garçon, l'effectif total des associations membres du CPF comptait alors entre 30 000 et 32 000 adhérents<sup>150</sup>.

La création du CPF ne sonna pas la fin de l'UACP, qui n'entra d'ailleurs pas dans les rangs du Congrès de la Polonia en France – seules ses organisations membres l'avaient fait. L'UACP, constituant dorénavant le bloc des associations strictement religieuses, célébra solennellement son 25<sup>e</sup> anniversaire au mois d'août 1949 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais)<sup>151</sup>. Au tournant des années 1948-1949, l'ensemble des six associations de l'UACP comptait environ 23 400 membres<sup>152</sup>.

147 Sur les préparations à la constitution du Congrès de la Polonia de France, voir : *ibid.*, p. 435-438.

148 *ibid.*, p. 438 ; *id.*, « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », art. cit., p. 47 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie: Polska Misja Katolicka we Francji, 1836-2006* [La Plus Vieille au monde. La Mission catholique polonaise en France, 1836-2006], Paris, Polska Misja Katolicka we Francji, 2006, p. 192 ; Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1980 » [La question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920-1980], *Studia Polonijne*, n° 5, 1983, p. 72 ; Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, op. cit.*, p. 359.

149 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France, op. cit.*, p. 442.

150 *ibid.*, p. 443.

151 *ibid.*, p. 356, 439-440.

152 *ibid.*, p. 448, 471.

Dans la mesure où les autorités françaises avaient dissous le CNPF et que l'UCPF plongeait dans une crise de plus en plus profonde, le CPF devint immédiatement la fédération principale de la vie associative des immigrés polonais en France, bien que n'étant pas parvenu à centraliser toute la vie associative des Polonais en France, ni même toutes les associations anticommunistes.

#### LE FONCTIONNEMENT DES PARTIS POLITIQUES POLONAIS EN FRANCE

L'activité des partis politiques des immigrés n'était pas autorisée par les autorités françaises ni prévue par la loi de 1901 sur les associations étrangères. Ainsi, ils n'étaient pas membres des fédérations d'associations polonaises en France. Cependant, cette activité était tolérée et les partis polonais en France étaient proches de l'une ou l'autre fédération d'associations d'immigrés polonais. Autrement dit, les partis politiques polonais en France, dont la marge de manœuvre était très réduite, menaient leur activité et essayaient d'influencer la communauté polonaise en France par l'intermédiaire des organisations sociales que ces partis tentaient d'influencer<sup>153</sup>.

L'organisation prépondérante au sein du CPLN/CNPF, c'est-à-dire le Parti ouvrier polonais (PPR), n'en faisait pas officiellement partie. En tant que parti politique étranger, le PPR (communiste), ne pouvait pas exercer son activité sur le territoire français, mais le faisait néanmoins par des moyens semi-légaux, étant accepté de fait par les autorités françaises, comme tous les autres partis politiques polonais en France. La section française du PPR fut créée en janvier 1946. La première assemblée plénière du PPR en France se tint en juillet de la même année à Sallaumines (Pas-de-Calais). Parmi 449 délégués, 306, soit 68,15 % de l'ensemble des délégués, étaient anciens membres des « groupes de langue » polonais du PCF. À la fin de 1946, le PPR comptait en France 25 762 membres, dont la majorité étaient issus des sections polonaises de l'ancienne Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et du PCF. Dès le début de l'année 1947, le rapatriement des immigrés polonais contribua à l'affaiblissement progressif de l'effectif du parti. Les premiers retours massifs en Pologne des membres de la section française du PPR eurent lieu en juillet de l'année précédente, mais durant la seconde moitié de 1946 l'afflux de nouveaux membres compensa toutefois ces pertes d'effectifs. La chute du nombre de personnes encartées au PPR s'amorça en 1947 et, au mois d'août de cette même année, 17 389 membres déjà étaient retournés en Pologne<sup>154</sup>.

<sup>153</sup> Voir : BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Facteurs nationaux et traditionnels* [s.l.n. d.], p. 3.

<sup>154</sup> Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 126, 130, 132 ; Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 238.

Le premier secrétaire du PPR en France était Jan Blacha, mineur et issu de l'ancienne immigration ; l'ensemble de son comité directeur était composé d'anciens immigrés, également anciens membres du PCF<sup>155</sup>.

Dans le nouveau contexte international, les communistes polonais commencèrent à invoquer le patriotisme et les sentiments nationaux des immigrés pour les inciter au retour à la patrie, la nouvelle Pologne populaire. Pour des raisons idéologiques, les communistes français soutinrent ce point de vue, bien que la perte de la main-d'œuvre expérimentée et de ses familles ne fût pas dans l'intérêt économique ni démographique de la France. Cette attitude « nationaliste » du PPR en France n'était pas contraire au fait que chaque membre de ce parti devait adhérer à la CGT et à ses sections polonaises<sup>156</sup>. Néanmoins, un certain nombre de camarades polonais – des anciens des « groupes de langue » polonais au sein du PCF – n'intégrèrent pas les rangs du PPR parce qu'ils ne désiraient pas rentrer en Pologne, bien que dorénavant « populaire » et dirigée par les communistes<sup>157</sup>. Toute l'activité du PPR en France, sa propagande et son organisation, était orientée vers le soutien de la campagne de rapatriement des immigrés polonais de France. C'est pourquoi dans l'immédiat après-guerre les communistes polonais, dans leur action politique, ne témoignaient pas réellement leur solidarité avec la classe ouvrière française, bien qu'ils eussent pris part aux grèves générales ordonnées par leurs camarades français (en 1947 et en 1948).

Dès le commencement du conflit diplomatique entre la France et la Pologne, dans la seconde moitié de 1947, les structures du PPR en France furent de plus en plus contrôlées par les services français. Les premiers locaux furent réquisitionnés. En février 1948, le premier secrétaire Blacha et ses trois collaborateurs furent arrêtés par la police<sup>158</sup>. Cette situation contribua à l'effondrement des structures du parti communiste polonais en France. Ses membres commencèrent à intégrer les rangs de l'Organisation d'aide à la patrie, dont l'activité – contrairement à celle du PPR – était officiellement autorisée par les autorités françaises<sup>159</sup>. Au mois de mars 1948, les autorités françaises rejetèrent la demande d'autorisation de l'Association des amis du PPR (qui aurait servi de couverture pour le PPR en France). Le mois suivant, il devint illégal et expressément interdit d'être membre de la section française du PPR<sup>160</sup>.

155 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 132.

156 *Ibid.*, p. 128.

157 *Ibid.*, p. 127 (réf. 132).

158 *Ibid.*, p. 178.

159 BPP, art. 5011, lettre : Marian Pompa, secrétaire du comité central provisoire du PSL en France, à M. Raczkowski, Paris, le 20 février 1948.

160 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 209 (réf. 307). Voir aussi BPP, art. 5011, lettre : M. Pompa, secrétaire du comité central du PSL en

Le parti politique le plus proche des structures de l'UCPF était le Parti socialiste polonais (PPS). L'unification du PPS du Nord de la France avec son homologue du Sud, actif durant les hostilités, eut lieu en décembre 1944. C'est Wincenty Jaśniewicz, immigré habitant à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), qui devint président de la section française du PPS mais le véritable leader des socialistes polonais en France était Zygmunt Zaremba, réfugié de l'après-guerre et l'une des personnalités les plus importantes du PPS en Pologne avant les hostilités et ensuite dans la Pologne occupée (PPS-WRN clandestin)<sup>161</sup>. Après la guerre, alors qu'il résidait en France, il devint président de la délégation étrangère du PPS à Paris, cellule créée en août 1946 et dont la tâche était le maintien du contact entre les socialistes émigrés et réfugiés et ceux vivant en Pologne. Zaremba devint ensuite président du conseil de tout le PPS à l'étranger. À l'issue de la conférence des sections étrangères du PPS, tenue au mois de mai 1948 à Pont-à-Lesse, en Belgique, Jaśniewicz, un immigré de l'ancienne génération, devint vice-président du même conseil du PPS à l'étranger<sup>162</sup>.

Les autres immigrés de France entrèrent au sein de cette structure en tant que membres ordinaires : Teodor Krawczyński, Jan Dudała, de Condé-sur-l'Escaut (Nord), Edward Łabędź, de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)<sup>163</sup>. La section parisienne du PPS, la plus active en France, organisait des réunions une fois par mois<sup>164</sup>. Les membres du PPS ne pouvaient adhérer à d'autres partis politiques que la SFIO, ce qui fut même recommandé par le congrès du PPS en France qui se tint à Lille en mai 1946. Lors de ce congrès, les délégués de 38 sections locales étaient présents<sup>165</sup>. Au mois d'avril 1949, la branche française

France, à M. Białosiewicz, Paris, le 6 juillet 1948.

161 W. Boryna, « PPS w południowej Francji w latach 1940-1944 », *Światło* [PPS du Sud de la France dans les années 1940-1944], vol. 1, n° 3, 1947, p. 69. Anna Siwik, en se référant à un article paru dans la revue londonienne *Robotnik Polski w Wielkiej Brytanii* [L'Ouvrier polonais de Grande-Bretagne], écrit que la conférence du mois de décembre avait porté à la tête du PPS en France Wawrzyniec Baran, chef du CKW. La rédaction de cette revue socialiste avait en effet commis une erreur. Voir : Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956* [Le Parti socialiste polonais en exil dans les années 1945-1956], Kraków, Księgarnia Akademicka, 1998, p. 189.

162 *Zjazd PPS na Obczyźnie w dniach 24-30 maja 1948 r. w Pont-à-Lesse w Belgii. Uchwały Zjazdu* [Congrès du PPS de l'étranger, tenu les 24-30 mai 1948 à Pont-à-Lesse, Belgique. Les résolutions du congrès], London, 1948, p. 2, 7 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/1, Tadeusz Parczewski, étude sur la presse et les partis politiques français en France, [1954], p. 23 ; Anna Siwik, « Les socialistes polonais en France et l'idée de l'Europe », dans Antoine Marès, Wojciech Prażuch et Inga Kawka (dir.), *Les Exilés polonais en France et la réorganisation pacifique de l'Europe (1940-1989)*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2017, p. 81-82.

163 Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 82.

164 BPP, vers. 3270, lettre : Lucjan Krawiec, secrétaire du PPS en France à Piotr Drożdżik, Paris, le 26 juillet 1949.

165 BPP, vers. 3269, statuts du Parti socialiste polonais en France, art. 2, [s.l.n.d.] ; « Rezolucja polityczna PPS » [La résolution politique du PPS], *Sztandar Polski*, n° 22, 15 mai 1946,

du PPS fut déclarée à la préfecture de Paris en tant qu'association étrangère comptant 215 membres<sup>166</sup>.

L'aile provarsovienne du PPS disposait de structures distinctes qui étaient toutefois beaucoup plus faibles que celles du PPS de Zaremba, Baran et Jaśniewicz. On ne peut cependant pas dire que ce PPS communiste était une formation artificielle, créée pour les besoins des communistes. C'étaient tout simplement les socialistes, souvent liés pendant les hostilités à la Résistance fidèle au gouvernement polonais en exil, qui au lendemain de la Libération avaient reconnu les autorités varsoviennes et qui s'étaient prononcés pour la coopération avec les communistes du PPR. Les principaux militants de ce PPR communiste en France étaient Henryk Jabłoński (avant qu'il ne revienne en Pologne au mois d'octobre 1945) et les présidents consécutifs du parti, Stefan Janicki (en juillet 1945), Jan Jabłonowski (fin juillet 1945-juillet 1946), Józef Szczerbiński (juillet 1946-septembre 1947), et le secrétaire général Henryk Birecki<sup>167</sup>. La plupart des dirigeants du PPS provarsovien en France n'étaient pas issus de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres<sup>168</sup>, et même dans le cas de ceux qui en étaient issus, leur activité précédente n'était pas connue au sein de la communauté polonaise, sauf celle de Józef Szczerbiński. Ce deuxième PPS, qui en mai 1947 comptait plus de 1 500 membres dans 50 sections locales<sup>169</sup>, n'entraînait aucune relation avec la SFIO<sup>170</sup>. L'organisation de jeunesse du PPS (l'Organisation de la jeunesse de l'Association de l'université ouvrière des émigrés polonais, Organizacja Młodzieży Towarzystwa Uniwersytetu Robotniczego) menait son activité aussi en France mais, malgré un nombre relativement élevé de sections (environ 50), elle était très faible et ses effectifs

338

---

p. 2 ; « Stanowisko emigracyjne PPS » [La ligne du PPS à l'étranger], *Sztandar Polski*, n° 24, mai 1946, p. 2.

<sup>166</sup> BPP, vers. 3270, lettre : Lucjan Krawiec, secrétaire du PPS en France, Paris, le 20 avril 1949.

<sup>167</sup> Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 118-119, 121 ; Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 190-191. Cependant Anna Siwik, dans sa monographie consacrée au PPS à l'étranger, a apporté l'information que c'était Jan Jabłonowski qui avait été élu premier président du PPS varsovien en France à la fin du mois de juin 1945 (voir : *ibid.*, p. 190).

<sup>168</sup> Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 122.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 125. Dans le même ouvrage, l'auteur écrit cependant qu'au début de 1947 le PPS provarsovien en France comptait 2 500 adhérents : *ibid.*, p. 135. Ce chiffre de 2 500 membres a été repris dans un autre ouvrage pour le début du mois de novembre de la même année : *ibid.*, p. 125. En revanche, Anna Siwik écrit qu'en 1947 le PPS varsovien en France comptait « environ 1 000 personnes » (voir : *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 191).

<sup>170</sup> Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 125. Cependant, selon Anna Siwik, les socialistes français de la SFIO essayèrent tout d'abord de conserver l'équilibre dans leurs relations avec les deux PPS en France (voir : *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 192). Mais en pratique, ils n'entretenaient des relations qu'avec les socialistes anticommunistes, en boycottant le PPS varsovien.

étaient peu nombreux (250 membres)<sup>171</sup>. Les socialistes reconnaissant le GPUN avaient une revue intitulée *Robotnik we Francji* [L'Ouvrier en France]<sup>172</sup>.

Vers la moitié de l'année 1946, le Parti paysan polonais (nommé aussi Parti populaire polonais, PSL) créa ses structures sur le territoire français. Le comité d'organisation du PSL en France fut formé en juin. En Pologne, où le Mouvement paysan du vice-Premier ministre du gouvernement provisoire varsovien, Stanisław Mikołajczyk, constituait la seule opposition légale à la domination des communistes, le PSL était très populaire et ses rangs très nombreux, ayant été alimentés non seulement par des paysans, mais par de nombreux ennemis du PPR, jusque-là éloignés de l'idéologie traditionnelle de ce mouvement politique. En France, le PSL ne réussit pas à s'imposer comme le mouvement représentatif des masses, bien que la ligne politique et la personne de Mikołajczyk aient été appuyées par des institutions éminentes parmi les immigrés polonais, comme la Mission catholique polonaise en France et le journal *Narodowiec*, et que ces idées aient trouvé une résonance importante parmi les travailleurs agricoles. Le personnage de Mikołajczyk – jusqu'en 1947 et sa participation à l'exercice du pouvoir à Varsovie, et plus encore après sa fuite de Pologne – était perçu par des Polonais en France comme le symbole d'une certaine ligne politique de la troisième voie, indépendante tant des autorités communistes de Varsovie que du gouvernement en exil à Londres. Dans le même temps, le PSL en France n'était qu'un des multiples partis politiques polonais dans ce pays, peu nombreux et peu actif comme la plupart des autres. D'autant plus que des tensions apparurent entre d'un côté le comité directeur de l'organisation française du PSL, composé d'anciens immigrés et présidé par Władysław Krawczyk, de Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), et par le délégué personnel de Mikołajczyk pour l'Europe de l'Ouest, le professeur Stanisław Kot, résidant depuis 1948 en France.

La première assemblée plénière du PSL se tint au mois de mars 1947 à Paris<sup>173</sup>. Au milieu de l'année 1947, le Parti comptait environ 600 membres répartis dans 33 sections locales. Au début de 1948, le PSL en France disposait de 38 sections (plus 5 « en cours d'organisation ») et 5 comités régionaux, rassemblant environ 800 membres. Un an plus tard, d'après les « sources françaises » du journaliste polonais Jerzy Jankowski, qui n'était pas lui-même sympathisant du PSL, ce parti comptait 1 180 membres<sup>174</sup>. Les structures du PSL étaient relativement

171 Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 124 ; Anna Siwik, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956*, op. cit., p. 191.

172 *Ibid.*, p. 190.

173 « Z rozwoju PSL we Francji » [Du développement du PSL en France], *Gazeta Polska*, n° 13, [28] mars 1947, p. 8

174 Leon Turajczyk, *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 339 ; BPP, vers. 3219, lettre : J. Jankowski à Janusz Zambrzycki de *Dziennik Polski* à Detroit, Paris, le 12 février 1949.

bien organisées dans le Centre de la France et dans le Centre-Sud du pays, alors que l'organisation était absolument inexistante dans l'Est de la France<sup>175</sup>. Ce n'est qu'au mois d'avril 1948 que le comité exécutif suprême du PSL, installé depuis la fin de l'année 1947 aux États-Unis, valida la composition du comité central de la branche française du PSL<sup>176</sup>. Un nombre extrêmement limité de sympathisants du parti paysan, appuyant l'idée d'une alliance de toutes les forces politiques sous la domination des communistes, créa le Parti paysan (Stronnictwo Ludowe, SL) en France. La réunion qui se tint au mois de février 1947 en vue d'organiser la structure rassembla 47 personnes, mais le SL en France ne mena aucune activité réelle après sa création<sup>177</sup>.

Les autres partis politiques polonais en France au lendemain de la Libération n'étaient actifs que parmi les réfugiés de guerre et les Polonais arrivés en France dans l'immédiat après-guerre.

340

À la fin des années 1940, l'activité des « anciens » partis politiques faisant partie de l'exopolitie polonaise en France se trouva déjà bien limitée. Les immigrés n'étaient que peu attirés par l'activité politique au sein de sections françaises de partis existant en Pologne. Ce schéma ne répondait plus aux nouveaux besoins des immigrés polonais, dont la vie était de plus en plus ancrée en France.

En 1949, la première organisation politique polonaise d'un nouveau type vit le jour : la section française de l'Union des fédéralistes polonais. Afin de pouvoir exister tout en se conformant à la réglementation française de l'époque, les fédéralistes déclarèrent leur organisation comme association étrangère, ne constituant ainsi pas un parti politique<sup>178</sup>. Les Français d'origine polonaise pouvaient adhérer à cette organisation au même titre que les ressortissants polonais en France. Le programme de l'Union des fédéralistes polonais était davantage concentré sur des questions européennes et de sécurité nationale que sur des problèmes concrets de l'organisation de la vie sociale et économique en Pologne. C'était le premier pas sur la voie vers la modification profonde de l'activité politique concentrée sur questions polonaises des Polonais et des Français d'origine polonaise en France.

175 BPP, vers. 5011, lettre : comité central provisoire du PSL en France à la présidence du PSL à l'étranger aux États-Unis, Paris, le 5 février 1948 ; *ibid.*, lettre : M. Pompa, secrétaire du comité central provisoire du PSL en France à W. Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 4 août 1947.

176 *ibid.*, lettre : secrétariat du PSL en France à W. Krawczyk, président du PSL en France, Paris, le 6 avril 1948.

177 [Stary Wróbel], « Podrzutek » [Le champi], *Gazeta Ludowa*, n° 7, 14 février 1947, p. 3.

178 Sławomir Łukasiewicz, *Jerzy Jankowski et les fédéralistes polonais en France après la seconde guerre mondiale*, dans Antoine Marès, Wojciech Prażuch et Inga Kawka (dir.), *Les Exilés polonais en France et la réorganisation pacifique de l'Europe (1940-1989)*, *op. cit.*, p. 131-132 ; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje, hipotezy, refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 120.

La période de l'immédiat après-guerre se caractérisa par une forte compétition au sein de la presse polonaise, tant celle rédigée par les anciens immigrés que celle des réfugiés de guerre et des nouveaux venus de l'immédiat après-guerre. Les principaux courants politiques de l'immigration polonaise disposaient de leurs propres titres, quotidiens ou hebdomadaires.

Paru à Lens dès l'entre-deux-guerres, *Narodowiec* était le quotidien le plus populaire s'adressant à l'ancienne immigration. La publication de ce journal fut relancée en 1944, après la Libération et le retour de son fondateur et rédacteur en chef, Michał Kwiatkowski, réfugié en Angleterre pendant la guerre. À la fin des années 1940, il tirait à 45 000 exemplaires<sup>179</sup>. Son rédacteur en chef adopta une ligne politique proche du mouvement chrétien démocrate et de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk. Jusqu'à la fin de 1946, *Narodowiec* appuya le GPUN de Varsovie et, après les élections à la Diète constituante, le journal était toujours solidaire avec la ligne du leader du mouvement paysan, dorénavant indépendante des deux gouvernements polonais. C'est la raison pour laquelle Kwiatkowski et son quotidien furent vivement critiqués, tant par les communistes que par des « intransigeants », fidèles au gouvernement de Londres. Sa neutralité fit de *Narodowiec* le journal le plus impartial aux yeux de nombreux anciens immigrés polonais, notamment dans le Nord de la France, où il était particulièrement lu, d'autant plus que le journal publiait des annonces et des informations concernant les activités des associations aussi bien polonaises que provarsoviennes, de la Mission catholique polonaise et de l'ambassade de la Pologne populaire et ses consulats en France.

En effet, dans l'immédiat après-guerre, ce journal adoptait une ligne propre. Tant que le mouvement paysan de Mikołajczyk participait au gouvernement provisoire à Varsovie, le journal évitait d'attaquer ouvertement le nouveau régime politique en Pologne, en se concentrant sur la critique de l'action concrète des communistes, du manque du respect des résolutions prises à Yalta, ou encore des conditions déplorables du rapatriement des immigrés et de la vie dans la Pologne populaire<sup>180</sup>. À partir de l'année 1947, la situation changea profondément et *Narodowiec* devint un ennemi déclaré des autorités varsoviennes, et cela à tel point qu'au mois de juillet 1949 le gouvernement polonais de Varsovie lança une campagne de presse pour condamner le rédacteur

179 Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008, p. 171, 181. Notice biographique de Michał Franciszek Kwiatkowski, voir : Agata Judycka et Zbigniew Judycki, *Les Polonais en France*, op. cit., p. 113-114.

180 « Wydawca "Narodowca" chce wychować zdrajców narodu » [Le rédacteur en chef de *Narodowiec* désire former des traîtres à la nation], *Gazeta Polska*, n° 156, 3-4 juillet 1949, p. 2.

en chef du journal au nom de tous les patriotes polonais, allant jusqu'à envisager de le priver de la nationalité polonaise.

Le principal journal soutien du gouvernement varsovien était *Niepodległość* [Indépendance], fondé dans la clandestinité en septembre 1941<sup>181</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre 1945, le quotidien prit le nom de *Gazeta Polska*. Il s'agissait en réalité de l'organe de presse du PPR en France. À la fin de 1945, *Gazeta Polska* tirait à 50 000 exemplaires, pour ensuite chuter à 25 000 exemplaires trois ans plus tard<sup>182</sup>. Ce quotidien était connu pour la qualité de la rédaction technique de ses articles, qui fut même louée par l'ambassadeur du gouvernement en exil, Kajetan Morawski<sup>183</sup>.

Dès le mois d'avril 1945, la Mission catholique polonaise se dota de son hebdomadaire, *Polska Wierna*, dont les articles traitaient majoritairement du fait religieux, mais qui s'occupait aussi des questions sociales et politiques. L'hebdomadaire était dirigé par le père Florian Kaszubowski, membre de la Société du Christ et ancien prisonnier du camp de Gross-Rosen. Dans les années 1945-1950, il pouvait tirer jusqu'à 10 000 exemplaires<sup>184</sup>.

Ces trois titres furent les seuls à être publiés pendant toute la période 1944-1949. Le courant anticommuniste polonais s'exprimait dans plusieurs hebdomadaires relevant de tel ou tel courant politique des anticommunistes polonais.

Entre 1944 et 1946, les membres du Comité central de lutte (CKW), ensuite de l'UCPF, proches de l'ancienne direction de la POWN, lancèrent à Lens le journal *Sztandar* [L'Étendard] (à partir de la Libération jusqu'en février 1945), puis à Paris *Sztandar Polski* (février 1945-septembre 1946), publié deux fois par semaine. Ce journal représentait les adhérents du gouvernement polonais de Londres. Au fil de son existence, son tirage passa de 28 000 à 7 000 exemplaires<sup>185</sup>.

181 Concernant ce journal, voir : Michał Szulkin, « Paryska "Niepodległość", organ wychodźstwa polskiego we Francji, 1944-1945 », [L'Indépendance parisienne, l'organe de presse de l'émigration polonaise en France, 1944-1945], *Rocznik Historii Czasopiśmiennictwa Polskiego*, vol. 14, n° 1, 1974, p. 73-84.

182 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 196 ; Janine Ponty, *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, op. cit., p. 181.

183 PISM, A.46/2, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 14 janvier 1947.

184 Roman Dzwonkowski, « La presse catholique polonaise en France dans les années 1923-1983 », dans Daniel Beauvois (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1934)*, Villeneuve-d'Ascq, Université Charles de Gaulle (Lille 3), *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 4, 1988, p. 72.

185 Concernant ce journal, voir : Zbigniew Girzyński, « Inne spojrzenie na Kraj. Tygodnik "Sztandar Polski" jako próba alternatywnego prezentowania spraw polskich na emigracji we Francji w latach 1945-1946 » [Une autre vue sur le pays. L'hebdomadaire *Sztandar Polski* comme une tentative de présentation alternative des affaires polonaises à l'émigration en France dans les années 1945-1946], dans Ryszard Sudziński (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'émigration polonaise face

Ensuite, entre novembre 1946 et mi-juin 1947, l'hebdomadaire socialiste *Lud Polski* [Le Peuple polonais], portant le sous-titre *Wolność – Równość – Niepodległość* [Liberté – Égalité – Indépendance], rédigé par des militants du PPS en France, devint l'organe principal des immigrés polonais de France adhérents au gouvernement polonais de Londres. Le journal fut fondé par des socialistes arrivés en France après 1939.

En 1949, les socialistes de la section polonaise de la CGT-FO commencèrent à publier le mensuel *Głos Pracy* [La Voix du travail]. Le secrétaire général de cette section, Stefan Jesionowski, en était le rédacteur en chef.

Enfin, au mois de mars 1949, la FPZOO lança son hebdomadaire *Syrena* [La Sirène], dont la ligne était proche de l'ancien *Sztandar Polski*, lui aussi dominé par les adhérents de l'ancien régime polonais de la *sanacja*. Mais *Syrena* était déjà représentatif des réfugiés de guerre ou de l'immédiat après-guerre, notamment des officiers de profession, réunis au sein de la SPK.

Dans la mesure où *Narodowiec* se refusait toute proximité avec les autorités polonaises de Londres, le courant politique des anticommunistes « intransigeants » ne disposait d'aucun quotidien. Le 3 février 1946, le conseil suprême de l'UCPF vota une notice protestant contre le fait que les autorités françaises étaient l'objet de pressions de la part de l'ambassade de Pologne populaire à Paris et visant à interdire la parution de journaux d'inspiration londonienne. On y lisait en outre que l'immigration polonaise en France « ne possèd[ait] pas [de] quotidien que l'on [pourrait] qualifier d'impartial<sup>186</sup> ». La note fut envoyée, entre autres, au gouvernement français. Cette situation ne changea pas car même si *Narodowiec* était devenu après 1947 fortement anticommuniste, ce journal ne commença pas pour autant à sympathiser avec le gouvernement en exil.

Quant au courant indépendant, outre l'influent *Narodowiec*, l'hebdomadaire *Gazeta Ludowa* [La Gazette populaire] paraissait dans les années 1946-1947, rédigé par les militants du mouvement paysan rassemblés dans le PSL. À la fin du printemps de 1947, la crise de ce périodique était déjà évidente. Entre juin et août, le titre ne paraissait que tous les 15 jours. Le numéro 28, paru le 15 octobre 1947, fut le dernier à paraître. D'après le communiqué de la rédaction de la *Gazeta Ludowa*, la publication du journal devait être suspendue à cause de l'augmentation considérable des frais d'édition, alors que son prix de

aux problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la seconde guerre mondiale], Toruń, Adam Marszałek, 2007, p. 173-186.

<sup>186</sup> BPP, BPP 1172, protestation du conseil suprême de l'UCPF, Lille, le 3 février 1946, fol. 75 (ce document se trouve aussi dans : BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, fiche non paginée). Voir aussi Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 263-264.

vente devait rester inchangé, conformément à la disposition du gouvernement français concernant toute la presse dans le pays<sup>187</sup>.

D'après Andrzej Paczkowski, auteur d'une étude sur la presse polonaise en France dans l'entre-deux-guerres, ses fonctions étaient l'organisation de la communauté polonaise, la défense des intérêts des immigrés, le renforcement du lien avec leur pays d'origine et avec la France, la diffusion de l'éducation et de la culture<sup>188</sup>. La presse polonaise qui paraissait en France au lendemain de la Libération jouait le même rôle qu'avant les hostilités, même s'il faut prendre en compte un caractère spécifique de ce renforcement des liens entre la Pologne par la presse anticommuniste : c'était la Pologne d'avant-guerre qui constituait le point de référence, et non la Pologne « réelle » de l'immédiat après-guerre, c'est-à-dire la Deuxième République, et non la Pologne populaire.

344

À la fin des années 1940, la presse polonaise qui paraissait en France n'était plus autant lue qu'autrefois, même si son lectorat restait toujours important. D'après l'enquête de l'Ined, au début des années 1950, 71 % des familles polonaises du Nord-Pas-de-Calais la lisaient, dont 30 % lisaient exclusivement la presse polonaise. Dans l'Aisne, 55 % des familles des ouvriers agricoles polonais lisaient les titres polonais, dont 38 % lisaient exclusivement des journaux polonais<sup>189</sup>.

#### QUEL NIVEAU RÉEL DE PARTICIPATION DES IMMIGRÉS À LA VIE ASSOCIATIVE POLONAISE EN FRANCE ?

Les estimations concernant le niveau de l'intérêt des immigrés polonais pour des affaires politiques et la vie associative polonaise en France dépendaient de l'autorité fournissant les chiffres sur la question.

Selon l'ambassadeur en France du gouvernement en exil, Kajetan Morawski, au début de 1947, 20 à 25 % des immigrés polonais « faisaient activement partie » du courant anticommuniste, alors qu'entre 55 et 60 % des membres de cette communauté restaient passifs et plutôt hostiles au gouvernement polonais de Varsovie. L'ambassadeur Morawski percevait tant l'UCPF que l'UACP comme faisant partie du courant luttant pour l'indépendance de Pologne. On peut ainsi admettre qu'il y incluait non seulement les adhérents du gouvernement polonais de Londres, mais aussi les sympathisants de la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk, ce qui signifie que le pourcentage des Polonais de France sympathisant avec le nouveau régime politique établi en Pologne oscillait entre 15

<sup>187</sup> « Stawiamy sprawę jasno » [Nous posons clairement la question], *Gazeta Ludowa*, n° 28, 15 octobre 1947, p. 1.

<sup>188</sup> Andrzej Paczkowski, *Prasa i społeczność polska we Francji*, op. cit., p. 185-212.

<sup>189</sup> Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1953, p. 76.

et 25 %<sup>190</sup>. Presque deux ans plus tard, Morawski estima à environ 20 % le nombre de Polonais en France qui appuyaient le gouvernement polonais de Londres et 20 % le nombre d'immigrés polonais adhérant au gouvernement polonais de Varsovie, les 60 % restant « prenant leurs distances avec les enjeux politiques, tout en étant hostiles aux communistes, dans leur quasi-totalité ». Morawski ajouta que les partis politiques polonais en France ne jouaient qu'un rôle mineur.

En effet, la majorité des immigrés polonais ne s'occupaient que de leur vie quotidienne, les associations ne comptant pas plus de quelques dizaines de milliers de membres – il faut néanmoins garder à l'esprit que les mêmes personnes étaient souvent inscrites dans plusieurs organisations<sup>191</sup>. Ce constat était encore plus frappant dans les années 1950, période durant laquelle, selon Tadeusz Parczewski, les Polonais adhérant à plusieurs associations étaient comptés autant de fois dans les statistiques. On sait par exemple, grâce à une lettre rédigée par sa femme, que Feliks Grzesiak, militant actif de la vie associative polonaise dans le Pas-de-Calais, occupait les fonctions de vice-président du comité régional de l'UCPF, pde résident du comité régional de l'Union des anciens de la POWN à Bruay-en-Artois, de président du Comité des associations locales à Calonne-Ricouart, et de président ou secrétaire des sections locales de diverses associations membres de l'UCPF dans l'arrondissement.

Autre phénomène à l'origine de cette distorsion de la réalité de la vie associative polonaise en France, l'existence d'organisations inactives, qui servaient de « raison d'être pour leurs présidents ». Parfois, la situation était plus complexe, il ne s'agissait pas seulement d'ambitions personnelles. Feliks Grzesiak, par exemple, malgré sa situation matérielle précaire et une famille nombreuse à charge, ne voulait pas renoncer à son activité afin de n'être pas considéré comme un « capitulard », à tel point que sa femme dut demander directement à la direction centrale de l'UCPF centrale de libérer Grzesiak de ses nombreuses fonctions associatives<sup>192</sup>.

D'après la direction de l'UCPF, en 1946, 10 à 15 % des immigrés polonais en France appuyaient le Conseil national des Polonais et son orientation procommuniste, alors qu'entre 25 et 30 % étaient « bien disposés envers l'UCPF ». L'influence des communistes était plus importante dans les petites

190 PISM, A.46/2, rapport : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 14 janvier 1947.

191 PISM, A.46/15, lettre : K. Morawski, ambassadeur de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, à Adam Tarnowski, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais de Londres, Paris, le 28 octobre 1948, trad. Pawel Sekowski. *Ibid.*, notice : Mieczysław Biesiekierski à K. Morawski, [Paris, après le 13 octobre 1948].

192 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Facteurs nationaux et traditionnels*, op. cit., p. 1 ; BPP, vers. 4087, lettre : Łucja Grzesiak, femme de Feliks Grzesiak, au comité directeur de l'UCPF, Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), le 1<sup>er</sup> juin 1946.

colonies polonaises. Le reste de la communauté polonaise en France restait indifférent à la vie associative des Polonais<sup>193</sup>. À la fin de 1948, d'après le comité directeur de l'UCPF, plus de 80 % des tous les immigrés polonais en France étaient « audacieusement et résolument » antivarsoviens<sup>194</sup>. Dans certaines régions, l'influence des communistes au sein de la population immigrée polonaise était particulièrement forte. C'est notamment le cas de la région toulousaine, où les ouvriers agricoles étaient particulièrement représentés<sup>195</sup>, mais aussi dans l'arrondissement d'Alès (Gard) où les militants des associations anticommunistes ayant récemment servi dans les Forces armées polonaises en Grande-Bretagne étaient souvent victimes d'attaques physiques de la part de leurs compatriotes « antifascistes ». D'après le rapport d'un délégué de la CRP, au dernier trimestre de 1945, environ 80 % des immigrés polonais de l'arrondissement d'Alès sympathisaient avec l'orientation communiste du CNPF<sup>196</sup>. À la fin de 1945 déjà, les associations membres de l'UCPF se trouvaient dans un état de marasme dans les régions de Metz, de Mulhouse, d'Alès, de Paris et de Toulouse (excepté l'Union des agriculteurs dans ce dernier cas)<sup>197</sup>.

Dans certaines régions en revanche, comme l'arrondissement de Troyes (Aube) ou dans le très agricole département de la Seine-et-Marne, les communistes étaient très peu implantés. À titre d'exemple, une réunion publique organisée en janvier 1947 par le Conseil national des Polonais de Troyes rassembla seulement 48 personnes, alors que la ville comptait plus de 1 000 Polonais. À Provins (Seine-et-Marne) le progrès primitif du CPLN fut freiné par la surreprésentation dans ce mouvement des personnes considérées au sein de la communauté polonaise locale comme de « mauvais éléments », ce qui contribua au renforcement de l'influence des militants locaux du CKW<sup>198</sup>. La question de

193 BPP, vers. 4089, lettre : comité directeur de l'UCPF à Karol Rozmarek, président du Polish American Congress, Paris, le 11 septembre 1946, p. 1-2 ; *ibid.*, lettres : comité directeur de l'UCPF aux ministres Marian Kukiel (Défense nationale) et Jan Kwapiński (vice-Premier ministre), [Paris], les 12 et 26 avril 1946, p. 1 (ce dernier document se trouve aussi dans BPP, BPP 1172, fol. 6).

194 PISM, A.17/25, rapport sur l'activité de l'UCPF dans les années 1945-1948, [Paris, 1948], fol. 260.

195 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/l, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, *op. cit.*, p. 4.

196 BPP, vers. 4115, lettre : comité régional de l'UCPF à Alès au comité directeur de l'UCPF, Alès (Gard), le 3 juillet 1945 ; *ibid.*, lettre : comité régional de l'UCPF à Alès au comité directeur de l'UCPF, Alès, le 4 octobre 1945 ; BPP, vers. 3209, rapport sur le contrôle effectué dans le bureau de la délégation régionale de la CRP à Marseille entre le 22 et le 27 octobre 1945, p. 3.

197 BPP, BPP 1172, rapport sur l'activité du comité directeur de l'UCPF entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 1945, fol. 29 ; ce document se trouve aussi dans : BPP, vers. 4088, fiches non paginées.

198 W. Śruba, « Demokracja » [La démocratie], *Gazeta Ludowa*, n° 5, 31 janvier 1947, p. 7 ; BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/2, lettre privée : G. Robin à Rosa Bailly, Montrouge (Seine), le 1<sup>er</sup> janvier 1945, p. 3.

l'appartenance à telle ou telle fédération provoquait parfois des conflits violents, comme à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), où le président du KTM, arrivé en France en 1923 et partisan de l'UCPF, fut violemment frappé parce qu'il ne voulait pas adhérer au CNPF – il ne put pas travailler pendant un mois après cet événement<sup>199</sup>.

Les immigrés polonais n'étaient en général pas massivement impliqués dans la vie associative polonaise, celle-ci étant de plus en plus faible, une tendance qui se confirma après 1945, même si de certaines organisations étaient toujours très actives. Cette constatation n'entre pas en contradiction avec le fait que la majorité des Polonais en France qui s'intéressaient toujours aux questions politiques polonaises étaient méfiants à l'égard des autorités de la Pologne populaire et n'étaient en général pas hostiles au gouvernement polonais en exil. Il serait toutefois erroné et excessif de dire que la majorité des immigrés polonais reconnaissaient la légitimité des autorités de Londres.

La plupart des militants associatifs polonais en France issus de l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres, quelle que fut leur coloration politique ou leur appartenance sociale, gardaient leur nationalité polonaise. En revanche, il existait des Français d'origine polonaise qui étaient toujours actifs dans les milieux polonais. La naturalisation constituait parfois même la protection contre des mesures qui pourraient être entreprises par les autorités françaises – dans l'entre-deux-guerres, c'était surtout le cas des communistes polonais des « groupes de langue » polonais de la Main-d'œuvre émigrée (MOE), laquelle devint en 1932 la « Main-d'œuvre immigrée » (MOI), et de la CGTU, qui désiraient être davantage protégés contre d'éventuelles expulsions<sup>200</sup>.

Tout comme l'engagement volontaire dans les Forces armées polonaises de l'Ouest, entre 1944 et 1945, avait amoindri les effectifs des militants anticommunistes polonais, notamment dans le Sud de la France, le rapatriement organisé par les autorités de la Pologne populaire affaiblit le courant communiste des Polonais, étant donné que des militants les plus idéalistes étaient dans leur majorité retournés dans leur patrie, souvent pour y occuper des postes importants dans l'administration de la Pologne populaire ou dans l'appareil du parti communiste (PPR).

Les autorités françaises percevaient d'un mauvais œil la participation des travailleurs polonais aux activités des associations polonaises, considérant que cela entravait le processus de leur intégration à la société française. Plutôt que d'interdire ou de limiter l'activité des fédérations d'associations polonaises ou

199 BPP, fonds R. Bailly, vers. 2845/1, lettre privée : Karol Brudny, président de l'« UCPF » à Dammarie-les-Lys [du KTM à Dammarie-les-Lys], Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), le 18 février 1946.

200 Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 179.

des associations locales, le gouvernement français choisit d'offrir une alternative aux immigrés polonais : il intensifia sa stratégie visant à favoriser leur intégration, ce que nous avons présenté dans le chapitre 3. Certaines associations étaient toutefois promues par les autorités françaises. C'était par exemple le cas des organisations réunissant d'anciens prisonniers de guerre ou des déportés par les Allemands, et cela indépendamment de leur tendance politique. D'après les militants du gouvernement polonais en exil, on comptait plus de 20 000 Polonais appartenant à ces deux groupes. La plus importante de ces associations était l'Union polonaise des anciens détenus et déportés politiques en France (*Związek byłych Deportowanych i Więźniów Politycznych*), créée à Paris et présidée par le professeur Zygmunt Lubicz Zaleski<sup>201</sup>.

D'une manière générale, la stratégie choisie par la France s'avéra efficace. Les immigrés eux-mêmes cherchaient de moins en moins à s'organiser dans des associations à caractère national polonais. Si l'activité de ces associations était toujours importante, c'était grâce aux cadres – de moins en moins nombreux cependant –, aux militants associatifs d'avant la guerre et aux représentants de l'État polonais – tant du gouvernement de Varsovie que de celui de Londres – et de l'Église polonaise en France.

Enfin, il nous faut souligner le fait que la présentation faite ci-dessus de la vie associative des immigrés polonais en France nous incite à réviser la distinction stéréotypée entre émigrés économiques et émigrés politiques. En effet, des immigrés économiques d'avant la guerre, jouissant du statut juridique de « travailleur étranger », étaient actifs au sein des associations à caractère politique. Les uns étaient des adhérents convaincus du nouveau régime politique établi en Pologne, tandis que d'autres étaient hostiles au nouvel ordre régnant sur la Vistule. Certains prirent même la décision de ne pas profiter de l'occasion de retourner en Pologne offerte dans le cadre de la campagne de rapatriement, organisée au lendemain de la seconde guerre mondiale, parce qu'ils étaient hostiles au pouvoir communiste. Par cette décision ils s'apparentaient quasiment aux conditions des réfugiés politiques ! Or, l'écrasante majorité des militants actifs et des membres ordinaires d'associations polonaises en France dans l'immédiat après-guerre étaient issus de cette ancienne immigration dite économique, et ils se politisèrent après leur arrivée en France. Si l'on observe ce processus du point de vue des immigrés hostiles au communisme, on constate qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le « péril communiste » était le facteur qui contribuait le plus à cette politisation des anciens immigrés économiques. Mais les adhérents du

201 BPP, BPP 1171, lettre : R. Wodzicki à A. Kawałkowski, Toulouse, le 22 juillet 1946, fol. 131 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France, op. cit.*, p. 84.

nouveau régime installé sur la Vistule étaient pareillement politisés. Comme l'a remarqué Jan Sikora, dans l'immédiat après-guerre (et même déjà pendant les dernières années des hostilités) le niveau de politisation de la communauté polonaise en France devint plus élevé que jamais auparavant<sup>202</sup>.

#### LA MODIFICATION DU CARACTÈRE DE LA VIE ASSOCIATIVE DES POLONAIS EN FRANCE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Au lendemain de la Libération, les principales associations étaient celles défendant des intérêts de groupe ou proclamant une idéologie commune. Ce constat concernant l'immigration polonaise en France au lendemain de la Libération coïncide avec une observation faite par Alain Girard et Jean Stoetzel selon laquelle les associations polonaises en France s'étaient politisées pendant la seconde guerre mondiale ou au lendemain de la Libération (et de la création de la Pologne populaire)<sup>203</sup>. Les buts principaux des associations polonaises étaient toujours en rapport avec le pays d'origine, comme la représentation des idées politiques présentes en Pologne (ou parmi les Polonais de Londres), la revivification de la conscience nationale des Polonais, l'observation des traditions de la culture polonaise et des liens avec le pays d'origine, la pratique de la langue polonaise<sup>204</sup>, etc.

Dans l'immédiat après-guerre, à côté des initiatives venant de la base – notamment dans le cas des associations catholiques des Westphaliens, faisant partie de l'Union des associations catholiques polonaises en France (UACP) et des comités des associations locales polonaises –, les organisations, souvent animées et presque toujours subventionnées par les représentants d'un des deux gouvernements polonais en concurrence, jouaient un rôle immense, voire primordial, dans la reconstitution de la vie associative de la veille des hostilités. Au lendemain de la Libération, la prédominance des associations animées par les autorités polonaises de Varsovie ou par celles en exil était manifeste. Des initiatives venant de la base, et parfois même suscitées par des immigrés arrivés en France dans l'entre-deux-guerres directement des territoires polonais, s'étaient développées, mais il s'agissait là de militants politiques, souvent plus ou moins proches des autorités de Londres.

Janine Ponty a distingué pour l'entre-deux-guerres cinq groupes à l'origine du développement et de la promotion des associations polonaises en France : les immigrés eux-mêmes, des organismes centralisés sur le plan national ou

202 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej*, op. cit., p. 24.

203 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, op. cit., p. 477.

204 Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji*, op. cit., p. 43.

international ouvrant leurs sections France, les consulats polonais en France, la Mission catholique polonaise en France, le patronat français (ce dernier plus indirectement que les précédents)<sup>205</sup>. En ce qui concerne la période de l'immédiat après-guerre, les trois principaux groupes à l'origine du développement de la vie associative des immigrés polonais étaient : l'ambassade et les consulats polonais – tant du gouvernement en exil à Londres qu'ensuite du gouvernement varsovien –, les trois fédérations d'associations (l'Union centrale des Polonais en France, l'Union des associations catholiques polonaises et le Conseil national des Polonais de France), et enfin la Mission catholique polonaise (agissant surtout par le truchement de l'UACP). Il faut toutefois être conscient que l'activité du CPLN/CNPF relevait directement de l'autorité du gouvernement polonais de Varsovie, tout comme celle de l'UCPF était animée par les militants anticommunistes reconnaissant le pouvoir du gouvernement en exil à Londres. Même si l'indépendance de l'UACP était bien plus large, cette fédération était entièrement soumise à l'autorité de la Mission catholique polonaise en France et à son recteur. Le patronat français n'avait déjà plus aucun rôle au niveau associatif et, après la seconde guerre mondiale, l'importance des initiatives provenant des immigrés eux-mêmes était minime.

Toutes les associations dont l'activité est étudiée ci-dessus étaient des organisations rassemblant avant tout les Polonais de l'ancienne immigration, c'est-à-dire arrivés en France avant les hostilités. Cette constatation se réfère tant aux mouvements catholiques, socialistes-anticommunistes et apolitiques qu'aux organisations communistes et communistes. De même, les cadres supérieurs des associations membres des trois principales fédérations étaient d'anciens immigrés, travailleurs étrangers le plus souvent. Cependant, il est vrai que les principales organisations adhérentes au CPLN/CNPF avaient été créées pendant les hostilités, comme mouvements clandestins de la Résistance polonaise en France, alors que celles faisant partie de l'UCPF et de l'UACP avaient été fondées avant la seconde guerre mondiale. Or, le CNPF allait être rejoint par un certain nombre d'associations d'avant-guerre, comme l'Union des mutilés de guerre polonais, l'Union des mutuelles polonaises, l'Union des instituteurs polonais et l'Association polonaise des sociétés de football en France.

Les réunions des associations polonaises locales se tenaient dans des restaurants, des bars ou dans des locaux privés. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, pratiquement toutes les associations polonaises, même les associations à caractère culturel, de loisirs ou sportives, se politisèrent – par le seul fait de faire partie de l'une de trois fédérations, ce qui impliquait souvent le

<sup>205</sup> Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 164.

subventionnement par l'un des deux gouvernements polonais. Il est évident que la persistance de la vie associative très riche des Polonais en France au lendemain de la Libération était le résultat de ce soutien des gouvernements polonais<sup>206</sup>, ce qui n'exclut évidemment pas le besoin réel que ressentaient les immigrés de participer à la vie associative.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'activité des associations polonaises dans l'Est de la France était moindre que dans le reste de la France métropolitaine. La majeure partie des associations réellement actives se trouvaient d'ailleurs dans le Nord-Pas-de-Calais.

La crise de la vie associative des Polonais à la fin des années 1940 paraissait évidente. La création du Congrès de la Polonia de France en 1949, inspirée par des personnes et institutions qui en étaient conscientes, était d'ailleurs une façon de la surmonter. Cette crise touchait surtout les organisations sociales et professionnelles et les principales fédérations nationales d'associations d'immigrés polonais. Il y avait toutefois des exceptions : les associations catholiques, de loisirs (surtout les cercles de chœurs et des groupes de musique) et sportives étaient toujours importantes dans le paysage des colonies polonaises du Nord de la France, mais leur caractère restait avant tout local. Cette importance de l'échelle locale et le manque – ou le peu – de centralisation au niveau national des initiatives polonaises allaient devenir caractéristiques de la vie associative des immigrés polonais à la fin des années 1940 et dans les années suivantes. Autre constatation : des associations ayant pour but de freiner l'intégration des Polonais à la société française avaient de plus en plus de mal à trouver des adhérents au sein de la communauté polonaise, de plus en plus convaincu de la nécessité de son intégration ou du moins de celle de ses enfants.

Or les premières associations polonaises, importées en France par des Westphaliens dans les années 1920, avaient un caractère local. Tant dans l'entre-deux-guerres qu'au lendemain de la Libération, c'étaient les militants – affiliés à Varsovie ou Londres – et les représentants de l'Église polonaise en France (la Mission catholique polonaise) qui inspiraient toutes les tentatives importantes d'« unification », c'est-à-dire de centralisation de la vie associative polonaise. En 1949 il était déjà clair que les deux gouvernements polonais avaient échoué à s'imposer dans cette sphère de la vie des Polonais résidant en France depuis des années. La plus efficace était la Mission catholique polonaise, mais tant l'UACP, jusqu'au printemps 1949, que le Congrès de la Polonia de France, créé en 1949 sous l'égide du recteur de la Mission, ne réussirent pas à centraliser toute la vie associative des Polonais, ni même les organisations anticommunistes.

<sup>206</sup> Sur cette dépendance, voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 182-183.

L'activité des partis politiques polonais en France était plus importante au lendemain de la Libération qu'avant les hostilités, restant toutefois d'ampleur assez restreinte. Enfin, il faut aborder la question de l'engagement dans la vie associative en France des représentants des immigrés polonais issus de la deuxième génération. Alors que leur activité dans des organisations polonaises était de plus en plus faible, les jeunes appartenant à cette catégorie au lendemain de la Libération commencèrent à être actifs dans des associations françaises, notamment sportives.

352

En 1946 déjà, on comptait des Polonais et des Français d'origine polonaise dans des clubs professionnels français, notamment dans le Nord de la France. Parmi les footballeurs de l'époque on peut mentionner des Westphaliens de la deuxième génération, arrivés en France durant leur enfance : Michał (Mieczysław) Lewandowski, Stanisław Łączny « Staho » et Czesław (César) Urbaniak, tous trois jouant au Club olympique Roubaix-Tourcoing, et Stefan Dembicki « Stanis », du Racing Club de Lens. Bolesław (Bolek) Tempowski du Valenciennes SC, qui joua ensuite au LOSC, et Bronisław (Bruno) Zboralski (Sboralski) du SC Douai, qui rejoignit le SO Montpellier, étaient nés en Pologne mais arrivés en France avant leur scolarité. Marian Jędrzejczak « Marresch », qui joua au SC Douai avant de revêtir les couleurs du Racing Club de Lens, était quant à lui né à Waziers (Nord). Stéphane Dakowski, qui jouait au Football Club de Sète 34 et qui deviendra gardien de but des Bleus, était né à Provins (Seine-et-Marne). Le basketball n'est pas en reste. Ainsi Jean Swidzinski, né à Tours (Indre-et-Loire), était-il à l'époque joueur de l'Avia Club de Paris. En 1949, il revêtit le maillot de l'équipe de France lors du championnat d'Europe de basketball qui se tint au Caire. Le cycliste Aleksander (Alexandre) Pawlisiak, Westphalien de la deuxième génération, faisait partie de l'équipe Rochet-Dunlop (48<sup>e</sup> position dans le Tour de France en 1947). César Marcelak, de l'équipe Bertin puis Mercier, était lui aussi cycliste professionnel, champion de France sur route et vainqueur du Tour du Maroc en 1948. Naturalisé en 1947, il était aussi Westphalien de la deuxième génération. Parmi les boxeurs professionnels d'origine polonaise, on peut mentionner les poids moyens Jean Pankowiak et Lucien Krawczyk, le poids lourd Stéphane Olek, et Yanek (Jean) Walczak, champion de France des poids welters en 1948. Les trois premiers étaient arrivés en France durant leur enfance et Walczak était né à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), un an après l'arrivée de ses parents<sup>207</sup>.

---

207 Sur la participation des Polonais et Français d'origine polonaise au sport français au lendemain de la seconde guerre mondiale, voir entre autres : R. Guillot, « Polacy w sporcie francuskim » [Les Polonais dans le sport français], *Gazeta Ludowa*, n° 4, 24 janvier 1947, p. 4.

Gérard Noiriel explique cela par le statut du football dans le milieu populaire : ce sport était propre à la culture ouvrière, puisque ce n'était que par lui que les enfants de mineurs immigrés pourraient « s'en sortir » et prendre leur revanche sociale. Si le nombre de Polonais et de Français d'origine polonaise membres d'une association sportive française prouvait que l'intégration au pays d'accueil était bien poussée, par rapport à l'entre-deux-guerres, il montrait également que les immigrés polonais subissaient eux aussi le processus de la logique de l'appartenance à une classe sociale, et pas seulement celle de l'identité nationale<sup>208</sup>.

Au terme de cette analyse de la vie associative des immigrés polonais en France, il faut ajouter plusieurs remarques concernant les organisations rassemblant les « nouveaux immigrés » qui s'étaient décidés à rester en France. Ceux-ci se concevaient pour la plupart comme réfugiés politiques, même s'ils ne jouissaient pas tous du statut légal de réfugié. Ils s'attachaient à maintenir les liens sociaux en créant des associations distinctes de celles fondées autrefois par l'ancienne immigration de l'entre-deux-guerres<sup>209</sup>. La vie associative de la « nouvelle » immigration polonaise en France avait ceci de particulier qu'elle mettait en avant la question de la représentation des réfugiés, plus que la question ethnique<sup>210</sup>, ce qui la distinguait de la vie associative des immigrés polonais de l'entre-deux-guerres. Les associations regroupant ces nouveaux immigrés étaient presque par définition plus ou moins fortement marquées par l'anticommunisme.

En théorie, la fédération réunissant toutes les associations créées par les déplacés et réfugiés de guerre polonais était l'Union des réfugiés de guerre polonais (Zjednoczenie Polskiego Uchodźstwa Wojennego, ZPUW). En pratique, les associations de réfugiés étaient indépendantes, les organisations des militaires des Forces armées polonaises de l'Ouest étaient les plus actives, surtout l'Association d'entraide des anciens combattants polonais en France (SPK).

#### L'ACTIVITÉ DES POLONAIS DANS LES SYNDICATS FRANÇAIS

La meilleure illustration de l'émergence de la conscience de classe des immigrés polonais, et en même temps de leur intégration progressive à la société française, était bien évidemment leur activité dans la vie syndicale en France.

Les Polonais, comme tous les étrangers, ne pouvaient pas créer des syndicats étrangers mais ils pouvaient s'inscrire dans les organismes syndicaux français.

208 Gérard Noiriel, *Le Creuset français*, op. cit., p. 320.

209 Voir entre autres : Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej*, op. cit., p. 60.

210 Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji*, op. cit., p. 79.

Dans l'entre-deux-guerres on essaya de contourner cette interdiction, en créant, en 1924, la Société des ouvriers polonais en France (Związek Robotników Polskich we Francji, ZRP), d'inspiration catholique. Les Wespthaliens se trouvaient à son origine, mais l'association voulait englober tous les immigrés polonais. La ZRP n'était formellement qu'une association fonctionnant sur la base de la loi de 1901 mais elle remplissait dans les faits toutes les fonctions d'un syndicat. En 1936, cette Société rassemblait 20 000 adhérents ; son action était donc bien limitée<sup>211</sup>. En revanche, les Polonais continuaient à s'inscrire dans des syndicats français.

Dans l'entre-deux-guerres déjà, un certain nombre des travailleurs polonais faisaient partie de la Confédération générale du travail (CGT). En 1924, le syndicat signa un accord avec les syndicalistes polonais socialistes sur le cofinancement par les deux parties du directeur de l'action syndicale parmi les immigrés polonais, Stefan Jesionowski<sup>212</sup>. En 1932, la Fédération des émigrés polonais (Federacja Emigrantów Polskich, FEP) fut créée en tant que structure polonaise au sein de la CGT. Devant la loi, la FEP n'était qu'une association étrangère. En 1937, la ZRP entra au sein de la FEP, et de ce fait intégra la CGT. Les membres polonais de la CGT restaient rattachés à des sections communes avec les Français (et les autres étrangers). La FEP s'occupait de la lutte pour les intérêts des Polonais ou propres aux ouvriers étrangers en France, notamment pour l'égalité de traitement et la prise en compte des années de travail effectuées à l'étranger en vue du calcul de la pension de retraite<sup>213</sup>. En 1937, la FEP comptait entre 40 000 (d'après le consulat général de Pologne à Lille) et 56 000 (d'après la FEP, elle-même) adhérents<sup>214</sup>.

Une minorité des Polonais syndicalisés entrèrent au sein de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU), d'obédience communiste. En 1930, l'organisation comptait entre 2 500 et 3 000 militants polonais<sup>215</sup>. Ceux-ci étaient aussi actifs dans le « groupe de langue » polonais de la MOI et étaient très souvent membres clandestins du PCF.

C'est en Lorraine que, à la veille des hostilités, les Polonais avaient majoritairement rejoint les syndicats indépendants d'inspiration catholique. Avant la seconde guerre mondiale, le clergé polonais n'encourageait pas

<sup>211</sup> Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais : le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 202 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus, op. cit.*, p. 191-192.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 295-296, 328.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>215</sup> Diana Cooper-Richet, « Les mineurs polonais dans l'histoire de la France du <sup>xx</sup>e siècle : jalons, originalités, figures », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 50.

la participation des immigrés à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), craignant que son influence ne puisse contribuer à la francisation des Polonais<sup>216</sup>. De même, une partie importante des militants associatifs polonais en France restaient méfiants à l'égard des syndicats français, redoutant la dépolonisation de leurs compatriotes. En outre, les patrons français préféreraient, eux aussi, tenir leur main-d'œuvre immigrée à l'écart de l'influence des syndicats, accusés de contaminer leurs adhérents, gagnés aux idées de la gauche sociale.

La réunification de la CGT suscita des tensions au sein des militants socialistes polonais. C'est pourquoi une partie des réformistes – les plus anticommunistes – fit scission au sein de la FEP, en créant en 1938 la Fédération des ouvriers polonais (*Federacja Robotników Polskich*, FRP). Ses militants principaux étaient Stefan Jesionowski et Julian Majorczyk, d'Éleu (Pas-de-Calais), tous les deux membres du PPS. Cette démarche ne fut pas un succès puisque la FRP ne comptait qu'environ 6 000 membres quatre mois après sa création<sup>217</sup>. La majorité des socialistes réformistes décidèrent de rester dans l'ancien FEP.

En 1938, le bureau polonais de la Main-d'œuvre émigrée (MOE) de la CGT réunifiée en 1936 (par la fusion de la CGT avec la CGTU, après quinze ans de la division) s'occupa de quelque 100 000 à 120 000 Polonais syndicalisés, ce qui constituait déjà une part importante des travailleurs polonais en France – presque la moitié de leur effectif total. Ces estimations n'incluaient pas les Polonais, anciens sujets russes, dans leur majorité d'origine ukrainienne, qui faisaient partie de la section russe de la MOE<sup>218</sup>. Dans le même temps, la CFTC ne rassemblait que quelque... 500 travailleurs polonais<sup>219</sup>.

D'après Janine Ponty, les immigrés polonais choisirent le plus souvent d'adhérer à la CGT principalement parce qu'il s'agissait de « l'organisation la plus ancienne et la plus nombreuse », et non pour des raisons idéologiques<sup>220</sup>.

C'est grâce aux syndicats français que l'intégration des immigrés polonais à la vie sociale (et politique) de la France entama son processus<sup>221</sup>. Les syndicats français prirent de l'importance dans la vie des immigrés polonais à partir de la seconde moitié des années 1930. La solitude des Polonais pendant la crise et les retours forcés de milliers de Polonais leur firent en effet prendre conscience que la solidarité ouvrière offerte par les syndicats constituait un avantage précieux.

<sup>216</sup> Janine Ponty, *Polonais méconnus*, op. cit., p. 186, 204.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 327-328.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 329.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>221</sup> Celina Bobińska et Adam Galos, « Poland: Land of Mass Emigration, XIXth and XXth Centuries », dans *Les Migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 492.

D'autre part, le gouvernement du Front populaire avait fait naître parmi les travailleurs polonais l'espoir que l'activité syndicale pouvait réellement changer leur vie. Depuis 1938, les ouvriers étrangers pouvaient voter aux élections des délégués syndicaux. En 1945, ils obtinrent le droit de vote aux élections aux caisses de secours<sup>222</sup>.

Après la Libération, les socialistes anticommunistes polonais membres de la CGT réunifiée pouvaient ainsi adhérer à la Fédération des émigrés et des ouvriers polonais (Federacja Robotników i Emigrantów Polskich, FREP), créée lors de la conférence tenue en janvier 1946 à Lille, par la fusion de la FRP et de l'aile anticommuniste de la FEP d'avant-guerre. Julian Majorczyk devint président de la FREP et Stefan Jesionowski son secrétaire général<sup>223</sup>. Contrairement à la majorité des associations polonaises d'avant-guerre, les militants socialistes du CKW, ensuite de l'UCPF, encourageaient et même incitaient les immigrés à s'inscrire à la CGT réunifiée. On proclamait que ce n'était « pas le bon moment pour les polémiques ou les antagonismes futiles [...], la force se trouv[ant] dans l'unité<sup>224</sup> ». Durant toute la période qui nous intéresse, les communistes polonais collaboraient étroitement avec les responsables de la CGT relevant du PCE. C'est pourquoi, entre la Libération et la fin de 1947, les sections polonaises de la CGT constituaient de véritables espaces de compétition entre les communistes et les socialistes réformistes. La structure la plus importante, celle centralisant l'activité de toutes les sections polonaises du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, était codirigée par le représentant des communistes, Jan Bloj, et le représentant des réformistes, Jan (Jean) Ostrowski. D'autres sections polonaises de la CGT furent créées, notamment dans les bassins de Lorraine (dirigées par Józef Mischczak) ou de Blanzy en Saône-et-Loire (coordonnées par Paweł Kubica)<sup>225</sup>. L'activité des communistes polonais encartés à la CGT était

222 Alain Girard, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », art. cit., p. 203 ; Jan Gruszyński, *Spółeczność polska we Francji, 1918-1978. Problemy integracyjne trzech pokoleń* [La Communauté polonaise en France, 1918-1978. Problèmes de l'intégration de trois générations], Warszawa, PWN, 1981, p. 107.

223 « Zjazd Federacji Robotników i Emigrantów Polskich » [L'assemblée de la Fédération des ouvriers et émigrés polonais], *Sztandar Polski*, n° 4, 27 janvier 1946, p. 1 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 9, 4 février 1946 ; « Z naszej gromady », *Gazeta Ludowa*, n° 29, 29 novembre 1946, p. 6 ; BPP, vers. 4090, note : présidence de l'UCPF pour l'Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol), [Paris], le 26 juin 1947.

224 « Syndykat Górników w Pas-de-Calais » [Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais], *Sztandar*, n° 5, octobre 1944, p. 2, trad. Paweł Sekowski. Voir aussi « Okręgowy Komitet Walki – Okręg Valenciennes » [Le comité régional de lutte – région valenciennoise], *Sztandar*, n° 11, octobre 1944, p. 4.

225 [Jan] Bloj, [Jan] Ostrowski, « Syndykat Górników w Pas-de-Calais » [Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais], *Sztandar*, n° 13, novembre 1944, p. 4 ; Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans Edmond Gogolewski (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 160.

centralisée par la FEP, l'aile procommuniste de l'ancienne FEP « unifiée », qui n'était pas entrée au sein de la nouvelle FREP<sup>226</sup>.

La plupart des membres des sections polonaises sympathisaient avec le courant réformiste, ce que les élections au secrétariat du mois de février 1945 confirmèrent, puisque Ostrowski obtint 90 % des voix, contre 10 % pour Bloj. Ostrowski était aussi le seul Polonais membre du secrétariat du bureau du syndicat des mineurs de la CGT du Pas-de-Calais. Dans le Pas-de-Calais, on comptait à ce moment-là 52 sections polonaises de la CGT, regroupant 18 620 membres<sup>227</sup>. L'affaiblissement de l'aile communiste au sein des sections polonaises de la CGT était aussi lié au rapatriement d'un certain nombre de militants au lendemain de la Libération. De même, Thomas Olszanski (Tomasz Olszański), leader majeur des structures polonaises au sein de la CGTU avant guerre, avait choisi de ne pas retourner en France. Expulsé de l'Hexagone en 1934, il se réfugia ensuite en Union soviétique où il vécut durant toute la seconde guerre mondiale, avant de retourner en Pologne. Les dirigeants du PCF lui donnèrent la permission d'intégrer le PPR, ce qu'Olszanski fit au mois de novembre 1945<sup>228</sup>. C'est ainsi que les cégétistes communistes polonais perdirent leur principal militant d'avant-guerre, très populaire parmi les travailleurs polonais du Pas-de-Calais.

Au mois de décembre 1947, les immigrés polonais anticommunistes quittèrent les rangs de la CGT pour intégrer ceux du nouveau syndicat socialiste : la CGT-Force ouvrière (FO). La section polonaise de la FO était dirigée par Stefan Jesionowski et Aleksander Skrodzki. Jan Ostrowski entra au sein du secrétariat du bureau du syndicat des mineurs CGT-FO du Pas-de-Calais. Au siège social du nouveau syndicat, à Paris, les sections polonaises étaient représentées par Witold Grochowski. La direction de l'UCPF appela officiellement les immigrés polonais à adhérer au nouveau syndicat socialiste réformiste et incita la FREP à entrer au sein de cet organisme<sup>229</sup>. En 1948, 30 sections polonaises de la FO menaient leur activité dans tout le Pas-de-Calais<sup>230</sup>.

Alors que les responsables français de la CGT – de nouveau « communisée » dès la fin de l'année 1947 – s'intéressaient aux problèmes des anciens immigrés polonais, en nourrissant l'espoir de les influencer à son avantage, les dirigeants

226] J. Wawrzyniak, « W sprawie F.E.P. » [Sur la FEP], *Niepodległość*, n° 25, juin 1945, p. 2.

227] Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 160, 162, 165.

228] Tomasz Olszański, *Życie tułacz* [La Vie errante], Warszawa, Książka i Wiedza, 1957, p. 358, 369.

229] Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 165-166 ; BPP, vers. 4090, opinion de la présidence de l'UCPF sur l'appartenance des Polonais en France aux syndicats français, [Paris], le 10 janvier 1948.

230] Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 166.

de la FO se concentraient quant à eux surtout sur les réfugiés de guerre et les anciennes personnes déplacées venus d'Allemagne<sup>231</sup>.

Après la seconde guerre mondiale, le clergé polonais changea d'attitude à l'égard de la participation des travailleurs polonais aux syndicats français. Cela était strictement lié au fait que, dès le tournant de 1945 et 1946, la CFTC (le syndicat chrétien français) encourageait la création de ses sections polonaises<sup>232</sup>. Bien que la première section polonaise du syndicat chrétien eût été créée dès 1932, le développement de ces structures dans toute la France datait du mois de juin 1945. Entre juin 1945 et mars 1947, 24 sections polonaises de la CFTC avaient été créées dans le Nord-Pas-de-Calais<sup>233</sup>. Le 8 novembre 1946, à Clamart, le clergé polonais de France réuni en assemblée plénière vota la résolution appuyant l'inscription des Polonais à des syndicats libres, c'est-à-dire à la CFTC<sup>234</sup>. De même, le conseil suprême de l'UACP, rassemblé le 28 décembre 1947, salua le développement des sections polonaises de la CFTC<sup>235</sup>. Le soutien du clergé polonais et des militants de l'UACP à la CFTC se fit de plus en plus affirmé. En 1945, la Fédération des sections polonaises du Syndicat libre des mineurs du Pas-de-Calais fut constituée. Elle était dirigée par Edmund Stocki et rassemblait plus de 3 000 membres<sup>236</sup>. À la fin de l'année 1948, François (Franciszek) Szczepaniak, de Lens, prit la direction des sections polonaises de la CFTC, la structure étant alors composée de plus de 30 sections et comptant 6 500 adhérents<sup>237</sup>.

Les Polonais de France adhéraient aux syndicats français pour des raisons diverses. Alain Girard et Jean Stoetzel rapportent l'exemple d'un Polonais qui s'était inscrit à la CGT pendant les hostilités « pour obtenir du ravitaillement » et qui avait ensuite rendu sa carte. En 1945, il était d'ailleurs (d'après ses dires) président du CNPF dans le Nord<sup>238</sup>. Un certain nombre de Polonais se sentaient

231 Georges Dupeux, « L'immigration en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans *Les Migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 171. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec Georges Dupeux lorsqu'il avance que la concentration sur les réfugiés de guerre aurait également été caractéristique pour la CFTC.

232 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 411-412.

233 Jean-Pierre Jereczek, « Rôle du syndicalisme dans l'intégration des ouvriers polonais », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France*, op. cit., p. 226-227.

234 BPP, vers. 3386, *Ze Zjazdu Duszpasterstwa Polskiego w Clamart*, op. cit., p. 14 ; « Kronika terenowa: Francja », *Polonia Zagraniczna*, n° 30, 15 décembre 1946. Voir aussi Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 413.

235 Leon Turajczyk, *Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 342.

236 Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 170 ; BPP, fonds J. Jakubowski, art. prov. 35, note sur les Polonais en France et leur vie associative, [s.l., après le 29 juin 1945], p. 2 ; BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/II, liste des institutions, organisations et associations polonaises en France au 11 avril 1951, p. 4.

237 Gabriel Garçon, *Les Catholiques polonais en France*, op. cit., p. 412.

238 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. I, op. cit., p. 468, 477.

davantage protégés contre d'éventuelles représailles à l'égard des étrangers en étant encartés dans un syndicat français.

Les motifs qui poussaient les immigrés polonais à intégrer tel ou tel syndicat étaient parfois plus compliqués qu'on ne pouvait le supposer. De nombreux Polonais choisirent d'adhérer à la CGT et non à la CFPTC car la première disposait, dès premiers mois suivant la Libération, de ses sections polonaises autonomes, contrairement au syndicat chrétien, qui ne créa ses sections polonaises que bien plus tard<sup>239</sup>. C'était donc leur attachement à la polonité qui poussait un certain nombre de Polonais, même éloignés des idées socialistes, à adhérer à la CGT. À la fin de l'année 1947, environ 70 % des mineurs polonais en France étaient membres de la CGT, dont près de 23 000 personnes dans le Nord-Pas-de-Calais. Les sections polonaises de la CGT restaient les plus nombreuses, même après la création de Force ouvrière et malgré le développement des structures analogues au sein de la CFPTC<sup>240</sup>.

Même s'il est évident que les sections polonaises pouvaient favoriser l'isolement des immigrés, elles contribuaient aussi à accélérer leur processus d'intégration à la société française<sup>241</sup>. Ces sections faisaient en effet partie d'un syndicat français ; en outre, une grande partie des immigrés concernés n'auraient pas du tout adhéré à ce syndicat s'il n'avait pas eu de sections polonaises.

La participation importante des Polonais cégétistes à la grève générale de l'automne 1947 suscita des représailles de la part des autorités françaises<sup>242</sup>. Cela n'empêcha pas les immigrés polonais d'être encore plus actifs lors de la grève générale suivante, qui commença le 4 octobre 1948. Même si ce mouvement avait été inspiré par la CGT, représentant sans doute un élément clé du plan du PCF dans le but de renverser le gouvernement anticommuniste du radical-socialiste Henri Queuille, la participation des mineurs y était très importante : sur 243 653 mineurs appelés à se prononcer pour ou contre la grève générale, 218 618 (soit 89,73 %) y étaient favorables<sup>243</sup>.

À côté de la minorité des militants communistes, la plupart des grévistes polonais étaient des mineurs ne s'investissant pas en politique et qui désiraient

239 Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 162 ; Jerzy Klechta, *Najstarsza w świecie*, op. cit., p. 190.

240 Mylène Mihout, « L'engagement syndical, frein ou moteur à l'intégration de l'immigration ouvrière polonaise en France ? », dans Edmond Gogolewski (dir.), *La Protection des Polonais en France*, op. cit., p. 252.

241 Sur cette question, voir : *ibid.*, p. 245.

242 Il faut surtout mentionner deux cas particuliers : ceux des mineurs Jan Kabaciński et Wdowiak (ce dernier de Metz), qui furent arrêtés et ensuite accusés de choses si invraisemblables que l'écrasante majorité de l'opinion publique en France, y compris non communiste, critiqua fortement l'attitude des autorités françaises. Ces deux Polonais furent enfin libérés et partirent en Pologne. Voir : Leon Turajczyk, *Spoleczno-polityczne organizacje polskie we Francji*, op. cit., p. 179.

243 Kléber Deberles, *La Grande Épopée des mineurs*, Lille, La Voix du Nord, 1992, p. 178.

tout simplement prouver leur solidarité ouvrière. Comme l'a écrit l'historienne Milène Mihout, « la solidarité est devenue une réalité, et la combativité des Polonais, sûrs de leur légitimité, n'[était] pas un vain mot<sup>244</sup> ».

Mais les mesures de répression ordonnées par le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, furent particulièrement dirigées contre les participants étrangers à la grève. Il est évident que l'écrasante majorité d'entre eux étaient Polonais. Parmi les 52 étrangers expulsés en octobre, environ 40 étaient Polonais, membres des sections polonaises de la CGT. Le PCF était la seule force politique française à prendre leur défense<sup>245</sup>. La majorité des Polonais fixés en France étaient critiques envers leurs compatriotes qui participaient à la grève générale. Ils craignaient que la situation des années 1930 ne se répète. Le 9 décembre 1948, 44 Polonais furent expulsés de France pour leur participation à la grève générale de l'automne, d'après les données fournies par la Sûreté nationale<sup>246</sup>.

360

Bien que la participation des Polonais aux grèves générales des années 1947 et 1948 fût importante, on ne peut pas dire que la majorité des mineurs polonais en France sympathisaient avec les grévistes. Les sections polonaises de la CGT-FO et de la CFTC collaborèrent dans la lutte contre les « grèves politiques fomentées par la CGT<sup>247</sup> ».

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'ensemble des courants politiques et des institutions polonaises en France étaient en général favorables au fait que les Polonais adhèrent à des syndicats français, espérant que les intérêts de ces travailleurs seraient ainsi davantage protégés. Dans le même temps, les responsables de la vie associative et des organisations politiques polonaises en France ne renoncèrent pas à émettre des recommandations sur les syndicats que les travailleurs immigrés devraient choisir.

Ce facteur, ajouté à l'intégration progressive des immigrés à la société française, ne pouvait que contribuer à l'augmentation considérable du nombre de Polonais syndicalisés en France.

---

244 Cité d'après Mylène Mihout, « L'engagement syndical, frein ou moteur à l'intégration de l'immigration ouvrière polonaise en France ? », art. cit., p. 253.

245 BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 4/1, rapport n° 10 sur la situation dans le domaine du travail et de la protection sociale en France entre le 1<sup>er</sup> octobre 1948 et le 31 janvier 1949, [Paris, après le 31 janvier 1949], p. 10-11.

246 Joanna Szulc, *De l'émigration à la réémigration*, op. cit., p. 368.

247 Jean Ostrowski, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », art. cit., p. 170.

## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Contrairement à une idée répandue, il semble que le développement de la vie associative ait constitué une étape importante sur la voie de l'intégration des immigrés polonais à la société française, bien que le progrès de l'intégration des immigrés en France contribue au déplacement du cœur de l'activité des associations polonaises des questions internes vers la représentation des intérêts polonais face aux autorités françaises ou à la société indigène.

Reconnaître que la vie associative des immigrés a pu favoriser l'intégration des Polonais à la société française peut sembler paradoxal. Ce constat n'est toutefois pas nouveau, dans la mesure où le développement de l'engagement associatif est caractéristique de la vie des immigrés installés de façon plus stable en France avec leurs familles<sup>1</sup>. Bien sûr, l'objectif initial était de maintenir la polonité de paysans déracinés, devenus ouvriers dans une France lointaine. Mais le choix des formes associatives, durables de par leur nature, dans le paysage français montrait que ces immigrés étaient conscients qu'il leur faudrait vivre à l'étranger durant de nombreuses années. Pour un grand nombre de Polonais, la vie associative était alors devenue un moyen de s'enraciner dans ce pays étranger.

Les premières années d'après-guerre se caractérisèrent d'abord par l'essor de la vie associative et les tentatives visant à renouveler le réseau de l'enseignement polonais en France. Néanmoins, après 1947, lorsque les relations franco-polonaises se détériorèrent et que la campagne de rapatriement eût considérablement ralenti, les trois principaux facteurs du « maintien de la polonité » (l'enseignement polonais, une aumônerie particulière pour les immigrés polonais et la vie associative polonaise en France) se virent de plus en plus affaiblis.

Outre l'intégration progressive des immigrés polonais installés depuis des années en France, la nationalisation des mines contribua également au déclin de l'enseignement polonais, et à l'affaiblissement considérable du rôle du clergé polonais au sein de la communauté immigrée. L'activité des associations polonaises se trouvait alors elle aussi en état de déclin. À la fin des années 1940, l'écart entre d'une part le niveau de l'intégration des immigrés polonais à la société française et d'autre part les buts et la dimension de l'activité des associations à caractère ethnique connut son apogée.

1 Voir : Gérard Noiriel, *Le Creuset français, op. cit.*, p. 184-185.

Des témoignages des immigrés polonais enquêtés par l'Ined au début des années 1950 nous montrent que la pratique de l'enseignement polonais n'était perçue que comme un épisode, lié aux premières années après la Libération, et cela indépendamment de la couleur politique de l'organisation proposant cet enseignement<sup>2</sup>. Ces expériences ne survécurent pas à la fin des années 1940, non du fait d'obstacles créés par l'administration française, mais bien faute d'un intérêt suffisant de la part des immigrés eux-mêmes. Le nombre de maternelles polonaises diminua aussi régulièrement et sensiblement après la seconde guerre mondiale.

L'importance des cours polonais (qu'ils fussent d'obédience varsovienne ou londonienne) en dehors des cités minières était exagérée par certaines sources polonaises. Les enfants polonais suivaient les cours polonais et le catéchisme donné par des aumôniers polonais surtout dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui explique pourquoi ces jeunes Polonais étaient capables de parler polonais. Ils préféraient cependant de plus en plus parler français, même entre eux, cela d'autant plus qu'ils avaient conscience que leurs parents avaient un statut social inférieur à celui des parents de leurs camarades français. Faire l'effort de suivre des cours polonais en plus des obligations de l'école française dans le but de s'imprégner et de faire vivre la culture polonaise – d'ailleurs peu estimée par la majorité française – ne constituait pas une perspective encourageante pour les enfants immigrés<sup>3</sup>.

En règle générale, les jeunes Polonais parlaient français plus couramment que polonais, ce qui peut faire relativiser l'importance de l'enseignement polonais en France. Ses objectifs principaux (freiner l'assimilation et sauvegarder la polonité) ne furent pas atteints dans la plupart des cas, au bénéfice de l'intégration des enfants d'immigrés polonais<sup>4</sup>. C'est l'intégration des enfants des immigrés polonais en tant que Français d'origine polonaise qui l'emporta. On ne peut évidemment pas non plus négliger l'influence que les cours polonais exerçaient sur un nombre minoritaire d'immigrés polonais d'avant-guerre. Mais il est difficile de cacher que l'importance majeure de la question de l'enseignement polonais en France, dans l'immédiat après-guerre, résidait dans le fait que cette question constituait un des champs de bataille principaux dans le conflit entre les deux camps politiques principaux de l'immigration polonaise.

2 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *op. cit.*, p. 410.

3 *Ibid.*, p. 488; Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej*, *op. cit.*, p. 176.

4 Sur la question de l'intégration progressive des immigrés polonais, y compris les enfants polonais, au sein de la société française, voir le chapitre 3, « Des Polonais en France aux Français d'origine polonaise – le processus de l'intégration sociale des immigrés polonais à la société française ».

Cette période se caractérisait aussi par l'affaiblissement de l'influence du clergé polonais en France. La nationalisation des mines contribua à la fin du financement des aumôniers polonais par les établissements français, dorénavant propriété de l'État. L'épiscopat français et les curés français durcirent leur attitude – par rapport à la période de l'entre-deux-guerres – envers l'autonomie des aumôniers polonais en France. L'Église française désirait que les catholiques polonais s'intègrent davantage parmi leurs coreligionnaires français et qu'ils se rapprochent du clergé français.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale et la défaite polonaise de 1939 poussèrent quelques dizaines de milliers de Polonais à émigrer en France, en une nouvelle vague qui peut être qualifiée de politique. Les réfugiés polonais se distinguaient des immigrés économiques polonais de l'entre-deux-guerres non seulement dans la raison qui présida à leur arrivée, mais aussi par leurs origines sociales. Alors que les immigrés arrivés en France dans l'entre-deux-guerres étaient principalement d'origine paysanne, on comptait parmi les « nouveaux » arrivés des militaires polonais, dont une grande part étaient des officiers de grade, des agents d'État polonais et leurs familles. Cependant, la majorité des réfugiés de guerre polonais quittèrent ensuite le territoire français après la défaite de la France en juin 1940, pour rejoindre la Grande-Bretagne. Ceux qui restèrent contribuèrent à la création de la « nouvelle émigration » polonaise. Une autre émigration « nouvelle » fut implantée dans la zone frontalière orientale française entre 1943 et 1944. Elle était composée des paysans déportés des territoires polonais occupés, notamment ceux annexés au Reich, pour des travaux forcés. Ces malheureux demeuraient toujours sur le sol français au moment de la Libération. Ils furent ensuite pour la plupart rapatriés vers la Pologne dans les années 1945-1946.

Cependant, l'ancienne communauté polonaise, installée en France depuis l'entre-deux-guerres et composée en majorité de « travailleurs étrangers » et des membres de leur famille, était la plus représentée parmi les ressortissants polonais présents sur le territoire français.

La seconde guerre mondiale contribua considérablement à la réduction du sentiment d'infériorité au sein de la communauté immigrée polonaise en France. Dans le Nord de la France, sous l'occupation allemande, le sort commun des Français et des Polonais accéléra le processus d'intégration des immigrés polonais à la société française. L'engagement dans la Résistance fut particulièrement important au sein de la deuxième génération des immigrés polonais, c'est-à-dire parmi des Polonais arrivés en France enfants ou même nés alors que leurs parents résidaient déjà en France, un engagement qui – notamment pour les résistants communistes – relevait d'une volonté de s'intégrer pleinement à la société d'accueil et de confirmer cette volonté par la lutte pour la cause de

la France<sup>1</sup>. D'après le recensement général du 10 mars 1946, au lendemain de la Libération on comptait 423 470 ressortissants polonais dans toute la France métropolitaine (soit 24,29 % de l'ensemble des étrangers), ce qui plaçait la communauté polonaise au deuxième rang du nombre de ressortissants en France parmi tous les étrangers, après les Italiens. Alors que le nombre d'immigrés polonais en France demeurait semblable à celui d'avant-guerre, leur conscience nationale avait subi, du fait de la seconde guerre mondiale, d'importantes modifications. Les années des hostilités contribuèrent à la naissance de clivages politiques au sein de l'immigration polonaise en France, probablement les plus profonds de son histoire. La France sortait évidemment transformée de et par la guerre et sa situation politique et morale s'en trouva bouleversée. L'attitude des politiciens français envers les immigrés était dorénavant déterminée par des enjeux démographiques, économiques et – dans un contexte de guerre froide – politiques.

366

À l'instar des Belges, mais aussi des Italiens et des Espagnols, rares furent les Polonais de la première génération à choisir de s'intégrer à la société française<sup>2</sup>. En général, l'immigration polonaise en France appartenait, comme groupe, aux immigrés qui s'intégraient vraiment à la « deuxième génération ». Cela ne veut pas dire que les immigrés arrivés dans l'entre-deux-guerres à l'âge adulte n'étaient pas sur la voie de l'intégration, tout au contraire. En revanche, ils ne cessèrent pas de se concevoir comme des « Polonais en France », même s'ils étaient fortement influencés par le pays dans lequel ils vivaient et de plus en plus souvent naturalisés.

Une grande partie des immigrés d'avant-guerre qui ne se sentaient pas à l'époque suffisamment attachés à la France prirent la décision de retourner en Pologne, dans le cadre de l'action de rapatriement des travailleurs polonais, la *reemigracja*.

Cependant, presque 85 % de la population polonaise qui résidait en France à la Libération décida d'y rester et donc de s'y enraciner. C'est l'une des raisons majeures pour lesquelles l'enseignement polonais pour les enfants d'immigrés, la dimension de l'action du clergé polonais et la fameuse vie associative des Polonais en France se trouvèrent affaiblis à la fin des années 1940, par rapport à la fin de l'entre-deux-guerres. L'autre raison importante de cet état de fait était la volonté politique des autorités françaises d'intégrer des immigrés, au lendemain de la Libération, dans le but de maintenir la main-d'œuvre expérimentée en France.

1 Gérard Noiriel, « Immigration : le fin mot de l'histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 147.

2 Pierre George, *Les Migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 182.

La période de l'immédiat après-guerre constitua le temps de la constante poussée de cette intégration de la communauté polonaise à la société française, ou, pour le dire plus précisément, des immigrés polonais qui ne s'étaient pas décidés au retour en Pologne dans le cadre de la campagne de rapatriement des travailleurs polonais (*reemigracja*), organisée par les autorités de la Pologne populaire, principalement dans les années 1946-1948. L'intégration des Polonais se fit notamment par la francisation très avancée de la majorité des enfants des travailleurs arrivés dans l'entre-deux-guerres. À la fin de la décennie 1940, les immigrés qui, entre 1945 et 1948, ne s'étaient pas décidés à retourner en Pologne ne songeaient plus à un éventuel retour. Les immigrés de la deuxième génération avaient déjà bien entamé la voie vers la constitution de la « catégorie ethnique » (d'après la typologie d'Emerich Francis<sup>3</sup>) de Français d'origine polonaise. Les premiers enfants de la troisième génération qui étaient nés dans l'immédiat après-guerre étaient déjà entièrement intégrés à la société française – ils le furent d'ailleurs dès leur naissance.

Dans l'immédiat après-guerre, la communauté polonaise constituait un « groupe ethnique secondaire », entamant ce qu'Emerich Francis appelle la troisième phase de la transformation des communautés immigrées. Cette étape se caractérise par le développement de la vie associative des immigrés et de leurs propres institutions. Les intérêts collectifs devinrent alors plus importants, et, dans le même temps, les différences culturelles avec la société d'accueil disparurent. Les liens avec le pays d'origine se distendirent. Le but principal du groupe secondaire est la promotion sociale au sein de la société du pays d'arrivée, ce qui fut précisément le cas de la communauté polonaise en France dans la période étudiée ici. Voilà pourquoi nous partageons le point de vue d'Emerich Francis qui admet que la constitution d'un groupe secondaire (et le développement de la vie associative des immigrés qui lui est propre) n'est que faussement perçue comme un signe de séparation entre le groupe ethnique des immigrés et la société d'accueil. Il est vrai que la plupart des analyses, tant françaises que polonaises, présentent la dimension extraordinaire de la vie associative polonaise en France comme la preuve d'un manque d'intégration des immigrés polonais à la société d'accueil. Cette étape est au contraire indispensable, comme intermédiaire, dans l'intégration de la communauté polonaise immigrée à la société française<sup>4</sup>.

3 La « catégorie ethnique » est la quatrième et dernière phase de la transformation d'un groupe ethnique immigré, après celles de la « collectivité ethnique », du « groupe primitif » et du « groupe secondaire », lorsque ce qui différencie la communauté immigrée de la société indigène « de souche » existe toujours, mais que ces facteurs n'évoquent plus de divisions sociales ni ne provoquent plus de discrimination.

4 Sur le paradigme des transformations des groupes ethniques et ses quatre phases selon Emerich Francis, voir : Hieronim Kubiak, Andrzej K. Paluch et Grzegorz Babiński, « Procesy

Cette évolution de la communauté polonaise contribua ainsi à la modification du fonctionnement de la vie associative des immigrés de manière propre pour le groupe ethnique secondaire, selon le schéma des changements des organisations ethniques de Grzegorz Babiński. La vie associative des Polonais était toujours très active, même si les liens avec la Pologne se desserraient au bénéfice d'un rapprochement avec la France. C'est la principale raison de la crise de la vie associative et du déclin de l'enseignement polonais et de l'aumônerie polonaise en France<sup>5</sup>. Ces trois principaux facteurs qui avaient contribué au « maintien de la polonité » au cours de l'entre-deux-guerres, entre 1944 et 1949, influençaient de moins en moins la vie des immigrés polonais en France.

Il est vrai qu'au lendemain de la Libération, la communauté polonaise en France connut une période, courte mais intense, caractérisée par l'essor de la vie associative polonaise. Cependant, à partir de l'année 1947, les organisations polonaises en France entrèrent en crise et, dès lors, leur rôle au sein de la communauté immigrée ne cessa de se réduire. En effet, les anciennes formes d'activité propres aux immigrés polonais des années 1920 n'étaient plus attractives pour les jeunes Polonais – ou les Français d'origine polonaise dont le nombre augmentait – élevés en France<sup>6</sup>. Ils cherchaient à trouver leur place au sein de la société française, et non à se différencier par rapport à elle. D'après Alain Girard et Jean Stoetzel, à la fin des années 1940 l'activité au sein des associations polonaises en France n'était plus animée du même enthousiasme qui avait présidé à leur création<sup>7</sup>. C'était vrai, parce qu'après la seconde guerre mondiale, les immigrés polonais qui n'étaient pas retournés en Pologne dans le cadre du rapatriement organisé par les autorités de la Pologne populaire s'étaient déjà décidés à s'installer en France. La reconstitution de la vie polonaise changea profondément son sens. Il s'agissait de plus en plus de maintenir la cohésion des

---

asymilacji i ich odbicie w refleksji teoretycznej we współczesnych naukach społecznych » [Les Processus d'assimilation et leur reflet dans la réflexion théorique des sciences sociales contemporaines], dans KUBIAK, Hieronim et PALUCH, Andrzej K. (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les Principes de la théorie d'assimilation], actes du colloque de Cracovie, juillet 1978, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum, Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des sciences], 1980, p. 56-60. Sur cette typologie modifiée par Grzegorz Babiński, dans laquelle le critère décisif de la distinction des phases consécutives est le développement du lien institutionnel, voir : Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany Organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Warszawa/Kraków, PWN, 1986, p. 14-18.

5 *Ibid.*, p. 17.

6 Roman Dzwonkowski, « Przywódcza grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1980 » [La Question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920-1980], *Studia Polonijne*, n° 5, 1983, p. 74.

7 Alain Girard et Jean Stoetzel, *Français et immigrés*, t. 1, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1953, p. 477.

membres du groupe ethnique polonais, davantage que de freiner l'intégration. Les associations d'immigrés subissaient l'évolution des organisations intérieures et expressives, à caractère total et surtout culturel, vers des organisations extérieures et instrumentales, à caractère segmentaire et très souvent politique. Comme l'a écrit Grzegorz Babiński, « ce n'est pas la faute des organisations si elles deviennent moins attrayantes. Ce sont les collectivités ethniques qui perdent de leur liant, et même les associations les plus importantes ne sont pas en mesure d'arrêter ces processus<sup>8</sup> ».

Les années 1948-1949 furent celles de la fin de coopération politique entre la France et les autorités de la Pologne populaire, les seules reconnues officiellement par la France à partir de la fin juin 1945. Les relations entre les deux États devinrent alors ouvertement hostiles. Il semble néanmoins que la période durant laquelle la France et la Pologne populaire entretenirent de bonnes relations (1945 et 1947) ait plus influencé la situation des immigrés polonais demeurant en France (dans un sens favorable) que les années qui suivirent, marquées par les tensions dans le cadre de la guerre froide (1948-1949). L'opinion publique française se rendait compte qu'on ne pouvait pas mettre les autorités de la Pologne populaire et la communauté immigrée polonaise sur le même plan, d'autant plus qu'une grande partie des communistes convaincus étaient retournés en Pologne dans le cadre de l'action de rapatriement.

En revanche, il paraît évident que la détérioration des relations entre la France et les autorités de la Pologne populaire contribua à l'amélioration de la situation des réfugiés polonais et, en général, de tous les ressortissants polonais ne reconnaissant pas le gouvernement de Varsovie – tant ceux reconnaissant le gouvernement polonais en exil à Londres que ceux s'identifiant avec la ligne politique de Stanisław Mikołajczyk. En effet, dès que les ministres du PCF furent écartés du gouvernement français, le feu vert fut donné pour l'activité de l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) envers des ressortissants des États de l'Europe centrale et orientale, par le biais de sa délégation en France. Celle-ci commença son activité envers les Polonais à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1947. La protection juridique de l'OIR en France couvrait aussi environ 50 000 immigrés polonais d'avant-guerre, traités comme « réfugiés sur place<sup>9</sup> ». Il s'agissait d'anciens immigrés ayant la nationalité polonaise mais ne reconnaissant pas le gouvernement polonais de Varsovie.

8 Grzegorz Babiński, *Więź etniczna a procesy asymilacji*, op. cit., p. 27, 82-83, trad. Paweł Sekowski.

9 Paweł Sękowski, « Activity of the international community in Europe after the Second World War within the scope of the International Refugee Organisation as a model of the aid action towards refugees », *Securitologia*, n° 1, 2017, p. 129.

Il semble que les éléments propres à la vie politique intérieure des Polonais, notamment la rivalité entre les autorités polonaises de Varsovie et le gouvernement polonais en exil à Londres, n'étaient que secondaires. C'était plutôt le climat des relations entre la France et la Pologne populaire qui exerçait une certaine influence, en contribuant en général à l'amplification de la distance des immigrés envers la Pologne, puisqu'ils ne souhaitaient pas devenir des victimes collatérales du conflit diplomatique entre la France et leur pays d'origine.

370

La stabilisation de la situation politique internationale contribua à l'augmentation du nombre de naturalisations parmi les Polonais en France. En 1950, on comptait déjà environ 150 000 Français d'origine polonaise, dont la majorité était des ouvriers de l'ancienne émigration et des réfugiés politiques de la nouvelle émigration – contrairement à la période d'avant-guerre durant laquelle la majorité des immigrés polonais naturalisés étaient des juifs<sup>10</sup>. Le début des années 1950 vit émerger de nouveaux groupes socioprofessionnels au sein de la communauté polonaise en France ; les artisans et les commerçants polonais et d'origine polonaise s'épanouirent<sup>11</sup>.

Le nombre de ressortissants polonais en France ne cessa pas de baisser. Entre 1946 et 1954, années de deux recensements généraux de la population consécutifs, celui-ci passa de 423 470 à 269 269 personnes, soit une baisse de 36,41 %. Dans le même temps, le nombre d'étrangers en France augmenta de 1,24 % (de 1 743 619 d'étrangers à 1 765 298 en huit ans). À la suite du rapatriement des travailleurs polonais de France dans les années 1946-1948 et des naturalisations du début des années 1950, les Polonais perdirent au profit des Espagnols la deuxième place sur le podium des communautés étrangères les plus représentées en France. Ils représentaient désormais 15,2 % de l'ensemble des étrangers au lieu de 24,3 % autrefois<sup>12</sup>. Dans l'immédiat après-guerre, la fin de l'afflux des Polonais coïncida avec la mise en place de la politique d'immigration française, concentrée initialement sur la main-d'œuvre italienne<sup>13</sup>.

Alors qu'« en 1939, le bilan de l'intégration [était] mince<sup>14</sup> », dix ans plus tard, en 1949, ce bilan s'avérait plutôt large pour une partie importante des

10 BPP, fonds T. Parczewski, art. prov. 1/l, Tadeusz Parczewski, *Émigration polonaise en France*, op. cit., p. 15.

11 Jan Sikora, *Ewolucja Polonii francuskiej* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations, hypothèses, réflexions], Lublin, Polonia, 1988, p. 87.

12 Janine Ponty, *L'Immigration dans les textes, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 363.

13 En 1946, les Italiens constituaient 94 % de tous les étrangers nouvellement entrés en France, voir : Pierre Milza, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 9.

14 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2<sup>e</sup> éd., 1990, p. 392.

immigrés polonais vivant toujours en France – même si leur conscience nationale polonaise restait importante. La plupart de leurs enfants nés en France étaient déjà francisés. L'écrasante majorité des premiers petits-enfants des immigrés (la troisième génération) étaient pleinement Français, et cela dès leur naissance.

Il faut néanmoins constater qu'à la fin des années 1940, la communauté immigrée polonaise en France était loin de disparaître du paysage social français. En 1949, les mœurs et les traditions propres aux Polonais continuaient d'évoluer, et la langue polonaise était toujours en usage. Malgré des modifications profondes de la fin des années 1940, la vie associative des Polonais restait riche. La création du Congrès de la Polonia de France en 1949 cimentait durablement une partie toujours importante des immigrés, et l'apport de la deuxième génération dans le monde associatif polonais en France s'avéra considérable. Tout n'était pas encore joué. En outre, l'exil politique des Polonais en France ne diminua pas – bien au contraire : il s'accrut dans les décennies suivantes. C'est pourquoi les chemins restent ouverts à de futures recherches.



## ANNEXES

### DONNÉES STATISTIQUES

Tableau I. Populations française et étrangère en France selon le département de domicile, d'après le recensement général de la population de 1946

Département de domicile	<i>Français</i>	<i>Tous les étrangers</i>	Italiens	Polonais	Espagnols	Belges	Suisses	Russes	Portugais	Tchécoslovaques
Ain	294 660	8 627	3 653	817	612	88	1 965	123	65	64
Aisne	420 924	31 037	1 821	17 822	673	7 459	288	377	632	455
Allier	360 653	9 674	1 324	4 436	1 402	309	295	398	352	131
Basses-Alpes	76 563	4 617	2 822	192	722	26	50	66	115	67
Hautes-Alpes	80 016	3 152	1 646	102	468	15	41	38	11	3
Alpes-Maritimes	387 296	59 352	44 504	1 154	790	1 764	1 304	2 036	98	304
Ardèche	247 897	3 499	1 243	242	762	53	120	40	64	17
Ardennes	229 451	14 411	2 055	4 574	380	5 680	102	242	379	198
Ariège	133 450	10 554	1 981	242	7 388	73	74	175	233	9
Aube	223 533	10 482	1 556	4 239	827	1 645	444	306	268	99
Aude	238 340	29 476	4 782	494	21 695	136	63	225	156	23
Aveyron	292 947	10 161	844	2 469	5 576	85	58	181	218	96
Belfort	81 510	3 345	1 317	354	215	19	1 008	165	12	58
Bouches-du-Rhône	867 139	98 550	41 919	1 817	16 616	822	1 594	1 463	394	373
Calvados	381 396	11 456	1 716	4 327	1 584	1 766	210	519	233	141
Cantal	176 624	3 406	463	745	1 443	59	71	48	109	51
Charente	302 206	5 392	760	1 295	1 482	367	110	84	156	114
Charente-Maritime	409 590	3 950	985	319	1 459	233	90	91	196	65
Cher	275 808	7 383	809	2 861	1 498	472	129	145	267	279
Corrèze	244 468	4 138	675	576	1 775	79	72	82	228	83
Corse	224 282	8 950	6 938	63	331	83	28	146	30	37
Côte-d'Or	320 345	11 445	3 295	3 152	1 421	515	1 092	253	481	369
Côtes-du-Nord	515 954	1 301	312	103	295	152	36	39	22	19
Creuse	183 912	2 718	686	854	492	161	74	35	84	39
Dordogne	373 266	11 612	3 485	2 047	2 789	347	312	185	216	118
Doubs	280 414	14 022	4 954	1 996	494	115	4 192	357	81	112
Drôme	256 188	6 128	2 366	310	873	74	222	102	48	74
Eure	300 227	11 193	980	3 078	1 178	4 130	249	214	143	262

Département de domicile	<i>Français</i>	<i>Tous les étrangers</i>	Italiens	Polonais	Espagnols	Belges	Suisses	Russes	Portugais	Tchécoslovaques
Eure-et-Loir	249 924	5 039	481	1 363	1 656	714	101	141	91	99
Finistère	714 075	1 510	376	112	503	163	46	40	83	13
Gard	356 383	21 259	7 200	3 275	7 933	136	236	244	99	429
Haute-Garonne	455 820	42 319	18 417	2 184	17 794	386	335	648	417	180
Gers	166 244	23 779	13 883	1 188	7 041	424	275	246	200	65
Gironde	808 661	36 924	7 373	1 352	19 822	787	557	479	865	203
Hérault	419 978	34 910	3 401	577	27 055	286	173	133	117	80
Ille-et-Vilaine	571 073	3 481	496	287	1 105	291	73	73	57	17
Indre	246 934	3 799	466	1 679	573	267	79	59	125	57
Indre-et-Loire	338 736	5 840	558	1 305	1 468	531	125	125	405	117
Isère	531 784	36 078	18 201	3 432	4 742	274	1 129	1 035	302	170
Jura	210 176	4 089	1 854	427	223	84	1 127	76	54	28
Landes	242 408	5 353	1 178	165	3 202	125	37	49	150	34
Loir-et-Cher	237 117	3 522	335	947	1 338	302	53	89	106	95
Loire	605 022	22 667	4 800	8 192	3 747	270	362	295	413	159
Haute-Loire	221 876	2 113	598	411	468	40	54	69	61	35
Loire-Inférieure	655 503	4 730	991	902	1 211	385	112	223	124	66
Loiret	331 061	10 894	894	3 437	2 833	903	150	981	337	247
Lot	147 394	5 489	1 294	560	2 498	108	58	61	202	32
Lot-et-Garonne	229 522	33 118	19 371	2 205	5 885	438	803	231	337	166
Lozère	86 727	847	128	131	426	8	13	11	23	14
Maine-et-Loire	488 453	3 313	458	548	598	357	79	107	53	47
Manche	425 798	2 876	579	395	722	315	87	73	116	35
Marne	370 082	14 709	1 883	6 721	621	2 483	314	398	528	223
Haute-Marne	174 594	5 962	1 582	1 720	586	391	691	76	242	107
Mayenne	253 716	1 022	208	191	335	88	16	21	23	6
Meurthe-et-Moselle	479 949	42 888	16 820	16 366	318	2 273	414	692	601	344
Meuse	177 865	9 418	2 731	3 820	299	992	162	192	139	138
Morbihan	500 199	1 225	250	52	230	118	24	24	19	5
Moselle	547 458	64 643	19 769	24 069	207	685	519	1 811	79	962
Nièvre	240 516	6 084	837	2 292	1 262	300	105	141	285	144
Nord	1 778 581	122 726	5 189	56 866	1 039	52 320	453	1 021	317	658
Oise	364 605	24 666	1 458	11 689	550	7 293	363	360	238	951
Orne	265 307	3 810	598	526	904	951	89	117	95	55
Pas-de-Calais	1 056 821	108 037	2 870	88 849	737	8 452	187	763	577	890
Puy-de-Dôme	460 160	12 131	2 121	3 716	3 074	333	265	369	668	130
Basses-Pyrénées	395 484	15 272	847	239	12 090	279	166	193	310	82
Hautes-Pyrénées	187 548	11 046	1 779	369	7 433	182	77	129	265	32
Pyrénées-Orientales	196 389	27 975	673	75	25 845	105	47	53	134	16
Bas-Rhin	651 643	10 799	1 426	1 891	167	179	1 137	181	12	328
Haut-Rhin	443 881	15 762	3 460	5 829	237	89	3 165	236	14	221

Département de domicile	<i>Français</i>	<i>Tous les étrangers</i>	Italiens	Polonais	Espagnols	Belges	Suisses	Russes	Portugais	Tchécoslovaques
Rhône	866 094	40 513	14 166	4 151	7 509	514	2 587	1 861	405	263
Haute-Saône	196 293	4 470	1 325	1 004	296	63	1 224	84	86	88
Saône-et-Loire	485 528	15 729	1 951	10 418	885	174	292	633	323	143
Sarthe	406 483	2 739	493	382	549	299	62	70	58	40
Savoie	217 982	13 380	9 525	1 027	588	121	416	397	49	42
Haute-Savoie	258 406	13 732	6 931	400	351	347	4 133	217	23	53
Seine	4 364 556	226 120	45 853	34 160	17 850	17 857	10 976	21 607	3 018	3 819
Seine-Inférieure	821 419	10 410	1 244	1 568	1 320	3 253	311	233	618	153
Seine-et-Marne	371 289	27 656	2 904	13 864	2 320	3 866	870	836	351	963
Seine-et-Oise	1 317 180	60 129	15 642	15 628	3 211	7 241	2 326	2 914	1 150	1 595
Deux-Sèvres	306 718	2 067	262	808	270	171	35	49	64	44
Somme	421 686	14 949	883	7 271	364	4 824	116	157	242	203
Tarn	277 579	18 945	4 468	3 553	7 712	151	140	184	242	121
Tarn-et-Garonne	151 682	15 423	7 257	856	5 761	202	75	199	233	39
Var	330 957	28 971	18 833	301	1 951	298	337	319	77	57
Vaucluse	233 819	11 819	6 291	312	2 830	121	170	159	62	44
Vendée	388 403	1 460	179	259	246	74	16	29	35	30
Vienne	307 027	4 150	845	1 421	1 001	273	53	87	138	65
Haute-Vienne	329 866	3 763	504	1 007	1 087	171	90	102	107	57
Vosges	334 674	4 416	1 791	444	139	150	327	66	37	53
Yonne	252 396	10 623	1 693	3 602	1 944	1 295	419	331	369	152
Ensemble	38 104 563	1 743 619	450 764	423 470	302 201	1 532 999	53 526	50 934	22 261	19 364

Tableau établi par l'auteur. Source : Insee, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Imprimerie nationale, 1953, p. 22, 364-365.

Tableau II. Polonais en France au premier semestre de 1946, selon les renseignements de la direction générale de la Sûreté nationale et la direction des Renseignements généraux

Département	Nombre de Polonais
Ain	750
Aisne	16 644
Allier	4 622
Basses-Alpes	182
Hautes-Alpes	97
Alpes-Maritimes	1 020
Ardèche	137
Ardennes	14 405
Ariège	232
Aube	4 111
Aude	519
Aveyron	2 112
Belfort	188
Bouches-du-Rhône	1 346
Calvados	3 553
Cantal	820
Charente	1 359
Charente-Maritime	245
Cher	2 780
Corrèze	883
Corse	52
Côte-d'Or	2 581
Côtes-du-Nord	51
Creuse	1 169
Dordogne	2 115
Doubs	1 884
Drôme	317
Eure	2 468
Eure-et-Loir	935
Finistère	76
Gard	3 658
Haute-Garonne	2 089
Gers	1 600
Gironde	1 259
Hérault	610
Ille-et-Vilaine	272
Indre	2 535
Indre-et-Loire	1 435
Isère	3 579
Jura	382
Landes	124
Loir-et-Cher	986
Loire	8 943
Haute-Loire	574
Loire-Inférieure	866
Loiret	3 196
Lot	808

Département	Nombre de Polonais
Lot-et-Garonne	2 140
Lozère	153
Maine-et-Loire	529
Manche	433
Marne	6 042
Haute-Marne	2 516
Mayenne	280
Meurthe-et-Moselle	17 470
Meuse	8 444
Morbihan	48
Moselle	20 767
Nièvre	2 208
Nord	55 230
Oise	10 507
Orne	496
Pas-de-Calais	90 138
Puy-de-Dôme	4 171
Basses-Pyrénées	339
Hauts-Pyrénées	489
Pyrénées-Orientales	69
Bas-Rhin	1 215
Haut-Rhin	5 502
Rhône	3 933
Haute-Saône	1 028
Saône-et-Loire	10 314
Sarthe	427
Savoie	1 092
Haute-Savoie	303
Seine	20 885
Seine-Inférieure	1 569
Seine-et-Marne	13 340
Seine-et-Oise	13 223
Deux-Sèvres	1 048
Somme	7 201
Tarn	3 859
Tarn-et-Garonne	803
Var	272
Vaucluse	330
Vendée	284
Vienne	2 206
Haute-Vienne	1 499
Vosges	371
Yonne	2 962
<b>Toute la France</b>	<b>416 704</b>

Source : A MAE, Pologne, art. 85, direction générale de la Sûreté nationale et direction des Renseignements généraux, 6<sup>e</sup> section, *Les Polonais en France*, [Paris], mois de mai 1946 : annexe II, « Situation numérique des Polonais en France (1<sup>er</sup> semestre 1946) », p. 1-2 (ce document se trouve aussi dans : AN, F 7 15589).

Tableau III. Répartition des allocataires des aides de la section française de la Croix-Rouge polonaise, au 1<sup>er</sup> mars 1945

Délégation régionale de la CRP				Ensemble des allocataires	dont allocataires déportés	dont allocataires juifs	Pourcentage des Juifs dans l'ensemble des allocataires polonais
	Hommes	Femmes	Enfants				
Paris	809	1 510	720	3 039	8	2 676	88,06 %
Bordeaux	43	67	119	229	147	36	15,72 %
Lyon	785	979	4 669	6 433	218	58	0,90 %
Marseille	351	375	1 112	1 838	47	71	3,86 %
Toulouse	617	887	1 712	3 216	784	284	8,83 %
Verdun	6 484	10 041	10 839	27 364	27 040	0	0,00 %
Grenoble	791	600	833	2 224	5	372	16,73 %
Toute la France	9 880	14 459	20 004	44 343	28 249	3 497	7,89 %

Tableau établi par l'auteur. Source: BPP, fonds M. Biesiekierski, art. prov. 3, répartition territoriale des allocataires de la CRP en France [Paris, mars 1945], p. 2.

378

Tableau IV. Les enfants polonais dans des écoles primaires publiques en France, selon les statistiques fournies par Georges Mauco

Département	En 1938			En 1946			Évolution entre 1938 et 1946
	Garçons	Filles	Tous les élèves polonais	Garçons	Filles	Tous les élèves polonais	
Ain	51	40	91	43	40	83	- 8
Aisne	pas de renseignements			3 114		3 114	
Allier	260	238	498	217	190	407	- 91
Basses-Alpes	14	8	22	16	15	31	+ 9
Hautes-Alpes	15	15	30	12	8	20	- 10
Alpes-Maritimes	33	19	52	27	19	46	- 6
Ardèche	4	0	4	11	4	15	+ 11
Ardennes	525	632	1 157	356	454	810	- 347
Ariège	12	8	20	12	12	24	+ 4
Aube	214	224	438	291	295	586	+ 148
Aude	48	53	101	36	21	57	- 44
Aveyron	165	142	307	140	127	267	- 40
Bouches-du-Rhône	66	47	113	37	53	90	- 23
Calvados	410	328	738	272	731	1 003	+ 265
Cantal		1	1	12		12	+ 11
Charente	23	20	43	91	74	165	+ 122
Charente-Maritime	1	2	3	11	4	15	+ 12
Cher	201	197	398	261	246	507	+ 109
Corrèze		69	69	74		74	+ 5
Corse	2	3	5	3	1	4	- 1
Côte-d'Or	184	111	295	210	172	382	+ 87
Côtes-du-Nord	6	0	6	4	1	5	- 1
Creuse	50	44	94	94	68	162	+ 68
Dordogne	131	80	211	187	165	352	+ 141
Doubs + Belfort	25	14	39	23	15	38	- 1
Drôme	11	17	28	4	21	25	- 3

Département	En 1938		Tous les élèves polonais	En 1946		Tous les élèves polonais	Évolution entre 1938 et 1946
	Garçons	Filles		Garçons	Filles		
Eure	246	316	562	227	281	508	- 54
Eure-et-Loir	44	45	89	70	62	132	+ 43
Finistère	0	0	0	1	2	3	+ 3
Gard	310	242	552	201	140	341	- 211
Haute-Garonne	87		87	236		236	+ 149
Gers	143	97	240	134	119	253	+ 13
Gironde	88	84	172	110	110	220	+ 48
Hérault	26	26	52	40	57	97	+ 45
Ille-et-Vilaine	0	3	3	2	0	2	- 1
Indre	49	58	107	152	147	299	+ 192
Indre-et-Loire	77	56	133	147	147	294	+ 161
Isère	163	169	332	179	198	377	+ 45
Jura	25	29	54	22	24	46	- 8
Landes	5	1	6	3	3	6	+/- 0
Loir-et-Cher	61	61	122	61	61	122	+/- 0
Loire	611	550	1 161	492	552	1 044	- 117
Haute-Loire	18	7	25	19	6	25	+/- 0
Loire-Inférieure	6	56	62	15	76	91	+ 29
Loiret	84	67	151	144	98	242	+ 91
Lot	32	28	60	32	28	60	+/- 0
Lot-et-Garonne	75	64	139	76	72	148	+ 9
Lozère	2	11	13	7	9	16	+ 3
Maine-et-Loire	pas de renseignements			14	3	17	
Manche	24	19	43	19	23	42	- 1
Marne	371	334	705	519	499	1 018	+ 313
Haute-Marne	104	91	195	72	128	200	+ 5
Mayenne	13		13	10		10	- 3
Meurthe-et-Moselle	1 614	1 316	2 930	1 304	1 127	2 431	- 499
Meuse	275	265	540	370	321	691	+ 151
Morbihan	- **	4	4	0	3	3	- 1
Moselle	220	228	448	960	973	1 933	+ 1 485
Nièvre	210	56	266	203	186	389	+ 123
Nord	5 094	4 622	9 716	4 005	3 869	7 874	- 1 842
Oise	pas de renseignements			510	349	859	
Orne	0	0	0	13	13	26	+ 26
Pas-de-Calais	8 589	7 551	16 140	7 665	6 201	13 866	- 2 274
Puy-de-Dôme	346	357	703	257	275	532	- 171
Basses-Pyrénées	28		28	31		31	+ 3
Hautes-Pyrénées	11	7	18	11	12	23	+ 5
Pyrénées-Orientales	5	4	9	3	4	7	- 2
Bas-Rhin	11	4	15	34	33	67	+ 52
Haut-Rhin	393	283	676	333	235	568	- 108
Rhône	247	254	501	214	203	417	- 84
Haute-Saône	236		236	53	58	111	- 125
Saône-et-Loire	853	1 027	1 880	676	823	1 499	- 381

Département	En 1938			En 1946		Tous les élèves polonais	Évolution entre 1938 et 1946
	Garçons	Filles	Tous les élèves polonais	Garçons	Filles		
Sarthe	pas de renseignements			14	15	29	
Savoie	35	47	82	112	120	232	+ 150
Haute-Savoie	16	11	27	25	8	33	+ 6
Seine	1 392	995	2 387	914	727	1 641	- 746
Seine-Inférieure	48	36	84	59	52	111	+ 27
Seine-et-Marne	662	582	1 244	934	791	1 725	+ 481
Seine-et-Oise	1 304	913	2 217	1 193	1 005	2 198	- 19
Deux-Sèvres	147		147	105		105	- 42
Somme	568	602	1 170	568	602	1 170	+/- 0
Tarn	398	377	775	259	241	500	- 275
Tarn-et-Garonne	40	30	70	57	52	109	+ 39
Var	23	8	31	23	8	31	+/- 0
Vaucluse	4	5	9	14	8	22	+ 13
Vendée	0	38	38	14	41	55	+ 17
Vienne	36	38	74	102	107	209	+ 135
Haute-Vienne	31	32	63	59	46	105	+ 42
Vosges	4	7	11	13	20	33	+ 22
Yonne	161	131	292	282	259	541	+ 249
Toute la France	52 672*			54 319			

Tableau établi par l'auteur. Sources : AN, 577 AP 5, statistique des enfants étrangers dans des écoles primaires publiques en France, en 1938 et en 1946.

\* L'effectif total des élèves polonais dans des écoles primaires publiques en France ne comprend que 86 départements. Pas de renseignements pour les départements suivants : Aisne, Maine-et-Loire, Oise, Sarthe.

\*\* Champ vide dans la source.

# AVIS

*L'Ambassade de Pologne publie le décret suivant du Ministre de la Défense Nationale, pris en accord avec le Ministre des Affaires Étrangères et le Ministre de l'Intérieur en date du 21 septembre 1944 relatif à l'engagement volontaire des Polonais résidant en France.*

Conformément à l'article 61 de la loi du 9 avril 1938 relative au service militaire obligatoire (Dz. U. R. P. Nr. 25 poz. 220 z 1939 r.) suivant la rédaction que lui a donné le décret du Président de la République du 27 octobre 1943 (Dz. U. R. P. Nr. 11 poz. 34).

En accord avec les autorités de la République Française et le Commandant Suprême des Armées Alliées,

Je décrète :

1.

Peuvent s'engager comme volontaires les citoyens Polonais résidant en France, âgés de 17 ans révolus et n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans, au moment de l'engagement volontaire.

2.

1. Peuvent s'engager comme volontaires les Polonais d'origine, ressortissant d'autres États que l'État Polonais, remplissant les conditions d'âge ci-dessus et reconnus aptes au service militaire dans la catégorie A et B.

2. Les ressortissants des pays alliés et neutres doivent en plus présenter une autorisation de leurs autorités nationales respectives.

3.

Les engagements volontaires seront reçus par des Commissions de recrutement, créées à cet effet sur le territoire de la République Française.

*Le Ministre  
de la Défense Nationale Polonaise,  
M. KUKIEL,  
Gen. Dyw.*

D'accord avec le Ministre de la Défense Nationale la date de l'entrée en vigueur du décret ci-dessus est fixée au 28 octobre 1944.

Paris, le 12 octobre 1944.

*Le Chargé d'Affaires,  
A. KAWALKOWSKI,  
Ministre Plénipotentiaire.*

L'impression et l'attelage sont autorisés par le Ministre de la Guerre N 764 EMGO/2 du 13 octobre 1944.

Avis annonçant l'engagement volontaire des citoyens polonais résidant en France dans les Forces armées polonaises, Paris, le 12 octobre 1944 (AN, F<sup>1</sup> 3346)

2 324 - 2

23



POLSKI KOMITET  
WYZWOLENIA NARODOWEGO  
PRZEDSTAWICIELSTWO ~~W~~ Francji

Comité Polonais  
de la Libération Nationale  
DÉLÉGATION EN ~~FRANCE~~ France

Paris, le 29 - XII 1944



*Europe*

Nr. 1.

*M. Bidault*

*ce*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité Polonais de Libération Nationale m'a nommé son représentant auprès du Gouvernement Provisoire de la République Française.

En ce caractère de représentant je m'efforcerai de travailler pour raffermir les liens amicaux polono-français.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'assurance de ma plus haute considération.

Monsieur BIDAULT  
Ministre des Affaires  
Étrangères



Jedrychowski

*Jedrychowski*

Lettre : Stefan Jędrzychowski, délégué du Comité polonais de libération nationale (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego) auprès du gouvernement provisoire de la République française à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, Paris, le 29 décembre 1944 (A MAE, série Europe, sous-série Pologne, art. 4, fol. 23).



1<sup>re</sup> assemblée générale du Comité polonais de libération nationale en France (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji), dans *Sprawozdanie z pierwszego walnego zjazdu wychodźstwa polskiego we Francji, 17-18 grudnia 1944 roku* [Compte rendu de la 1<sup>re</sup> assemblée plénière de l'émigration polonaise en France des 17-18 décembre 1944] (Paris, 1945, photographie sur une page non numérotée).

80 M <sup>Pięć</sup>  
7011

FRANCISZEK KARSKI

ZWYCIĘSTWO  
DEMOKRACJI  
POLSKIEJ

książka  
polska  
w  
francji

WYDAWNICTWO

RADY NARODOWEJ POLAKÓW WE FRANCJI

PARYŻ — 1946

80 M  
7011

Franciszek Kariski, *Zwycięstwo demokracji polskiej*  
[La Victoire de la démocratie polonaise], Paris, Rada Narodowa Polaków we Francji  
[Conseil national des Polonais de France], 1946

58/PD

Ministère de la Guerre  
Etat-Major de l'Armée  
1-er Bureau  
No 09628-EM/1.

Paris, le 4 Juillet 1945.

Le Ministère de la Guerre  
à Monsieur l'Attaché Militaire de  
Pologne en France  
Chef de la Mission Polonaise en France

En raison de la cessation des hostilités en Europe et en accord avec le Commandement Suprême des Forces Expéditionnaires Alliées, j'ai décidé de mettre fin aux mesures qui ont permis le recrutement et l'existence en France d'un Corps de Volontaires Polonais.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir en conséquence assurer pour le 31 Juillet, la dissolution de tous les organismes relevant de votre autorité et la démobilisation des personnels y appartenant.

Ceux-ci devront rejoindre leur domicile, s'ils résidaient en France avant le 2 septembre 1939 et, dans le cas contraire être remis par vos soins au Ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, chargé d'administrer les personnes déplacées du fait des événements de guerre.

Pour le Ministre et par son ordre

Le Général du Corps d'Armée LEYER  
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée

/-/ signature illisible.

Lettre : chef d'état-major général de l'armée française à l'attaché militaire de Pologne en France, Paris, le 4 juillet 1945 (The National Archives, FO 371 47793).



Pour la Défense de l'immigration démocratique polonaise en France

# FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE

*vous parle*

Veillez trouver ci-dessous le texte de la déclaration que notre Président, M. Frédéric JOLIOT-CURIE, a faite le 29 Novembre, à l'occasion des mesures prises contre les institutions polonaises et les ressortissants polonais de France.

Au moment même où, sur l'initiative de l'AMITIÉ FRANCO-POLONAISE, la célébration du Centenaire de la mort de Frédéric Chopin vient de montrer avec éclat dans la France entière la puissance de la fraternité traditionnelle qui lie les peuples français et polonais, notre association est depuis quelques jours devant ce fait brutal : une violente campagne de terreur est déclanchée contre les institutions et les citoyens polonais en France, campagne présentée comme une mesure de représailles pour l'arrestation de M. André ROBINEAU convaincu d'espionnage par les autorités polonaises et désavoué par le propre Consul de France à Stettin, M. RIVOIRE.

Sans préavis aucun, un officier de l'armée polonaise, adjoint de l'Attaché Militaire de Pologne en France, un Consul de Pologne, ont été incarcérés, des ressortissants polonais : M. STEC, Président du Conseil National des Polonais en France, M. KOWALSKI, Rédacteur en Chef du quotidien polonais "GAZETA POLSKA" et membre de l'organisation de Résistance "L'Aide à la Patrie", Mme Claire NICOLAS, de la Section Culturelle du Bureau d'Informations polonaise, M. CZEKAK, Secrétaire Général du Conseil National des Polonais en France, viennent d'être brutalement expulsés ainsi que 23 de leurs compatriotes.

**Tous ces Polonais, authentiques résistants, sont les représentants éminents d'une immigration polonaise laborieuse dont 350.000 membres jouent par leur labeur acharné un rôle déterminant dans notre économie nationale. Et on les accuse de sabotage économique et social !**

Au nom de l'AMITIÉ FRANCO-POLONAISE que j'ai le grand honneur de présider, convaincu d'être le fidèle interprète de tous ses membres, de tous les amis de la Pologne en France, de tous ceux qui ont

Frédéric Joliot-Curie, *Pour la défense de l'immigration démocratique polonaise en France*, [brochure], Paris, L'Amitié franco-polonaise, le 29 novembre 1949, p. 1 (La Contemporaine, Q pièce 7492).

WYDAWCA: ZWIĄZEK POLONAI  
6 Avenue  
Paris IX e  
FRANCE  
CENA: 3 FRANCS  
PREX: 3 FRANCS

# SZTANDAR POLSKI

L'Étendard Polonais

Z TYGODNIA

P. Hurdal kores.

WYDAWCA: ZWIĄZEK POLONAI

## Z NOMINACJI MOCARSTW

Wobec nieustannego nacisku mocarstw na Polskę, która nie może sobie pozwolić na izolację, rząd polski musi się zdecydować na pewne ustępstwa. W tym celu należy przede wszystkim zrehabilitować Polskę w oczach opinii publicznej. W tym celu należy przede wszystkim zrehabilitować Polskę w oczach opinii publicznej. W tym celu należy przede wszystkim zrehabilitować Polskę w oczach opinii publicznej.

## Wystąpienie deputata Premiera Antiochowskiego o P. K. K.

Wystąpienie deputata Premiera Antiochowskiego o P. C. K. W tym wystąpieniu Antiochowski wyraził swoje stanowisko na temat działalności P. C. K. i jego wpływu na sytuację w Polsce.

## Oświadczenie Rządu Polskiego

Rząd polski oświadcza, że nie ma zamiaru odstąpić od swoich zasad politycznych. W tym oświadczeniu rząd polski wyraził swoje stanowisko na temat polityki zagranicznej i wewnętrznej.

## „Karta Narodów Zjednoczonych” prof. Sosa w Sen Francuski nie będzie ratyfikowana

Prof. Sosa w Sen Francuski nie będzie ratyfikowana. W tym artykule przedstawiono stanowisko prof. Sosy na temat ratyfikacji Karty Narodów Zjednoczonych w Senacie Francji.

## Wybory w Anglii

Wybory w Anglii. W tym artykule przedstawiono wyniki wyborów w Anglii i ich znaczenie dla sytuacji międzynarodowej.

## Pobór w Polsce trwa...



## Rozproszeni w świecie Polacy odnajdują się...

Blisko 100 000 osób pomaga się zwalczać hitlerowi przy pomocy P. C. K.

Rozproszeni w świecie Polacy odnajdują się. W tym artykule przedstawiono działalność P. C. K. wśród Polaków na całym świecie.

Blisko 100 000 osób pomaga się zwalczać hitlerowi przy pomocy P. C. K. W tym artykule przedstawiono działalność P. C. K. w walce z hitlerowskim reżimem.

## P. C. K. w obronie swej apolityczności

P. C. K. w obronie swej apolityczności. W tym artykule przedstawiono stanowisko P. C. K. na temat swojej działalności i polityczności.

## Ilu Polaków zmorzyło a ilu uratowało się w Dnieprze

Ilu Polaków zmorzyło a ilu uratowało się w Dnieprze. W tym artykule przedstawiono losy Polaków w czasie wojny w rejonie Dniepru.

22 stycznia

Sztandar Polski [L'Étendard polonais], hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire, publié dans les années 1945-1946 par le Comité central de lutte, devenu Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków we Francji); successeur de l'hebdomadaire Sztandar [L'Étendard], créé en 1944.









## POSTFACE

*Olivier Forcade*

Dans la puissante dynamique de déplacement des populations engendrée par les deux guerres mondiales, le cas des Polonais compte en Europe parmi les plus saillants. Depuis la reconstitution de la Pologne comme État en 1918 jusqu'à l'installation définitive des Polonais arrivés en France après la tragédie de l'automne 1939, deux vagues d'immigration polonaises en France se succèdent. C'est de la poursuite de l'intégration sociale de cette première vague d'immigration polonaise en France, établie en France dans l'entre-deux-guerres, et de leurs enfants appartenant à la deuxième génération de la communauté immigrée polonaise, dans la période 1944-1949, que se saisit Pawel Sekowski, parachevant une histoire générale ouverte par l'étude magistrale de Janine Ponty qui portait, voilà bientôt trente ans, sur les années 1920-1930<sup>1</sup>. Il examine cette charnière centrale des relations complexes entre la France et la Pologne durant la décennie 1940, depuis la défaite et la destruction de la Pologne contemporaine par les nazis et les Soviétiques entre 1939 et 1945 jusqu'à passer dans l'orbite soviétique, bientôt dans le Bloc de l'Est.

Ce livre est avant tout le fruit d'une remarquable thèse de doctorat d'histoire des relations internationales en co-tutelle des universités Jagellonne de Cracovie et Paris-Sorbonne (désormais Sorbonne Université), entre 2009 et 2015. Elle a été soutenue dans la grande salle des thèses de l'Université Jagellonne, devant un jury constitué des Pr. Janine Ponty (†), Wojciech Rojek (†), co-directeur, Jozef Laptos, Krzysztof Zamorski, Didier Musiedlak et Olivier Forcade, co-directeur. Cette grande recherche est également le point de départ de coopération polonaises et françaises animées par Pawel Sekowski qui ont trouvé pour traduction des recherches sur l'histoire des déplacements de population au xx<sup>e</sup> siècle.

Il faut citer ici le programme international ANR-DFG (2012-2015) sur les déplacements de population à la frontière franco-allemande en 1939-1945 auquel a pris part Pawel Sekowski pour offrir une comparaison avec le cas des

1 Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

évacuations polonaises lors de l'invasion allemande en 1939<sup>2</sup>. Puis le séminaire doctoral à la Jagellonne au printemps 2017 avec des doctorants polonais organisé par Pawel Sekowski, puis son programme post-doctoral sur les déplacements de population et l'Organisation internationale des réfugiés à compter de 1946. Ses recherches se sont élargies aux relations franco-polonaises au xx<sup>e</sup> siècle, objet d'un important colloque au centre scientifique de l'Académie polonaise des sciences à Paris et à la Bibliothèque polonaise de Paris en novembre 2018. Autant dire que le jeune historien s'est rapidement imposé par ses approches comparées et transnationales dans les réseaux de recherche européens pour contribuer aux échanges scientifiques et intellectuels franco-polonais.

Pawel Sekowski a défini un sujet original, à savoir l'histoire des Polonais immigrés en France entre 1944 et 1949. Il a choisi de l'intituler « dans l'immédiat après-guerre » : on aurait pu dire « dans la sortie de guerre mondiale » ou « dans l'entrée en guerre froide », deux notions qui colorent sa lecture du sujet, tant les effets de mobilisation (militaire, politique sinon idéologique, intellectuelle, économique), puis de démobilisation culturelle (quitter son pays pour y revenir ou pas, avec sa famille ou pas, adopter de nouvelles valeurs ou codes ou repères psychologiques) ont pu jouer.

S'il étudie une période courte, ce n'est qu'une apparence car il mobilise, par l'analyse multiscalaire, l'histoire de la première génération arrivée en France de part et d'autre de 1914-1918, sans oublier la génération des exilés politiques du xix<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, il démontre premièrement, en suivant les historiens polonais et français, que le groupe des immigrés d'après-guerre ne s'agrège pas forcément à une communauté polonaise en France qui est d'abord singulière et plurielle. Elle l'est par les origines géographiques et linguistiques de ces Polonais de France qui distinguent les Westphaliens des autres Polonais d'Alsace, de ceux du Nord, du Pas-de-Calais ou de la Loire.

Pawel Sekowski enrichit la connaissance des itinéraires des Polonais de France, avant leur naturalisation, en reliant la génération venue dans les années 1920-1930 distincte de celle qui arrive dans les années 1940. La communauté de plus de 400 000 immigrés, la seconde en France après celle des Italiens deux fois plus nombreux, n'a jamais été vers l'assimilation. Les naturalisations, à hauteur de 50 000 en 1946-1949, et les naissances donnant la nationalité ont rapidement créé les conditions d'une intégration à la société française ; celle-ci a été d'autant plus rapide qu'elle ne contrevenait nullement à un effacement des traits culturels des Polonais de France : un modèle d'intégration douce sur deux générations ?

2 Pawel Sekowski, « "L'action de retrait" : les évacuations ponctuelles des Polonais dans l'espace frontalier germano-polonais en septembre 1939 », dans Olivier Forcade, Mathieu Dubois, Johannes Grossmann, Fabian Lemmes et Rainer Hudemann (dir.), *Exils intérieurs. Les évacuations à la frontière franco-allemande (1939-1940)*, Paris, PUPS, 2017, p. 221-243.

L'auteur montre que l'intégration correspond au mouvement d'une évolution de cette communauté plutôt qu'il ne faudrait parler d'assimilation.

La compréhension du cadre est donnée pour l'histoire de Polonais immigrés durant et après la seconde guerre mondiale. Cela le conduit à affiner les catégories d'analyse en exposant l'histoire des engagés volontaires dans les armées alliées après l'automne 1939. L'histoire militaire et politique est un cadre puissant pour expliquer les choix des immigrés de rester ou de retourner en Pologne, pour des raisons personnelles, idéologiques ou économiques. L'histoire de l'immigration polonaise est d'abord celle du départ et de ses causes, de l'installation et de l'accueil, des logiques communautaires et de la sociabilité de l'intégration, du rapatriement et du retour en Pologne, essentiellement des arrivants de la première génération, soit 65 000 personnes. Le modèle français d'intégration est en effet attractif avec l'octroi de droits sociaux dont la couverture maladie, la retraite, la pension d'invalidité et la nationalité donc la citoyenneté. Souvent, les parents, par fidélité à la patrie, conservent leur nationalité polonaise, marquant une différence générationnelle. La politisation et le facteur religieux entrent dans les motivations des arrivants qui sont accueillis par des associations polonaises en France, dont l'action est également politisée car celles-ci sont contrôlées par le gouvernement polonais de Londres en exil pendant la guerre et par celui de la Pologne populaire. Nouveaux venus, les réfugiés de guerre et déplacés polonais de la frontière franco-allemande en 1939-1940 et en 1944-1945, issues des zones charbonnières ou industrielles vitales à la conduite de la guerre, doivent être fixés ou rapatriés après 1945. Ces « DP » furent également polonais, pris en charge par l'OIR et par les autorités américaines, britanniques et françaises dans les zones d'occupation allemandes à compter de 1945. Et les rapatriements concernèrent d'abord les Polonais de la 1<sup>re</sup> immigration des années 1920-1930 ou en transit en France après des déplacements forcés.

L'identité des Polonais de France rencontre le défi qui traverse toute communauté immigrée, selon les voies d'intégration familiales, religieuses, économiques et juridiques sinon politiques, comme les Italiens et les Espagnols de France y sont alors confrontés. Dans les années 1944-1949, des mécanismes sociaux et psychologiques sont à l'œuvre pour favoriser l'intégration des arrivants des années 1944-1949, avec des mariages en dehors de la communauté (même si les mariages endogames l'emportaient encore en 1949, et ce jusqu'au début des années 1960), la scolarisation des enfants nés ou pas en France, et donc leur apprentissage de la langue polonaise pour construire « la polonité ». En suivant Janine Ponty lors de la soutenance, « le comportement des Polonais en France avait évolué en une décennie, sous l'effet de la guerre, de l'occupation et du changement de régime en Pologne. Le flux des entrées s'interrompt à la fin des années 1940, à l'exception d'anciens militaires et de réfugiés », avait-elle

souligné, « avec un vieillissement général de la communauté, progressivement dans les années (qui suivent) la disparition des aînés et la progression du nombre des *native born* ».

396 Le dernier apport de la thèse réside dans la mise en situation internationale de la question, notamment des relations bilatérales franco-polonaises au prisme des interférences avec l'Allemagne, l'URSS et les pays anglo-saxons. L'immigration économique et la récupération des nationaux dispersés en France ont été un enjeu central dans la diplomatie des États. Et Pawel Sekowski démontre bien la difficulté de la reconnaissance de la Pologne populaire en juin 1945 à la fois pour reprendre en main le réseau consulaire en France, puis pour le maîtriser contre la volonté du gouvernement de Londres, enfin pour identifier et rapatrier les travailleurs polonais. La France coopère officiellement avec Varsovie entre 1946 et 1948 pour interrompre ces retours, comptant 65 000 personnes, avec un dernier train officiel de rapatriement en décembre 1948. La guerre froide a grippé la relation bilatérale. Paris a alors renoncé, rêve gaullien de 1945, à une alliance privilégiée telle qu'elle avait existé à la fin de la première guerre mondiale. L'un des aspects les plus forts est désormais la compétition acharnée que se livrent les autorités polonaises de Londres et Varsovie pour contrôler les communautés polonaises à l'étranger (les associations scolaires et de jeunesse, patronales dans le monde du travail, celles religieuses enfin, à l'instar de l'Union des associations catholiques de la jeunesse polonaise, déterminantes pour armer l'anticommunisme). De fait, le PCF est hostile, sinon critique à l'égard de ces immigrés qui critiquent la mère patrie, unie par la force à l'URSS, et qu'ils ne reconnaissent plus. La thèse dépasse alors la seule histoire de l'immigration polonaise en France.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

#### Archives

##### I. Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

Série AJ 43 : archives de l'Organisation internationale pour les réfugiés :

- art. 311 : assistance aux Polonais ayant appartenu aux forces alliées réfugiées en France et aux étudiants réfugiés, 1948-1951

Série AJ 80 : Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement :

- art. 15 : archives de Monsieur Bou : production végétale, 1946-1947

Série BB 30 : ministère de la Justice :

- art. 1741 : Inspection générale des services judiciaires, 1944-1947

Série F 1 : ministère de l'Intérieur :

- F 1<sup>a</sup> 3303 : X-B 18 : Polonais : camps de La Courtine, Lusignan, Couiza ; consulats polonais, novembre 1944 - septembre 1945 ;
- F 1<sup>a</sup> 3345-3346 : situations des étrangers en France, 1944-1947 ;
- F 1<sup>a</sup> 3364 : I-H : étrangers en France, 1946.

Série F 7 : police générale :

- art. 15589 : mélanges, entre autres Polonais en France, mai 1946 ; réfugiés israéliens en France, juin 1950 ; réfugiés de l'Europe centrale, mai 1950 ;
- art. 16102 : séjours des étrangers prisonniers et résistants, 1944-1945.

Série F 9 : affaires militaires (y compris le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés) :

- art. 3840 : centres de réfugiés polonais, 1945-1948.

Fonds 552 AP : fonds Vincent Auriol :

- art. 64 : notes sur les diplomates polonais, renseignements généraux sur les Polonais en France, 1947 (entre autres).

Fonds 577 AP : fonds Georges Mauco :

- art. 5 : documents sur les étrangers en France, 1945-1949.

## II. Centre des archives diplomatiques, La Courneuve

Série Europe 1945-1960, sous-série Pologne :

- art. 4-5 : corps diplomatique et consulaire polonais en France. Attachés militaires, navals, de l'air et missions militaires. Correspondance à propos des Bureaux d'administration des Polonais, 1944-1949 ;
- art. 6 : représentants diplomatiques et consulaires du gouvernement polonais de Londres, 1945-1948 ;
- art. 30 : armée polonaise de l'extérieur, 1944-1949 ;
- art. 31 : militaires polonais en France, 1945-1948 ;
- art. 59 : France-Pologne, 1944-1946 ;
- art. 84-85 : Polonais en France – dossier général, 1944-1949 ;
- art. 86 : associations polonaises en France, 1944-1949 ;
- art. 87 : main-d'œuvre polonaise, 1944-1949.

398

## III. Archives nationales du monde du travail, Roubaix

Compagnie des mines de Vicoigne-Nœux (Pas-de-Calais) :

- 19940511852 : enquêtes sur les travailleurs français et étrangers, 1939-1946.

Compagnie des mines d'Ostricourt (Nord) :

- 19940570043 : « La situation des Houillères nationalisées », conférence de M. Duguet, Charbonnages de France, le 30 mai 1947, 16 p.

## IV. Archives départementales du Nord, Lille

Série 27W : commissariat régional de la République :

- 38328/24 : Polonais, 1944-1946 ;
- 38328/31 : Parti communiste et propagande anticommuniste, 1944-1946 ;
- 38345/1 : rapports des commissaires des renseignements généraux sur l'activité des étrangers, 1944-1945 ;
- 38345/2 : statuts administratifs et affaires se rapportant à des groupes ethniques ; affaires se rapportant au Comité d'action et de défense des immigrés (CADI) ; centre d'hébergement des étrangers ; recensement des étrangers internés maintenus en France ou expulsés, 1944-1946 ;
- 38345/3 : listes des étrangers internés et détenus, 1946 ;
- 38347/1 : activités des Polonais : associations, mineurs recrutés pour l'armée polonaise, Polonais ayant opté pour la Russie, 1945 ;
- 38347/2 : rapports sur l'attitude des Polonais et des Tchèques en France ; activité des associations polonaises, 1944-1946 ;
- 38474/6 : Affaires diverses concernant les consulats, entre autres : Pologne, 1944-1945.

## V. Archives de la préfecture de police de Paris

Série B – cabinet du préfet de police, sous-série BA – rapports et renseignements adressés au cabinet du préfet (1869-1970) :

- BA 2186: Pologne, ambassade et consulat général à Paris;
- BA 2187: Pologne, affaires diverses;
- BA 2388: Pologne, colonies polonaises.

## VI. Centre des archives économiques et financières, Savigny-le-Temple

- B 33. 773 / F<sup>30</sup> 3216: accords militaires franco-polonais, 1939-1940.

## VII. La Contemporaine, Nanterre

- O pièce 26364: *La Pologne en lutte 1939-1945-1949*, [brochure], Paris, Comité d'entente de l'Association des Polonais libres, 1949, 63 p;
- O pièce 27302: *Statut de l'Union centrale des Polonais en France avec les règlements des comités régionaux et des comités locaux qui font partie intégrante de l'Union*, [brochure], Paris, 1945, 16 p;
- Q pièce 7492: Frédéric Joliot-Curie, *Pour la défense de l'immigration démocratique polonaise en France*, [brochure], Paris, L'Amitié franco-polonaise, le 29 novembre 1949, 2 p.

## VIII. Bibliothèque nationale de France

- 4-WZ-6441: *Association des ingénieurs et techniciens polonais en France – 50 ans*, [brochure], juin 1969.

## IX. Société historique et littéraire polonaise / Bibliothèque polonaise de Paris

Fonds Rosa Bailly née Dufour :

- vers. 2845/1-2 : correspondance, 1945-1946.

Fonds Mieczysław Biesiekierski :

- art. prov. 1 : documents biographiques, 1919-1974.
- art. prov. 3 : matériaux pour l'activité au sein de la Croix-Rouge polonaise (CRP) en France et de la Relief Society for Poles (RSFP), 1944-1951;
- art. prov. 4/1 : matériaux pour l'activité en tant que conseiller aux affaires du travail et de la protection sociale auprès de l'ambassade de Pologne à Paris et en tant que délégué du ministère du Travail et de la Protection sociale, correspondance, 1944-1949;
- art. prov. 5 : matériaux pour la campagne de réinstallation des Polonais en France, 1946-1948.

Fonds Kazimierz Czerny-Szwarcenberg :

- art. prov. 1 : correspondance, 1939-1946.

Fonds Józef Jakubowski :

- art. prov. 10 : rapports sur l'activité du Groupement d'assistance aux Polonais en France (Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji), 1941-1944 ;
- art. prov. 13 : matériaux sur les réunions du comité directeur de la CRP en France, 1944-1945 ;
- art. prov. 16 : questions de la protection dans des centres d'accueil, 1944-1945 ;
- art. prov. 17 : activité de la CRP en France dans le contexte du changement de la situation politique, 1944-1945 ;
- art. prov. 18 : matériaux concernant l'aide aux anciens prisonniers et détenus et aux Juifs polonais, 1943-1946 ;
- art. prov. 19 : affaires du service de l'emploi et du service de l'éducation de la CRP en France, 1944-1945 ;
- art. prov. 22 : rapports sur l'histoire et l'activité de la CRP en France, 1941-1945 ;
- art. prov. 23 : matériaux de l'assemblée des délégués régionaux de la CRP en France ;
- art. prov. 25 : correspondance concernant la CRP en France, 1944-1945 ;
- art. prov. 30 : activité de la branche française de la RSFP : Société de secours aux Polonais (Towarzystwo Pomocy Polakom), 1947-1950 ;
- art. prov. 33 : rapports sur l'activité de la RSFP, 1947-1949 ;
- art. prov. 34 : correspondance de la RSFP, 1946-1950 ;
- art. prov. 35 : matériaux des divers organismes dans le cadre de la RSFP, 1947-1955 ;
- art. prov. 42 : *varia*, concernant entre autres l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (Polska Organizacja Walki o Niepodległość, POWN), 1945-1983.

#### Fonds Aleksander Kawałkowski :

- BPP 1165 : rapports et mémoires concernant la POWN ;
- BPP 1168 : matériaux concernant la liquidation de la POWN et les affaires des combattants ;
- BPP 1169 : matériaux pour l'activité diplomatique de Kawałkowski, 1944-1948 ;
- BPP 1170 : rapports et mémoranda sur la situation intérieure en France, 1944-1947, entre autres : rapport sur la situation de l'immigration polonaise en France du mois de décembre 1944 ;
- BPP 1171 : rapports sur la situation intérieure en France et sur l'immigration polonaise, 1944-1946 ;
- BPP 1172 : matériaux concernant les associations polonaises à l'étranger, 1945-1946 ;
- BPP 1201/II : périodiques et brochures du fonds privé.

#### Fonds Stanisław Kot :

- KOT 11 : matériaux pour l'activité politique de Kot dans le Parti paysan polonais en exil (Polskie Stronnictwo Ludowe, PSL) dans les années 1947-1954.

#### Fonds Kajetan Morawski :

- art. prov. 6/I : rapports pour le ministère des Affaires étrangères du gouvernement polonais à Londres (MSZ), 1941-1953 ;

- art. prov. 19/I : matériaux concernant la Bibliothèque polonaise et la Société historique et littéraire polonaise, 1929-1954.

#### Fonds Tadeusz Parczewski :

- art. prov. 1/I-II : émigration polonaise en France : Organisations politiques. Organisations sociales, 1945-1960;
- art. prov. 5 : Mouvement polonais pour la Liberté « Indépendance et démocratie » (*Polski Ruch Wolnościowy* „Niepodległość i Demokracja”, NiD), 1945-1966;
- art. prov. 10 : Association d’entraide des anciens combattants polonais en France (Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji, puis Stowarzyszenie Polskich Kombatantów, SPK), 1946-1964;
- art. prov. 12 : documents du département éducation et culture de la SPK, 1946-1950.

#### Fonds Edmund Strauch :

- art. prov. 2 : correspondance de l’agence consulaire de Pologne à Charleville-Mézières, 1944-1950;
- art. prov. 3 : *varia* – circulaires, bulletins, invitations, 1945-1950.

#### Fonds Zygmunt Lubicz Zaleski :

- vers. 3882/2 : activité en tant que coordinateur de l’éducation de la jeunesse polonaise en France; activité au sein du Comité central des études (Centralny Komitet Studiów);
- vers. 3883/2 : activité en tant que président du Comité central des études à Paris; Mission militaire polonaise de liquidation (Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna); Mission catholique polonaise (Polska Misja Katolicka);
- vers. 3892/2 : Activité en tant que délégué pour la France du ministre de l’Instruction publique et des Cultes.

#### Documents non classés :

- vers. 3209 : rapports sur les contrôles effectués par la CRP en France, 1945-1946;
- vers. 3215 : Union des réfugiés de guerre polonaise (Zjednoczenie Polskiego Uchodźstwa Wojennego);
- vers. 3218 : archives de l’Union indépendante des instituteurs polonais en France (Niezależny Związek Nauczycielstwa Polskiego);
- vers. 3219-3220 : fonds Jerzy Jankowski;
- vers. 3269-3270 : fonds Lucjan Krawiec;
- vers. 3386 : e.a. *Duszpasterstwo polskie we Francji* [L’Aumônerie polonaise en France], l’état à la date du 1<sup>er</sup> mars 1947, brochure, 1947;
- vers. 4042-4043 : Mission militaire polonaise de liquidation en France (Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna we Francji);
- vers. 4087-4091, 4115 : archives de l’Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków we Francji);
- vers. 5011 : archives du Parti paysan polonais en France (Polskie Stronnictwo Ludowe).

## X. Archives des Actes nouveaux (Archiwum Akt Nowych), Varsovie

### Ambassade de Pologne à Paris

- art. 320 : protection sociale sur les immigrés en France et en Belgique, 1944-1945 ;
- art. 331 : réseau diplomatique polonais en France, 1943-1945 ;
- art. 346 : protection juridique sur les immigrés, 1945.

### Croix-Rouge polonaise – comité de direction à Varsovie :

- art. 133 : section autonome à l'étranger (*Samodzielna Sekcja Zagraniczna*) : délégation de la CRP en France : organisation, instructions, résolutions et correspondance, 1945-1957.

### Lycée polonais à Paris :

- art. 5 : l'activité, 1947-1963.

### Ministère du Travail et de la Protection sociale :

- art. 222 : département des assurances sociales (Departament Ubezpieczeń Społecznych) – coopération avec les autres pays dans le domaine de sécurité sociale : France, 1946-1949 ;
- art. 225 : département des assurances sociales – allocations pour travailleurs polonais en France ayant effectué une partie de leur ancienneté de service en Allemagne („*zasilki gwareckie*”), 1945-1946 ;
- art. 382 : département des assurances sociales – aide aux Polonais établis hors de leur pays, 1945-1948.

402

## XI. Archives du ministère des Affaires étrangères de Pologne, Varsovie (A MSZ)

### Série 6 : département politique, section Europe occidentale et du Nord (Departament Polityczny – Wydział Zachodniej i Północnej Europy) :

- art. 969 (liasse 68) : conventions sur le rapatriement et réémigration des Polonais de France – exemplaires originaux, 1946-1947 ;
- art. 971 (liasse 68) : aumônerie polonaise en France, 1946-1947 ;
- art. 984 (liasse 69) : réseau diplomatique et consulaire polonais, 1945-1948 ;
- art. 985 (liasse 69) : rejet de l'*exequatur* pour la candidature consulaire d'Aleksander Bodak en France, 1948 ;
- art. 994 (liasse 71) : rapports politiques de l'ambassade de Pologne à Paris, 1945-1948 ;
- art. 1001 (liasse 72) : vie politique de l'immigration polonaise en France, 1945-1948.

### Série 8 : département II, section pays romans (Departament II – Wydział Romański) :

- art. 83 (liasse 6) : enseignement polonais et cours de polonais pour les étrangers en France, 1949 ;

Série 15 : cabinet du ministre :- art. 169 (liasse 18) : questions concernant la citoyenneté et les passeports, entre autres : enregistrement des citoyens polonais en France, 1945-1950.

Série 20 : bureau consulaire (*Biuro Konsularne*), 1945-1950 :

- art. 17 (liasse 2) : rapports sur l'activité des services administratifs polonais sur le territoire français, 1947-1949 ;
- art. 18 (liasse 2) : rapport d'activité du consulat général de Pologne à Lille, 1949 ;
- art. 32 (liasse 2) : revue des affaires polonaises en France, 1948-1949 ;
- art. 48 (liasse 3) : rapports des consulats généraux de Pologne à Lille et à Marseille sur les affaires polonaises, 1949 ;
- art. 49 (liasse 4) : rapports des consulats de Pologne à Strasbourg, à Toulouse et à Lyon sur les affaires polonaises, 1949 ;
- art. 77 (liasse 5) : enseignement polonais à l'étranger, entre autres : en France, 1947-1949 ;
- art. 116-118 (liasse 9) : rapports du consulat général de Pologne à Paris, 1946-1949 ;
- art. 119-121 (liasse 9) : rapports du consulat général de Pologne à Marseille, 1946-1949 ;
- art. 122-124 (liasse 9) : rapports du consulat général de Pologne à Lille, 1946-1949 ;
- art. 125-127 (liasses 9, 10) : rapports du consulat de Pologne à Lyon, 1946-1949 ;
- art. 128-130 (liasse 10) : rapports du consulat de Pologne à Toulouse, 1947-1949 ;
- art. 131 (liasse 10) : rapports du consulat de Pologne à Strasbourg, 1946-1949 ;
- art. 133 (liasse 10) : rapports de l'agence consulaire de Pologne à Metz, 1946-1949 ;
- art. 444 (liasse 37) : protection sociale envers les émigrés – généralités, 1946 ;
- art. 456 (liasse 38) : la mise en service du réseau consulaire sur le territoire français, 1945 ;
- art. 993 (liasse 75) : rapports du consulat de Pologne à Toulouse sur les affaires polonaises, 1950 ;
- art. 1074 (liasse 80) : enregistrement des citoyens polonais par le consulat de Pologne à Lyon, 1950.

Série 22 : bureau pour les affaires du rapatriement (*Biuro do Spraw Repatriacji*) :

- art. 77, 80 (liasse 4) : situation de l'immigration polonaise dans la circonscription consulaire de Lille, 1947.

Base de données électroniques des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1918-1945, établie par Janusz Deszczka.

Base de données électroniques des postes diplomatiques et consulaires de Pologne pour les années 1946-2012, établie par Janusz Deszczka.

## XII. Archives de l'Institut de la mémoire nationale (Archiwum Instytutu Pamięci Narodowej)

- AIPN 0179/1385 : département de l'information du ministère de la Sécurité publique (Wydział Informacji Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego), *Emigracja polska*.

*Broszura szkoleniowa* [Émigration polonaise. Brochure d'instruction], Varsovie, août 1948.

### XIII. Archives de l'université Jagellonne, Cracovie

Série S II 619 : dossiers individuels des universitaires ayant travaillé entre 1850 et 1939 :

- Wnorowski Feliks.

### XIV. The Polish Institute and Sikorski Museum, Londres

Série A.XI.E : ministère des Affaires étrangères :

- art. 192 : relations polono-françaises, 1945 ;

- art. 598 : protection sociale sur les émigrés, 1945.

Série A.17 : Union mondiale des Polonais de l'étranger (Światpol) (Światowy Związek Polaków z Zagranicy) :

- art. 4 : pays européens et Canada, 1943-1946 ;

- art. 22 : Bulletins d'information (*Biuletyny informacyjny*), n° 1-34, 1945-1947 ;

- art. 24-25 : bulletins, brochures, 1938-1948.

Série A.46 : ambassade de Pologne [du gouvernement de Londres] à Paris, 1944-1950 :

- art. 1-4 : questions politiques – généralités, 1945-1949 ;

- art. 13-15 : organisation de la vie politique en France, 1945-1948 ;

- art. 23-24 : questions de la jeunesse, scolaires et académiques, 1945-1947 ;

- art. 29-30 : rapports consulaires, 1945-1947.

Série A.54 : consulat de Pologne à Lille :

- art. 2 : allocations pour veuves et enfants des victimes de guerre et les allocations aux familles de militaires, 1944-1945 ;

- art. 3 : Mission militaire polonaise de recrutement et évacuation (*Misja Wojskowa do spraw Zaciągu i Ewakuacji*), 1944-1945.

Série PRM : présidence du Conseil des ministres (*Prezydium Rady Ministrów*) :

- art. 162 : année 1945. Dépêches des services diplomatiques.

### XV. Polish Underground Movement Study Trust (*Studium Polski Podziemnej*), Londres

Série A : 6<sup>e</sup> section (section spéciale) de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise (*Oddział VI Sztabu Naczelnego Wodza – Oddział Specjalny*) :

- A.5.2.9. : bases et postes de communication de l'Armée de l'intérieur avec la Pologne occupée : « Paryż » [« Paris »], 1940-1945.

Série SK.17 : 6<sup>e</sup> section (section spéciale) de l'état-major du commandant en chef de l'armée polonaise (*Oddział VI Sztabu Naczelnego Wodza – Oddział Specjalny*) ; documents provenant d'un coffre retrouvé :

- art. 23 : matériaux de la « Baza Moda » à Paris concernant les postes « Lila » et « Mine », 1944-1945.

#### XVI. Polish Library POSK, Londres

558/RPS : fonds Tadeusz Świącicki :

- archives de la Société de bibliophiles polonais de Paris, 1945-1948.

916/RPS :

- Antoni Stefan Koper, *Polscy Displaced Persons w Niemczech, 1945-1947* [Personnes déplacées polonaises en Allemagne, 1945 -1947], London, [1979], introduction et première partie de la thèse de doctorat préparée à l'Université polonaise en exil (Polski Uniwersytet Na Obczyźnie) – brouillon, 88 p.

#### XVII. The National Archives, Kew, Londres

Série FO 371 : Foreign Office – Political Departments : General Correspondance:

- 47793 : Polish Committee of National Liberation France, 1945.

Série WO 204 : War Office – Allied Forces, Mediterranean Theatre : Military Headquarters Papers, Second World War :

- 5701 : Poles in France, 1944-1945 ;

- 5703 : Movements of Poles from France, 1944-1945.

#### Presse

*Biuletyn Informacyjny Centralnego Związku Polaków we Francji* [Bulletin d'information de l'Union centrale des Polonais en France], Paris, 1945-1947.

*Biuletyn Polskiego Czerwonego Krzyża – Oddział na Francję* [Bulletin de la Croix-Rouge polonaise – section française], Paris, 1944-1945.

*Comité polonais de libération nationale en France. Service de documentation*, Paris, 1944-1945.

*Gazeta Ludowa. Tygodnik Polskiego Stronnictwa Ludowego we Francji* [Gazette populaire. Hebdomadaire du Parti paysan polonais en France], Paris, 1946-1947.

*Gazeta Polska (Niepodległość). Dziennik Wychodźstwa Polskiego we Francji* (Journal polonais, fondé sous l'occupation ennemie en 1941), Paris, 1945-1949.

*Głos Pracy. Miesięcznik robotników polskich w CGT-Force ouvrière* [La Voix du Travail. Mensuel polonais de la CGT-Force ouvrière], Paris, 1949.

*Kultura* [La Culture], Paris, 1947-1950.

*Lud Polski. Organ polskich mas pracujących we Francji* [Le Peuple polonais. Organe de presse des classes laborieuses polonaises en France], Paris, 1946-1948.

*Narodowiec* [Le National], Lens, 1945-1949.

*Niepodległość. Organ Wychodźstwa Polskiego we Francji* [L'Indépendance. Organe de presse de l'émigration polonaise en France], Paris, 1944-1945.

*Placówka* [Le Poste], Paris, 1945-1948.

*Polonia Zagraniczna. Biuletyn Organizacyjny Światowego Związku Polaków z Zagranicy* [Polonia de l'étranger. Bulletin d'organisation de l'Union mondiale des Polonais de l'étranger], Londyn, 1945-1947.

*Polska Wierna. Tygodnik katolicki* [La Pologne fidèle. Hebdomadaire catholique], Paris/Londres, 1945-1949.

*Syrena* [La Sirène], Paris, 1947-1949.

*Sztandar. Organ Centralnego Komitetu Walki* [L'Étendard. Organe du Comité central de lutte], Lyon, 1944.

*Sztandar Polski. Dziennik emigracji polskiej we Francji, Belgii i Holandii* [L'Étendard polonais. Journal de l'émigration polonaise en France, en Belgique et aux Pays-Bas], Paris, 1945-1946.

*Światło. Zbiór artykułów i rozpraw pod redakcją A. Ciołkosza i Z. Zaremby* [La Lumière. Revue mensuelle], Paris, 1947-1949.

*Więści. Wydawnictwo Oficera Opieki Obozu Zb. WP nr 3 dla żołnierzy Obozu* [Les Nouvelles. L'édition de l'officier responsable du camp de rassemblement n° 3 de l'armée polonaise pour les soldats], Lille, 1946-1948.

*Wolna Polska. Organ zjednoczonego ludu polskiego we Francji* [La Pologne Libre. Organe de presse du peuple polonais uni en France], Lyon, 1944-1945.

#### Documents imprimés et mémoires

*Archiwum Ruchu Robotniczego*, n° 1, « Grupy polskie Francuskiej Partii Komunistycznej podczas okupacji hitlerowskiej. Materiały programowe, VIII 1941-VIII 1944 » [Les groupes polonais du Parti communiste français pendant l'occupation hitlérienne. Documents de programme, août 1941-août 1944], dir. Kazimiera Maj, 1973, p. 285-340.

BIESIEKIERSKI, Mieczysław, « Polska akcja opiekuńcza we Francji w okresie okupacji niemieckiej, czerwiec 1940-wrzesień 1944 » [L'action polonaise de protection sociale en France pendant l'occupation allemande, juin 1940-septembre 1944)], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 105, 1993, p. 38-63.

BOBROWSKI, Czesław, *Wspomnienia ze stulecia* [Mémoires du centenaire], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1985, 344 p.

*Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 34, n° 12, décembre 1946.

*Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 35, n° 3, mars 1947.

CEGIEŁKA, Franciszek, « Nuncjusz A. G. Roncalli w Paryżu » [Le nonce A. G. Roncalli à Paris], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 39, 1977, p. 184-193.

—, « Problemy Polskiej Misji Katolickiej we Francji w pierwszych latach po II wojnie światowej » [Les problèmes de la Mission catholique polonaise en France pendant les premières années après la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 11, 1987, p. 223-236.

- GAJEWICZ, Bohdan, *Opieka nad kombatantami (1941-1944)* [La Protection pour les anciens combattants], Vals-les-Bains (Ardèche), Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji [Groupement d'assistance aux Polonais en France], octobre 1944, 74 p. ; *Zakończenie* [Conclusion], Paris, le 28 avril 1945, 4 p. [numérotées 75-78].
- INSEE, *Premiers résultats du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Paris, Impr. nationale, 1947, 61 p.
- , *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, t. II, *Population présente totale*, Paris, Impr. nationale, 1953, 436 p.
- JĘDRYCHOWSKI, Stefan, *Przedstawicielstwo PKWN i Rządu Tymczasowego RP we Francji* [La Représentation du CPLN et du gouvernement provisoire de la Pologne en France], Warszawa, MSZ, coll. « Materiały i Studia Historyczne » [Matériaux et études historiques], 1987, 78 p.
- „Komunikaty Informacyjne” Sztabu Naczelnego Wodza / Sztabu Głównego Polskich Sił Zbrojnych na Zachodzie, 1945-1947 [Les Bulletin d'information de l'état-major du commandant en chef des Forces armées polonaises de l'Ouest / de l'état-major des Forces armées polonaises de l'Ouest, 1945-1947], éd. Czesław Brzoza, Kraków, Księgarnia Akademicka, 2008, 728 p.
- MARÈS, Antoine, « Témoignages d'exilés et de réfugiés politiques d'Europe centrale en France après 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 44, octobre-décembre 1996, p. 48-54.
- MORAWSKI, Kajetan, *Tamten brzeg* [L'Autre Bord], éd. Jerzy Marek Nowakowski, Warszawa, Spotkania, 1996, 281 p.
- OLSZANSKI, Thomas, *La Vie errante*, dans *Un militant syndicaliste franco-polonais. « La Vie errante » de Thomas Olszanski, 1886-1959*, éd. et trad. Mylène Mihout, Lille, PUL, 1993, 395 p. (version polonaise: OLSZAŃSKI, Tomasz, *Życie tułaczce*, Warszawa, Książka i Wiedza, 1957, 378 p.).
- OSTROWSKI, Jean, « Le syndicalisme ouvrier et les Polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, hors-série, n° 7, coll. « Histoire », 1992, p. 159-174.
- Pamiętniki emigrantów, 1878-1958* [Souvenirs des émigrés, 1878-1958], Warszawa, Czytelnik, 1960, 924 p.
- Polska Ludowa. Materiały i Studia*, n° 5, « Dokumenty do dziejów polskich demokratycznych formacji wojskowych we Francji, 1941-1945 » [Documents pour l'histoire des formations militaires démocratiques polonaises en France, 1941-1945], dir. Wincenty Romanowski et Mieczysław Wrzosek, 1966, p. 141-202.
- PONTY, Janine, *L'Immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, 416 p.
- Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], t. VII, *Maj-listopad 1944* [Mai-

novembre 1944], éd. Wojciech Rojek, collab. Andrzej Suchcitz, Kraków, Secesja, 2006, 694 p.

*Protokoły posiedzeń Rady Ministrów Rzeczypospolitej Polskiej* [Protocoles des réunions du Conseil des ministres de la république de Pologne], t. VIII, *Grudzień 1944-sierpień 1945* [Décembre 1944-août 1945], éd. Wojciech Rojek, collab. Andrzej Suchcitz, Kraków, Secesja, 2008, 774 p.

PUTRAMENT, Jerzy, *Pół wieku. Zagranica* [Un demi-siècle. À l'étranger], Warszawa, Czytelnik, 1965, 412 p.

*Rocznik Statystyczny 1947* [Annuaire statistique de la république de Pologne 1947], Warszawa, GUS [Office central de statistiques], 1947.

*Rocznik Statystyczny 1948* [Annuaire statistique de la république de Pologne 1948], Warszawa, GUS, 1949.

*Rocznik Statystyczny 1956* [Annuaire statistique de la république de Pologne 1956], Warszawa, GUS, 1956.

*Rocznik wychodźstwa polskiego we Francji i Belgii* [Annuaire de l'émigration polonaise en France et en Belgique], Paris, 1948.

*Sprawozdanie z pierwszego walnego zjazdu wychodźstwa polskiego we Francji, 17-18 grudnia 1944 roku* [Compte-rendu de la 1<sup>re</sup> assemblée plénière de l'émigration polonaise en France, les 17 et 18 décembre 1944], Paris, 1945, 140 p.

ZALESKI LUBICZ, Zygmunt, *Le Statut moral de l'émigré*, Paris, 1949, 8 p. (extrait de: *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1949).

408

#### Communications orales

Communication orale enregistrée de Maciej Morawski, Paris, le 28 février 2012.

#### Sources audiovisuelles

WISNIEWSKI, Allan, *Pologne. Chronique d'un retour oublié, 1947-1990*, SCEREN/CNDR, coll. « Films en classe : collègue et lycée », « Histoire », 2010, 75 minutes.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### Instruments de travail

BRUNEL, Ghislain (dir.), *Les Sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises*, Paris, Direction des Archives de France, 2003, 818 p.

DANILEWICZ-ZIELIŃSKA, Maria, *Bibliografia: „Kultura”, 1958-1973; „Zeszyty Historyczne”, 1962-1973; działalność wydawnicza, 1959-1973* [Bibliographie: *Kultura*, 1958-1973; *Zeszyty Historyczne*, 1962-1973; l'activité éditoriale, 1959-1973], Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut littéraire de Paris], coll. « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue *Kultura*], 1975, 430 p.

- , *Bibliografia: „Kultura”, 1974-1980; „Zeszyty Historyczne”, 1974-1980; działalność wydawnicza, 1974-1980* [Bibliographie: *Kultura*, 1974-1980; *Zeszyty Historyczne*, 1974-1980; l'activité éditoriale, 1974-1980], Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut littéraire de Paris], coll. « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue *Kultura*], 1981, 314 p.
- , *Bibliografia: „Kultura”, 1981-1987; „Zeszyty Historyczne”, 1981-1987; działalność wydawnicza, 1981-1987* [Bibliographie: *Kultura*, 1981-1987; *Zeszyty Historyczne*, 1981-1987; l'activité éditoriale, 1981-1987], Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut littéraire de Paris], coll. « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue *Kultura*], 1989, 348 p.
- FAVIER, Jean (dir.), *Les Archives nationales. État général des fonds*, t. V, 1940-1958. *Fonds conservés à Paris*, Paris, Archives nationales, 1988, 468 p.
- GOULD, Julius et KOLB William L. (dir.), *A Dictionary of the Social Sciences*, London, Tavistock Publications, 1964, 761 p.
- JUDYCKA, Agata et JUDYCKI, Zbigniew, *Les Polonais en France. Dictionnaire biographique*, trad. Richard Zienkiewicz, Paris, Concorde, 1996, t. I, 348 p.
- JUDYCKI, Zbigniew A., *Polacy w świecie. Kwartalnik biograficzny Polonii* [Les Polonais dans le monde. Trimestriel biographique de la Polonia], Paris, puis Paris/Kielce, Scripta 2000, 17 tomes, 1992-2000.
- KOŁODZIEJ, Edward, « Sources pour l'histoire de l'immigration et de la Polonia de France dans les Archives nationales polonaises », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 93-108.
- KOWALIK, Jan, « *Kultura*, 1947-1957. Bibliografia zawartości treści. Działalność wydawnicza, 1946-maj 1959 [*Kultura*, 1947-1957. Bibliographie du contenu de la revue. L'activité éditoriale, 1946-mai 1959], Le Mesnil-le-Roi, Instytut Literacki w Paryżu [Institut littéraire de Paris], coll. « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue *Kultura*], 1959, 393 p.
- , *Bibliografia czasopism polskich wydanych poza granicami Kraju od września 1939 roku – World Index of Polish Periodicals Published outside of Poland since September 1939*, 5 tomes, Lublin, Wydawnictwo KUL [Presses universitaires de l'Université Catholique de Lublin], 1976 (t. I-IV), 1988 (t. V); t. I, 317 p., t. II, 245 p., t. III, 275 p., t. IV, 233 p., t. V, 272 p.
- Polska Służba Zagraniczna po 1 września 1939 r.* [Le Corps diplomatique polonais après le 1<sup>er</sup> septembre 1939], Londyn, Stowarzyszenie Pracowników Polskiej Służby Zagranicznej, 1954, 180 p.
- Polski Słownik Biograficzny* [Dictionnaire biographique polonais], Kraków, PAN [Académie polonaise des sciences], 1962-1964, 1976, t. X, XXI.
- SUPRUNIUK, Anna et SUPRUNIUK, Mirosław A., *Bibliografia: „Kultura”, 1988-1996; „Zeszyty Historyczne”, 1988-1996; działalność wydawnicza, 1988-1996* [Bibliographie: *Kultura*, 1988-1996; *Zeszyty Historyczne*, 1988-1996; l'activité éditoriale, 1988-

1996], Le Mesnil-le-Roi : Instytut Literacki w Paryżu [Institut littéraire de Paris], coll. « Biblioteka Kultury » [Bibliothèque de la revue *Kultura*], 1997, 463 p.

VEGLIA, Patrick, FOLLIET, Delphine, EL YAZAMI, Driss, *et. al. Les Étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées. XIX-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Génériques/Direction des Archives de France, 2005, t. IV, 886 p.

### Problématique et méthodologie

BABIŃSKI, Grzegorz, *Więź etniczna a procesy asymilacji. Przemiany organizacji etnicznych. Zagadnienia teoretyczne i metodologiczne* [Le Lien ethnique. Les transformations des organisations ethniques. Questions théoriques et méthodologiques], Warszawa/Kraków, PWN, 1986, 174 p.

KUBIAK, Hieronim, « Proces przystosowania społecznego emigrantów polskich do warunków kulturowych krajów osiedlenia. Podstawowe założenia i konkluzje teoretyczne » [Le processus d'adaptation sociale des émigrés polonais aux conditions culturelles de vie dans le pays de réinstallation. Les principes de base et conclusions théoriques], dans KUBIAK, Hieronim et PILCH, Andrzej (dir.), *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et les besoins de la recherche sur les communautés polonaises à l'étranger], actes du colloque de Cracovie, 30 août-5 septembre 1975, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum-PAN [Académie polonaise des sciences], 1976, p. 60-73.

—, PALUCH, Andrzej K. et BABIŃSKI, Grzegorz, « Procesy asymilacji i ich odbicie w refleksji teoretycznej we współczesnych naukach społecznych » [Les Processus d'assimilation et leur reflet dans la réflexion théorique des sciences sociales contemporaines], dans KUBIAK, Hieronim et PALUCH, Andrzej K. (dir.), *Założenia teorii asymilacji* [Les Principes de la théorie d'assimilation], actes du colloque de Cracovie, juillet 1978, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum, Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des sciences], 1980, p. 53-78.

NOIRIEL, Gérard, « Immigration : le fin mot de l'histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 141-150.

PONTY, Janine, « Stan badań historycznych nad Polonią francuską » [L'état des recherches historiques sur la Polonia de France], trad. Anna Masiewicz, *Przegląd Polonijny*, n° 3, 1996, p. 65-72.

REA, Andrea et TRIPIER, Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.

ŚLADKOWSKI, Wiesław, « Les recherches en Pologne sur l'immigration polonaise après la seconde guerre mondiale », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, n° 7, 1992, coll. « Histoire », p. 7-15.

## Histoire politique de la France et histoire générale de l'immigration en France

- ANGLADE, Jean, *La Vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, 224 p.
- BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p.
- , « Les Immigrés et le logement en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Une histoire paradoxale », dans STORA, Benjamin et TEMIME, Émile (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2007, p. 67-96.
- BOURGEOIS, Jean, « La situation démographique », *Population*, vol. 2, n° 2, 1947, p. 329-347.
- CASEVITZ, Jean, « Le recensement du 10 mars 1946 », *L'Information géographique*, vol. 11, n° 3, 1947, p. 102-111.
- COURTOIS, Stéphane, PESCHANSKI, Denis et RAYSKI, Adam, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, 473 p.
- DALLOZ, Jacques, *La France de la Libération*, Paris, PUF, 1983, 126 p.
- DEBERLES, Kléber, *La Grande Épopée des mineurs*, Lille, *La Voix du Nord*, 1992, 237 p.
- DELMAS, Luc, *Lorraine du fer. Terre d'immigrés*, dans *Mineurs immigrés. Histoire, témoignages. XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque de Lens, 17 et 18 mai 2000, Montreuil, Institut d'histoire sociale minière/Éd. VO, 2000, p. 73-87.
- DUPEUX, Georges, « L'immigration en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, *Les Migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 161-174.
- FAIDUTTI-RUDOLPH, Anne-Marie, « L'évolution de l'immigration en France de 1946 à 1960 », *Information géographique*, vol. 26, n° 4, 1962, p. 152-160.
- FLEURANCE, Simone, « L'émigration française à l'étranger : tendances actuelles », *Population*, vol. 3, n° 3, 1948, p. 561-563.
- FORCADE, Olivier, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, 702 p.
- GEORGE, Pierre, *Les Migrations internationales*, Paris, PUF, 1976, 231 p.
- GREEN, Nancy L., « Les Juifs étrangers à Paris », dans KASPI, André et MARÈS, Antoine (dir.), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, actes du colloque de Paris, 14 mai 1987, Paris, Impr. nationale, 1989, p. 105-118.
- HEISCH, Robert, « L'évolution des salaires de 1949 à 1951 », *Journal de la Société statistique de Paris*, n° 93, 1952, p. 286-304.
- LACHAISE, Bernard, *Yvon Delbos. Biographie, 1885-1956*, Périgueux, Fanlac, 1993, 362 p.
- LALOU, Jean, « L'assistance sociale auprès des populations juives parisiennes au temps de l'Occupation », dans ZYTNICKI, Colette (dir.), *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque de Paris, le 28 octobre 2009, Paris, Éclat, coll. « Bibliothèque de Fondations », 2010, p. 49-67.

- LE LIEPVRE, Thérèse et BOUSQUET, Marie-Hélène de, « Étude de 4 000 dossiers du Service social d'aide aux émigrants », dans GIRARD, Alain et STOETZEL, Jean (dir.), *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 217-276.
- MILZA, Pierre, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 3-18.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Le Seuil, 1988, 441 p.
- , *Population, immigration et identité nationale en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette, 1992, 190 p.
- , *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002, 64 p.
- RIOUX, Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République*, t. I, *L'Ardeur et la Nécessité (1944-1952)*, Paris, Le Seuil, 1980, 315 p.
- RYGIEL, Philippe, *Destins immigrés. Cher, 1920-1980. Trajectoire d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001, 447 p.
- SCHOR, Ralph, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, L'Harmattan, 2004, 243 p.
- SĘKOWSKI, Paweł, « Narodziny i pierwsze lata polityki imigracyjnej Francji (1945-1952) » [La naissance et les premières années de la politique d'immigration en France, 1945-1952], *Bezpieczeństwo. Teoria i Praktyka*, n° 1, 2016, p. 183-198.
- , « Activity of the international community in Europe after the Second World War within the scope of the International Refugee Organisation as a model of the aid action towards refugees », *Securitologia*, n° 1, 2017, p. 119-139.
- SPIRE, Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, 402 p.
- STORA Benjamin et TEMIME, Émile (dir.), *Immigrances. L'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2007, 382 p.
- TAPINOS, Georges, *L'Immigration étrangère en France (1946-1973)*, Paris, PUF/Ined, 1975, 154 p.
- TRIPPIER, Maryse, *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1990, 332 p.
- VIET, Vincent, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2004, 375 p.
- VINCENT, Paul, « Conséquences de six années de guerre sur la population française », *Population*, vol. 1, n° 3, 1946, p. 429-440.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd., 2004, 579 p.
- , *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Gallimard, 2008, 234 p.
- WIEVIORKA, Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, 506 p.

## Relations politiques franco-polonaises

- BORODZIEJ, Włodzimierz, « Rozmowy polsko-francuskie, 1945-1947. Zapomniany epizod z historii dyplomacji » [Les négociations entre la France et la Pologne dans les années 1945-1947: épisode oublié de l'histoire de la guerre froide], *Kwartalnik Historyczny*, vol. 93, n° 1, 1986, p. 73-109.
- GIRZYŃSKI, Zbigniew, *Polska – Francja, 1945-1950* [Pologne – France, 1945-1950], Toruń, Mado, 2005, 383 p.
- JAROSZ, Dariusz et PASZTOR, Maria, « Kolonie letnie dla dzieci polonii francuskiej w latach 1948-1955 (organizacja, przebieg, skutki) » [Les colonies de vacances pour les enfants d'émigrés polonais en France dans les années 1948-1955 (l'organisation, le déroulement, les résultats)], dans PARAFIANOWICZ, Halina (dir.), *Polska w Europie i świecie w XX stuleciu: prace ofiarowane Panu Profesorowi Marianowi Leczykowi w 75-lecie urodzin* [La Pologne en Europe et dans le monde au XX<sup>e</sup> siècle. Travaux offerts au professeur Marian Leczyk à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire], Białystok, Wydział Historyczno-Socjologiczny Uniwersytetu w Białymstoku [faculté d'histoire et de sociologie de l'université de Białystok], 2001, p. 419-437 (voir aussi l'article en français: « Les colonies de vacances pour les enfants d'émigrés polonais en France: un problème épineux dans les relations polono-françaises, 1948-1955 », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 116, n° 1, 2002, p. 3-25).
- , *Conflits brûlants de la guerre froide. Les relations franco-polonaises de 1945 à 1954*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 384 p.
- , *Stosunki polsko-francuskie, 1944-1980* [Les Relations polono-françaises, 1944-1980], Warszawa, PISM [Institut polonais des Affaires internationales], 2008, 482 p.
- KAMIŃSKI, Marek K., « Stanowisko brytyjskie wobec prób zbliżenia między rządem w Warszawie a władzami francuskimi, 1946-1947 » [L'attitude britannique envers les tentatives du rapprochement entre le gouvernement de Varsovie et les autorités françaises, 1946-1947], *Kwartalnik Historyczny*, vol. 94, n° 4, 1987, p. 95-110.
- LAFOREST, Christophe, « Arrière-pensées et illusions. Les tentatives de renouvellement de l'alliance franco-polonaise, 1945-1947 », *Revue des études slaves*, vol. 71, n° 2, 1999, p. 263-278.
- PONTY, Janine, « Dans quelle mesure la Pologne s'éloigne-t-elle de l'Europe entre 1945 et 1949? », dans DAVION, Isabelle, KŁOCZOWSKI, Jerzy et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *La Pologne et l'Europe. Du partage à l'élargissement (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de Paris, 14-16 octobre 2004, Paris, PUPS, 2007, p. 235-248.
- ROJEK, Wojciech, « Schyłek misji ambasadora Kajetana Dzierżykrajca-Morawskiego we Francji, grudzień 1944-lipiec 1945 » [Le déclin de la mission de l'ambassadeur Kajetan Morawski en France, décembre 1944-juillet 1945], *Teki Historyczne* (Londres), n° 20, 1993, p. 376-397.
- , « Les rapports entre le gouvernement polonais de Londres et le général de Gaulle, juin 1940-juin 1945 », dans DRWĘSKI, Bruno (dir.), *L'Impact de la seconde guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, Paris, Inalcol/Cahiers du Centre d'étude de l'Europe médiane, n° 11, « Studia Gallo-Polonica », 2000, p. 51-65.

- SĘKOWSKI, Paweł, « Attitude des autorités françaises envers les représentants du gouvernement polonais en exil à la veille de la guerre froide, 1944-1949 », *Annales. Centre scientifique de l'Académie polonaise des sciences à Paris*, n° 14, 2012, p. 392-404.
- , « Działalność przedstawicieli dyplomatycznych i konsularnych władz warszawskich Rzeczypospolitej Polskiej we Francji w latach 1944-1947 » [L'activité des représentants diplomatiques et consulaires des autorités varsoviennes de la république de Pologne en France dans les années 1944-1947], *Dzieje Najnowsze*, vol. 44, n° 3, 2012, p. 93-107.
- SOUTOU, Georges-Henri, « La place de la Pologne dans la politique extérieure française pendant la guerre froide », dans DAVION, Isabelle, KŁOCZOWSKI, Jerzy et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *La Pologne et l'Europe. Du partage à l'élargissement (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de Paris, 14-16 octobre 2004, Paris, PUPS, 2007, p. 249-274.
- ZAHORSKI, Witold, « Les socialistes français et la république populaire de Pologne. De la méfiance mutuelle à la fin des années 70 », *Prace Historyczne*, vol. 142, n° 4, « Polska – Francja – Europa w XX wieku. Szkice z historii Polski, Francji i stosunków polsko francuskich / Pologne, France, Europe au XX<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l'histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises », dir. Paweł Sekowski, 2015, p. 699-712.
- ZAKS, Zofia, « Rząd francuski wobec Polskiego Komitetu Wyzwolenia Narodowego i Rządu Tymczasowego RP, lipiec 1944-sierpień 1945 » [Le gouvernement français envers le Comité polonais de libération nationale et le gouvernement provisoire de la république de Pologne, juillet 1944-août 1945], *Polska 1944/45-1989: Studia i materiały*, n° 1, 1995, p. 63-90.

### Immigration polonaise

- ALBIN, Janusz, « La communauté polonaise en France et l'État polonais entre 1920 et 1939 », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 41-55.
- ANDRZEJEWSKI, Julian, « Z działalności komunistów polskich we Francji: przyczynek do dziejów PPR we Francji » [De l'activité des communistes polonais en France : contribution à l'histoire du PPR en France], *Nowe Drogi*, n° 2, 1962, p. 39-55.
- BANASZAK, Marian, *Dar Boży dla Kościoła i Polski. Polskie Seminarium Duchowne w Paryżu, 1945-1995* [Un cadeau divin pour l'Église et pour la Pologne. Le Séminaire polonais de Paris, 1945-1995], Paris/Poznań, Papieski Wydział Teologiczny, 1995, 349 p.
- BOBIŃSKA, Celina et GALOS, Adam, « Poland: Land of Mass Emigration, ninth and twentieth Centuries », dans Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, *Les Migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 467-502.

- BRZOZA, Czesław, « *Żołnierze Polskich Sił Zbrojnych w oddziałach wartowniczych przy armii amerykańskiej we Francji, 1946-1947* » [Les soldats des Forces armées polonaises dans les compagnies de sentinelles de l'armée américaine en France, 1946-1947], dans DMOWSKI, Rafał, GMITRUK, Janusz, KORNEĆ, Grażyna et WŁODARKIEWICZ, Wojciech (dir.), *Wojsko i kultura w dziejach Polski i Europy. Księga jubileuszowa profesora Piotra Matusaka w 65 rocznicę urodzin* [L'Armée et la culture dans l'histoire de la Pologne et de l'Europe. Mémoires en hommage du professeur Piotr Matusak à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire], Warszawa/Siedlce, MHPRL/Sprint, 2006, p. 491-504.
- BUCZEK, Roman, « *Udział Polskiej Organizacji Walki o Niepodległość (POWN) we francuskim ruchu oporu w latach 1941-1945* » [L'apport de l'Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance (POWN) à la Résistance française dans les années 1941-1945], *Zeszyty Historyczne* (Paris), n° 38, 1976, p. 59-93.
- COOPER-RICHET, Diana, « Les mineurs polonais dans l'histoire de la France du xx<sup>e</sup> siècle : jalons, originalités, figures », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 45-55.
- DELAPERRIÈRE, Maria, « *Zygmunt Lubicz Zaleski (1882-1967), médiateur entre deux cultures* », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 63-70.
- DUFOIX, Stéphane, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002, 320 p.
- DZWONKOWSKI, Roman, « *Przemiany polskiej parafii w północnej Francji, 1922-1972. Studium historyczno-socjologiczne parafii w Oignies* » [Les transformations d'une paroisse polonaise dans le Nord de la France, 1922-1972. Étude historique et sociologique de la paroisse d'Oignies], *Studia Polonijne*, n° 1, 1976, p. 17-83.
- , « *Status prawny Polonii Francuskiej* » [Le statut juridique de la Polonia de France], *Przegląd Zachodni*, vol. 35, n° 2, 1979, p. 112-120.
- , « *Geneza i rola przywódczej grupy społecznej w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1945* » [La genèse et le rôle du groupe social meneur dans l'histoire de l'émigration économique polonaise en France, 1920-1945], *Przegląd Polonijny*, n° 3, 1979, p. 69-82.
- , « *Przywódcza grupa społeczna w historii polskiej emigracji zarobkowej we Francji, 1920-1980* » [La question du commandement social dans l'histoire de l'émigration polonaise en France, 1920-1980], *Studia Polonijne*, n° 5, 1983, p. 67-77.
- , « *Szkolnictwo polonijne we Francji po drugiej wojnie światowej* » [L'enseignement polonais en France après la seconde guerre mondiale], *Studia Polonijne*, n° 7, 1983, p. 183-205.
- , « *La presse catholique polonaise en France dans les années 1923-1983* », dans BEAUVOIS, Daniel (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 4, 1988, p. 61-86.
- , « *La vie religieuse dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale* », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France*

- après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 17-33.
- , « Polska Misja Katolicka w Paryżu i Ambasada „Warszawska“, 1945-1947. Konflikt ideologiczny i polityczny » [La Mission catholique polonaise à Paris et l'ambassade dite « varsoviennne », 1945-1947. Un conflit idéologique et politique], dans SUDZIŃSKI, Ryszard (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise face aux problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la seconde guerre mondiale], Toruń, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2007, p. 151-172.
- DZWONKOWSKI, Roman et ŚLADKOWSKI, Wiesław, « Polonia francuska » [La Polonia de France], dans SZYDŁOWSKA-CEGŁOWA, Barbara (dir.), *Polonia w Europie* [La Polonia en Europe], Poznań, Zakład Badań Narodowościowych PAN [Unité des recherches ethniques de l'Académie polonaise des sciences], 1992, p. 365-410.
- FALEŃCZYK, Marian, « L'Église polonaise en exil en France après la seconde guerre mondiale », dans JAKUBOSZCZAK, Agnieszka et TOLLET, Daniel (dir.), « *Toute la France est polonaise!* » *La présence polonaise en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque de Paris, novembre 2004, Paris/Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 255-266.
- FREY, Yves, *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918-1948*, Besançon, Presses universitaires franco-comtoises, 2003, 598 p.
- FRISZKE, Andrzej, *Życie polityczne emigracji* [La Vie politique de l'émigration], Warszawa, Biblioteka *Więzi* [Bibliothèque de la revue *Więź*], 1999, 512 p.
- GARÇON, Gabriel, « Le *Młode serce* – journal de l'association de la jeunesse catholique polonaise KSMP en France, 1946-1953 », dans BEAUVOIS, Daniel (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 4, 1988, p. 193-205.
- , « Les relations entre l'Union des associations catholiques polonaises et l'Union centrale des Polonais, 1945-1949 », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 35-47.
- , « La jeunesse polonaise et les organisations catholiques polonaises en France », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 125-141.
- , *Les Catholiques polonais en France. Les années de fondation (1919-1949)*, Lille, Rayonnement culturel polonais, 2004, 499 p.
- GIRARD, Alain, « Les Polonais dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais », dans GIRARD, Alain et STOETZEL, Jean (dir.), *Français et immigrés*, t. II, *Nouveaux*

*documents sur l'adaptation. Algériens, Italiens, Polonais. Le Service social d'aide aux émigrants*, Paris, PUF/Ined, coll. « Travaux et documents », 1954, p. 183-214.

GIRARD, Alain et STOETZEL, Jean, *Français et immigrés*, t. I, *L'Attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Paris, PUF/Ined, 1953, 532 p.

GIRZYŃSKI, Zbigniew, « Inne spojrzenie na Kraj. Tygodnik „Sztandar Polski” jako próba alternatywnego prezentowania spraw polskich na emigracji we Francji w latach 1945-1946 » [Une autre vue sur le pays. L'hebdomadaire *Sztandar Polski* comme une épreuve à la représentation alternative des affaires polonaises à l'émigration en France dans les années 1945-1946], dans SUDZIŃSKI, Ryszard (dir.), *Emigracja polska wobec problemów przebudowy i sowietyzacji kraju po drugiej wojnie światowej* [L'Émigration polonaise face aux problèmes de la reconstruction et de la soviétisation du pays après la seconde guerre mondiale], Toruń, Wydawnictwo Adam Marszałek, 2007, p. 173-186.

GMURCZYK-WROŃSKA, Małgorzata, *Polacy we Francji w latach 1871-1914: społeczność polska i jej podstawy materialne* [Les Polonais en France dans les années 1871-1914: la communauté polonaise et ses fondements matériels], Warszawa, Neriton, 1996, 296 p.

GOGOLEWSKI, Edmond, « La vie associative des Polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans JECHOVÁ, Hana et WŁODARCZYK, Hélène (dir.), *Les Effets de l'émigration et l'exil dans les cultures tchèque et polonaise*, actes du colloque de Paris, 5-7 décembre 1985, Paris, PUPS, 1987, p. 25-48.

—, « Le *Kupiec Polski*, organe des commerçants et artisans polonais en France, 1934-1969 », dans BEAUVOIS, Daniel (dir.), *La Presse polonaise en France (1918-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 4, 1988, p. 115-140.

—, « Powrót do Polski robotników polskich z Francji » [Le retour en Pologne des ouvriers polonais de France], *Przegląd Polonijny*, n° 4, 1990, p. 29-47.

—, « L'enseignement élémentaire du polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 175-195.

—, *La Langue polonaise dans l'enseignement élémentaire et secondaire en France (1833-1990)*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'étude de la culture polonaise de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1994, 340 p. (version polonaise: *Szkołnictwo polskie we Francji, 1833-1990*, trad. Stefan Kaufman et Justyna Łukaszewicz, Wrocław, Towarzystwo Przyjaciół Polonistyki Wrocławskiej, 1998, 249 p.).

—, *La Pologne et les Polonais dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1996, 271 p.

GRONOWSKI, Ludwik, *Polacy we francuskim ruchu oporu* [Les Polonais dans la Résistance française], Warszawa, Prasa Wojskowa, 1950, 52 p.

GRUSZYŃSKI, Jan, *La Communauté polonaise en France de 1919 à 1975. Problèmes de l'intégration de trois générations*, thèse de doctorat en sociologie, sous la dir. d'Alain

- Girard, université Paris V-Descartes, 1977, 559 p. (version polonaise imprimée: *Spoleczność polska we Francji (1918-1978). Problemy integracyjne trzech pokoleń*, Warszawa, PWN, 1981, 316 p.).
- , « Integracja religijna Polaków we Francji » [L'intégration religieuse des Polonais en France], *Studia Polonijne*, n° 4, 1981, p. 160-176.
- HABIELSKI, Rafał, *Życie społeczne i kulturalne emigracji* [La Vie sociale et culturelle de l'émigration], Warszawa, Biblioteka *Więzi* [Bibliothèque de la revue *Więź*], 1999, 408 p.
- HŁADKIEWICZ, Wiesław, « La jeunesse polonaise en France dans le courant des orientations politiques et des influences de l'enseignement de 1944 à 1948 », dans GOGOLEWSKI Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 193-202.
- L'HÔPITALIER, capitaine, *Dzieje Armii Polskiej we Francji, 1939-1945* [L'Armée polonaise en France, 1939-1945], Paris, Montbrun, 1950, 225 p. (ouvrage bilingue en polonais et en français).
- JANOWSKA, Halina, *Polska emigracja zarobkowa we Francji, 1919-1939* [L'Émigration économique polonaise en France, 1919-1939], Warszawa, Książka i Wiedza, 1964, 320 p.
- , « Dwie reemigracje Polaków z Francji » [Les deux rapatriements des Polonais de France], *Problemy Polonii Zagranicznej*, n° 4, 1964-1965, p. 7-26.
- , « An Introductory Outline of the Mass Polish Emigrations, their Directions and Problems, 1870-1945 », dans BOBIŃSKA, Celina et PILCH, Andrzej (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles Worldwide, XIX and XX c.*, trad. Danuta E. Żukowska, Warszawa/Kraków, PWN, 1975, p. 121-143.
- , « Polscy imigranci w Lotaryngii, 1919-1939 » [Les immigrés polonais en Lorraine, 1919-1939], *Przegląd Polonijny*, n° 3, 1996, p. 73-82.
- JAROS, Stanisław, « Reemigracja Polaków z Francji w latach 1946-1948 » [Le rapatriement des Polonais de France dans les années 1946-1948], *Problemy Polonii Zagranicznej*, n° 6-7, 1971, p. 61-95.
- JERECZEK, Jean-Pierre, « Rôle du syndicalisme dans l'intégration des ouvriers polonais », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 223-231.
- JUCHNIEWICZ, Mieczysław, *Polacy w europejskim ruchu oporu, 1939-1945* [Les Polonais dans la Résistance en Europe, 1939-1945], Warszawa, Interpress, 1972, 178 p.
- JUIF, Catherine, *Les Polonais de Saône-et-Loire. Intégration sociale, assimilation (1939-1980)*, thèse de doctorat en histoire, sous la dir. d'Yves Lequin, université Lumière-Lyon II, 1994, 555 p., cote BnF: microfiche M-33000.

- KALINOWSKI, Piotr, *Au service de la Pologne et de la France. L'émigration polonaise en France, 1939-1945*, trad. Michel Lisowski, Paris, Société historique et littéraire polonaise, 2<sup>e</sup> éd., 1995, 63 p. (version polonaise : *Emigracja polska we Francji w służbie Polski i Francji, 1939-1945*, Paris, Księgarnia Polska [Librairie polonaise], 1970, 71 p.).
- KERSTEN, Krystyna, *Repatriacja ludności polskiej po II wojnie światowej: studium historyczne* [Le Rapatriement de la population polonaise après la seconde guerre mondiale : une étude historique], Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum, 1974, 279 p.
- KLECHTA, Jerzy, *Najstarsza w świecie: Polska Misja Katolicka we Francji, 1836-2006* [La Plus Vieille au monde. La Mission catholique polonaise en France, 1836-2006], Paris, Polska Misja Katolicka we Francji [Mission catholique polonaise en France], 2006 (2<sup>e</sup> éd.), 272 p.
- KMIECIAK, Jacques, « La protection des Polonais en zone interdite », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 77-91.
- KOPKA, Bogusław et TARCZYŃSKI, Jan (dir.), *Błękitna Armia i jej dowódca gen. Józef Haller* [L'Armée bleue et son commandant le gén. Józef Haller], actes du colloque de Varsovie, 4 et 5 octobre 2017, Warszawa, Wojskowe Centrum Edukacji Obywatelskiej im. płk. dypl. Mariana Porwita, 2017, 263 p.
- KOSTRUBIEC, Benjamin, « Évolution de la structure de la population active polonaise du Nord/Pas-de-Calais. Étude par zone d'emploi », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 221-236.
- LAURENT, Maryla, « L'abandon de la polonité, un acte volontaire ou une attitude induite ? », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 115-137.
- LERSKI, Jerzy, « Polacy z „Nordu” » [Les Polonais du Nord], *Kultura* (Paris), n° 1, 1949, p. 14-31.
- ŁAPTOS, Józef, *Humanitaryzm i polityka. Pomoc UNRRA dla Polski i polskich uchodźców w latach 1944-1947* [L'Humanitarisme et la politique. L'aide de l'UNRRA pour la Pologne et les réfugiés polonais dans les années 1944-1947], Kraków, Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu Pedagogicznego w Krakowie [Presses de l'Université Pédagogique de Cracovie], 2018, 511 p.
- , « Polityczne implikacje działalności humanitarnej UNRRA wobec środkowoeuropejskich “displaced persons”, 1945-1947 » [Les implications politiques de l'activité humanitaire de l'UNRRA envers les personnes déplacées de l'Europe centrale], *Prace Komisji Środkowoeuropejskiej*, vol. 5, 1997, p. 141-159.

- , « La situation et le rôle de l'émigration polonaise en France à l'époque de la guerre froide, 1944-1956 », dans MICHEL, Bernard et ŁAPTOS, Józef (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Paris, 30 et 31 mars 2001, Kraków, Eventus, 2002, p. 181-204.
- , « La "Kultura" dite parisienne et l'émigration polonaise en France », dans JAKUBOSZCZAK, Agnieszka et TOLLET, Daniel (dir.), « Toute la France est polonaise ! » La présence polonaise en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque de Paris, novembre 2004, Paris/Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 2007, p. 241-253.
- , « UNRRA, IRO i władze francuskie wobec zjawiska przeobrażania się polskich dipisów w uchodźców politycznych (1944-1950) » [L'UNRRA, l'OIR et les autorités françaises envers le phénomène de la transformation des déplacés polonais en réfugiés politiques, 1944-1950], *Prace Historyczne*, vol. 142, n° 4, « Polska – Francja – Europa w XX wieku. Szkice z historii Polski, Francji i stosunków polsko francuskich / Pologne, France, Europe au XX<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l'histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises », dir. Paweł Sekowski, 2015, p. 683-697.
- ŁEPKOWSKI, Tadeusz, *Wolna szkoła polska w okupowanej Francji. Historia Gimnazjum i Liceum im. Cypriana Norwida w Villard-de-Lans, 1940-1946* [Une école libre polonaise en France occupée. L'histoire du gymnase et lycée polonais Cyprien-Norwid à Villard-de-Lans, 1940-1946], Warszawa, PWN, 1990, 321 p.
- ŁUCZAK, Czesław, « Deportations of Polish Manpower to Hitler's Reich, 1939-1945 », dans BOBIŃSKA, Celina et PILCH, Andrzej (dir.), *Employment-seeking Emigrations of the Poles Worldwide, XIX and XX c.*, trad. Danuta E. Żukowska, Warszawa/Kraków, PWN, 1975, p. 177-194.
- , « Przemieszczenia ludności z Polski podczas drugiej wojny światowej » [*Les déplacements de population de Pologne pendant la deuxième guerre mondiale*], dans PILCH, Andrzej (dir.), *Emigracja z ziem polskich w czasach nowożytnych i najnowszych, XVIII-XX w.* [L'Émigration du sol polonais aux temps modernes et contemporains, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles], Warszawa, PWN, 1984, p. 451-483.
- , *Polacy w okupowanych Niemczech, 1945-1949* [Les Polonais en Allemagne occupée, 1945-1949], Poznań, Pracownia Serwisu Oprogramowania, 1993, 261 p.
- ŁUKASIEWICZ, Sławomir, « Jerzy Jankowski et les fédéralistes polonais en France », dans MARÈS, Antoine, PRAŻUCH, Wojciech et KAWKA, Inga (dir.), *Les Exilés polonais en France et la réorganisation pacifique de l'Europe (1940-1989)*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2017, p. 119-145.
- MAJ, Kazimiera, *Polscy komuniści we Francji, 1919-1946* [Les Communistes polonais en France, 1919-1946], Warszawa, Książka i Wiedza, 1971, 345 p.
- MARKIEWICZ, Władysław, *Przeobrażenia świadomości narodowej reemigrantów polskich z Francji* [Les Modifications de la conscience nationale chez les rapatriés polonais de France], Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1960, 252 p.
- MICHEL, Joël, « La seconde guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du Nord de la France », *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, « La libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du Nord de la France]

- et la seconde guerre mondiale », actes du colloque de Lille, 2 et 3 novembre 1974, juillet-septembre 1975, p. 403-420 (version polonaise : « II wojna światowa a przemiany społeczności polskiego pochodzenia zamieszkałej na terytorium północnej Francji », dans KUBIAK, Hieronim et PILCH, Andrzej [dir.], *Stan i potrzeby badań nad zbiorowościami polonijnymi* [L'État des connaissances et besoins de la recherche sur les communautés polonaises à l'étranger], actes du colloque de Cracovie, 30 août-5 septembre 1975, Wrocław/Warszawa/Kraków/Gdańsk, Ossolineum-PAN, 1976, p. 578-597).
- MIHOUT, Mylène, « L'engagement syndical, frein ou moteur à l'intégration de l'immigration ouvrière polonaise en France? », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 233-257.
- NISIOBĘCKA, Aneta, *Reemigracja Polaków z Francji oraz ich adaptacja w Polsce Ludowej w latach 1945-1950* [Le Rapatriement des Polonais de France et leur adaptation en Pologne populaire dans les années 1945-1950], thèse de doctorat en sciences politiques, sous la dir. de Maria Pasztor, université de Varsovie, 2015, 385 p.
- NOSSOWSKA, Małgorzata, *O Francuzce, która pokochała Polskę: Rosa Bailly i stowarzyszenie Les Amis de la Pologne* [À propos une Française qui est tombée amoureuse de la Pologne : Rosa Bailly et l'association Les Amis de la Pologne], Lublin, Wydawnictwo UMCS [Presses universitaires de l'université Marie - Curie-Skłodowska de Lublin], 2012, 452 p.
- NOWAKOWSKA-WIERZCHOŚ, Anna, « „Praca polityczna” Polskiej Partii Robotniczej – oddział we Francji w środowisku polskich emigrantek w 1946 r. » [Le « travail politique » de la section française du Parti ouvrier polonais parmi les femmes immigrées polonaises en 1946], *Teki Archiwalne*, n° 11, 2011, p. 301-319.
- , « *Konopniczanki* » – *Związek Kobiet Polskich we Francji im. Marii Konopnickiej w latach 1944-1950* [« Konopniczanki ». L'Union de femmes polonaises en France « Maria Konopnicka » dans les années 1944-1950], thèse de doctorat en histoire, sous la dir. de Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, Institut d'histoire de l'Académie polonaise des sciences, Varsovie, 2014, 254 p.
- NOWAKOWSKI, Stefan, « Przeobrażenia społeczne i adaptacja reemigrantów w Polsce » [Les transformations sociales et l'adaptation des rapatriés en Pologne], *Mysł Współczesna*, n° 7, 1950, p. 62-86.
- PACHOWICZ, Anna, *Towarzystwo Opieki nad Polakami we Francji, 1941-1944* [Groupement d'assistance aux Polonais en France, 1941-1944], Toruń, Oficyna Wydawnicza Kucharski, 2013, 493 p.
- PACZKOWSKI, Andrzej, *Prasa i społeczność polska we Francji, 1920-1940* [La Presse et la population polonaise en France, 1920-1940], Wrocław/Warszawa/Kraków, Ossolineum/Komitet Badania Polonii PAN [Bibliothèque sur les Polonais de l'étranger. Comité des recherches sur les Polonais de l'étranger de l'Académie polonaise des sciences], 1979, 243 p. (version française raccourcie : « La Presse des

émigrés polonais en France, 1920-1940 », *Revue du Nord*, vol. 60, n° 236, janvier-mars 1978, p. 151-162).

PETERSEN, Nicolas, « Emigracja polska we Francji » [L'Émigration polonaise en France], *Kultura* (Paris), n° 1-2, 1971, p. 151-164.

PIECZYŃSKI, Przemysław, « Les voyages de la jeunesse d'origine polonaise de France en Pologne dans les années 1945-1991 », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 217-222.

POIGNANT, Raymond, « Étude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais », *Population*, vol. 4, n° 1, 1949, p. 157-162.

PONTY, Janine, « Społeczność polska w Sallaumines (Pas-de-Calais, Francja) w latach 1922-1946: studium demograficzne » [La communauté polonaise à Sallaumines (Pas-de-Calais, France) dans les années 1922-1946: étude démographique], *Polska klasa robotnicza: studia historyczne* [La Classe ouvrière polonaise. Études historiques], t. VIII, 1978, p. 361-395.

—, « Une intégration difficile : les Polonais en France dans le premier vingtième siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 7, 1985, p. 51-58.

—, « Le problème des naturalisations », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 99-113.

—, « Conclusions », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3) / *Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 237-238.

—, *Les Polonais du Nord ou la Mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995, 128 p.

—, « Les rapatriements d'ouvriers polonais, 1945-1948 », dans DRWĘSKI, Bruno (dir.), *L'Impact de la seconde guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, Paris, Inalco / *Cahiers du Centre d'étude de l'Europe médiane*, n° 11, « Studia Gallo-Polonica », 2000, p. 125-137.

—, « Un enjeu des relations franco-polonaises : l'immigration collective et le retour en Pologne, 1919-1948 », dans MICHEL, Bernard et ŁAPTOS, Józef (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Paris, 30 et 31 mars 2001, Kraków, Eventus, 2002, p. 95-105.

—, « Dépasser les stéréotypes : au sujet de l'immigration polonaise en France », dans DELAPERRIÈRE, Maria, DOBERSZYC, Joanna et DRWĘSKI, Bruno (dir.), *La France et la Pologne au-delà des stéréotypes*, actes du colloque de Paris, 6 décembre 2002, Paris, Centre d'étude de l'Europe médiane/Institut d'études slaves, 2004, p. 27-36.

—, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (3<sup>e</sup> éd.), 474 p.

- , *Les Polonais en France de Louis XV à nos jours*, Paris, Le Rocher, 2008, 204 p.
- PUDŁO, Kazimierz, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la deuxième guerre mondiale », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *La Protection des Polonais en France. Problèmes d'intégration et d'assimilation*, actes du colloque de Lille, 15 et 16 mai 1997, Villeneuve-d'Ascq, Conseil scientifique de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999, p. 203-216.
- ROLBIECKI, Waldemar, « Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1939-1978 » [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1939-1978], dans REDEROWA, Danuta, JACZEWSKI, Bohdan et ROLBIECKI, Waldemar, *Polska Stacja Naukowa w Paryżu w latach 1893-1978* [Le Centre scientifique polonais de Paris dans les années 1893-1978], Wrocław, Ossolineum, coll. « Monografie z dziejów nauki i techniki » [Monographies de l'histoire de la science et de la technique], 1982, p. 193-321.
- SALMON-SIAMA, Monika, « Chemins du destin de Wacław Jan Godlewski (1906-1996), messager du peuple franco-polonais », *Synergies Pologne. Revue du Gerflint*, numéro spécial, 2011, p. 71-80.
- SĘKOWSKI, Paweł, « Les Polonais d'Alsace et de Lorraine à travers la seconde guerre mondiale », dans LEMMES, Fabian, GROSSMANN, Johannes, WILLIAMS, Nicholas J., FORCADE, Olivier et HUDEMANN, Rainer (dir.), *Evakuierungen im Europa der Weltkriege – Les Évacuations dans l'Europe des guerres mondiales – Evacuations in World War Europe*, Berlin, Metropol, 2014, p. 189-205.
- , « Francja wobec polskich uchodźców wojennych i dipisów w pierwszych latach po drugiej wojnie światowej » [La France et les réfugiés et déplacés polonais dans l'immédiat après-guerre], *Dzieje Najnowsze*, vol. 46, n° 2, 2014, p. 71-83.
- , « Les Polonais dans la Résistance communiste en France », *Prace Historyczne*, vol. 142, n° 4, « Polska – Francja – Europa w xx wieku. Szkice z historii Polski, Francji i stosunków polsko francuskich / Pologne, France, Europe au xx<sup>e</sup> siècle. Esquisses de l'histoire de la Pologne, de la France et des relations polono-françaises », dir. Paweł Sekowski, 2015, p. 671-682.
- SIKORA, Jan, *Ewolucja Polonii francuskiej. Obserwacje – hipotezy – refleksje* [L'Évolution de la Polonia de France. Observations – hypothèses – réflexions], Lublin, Polonia, 1988, 218 p.
- SIWIK, Anna, *Polska Partia Socjalistyczna na emigracji w latach 1945-1956* [Le Parti socialiste polonais en exil dans les années 1945-1956], Kraków, Księgarnia Akademicka, 1998, 260 p.
- , « Les socialistes polonais en France et l'idée de l'Europe », dans MARÈS, Antoine, PRAŻUCH, Wojciech et KAWKA, Inga (dir.), *Les Exilés polonais en France et la réorganisation pacifique de l'Europe (1940-1989)*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2017, p. 79-88.
- SKOWRONEK, Jerzy, *Cmentarz polski w Montmorency* [Le Cimetière polonais de Montmorency], éd. Alicja Bochenek, Marek Cichowski et Krzysztof Filipow, Warszawa, PIW, 1986, 303 p.

- SZCZERBIŃSKI, Marek et ZDANEWICZ, Krzysztof, « Les problèmes de l'émigration polonaise en France à travers la presse polonaise, entre 1944 et 1949 », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 139-158.
- SZULC, Joanna, *De l'émigration à la réémigration. Le retour des Polonais au pays de 1945 au début de la guerre froide*, thèse de doctorat en histoire, sous la dir. d'Olivier Dard, université de Lorraine, Metz, 2012, 494 p.
- SZULKIN, Michał, « Paryska „Niepodległość”, organ wychodźstwa polskiego we Francji, 1944-1945 » [*L'indépendance parisienne*, l'organe de presse de l'émigration polonaise en France, 1944-1945], *Rocznik Historii Czasopiśmiennictwa Polskiego*, vol. 14, n° 1, 1974, p. 73-84.
- ŚLADKOWSKI, Wiesław, *Emigracja polska we Francji, 1871-1918* [L'Émigration polonaise en France, 1871-1918], Lublin, Wydawnictwo Lubelskie, 1980, 373 p.
- , *Polacy we Francji* [Les Polonais en France], Lublin, Polonia, 1985, 224 p.
- , « Szkolnictwo polskiego nad Sekwaną wzloty i upadki » [Le développement et l'effondrement de l'enseignement polonais sur Seine], dans KOPRUKOWNIAK, Albin (dir.), *Szkolnictwo polonijne na świecie. Zarys syntezy* [L'Enseignement polonais dans le monde. Un essai de synthèse], Lublin, Wydawnictwo UMCS [Presses universitaires de l'université Marie - Curie-Skłodowska de Lublin], 1995, p. 150-173.
- TURAJCZYK, Leon, « Polonijne organizacje społeczno-polityczne we Francji i ich postawa wobec powrotu emigracji zarobkowej do kraju, 1945-1948 » [Les Organisations sociales et politiques polonaises en France et leur attitude envers le retour de l'émigration économique au pays, 1945-1948], *Materiały i Studia z najnowszej historii Polski*, n° 3, 1967, p. 45-62.
- , *Spółeczno-polityczne organizacje polskie we Francji, 1944-1948* [Les Organisations sociales et politiques polonaises en France, 1944-1948], Warszawa, Książka i Wiedza, 1978, 391 p.
- VALENTIN-STĄCZEK, Ewa, *Les Villardiens. Biographies. La création et vie du lycée polonais à Villard-de-Lans (1940-1946)*, trad. Marie-Irène Malewiak et Barbara Pawłowska, Wrocław, E. Valentin-Stączek, 2007, 565 p. (version polonaise: *Villardczycy: życiorysy. Powstanie i funkcjonowanie polskiego Liceum w Villard de Lans, 1940-1946*, Wrocław, Amia, 2003, 511 p.).
- VERU, Estelle, *L'Émigration polonaise à l'épreuve de la guerre froide (1944-1949)*, mémoire de maîtrise en histoire, Marie-Claude Blanc-Chaléard et Annie Fourcaut (dir.), université Paris I - Panthéon-Sorbonne, 2004, 239 p.
- WOLTMANN, Bernard, « Le sport dans les milieux ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale », dans GOGOLEWSKI, Edmond (dir.), *Les Ouvriers polonais en France après la seconde guerre mondiale*, actes du colloque de Lille, 26 et 27 octobre 1989, Villeneuve-d'Ascq, université Charles-de-Gaulle (Lille 3)/*Revue du Nord*, hors-série, coll. « Histoire », n° 7, 1992, p. 211-220.

- WRÓBEL, Janusz, « Działania Ministerstwa Bezpieczeństwa Publicznego przeciwko repatriantom z Zachodu w latach 1945-1953 » [Les activités du ministère de la Sécurité publique contre les personnes rapatriées de l'Ouest dans les années 1945-1953], dans TERLECKI, Ryszard (dir.), *Aparat bezpieczeństwa wobec emigracji politycznej i Polonii* [L'Appareil de sécurité envers l'émigration politique et la Polonia], Warszawa, IPN [Institut de la mémoire nationale], 2005, p. 185-240.
- ZAMOJSKI, Jan E., « La participation des Polonais à la Résistance dans le Pas-de-Calais et le Nord, 1940-1944 », *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, « La libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du Nord de la France] et la seconde guerre mondiale », actes du colloque de Lille, 2 et 3 novembre 1974, juillet-septembre 1975, p. 435-459.
- , *Polacy w ruchu oporu we Francji, 1940-1945* [Les Polonais dans la Résistance en France, 1940-1945], Wrocław, Ossolineum, 1975, 415 p.
- , « La présence polonaise en France dans les années de la seconde guerre mondiale », dans MICHEL, Bernard et ŁAPTOS, Józef (dir.), *Les Relations entre la France et la Pologne au XX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Paris, 30 et 31 mars 2001, Kraków, Eventus, 2002, p. 128-158.
- ZBYSZEWSKI, Waclaw A., « Polonia francuska » [La Polonia de France], *Kultura* (Paris), n° 11, 1950, p. 109-117.
- ZGÓRNIAK, Marian, « La Résistance polonaise en France sous l'occupation hitlérienne, 1940-1944 », *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, « La libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du Nord de la France] et la seconde guerre mondiale », actes du colloque de Lille, 2 et 3 novembre 1974, juillet-septembre 1975, p. 461-474.
- ZIELIŃSKI, Henryk, « Le gouvernement polonais et le problème de l'émigration polonaise en France, 1944-1947 », *Revue du Nord*, vol. 57, n° 226, « La libération du Nord et du Pas-de-Calais, 1944-1947. La communauté polonaise [du Nord de la France] et la seconde guerre mondiale », actes du colloque de Lille, 2 et 3 novembre 1974, juillet-septembre 1975, p. 421-428 (version polonaise : « Rząd polski a problemy emigracji polskiej we Francji, 1944-1947 », *Przegląd Polonijny*, n° 2, 1975, p. 85-93).
- ŻARYN, Jan, « Stronnictwo Narodowe na emigracji, 1945-1955. Zarys działalności » [Le Parti national polonais à l'émigration, 1945-1955. Une esquisse sur son activité], dans FRISZKE, Andrzej (dir.), *Warszawa nad Tamizą: Z dziejów polskiej emigracji politycznej po drugiej wojnie światowej* [Varsovie sur la Tamise. De l'histoire de l'émigration politique polonaise après la seconde guerre mondiale], Warszawa, ISP PAN [Institut d'études politiques de l'Académie polonaise des sciences], 1994, p. 61-92.



## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les départements comprenant le plus grand nombre d'étrangers et les nationalités dominantes, selon le recensement général de la population de 1946 ...	57
Tableau 2. Les départements comptant le plus d'étrangers, selon les renseignements du ministère de l'Intérieur au 31 décembre 1948.....	57
Tableau 3. La répartition de la main-d'œuvre dans les mines de houille et de lignite pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 1946, selon le ministère de la Production industrielle ..	57
Tableau 4. Départements comptant le plus grand nombre de ressortissants polonais ..	62
Tableau 5. Répartition par sexe des principales populations étrangères en France, selon le recensement général de la population de 1946 .....	63
Tableau 6. Répartition par sexe de la population polonaise dans les départements comptant le plus grand nombre de ressortissants polonais, selon le recensement général de la population de 1946.....	64
Tableau 7. Les Polonais sur le territoire français suivant l'année de leur entrée en France, selon le recensement des étrangers de 1945.....	65
Tableau 8. Répartition professionnelle de la population active polonaise dans la région Nord-Pas-de-Calais, selon le recensement général de la population de 1946.....	77
Tableau 9. Les Polonais dans les mines de houille et de lignite à la date du 31 mars 1946, selon le ministère de la Production industrielle.....	90
Tableau 10. L'acquisition de la nationalité française par les Polonais et par l'ensemble des étrangers.....	151
Tableau 11. Les mariages mixtes entre Français et Polonais dans l'immédiat après-guerre, d'après les statistiques du mouvement de la population de l'Insee....	156
Tableau 12. Le réseau consulaire polonais en France au 19 mai 1945 .....	172
Tableau 13. Les postes de rassemblement ( <i>stacje zborne</i> ) et des camps de rassemblement ( <i>obozy zborne</i> ) des engagés volontaires de France et de Belgique pour des Forces armées polonaises .....	209
Tableau 14. Les lieux d'hébergement des Polonais désirant entrer au sein des bataillons polonais relevant du gouvernement provisoire de la république de Pologne à Lublin (à partir du 1 <sup>er</sup> février 1945 : à Varsovie), au 23 janvier 1945 .....	216
Tableau 15. La démobilisation en Grande-Bretagne des engagés volontaires de l'armée de terre des Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France en 1946.....	224

Tableau 16. Statistiques de l'enseignement primaire polonais et des maternelles polonaises, dits indépendants en France .....	262
Tableau 17. Les cours polonais en France durant l'année scolaire 1945-1946 .....	264
Tableau 18. Les cours polonais en France durant l'année scolaire 1947-1948 .....	268
Tableau 19. Évolution de la situation de l'Union centrale des Polonais en France dans l'immédiat après-guerre .....	317
Tableau I. Populations française et étrangère en France selon le département de domicile, d'après le recensement général de la population de 1946 .....	373
Tableau II. Polonais en France au premier semestre de 1946, selon les renseignements de la direction générale de la Sûreté nationale et la direction des Renseignements généraux.....	376
Tableau III. Répartition des allocataires des aides de la section française de la Croix-Rouge polonaise, au 1 <sup>er</sup> mars 1945 .....	378
Tableau IV. Les enfants polonais dans des écoles primaires publiques en France, selon les statistiques fournies par Georges Mauco.....	378

## TABLE DES CARTES

Carte 1. Le peuplement de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale, selon la population présente par département, d'après le recensement général du 10 mars 1946.....	56
Carte 2. La répartition des Polonais en France par département, selon le recensement général de la population de 1946.....	70
Carte 3. Le réseau consulaire de Pologne au mois de mai 1945.....	174



## ABRÉVIATIONS

A MSZ	Archiwum Ministerstwa Spraw Zagranicznych RP, Warszawa (Archives du ministère des Affaires étrangères de Pologne, Varsovie)
A PPP	Archives de la préfecture de police de Paris
AAN	Archives des actes nouveaux, Varsovie (Archiwum Akt Nowych)
AD Nord	Archives départementales du Nord, Lille
AITPF	Association des ingénieurs et techniciens polonais en France
AN	Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine
ANMT	Archives nationales du monde du travail, Roubaix
BAP	Bureau d'administration des Polonais
BI	Brigade(s) internationale(s)
BnF	Bibliothèque nationale de France
BPP	Bibliothèque polonaise de Paris
CAD	Centre des archives diplomatiques, La Courneuve
CADI	Comité d'action et de défense des immigrés
CAEF	Centre des archives économiques et financières, Savigny-le-Temple
CCHF	Comité central des Houillères de France
CFTC	Confédération française de travailleurs chrétiens
CGT	Confédération générale du travail
CGT-FO	Confédération générale du travail – Force ouvrière
CGTU	Confédération générale du travail unitaire
CKS	Centralny Komitet Studiów (Comité central des études)
CKW	Centralny Komitet Walki (Comité central de lutte)
CNPF	Conseil national des Polonais de France (Rada Narodowa Polaków we Francji)
CNR	Conseil national de la Résistance
CPF	Congrès de la Polonia de France
CPLN	Comité polonais de libération nationale en France (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego we Francji) / Comité polonais de libération nationale (Polski Komitet Wyzwolenia Narodowego)
CRP	Croix-Rouge polonaise
CUDEF	Comité uni de défense des Juifs
CVR	Combattant volontaire de la Résistance
FEP	Federacja Emigrantów Polskich (Fédération des émigrés polonais en France)
FFI	Forces françaises de l'intérieur
FO	Force ouvrière

FPZOO	Federacja Polskich Związków Obrońców Ojczyzny (Fédération des unions des anciens combattants polonais en France)
FREP	Federacja Robotników i Emigrantów Polskich (Fédération des ouvriers et émigrés polonais en France)
FRP	Federacja Robotników Polskich (Fédération des ouvriers polonais en France)
FSJF	Fédération des sociétés juives de France
FTPF	Francs-tireurs et partisans français
FTP-MOI	Franc-tireurs et partisans – main-d’œuvre immigrée
GAPF	Groupement d’assistance aux Polonais en France
GIP	Groupement d’infanterie polonaise
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
GPUN	Gouvernement provisoire d’unité nationale
GUS	Główny Urząd Statystyczny (Office central de statistiques)
HBNPC	Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais
Ined	Institut national d’études démographiques
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
KTM	Komitet Towarzystw Miejsowych (Comité des associations locales)
MAE	ministère des Affaires étrangères
MOE	Main-d’œuvre émigrée
MOI	Main-d’œuvre immigrée
MPiOS	Ministerstwo Pracy i Opieki Społecznej (ministère du Travail et de la Protection sociale)
MPP	Milice patriotique polonaise
MSZ	Ministerstwo Spraw Zagranicznych (ministère des Affaires étrangères)
NiD	« Niepodległość i Demokracja » (« Indépendance et démocratie »)
OIR	Organisation internationale pour les réfugiés
OPO	Organizacja Pomocy Ojczyźnie (Organisation d’aide à la patrie)
PAN	Polska Akademia Nauk (Académie polonaise des sciences)
PAU	Polska Akademia Umiejętności (Académie polonaise des arts et sciences)
PCF	Parti communiste français
PDR	Prisonniers, déportés et réfugiés
PISM	Polish Institute and Sikorski Museum
PKO S.A.	Polska Kasa Opieki S.A. (Caisse polonaise d’assistance SA)
PMK	Polska Misja Katolicka we Francji (Mission catholique polonaise en France)
POSK	Polski Ośrodek Społeczno-Kulturalny (Polish Social and Cultural Association)
POWN	Polska Organizacja Walki o Niepodległość (Organisation polonaise de lutte pour l’indépendance)
PPR	Polska Partia Robotnicza (Parti ouvrier polonais)
PPS	Polska Partia Socjalistyczna (Parti socialiste polonais)
PPS-WRN	Polska Partia Socjalistyczna – Wolność – Równość – Niepodległość (Parti socialiste polonais – Liberté – Égalité – Indépendance)

PSL	Polskie Stronnictwo Ludowe (Parti paysan polonais)
PTPK	Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu (Société polonaise des amis du livre à Paris / Société des bibliophiles polonais de Paris)
PUR	Państwowy Urząd Repatriacyjny (Office national du rapatriement)
PWML	Polska Wojskowa Misja Likwidacyjna (Mission militaire polonaise de liquidation)
PZPN	Polski Związek Piłki Nożnej we Francji (Association polonaise de football en France)
RSFP	Relief Society for Poles
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière
SHAEF	Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force
SHLP	Société historique et littéraire polonaise
SL	Stronnictwo Ludowe (Parti paysan)
SPK	Samopomoc byłych Kombatantów Polskich we Francji, puis Stowarzyszenie Polskich Kombatantów (Association d'entraide des anciens combattants polonais en France)
SPP	Studium Polski Podziemnej (Polish Underground Movement Study Trust)
SSAE	Service social d'aide aux émigrants
SSP	Société de secours aux Polonais
SUP	Sorbonne Université Presses
TUR	Towarzystwo Uniwersytetu Robotniczego (Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en France)
UACP	Union des Associations catholiques polonaises en France (Polskie Zjednoczenie Katolickie we Francji)
UCPF	Union centrale des Polonais en France (Centralny Związek Polaków we Francji)
UJ	Université Jagellonne (Uniwersytet Jagielloński)
UNRRA	United Nations Relief and Rehabilitation Administration
YMCA	Young Men's Christian Association
ZHP	Związek Harcerstwa Polskiego we Francji (Union des éclaireurs polonais en France)
ZNP	Związek Nauczycielstwa Polskiego we Francji (Union des instituteurs polonais en France)
ZORR	Związek Osadników i Robotników Rolnych (Union des colons et ouvriers agricoles)
ZRP	Związek Robotników Polskich we Francji (Société des ouvriers polonais en France)
ZUPRO	Związek Uczestników Polskiego Ruchu Oporu we Francji (Association des résistants combattants polonais en France)
ZUS	Zakład Ubezpieczeń Społecznych (Office national des assurances sociales)



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- A** \_\_\_\_\_
- Albin Janusz 297
- Ambroży Alojzy 331
- Anders Władysław 204, 212
- Andrzejewski Julian 215, 218
- Anglade Jean 32, 42, 128, 139
- Arasimowicz Henryk 180
- Arciszewski Tomasz 169, 196, 198, 199
- Auriol Vincent 191
- B** \_\_\_\_\_
- Babiński Grzegorz 144, 158, 163, 293-296, 349, 353, 367-369
- Babiński Leon 178
- Bacon Elizabeth E. 160
- Baden-Powell Robert 323
- Baelen Jean 178, 181, 194
- Bailly Rosa, née Dufour 128, 130, 133, 257, 307, 314, 346
- Banaczyk Władysław 299
- Banaszak Antoni 243, 287
- Banaszak Marian 287
- Bar Stanisław 326
- Baran Wawrzyniec 300, 301, 304, 315, 317, 337, 338
- Bartoń Władysław 142
- Bassaler Yvonne 195
- Beaumont-Nesbitt Frederick 206
- Beauvois Daniel 289, 290, 313, 331, 342
- Berger Ernest 270, 271
- Białosiewicz (Monsieur) 337
- Bibrowski Mieczysław 50, 325
- Bidault Georges 147, 168, 176, 190, 193, 382
- Biesiekierski Mieczysław 44, 113, 116, 118, 120, 124, 196, 198, 226-228, 230, 234, 239, 243, 345
- Birecki Henryk 116, 240, 338
- Bitner Czesław 48, 171-174, 306
- Blacha Jan 111, 336
- Blanc-Chaléard Marie-Claude 27, 30, 34, 38, 52, 71, 121, 149, 152
- Bloj Jan 356, 357
- Bobńska Celina 30, 46, 355
- Bobrowski Czesław 226, 232
- Bodak Aleksander 181, 194
- Boryna W. 337
- Bourgeois Jean 64
- Bousquet Marie-Hélène de 57
- Bousquet Raymond 200, 267
- Brudny Karol 347
- Brzękowski Jan (Jean) 314
- Brzoza Czesław 133, 208, 212, 220, 224
- Buczek Roman 47
- Budzyński Walerian 302, 306, 312
- Bugzel Marcin 98, 107
- C** \_\_\_\_\_
- Casevitz Jean 53, 54, 57
- Cegielka Franciszek 100, 131, 141, 284-291, 308
- Chaillet Pierre 233
- Charpak Georges (Jerzy) 150
- Chauvel Jean 196, 215
- Chiczewski Feliks 120, 178, 180, 241
- Chmielewski Lucjan 180
- Churchill Winston 169
- Chwistek Władysław 318
- Ciapała C. (Monsieur) 129
- Ciszewicz Zofia 307

Ciupa Czesław 327  
Cooper-Richet Diana 354  
Coulet François 222  
Courtois Stéphane 49  
Curie Pierre 319  
Curie Marie (Maria), née Skłodowska 319  
Cyrankiewicz Józef 192  
Czacharowski (Monsieur) 312  
Czekaj M. 322  
Czerny-Szwarcenberg Kazimierz 178,  
196  
Czwartacki Eustachy 180

## D

---

Dąbrowski Wiesław 195, 196  
Dakowski Stéphane 352  
Daladier Édouard 44  
Dalbor Tadeusz 178  
Daloz Jacques 214  
Dard Olivier 26, 109, 146, 320  
Darul Edward 309  
Davion Isabelle 177  
Deberles Kléber 85, 90, 91, 359  
Dębski W. (Monsieur) 142  
Decaux Étienne 195  
Degórski Władysław 328  
Delaperrière Maria 277  
Delbos Yvon 281  
Delmas Luc 37  
Dembicki Stefan, « Stanis » 352  
Deperasiński Ryszard 180  
Deray Jeanne 178, 196  
Desmettre Henri 75, 76, 96, 140, 141  
Deszczka Janusz 168, 179  
Dmowski Rafał 208  
Domanska Irène (Domańska Irena) 238-  
240, 314  
Domański Stefan 171-174  
Dorożala (Monsieur) 324  
Draǳowski Antoni 251, 256, 259  
Droǳdzik Piotr 337  
Drwęski Bruno 203, 236  
Dryka B. (Monsieur) 287  
Dubois Mathieu 394

Duclos Jacques 110  
Dudała Jan 337  
Dufoix Stéphane 197, 262, 264  
Dufour Rosa – voir Bailly Rosa, née  
Dufour  
Duguet Victorin 91  
Dumaine Jacques 190  
Dupeux Georges 358  
Durczyńska Teresa 331  
Duroselle Jean-Baptiste 13  
Dzwonkowski Roman 26, 37, 46, 71,  
140, 141, 254, 260-262, 264, 266, 268,  
275, 281, 285, 286, 289, 291, 292, 295,  
334, 342, 368

## F

---

Faidutti-Rudolph Anne-Marie 53  
Faleńczyk Marian 141  
Falloux Alfred de 272  
Ferry Jules 250  
Fleurance Simon 117, 118  
Folkierski Władysław 182, 183, 264, 316  
Forcade Olivier 193, 393, 394  
Fouchet Christian 175  
Fourcaut Annie 71  
Francis Emerich 295, 367  
Frankowski Feliks 168  
Frendl Ludwik 225  
Frey Yves 26, 36, 45, 85, 117, 145, 250,  
284, 297

## G

---

Gaberle Kazimierz 205  
Gajewicz Bohdan 207  
Gałęzewski Augustyn 243  
Galos Adam 355  
Garçon Gabriel 26, 71, 120, 121, 131, 134,  
140, 151, 156, 243, 251, 261, 270, 274, 275,  
283, 284, 287, 289-292, 303, 312, 315,  
316, 329-334, 358  
Garreau Roger 127, 175  
Gaulle Charles de 18, 171  
George Pierre 53, 366  
Gerhard Jan 217

Girard Alain 23, 24, 26, 32, 34, 38, 39,  
57, 66, 71, 76, 77, 91, 94, 97, 98, 113, 114,  
117, 121, 125, 126, 128, 135-139, 149-155,  
157-160, 162, 344, 349, 354, 356, 358,  
362, 368

Girzyński Zbigniew 27, 342

Głuszcak Łukasz 180

Gmitruk Janusz 208

Gmurczyk-Wrońska Małgorzata 24, 32,  
33, 322

Godart Justin 329

Godlewski Waclaw 100, 314

Gogolewski Edmond 25, 26, 28, 45, 47,  
50, 53, 86, 115, 117, 135, 140, 145, 151, 191,  
195, 206, 241, 250, 252, 253, 255-257,  
259-261, 263, 264, 266, 268, 269, 272-  
275, 280, 281, 297, 303, 312, 313, 315, 319,  
322, 326, 356, 358, 359

Gorbachev Mikhaïl 47

Gould Julius 160

Gout Tadeusz 240

Green Nancy L. 41, 298

Greiser Arthur 46

Grochowski Witold 357

Gronkowski Camille 183

Gronowski Ludwik 217

Großmann (Grossman) Johannes 394

Gruszyński Jan 26, 35-39, 42, 45, 50, 75,  
79, 121, 154-156, 158, 163, 189, 224, 269,  
284, 312, 356

Grzesiak Feliks 345

Grzesiak Łucja 345

Grzona Franciszek 303

Gueyraud Georges 194

Guillot R. 352

Gwiazdoski Tadeusz 316

## H

---

Haller Józef 43

Heisch Robert 84, 93, 94

Henner Ignacy 180

Heresztyn Stanisław 180

Hitler Adolf 107

Hładkiewicz Wiesław 255, 258, 259,  
261, 262, 264, 266, 269, 270

Hlond August 287, 288, 291

Hoppenot Henri 190

Hudemann Rainer 394

## J

---

Jabłonowski Jan 338

Jabłoński Henryk 231, 233, 234, 236-  
239, 338

Jaczewski Bohdan 182, 277

Jagielowicz Bolesław 307

Jakubisiak Augustyn 182, 237, 258

Jakuboszczak Agnieszka 141

Jakubowski Józef 68, 178, 186, 225, 227,  
236, 237-239, 244, 258, 274, 292

Janicki Stefan 338

Jankiewicz A. 99

Jankowski Jerzy 31, 32, 35, 36, 40, 88,  
162, 303, 339

Janowska Halina 25, 30, 32-35, 38, 122,  
123, 127, 249-251

Janowski Aleksander 309, 322

Januszczak Mieczysław 290, 330

Jaros Stanisław 117, 121, 123

Jarosz Dariusz 27, 117, 167, 175, 177, 191-  
194, 255, 265, 267-269, 281, 328

Jasiński Franciszek 313

Jasiński M. (Monsieur) 239

Jaśniewicz Wincenty 310, 337, 338

Jastrzębowski W. (Monsieur) 140

Jean XXIII – voir Roncalli Angelo G.

Jędrychowski Stefan 110, 132, 176, 177,  
210, 237, 238, 320, 382

Jędrzejczak Marian, « Marresch » 352

Jędrzejewski Władysław 311

Jeleń Bolesław 215, 217

Jerczek Jean-Pierre 358

Jesionowski Stefan 343, 354-357

Joliot-Curie Frédéric 387

Joliot-Curie Irène 319-321

Jossé, colonel 308

Juchniewicz Mieczysław 50, 217, 218,  
318

- Judycka Agata 170, 177, 182, 287, 288, 313, 314, 319, 341  
 Judycki Zbigniew A. 170, 177, 182, 287, 288, 313, 314, 319, 341  
 Juif Catherine 26, 85, 98, 137  
 Junosza-Zdrojewski Olgierd 79  
 Jurkiewicz Mieczysław 86, 280
- K** \_\_\_\_\_
- Kabaciński Jan 359  
 Kalinowski Piotr 25, 44, 45, 100, 213, 236, 300, 301  
 Kara Stanisław 251, 252, 296  
 Karaś Stanisław 133  
 Karski Franciszek 384  
 Kaspi André 41, 298  
 Kasprzak Franciszek 324  
 Kaszubowski Florian 342  
 Kawalkowski Aleksander 40-42, 48, 101, 169-171, 173, 187, 196, 199, 203, 205, 207, 208, 211-213, 215, 237, 299, 301, 306, 308, 310, 348  
 Kawka Inga 337, 340  
 Kędzia Franciszek 305, 306, 316, 317  
 Kersten Krystyna 134  
 Klabiński Stanisław 66, 139  
 Klechta Jerzy 45, 131, 287, 289, 291, 334, 359  
 Kłoczowski Jerzy 177  
 Kmiecik Jacques 45  
 Koenig Marie-Pierre 203, 218  
 Kolb William L. 160  
 Kołczak Jan 311  
 Komar Wacław 132  
 Komorowski Tadeusz, Bór 186, 199, 201  
 Konarski Szymon 243  
 Konopczyńska Katarzyna 304, 321  
 Koper Antoni S. 44  
 Kopka Bogusław 43  
 Koppens Leon 171  
 Kopruckowiak Albin 272  
 Korneć Grażyna 208  
 Korszyński Franciszek 286  
 Kostrubiec Benjamin 117  
 Kot M. (Monsieur) 322  
 Kot Stanisław 200, 328, 339  
 Kowalski Artur 328  
 Kozal (Monsieur) 302  
 Kozłowska Krystyna 162  
 Kozłowski Witold 182  
 Krasucki Henri (Henoch) 150  
 Krawczyk Lucien 352  
 Krawczyk Władysław 310, 328, 339, 340  
 Krawczyński Teodor 337  
 Krawiec Lucjan 337, 338  
 Krzywicka Irena 314  
 Kubiak Hieronim 153, 158, 163, 320, 367, 368  
 Kubiak Roman 309  
 Kubica Paweł 356  
 Kukiel Marian 200, 203, 210, 346  
 Kupś Józef 304, 309, 310, 315, 322, 323  
 Kuśniewicz Andrzej 178, 180, 192  
 Kwapiński Jan 236, 346  
 Kwaśny Kazimierz 131, 288, 290, 333, 334  
 Kwiatkowski Michał F. 308, 333, 341
- L** \_\_\_\_\_
- L'Hôpitalier, capitaine 45, 99, 206  
 Łabędź Edward 337  
 Lach Władysław 306  
 Lachaise Bernard 281  
 Lacoste Robert 91  
 Łączny Stanisław, « Staho » 352  
 Ładoś Aleksander 314  
 Laloum Jean 84  
 Lam Stanisław 314  
 Łaptos Józef (Laptos Jozef) 13, 35, 45, 67, 110, 120, 123, 146, 154, 218, 393  
 Larysz Rudolf 180, 192  
 Lattre de Tassigny Jean de 214, 215  
 Laurent Maryla 266, 281  
 Le Liepvre Thérèse 57  
 Lech Bronisław 312, 334  
 Lemmes Fabian 394  
 Łempicki Tadeusz 180, 192  
 Lempicki (Łempicka) Tamara de 192

Łepkowski Tadeusz 184, 271-273  
Lequin Yves 26, 85, 137  
Lerski Jerzy 75, 84, 89, 97, 98, 136, 223  
Lesisz Sylwester 309  
Lewandowski Michał (Mieczysław) 352  
Lewińska Pelagia 238, 323  
Lisowski Michel 44  
Loucheur Louis 153  
Łuczak Czesław 46, 217, 218  
Łuka Józef 321  
Łukasiewicz Sławomir 340

## M

---

Maciejewski Józef 311  
Maj Kazimiera 49, 111, 241  
Majcherek Kazimierz 331  
Majorczyk Julian 355, 356  
Makulec Ludwik 331  
Marcelak César 352  
Marès Antoine 41, 298, 337, 340  
Markiewicz Władysław 36, 37, 39  
Markiewicz Zygmunt 259, 279, 280  
Maślankiewicz Bolesław 214, 217  
Massigli René 219  
Matysiak Wojciech 311  
Maucó Georges 36, 57, 252, 278, 378  
Mazur Leonard T. 81, 187, 199, 326  
Meller Józef 307  
Michel Bernard 35, 45, 67, 110, 120, 146, 154, 218  
Michel Joël 35, 153, 320  
Michelet Edmond 289  
Mickiewicz Adam 319  
Mickiewicz Maria 319, 321  
Mickiewicz Władysław 319  
Mihout Mylène 359, 360  
Mikołajczyk Stanisław 19, 169, 184, 187, 192, 200, 201, 228, 280, 288, 298, 308, 322, 339, 341, 344, 369  
Miłosz Czesław 190  
Milza Pierre 370  
Miszcak Józef 356  
Moch Jules 327, 260  
Modzelewski Zygmunt 193, 194

Molmy Maurice 103  
Montfort Henri de 314  
Morawski Kajetan, Dzierżykraj 22, 45, 69, 113, 123, 127, 149, 168, 170, 171, 177, 180, 182, 183, 186, 190, 195-199, 209, 212, 213, 216, 222, 223, 227, 236, 237, 241, 243, 264, 284, 287, 288, 290, 310, 316, 330, 332, 342, 344, 345  
Morawski Maciej (Mathias) 22, 177  
Moszczyński Stefan 299, 303  
Musiedlak Didier 393  
Myszkowski Edward 195

## N

---

Nagórny Tadeusz 171-174, 187, 190, 199, 315  
Nagórski Zygmunt 259  
Naskowski Marian 132  
Nisiobęcka Aneta 26, 109, 112-114, 116-120, 129, 130, 146, 320  
Noga Marian 180, 188  
Noiriel Gérard 27, 30, 52, 136, 152, 153, 157, 351, 353, 361, 366  
Norwid Cyprian K. 272  
Nosal Alojzy 290, 330  
Nossowska Małgorzata 307  
Nowakowska-Wierchoś Anna 48, 321, 322  
Nowakowski Jerzy M. 170, 197  
Nowakowski Stefan 126  
Nowek Roman 180, 187, 189, 192  
Nowicki E. (Monsieur) 229

## O

---

Obrębski Witold 171-174  
Ogierman T. (Monsieur) 128, 130  
Ogrodziński Przemysław 194  
Olek Stéphane 352  
Olszański Thomas (Olszański Tomasz) 357  
Oramowski Piotr 289, 331  
Ostrowska Jadwiga 305  
Ostrowski Jean (Jan) 86, 241, 356-360

## O

Pacholczyk Józef 189  
 Paczkowski Andrzej 25, 37, 296, 344  
 Paluch Andrzej K. 158, 163, 367, 368  
 Pankowiak Jean 352  
 Parafianowicz Halina 269  
 Parczewski Tadeusz 69, 74, 78, 79, 82, 152, 159, 186, 290-292, 297, 303, 306, 311, 316, 331, 335, 337, 345, 346, 348, 370  
 Pasz Karol 312  
 Pasztor Maria 27, 109, 117, 146, 167, 175, 177, 191-194, 255, 265, 267-269, 281, 320, 328  
 Pawlisiak Aleksander (Alexandre) 352  
 Pelczar Józef S. 274  
 Peschanski Denis 49  
 Peyerimhoff Henri de 249  
 Pie XI (Ratti Ambrosio A.) 286  
 Pieczyński Przemysław 135  
 Piętka Tomasz 180, 318  
 Pilch Andrzej 30, 35, 46, 153, 158, 320  
 Piłsudski Józef 19, 43, 306, 307  
 Piskorski Florian 66, 69, 79, 81, 95, 233  
 Piszto Józef 303  
 Plichon J. P. (Monsieur) 85  
 Plutowski Leon 330  
 Poignant Raymond 66, 97, 136, 138, 142  
 Pompa Marian (Wacław) 308, 328, 336, 340  
 Poniatowski André 183  
 Ponty Janine 13, 17, 24, 26-28, 30-41, 43, 44, 49, 53, 66, 67, 71, 75, 81, 89, 91, 106, 110, 111, 121, 122, 131, 137, 139, 140, 143, 145, 146, 149-152, 157, 159, 162, 168, 249-253, 257, 283, 295-297, 341, 342, 347, 349, 350, 354, 355, 370, 393, 395  
 Porzucek Walenty 303  
 Pragier Adam 81, 326  
 Prażuch Wojciech 337, 340  
 Prugar-Ketling Bronisław 210  
 Przegaliński Bolesław 313, 314  
 Ptaszyński Witold 180, 187, 314  
 Pudło Kazimierz 115, 117, 119, 126

Pulaski François (Pułaski Franciszek) 182, 314  
 Pustelnik Karol 306  
 Putrament Jerzy 190, 191, 193-195, 277, 290  
 Putryński Romuald 178, 180

## Q

Queuille Henri 359

## R

Raczkiewicz Władysław 169, 199  
 Raczkowski (Monsieur) 328, 336  
 Radola Antoni 304  
 Ratajczak Franciszek 330  
 Ratti Ambrosio A. – voir Pie XI  
 Rayski Adam 49  
 Rea Andrea 20, 27, 55  
 Rederowa Danuta 182, 277  
 Rembiszewski Leon 180  
 Rioux Jean-Pierre 75, 99, 103, 145, 213, 214  
 Robin G. 346  
 Robineau André S. 195  
 Rojek Wojciech 171, 173, 183, 203, 205, 213, 217, 226, 236, 393  
 Rolbiecki Waldemar 182, 183, 277  
 Romanowski Wincenty 50, 215, 217  
 Romer Adam 228  
 Roncalli Angelo G. (Jean XXIII) 286, 287  
 Rose Arnold M. 294  
 Rosiński Władysław 225, 236, 238  
 Rozen Adam B. 312  
 Rozmarek Karol 182, 346  
 Rydz Edward (Rydz-Śmigły, Śmigły-Rydz) 307  
 Rygiel Philippe 98, 144  
 Rzymowski Wincenty 186

## S

Saber J. 259, 262, 264  
 Salmon-Siama Monika 314  
 Samborski Bohdan 171-174, 186

- Sboralski Bronisław (Bruno) – voir  
Zboralski Bronisław (Bruno)
- Scherer Emanuel 232
- Schor Ralph 297
- Schuman Robert 191
- Sekowski Paweł (Sękowski Paweł) 13, 15,  
16, 49, 154, 164, 169, 173, 175-178, 190-  
192, 369, 393, 394, 396
- Sieg J. (Monsieur) 322
- Sikora Jan 31, 32, 72, 131, 137, 140, 141,  
157, 340, 349, 353, 362, 370
- Sikorska Helena 243
- Sikorski Władysław 43, 44, 48, 243, 314
- Simek Rudolf 180, 189
- Siwik Anna 200, 201, 337-339
- Skłodowska Maria – voir Curie Marie  
(Maria)
- Skowronek Jerzy 183
- Skrodzki Aleksander 301, 316, 317, 357
- Skrzeszewski Stanisław 177, 181, 190,  
286, 290
- Skrzyniarz Józef 180, 181
- Śladkowski Wiesław 24, 30-33, 71, 272
- Śmigły-Rydz Edward – voir Rydz Edward
- Smith Valentin 244
- Sokal Franciszek 249
- Soutou Georges-Henri 177, 191
- Spire Alexis 27, 147, 150, 328
- Sroka T. 273
- Śruba W. 346
- Stachiewicz Leon 179-181
- Staline Joseph 107, 123, 169, 207
- Stańczyk Jan 228, 234
- Stec Szczepan 321, 328
- Stęplewski Stanisław 322
- Stocki Edmund 358
- Stoetzel Jean 23, 24, 32, 57, 66, 77, 94,  
97, 98, 113, 121, 125, 126, 128, 135-139,  
149-155, 157-160, 162, 344, 349, 354, 358,  
362, 368
- Stolarek Konrad 290
- Stora Benjamin 27, 38
- Strąk Władysław 326
- Strzemżalski Józef 306
- Sudziński Ryszard 285, 342
- Sukiennik Jan 180, 194
- Surma Stanisław 304
- Švrček Zdeněk 303
- Swidzinski Jean 352
- Szambelańczyk Bolesław 331
- Szambelańczyk Jan 330
- Szczepaniak François (Franciszek) 333,  
358
- Szczerbiński Józef 180, 195, 322, 338
- Szczerbiński Marek 191, 322, 329
- Szepietowski Z. (Monsieur) 136, 224
- Szklarska-Lohmannowa Alina 170
- Szmulewski (Monsieur) 328
- Szulc Joanna 26, 109, 111-114, 116-120,  
123, 128-131, 146, 320, 321, 326, 327, 335,  
342, 360
- Szulkin Michał 342
- Szydłowska-Ceglowa Barbara 71
- Szymańska Józefa 331
- Szymański Antoni 132, 205, 209, 212,  
213, 223, 306, 308

## T \_\_\_\_\_

- Tapinos Georges 27, 31
- Tarczyński Jan 43
- Tarnowski Adam 123, 127, 149, 199, 310,  
330, 332, 342, 345
- Teitgen Pierre-Henri 91
- Temime Émile 27, 38
- Tempowski Bolesław (Bolek) 352
- Terlecki Ryszard 179
- Thevenon Henri 217
- Thorez Maurice 110
- Tollet Daniel 141
- Tomasik Michał 309
- Tomaszewski Tadeusz 201
- Tripier Maryse 20, 27, 55
- Turajczyk Leon 23, 72, 111, 114, 115, 117-  
119, 121, 130, 131, 176, 185, 241, 242, 253,  
255, 259-261, 263, 264, 266, 268-270,  
280, 298, 299, 303, 306, 307, 312, 316,  
317, 319-322, 324, 326-328, 330-336, 338,  
339, 343, 358, 359

U \_\_\_\_\_

Urbaniak Czesław (César) 352

V \_\_\_\_\_

Vagnozzi Egidio 288

Veru Estelle 71

Vincent Paul 51

W \_\_\_\_\_

Walczak Yanek (Jean) 352

Wawrzyniak J. 357

Wdowiak (Monsieur) 359

Wędkiewicz Stanisław 183, 276

Wędzioch Czesław 285, 288, 291, 292

Weil Patrick 27, 35, 40, 52, 53

Weismann Eugène 87

Wiater Bronisław 331

Wierbłowski Stefan 194

Wiewiorka Annette 100

Wiśniewski Roman 331

Witkowska Stanisława 331

Witos Wincenty 170

Włodarkiewicz Wojciech 208

Wnorowski Feliks 265

Wodzicki Roman 171-174, 180, 181, 186,  
187, 199, 241, 310, 324, 348

Woltmann Bernard 303, 304, 324, 329

Woydat Zdzisław 314

Wróbel Janusz 178, 192

Wrzosek Mieczysław 50, 215, 217

Wynar Lubomir 293-295

Wyszogrodzki Tadeusz 124, 127

Z \_\_\_\_\_

Zabłocki, lieutenant-colonel 227

Zahorski Witold 192

Zaks Zofia 175

Zaleski August 199

Zaleski Jan Z. 257

Zaleski Zygmunt, Lubicz 100, 101, 182-  
184, 236, 258, 259, 261, 271, 273, 274,  
276, 279, 280, 314, 317, 318

Zambrzycki Janusz 339

Zamojski Jan E. 25, 45, 50, 218

Zamorski Krzysztof 393

Zaremba Zygmunt 337, 338

Zboralski (Sboralski) Bronisław (Bruno)  
352

Zbyszewski Waclaw A. 138, 144

Zdanewicz Krzysztof 191, 322, 329

Zdrojewski Antoni, « Daniel » 205, 207,  
308

Zdziarska-Zaleska Maria 302

Zgórniak Marian 47, 48, 50

Zgraja Ludwik 321

Zieliński Gustaw 100, 238

Żymierski Michał, Rola 132

Zytnicki Colette 84

## INDEX DES NOMS DE LIEUX<sup>1</sup>

- A** \_\_\_\_\_
- Abbeville 76
- Ablain-Saint-Nazaire 140
- Afrique 172, 174, 180
- Agen 80, 213, 309
- Ageux (Les Ageux) 275, 276
- Ain (département) 79, 172, 373, 376, 378
- Aisne (département) 23, 42, 46, 54, 62, 64, 78, 97, 128, 135-137, 154, 155, 157, 160, 172, 252, 278, 344, 373, 376, 378, 380
- Aix-les-Bains 230
- Albi 194
- Alès 80, 172, 179, 196, 209, 253, 346
- Alger 168, 170, 181
- Algérie 18
- Algrange 81
- Allemagne 14, 29, 33, 35-37, 44, 45, 47, 48, 50, 68, 84, 99, 101-103, 106, 107, 111, 115, 124, 127-129, 132, 133, 145, 164, 177, 191, 200, 206, 210, 217, 228, 238, 258, 279, 295, 296, 305, 358, 396
- Allier (département) 79, 137, 172, 309, 373, 376, 378
- Alpes (région) 53, 81
- Alpes-Maritimes (département) 54, 57, 63, 171, 172, 373, 376, 378
- Alsace 14, 26, 36, 37, 41, 81, 88, 108, 144, 145, 169, 250, 253, 289, 394
- Amérique du Sud 218
- Amiens 76
- Amnéville 81
- Angers 323
- Angleterre 45, 69, 212, 341
- Angoulême 80
- Annemasse 210
- Ardèche (département) 63, 172, 207, 373, 376, 378
- Ardennes (département) 42, 46, 97, 172, 179, 373, 376, 378
- Argenteuil 76
- Ariège (département) 172, 230, 373, 376, 378
- Arras 54, 73, 104, 115, 216, 289
- Aube (département) 42, 78, 172, 308, 311, 346, 373, 376, 378
- Auboué 81
- Auby 74, 75, 330, 331
- Auch 209
- Auchel 54, 75, 90, 103
- Auchy-les-Mines 303
- Aude (département) 54, 80, 83, 172, 373, 376, 378
- Audun-le-Tiche 81, 288
- Aulnay-sous-Bois 76
- Auschwitz 238, 323
- Autriche 14, 29, 99, 101, 208
- Autriche-Hongrie 29, 306
- Auvergne 90
- Avesnes-sur-Helpe 75
- Aveyron (département) 42, 80, 83, 85, 90, 112, 172, 373, 376, 378
- Avion 54, 74, 311
- B** \_\_\_\_\_
- Baden-Baden 217
- Bailleul-aux-Cornailles 104
- Bar-le-Duc 81, 82, 108, 171, 187, 190, 196, 199, 315
- Barlin 32, 66, 74, 144, 161, 216

<sup>1</sup> À l'exception des termes « France » et « Pologne ».

- Bas-Rhin (département) 172, 274, 284, 291, 374, 377, 379
- Basses-Alpes (département) 172, 373, 376, 378
- Basses-Pyrénées (département) 63, 172, 374, 377, 379
- Batignolles (quartier) 184, 272
- Baume-les-Dames 178
- Bayonne 307
- Beaulieu 79
- Belfort (Territoire de Belfort) 46, 63, 82, 172, 373, 376, 378
- Belgique 48, 51, 173, 203, 205, 209, 218, 243, 299, 303, 337
- Belleville (quartier) 66
- Berne 190, 314
- Bessières (quartier) 209
- Béthune 35, 54, 66, 72-75, 85, 90, 104, 106, 283, 291
- Billy-Montigny 32, 74
- Biver 326
- Blanc-Mesnil (Le Blanc-Mesnil) 76
- Blanzay 356
- Blénod-lès-Pont-à-Mousson 81
- Bochum 103, 296
- Bollwiller 81
- Bordeaux 168, 172, 179, 196, 209, 230, 234, 276, 378
- Bouches-du-Rhône (département) 54, 57, 90, 112, 172, 209, 326, 373, 376, 378
- Boulogne 81
- Boulogne-sur-Mer 168
- Bourbonnais 90
- Bourg-d'Oisans 230
- Bourgogne 31, 42, 90
- Brides-les-Bains 229
- Briey 81
- Bruay 35, 90, 266
- Bruay-en-Artois 38, 54, 74, 75, 96, 144, 312, 323, 332, 334, 345
- Bruay-la-Buissière 90
- Bruère-Allichamps 133
- Bully-les-Mines 54, 74, 304
- C \_\_\_\_\_
- Cagnac-les-Mines 80
- Caire (Le Caire) 352
- Calais 244
- Calonne-Ricouart 54, 74, 103, 104, 345
- Calvados (département) 42, 63, 78, 140, 172, 257, 373, 376, 378
- Cambrai 75, 289
- Canada 218
- Cantal (département) 172, 373, 376, 378
- Cantebonne 81
- Carling 81
- Carmaux 80
- Carvin 54, 74, 304
- Castelsarrasin 80
- Chalon-sur-Saône 42
- Châlons-sur-Marne 115
- Chambon-Feugerolles (Le Chambon-Feugerolles) 78
- Champagne 31, 42
- Champagne-Ardenne 72
- Chapelle-en-Serval (La Chapelle-en-Serval) 207
- Charente (département) 80, 172, 373, 376, 378
- Charente-Maritime (département) 172, 373, 376, 378
- Charleville-Mézières 172, 179, 196
- Châteaufort (château) 133
- Châteauroux 80
- Cher (département) 102, 172, 179, 373, 376, 378
- Chevilly 270, 274, 275, 291
- Chicago 182
- Clamart 286, 358
- Clermont-Ferrand 78, 209, 277, 323
- Condé-sur-l'Escaut 337
- Corrèze (département) 172, 373, 376, 378
- Corse 81, 172, 289, 373, 376, 378
- Côte-d'Or (département) 42, 79, 172, 373, 376, 378
- Côtes-du-Nord (département) 63, 172, 373, 376, 378

Coulommiers 216  
Courbevoie 291  
Courneuve (La Courneuve) 21, 62  
Courrières 35  
Courtine (La Courtine) 275  
Cracovie (Kraków) 22, 36, 153, 158, 183,  
265, 314, 368, 393  
Cransac 80  
Creuse (département) 80, 172, 275, 373,  
376, 378  
Creusot (Le Creusot) 78  
Creutzwald 81  
Crillon (rue) 182  
Croix 75  
Częstochowa 46

## D

---

Dachau 101, 285-287, 289  
Damet 309  
Dammarie-les-Lys 347  
Dantzig – voir Gdańsk  
Decazeville 80  
Denain 75, 318  
Detroit 339  
Deuchy 32  
Deux-Sèvres (département) 80, 172,  
375, 377, 380  
Dijon 79, 276, 277  
Dives-sur-Mer 78  
Divion 54, 74  
Dordogne (département) 79, 172, 179,  
209, 309, 373, 376, 378  
Dortmund 103  
Dössel 208  
Douai 74, 75, 91, 96, 104, 106, 113, 115,  
209, 219, 305, 310, 311, 332, 352  
Doubs (département) 46, 82, 99, 172,  
178, 373, 376, 378  
Dourges 74, 304, 331  
Drôme (département) 63, 172, 209, 373,  
376, 378  
Duisburg 103  
Dunkerque 75, 168

## E

---

Échirolles 79  
Écosse 222  
Edelbach 208  
Éleu 355  
Ełk (Lyck) 178  
Ensisheim 81  
Escaudain 304  
Essen 103  
États-Unis 217, 218, 309, 340  
Eure (département) 42, 172, 373, 376,  
379  
Eure-et-Loire (département) 172, 374,  
376, 379  
Europe 30, 109, 200, 204, 393  
Évin 304

## F

---

Faymoreau-les-Mines 80  
Ferté-sous-Jouarre (La Ferté-sous-  
Jouarre) 291  
Finistère (département) 172, 374, 376,  
379  
Firminy 78, 263  
Fives (quartier) 75  
Flandres 168  
Flers-en-Escrebieux 75  
Forbach 81  
Fouilleuse Suresnes – voir Suresnes  
Fouquières-lès-Béthune 274, 292  
Fouquières-lès-Lens 74, 304, 334  
Freyming 81  
Fumel 80  
Fuveau 90

## G

---

Galicie 29, 31, 32, 41  
Gard (département) 42, 80, 90, 112, 172,  
209, 268, 346, 374, 376, 379  
Gardanne 326  
Gdańsk (Dantzig) 40, 41  
Genève 210, 239, 244  
Gers (département) 54, 172, 374, 376,  
379

Gironde (département) 54, 63, 80, 90,  
172, 209, 374, 376, 379  
Gouvix 78, 257  
Graissessac 81  
Grand-Combe (La Grand-Combe) 80  
Grande-Bretagne (Royaume-Uni) 44,  
45, 67, 69, 204, 209, 210, 212, 217-224,  
245, 297, 346, 365  
Grande-Pologne (région) 46, 306  
Grèce 190  
Grenay 304  
Grenoble 78, 79, 209, 210, 230, 234, 239,  
276, 378  
Gross-Rosen 342  
Guesnain 216

446

**H** \_\_\_\_\_  
Hagondange 81  
Haillicourt 74, 266, 306  
Harnes 54, 74, 302, 304, 330  
Haut-Rhin (département) 42, 64, 81,  
172, 284, 374, 377, 379  
Haute-Garonne (département) 54, 57,  
172, 241, 374, 376, 379  
Haute-Loire (département) 112, 172,  
374, 376, 379  
Haute-Marne (département) 46, 172,  
374, 377, 379  
Haute-Saône (département) 46, 82,  
172, 375, 377, 379  
Haute-Savoie (département) 79, 172,  
210, 375, 377, 380  
Haute-Vienne (département) 80, 172,  
375, 377, 380  
Hautes-Alpes (département) 172, 373,  
376, 378  
Hautes-Pyrénées (département) 80,  
172, 213, 374, 377, 379  
Havre (Le Havre) 120, 168  
Hayange 81  
Hénin-Liétard 54, 74, 75, 90, 305  
Hérault (département) 54, 81, 90, 172,  
374, 376, 379  
Hérimoncourt 99

Hérin 214, 216  
Herne 103, 296  
Hersin-Coupigny 74, 352  
Hesdigneul-lès-Béthune 291  
Hipsheim 274, 291  
Homécourt 81  
Hongrie 43, 44  
Hôpital (L'Hôpital) 81  
Horb 217  
Hostens 90  
Houdain 74, 104  
Houilles 241, 272  
Hussigny-Godbrange 81

**I** \_\_\_\_\_  
Ille-et-Vilaine (département) 172, 374,  
376, 379  
Inde 244  
Indre (département) 80, 172, 374, 376,  
379  
Indre-et-Loire (département) 63, 172,  
352, 374, 376, 379  
Irlandais (rue des) 287  
Isère (département) 42, 57, 79, 90, 112,  
172, 178, 183, 196, 209, 230, 268, 291, 374,  
376, 379  
Italie 51, 52, 149, 204, 209, 212, 213

**J** \_\_\_\_\_  
Jœuf 81  
Joudreville 81  
Jura (département) 46, 79, 172, 374,  
376, 379

**K** \_\_\_\_\_  
Karlsruhe 217  
Katyne 47  
Kenya 244  
Kew 22  
Kielce 36  
Knutange 81  
Kraków – voir Cracovie  
Kraśnik 298

L \_\_\_\_\_  
L'Hôpital – voir Hôpital  
La Chapelle-en-Serval – voir Chapelle-en-Serval  
La Courneuve – voir Courneuve  
La Courtine – voir Courtine  
La Ferté-sous-Jouarre – voir Ferté-sous-Jouarre  
La Grand-Combe – voir Grand-Combe  
La Madeleine – voir Madeleine  
La Monta 178, 196  
La Mure – voir Mure  
La Ricamarie – voir Ricamarie  
Labat (rue) 287  
Lallaing 32  
Lamandé (rue) 272  
Landes (département) 80, 172, 374, 376, 379  
Languedoc-Roussillon 81  
Lannoy 74  
Lauriston (rue) 183  
Laval 209  
Le Blanc-Mesnil – voir Blanc-Mesnil  
Le Caire – voir Caire  
Le Chambon-Feugerolles – voir Chambon-Feugerolles  
Le Creusot – voir Creusot  
Le Havre – voir Havre  
Le Martinet – voir Martinet  
Leforest 74  
Leipzig 178  
Lens 37, 54, 73-75, 90, 96, 113, 115, 214, 303, 304, 306, 307, 310-313, 322, 329, 331-333, 341, 342, 352, 358  
Les Ageux – voir Ageux  
Libos 80  
Liévin 54, 74, 75, 90, 91, 104, 303, 304  
Lille 21, 46, 48, 53, 69, 72-76, 83, 85, 92-94, 96, 97, 104, 106-108, 140-142, 157, 168, 170-172, 178-181, 188, 189, 192, 195, 196, 199, 206-209, 214, 215, 222, 228-231, 234, 240, 241, 251, 253, 268, 276, 284, 285, 296, 301, 306, 307, 314, 323, 326, 337, 343, 354, 356

Limoges 80, 172, 179, 196, 309  
Lisieux 140  
Łódź 36, 46  
Loire (département) 42, 64, 78, 90, 112, 130, 172, 209, 263, 330, 374, 376, 379, 394  
Loire-Inférieure (département) 78, 172, 374, 376, 379  
Loiret (département) 78, 79, 172, 274, 291, 374, 376, 379  
Loir-et-Cher (département) 63, 172, 374, 376, 379  
London – voir Londres  
Londres (London) 19, 22, 23, 28, 41, 44, 45, 47-49, 68, 69, 88, 101, 123, 127, 130, 132, 133, 142, 143, 149, 161, 167-178, 180-184, 186, 190, 195-200, 203-229, 231, 232, 234-239, 241-245, 254, 258, 259, 262-265, 268, 269, 274, 276, 277, 279, 280, 284, 286-288, 290, 297, 299, 300, 302, 308, 310, 314, 316-319, 326, 330, 332, 339, 341-345, 347-351, 369, 370, 395, 396  
Longwy 81  
Loos-en-Gohelle 74, 310, 337  
Lorette 130, 140, 330  
Lorraine 14, 31, 34, 36, 37, 41, 81, 92, 114, 117, 144, 145, 169, 171, 250, 253, 289, 354, 356  
Lot (département) 172, 374, 376, 379  
Lot-et-Garonne (département) 54, 80, 172, 213, 374, 377, 379  
Lourdes 44, 140, 213  
Lozère (département) 172, 216, 374, 377, 379  
Lublin 49, 169, 170, 175, 176, 206, 208, 214, 216, 298, 319  
Luxembourg 218, 243  
Lviv – voir Lwów  
Lwów (Lviv) 36  
Lyck – voir Elk  
Lyon 69, 78, 79, 83, 85, 92-94, 137, 168, 171-173, 178-181, 188, 189, 196, 206, 208, 212, 215, 216, 225, 230, 232, 234, 235, 253, 267, 276, 319, 378

M \_\_\_\_\_  
 Madagascar 179  
 Madeleine (La Madeleine) 260, 268, 306  
 Maine-et-Loire (département) 63, 172, 252, 374, 377, 379, 380  
 Malte (hôtel de) 200  
 Manche (département) 172, 374, 377, 379  
 Marais (quartier) 66  
 Marles-les-Mines 38, 54, 74, 103, 302, 306, 310-312, 339  
 Marne (département) 42, 64, 72, 97, 172, 374, 377, 379  
 Maroc 18, 352  
 Marseille 44, 49, 80, 81, 139, 168, 171, 172, 179-181, 187, 189, 192, 195, 196, 199, 209, 212, 230, 232, 234, 235, 244, 253, 314, 326, 346, 378  
 Martinet (Le Martinet) 80  
 Marx 200  
 Maubeuge 75  
 Mauthausen 101, 178, 180  
 Mayenne (département) 63, 172, 209, 374, 377, 379  
 Mazingarbe 74  
 Mende 216  
 Méricourt 74  
 Merlebach 81  
 Messeix 219  
 Metz 26, 41, 81, 92, 93, 109, 115, 172, 179, 196, 302, 315, 346, 359  
 Meurthe-et-Moselle (département) 31, 36, 42, 46, 57, 62, 64, 81, 112, 172, 209, 323, 374, 377, 379  
 Meuse (département) 42, 46, 81, 171, 172, 230, 374, 377, 379  
 Midi-Pyrénées 80  
 Milan 182  
 Mińsk 298  
 Molières-sur-Cèze 80  
 Mondelange 81  
 Mondeville 78  
 Mons 209

Montauban 80  
 Montbéliard 82  
 Montceau-les-Mines 42, 78, 79, 83, 85, 209, 216, 250, 283, 289, 302, 337  
 Montchanin 78  
 Montigny-en-Gohelle 74  
 Montigny-en-Ostrevent 74, 216  
 Montluçon 79, 83, 85, 172, 179, 196  
 Montpellier 276, 277, 352  
 Montrouge 346  
 Morbihan (département) 172, 374, 377, 379  
 Moscou 175  
 Moselle (département) 36, 42, 57, 62, 64, 81, 88, 90, 112, 128, 145, 172, 284, 288, 374, 377, 379  
 Moselle (fort) 115  
 Moulins 302  
 Moyeuivre-Grande 81  
 Mulhouse 81, 82, 153, 346  
 Mure (La Mure) 79, 90

N \_\_\_\_\_  
 Nancy 81, 141, 172, 179, 196, 209, 276, 277, 284  
 Nanterre 21, 48  
 Nantes 168  
 Nice 168, 171-173, 179-181, 196, 323  
 Nièvre (département) 90, 112, 172, 374, 377, 379  
 Nilvange 81  
 Nîmes 268, 289  
 Noé 104-106  
 Nœux-les-Mines 38, 54, 74, 304  
 Nord (département) 21, 23, 24, 31, 32, 35, 37, 38, 42, 45, 50, 51, 54, 57, 62, 64, 66, 68, 69, 71, 72, 74-77, 85, 90-92, 95-98, 103, 104, 106-108, 112-117, 119, 125, 126, 128, 135-137, 139, 141-143, 151, 152, 154, 155, 160, 172, 181, 188, 209, 214, 216, 219, 229, 231, 249, 252, 254-256, 260, 266, 268, 278, 289, 302, 304-307, 310, 311, 318, 322, 330, 332, 337, 344, 351, 352, 358, 359, 362, 374, 377, 379, 394

Normandie 42, 78, 250  
Noyelles-sous-Lens 74

## O

---

Oignies 38, 74, 75, 90  
Oise (département) 42, 54, 62, 64, 78,  
97, 172, 207, 252, 275, 278, 374, 377, 379,  
380  
Orléans 274  
Orne (département) 172, 374, 377, 379  
Osny 270, 274, 291, 292  
Ostricourt 74, 96, 98, 141, 304, 323  
Ottange 81  
Ouganda 244

## P

---

Paris 21, 24, 30, 31, 33, 41, 44, 45, 48,  
50, 61, 62, 64, 66, 69, 71, 76, 78, 79, 83,  
84, 86, 88, 89, 92-96, 99-103, 108, 110,  
112-116, 118-120, 123-125, 127, 132, 145,  
146, 148, 150, 154, 162, 168, 170-174, 176-  
186, 188, 190-196, 198, 200, 205, 207-217,  
219, 222-244, 251, 253, 297, 299-317, 319,  
320, 324-326, 328, 330-332, 336-340,  
342, 343, 345, 346, 348, 352, 356, 357,  
360, 378, 381, 382, 385, 386, 390, 391,  
394, 396  
Part-Dieu (quartier) 216  
Pas-de-Calais (département) 21, 23, 24,  
31, 32, 34, 35, 37, 38, 40, 42, 45, 49-51,  
54, 57, 62, 64, 66, 68, 69, 71-77, 85,  
90-92, 95-98, 103, 104, 107, 108, 112, 113,  
115-117, 128, 135-140, 142, 143, 151, 152,  
154, 155, 160, 161, 172, 188, 214, 216, 229,  
231, 249, 255, 256, 266, 274, 278, 283,  
289, 291, 292, 301-307, 310-312, 330-335,  
337, 339, 344, 345, 351, 352, 355-359,  
362, 374, 377, 379, 394  
Pays-Bas 48, 173, 203, 218, 243, 299, 303  
Périgueux 79, 172, 179, 196, 209, 309,  
323  
Petite-Pologne (région) 82  
Petite-Rosselle 81  
Picardie 42

Pierrefitte-sur-Seine 21, 57  
Piła (Schneidemühl) 178  
Pont-à-Lesse 337  
Pont-de-la-Deûle 75  
Potigny 78  
Poznań 36  
Provence-Alpes-Côte d'Azur 81  
Provins 346, 352  
Prusse 29  
Pulversheim 81  
Puy-de-Dôme (département) 112, 172,  
209, 219, 374, 377, 379  
Pyrénées-Orientales (département) 54,  
172, 374, 377, 379

## Q

---

Quiévrechain 307

## R

---

Rastatt 124, 127  
Reich 46, 298, 365  
Reichsgau Wartheland (Wartheland) 46  
Reims 72  
Rennes 172, 179, 196  
Reuilly (quartier) 216  
Rhénanie 31, 36, 208, 295  
Rhône (département) 42, 57, 79, 81,  
172, 214, 216, 375, 377, 379  
Ricamarie (La Ricamarie) 78  
Richelieu (rue de) 200  
Riga 178  
Riom 209  
Rive-de-Gier 78  
Roche-la-Molière 78  
Rombas 81  
Rome 200  
Roubaix 21, 72, 75, 85, 290, 352  
Roumanie 43, 44  
Rouvroy 74, 304  
Royaume-Uni – voir Grande-Bretagne  
Russie 29, 30, 211, 268, 307

## S

---

Sachsenhausen 285

- Saint-Chamond 78  
 Saint-Étienne 42, 78, 79, 83, 85, 92, 179,  
 209, 289, 302, 323, 324  
 Saint-Julien-les-Villas 311  
 Saint-Louis (île) 182  
 Saint-Ludan 274, 291  
 Saint-Paul (quartier) 66  
 Saint-Pierre-la-Palud 79  
 Salies-du-Salat 241  
 Sallaumines 38, 54, 66, 74, 138, 331, 335  
 Salsigne 80  
 Saône-et-Loire (département) 26, 42,  
 62, 64, 78, 98, 112, 137, 172, 179, 209, 216,  
 283, 337, 356, 375, 377, 379  
 Sarthe (département) 172, 252, 375,  
 377, 380  
 Savigny-le-Temple 43  
 Savoie 79, 172, 229, 375, 377, 380  
 Schneidemühl – voir Pila  
 Seclin 104, 216  
 Seine (département) 57, 62-64, 76, 96,  
 99, 172, 183, 232, 244, 286, 291, 346, 375,  
 377, 380  
 Seine-et-Marne (département) 54, 62,  
 64, 78, 172, 216, 291, 346, 347, 352, 375,  
 377, 380  
 Seine-et-Oise (département) 54, 57, 62,  
 64, 76, 78, 172, 241, 272, 274, 291, 375,  
 377, 380  
 Seine-Inférieure (département) 78, 172,  
 375, 377, 380  
 Sète 352  
 Silésie 36  
 Singen 217  
 Sin-le-Noble 104  
 Sochaux 82  
 Solingen 103  
 Somain 311  
 Somme (département) 42, 63, 64, 76,  
 78, 172, 375, 377, 380  
 Sorgues 208, 209  
 Staffelfelden 81  
 Stettin – voir Szczecin  
 Stiring-Wendel 81  
 Strasbourg 41, 69, 81, 82, 84, 92, 93, 108,  
 168, 171, 172, 178-181, 187-190, 192, 196,  
 199, 276, 315  
 Stuttgart 217  
 Suisse 45, 190, 209, 210, 214, 215  
 Suresnes (Fouilleuse Suresnes) 99  
 Szczecin (Stettin) 171
- T** \_\_\_\_\_
- Talange 81  
 Tarbes 80, 213  
 Tarn (département) 42, 80, 83, 85, 90,  
 112, 172, 194, 375, 377, 380  
 Tarn-et-Garonne (département) 80,  
 172, 309, 375, 377, 380  
 Tchécoslovaquie 52  
 Territoire de Belfort – voir Belfort  
 Thionville 81  
 Thivencelle 74  
 Toul 284  
 Toulouse 44, 69, 79, 80, 84, 85, 94, 168,  
 169, 171, 172, 178-181, 186-189, 192, 194,  
 196, 199, 230, 231, 241, 276, 302, 309, 310,  
 324, 346, 348, 378  
 Tourcoing 72, 75, 352  
 Tours 352  
 Trieste 180  
 Trieux 81  
 Troyes 78, 308, 311, 323, 346  
 Tucquegnieux 81  
 Tuttlingen 217
- U** \_\_\_\_\_
- Union soviétique (URSS) 18, 47, 73,  
 123, 124, 169, 190, 204, 206, 207, 211,  
 326, 357, 396  
 Uriage-les-Bains 230  
 URSS – voir Union soviétique  
 Ussat-les-Bains 230
- V** \_\_\_\_\_
- Valence 209  
 Valenciennes 72, 74, 75, 91, 96, 103, 113,  
 214, 215, 289, 332, 352

- Vandamme (caserne) 104
- Varsovie (Warszawa) 15, 18, 19, 21-23, 28, 34, 68, 73, 76, 83, 88, 89, 92-94, 96, 99, 102, 109, 111, 113, 116, 118, 123, 127, 132, 149, 153, 155, 175-179, 181, 183, 184, 186, 188, 190, 193-195, 197-200, 206-208, 212, 213, 215-217, 227, 236-243, 253, 255, 258, 261, 263, 265, 268-272, 276, 277, 286, 288, 290, 298, 300, 304, 305, 314, 318-320, 322, 326, 327, 339, 341, 344, 345, 348-351, 369, 370, 396
- Vatican 287, 288
- Vaucluse (département) 172, 209, 375, 377, 380
- Vaudricourt 291
- Vendée (département) 80, 172, 375, 377, 380
- Vénissieux 216
- Verdun 230, 378
- Vichy 44, 149, 168, 225, 229, 252, 296
- Vienne (département) 80, 172, 375, 377, 380
- Vienne (ville) 178
- Vieux-Condé 144
- Villard-de-Lans 100, 101, 183, 184, 230, 237, 241, 270, 272, 273, 275, 314
- Villerupt 81
- Virieu 291
- Vizille 230
- Voirion 230, 268
- Vosges (département) 46, 172, 375, 377, 380
- W** \_\_\_\_\_
- Warszawa – voir Varsovie
- Wartheland – voir Reichsgau Wartheland
- Washington 328
- Wasquehal 75
- Waziers 75, 304, 305, 322, 352
- Westphalie 31, 36, 102, 208, 295
- Wingles 74, 214
- Wittelsheim 81
- Wittenheim 81
- Wittmund 200
- Włocławek 286
- Y** \_\_\_\_\_
- Yalta 14, 236, 341
- Yonne (département) 42, 172, 375, 377, 380



## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	9
Note de l'auteur.....	11
Préface de Józef Łaptos.....	13
<b>Introduction</b> .....	17
Objet de la recherche.....	19
Présentation du corps des sources.....	21
Les archives.....	21
La littérature scientifique.....	22
Construction du livre.....	28
<b>PROLOGUE. Les antécédents et le contexte de la présence étrangère en France</b> au lendemain de la seconde guerre mondiale.....	29
La genèse : la communauté polonaise en France avant 1945.....	29
Les débuts de l'immigration polonaise en France.....	29
La grande vague de l'immigration polonaise : les travailleurs arrivés dans l'entre-deux-guerres.....	33
L'influence des années de guerre dans la situation des immigrés polonais en France.....	43
La présence étrangère en France au lendemain de la seconde guerre mondiale.....	51

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA SITUATION ET LES CHANGEMENTS AU SEIN DE L'IMMIGRATION POLONAISE D'AVANT-GUERRE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

<b>CHAPITRE 1. Les caractéristiques de l'ancienne immigration polonaise en France</b> au lendemain de la Libération.....	61
La composition et la répartition de l'immigration polonaise d'avant-guerre.....	61
La répartition professionnelle des travailleurs polonais.....	72
La situation sociale et matérielle des travailleurs polonais selon les secteurs d'activité.....	82
Anciens déportés en Allemagne et anciens <i>Volksdeutsche</i> de nationalité polonaise : la situation des Polonais appartenant à des groupes particuliers créés en temps de guerre.....	99
<b>CHAPITRE 2. Le rapatriement des anciens immigrés polonais : l'action de</b> <i>reemigracja</i> .....	109
Les premiers retours : avant l'accord franco-polonais.....	110

Le rapatriement organisé dans le cadre des conventions franco-polonaises (1946-1948) : déroulement et bilan .....	111
Partir en Pologne ou rester en France? Les motivations des immigrés polonais .....	125
Le rapatriement des déplacés et réfugiés polonais de France : l'action de <i>repatriacja</i> .....	132
<b>CHAPITRE 3. Des Polonais en France aux Français d'origine polonaise :</b>	
l'intégration progressive à la société française .....	135
L'évolution des mœurs et des traditions au sein de la communauté polonaise établie en France depuis des années.....	135
Les naturalisations des immigrés polonais .....	145
Les facteurs contribuant à l'intégration progressive des polonais à la société française .....	154
La deuxième génération opte pour la France : le facteur principal du progrès de l'intégration .....	159
<b>Conclusion de la première partie</b> .....	163

L'ENJEU DU « CONTRÔLE » DE LA COMMUNAUTÉ POLONAISE  
EN FRANCE PAR LES AUTORITÉS POLONAISES EN EXIL ET AU PAYS

<b>CHAPITRE 4. Le fonctionnement des réseaux diplomatiques et consulaires de l'État polonais en France</b> .....	167
Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Londres (septembre 1944 - juin 1945).....	168
Quand la France reconnaissait le gouvernement polonais de Varsovie (à partir du 29 juin 1945).....	175
L'« exopolitie » polonaise en France après la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais de Londres.....	195
<b>CHAPITRE 5. Les anciens immigrés polonais toujours en uniforme militaire après la Libération de la France : les deux nouvelles mobilisations et la démobilisation des ressortissants polonais de France</b> .....	203
Une nouvelle mobilisation ordonnée par le gouvernement polonais en exil : l'engagement volontaire des immigrés polonais dans les Forces armées polonaises sous le commandement militaire britannique.....	203
L'engagement volontaire dans les bataillons polonais relevant des autorités polonaises de Varsovie et faisant partie de la 1 <sup>re</sup> armée française .....	213
Le retour en France des engagés volontaires dans les Forces armées polonaises de l'Ouest issus de l'immigration polonaise en France .....	218
<b>CHAPITRE 6. L'action sociale envers les ressortissants polonais nécessiteux en France</b> ..225	
L'action des représentants du gouvernement polonais de Londres (jusqu'en juin 1945).....	225
L'action des représentants du gouvernement polonais de Varsovie .....	239
L'action sociale des militants de l'« exopolitie » polonaise en France (après la perte de la reconnaissance française par le gouvernement polonais en exil) .....	243
<b>Conclusion de la deuxième partie</b> .....	245

TROISIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DU « MAINTIEN DE LA POLONITÉ » :  
DES ALÉAS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES  
À LA FIN DES ANNÉES 1940

<b>CHAPITRE 7.</b> Le changement du statut de l'enseignement polonais en France .....	249
L'enseignement au niveau primaire.....	249
L'enseignement au niveau secondaire.....	270
L'enseignement supérieur.....	276
L'importance réelle de l'enseignement polonais en France et sa situation à la fin des années 1940.....	278
<b>CHAPITRE 8.</b> L'activité des aumôniers polonais parmi les immigrés en France .....	283
L'évolution du statut des prêtres polonais en France .....	283
L'activité du clergé et des religieuses polonais en France .....	285
<b>CHAPITRE 9.</b> La vie associative des immigrés polonais en France.....	293
La naissance et le développement de la vie associative des immigrés polonais dans l'entre-deux-guerres.....	295
L'activité des associations fidèles au gouvernement polonais en exil et rassemblées dans l'Union centrale des Polonais en France (UCPF).....	298
L'activité des associations reconnaissant le gouvernement varsovien rassemblées dans le Comité polonais de libération nationale (CPLN), puis le Conseil national des polonais de France (CNPf).....	318
La vie associative du « bloc catholique » : l'activité de l'Union des associations catholiques polonaises en France (UACP) et de ses organisations membres.....	329
Le fonctionnement des partis politiques polonais en France.....	335
La presse polonaise.....	341
Quel niveau réel de participation des immigrés à la vie associative polonaise en France? .....	344
La modification du caractère de la vie associative des Polonais en France au lendemain de la seconde guerre mondiale.....	349
L'activité des Polonais dans les syndicats français .....	353
<b>Conclusion</b> de la troisième partie .....	361
<b>Conclusion générale</b> .....	365
<b>Annexes</b> .....	373
Données statistiques .....	373
Documents .....	381
<b>Postface</b> d'Olivier Forcade .....	393
<b>Sources et bibliographie</b> .....	397
Sources.....	397
Bibliographie.....	408

Table des tableaux .....	427
Table des cartes.....	429
Abréviations .....	431
Index des noms de personnes .....	435
Index des noms de lieux .....	443
Table des matières .....	453